
U d'/of OTTAWA
39003002730439

LES
ORIGINES DIPLOMATIQUES
DE
LA GUERRE DE 1870-1871

LES
ORIGINES DIPLOMATIQUES

DE

LA GUERRE DE 1870-1871

RECUEIL DE DOCUMENTS

PUBLIÉ

PAR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

TOME XXVI

17 NOVEMBRE 1869-3 MARS 1870



PARIS

HENRI CHARLES-LAVAUZELLE, ÉDITEUR

BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 124

IMPRIMERIE NATIONALE

1929

LES
ORIGINES DIPLOMATIQUES
DE
LA GUERRE DE 1870-1871.

NOVEMBRE 1869. (*SUITE.*)

7753. Le Marquis de Cadore, Ministre à Munich, au Prince de La Tour d'Auvergne. (Orig. Bavière, 247, n° 77.)

Munich, 17 novembre 1869.
(Cabinet, 19 novembre; Dir. pol., 20 novembre.)

[Le Marquis de Cadore remercie le Prince de La Tour d'Auvergne de lui avoir communiqué la dépêche du Comte de Saint-Vallier du 5 novembre [1]. Il estime que l'on apprécie exactement à Stuttgart les conséquences de la politique électorale du Prince de Hohenlohe. Le Baron de Soden, Ministre de Wurtemberg, s'inspirant des instructions du Baron de Varnbüler, a fait part au Prince des inquiétudes que causait à Stuttgart le succès probable des progressistes aux prochaines élections bavaroises; il l'a prié «de vouloir bien lui dire ce que ferait, le cas échéant, le Gouvernement bavarois, afin qu'il pût rassurer un peu M. de Varnbüler». Le Prince a répondu qu'il ne pouvait rien dire avant les élections, qu'il regrettait profondément la situation actuelle et avait tout fait pour la conjurer; il ne croyait pas, d'ailleurs, que les progressistes pussent créer au Ministère de grands embarras sur la question extérieure.]

Cette réponse de M. le Ministre des Affaires étrangères confirme ce que j'ai eu l'honneur de mander plusieurs fois à Votre Excellence sur l'absence complète de plan, sur le manque absolu de principes et sur l'indécision qui caractérisent la politique du Prince de Hohenlohe. Il semble n'avoir qu'un but, celui de rester au

[1] La Tour d'Auvergne en avait adressé copie à Cadore le 10 novembre. (Bavière, 247.)

IMPRIMERIE NATIONALE.

pouvoir, et cette considération domine en lui toutes les autres. Il ne se prononcera que lorsque le scrutin aura décidé, se réservant ainsi pour toutes les éventualités. Ses incertitudes cesseront du reste bientôt, car les premières opérations électorales ont eu lieu hier dans tout le Royaume, et le 25 se fera l'élection des Députés.

[La lutte électorale se poursuit avec une ardeur inaccoutumée en Bavière. Le Marquis de Cadore ne peut encore donner de renseignements précis sur les premières opérations électorales.]

7754. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, au Prince de La Tour d'Auvergne. (Orig. Autriche, 500, n° 140.)

Vienne, 17 novembre 1869.
(Cabinet, 19 novembre; Dir. pol., 22 novembre.)

[Le Duc de Gramont remercie le Prince de La Tour d'Auvergne des informations qu'il lui a transmises sur la préparation des élections en Bavière[1] et sur la visite rendue par le Roi Charles de Wurtemberg au roi Louis[2].]

J'ai pris connaissance de ces communications avec le très vif intérêt qu'elles méritent, et les observations qu'elles contiennent ont confirmé ma propre manière de voir sur les faits dont elles rendent compte. L'appréciation du Cabinet de Vienne sur l'entrevue des deux Souverains est également conforme aux indications transmises à Votre Excellence. Seulement, le Gouvernement impérial et royal prétend n'avoir pas été complètement étranger à la décision prise par le Roi Charles. D'après M. le Baron d'Aldenbourg[3], le projet d'un rapprochement personnel entre les deux Cours du Sud aurait été conçu depuis longtemps par M. de Varnbüler. Mais le Ministre wurtembergeois aurait rencontré les plus grandes difficultés de la part du Roi Charles lorsqu'il se serait agi de mettre ce plan à exécution. Devant les hésitations du Prince, qui craignait l'accueil qu'il pouvait recevoir en Bavière, M. de Varnbüler avait à peu près renoncé à une idée dont il regrettait

(1) Cf. Saint-Vallier, 26 octobre et 5 novembre; Cadore, 4 novembre.
(2) Cf. Saint-Vallier, 26 octobre, et Cadore, 27 octobre.
(3) Chef de la division politique au ministère des Affaires étrangères.

cependant vivement l'abandon, lorsque le Comte Chotek est revenu dernièrement à Stuttgart[1]. Le Représentant du Cabinet de Vienne aurait naturellement vu le Roi, avec lequel, toujours d'après M. le Baron d'Aldenbourg, il se trouverait même dans des relations presque d'intimité, et, autorisé par son Gouvernement à se rallier complètement aux désirs de M. de Varnbüler, il aurait, par ses vives instances, décidé Sa Majesté à entreprendre ce voyage dont elle n'a eu qu'à s'applaudir. Je ne prétends pas me faire garant de l'entière exactitude de ces renseignements, et je me borne à les transmettre à Votre Excellence, en reconnaissant que leur principale valeur est d'indiquer le désir du Gouvernement austro-hongrois de s'associer aux vues qui ont dirigé la démarche du Roi de Wurtemberg.

[Le Baron d'Aldenbourg donne quelques détails sur un entretien du Comte de Trauttmansdorff avec le Pape.]

7755. Le Comte Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Prince de La Tour d'Auvergne. (Orig. Prusse, 376, n° 206.)

Berlin, 18 novembre 1869.
(Cabinet, 20 novembre; Dir. pol., 22 novembre.)

[Le Comte Benedetti est de retour à Berlin depuis le 10 novembre.

« Aucune affaire d'un caractère international, ne semble tenir particulièrement en éveil, en ce moment, la vigilance du Cabinet de Berlin, et l'opinion publique se montre surtout préoccupée des questions que soulève la situation administrative et financière du Royaume[2]. »

Le Comte Benedetti a été reçu par le Roi en audience particulière.]

(1) Le comte Chotek, ministre d'Autriche à Stuttgart depuis le 21 janvier 1867, avait été nommé ministre à Saint-Pétersbourg, le 14 octobre 1869. Il était sans doute retourné à Stuttgart pour y prendre congé avant de gagner son nouveau poste.

(2) Sur les difficultés financières du Gouvernement prussien, voir t. XXIV, p. 334, note 1.

Le Roi s'est plu à voir dans l'entier rétablissement de l'Empereur un gage du maintien de la paix, en me manifestant le désir de contribuer, de son côté, à resserrer entre les grandes Puissances les bonnes et cordiales relations qu'elles entretiennent. Sa Majesté n'a d'ailleurs touché ni même fait allusion à aucune des questions qui ont été ou peuvent devenir le sujet de communications diplomatiques, et je n'ai pas jugé opportun ni convenable d'aborder moi-même un pareil terrain. Le Roi a daigné cependant me retenir assez longtemps, et il m'a entretenu de l'accueil plein d'enthousiasme que S. M. l'Impératrice a rencontré en Orient et dont le Prince royal de Prusse a retrouvé les traces à son arrivée à Athènes et à Constantinople[1].

[D'après M. de Thile, le Comte de Bismarck reviendra à Berlin dans les premiers jours de décembre. Les renseignements relatifs à la santé du Chancelier sont contradictoires; mais Benedetti rappelle qu'il en avait été de même l'année précédente, et que d'ailleurs, pendant tout l'été, le Comte de Bismarck «n'a pas cessé un seul instant de participer aux actes du Gouvernement, et de diriger d'une main vigoureuse les affaires dans lesquelles il a cru opportun d'intervenir». C'est ainsi, par exemple, qu'il a obtenu le départ du Ministre des Finances, et lui a fait donner un successeur de son choix, M. Camphausen[2]. S'il a choisi le nouveau Ministre des Finances parmi les nationaux-libéraux, c'est qu'il ne veut plus s'exposer à l'obligation de gouverner contre la majorité des Chambres, et qu'il entend faire du parti national-libéral, qui a longtemps représenté l'opposition, le principal appui du Gouvernement. Aussi peut-on prévoir qu'il éliminera de même les Ministres de l'Intérieur et de l'Instruction publique[3], «qui sont des représentants obstinés des traditions féodales», et s'efforcera de prendre leurs successeurs dans le parti où il est allé chercher M. Camphausen. S'il y parvient, il aura atteint le but qu'il poursuit. Il est vrai qu'il rencontrera sans doute

(1) Le Prince royal était passé, comme l'impératrice Eugénie, et après elle, à Constantinople et à Athènes, avant de se rendre en Égypte pour assister à l'inauguration du Canal de Suez.

(2) C'est le 25 octobre que von der Heydt avait offert sa démission. Il avait été remplacé par Camphausen le 27 octobre.

(3) Le comte d'Eulenbourg et le Docteur von Mühler.

une vive résistance de la part du Roi, qui est sur ce point très opposé à ses vues.]

J'insiste sur cet état de choses et je me permets de vous en présenter les traits essentiels, parce que les nationaux-libéraux ne sont autres que les anciens membres du Nationalverein dissous après la guerre de 1866, qu'ils lui ont emprunté ses doctrines politiques, et que leur programme a aujourd'hui encore pour unique objet l'union de l'Allemagne sous un régime constitutionnel. En s'éloignant des conservateurs pour se rapprocher des libéraux dynastiques mais unitaires, M. de Bismarck ne peut se dissimuler qu'il devra leur tenir compte de leurs aspirations. Se flatte-t-il de les gouverner et de les conduire à sa guise quand il leur aura ouvert l'accès du pouvoir, et de se trouver ainsi en mesure de contenir ou d'exciter leurs impatiences suivant les diverses nécessités du moment? Je ne saurais le dire; mais, pour ma part, j'en serais d'autant moins surpris qu'il a devant moi, dans plus d'une circonstance, exprimé le regret que lui causaient les vues du Roi en matière de Gouvernement, et de ne pouvoir, pour le diriger et en faire le plus puissant levier de sa politique, s'inspirer du sentiment national allemand, qui est celui des classes éclairées et que représentent les libéraux-nationaux. D'autre part, il prévoit sans doute que l'avènement de ce parti peut coïncider avec l'ouverture du nouveau règne; le Prince royal n'a jamais caché ses préférences pour les institutions parlementaires, et la future Reine, qui exerce sur son époux une influence manifeste, l'entretient dans ces dispositions. Il est donc vraisemblable qu'il ira chercher ses conseillers parmi les libéraux-nationaux, qui constituent la fraction la plus considérable sinon la majorité dans la Chambre, et, en homme avisé, M. de Bismarck songe peut-être à se mettre en état de former lui-même un Cabinet choisi dans leurs rangs. On a remarqué au surplus que le Chancelier fédéral s'emploie depuis quelque temps à complaire au Prince royal, et à effacer le souvenir des dissentiments qui l'ont tenu, depuis qu'il est au pouvoir, éloigné de l'Héritier du Trône.

Il m'a paru, Prince, qu'il pouvait être utile de vous faire part de ces appréciations, qui ne me sont pas exclusivement personnelles, et que partagent des hommes bien informés et prévoyants.

7756. Le Comte de Mosbourg, Ministre à Carlsruhe, au Prince de La Tour d'Auvergne. (Orig. Bade, 49, n° 52.)

Bade, 18 novembre 1869.
(Cabinet, 19 novembre; Dir. pol., 22 novembre.)

[Le Comte de Mosbourg, parti de Carlsruhe le 13, a dîné et passé la soirée du 14 à Coblenz, auprès de la Reine de Prusse, qui l' y avait aimablement invité. Il a ensuite assisté le 15, à Neuwied, au mariage du Prince de Roumanie avec la Princesse Élisabeth de Wied[1]. La Reine de Prusse, la Grande-Duchesse de Bade et la Princesse Guillaume de Bade, le Comte et la Comtesse de Flandre et toute la famille du Prince de Roumanie assistaient aux fêtes du mariage.]

Je ne puis assez insister sur les témoignages réitérés de satisfaction et de reconnaissance pour l'Empereur qui ont marqué l'accueil fait à l'Envoyé de Sa Majesté. Aucune preuve de déférence et de gratitude pour l'Auguste Souverain que j'avais l'honneur de représenter n'a été omise par les deux familles qui viennent de s'allier. L'Empereur de Russie avait confié la même mission à M. d'Oubril, son Ministre à Berlin, qui a reçu comme moi, et pour des considérations semblables, l'accueil le plus empressé. Des appartements avaient été préparés pour nous au château de Neuwied, et le 16, le lendemain du mariage, nous avons été invité à un déjeuner de famille, auquel n'avait été convié aucun autre étranger, au château de Monrepos, appartenant également au Prince de Wied, et situé à une heure de Neuwied, dans les montagnes voisines du Rhin. C'est là que nous avons pris congé de nos hôtes, M. d'Oubril et moi, pour retourner à Coblenz, d'où nous nous sommes dirigés, hier 17, vers nos postes respectifs.

[Le Comte de Mosbourg, en terminant, tient à mentionner de façon particulière les remerciements répétés du Prince de Roumanie pour le témoignage de sympathie que lui a donné l'Empereur dans cette circonstance solennelle de sa vie.

P.-S. — Le Comte de Mosbourg ajoute à sa lettre un exemplaire

[1] Cf. Mosbourg, 8 novembre, et la note.

du cérémonial observé pendant les noces, ainsi que deux photographies de la Princesse de Roumanie.]

7757. Le Comte de Saint-Vallier, Ministre à Stuttgart, au Prince de La Tour d'Auvergne. (Orig. Wurtemberg, 89, n° 66.)

Stuttgart, 18 novembre 1869.
(Cabinet, 19 novembre; Dir. pol., 20 novembre.)

J'ai reçu la dépêche que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser sous le n° 32 [1], et je ne puis malheureusement que confirmer les craintes exprimées par M. de Cadore dans sa lettre du 4 de ce mois dont vous avez bien voulu m'envoyer copie. Les élections bavaroises, dont la première opération, le choix des électeurs du second degré, a eu lieu avant-hier 16 [2], semblent, comme il n'était que trop facile de le prévoir, faire présager le triomphe des partisans de la Prusse. Je n'ai pas à revenir sur les causes presque inévitables de cette victoire d'une minorité remuante sur la grande majorité de la population; par mes dépêches n°s 61 et 63 [3], j'ai tracé un tableau détaillé des manœuvres de toute nature auxquelles le Ministère a eu recours pour obtenir ce résultat; il était difficile qu'il ne réussît pas à l'aide de pareils moyens, et aujourd'hui tout semble annoncer qu'il y aura dans la future Assemblée une majorité, faible il est vrai, en faveur de l'entrée du Royaume dans la Confédération du Nord. Ce serait là un fait bien inquiétant s'il n'était pas certain que le pays est autonomiste, qu'il veut le maintien de son indépendance, et que la Chambre n'est nullement la représentation de l'opinion dominante dans la population.

La Bavière va donc offrir ce singulier spectacle : un Roi aveugle tenant à sa Couronne et à ses prérogatives, mais entraîné vers l'abîme par un entourage dévoué au Ministère qui lui représente

(1) La dépêche n° 32, du 11 novembre, accompagnait la copie d'une dépêche de Cadore, celle du 4. (Wurtemberg, 89.)
(2) Cf. Cadore, 17 novembre.
(3) Les dépêches des 26 octobre et 5 novembre.

comme des adversaires ses véritables amis, et comme des amis de perfides et dangereux adversaires; un Ministère qui est loin d'être en entier dans les idées prussiennes et annexionistes, mais qui, sans se faire illusion sur les résultats probables de la partie qu'il joue, expose la Couronne, la dynastie, le pays, à de redoutables périls pour la seule satisfaction de triompher de l'Opposition et de conserver le pouvoir qu'il sent lui échapper; une Chambre en désaccord avec les vœux des populations, mais d'autant plus ardente, d'autant plus dangereuse, qu'elle se saura condamnée à une existence éphémère, qu'elle connaîtra la défiance, l'animadversion qu'elle inspire et qu'elle voudra profiter du temps qui lui sera laissé pour précipiter les choses dans le sens de son désir; un peuple enfin effrayé et irrité du chemin qu'on lui fera faire contre toutes ses aspirations, contre sa volonté bien caractérisée, un peuple dont le vœu sera de se délivrer tout ensemble et de la Chambre et du Ministère, mais qui ne saura prendre aucune initiative, retenu qu'il sera par sa nature apathique et nonchalante, par son caractère opposé à toute entreprise hasardeuse, aussi bien que par son respect pour la Royauté, qu'il voit avec stupeur donner la main au parti qui travaille à son renversement.

Les conseils que le Roi de Wurtemberg avait donnés au Roi Louis[1] n'ont pas réussi, en effet, à détourner le jeune Souverain de la voie dans laquelle il est engagé; la lumière ne s'est pas encore faite chez lui; il obéit à des rancunes personnelles contre les chefs du parti conservateur; il écoute les suggestions intéressées de ses Ministres et de ses Conseillers, et il travaille à écarter des affaires et à éloigner de son Trône les hommes qui sont les véritables soutiens de la Monarchie. Je l'ai déjà dit à Votre Excellence, ces dispositions du Roi de Bavière sont une cause de profond chagrin et de vive inquiétude pour le Souverain et pour les hommes d'État du Wurtemberg. Les deux Royaumes sont solidaires; la destinée de l'un est étroitement liée à celle de l'autre, leur union peut les sauver; mais, si l'un d'eux, le plus important, déserte la cause de sa propre défense, que pourra faire l'autre, isolé entre la Bavière se trahissant elle-même et le Grand-Duché de Bade qui s'est abandonné depuis longtemps? Ne devra-t-il pas

[1] Cf. Saint-Vallier, 26 octobre; Cadore, 27 octobre et 4 novembre.

succomber à son tour devant une puissance aussi formidable que celle qui l'enserrera alors de tous les côtés? La fermeté, la résolution dont il fait preuve ne lui feront-elles pas défaut lorsqu'il se sentira irrévocablement condamné? Tout espoir lui échappant, ne cherchera-t-il pas à se jeter dans les bras de l'ennemi pour obtenir de lui, au prix de son empressement, des conditions moins onéreuses? Le passé suffit, hélas, pour inspirer à cet égard des craintes qui ne semblent que trop justifiées si l'on se rappelle la conduite de tous les Gouvernements de l'Allemagne au lendemain de Sadowa.

Quoi qu'il en soit, le Baron de Varnbüler est décidé à tout mettre en œuvre pour chercher à remédier à la situation que les effets de la nouvelle division des cercles électoraux paraissent devoir amener en Bavière; il veut attendre d'abord que l'on sache bien les résultats des élections; le vote d'avant-hier ne concerne que la première opération, le choix des électeurs du second degré, et il est difficile de classer exactement d'avance les opinions d'hommes pour la plupart inconnus; puis, les résultats déjà publiés sont ceux des villes où l'on ne pouvait douter de la victoire des libéraux; d'ailleurs ceux-ci, ayant le Gouvernement pour allié, disposant des télégraphes, de la plupart des journaux, ont entre les mains tous les moyens de faire connaître leur succès au public bien plus promptement que les conservateurs; enfin, on ne doit pas non plus oublier que, lors des élections du mois de mai dernier, on a cru jusqu'au vote du second degré à un échec pour les conservateurs, tandis que ces derniers ont eu en définitive la majorité; les libéraux étaient parvenus pendant plusieurs jours à accréditer cette erreur en faisant grand bruit de leurs succès, en laissant ignorer leurs échecs, et surtout en revendiquant comme leurs beaucoup d'électeurs nommés au premier degré qui n'appartenaient pas en réalité à leur parti.

Sous la réserve de ces considérations, le Roi de Wurtemberg et son Ministre ont la ferme intention, si le résultat des élections bavaroises est favorable aux libéraux, d'user de tous les moyens pour tenter d'éclairer le Roi Louis sur les dangers auxquels le système gouvernemental de son Ministère expose sa Couronne et l'indépendance de son Royaume; le Baron de Varnbüler se rendrait à Munich avec une lettre de son Souverain pour le

Monarque bavarois; il chercherait à lui ouvrir les yeux, à apaiser son irritation contre les chefs du parti conservateur, à qui il prêcherait en même temps la modération; il proposerait à Sa Majesté une combinaison ministérielle qui laisserait au pouvoir quelques-uns des membres du Cabinet actuel, moins compromis que les autres dans le sens libéral, et leur adjoindrait plusieurs conservateurs appartenant à la nuance modérée du parti. Cette nouvelle administration, aussitôt constituée, devrait prononcer la dissolution de la Chambre, rétablir l'ancienne division des cercles électoraux, et procéder à de nouvelles élections d'où sortirait assurément une importante majorité conservatrice.

Tel est le plan encore bien vague qui vient de m'être exposé, mais que je crois devoir faire connaître immédiatement à Votre Excellence; j'aurai soin de vous tenir exactement informé des résolutions que la situation de l'État voisin inspirera au Gouvernement près duquel je suis accrédité. Qu'il me soit permis, en terminant, de prier Votre Excellence de vouloir bien considérer comme strictement confidentielles les informations qui précèdent.

7758. Le Prince de La Tour d'Auvergne au Général Comte Fleury, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg. (Confidentielle. Minute. Russie, 242, n° [1].)

Paris, 21 novembre 1869.

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt le compte rendu de vos premiers entretiens avec le Prince Gortchakoff et avec l'Empereur Alexandre[2]. Je ne puis que vous féliciter de l'accueil distingué que vous avez rencontré auprès de Sa Majesté aussi bien que de son Ministre des Affaires étrangères. Les dispositions amicales qui vous ont été témoignées à notre égard sont conformes à celles dont nous sommes nous-mêmes animés envers la Cour de Russie, et nous désirons sincèrement les faire profiter au bien mutuel des deux pays. La situation de l'Europe crée pour eux sur plusieurs points une similitude d'intérêts qui les prédispose à apprécier de la même manière un certain nombre de questions.

[1] La minute ne porte pas de numéro d'ordre.

[2] Cf. Fleury, 13 novembre.

Aussi ne suis-je point surpris que le Prince Gortchakoff se soit exprimé comme il l'a fait au sujet du Sleswig. Cette affaire vient d'être de nouveau l'objet d'une manifestation populaire qui a ramené l'attention publique sur l'ajournement de la solution que le Cabinet de Copenhague attend depuis 1866[1]. Le Chancelier ne s'est pas montré indifférent à la situation pénible faite à la Cour de Danemark. Personne certainement n'est mieux placée que la Russie, à raison de ses liens de famille, pour représenter à qui de droit les inconvénients de cet état de choses, et le langage du Prince Gortchakoff atteste qu'il en a le sentiment.

J'ai constaté avec une satisfaction particulière la sollicitude que l'Empereur Alexandre vous a paru porter non seulement au maintien de la paix, mais aussi à l'affermissement des idées de modération qui en seront la plus sûre garantie le jour où elles auront triomphé partout. Les appréciations de Sa Majesté à l'égard d'une Puissance limitrophe de son Empire et dont les rapports avec la Russie ont été quelquefois difficiles dans ces dernières années sont également empreintes d'une haute impartialité et d'un véritable esprit politique. C'est avec plaisir que nous en retrouverons les traces dans les affaires, et que nous verrons le Cabinet de Saint-Pétersbourg se guider d'après ces inspirations à la fois si équitables et si sages.

Sur d'autres points que vous me signalez, vos interlocuteurs ont gardé un complet silence. Je me plais à espérer que la Cour de Russie continuera à observer la même réserve sur une question qu'aucune circonstance particulière ne nous invite à traiter en ce moment et dont la solution rencontrerait inévitablement en dehors de nous des objections faciles à prévoir[2]. J'augure donc favorablement de vos rapports ultérieurs avec le Cabinet de Saint-Pétersbourg, et je ne doute pas que l'Empereur, à qui j'ai envoyé votre dépêche à Compiègne, ne partage cette impression[3].

(1) Cf. t. XXV, p. 379, note 2.

(2) La Tour d'Auvergne fait évidemment allusion ici à la clause du traité de Paris qui neutralisait la Mer Noire, et dont la politique russe poursuivait depuis longtemps l'abrogation.

(3) Le comte Fleury cite, à la date du 22 novembre, le fragment suivant d'une lettre particulière de La Tour d'Auvergne au général Fleury :

Nous ne pouvons qu'approuver votre argumentation au sujet du Sleswig et vous

7759. Le Marquis de Cadore, Ministre à Munich, au Prince de La Tour d'Auvergne. (Orig. Bavière, 247, n° 78.)

Munich, 21 novembre 1869.
(Cabinet, 23 novembre; Dir. pol., 24 novembre.)

D'après les informations parvenues au Ministère de l'Intérieur sur le scrutin de mardi dernier[1], il ne paraît pas que le parti libéral parvienne à obtenir, dans la nouvelle Chambre, la majorité à laquelle on s'attendait dans les cercles officiels. Autant qu'on peut en juger par la désignation des électeurs du deuxième degré, les deux partis se retrouveront probablement dans une proportion à peu près analogue à celle du mois de mai dernier, et, s'il y a quelque changement, ce sera plutôt à l'avantage des conservateurs. Numériquement parlant, cet avantage ne serait pas très considérable, puisque, d'après l'avis des personnes les plus compétentes, il ne s'agit que d'une différence de trois à quatre voix. Mais, si l'on tient compte du remaniement des circonscriptions électorales qui avait été calculé de façon à leur faire perdre dix ou douze sièges, et des conditions générales dans lesquelles s'est produit le scrutin du 16, on doit reconnaître que le parti conservateur a fait depuis six mois d'assez grands progrès et de nombreux prosélytes dans le pays.

[Même dans les circonscriptions où il n'est pas parvenu à l'emporter, le parti conservateur a recueilli un nombre de voix plus considérable qu'aux précédentes élections.]

On prévoit généralement, même dans les sphères ministérielles, que le Cabinet aura beaucoup de difficulté à se maintenir, tel qu'il est constitué aujourd'hui, en présence d'une majorité conservatrice, quelque minime qu'elle soit.

[Aussi constate-t-on déjà un léger revirement dans le langage

féliciter sincèrement des bonnes dispositions que vous avez provoquées chez votre auguste interlocuteur... Le règlement de la question danoise serait une satisfaction donnée à l'opinion publique et un gage pour l'avenir des dispositions conciliantes de la Prusse. Enfin, l'intervention amicale de la Russie dans cette affaire replacerait le Cabinet de Pétersbourg vis-à-vis de la Prusse, comme vis-à-vis de nous, sur le terrain où il peut espérer servir, le plus utilement, les intérêts de la paix. (*La France et la Russie en 1870*, p. 17-18.)

[1] Cf. Cadore, 17 novembre; Saint-Vallier, 18 novembre.

de ceux qui, jusqu'ici, caractérisaient avec sévérité les tendances ultramontaines du parti conservateur. Les journaux progressistes, à vrai dire, n'avouent pas encore leur défaite, et il convient d'attendre le vote du 25 pour se prononcer à ce sujet.]

7760. Le Prince de La Tour d'Auvergne au Comte Benedetti, Ambassadeur à Berlin. (Confidentielle. Minute. Prusse, 376, n° 115.)

[Paris,] 22 novembre 1869.

Le Général Fleury, dans ses premiers entretiens avec le Prince Gortchakoff et l'Empereur Alexandre, a été amené à aborder la question du Sleswig. Il a trouvé l'Empereur Alexandre et son Ministre des Affaires étrangères dans des dispositions que je crois bon de vous faire connaître. Pour vous mettre à même d'en apprécier exactement la portée, je vous envoie ci-joint, à titre confidentiel, un extrait de la dépêche par laquelle l'Ambassadeur de Sa Majesté à Saint-Pétersbourg m'en a rendu compte[1]. Si l'Empereur de Russie donne suite à ses assurances avec une fermeté suffisante, vous pourrez sans doute en apercevoir les traces dans l'attitude du Cabinet de Berlin. En attendant, je n'ai pas besoin de le dire, nous devons, quant à nous, persister dans la réserve que nous avons gardée jusqu'ici en présence des négociations ouvertes entre la Prusse et le Danemark. Je n'ai donc à vous recommander dans cette affaire qu'une politique d'observation. J'attacherai toutefois beaucoup de prix à connaître votre impression sur les chances de succès réservées aux conseils du Cabinet de Pétersbourg. D'après ce que vous m'écrirez, nous pourrons juger dans quelle mesure il serait opportun d'encourager le Général Fleury à s'engager dans la voie que lui a ouverte l'accueil fait à ses premières paroles, et, en raison de l'intérêt qui s'attache à cette question, je vous serai reconnaissant de me transmettre le plus tôt possible vos appréciations.

Vous trouverez ci-joint des extraits de la correspondance du

[1] Cf. Fleury, 13 novembre.

Ministre de l'Empereur à Copenhague et de notre Consul à Kiel, qui pourront servir à compléter vos informations.

7761. Le Prince de La Tour d'Auvergne au Général Comte Fleury, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg. (Minute. Russie, 242, n° 38.)

[Paris,] 22 novembre 1869.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint la copie d'une dépêche par laquelle M. le Comte Benedetti, en reprenant possession de son poste, m'a transmis le résultat de ses premières observations [1]. J'ai pensé qu'il pouvait être intéressant pour vous de connaître les impressions recueillies par l'Ambassadeur de l'Empereur près la Cour de Prusse, et c'est à ce titre que je vous en fais part.

Vous trouverez également ci-annexés divers extraits de la correspondance de nos Ministres à Munich et à Stuttgart et de notre Chargé d'Affaires à Berne, qui m'ont paru de nature à vous éclairer utilement sur la politique suivie par les États du Sud de l'Allemagne.

7762. Le Prince de La Tour d'Auvergne au Comte d'Astorg, Ministre à Darmstadt. (Minute. Hesse-Darmstadt, 31, n° 4.)

[Paris,] 24 novembre 1869 [2].

J'ai lu avec intérêt les informations que vous m'avez fait l'honneur de me transmettre par vos dernières dépêches, et en particulier celles qui étaient relatives aux changements de personnes accomplis, sous l'influence de la Prusse, dans l'État-Major de l'armée hessoise [3]. Il me revient d'autre part que la mauvaise impression produite dans le Grand-Duché par ces mesures aurait engagé le Cabinet de Berlin à poursuivre en ce moment avec moins d'insis-

(1) Cf. Benedetti, 18 novembre.
(2) La date que porte la minute a été ajoutée au crayon.
(3) Cf. d'Astorg, 29 octobre.

tance le système de réorganisation militaire sur le modèle prussien, qu'il désire voir appliquer dans la Hesse. Vous trouverez ci-joint, un extrait de la correspondance de notre Consul général à Francfort qui contient quelques renseignements à ce sujet[1].

7763. Le Prince de La Tour d'Auvergne au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, et au Marquis de La Valette, Ambassadeur à Londres. (Minute. Autriche, 500, n° 111.)

[Paris,] 24 novembre 1869.

[Le Prince de La Tour d'Auvergne envoie au Duc de Gramont et au Marquis de La Valette copie de la dépêche de Benedetti du 18 novembre, ainsi que des extraits de la correspondance des Ministres à Munich et à Stuttgart, du Chargé d'Affaires à Berne, et du Consul général à Francfort[2].]

7764. Le Comte de Saint-Vallier, Ministre à Stuttgart, au Prince de La Tour d'Auvergne. (Orig. Wurtemberg, 89, n° 69.)

Stuttgart, 24 novembre 1869[3].
(Cabinet, 25 novembre; Dir. pol., 26 novembre.)

En dépit de tous les efforts du Ministère Hohenlohe, de la modification arbitraire des cercles électoraux, de la pression violente

[1] Dans sa dépêche du 13 novembre, Hell annonçait les démissions provoquées dans l'État-Major hessois par le major-général von Treskow, et faisait prévoir une réorganisation complète de l'armée hessoise à la demande du Gouvernement prussien. L'armée hessoise devait être réduite de quatre à trois régiments, qui deviendraient les 97e, 98e et 99e régiments de la Confédération de l'Allemagne du Nord. — A la fin de sa dépêche du 17 novembre, Hell écrivait :

On m'assure aujourd'hui que le Cabinet de Berlin se serait résolu à différer la mise à exécution de ses projets sur l'armée hessoise, à la suite de rapports qui lui seraient parvenus sur l'impression produite dans le Grand-Duché par l'annonce de ces mesures. (Prusse, Francfort, 6.)

[2] Cf. La Tour d'Auvergne à Fleury, 22 novembre.

[3] La dépêche annonçant les résultats des élections bavaroises du 25 novembre, il semble que la date du 24, que porte l'original, soit inexacte.

exercée sur les électeurs, le mouvement de l'opinion publique bavaroise a déjoué tous les obstacles, et les conservateurs patriotes ont obtenu la majorité. Cette bonne nouvelle est venue calmer toutes les inquiétudes que l'on éprouvait ici et dont je m'étais fait l'écho auprès de Votre Excellence; elle est venue justifier pleinement les doutes que je vous exprimais dans ma dépêche n° 66 [1] sur la véracité des informations données au public par les organes du Gouvernement bavarois ou du parti national-libéral.

Tout avait été combiné pour triompher des conservateurs, et, s'ils n'avaient pas eu dans le pays une majorité plus forte que celle dont ils disposaient aux élections du mois de mai dernier, leur échec était assuré; on savait bien que depuis lors ils avaient dû faire des progrès, mais personne ne se doutait que ces progrès fussent aussi considérables. Ils l'ont donc emporté dans la plupart des provinces, et même dans un certain nombre de villes que le parti national-libéral regardait comme inféodées à sa cause; on estime qu'ils posséderont dans la nouvelle Chambre une majorité décisive même en cas de coalition des trois autres partis.

Voici, du reste, un résumé des calculs auxquels se livrent les journaux bavarois. Les élections du 20 mai dernier avaient amené à la Chambre : soixante-dix-neuf conservateurs patriotes, soixante-quatorze libéraux (dont cinquante-neuf progressistes et quinze ministériels), et un démocrate. Cette fois, on croit pouvoir compter sur : quatre-vingt-un conservateurs, soixante-neuf libéraux (dont soixante-trois progressistes et six ministériels) et quatre démocrates.

Dans la situation où le placent ces résultats, on se demande ce que va faire le Ministère du Prince de Hohenlohe; il ne peut songer à une nouvelle dissolution de la Chambre, car il sait que le pays lui enverrait une majorité conservatrice encore plus considérable que celle-ci; il semble donc qu'il doive forcément se résigner à la retraite. Cependant, il serait encore possible qu'il tentât un compromis; je ne serais pas surpris qu'il fît amende honorable près

Elle est pourtant confirmée par le timbre du Cabinet, qui porte la date du 25. Peut-être Saint-Vallier ne donne-t-il ici, en réalité, que des prévisions, tirées des résultats du scrutin préparatoire du 16.

[1] Dépêche du 18 novembre.

des conservateurs, et qu'il ne se déclarât prêt à passer sous les fourches caudines qu'il leur plairait de lui imposer; ce dernier oubli de sa dignité ne le sauvera pas; le parti conservateur a juré de ne pas entrer en accommodement avec l'administration actuelle. Quant au Roi, il serait à souhaiter que les élections lui eussent ouvert les yeux, mais je crains malheureusement qu'il n'en soit encore rien; sa présomption de jeune homme (je dirai même d'enfant gâté) ne lui permet pas de reconnaître qu'il se soit trompé, et l'intérêt vital de sa Couronne s'efface pour lui devant ses mesquines rancunes contre les conservateurs. Il y a quelques jours, se trouvant à Füssen près d'Immenstadt au moment des élections, il a fait connaître à un groupe d'habitants la satisfaction qu'il ressentait d'apprendre qu'ils avaient voté en faveur des candidats progressistes, les partisans de l'entrée de son Royaume dans la Confédération du Nord!

7765. H. de Cussy, Vice-Consul à Luxembourg, au Prince de La Tour d'Auvergne. (Orig. Pays-Bas, Eich-Luxembourg, 7, n° 9.)

Luxembourg, 25 novembre 1869.
(Cabinet, 27 novembre; Dir. pol., 28 novembre.)

Dans un entretien que Son Excellence M. Servais m'a fait demander aujourd'hui, M. le Ministre d'État m'a prié d'informer sans retard Votre Excellence qu'il avait lieu de penser que, d'ici à *quelques jours,* une motion serait faite à la Chambre des États dans le but d'engager le Gouvernement grand-ducal à faire auprès du Cabinet de Berlin les démarches nécessaires pour que le Grand-Duché de Luxembourg soit représenté, au même titre que les autres membres de l'Union douanière allemande, soit au Parlement, soit au Conseil fédéral du Zollverein.

En me faisant cette communication, M. Servais a ajouté que, avant d'avoir à répondre à l'interpellation très prochaine qui paraît devoir lui être adressée, il attacherait beaucoup de prix à connaître l'opinion du Gouvernement de l'Empereur sur cette question, ainsi que la manière dont serait envisagé par lui l'envoi au Zoll-

IMPRIMERIE NATIONALE.

parlament de Députés luxembourgeois. M. le Ministre d'État a insisté à plusieurs reprises, dans le cours de l'entretien, sur tout ce que la communication qu'il me faisait avait de confidentiel, assurant même que c'était pour lui conserver ce caractère qu'il avait cru devoir ne pas se servir, en cette circonstance, de l'intermédiaire de M. Jonas, Chargé d'Affaires du Gouvernement grand-ducal à Paris.

[M. de Cussy ajoute que M. Servais ne lui a pas « paru repousser entièrement l'idée d'une représentation du Grand-Duché au Parlement douanier », et il explique l'attitude du Ministre par le souci des intérêts de l'industrie luxembourgeoise, en particulier des maîtres de forges.]

7766. Rothan, Ministre à Hambourg, au Prince de La Tour d'Auvergne. (Orig. Hambourg, 159, n° 118.)

Hambourg, 27 novembre 1869.
(Cabinet, 29 novembre; Dir. pol., 30 novembre.)

Le proverbe que M. de Bismarck a inventé le printemps dernier à la tribune du Parlement du Nord, *mentir comme le télégraphe,* s'est justifié à l'occasion des élections bavaroises. Les feuilles nationales, comptant sur la première impression toujours décisive pour l'opinion publique, ont reproduit tout d'abord des dépêches annonçant la victoire des progressistes; plus tard elles ont élevé quelques doutes sur les opérations du scrutin, et, aujourd'hui que le résultat s'est positivement retourné contre eux, elles ergotent sur la couleur des candidats élus, et se flattent qu'avant la réunion des Chambres plus d'un d'entre eux désertera le camp ultramontain pour se rallier sous la bannière du Prince de Hohenlohe. Le Gouvernement prussien a pris une attitude différente dans cette lutte qui intéresse cependant à un si haut degré les destinées de l'Allemagne. J'en ai fait ressortir la sagesse dans ma dépêche du 17 octobre, en retraçant avec fidélité, je me permets de le croire, la situation des partis en Bavière en face du scrutin et leurs chances respectives. M. de Bismarck est resté, en apparence du moins, complètement étranger aux discussions si violentes

engagées dans la presse bavaroise, soit qu'il ait jugé son appui compromettant pour le Prince de Hohenlohe, soit que, bien renseigné sur l'issue de la lutte, il ne se soit pas soucié de se rendre solidaire de la défaite du Ministère, et qu'il ait voulu conserver toute sa liberté d'action vis-à-vis de la nouvelle administration, si toutefois le Roi devait se décider à choisir de nouveaux Conseillers dans les rangs du parti victorieux. Mais, comme il s'agit d'un Roi fantaisiste, et que d'ailleurs la pénurie des hommes d'État en Bavière est grande, il n'est pas encore absolument démontré que le Prince de Hohenlohe soit condamné à devoir abandonner le pouvoir à ses adversaires. Les félicitations adressées par le Roi Louis II aux électeurs primaires progressistes de Passau[1] pourraient faire craindre au contraire qu'il ne soit pas disposé à se prêter facilement aux exigences du régime constitutionnel sincèrement pratiqué. La situation, faussée par les exagérations de la lutte, va du reste d'ici à peu de temps prendre son véritable caractère. Les opinions intermédiaires vont se dégager peu à peu, et l'on reconnaîtra que tous ceux qui ont combattu avec les ultramontains n'ont pas rompu pour cela avec les idées de progrès et de liberté, ni même avec le sentiment national. Mais c'est dans ces moments de crise que les peuples, tout maîtres qu'ils soient de leurs destinées, ont surtout besoin de s'en remettre à la sagesse et à l'expérience d'un Souverain aimant son pays et comprenant toute la responsabilité de la royauté. Ce n'est pas être trop sévère pour le Roi Louis, en le jugeant par la frivolité de son existence, que de ne pas le croire à la hauteur de cette tâche.

Votre Excellence trouvera jointes à cette dépêche deux correspondances extraites de la *Gazette du Weser* et de la *Gazette de Francfort*[2], qui ne manquent pas d'intérêt, sur le résultat des élections bavaroises.

[1] Cf. Saint-Vallier, 24 novembre.
[2] Les extraits sont joints à la dépêche.

7767. Le Marquis de Cadore, Ministre à Munich, au Prince de La Tour d'Auvergne. (Télégr. Déchiffrement. Bavière, 247.)

Munich, 27 novembre 1869, 7h 25.
(Reçu à 8h 10.)

Dans un Conseil tenu aujourd'hui, les Ministres ont résolu, vu le résultat des élections (1), d'offrir leur démission au Roi.

7768. Le Marquis de Cadore, Ministre à Munich, au Prince de La Tour d'Auvergne. (Orig., avec déchiffrement. Bavière, 247, n° 79.)

Munich, 27 novembre 1869.
(Cabinet, 29 novembre; Dir. pol., 2 décembre.)

J'ai eu l'honneur de faire connaître à Votre Excellence par le télégraphe (2) le résultat approximatif des élections bavaroises pour le choix des Députés. Les chiffres que j'ai indiqués hier sont confirmés ce matin par les renseignements officiels, et, sur les cent cinquante-quatre Députés élus, quatre-vingts appartiennent au parti conservateur et soixante-quatorze au parti libéral, dont soixante progressistes environ, et le reste du Mittelpartei, parmi lesquels figurent les Ministres de l'Intérieur et du Commerce, MM. Hörmann et Schlör, qui ont été nommés à Schweinfurt et à Bayreuth.

L'ancienne Chambre était composée de soixante-dix-huit conservateurs, de cinquante-six progressistes et de vingt membres du Mittelpartei. Les conservateurs ont donc gagné deux sièges, et ils peuvent compter, dans la nouvelle Chambre, sur une majorité de six voix. Cette majorité eût vraisemblablement été plus considérable sans les modifications qui ont été apportées à la délimitation des circonscriptions électorales, et le succès du parti conservateur ne doit pas être évalué simplement d'après la différence entre le nombre de ses candidats élus et celui de ses adversaires.

(1) Les élections du 25 novembre avaient donné la majorité aux conservateurs. Cf. Saint-Vallier, 24 novembre.

(2) Ce télégramme n'a pas été conservé dans la Correspondance.

Il ne faut d'ailleurs pas perdre de vue les circonstances dans lesquelles a eu lieu le vote populaire, circonstances qui donnent au résultat du scrutin une signification toute particulière et doivent le faire envisager comme un grave échec pour le Cabinet. Ses principaux membres semblent disposés à l'interpréter ainsi, et le Prince de Hohenlohe me disait hier au soir qu'il était d'avis que le Ministère devait se retirer. Il a ajouté que ses Collègues pensaient tous à peu près comme lui, qu'ils devaient se réunir aujourd'hui en Conseil pour prendre une décision à cet égard, et formuler les termes du rapport dans lequel ils auraient à faire connaître au Roi la situation et les motifs qui les engageaient à offrir leur démission.

[*Déchiffrement*] Il est difficile de préjuger ce que fera le Roi; il a manifesté récemment peu de sympathie pour le parti conservateur, et, s'il est vrai, comme nous l'affirment certaines personnes, que les Ministres se borneront à mettre leurs portefeuilles à la disposition du Roi sans insister très vivement sur leur démission, il est possible que Sa Majesté, qui est en ce moment à Hohenschwangau, hésite à l'accepter.

P.-S. — J'apprends à l'instant que, dans le Conseil qui a eu lieu ce matin, les Ministres ont résolu d'offrir au Roi leur démission, en se fondant sur ce que le pays, appelé à deux reprises différentes à manifester son opinion, s'était prononcé dans un sens défavorable au Ministère.

7769. Le Prince de La Tour d'Auvergne au Général Comte Fleury, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg. (Télégr. Minute à chiffrer. Russie, 242.)

[Paris,] 28 novembre 1869, 7 h soir.

Pour l'Ambassadeur seul. — On s'est un peu ému, à Berlin, du langage que vous auriez tenu à l'Empereur Alexandre et à d'autres personnages sur la question du Sleswig et sur celle d'un désarmement général. Je vous en préviens amicalement pour votre gouverne [1].

(1) Cf. Fleury, 13 novembre, et, ci-après, La Tour d'Auvergne à Benedetti, 29 novembre.

7770. Le Prince de La Tour d'Auvergne aux Ambassadeurs et Ministres de France. (Télégr. Minute. Prusse, 376.)

Paris, 29 novembre 1869.

A la séance impériale des Chambres, l'Empereur a été chaleureusement accueilli et son discours très applaudi[1].

7771. Le Prince de La Tour d'Auvergne au Comte Benedetti, Ambassadeur à Berlin. (Particulière et confidentielle. Minute. Prusse, 376.)

[Paris,] 29 novembre 1869.

J'ai eu hier avec M. le Baron de Werther un entretien dont je crois utile de vous donner connaissance. M. l'Ambassadeur de Prusse a commencé par me dire qu'il n'avait pas mission de faire une démarche auprès de moi, mais qu'il venait à titre officieux me demander quelques explications amicales.

Le Cabinet de Berlin savait, a-t-il ajouté, que M. le Général Fleury avait parlé à l'Empereur Alexandre de l'affaire du Sleswig, et s'était exprimé avec différentes personnes, notamment avec le Prince de Reuss, de manière à laisser croire qu'il était particulièrement chargé de traiter cette question[2]. Que fallait-il en penser, et quelle portée devait-on attribuer au langage du Général Fleury?

J'ai répondu à M. le Baron de Werther en m'attachant à replacer les choses sous leur véritable jour, et je n'ai pas hésité à lui donner l'assurance que, si M. le Général Fleury avait entretenu la Cour de Russie de l'affaire du Sleswig, il ne l'avait pas fait en vertu d'instructions spéciales. Comme preuve de nos dispositions, j'ai dit à M. l'Ambassadeur de Prusse qu'un personnage dont je n'ai même pas retenu le nom s'était récemment adressé à nous pour savoir

(1) L'Empereur Napoléon avait ouvert la session le 29 novembre. Il avait parlé surtout des conséquences du sénatus-consulte du 8 septembre et de la nécessité de concilier à tout prix l'ordre et la liberté.

(2) Cf. Fleury, 13 novembre.

si nous consentirions à recevoir les délégués du Sleswig porteurs de la pétition que vous connaissez. Nous avions formellement décliné cette ouverture, ne voulant point changer par notre intervention le caractère de la négociation pendante entre le Cabinet de Berlin et celui de Copenhague. J'ai ajouté que, certainement, nous n'étions pas indifférents à l'issue qu'elle pourrait avoir, et que, puisqu'une occasion m'était offerte d'exprimer notre sentiment en toute franchise, je devais dire que nous l'avions fort à cœur. Je croyais pour ma part que, si cette difficulté était résolue, une cause fâcheuse d'inquiétude et de malaise se trouverait par cela même écartée. Mais, d'un autre côté, nous ne méconnaissions point les susceptibilités qui s'y rattachent, et il n'entrait point dans notre pensée de les mettre en cause. L'Ambassadeur de Sa Majesté, en parlant du Sleswig à l'Empereur Alexandre, n'avait donc pu envisager cette question que comme un des éléments de la situation générale, et son langage sur ce point, empreint peut-être d'une certaine vivacité militaire, n'avait pas eu cependant d'autre signification. C'est ainsi que j'avais moi-même interprété le compte rendu de l'audience dans laquelle il avait été admis à présenter ses lettres de créance à l'Empereur Alexandre.

Quant à la question du désarmement, dont le Général Fleury aurait de même, paraît-il, entretenu quelques personnages, j'ai dit qu'il ne l'avait pas abordée avec moi, dans le seul rapport que j'aie encore reçu de lui[1], et j'étais persuadé que, s'il l'avait fait intervenir dans ses conversations, il n'avait pu engager l'opinion du Gouvernement de Sa Majesté. A cet égard également il n'était investi d'aucune mission spéciale.

Je n'ai eu qu'à me louer de la forme courtoise que M. de Werther a donnée à cet entretien dès le début. Je me suis appliqué, de mon côté, à dissiper ses préoccupations, et il s'est montré très satisfait des explications dans lesquelles je suis entré avec lui. Il a bien voulu m'assurer qu'il comprenait personnellement toute l'importance de l'affaire du Sleswig. Il devait constater qu'elle présentait de grandes difficultés, mais il était disposé à saisir cette

[1] Cf. Fleury, 13 novembre. — Il n'y a, dans la Correspondance, avant la démarche de Werther, aucune trace d'une démarche de Fleury en faveur d'un désarmement.

occasion pour appeler confidentiellement l'attention de son Gouvernement sur l'intérêt qu'il y aurait à ce que cette question fût définitivement réglée.

Je ne vous transmets au surplus ces détails qu'à titre d'information purement personnelle, et afin de vous faire connaître sur quel terrain je me suis placé pour le cas où vous seriez vous-même interpellé à ce sujet.

7772. ROTHAN, MINISTRE À HAMBOURG, AU PRINCE DE LA TOUR D'AUVERGNE. (Orig. Hambourg, 159, n° 119.)

Hambourg, 29 novembre 1869.
(Cabinet, 1er décembre; Dir. pol., 2 décembre.)

Il est désagréable au Cabinet de Berlin, cela résulte de toutes les manifestations de sa presse inspirée, de voir les journaux étrangers émettre des doutes sur le maintien de ses bonnes relations traditionnelles avec la Cour de Russie. Il se donne beaucoup de mal pour établir que les liens qui existent si heureusement entre les deux pays et leurs dynasties n'ont subi aucune atteinte sérieuse, et que les sentiments d'hostilité prêtés au Grand-Duc héritier pour tout ce qui est allemand sont pour le moins exagérés. Mais on n'en est pas moins inquiet de ce côté, et la nomination du Général Fleury[1] n'a fait qu'ajouter aux préoccupations que l'attitude de la Russie inspire depuis quelque temps à la politique prussienne et qu'on voudrait en vain dissimuler à l'opinion publique. La *Gazette de Cologne,* tout en ajoutant peu d'importance aux correspondances de Londres publiées par le *Constitutionnel*[2], qui n'aurait plus comme autrefois de caractère officieux, reconnaît cependant que le vieux parti russe, ennemi déclaré de toute tendance allemande, saisirait avec empressement la première occasion de faire éclater sa haine contre la Prusse. L'idée d'une alliance intime de la Russie avec la France, destinée à soutenir le particularisme allemand et à entraver l'unification de l'Allemagne,

(1) Le général Fleury avait été nommé le 25 septembre ambassadeur à Saint-Pétersbourg. Il y était arrivé le 5 novembre.

(2) La première de ces correspondances de Londres se trouve dans le numéro des 2-3 novembre 1869.

dans l'espoir non avoué de conquérir un jour les provinces de la Baltique jusqu'à l'Oder, telle serait la pensée dont s'inspire la polémique des feuilles moscovites. Ces sentiments auraient éclaté au grand jour à l'occasion d'un article du *Times* qui donne surtout au Général Fleury, le confident de l'Empereur, la mission d'éveiller la jalousie de la Russie contre l'ambition prussienne sur la Baltique et le Danube inférieur, et de la détacher de son ancienne alliée. Cet article aurait servi de texte à tous les organes russes pour proclamer leurs sympathies pour l'alliance française, qui rendrait la liberté aux peuples opprimés de l'Orient et de l'Occident. Une nouvelle paix de Tilsit, diraient-ils, ne serait pas cette fois suivie d'une campagne de 1812 inspirée par le salut de voisins ingrats. La *Gazette de Cologne* ajoute qu'elle a sous les yeux une lettre de Saint-Pétersbourg d'un haut personnage, qui ne laisserait aucun doute sur les efforts que tenterait notre Ambassadeur, à la satisfaction de tous les patriotes, pour préparer une alliance agressive contre la Prusse. Ne cède-t-il qu'à ses propres inspirations, ou bien son Gouvernement, contrairement aux déclarations pacifiques de la presse officieuse, l'aurait-il chargé de préparer au dehors une diversion à sa crise intérieure[1]? C'est une crainte que ce journal semble éprouver; elle pourrait bien aussi être partagée par le Cabinet de Berlin, qui doit savoir à quoi s'en tenir sur les sentiments qui animent la Cour et le Cabinet de Pétersbourg et sur le langage de moins en moins réservé que tiennent les Agents russes lorsqu'on leur parle des événements de 1866, et des conséquences regrettables qu'ils ont eues pour leur action dans la Baltique et leur influence en Allemagne.

7773. Le Général Comte Fleury, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, au Prince de La Tour d'Auvergne. (Télégr. Déchiffrement. Russie, 242.)

Saint-Pétersbourg, 29 novembre 1869, midi 35.
(Reçu à 5 h. 15 soir.)

Je n'ai pas tenu d'autre langage, à propos du Sleswig, que celui

[1] Cf. Fleury, 13 novembre; La Tour d'Auvergne à Fleury, télégramme, 28 novembre; à Benedetti, 29 novembre.

que l'Empereur et vous avez approuvé. Je n'ai jamais parlé de désarmement général[1]. Le Prince de Reuss, très réservé d'abord, me donne un grand dîner ces jours-ci. Les bruits qui vous sont signalés ne sont donc point fondés.

7774. Le Prince de La Tour d'Auvergne à H. de Cussy, Vice-Consul à Luxembourg. (Télégr. Minute à chiffrer. Pays-Bas, Eich-Luxembourg, 7.)

[Paris,] 30 novembre 1869[2].
(Expédié à 10h soir.)

L'idée dont M. Servais vous a entretenu confidentiellement serait en désaccord avec ce qui a été convenu au moment de la réorganisation de l'Union douanière allemande. Je ne comprendrais donc pas qu'il y pût être donné suite, et je ne saurais douter que M. le Ministre d'État n'en reconnaisse lui-même les inconvénients.

7775. Le Comte Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Prince de La Tour d'Auvergne. (Télégr. Déchiffrement. Prusse, 376.)

Berlin, 30 novembre 1869, 2h 20 soir.
(Reçu à 3h 15 soir.)

Dans une lettre particulière, en date d'avant-hier, le Prince de Hohenlohe, en annonçant qu'il a donné sa démission, s'exprime de manière à faire supposer qu'il juge lui-même inévitable la formation d'un nouveau Ministère[3].

(1) Cf. La Tour d'Auvergne à Fleury, télégramme, 28 novembre.
(2) Cf. Cussy, 25 novembre.
(3) Cf. Cadore, 27 novembre, télégramme, et n° 79, post-scriptum.

7776. Le Comte Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Prince de La Tour d'Auvergne. (Confidentielle. Orig. Prusse, 376, n° 221.)

Berlin, 30 novembre 1869.
(Cabinet, 4 décembre 1869; Dir. pol., 25 mars 1870.)

A la date du 22 de ce mois et sous le n° 115, Votre Excellence m'a fait l'honneur de me transmettre la copie d'une dépêche dans laquelle M. le Général Fleury vous rend compte des entretiens qu'il a eus à son arrivée à Pétersbourg, notamment en ce qui concerne l'affaire du Sleswig[1]. En m'adressant cette communication, vous avez bien voulu m'inviter à vous faire part de mon impression sur l'accueil que pourrait rencontrer à Berlin les conseils que l'Empereur Alexandre se montrait résolu à faire parvenir au Roi sur cette question.

Je vais tâcher de me conformer de mon mieux au désir de Votre Excellence.

Il ressort des explications recueillies par l'Ambassadeur de Sa Majesté à Saint-Pétersbourg qu'il existe un véritable dissentiment au sujet de cette affaire entre le Roi et M. de Bismarck; que, si le Président du Conseil est d'avis de la résoudre dans le sens des engagements pris à Prague, le Souverain au contraire ne s'est jamais montré disposé à rétrocéder au Danemark une partie quelconque du pays conquis par les armes prussiennes. C'est ce qui m'était revenu en toute occasion, et j'ai toujours eu soin d'en instruire vos prédécesseurs. Pour bien apprécier les chances de la démarche que se propose l'Empereur Alexandre, il importe cependant de constater que sur ce point il ne saurait plus aujourd'hui subsister aucun doute. J'ajouterai, afin de bien préciser les dispositions personnelles du Roi, que le Cabinet de Copenhague a renoncé, dans le cours des négociations, à revendiquer le pays de Duppel et l'île d'Alsen[2], et qu'il n'y avait pas lieu, dès lors, d'insister sur

(1) Cf. Fleury, 13 novembre.

(2) Le Gouvernement danois n'avait, au contraire, consenti à accorder aux minorités allemandes du Slesvig-Nord les «garanties» réclamées par la Prusse qu'à la condition que la frontière nouvelle fût tracée de façon à permettre aux populations danoises des territoires visés par l'article V du traité de Prague

l'objection qu'on a obstinément mise en avant à Berlin et consistant à prétendre que l'on ne pouvait, sans blesser l'armée, rendre des territoires qu'elle avait arrosés de son sang et qui avaient été le théâtre de ses plus brillants exploits. Il est donc bien démontré maintenant que l'article 5 du traité de paix reste en souffrance parce que M. de Bismarck n'a jamais pu obtenir du Roi son assentiment à l'entière et loyale exécution de cette disposition, bien qu'on ait traversé, par moment, des circonstances où la simple prudence conseillait de mettre fin à cette difficulté.

Devant une résistance si prolongée, que peut-on attendre des sollicitations ou des remontrances de l'Empereur Alexandre? A mon sens, elles ne resteraient pas infructueuses si elles étaient présentées avec le caractère de fermeté que ce Souverain a déployé dans l'audience qu'il a accordée à notre Ambassadeur. Son intervention fournirait à M. de Bismarck l'occasion de redoubler d'efforts, et il la saisirait avec empressement. Votre Excellence n'ignore pas avec quelle sollicitude il s'est appliqué à nouer de bonnes relations entre la Prusse et la Russie après le rétablissement de la paix; dans l'état où la guerre avait laissé les choses en Europe, il s'était persuadé qu'il ne pouvait se ménager qu'à Saint-Pétersbourg une alliance qui lui serait indispensable dans certaines éventualités, et il a mis un soin particulier à s'assurer les sympathies du Cabinet russe. Le Roi l'a secondé de tout son appui dans cette tâche, et le Souverain comme son principal Conseiller se décideraient difficilement, même à l'heure actuelle, s'il ne leur restait aucune autre alternative, à mécontenter personnellement l'Empereur Alexandre et à compromettre le fruit d'une conduite qui a formé le principal objet de la politique prussienne durant ces dernières années.

Mais le Roi juge en appréciateur habile et expérimenté le tempérament de l'Empereur de Russie, et il ne se livrera pas sans se défendre, sans tenter de le séduire et de le persuader de ses bonnes et pacifiques intentions, afin de le déterminer, sinon à revenir sur ses instances, du moins à attendre que des circonstances plus

le retour au Danemark. L'île d'Als (Alsen) et «le pays de Duppel» (le Sundeved) avaient donné, aux dernières élections au Reichstag, une majorité danoise de quatre-vingt-cinq pour cent.

opportunes permettent de résoudre cette question à l'entière satisfaction de toutes les parties, et sans porter atteinte à l'honneur militaire de la Prusse. Pour atteindre ce but, il usera de sa bonne grâce et de tous ses moyens de séduction. Y réussira-t-il ? On doit au moins le craindre quand on sait avec quel succès il a tenté, dans plus d'une occasion, d'exercer son influence personnelle à Saint-Pétersbourg.

J'ai peine à me convaincre d'autre part que l'on garde à Pétersbourg la réserve qu'il serait nécessaire d'observer en cette circonstance. Vous jugerez vous-même en effet que nous ne saurions placer une confiance absolue dans la discrétion du Prince Gortchakoff ou dans celle de la Cour de Russie en présence de l'intimité qui l'unit à la Cour de Berlin, et des attentions que l'on a pris l'habitude de témoigner aux Agents de la Prusse. Vous savez que le Prince de Reuss est l'objet des bontés particulières de l'Empereur, et que M. de Schweinitz doit, à la manière dont il a tiré parti des relations qu'il entretenait à Saint-Pétersbourg, la faveur d'avoir été choisi pour représenter la Prusse à Vienne. Or, si le Roi est informé des démarches de M. le Général Fleury, M. de Bismarck est désarmé. Le Président du Conseil a déclaré devant les Chambres et dans des communications diplomatiques que l'affaire du Sleswig ne concernait que les signataires du traité de Prague, et qu'il ne lui était permis d'accepter, dans le règlement de cette question, l'intervention d'aucune autre Puissance[1]. Je croirais superflu d'ajouter que l'on entendait ainsi décliner nos bons offices ou notre participation, et je ne rappellerai pas la façon dont on a relevé, il y a déjà deux ans, une démarche purement officieuse et toute de conciliation faite par l'Ambassade[2]. J'ai eu lieu, à cette époque, de supposer et je présume encore que, en tenant ce

(1) Benedetti fait probablement allusion ici au discours prononcé par Bismarck, au Reichstag de l'Allemagne du Nord, le 18 mars 1867, dans lequel il avait dit que, pour faire exécuter l'article V du traité de Prague, la Prusse n'avait à traiter qu'avec le Danemark et, éventuellement, avec l'Autriche. (*Discours du Prince de Bismarck*, édit. franç., t. II, p. 178 et suiv.)

(2) Cf. Moustier à Lefebvre de Béhaine, 11 juillet 1867, n° 121, ainsi que la correspondance de Lefebvre de Béhaine pendant la seconde moitié de juillet et le mois d'août, en particulier ses dépêches du 29 juillet, n° 189, et du 2 août.

langage, M. de Bismarck se proposait de bien établir aux yeux du Roi que la Prusse, en exécutant les engagements contractés à Prague, ne cédait à aucune pression extérieure ; il espérait ainsi désintéresser les susceptibilités militaires et nationales, et parvenir à triompher des résistances de son Souverain. Si donc le Roi soupçonne, en admettant qu'il ne soit pas exactement instruit, que l'Empereur Alexandre agit sur nos instigations, sa défiance en sera vivement éveillée, et il ne sera que bien moins porté à se dessaisir d'une frontière qu'il juge nécessaire à la sécurité de son Royaume. M. de Bismarck, de son côté, sera lui-même d'autant moins en mesure de seconder les avis transmis de Pétersbourg qu'en y obéissant on subirait l'intervention de la Russie et celle de la France à la fois, contrairement à toutes ses déclarations.

Quoi qu'il en soit, nous devrions assurément nous féliciter de l'accueil que les observations présentées par M. le Général Fleury ont rencontré à Saint-Pétersbourg, s'il devait en résulter une démarche vigoureuse et propre soit à résoudre la question qui en fait l'objet, soit à convaincre la Cour de Russie de l'exagération du prix qu'elle met à conserver d'étroites relations avec la Prusse. J'ai toujours pensé, et j'ai dit quelquefois, qu'il viendrait un moment où l'on ne pourrait plus se dissimuler à Pétersbourg les inconvénients, j'oserai ajouter les dangers, que présente pour l'Empire du Nord le nouvel ordre de choses établi en Allemagne, et, si l'affaire du Sleswig devait contribuer à éclairer le Cabinet russe sur cette situation, il y aurait certainement un avantage réel à la poser de nouveau. Mais, quand je considère la conduite tenue par la Russie depuis la guerre, je ne saurais m'imaginer qu'elle se résoudra tout à coup à attacher à cette question un intérêt suffisant pour en poursuivre énergiquement la solution au risque de compromettre les rapports qu'elle entretient avec la Cour de Berlin. On aurait pu le supposer dans une certaine mesure si elle avait résolu de tenter une démarche officielle : sur ce terrain, une première tentative engage la dignité des Gouvernements, et on peut être conduit plus loin qu'on ne le présume ; mais, du moment où l'Empereur Alexandre s'est réservé de s'en ouvrir confidentiellement avec le Roi son oncle, il est bien plus permis de prévoir qu'on n'aboutira à aucun résultat satisfaisant.

Je me demande au surplus quel intérêt immédiat et pressant

peut nous faire désirer un arrangement préparé dans ces conditions. Au point de vue du maintien de la paix générale, cette question, dût-elle rester indéfiniment en suspens, ne saurait pas, dans l'état où en sont les choses, être envisagée comme un sujet de dissentiment sérieux et de nature à menacer la tranquillité de l'Europe : il n'y a donc pas urgence d'y mettre fin. Nous devons dès lors apprécier les démarches que tentera l'Empereur Alexandre au point de vue qu'elles peuvent avoir pour les rapports de la Prusse avec la Russie et de ceux de la France avec ces deux Puissances.

En admettant la solution la plus désirable, c'est-à-dire que l'on se décide à Berlin à exécuter l'article 5 du traité de Prague, la Cour de Saint-Pétersbourg en aura tout le mérite en Europe, et elle en revendiquera nécessairement le bénéfice à Copenhague. Nous pourrons prétendre que nous n'y sommes pas restés étrangers, mais nous devrons avouer qu'il nous a fallu recourir à l'intervention de la Russie, qui cependant n'a pris aucune part aux préliminaires de Nikolsbourg et avait moins de titres encore que le Gouvernement de l'Empereur pour interposer ses bons offices. D'un autre côté, en accueillant le désir exprimé par l'Empereur Alexandre, la Prusse aura donné à la Cour de Saint-Pétersbourg un témoignage éclatant du prix qu'elle attache à l'intimité qui les unit ; elle lui aura fait un sacrifice dont elle s'appliquera à rehausser l'importance ; la Russie devra le reconnaître, lui en tenir compte le cas échéant ; l'Empereur y sera certainement sensible, et les rapports entre les deux Souverains comme entre les deux pays se resserreront plus étroitement encore qu'ils ne le sont. Le Roi pèsera cet avantage, et, spéculant sur les sentiments personnels de l'Empereur, il ne consentira à lui complaire que s'il y trouve une garantie nouvelle d'obtenir son concours dans d'autres et de plus graves éventualités.

Si, déclinant au contraire les vœux de la Cour de Russie, on s'obstine à Berlin à ajourner l'arrangement de cette affaire, quelle sera la portée d'une pareille détermination? Exercera-t-elle une influence quelconque sur le caractère bienveillant des dispositions que la Prusse a su inspirer à Saint-Pétersbourg? Pour me part je ne le pense nullement. Le Roi saura persuader à l'Empereur qu'il obéit à une nécessité impérieuse. Il y a déjà réussi quand il

usait du droit de conquête au préjudice de plusieurs Princes allemands alliés à la Famille impériale, et il ne sera ni moins habile ni moins heureux dans une question qui ne présente ni la même importance ni le même intérêt. Au besoin, il renouvellera les assurances qu'il a chargé le Général de Manteuffel de porter à Saint-Pétersbourg en 1866[1], et nous devons craindre, dans ce cas, de voir la Prusse s'engager, peut-être plus sérieusement qu'elle ne l'a fait à cette époque, à seconder les vues de la Russie en Orient.

Dans les deux hypothèses que je viens d'indiquer, quel sera notre rôle et quel bénéfice en recueillerons-nous? Dans la première éventualité, nous nous serons abrités derrière la Russie pour imposer à la Prusse une concession qui répugne personnellement au Roi et profitera au Cabinet de Saint-Pétersbourg; dans la seconde, nous aurons tenté un effort qui restera stérile et ne pourra que déterminer la Prusse à donner de nouveaux gages de ses sympathies à son allié éventuel. Dans l'un et l'autre cas, nous aurons blessé la Cour de Berlin, qui se croira fondée à attribuer la présence de M. le Général Fleury à Saint-Pétersbourg à des vues qui lui seraient hostiles. On s'imaginera en effet que sa mission a pour objet, comme on l'a prétendu, de séparer la Prusse de la Russie, sinon de nouer une alliance entre cette dernière Puissance et le Gouvernement de l'Empereur; on en verra le témoignage dans ce premier incident, et ce qui n'était qu'une conjecture deviendra une conviction. Dans ce sentiment, le Gouvernement prussien, il est du moins permis de le prévoir, ne restera pas inactif, et il emploiera tout son savoir-faire et son activité à conjurer le danger dont il se croira menacé. A quels expédients aura-t-il recours? Je ne saurais le dire, mais, si rien ne nous commande en ce moment de le faire sortir de la réserve dont il semble avoir fait la règle de sa conduite dans les affaires internationales, je ne puis considérer qu'il soit opportun en ce moment et qu'il nous convienne de désirer que l'affaire du Sleswig ne reste pas plus longtemps en souffrance.

Je puis me méprendre, et ces appréciations sont peut-être erronées; mais vous avez bien voulu me demander mon avis,

[1] Au mois d'août 1866.

et il était de mon devoir de vous l'exposer avec une entière franchise.

7777. Le Comte d'Astorg, Ministre à Darmstadt, au Prince de La Tour d'Auvergne. (Orig. Hesse-Darmstadt, 31, n° 31.)

Darmstadt, 30 novembre 1869.
(Cabinet, 17 décembre; Dir. pol., 18 décembre.)

Le public parle de nouveau depuis quelque temps de mesures de réorganisation que le Gouvernement prussien serait au moment de prendre au sujet de l'armée hessoise afin de soumettre plus exactement cette armée aux règlements du Nordbund.

Il y a un mois environ, j'avais eu déjà l'honneur d'avertir Votre Excellence que des bruits de ce genre se répandaient à Darmstadt [1], mais qu'ils exigeaient un plus mûr examen, car, à mes yeux, la division de Hesse était depuis longtemps à peu de chose près assimilée aux troupes du Nord.

Le Gouvernement hessois vient de fournir l'explication de ces on dit. Les Chambres sont saisies d'un projet de loi dont le but est de donner aux soldats la faculté, que possèdent les Badois, de servir dans l'armée du Nordbund. Cette faculté était jusqu'ici réservée aux volontaires qui, sous le nom de «*Einjährige*» («soldats d'un an»), se libèrent au moyen d'une année de service pendant laquelle ils se nourrissent et se vêtissent à leurs frais.

Au moment où se préparent ici ces mesures favorables à l'influence prussienne, il n'est pas sans intérêt de lire dans un journal démocratique de Darmstadt une correspondance de Francfort qu'on dirait datée de la fin de l'année 1866. La lettre d'aujourd'hui passe en revue tout ce que Francfort a perdu, indépendance, gloire traditionnelle, souvenirs historiques, privilèges, juste orgueil qui seyait à la ville capitale d'une des plus belles parties de toute l'Allemagne. «Des générations passeront, dit l'écrivain, avant que Francfort s'habitue à cet envahissement.»

[1] Cf. d'Astorg, 29 octobre; et ci-dessus p. 15, note 1.

IMPRIMERIE NATIONALE.

7778. Le Comte d'Astorg, Ministre à Darmstadt, au Prince de La Tour d'Auvergne. (Confidentielle. Orig. Hesse-Darmstadt, 31, n° 31 *bis*.)

Darmstadt, 30 novembre 1869.
(Cabinet, 3 décembre; Dir. pol., 4 décembre.)

Je m'empresse d'exprimer à Votre Excellence tous mes remerciements au sujet de la dépêche qu'elle m'a fait l'honneur de m'écrire le 24 de ce mois (Direction politique, n° 4, confidentielle).

Votre Excellence a bien voulu m'envoyer, en extrait, une dépêche dans laquelle, en date du 17 novembre, une Mission voisine prévoit l'éventualité d'une réorganisation prussienne de l'armée hessoise [1]. Un journal s'est, il est vrai, rendu l'écho d'un bruit de ce genre; trois semaines, en effet, avant la date de la correspondance précitée, j'avais eu soin d'en parler moi-même dans ma dépêche n° 29 [2], en ajoutant qu'il était prudent de laisser à cet on dit le temps de prendre un peu plus de consistance. Le sens, d'ailleurs, m'en paraissait assez obscur, car l'armée hessoise vivait réellement sous le régime prussien même avant cette époque, et la preuve s'en trouvait dans le renvoi de plus d'un bon officier hessois dont le tort était de ne plus pouvoir réussir à rompre ses habitudes de commandement et sa mémoire à l'étude de la théorie prussienne.

Sur quoi donc pouvait porter la réorganisation annoncée?

Je cherchai à savoir si les journaux n'avaient pas voulu faire allusion à quelque entente nouvelle qui se préparerait entre la Prusse et les Grands-Duchés, dont l'un a déjà avec elle une convention militaire, l'autre des arrangements particuliers; et, dans ma dépêche n° 29 *bis* du 29 octobre, je me demandais si peut-être il ne s'agirait pas, par exemple, *d'étendre à la Hesse la faculté que possèdent les Badois* de servir dans l'armée prussienne. Jusqu'ici la Hesse s'en était tenue à une jouissance plus restreinte de ce privilège qui appartient ici aux seuls «*Einjährige*», c'est-

(1) C'était une dépêche de Hell, ministre à Francfort. Cf. p. 15, note 1.
(2) Cf. d'Astorg, 29 octobre, n° 29 *bis*.

à-dire aux jeunes gens qui, pour se soustraire aux incertitudes du sort, s'engagent comme volontaires pour un an, se nourrissent, se vêtissent, et réalisent ainsi une économie de temps pour eux, d'argent pour l'État. J'apprends ce soir que les Chambres hessoises, ouvertes hier, vont être saisies d'un projet de loi qui répond *complètement à la supposition exprimée dans ma dépêche susmentionnée* et qui, s'il est voté, donnera à chaque simple soldat hessois la faculté de faire son temps dans le Nordbund.

Ce n'était pas tout. On disait que les quatre régiments d'infanterie hessoise allaient être refondus, qu'il n'y en aurait plus que trois, et que ces trois régiments, recevant des numéros prussiens, s'encadreraient complètement dans l'armée prussienne. On citait même les numéros. Ce devait être quatre-vingt-dix-sept, quatre-vingt-dix-huit et quatre-vingt-dix-neuf.

Enfin, comme dernière hypothèse, l'Intendance militaire pouvait encore, à la rigueur, avoir amené le mot de «réorganisation» dans l'article du journal précité. Votre Excellence sait que, vers la fin de la guerre de 1866, le Ministre de la Guerre grand-ducal demanda sa retraite [1]. Le Général de Wachter avait perdu dans nos rangs un œil à la bataille de Wagram, et son âge, ainsi que ses tendances assez favorables à la France, ne convenaient plus aux besoins du jour. Depuis ce temps, il n'y eut plus de Ministère de la Guerre hessois. Ce qui en restait devint une division du Ministère de Berlin, division administrée aujourd'hui par un officier hessois dont les opinions politiques semblaient devoir facilement rester d'accord avec les idées et les exigences prussiennes. Cependant cet officier, placé entre son supérieur (le Général prussien commandant pour le Prince Louis), et quelques officiers subalternes prussiens que l'on a eu soin de placer près de lui, se sent jusqu'à un certain point responsable, devant l'opinion, des dépenses dont l'augmentation effraie naturellement beaucoup moins les Prussiens que le contribuable hessois. Peut-être les Prussiens qui l'entourent l'auront-ils trouvé moins empressé qu'ils ne s'y fussent attendus. D'un autre côté, quelque chose aura pu transpirer du mécontentement général du Roi de Prusse, qui paraît

[1] Le général de Wachter avait été remplacé, le 29 décembre 1866, par le général de Grolman.

avoir récemment répété à son entourage intime (dépêche n° 30, 2 novembre), en faisant allusion à la Hesse et à la Saxe : «M. de Bismarck avait raison de me dire qu'en semant mes bienfaits je récolterais l'ingratitude [1]. » Et, en rapprochant ces diverses observations, en appliquant le *quos ego* à un objet d'un relief trop mince pour le mériter, on aura cru pouvoir annoncer en termes vagues une réorganisation de l'armée hessoise, quand on n'aurait dû songer qu'à un remaniement éventuel et problématique dans le sein de l'Intendance de Darmstadt.

En tout cas, comme le voit Votre Excellence, ce mot pris au futur ne répond pas à la situation. Qu'il s'agisse du projet de loi sur le service des Hessois dans le Nordbund, ou de l'absorption des régiments de Hesse, ou bien encore de quelques dissentiments de bureaux, *il est impossible de méconnaître que, préalablement, la division hessoise était déjà un corps prussien.* C'est depuis 1866 que s'opère le travail de «réorganisation» ou plutôt d'assimilation. Il touche maintenant à sa perfection. S'il reste encore quelque chose à faire, c'est que la puissance de la Prusse a dû parfois se résigner à la temporisation par égard pour l'opinion publique.

Souvent très partielle et timide, d'autres fois un peu plus générale et un peu plus bruyante, toujours impuissante à porter à elle seule un trouble sérieux dans les grandes affaires de la Confédération du Nord, résistance de province en un mot, cette résistance, telle quelle, a suffi, et peut-être un peu plus dans les derniers temps, à causer quelque gêne à la marche de la Prusse; et je ne suis pas étonné si le Roi tantôt laisse percer de l'irritation, tantôt semble se modérer pour ne rien compromettre dans le succès final de l'ensemble. C'est ainsi que l'on songe en ce moment à mêler dans de prochaines promotions des officiers prussiens, des officiers hessois ayant servi en Prusse depuis la paix, et des officiers hessois de Hesse. Dans la seconde de ces catégories figure un colonel de mérite qui, après une mission accomplie en Prusse depuis deux ans *pour son éducation*, a demandé à servir de nouveau en Hesse, s'en est vu refuser la permission, a dû insister, et paye

[1] C'est dans une incidente de sa dépêche du 2 novembre — qui contient surtout des nouvelles locales — que d'Astorg cite ce mot attribué au Roi de Prusse. (Hesse-Darmstadt, 31.)

aujourd'hui de la défaveur royale l'emploi de son grade dans son pays, qu'on n'ose plus lui refuser.

Il y a donc toujours ici quelques points de révolte morale très sensibles. Je ne saurais toutefois y voir pour la Prusse rien de plus grave que des ennuis. Pour que la résistance s'accentuât d'une manière peut-être utile aux adversaires de la Prusse si les circonstances en faisaient naître, il faudrait, en usant d'une prudente méfiance, lui donner une base dont j'ai souvent eu l'honneur d'entretenir le Département, mais dont une étude nouvelle serait aujourd'hui très inopportune.

Je demanderai donc à Votre Excellence la permission de terminer ma lettre en émettant l'opinion que la Prusse peut encore rencontrer des obstacles à Darmstadt et s'y heurter désagréablement, mais qu'elle continue néanmoins d'avancer à pas comptés, puissamment appuyée sur l'Oberhessen[1] et sur Mayence.

P.-S. — 1er décembre. — M. de Dalwigk vient de me confirmer la nouvelle du projet de loi sur le service dans le Nordbund. Si, comme on peut, je crois, le supposer, l'inspiration en est venue de Berlin, ce n'est autre chose que l'extension jusqu'aux simples soldats, sous une forme facultative, de la méthode déjà appliquée aux officiers. A quelque rang de l'armée qu'on appartienne, il faut, pour avoir une valeur, avoir servi *en Prusse.*

Sans doute, ce ne serait pas s'aventurer beaucoup que de pronostiquer que la Prusse saura encourager ces migrations volontaires.

7779. Rothan, Ministre à Hambourg, au Prince de La Tour d'Auvergne. (Orig. Hambourg, 159, n° 122.)

Hambourg, 30 novembre 1869.
(Cabinet, 2 décembre; Dir. pol., 3 décembre.)

Le Prince de Hohenlohe a enfin donné sa démission[2], et il paraît bien difficile que le Roi, quelque ennui qui puisse en résul-

[1] Partie de la Hesse comprise dans la Confédération de l'Allemagne du Nord.

[2] Cf. Cadore, 27 novembre, télégramme, et n° 79, post-scriptum; Benedetti, télégramme, 30 novembre.

ter pour ses convenances personnelles, ne tienne pas compte, après une lutte aussi ardente, des vœux de la majorité. Aussi les journaux du Nord, bien qu'il leur en coûte, commencent-ils à renoncer peu à peu à l'espérance d'une transaction au sein de la Chambre, qui, sous l'empire de la volonté royale énergiquement formulée, aurait permis au Ministère si dévoué à l'alliance prussienne de se maintenir au pouvoir. L'excès du mal conduisant souvent au bien, d'après le proverbe, ils se flattent que, après une domination passagère de l'ultramontanisme, la réaction s'opérera plus forte que jamais contre ses tendances, et que le sentiment national ne pourra que sortir victorieux de cette douloureuse épreuve. Je ne saurais dire si cette quiétude est partagée par le Cabinet de Berlin, et si le proverbe invoqué par ses journaux est de nature à le consoler de l'atteinte que sa prépondérance absolue à Munich vient d'éprouver. La nouvelle Administration, quelle qu'elle soit, ne saurait assurément prendre vis-à-vis de la Prusse une attitude hostile et se mettre en opposition ouverte avec le sentiment national. Il y a d'ailleurs des intérêts étroits engagés entre les deux pays, ne serait-ce que ceux résultant du Zollverein, qui ne tarderaient pas à prévaloir et à forcer le successeur du Prince de Hohenlohe, sous peine de voir les traités douaniers dénoncés, à se soumettre, au moins pour la forme, aux conséquences des traités d'alliance. Mais la sécurité complète que la Bavière inspirait au Cabinet de Berlin est pour le moins ébranlée, et l'avènement d'un Ministère particulariste, car ce sera là au fond son caractère, enlèvera aux affirmations nationales de M. de Bismarck, à l'intérieur et au dehors, un de ses arguments les plus importants.

C'est à ce double point de vue que la crise qui vient d'éclater en Bavière a une signification qui ne saurait échapper à personne. Le malheur de ce pays, qui pourrait avec un Souverain de capacité moyenne jouer dans les circonstances actuelles, en se dégageant peu à peu de la politique allemande et en aspirant à occuper, à l'instar de la Belgique, une position indépendante en Europe, c'est la complète pénurie d'hommes d'État. Les noms mis en avant pour la Présidence du Conseil n'ont pas le prestige que le Prince de Hohenlohe tirait de sa situation personnelle, et il reste même à savoir s'ils ont sa portée politique. M. de Schrenk, M. de Thüngen

et M. de Perglas ont de la valeur assurément, mais on doute qu'ils réunissent toutes les conditions pour tenir tête à la situation si difficile sortie de la dernière lutte électorale. Le problème à résoudre par le nouveau Ministère sera de grouper les opinions modérées des deux camps, et de gouverner avec ces éléments intermédiaires en s'appuyant tantôt à gauche tantôt à droite, pour échapper aux entraînements extrêmes. Les progressistes, du reste, ne se tiennent pas encore pour définitivement battus. La *Bayrische Landeszeitung* conjure le Ministère de faire acte d'abnégation et de se maintenir vaillamment au pouvoir. On veut évidemment gagner du temps, dans la pensée de provoquer des manifestations dans le pays, de réunir des assemblées populaires, et d'adresser des pétitions au Roi pour l'impressionner et l'empêcher d'accepter la démission de ses Conseillers. Dans ce but, et pour s'assurer les sympathies de l'Allemagne, on prête par avance à la majorité de la Chambre les tendances les plus rétrogrades, disant que son premier acte sera de revenir sur les traités d'alliance en demandant une diminution dans le temps de présence sous les drapeaux, et de jeter ainsi le pays dans les complications internationales les plus dangereuses. Les progressistes réussiront peut-être par ces manœuvres à retarder le dénouement de la crise. Mais il paraît difficile d'admettre que le Prince de Hohenlohe, qu'on dit fatigué de la lutte et qui ne considère d'ailleurs le pouvoir que comme un fardeau, veuille s'exposer à de nouveaux échecs parlementaires, et à plus forte raison recourir au remède extrême d'un coup d'État.

7780. Le Marquis de Cadore, Ministre à Munich, au Prince de La Tour d'Auvergne. (Orig. Bavière, 247, n° 81.)

Munich, 30 novembre 1869.
(Cabinet, 3 décembre; Dir. pol., 4 décembre.)

La classification des Députés nouvellement élus en Bavière peut être établie aujourd'hui d'une manière positive. Les organes des différents partis sont d'accord pour attribuer, ainsi que j'ai eu l'honneur d'en informer Votre Excellence [1], quatre-vingts voix

[1] Cf. Cadore, 27 novembre, n° 79.

dans la nouvelle Chambre aux conservateurs, soixante aux progressistes, douze au Mittelpartei et deux aux démocrates.

[Le Marquis de Cadore donne, pour chaque province, la répartition des élus entre les différents partis, et compare cette répartition à celle qui résultait des élections précédentes du 20 mai. La Chambre ne comptera guère qu'une trentaine de membres nouveaux. Quant aux modifications apportées aux circonscriptions électorales, elles n'ont pas donné partout les résultats qu'on en attendait.

Le Marquis de Cadore remarque, en terminant, que «le sentiment national et conservateur de la majorité du pays s'est affirmé d'une manière plus éclatante encore qu'aux élections du mois de mai», et il renvoie, à ce sujet, aux considérations qu'il développait dans sa dépêche n° 42, du 24 mai.]

Loin de se ralentir depuis cette époque, le mouvement antiprussien a fait des progrès notables, malgré tous les obstacles qu'on a cherché à opposer à son expansion. Le vote du 25 est une véritable condamnation de la politique suivie par le Gouvernement. La meilleure preuve que les Ministres l'interprètent ainsi, c'est qu'ils ont cru devoir offrir dès à présent au Roi leur démission[1], sans attendre la convocation des Chambres, comme il eût été plus naturel de le faire s'il avait été possible de conserver le moindre doute sur l'esprit qui anime la majorité des Députés.

7781. Le Général Comte Fleury, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, au Prince de La Tour d'Auvergne. (Confidentielle. Orig. Russie, 242, n° 43 *bis*.)

Saint-Pétersbourg, 30 novembre 1869.
(Cabinet, 4 décembre 1869; Dir. pol., 23 mars 1870.)

J'ai la satisfaction de vous annoncer que l'Empereur Alexandre, ainsi qu'il me l'avait fait espérer[2], a écrit tout récemment au Roi de Prusse une lettre pressante pour lui représenter l'opportunité

(1) Cf. Cadore, télégramme, 27 novembre.
(2) Cf. Fleury, 13 novembre.

de mettre fin à l'affaire du Sleswig en exécutant loyalement l'article 5 du traité de Prague.

Le Prince Gortchakoff, en me faisant hier cette heureuse communication, qui confirme les bonnes intentions du Tsar, m'a répété ce qu'il m'avait déjà dit lui-même : « Je comprends la nécessité de dissiper ce point noir : tant qu'il subsistera, le maintien de la paix en Europe ne sera pas assuré[1] ». Le Chancelier m'a promis de me faire connaître la réponse du Roi dès qu'elle arrivera[2].

Dans notre long entretien, très amical et très expansif, la conversation a été un peu plus précise que dans notre première entrevue.

Au sujet du Sleswig notamment, qui est bien, comme je l'avais pensé moi-même en arrivant ici, l'affaire du moment, j'ai recueilli cette impression que mon insistance respectueuse près de l'Empereur Alexandre s'était rencontrée juste avec le désir intime du Cabinet de Saint-Pétersbourg. En aidant la France à sauvegarder son amour-propre engagé dans cette question où notre Gouvernement est moralement signataire, puisqu'il est médiateur, la Russie veut être agréable à l'Empereur Napoléon d'abord. Mais elle n'est pas fâchée aussi, sous la forme d'une pression de famille (selon le terme dont je me servais dans ma dernière dépêche), de faire sentir son intervention dissimulée vis-à-vis d'une Puissance qui, sous son patronage naguère, s'érige en rivale aujourd'hui.

(1) Cette première partie de la dépêche a été publiée par le comte Fleury (*La France et la Russie en 1870*, p. 18-19).

(2) Le ministre de Danemark à Pétersbourg, M. Vind, était tenu au courant des démarches du général Fleury dans l'affaire slesvicoise, par l'ambassadeur français d'abord, mais aussi par Gortchakoff. Ce dernier disait à Vind que, d'après lui, les interventions étrangères à Berlin seraient inutiles et peut-être nuisibles; à son avis, le mieux serait une démarche amicale danoise auprès de la cour de Prusse, sans intermédiaire. Au reçu des informations de Vind, le comte Frijs manda d'ailleurs à Moltke-Hwitfeldt que l'initiative de Fleury lui donnait de sérieuses inquiétudes. « Je crains surtout [,écrivit-t-il à son ministre à Paris, le 2 décembre 1869,] que le Gouvernement impérial ne sacrifie dans cette question une véritable victoire diplomatique à un succès apparent, et que, pour assurer la paix. . ., il ne tâche d'obtenir le consentement de la Prusse au moyen de concessions importantes relatives à l'application de l'article V de la paix de Prague. » (Aage Friis, *Det Nordslesvigske Spørgsmaal, 1864-1879*, t. II, p. 287-288.)

Nous sommes arrivés à parler ensuite de l'Autriche et de ses nouveaux rapports avec la Russie. Le Chancelier a déclaré que, de sa part, la réconciliation avec M. de Beust était des plus franches, que le Cabinet de Saint-Pétersbourg avait abdiqué tout esprit de rancune, mais que, jusqu'à ce que M. de Beust lui eût donné des gages, il devait craindre la mobilité de son esprit.

Lorsque j'ai, de nouveau, émis avec mesure la pensée qu'il serait désirable de voir l'Autriche arborer une ligne politique qui, à l'exclusion de ses aspirations orientales, consistât à travailler résolument à reconquérir une influence sur ses provinces allemandes et sur l'Allemagne du Sud, le Prince Gortchakoff m'a répondu : «Cette politique, je le reconnais, mon cher Général, serait féconde pour l'Autriche et favorable aussi bien à la Russie qu'à la France; mais je crains bien que nous n'y arrivions que très difficilement. Tout cela est affaire de temps. Nous sommes bien d'accord sur les idées; nous travaillerons doucement, secrètement, mais sans relâche, à leur réalisation.»

La question d'Orient, non plus que le traité de 1856, n'ont été encore abordés.

En me quittant, le Chancelier m'a demandé si j'augurais bien de la réunion des Chambres, et si je n'étais pas préoccupé des dernières élections. J'ai répondu avec conviction et fermeté : que les élections de Paris n'étaient qu'un résultat isolé, mais qu'en France une réaction salutaire en serait la conséquence inévitable. Plus le danger sera menaçant, plus les intérêts alarmés, plus les conservateurs, plus les libéraux même, se grouperont autour de l'Empereur, qui seul peut les protéger et les sauver de la Révolution. «Mais, ajouta le Chancelier, l'Empereur, à la suite des concessions qu'il a faites, va néanmoins perdre beaucoup de sa puissance personnelle? — En donnant le sénatus-consulte du 12 juillet, ai-je dit, l'Empereur a rendu son pouvoir transmissible à son fils. Il a travaillé pour sa dynastie, mais il n'en conservera pas moins, tant qu'il vivra, une autorité et une influence que rien ne saurait égaler ni remplacer. L'Empereur est donc plus fort que jamais, parce qu'il est nécessaire au repos du monde, et l'avenir de l'Empire plus assuré parce qu'il s'appuie sur la liberté.»

Comme les nuances et les détails ont une certaine importance à propos d'un nouvel Ambassadeur qui a pour mission de resserrer

des liens un peu distendus, je dirai à Votre Excellence que le bon accueil qui m'a été fait continue à être des plus sympathiques. Ces deux dernières semaines ont été presque entièrement absorbées par les présentations aux Grands-Ducs et Grandes-Duchesses, qui m'ont reçu avec la bonté dont l'Empereur Alexandre avait dès la première audience donné le bienveillant exemple.

J'assiste tous les dimanches aux parades que le Tsar commande en personne, et là, devant tous, Sa Majesté, en m'adressant souvent la parole, dicte la mesure des égards qu'elle veut voir accorder à l'Envoyé de la France.

Mes relations avec les quelques personnages importants dans la politique ou dans l'armée sont excellentes, et, tout en me tenant sur une sage réserve, j'ai l'espoir que d'ici peu de temps j'aurai conquis une position assez forte pour mener à bien les grands intérêts qui me sont confiés.

Avant de terminer cette dépêche, que j'ai faite très succincte pour ne pas retomber dans des redites, je veux remercier Votre Excellence des précieux documents qu'elle a bien voulu me transmettre par le dernier courrier et qui me sont parvenus jusqu'au n° 39 [1].

[1] La dépêche n° 39, du 22 novembre, donnait à Fleury quelques renseignements sur la répression du soulèvement dalmate (Russie, 242). — Cf. t. XXV, p. 383, note 1.

DÉCEMBRE 1869.

1er décembre	France : Élection de Schneider à la présidence du Corps législatif.
3 décembre	Retour de l'Impératrice à Paris. — Entrevue de Hohenschwangau entre le Roi de Bavière et Hohenlohe. Maintien de Hohenlohe au Ministère.
4 décembre	Retour de Bismarck à Berlin. — La Chambre des Députés prussienne réclame la suppression de la représentation diplomatique particulière de la Prusse à Hambourg, Weimar et Oldenbourg, et son maintien à Dresde.
8 décembre	Ouverture du Concile du Vatican.
9 décembre	Italie : Après un refus de Lanza (3 décembre) et de Cialdini (5 décembre), le Roi charge Sella de reconstituer le Ministère.
12 décembre.......	Italie : Formation du Ministère Sella. Lanza, Ministre des Affaires étrangères.
17 décembre.......	Bavière : Fin de la crise ministérielle. Braun et Lutz remplacent à l'Intérieur et aux Cultes Hœrmann et Gresser, démissionnaires depuis le 7.
27 décembre.......	France : Démission du Ministère Forcade. Lettre de l'Empereur à Émile Ollivier le chargeant de constituer un nouveau Ministère.

7782. Le Prince de La Tour d'Auvergne au Marquis de La Valette, Ambassadeur à Londres. (Minute. Angleterre, 750, n° 131.)

[Paris,] 1er décembre 1869.

[Le Prince de La Tour d'Auvergne adresse au Marquis de La Valette une copie de la dépêche du Marquis de Cadore du 27 novembre, et lui signale la démission du Ministère Hohenlohe.]

7783. Le Comte de Mosbourg, Ministre à Carlsruhe, au Prince de La Tour d'Auvergne. (Orig. Bade, 49, n° 54.)

Carlsruhe, 1er décembre 1869.
(Cabinet, 3 décembre; Dir. pol., 4 décembre.)

[Le Comte de Mosbourg rend compte des délibérations récentes des Chambres badoises.]

La Première Chambre a eu à se prononcer sur le traité du 6 juillet dernier[1], qui a été le résultat des travaux de la Commission de liquidation de Munich. Il est à remarquer que ce traité a seul été soumis à l'approbation du Parlement. Il n'en a pas été de même de celui du 10 octobre 1868, qui a institué la Commission des forteresses. Cette anomalie assez frappante a été expliquée par cette considération que, d'après la Constitution badoise, la ratification des Chambres n'est nécessaire que pour les traités qui apportent quelque modification à la législation du pays, ou qui imposent au budget des charges sérieuses. Le traité du 10 octobre a été présenté comme n'ayant aucun de ces deux caractères.

M. de Freydorf a pris la parole dans cette discussion, et il s'est attaché à reproduire les mêmes idées qu'il avait développées dans la Seconde Chambre, et que j'ai eu l'honneur de faire connaître à Votre Excellence dans une précédente dépêche[2]. M. le Ministre des Affaires étrangères s'est trouvé de nouveau dans cette situation assez embarrassante de ne pas vouloir trop vanter les résultats de l'œuvre de la Commission de liquidation, de peur de faire ressortir outre mesure les avantages que la Prusse en a retirés, et d'un autre côté de ne point se résoudre à laisser diminuer l'importance de cet accord, au point de vue des éléments de rapprochement qu'il a créés entre la Confédération du Nord et l'Allemagne méridionale. M. de Freydorf a été cependant assez explicite dans certaines appréciations des conséquences du traité du 6 juillet. Il est permis de se demander, par exemple, quelle impression aura produite à Munich et à Stuttgart le passage de son discours où il s'est plu à

(1) Cf. Mosbourg, 27 octobre.
(2) Cf. Mosbourg, 27 octobre.

représenter ce traité comme «ayant fondé une Commission militaire commune allemande, qui, avec le consentement des parties intéressées, aurait en tout temps la faculté de se réunir, sans éveiller l'attention, et, dans certaines circonstances, pourrait aussi aborder d'autres sujets que ceux qui ont été prévus par les paragraphes dont il se compose». Singulière manière, il faut l'avouer, d'interpréter le sens de stipulations sur lesquelles on n'est tombé d'accord qu'après tant de divergences d'opinion et de si longues et si laborieuses négociations.

[Les dissentiments qui s'étaient produits entre les différentes fractions de la majorité se sont apaisés, et le Gouvernement est resté entièrement maître des débats dans les deux Chambres.]

7784. Le Marquis de Châteaurenard, Ministre à Dresde, au Prince de La Tour d'Auvergne. (Orig. Saxe, 147, n° 59.)

Dresde, 1er décembre 1869.
(Cabinet, 4 décembre; Dir. pol., 6 décembre.)

[Les discussions qui ont eu lieu dans la Chambre des Seigneurs et dans la Chambre des Députés de Prusse sur la compétence du pouvoir fédéral ont excité à Dresde le plus vif intérêt. Les tentatives faites au Parlement fédéral pour élargir la compétence de cette Assemblée paraissent à l'opinion publique saxonne devenir plus redoutables chaque jour. On est inquiet, en particulier, de la motion présentée à la Chambre prussienne par MM. Miquel et Lasker sur la réglementation du droit civil par la voie fédérale [1]. «Les organes du parti conservateur saxon sont forcés de reconnaître que le particularisme prussien est impuissant devant la tendance qui emporte les esprits vers l'État unitaire.» Ils croient que le Cabinet de Berlin ne tardera pas à céder devant ceux qui veulent réduire les droits des États au profit de la Confédération. «Mais, quelque effrayé de cette perspective que soit le particu-

[1] La motion invitait le Gouvernement «à user de son influence afin que la législation civile relevât désormais des pouvoirs législatifs de la Confédération». Benedetti en parle dans une dépêche du 26 novembre. (Prusse, 376.)

larisme saxon, il paraît plus résolu dans ses désirs de résistance qu'il ne l'était il y a quelques mois. » On affirme, à Dresde, que la Constitution fédérale n'autorise pas, mais condamne au contraire, les résolutions semblables à celle que MM. Lasker et Miquel viennent de faire adopter par la Chambre prussienne. Cette revendication du droit des États particuliers restera peut-être sans effet sur l'esprit des nationaux-libéraux, mais les craintes qui l'ont inspirée n'en présentent pas moins cet avantage de réveiller les sentiments particularistes de la Saxe.]

7785. Rothan, Ministre à Hambourg, au Prince de La Tour d'Auvergne. (Orig. Hambourg, 159, n° 123.)

Hambourg, 1er décembre 1869.
(Cabinet, 3 décembre; Dir. pol., 4 décembre.)

La presse prussienne ne sort pas de sa réserve à l'égard de la Bavière[1]. On voit qu'elle attend un mot d'ordre qu'on est embarrassé de lui donner. Les journaux libéraux et nationaux par contre parlent du résultat des élections, si contraire cependant à leurs prévisions et à leurs intérêts, avec une résignation philosophique. Ils constatent la défaite du Ministère, et conseillent, ce qui a lieu de surprendre, une soumission momentanée au verdict du pays. Ils ne partagent donc pas l'avis des progressistes bavarois qui, en contradiction avec les principes parlementaires, voudraient que le Roi, dont les sympathies se sont si nettement manifestées par ses lettres aux Évêques de Munich et de Passau, fît usage de la prérogative royale qui lui permet de conserver ou de renvoyer ses Ministres pour attendre patiemment, sans rien changer ni à sa politique intérieure ni à sa politique extérieure, le retour du pays à d'autres sentiments. C'est tout au plus s'ils admettent le changement du Ministre de l'Intérieur. Mais, quant au Président du Conseil, ils cherchent par tous les moyens, sans reculer devant des démonstrations anarchiques, à le maintenir à la tête du pouvoir.

Ils seraient du reste encouragés par de puissantes influences

[1] Cf. Rothan, 27 novembre, n° 118.

à la Cour. Le Prince Charles[1], dont les sympathies ont toujours été prussiennes, et que le Roi consulte et écoute d'habitude, se prononcerait pour le maintien quand même du Prince de Hohenlohe, et il est permis de croire que les conseils qu'il donne à son neveu ne sont pas combattus par la diplomatie de M. de Bismarck. Mais, comme je le disais tantôt, les nationaux du Nord n'approuvent pas cette tactique. Ils ne croient pas qu'il soit sage, après un échec aussi éclatant, d'en appeler de nouveau du pays mal instruit au pays mieux éclairé. « Il serait insensé, disent-ils, dans l'état où se trouve le Midi en ce moment, de faire de la politique nationale à coups d'ordonnances. Ce serait la discréditer et la rendre ridicule en Allemagne. D'ailleurs, ajoutent-ils, à quel résultat cela conduirait-il? Dans la situation actuelle de l'Europe, il n'est donné à aucun Ministre, quel qu'il soit, ni d'assurer l'entrée de la Bavière dans la Confédération du Nord, ni d'amener la rupture des traités d'alliance. Imposer le Prince de Hohenlohe à la majorité de la Chambre dans ces conditions, et contrairement à tous les principes constitutionnels, ne serait d'aucun profit pour la cause nationale. Il en résulterait au contraire un affaiblissement moral pour les libéraux dans la lutte qu'ils soutiennent contre les ultramontains. Mieux vaut donc ne pas s'opposer à l'avènement d'un Ministère clérical, car alors les libéraux et les nationaux de tout le Midi, divisés sur plus d'une question, se réuniront dans un grand parti pour combattre l'ennemi commun. Il est bon d'ailleurs que la Bavière, pour son édification, passe par l'épreuve d'un Ministère ultramontain. Les campagnes égarées ne tarderont pas à ouvrir les yeux lorsque, au lieu des réductions d'impôts et des soulagements dans les charges militaires dont on les a leurrées, elles se verront exposées aux ingérences tyranniques du clergé dans les communes et dans les familles. La résignation momentanée du parti national, qui s'est sacrifié avec tant de dévouement dans la lutte, est donc tout profit pour l'avenir. S'il a subi un échec parlementaire, il n'en est pas moins vrai que soixante Députés, c'est-à-dire les deux cinquièmes de la Chambre, se sont ralliés aux idées prussiennes, et qu'à l'heure qu'il est toute la population libérale

[1] Le prince Charles, né en 1795, d'un premier mariage du roi Maximilien Ier Joseph, était un oncle du roi Louis II.

et éclairée du plus grand des États du Midi est gagnée à la cause nationale. Que le Ministère soit intelligent, et qu'il abandonne aux ultramontains l'occasion qu'ils ont tant désirée de se ruiner eux-mêmes dans l'opinion publique! Il a le choix : sortir avec honneur du pouvoir pour son bien et celui de l'Allemagne, ou succomber lentement mais inévitablement dans une lutte démoralisante. »

Ce sont là les appréciations et les conseils que la crise bavaroise suggère aux organes les plus importants du parti national. Mais l'action de la Diplomatie prussienne à Munich, qu'il importerait surtout de connaître, ne s'est révélée jusqu'à présent, je le répète, par aucun indice dans la presse officieuse du Cabinet de Berlin.

7786. H. de Cussy, Vice-Consul à Luxembourg, au Prince de La Tour d'Auvergne. (Orig. Pays-Bas, Eich-Luxembourg, 7, n° 11.)

Luxembourg, 1er décembre 1869.
(Cabinet, 2 décembre; Dir. pol., 4 décembre.)

J'ai l'honneur d'accuser réception à Votre Excellence du télégramme chiffré qu'elle a bien voulu m'adresser hier soir[1]. Dès ce matin, je me suis rendu chez M. Servais, auquel j'ai fait connaître la manière dont Votre Excellence envisage la question de l'envoi au Zollparlament de Députés luxembourgeois.

M. le Ministre d'État m'a paru assez troublé et préoccupé de la communication que je lui faisais. Il m'a retracé, de nouveau, la situation fâcheuse et anormale dans laquelle se trouve le Grand-Duché vis-à-vis du Zollverein, et, sans vouloir se prononcer plus explicitement sur l'attitude qu'il entend observer à la Chambre, lorsque l'interpellation lui sera adressée, M. Servais a ajouté, en terminant, que, « sur cette question, le Gouvernement grand-ducal s'efforcerait, comme toujours, de rester d'accord avec toutes les Puissances signataires du traité du 11 mai ».

[1] Cf. La Tour d'Auvergne à Cussy, télégramme, 30 novembre.

IMPRIMERIE NATIONALE.

7787. Le Marquis de Cadore, Ministre à Munich, au Prince de La Tour d'Auvergne. (Orig. Bavière, 247, n° 82.)

Munich, 1er décembre 1869.
(Cabinet, 3 décembre; Dir. pol., 4 décembre.)

Depuis dimanche dernier (1), jour où est parvenue à Hohenschwangau la démission collective du Cabinet (2), il y a eu de fréquents pourparlers entre le Roi et ses Ministres, principalement avec le Prince de Hohenlohe, dont Sa Majesté ne paraît pas disposée à accepter la démission. Elle lui a fait au contraire exprimer le désir de maintenir entre ses mains la direction des affaires, soit avec le concours de ses Collègues actuels, soit en procédant à un remaniement partiel du Cabinet, s'il le jugeait préférable. Ces pourparlers, qui ont eu lieu par des intermédiaires ou par écrit, puisque le Roi n'est pas venu à Munich et qu'aucun Ministre n'a été jusqu'à présent mandé à Hohenschwangau, n'ont pas encore abouti, mais je pense que le Prince de Hohenlohe finira par céder aux instances de son Souverain. Il y a trois ou quatre jours, il paraissait fermement résolu à se retirer, et le langage de ses amis était fort explicite à cet égard; aujourd'hui, il laisse entendre que, si le Roi fait appel à son dévouement, il consentira très probablement à rester aux affaires, et ne se préoccupe plus que de la manière dont il se présentera devant les Chambres. Il est vrai de dire que tous les journaux libéraux l'engagent fortement à retirer sa démission, et que les organes les plus modérés du parti conservateur, reconnaissant la difficulté de constituer pour le moment un Ministère uniquement de leur opinion, se montrent assez disposés à soutenir éventuellement le Prince de Hohenlohe, à la condition toutefois qu'il sacrifiera MM. Hœrmann et Gresser (3), et qu'il suivra une politique entièrement conforme aux vœux comme aux intérêts du pays.

(1) Le 28 novembre.
(2) Cf. Cadore, télégramme, 27 novembre.
(3) Ministres de l'Intérieur et des Cultes.

Le parti libéral organise en outre dans tout le Royaume des réunions publiques pour demander au Roi le maintien du Ministère actuel, et des télégrammes dans ce sens sont adressés journellement à Sa Majesté par les conseils municipaux et les Chambres de Commerce des villes où domine l'élément progressiste. Les conservateurs s'abstiennent jusqu'à présent de toute manifestation en sens contraire. Ils blâment à juste titre la pression qu'on semble vouloir exercer sur les décisions de la Couronne, en faisant ressortir le caractère inconstitutionnel et contraire aux véritables principes parlementaires de l'attitude prise par leurs adversaires.

Parmi les noms mis en avant pour succéder à MM. Hœrmann et de Gresser, si, comme cela est probable, la crise ministérielle se dénoue par la retraite de ces deux Ministres, j'ai entendu citer MM. de Lerchenfeld et Pfeiffer, présidents des régences de la Haute-Franconie et du Palatinat rhénan; le choix de M. de Lerchenfeld serait fort bien accueilli par le parti conservateur. Si, contrairement aux prévisions que je viens d'énoncer, le Prince de Hohenlohe, pour un motif ou pour un autre, revenait à sa première idée de se retirer avant la session, il m'a dit lui-même qu'il conseillerait au Roi de former un Ministère composé d'hommes qui ne se soient pas compromis dans les derniers événements, en désignant, plus spécialement, pour le portefeuille des Affaires étrangères M. de Bray, Ministre de Bavière à Vienne. Il y aurait, dans l'opinion du Prince, quelque danger, au point de vue des rapports avec la Prusse, à charger de la direction de la politique extérieure des hommes tels que M. de Thüngen, le Vice-Président de la Chambre des Pairs, ou M. Windthorst, le Hanovrien, qui passent pour être les candidats du parti conservateur extrême. La nomination de M. Windthorst, particulièrement, serait très désagréable à M. de Bismarck. Il resterait bien M. de Schrenk; mais lui aussi serait peu sympathique à la Cour de Berlin, et le Roi Louis a en outre contre lui des préventions personnelles.

7788. LE COMTE DE SAINT-VALLIER, MINISTRE À STUTTGART, AU PRINCE DE LA TOUR D'AUVERGNE. (Orig. Wurtemberg, 89, n° 70.)

Stuttgart, 1er décembre 1869.
(Cabinet, 3 décembre; Dir. pol., 4 décembre.)

Le discours prononcé par l'Empereur à l'ouverture des Chambres[1] a produit en Allemagne un effet considérable et hautement satisfaisant; attendue avec impatience, la parole de Sa Majesté est venue dissiper les alarmes qui s'étaient fait jour après les réunions publiques de Paris. Le noble langage qu'a fait entendre notre Souverain a réuni tous les suffrages, et, aux acclamations qui l'ont accueilli avant-hier dans la Salle des États, se mêle aujourd'hui l'expression de l'approbation universelle. La grandeur et l'élévation des idées, la beauté de l'expression, par-dessus tout la nette et ferme affirmation de la volonté de maintenir l'ordre sans se départir des principes libéraux, tout, dans le discours, s'est trouvé de nature à produire une profonde impression. Il ne faut pas perdre de vue que le sentiment public de l'Europe ne verrait pas sans crainte se développer en France un régime excessif de liberté; l'Empereur est aux yeux de tous, depuis vingt ans, le défenseur de l'ordre européen contre le socialisme et les doctrines funestes des novateurs; aussi est-ce avec une sorte de stupeur que l'on a lu dans les journaux les basses et scandaleuses insultes auxquelles n'ont pas craint de se livrer certains orateurs des réunions publiques et quelques rédacteurs de ces feuilles écrites en style des Halles qui font porter à l'étranger un triste et regrettable jugement sur notre pays.

Je ne dois pas le cacher à Votre Excellence, au point de vue extérieur, un acte appelé à avoir comme le discours de l'Empereur un légitime retentissement était en ce moment nécessaire pour notre position. En Allemagne, on n'a pas compris tout d'abord les motifs élevés qui ont déterminé la longanimité de l'Empereur

[1] Le 29 novembre. — Cf. La Tour d'Auvergne aux Ambassadeurs et Ministres, télégramme, 29 novembre, et p. 22, note 1. On trouvera le texte de ce discours dans les *Arch. diplom.*, 1870, t. Ier, p. 5.

en face des provocations des partis; l'agitation du mois de juin à Paris, les grèves tumultueuses des bassins houillers de la Loire et de l'Aveyron, ont éveillé des inquiétudes que la maladie de l'Empereur, exploitée, exagérée par les journaux annexionistes, a un moment converties en une véritable panique; si la vérité ne se fût pas fait promptement jour sur l'état réel de la santé de Sa Majesté, la crainte aurait aisément converti les résistances anti-prussiennes de l'Allemagne en une docilité résignée qui aurait pu être mise à profit par le Cabinet de Berlin; déjà Bade avait saisi l'occasion pour réclamer l'établissement entre le Nord et le Sud de nouveaux liens protecteurs, devant à ses yeux assurer la sécurité des États de la rive gauche du Mein. Des tentatives répétées furent faites auprès de M. de Varnbüler pour l'amener à rechercher des pourparlers avec la Prusse; sa résistance était qualifiée de témérité et d'aveuglement; on lui répétait que la Révolution déchaînée en France allait faire irruption sur l'Europe, et qu'il n'y avait pas un instant à perdre pour constituer l'Allemagne de manière à offrir au torrent révolutionnaire une résistance formidable. Des Princes eux-mêmes ne se sont pas fait faute d'exploiter ces rumeurs alarmantes; je sais de source certaine que le Grand-Duc de Bade, profitant d'une visite que le Roi de Wurtemberg lui avait faite à l'île de Meinau, sur le Lac de Constance, exhortait ce Souverain à s'entendre avec lui et avec la Bavière pour réclamer l'appui éventuel de la Prusse contre la Révolution, imminente à Paris. Peu de temps auparavant, le Prince Guillaume de Bade, ayant passé quelques jours avec le Roi et la Reine de Wurtemberg à Saint-Moritz dans l'Engadine, s'était efforcé d'effrayer Leurs Majestés sur l'état de la France, et avait fait une propagande prussienne ardente et suivie, en la basant sur la nécessité pressante pour tous les Souverains de constituer une sorte de Sainte-Alliance contre les attaques de la Révolution qui, partie de Paris, allait menacer le Rhin.

En dépit de toutes les tentatives alarmistes, l'Allemagne a fini par se rassurer le jour où elle a eu la certitude que la santé de l'Empereur était dans l'état le plus satisfaisant; le spectacle de la réaction du bon sens public contre les déclamations de quelques énergumènes de carrefours, le ridicule même des démonstrations et des violences des démagogues et de leurs prôneurs ont rasséréné

les esprits, et, si l'élection de M. Rochefort[1] a été jugée de façon à ne pas flatter notre amour-propre de Français, elle n'a pas du moins ravivé les inquiétudes. Mais le discours du Trône était l'épreuve attendue; tous les yeux étaient tournés vers la Salle des États, et le langage de notre Souverain, appelé comme toujours à un immense retentissement, pouvait seul ramener la confiance : j'ai tout lieu de croire qu'il y a réussi, si j'en juge par la satisfaction générale.

Le Roi m'a envoyé ce matin son Chef de Cabinet, le Baron d'Egloffstein, pour me demander de faire parvenir à l'Empereur ses cordiales félicitations. Sa Majesté exprime le désir que notre Auguste Souverain sache bien à quel point la sympathique admiration de l'Europe l'a suivi au milieu de la phase électorale si agitée que vient de traverser la France; le Roi ajoute que l'Empereur a fréquemment montré son courage, son énergie, sa fermeté, mais que cette fois il a fait preuve d'une patience et d'une longanimité d'autant plus habiles qu'on les sait alliées à une plus grande force.

Le Baron de Varnbüler est venu aussi pour me féliciter dès qu'il a eu entre les mains le texte du discours impérial; il m'avait envoyé quelques heures auparavant un télégramme qu'il venait de recevoir du Baron de Wæchter. Ce télégramme m'a été remis en même temps que celui qui m'était adressé par Votre Excellence. Je joins à ma dépêche le texte du télégramme du Baron de Wæchter à son Gouvernement[2]; il est bon, je crois que le Département sache quels sont ceux des Agents étrangers accrédités à Paris qui rendent compte des événements auxquels ils assistent dans un sens sympathique à notre Gouvernement; je dois ajouter d'ailleurs que le Roi a fait mettre sous mes yeux une lettre particulière qu'il a reçue aujourd'hui même du Baron de Wæchter. Cette lettre entre dans beaucoup de détails sur la situation de Paris et de la France; elle témoigne d'une entière confiance, d'une sympathie sans réserve, déclare que le prestige de notre Gouvernement est plus

[1] Rochefort avait été élu député de Paris aux élections complémentaires du 22 novembre.

[2] Le texte du télégramme est joint en annexe. Le voici : «Discours impérial, très libéral, très ferme et très rassurant. Énorme et unanime enthousiasme dans la salle, sans précédent en pareille circonstance.»

grand que jamais, qu'il a puisé une nouvelle force dans l'épreuve de liberté qu'il a tentée et qu'il saura traverser jusqu'au bout, sans secousses et sans troubles, ce que l'on ne croyait pas possible en France; le Ministre de Wurtemberg ajoute que, depuis dix-huit années, il assiste régulièrement à la séance d'ouverture des Chambres, et que jamais aucun des discours impériaux n'a été accueilli avec un enthousiasme aussi unanime que celui qui vient d'être prononcé.

J'avais hier à dîner chez moi le Prince de Saxe-Weimar, quelques-uns des principaux hommes politiques du Wurtemberg et la plupart de mes Collègues; tous m'ont exprimé en termes chaleureux l'impression profonde que leur a causée le discours de Sa Majesté Impériale.

7789. Le Comte de Saint-Vallier, Ministre à Stuttgart, au Prince de La Tour d'Auvergne. (Orig. Wurtemberg, 89, n° 71.)

Stuttgart, 1er décembre 1869.
(Cabinet, 3 décembre; Dir. pol., 4 décembre.)

[Le Comte de Saint-Vallier accuse réception de divers extraits des dépêches du Marquis de Cadore.

En ce qui concerne les élections bavaroises[1], il pense que la majorité dont disposeront les conservateurs est plus considérable qu'on ne l'a cru au premier abord.]

Cette situation bien constatée aujourd'hui ne permet guère au Ministère Hohenlohe de se maintenir aux affaires; il l'a senti, et s'est résigné à offrir sa démission au Roi; il a fait annoncer bruyamment dans ses journaux cette détermination, en même temps qu'il mettait secrètement tout en œuvre pour amener Sa Majesté à refuser la démission qu'il lui présentait. Il profite d'ailleurs, de ce que l'entourage actuel du Souverain lui est dévoué, surtout le Chef intérimaire du Cabinet royal[2], lequel s'emploie activement pour empêcher la chute du Ministère. On en est venu à faire des

[1] Il s'agit ici de la dépêche de Cadore du 21 novembre.
[2] A. Eisenhart.

tentatives de rapprochement auprès des chefs du parti conservateur, et, comme je vous le faisais pressentir à l'avance dans ma dépêche du 24 novembre, le Prince de Hohenlohe n'hésite pas à souscrire aux conditions de ses adversaires, à s'approprier leur programme politique, à se séparer de ceux de ses Collègues qui se sont le plus compromis, à tout essayer en un mot pour garder son portefeuille; jusqu'ici les pourparlers que ses amis ont engagés en son nom n'ont pas abouti, et les chefs du parti conservateur ne montrent aucune confiance dans cette conversion subite inspirée par la défaite. La crise ministérielle continue, et il est fort difficile d'en préjuger les résultats; la meilleure chance du Prince de Hohenlohe tient du reste à l'embarras dans lequel se trouvent les conservateurs, qui ne comptent pas dans leurs rangs une notoriété politique dont on puisse faire un Président du Conseil et un Ministre des Affaires étrangères.

Ici, la Cour et le Ministère sont d'accord pour souhaiter le renversement du Prince de Hohenlohe; on l'a trop vu à l'œuvre, on connaît trop bien ses secrets sentiments pour se faire des illusions sur sa sincérité; on ne peut se fier à lui, et l'on est convaincu que la sécurité du Sud ne pourra être complète tant qu'il dirigera l'Administration bavaroise.

Les pourparlers de la Prusse et des Royaumes du Midi sur le transport des troupes par les voies ferrées [1] ont souvent fait l'objet de mes conversations avec le Baron de Varnbüler. Il y a quelques mois déjà que la question a été posée par le Cabinet de Berlin, et le Ministre wurtembergeois, en m'en parlant, m'a dit alors que la Bavière et le Wurtemberg se trouvaient forcés par leur configuration géographique à ne pas refuser de s'entendre à ce sujet avec la Prusse, mais que je pouvais être certain qu'il ne consentirait pour sa part à aucun arrangement qui pût menacer l'indépendance du pays, augmenter l'étendue des liens déjà existants avec la Prusse, ni aliéner à un degré quelconque en faveur de cette Puissance l'entière liberté que l'Administration wurtembergeoise est jalouse de conserver dans l'exploitation de ses chemins de fer. L'arrangement qu'avait en vue M. de Varnbüler ne devait avoir pour but que d'accorder à la Prusse des conditions

[1] Cf. Cadore, 15 novembre.

satisfaisantes pour la facilité des transports et pour la réduction des tarifs, cette Puissance étant obligée d'emprunter les lignes wurtembergeoises pour les changements de garnison, les mouvements de troupes, les opérations du recrutement dans les Principautés de Hohenzollern, enclavées presque entièrement dans le territoire wurtembergeois. De son côté, la Bavière pourrait aussi bénéficier de cet arrangement, puisqu'elle est obligée de se servir des voies ferrées du Wurtemberg, de Bade ou de la Hesse pour ses rapports avec une de ses provinces, le Palatinat rhénan. La Prusse, toutefois, ayant fait des ouvertures qui, par leur peu de précision, pouvaient lui permettre de ne pas laisser l'affaire sur le terrain étroitement circonscrit où le Cabinet de Stuttgart entendait qu'elle fût maintenue, ce dernier, fidèle aux engagements de Nördlingen, a voulu se mettre d'accord avec la Bavière avant de répondre aux propositions prussiennes; il a fait savoir à Munich, le mois dernier, qu'il était disposé, si la Bavière de son côté n'y avait pas d'objection, à accepter le principe du projet présenté par le Cabinet de Berlin, en consentant à un arrangement analogue à celui qui règle le transport réciproque des troupes entre les États de la Confédération du Nord, mais en stipulant que ces transports devraient se borner aux cas spéciaux nécessités par la situation territoriale; de plus, il n'admettait pas que le soin de conclure l'arrangement pût être, comme le voulait la Prusse, laissé au Conseil fédéral douanier siégeant à Berlin (Zollbundesrath), et il exprimait le vœu que la négociation fût confiée à une Commission instituée *ad hoc*. La Bavière a répondu, il y a quelques jours, dans un sens absolument conforme aux idées émises par M. de Varnbüler; les deux Puissances feront prochainement connaître leur manière de voir à la Prusse; mais, comme elles sont loin d'être pressées d'arriver à une conclusion, on doit s'attendre à voir s'écouler encore beaucoup de temps avant que l'affaire soit assez avancée pour qu'on songe à nommer la Commission spéciale, laquelle, à son tour, suivant les habitudes allemandes, délibérera longtemps avant de présenter son rapport aux Gouvernements intéressés.

7790. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, au Prince de La Tour d'Auvergne. (Orig. Autriche, 500, n° 144.)

Vienne, 1er décembre 1869.
(Cabinet, 3 décembre; Dir. pol., 4 décembre.)

J'ai reçu la dépêche que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser le 24 de ce mois [1], et dans laquelle elle me communique le rapport de M. le Comte Benedetti sur la situation générale à Berlin, ainsi que la correspondance de nos Représentants à Munich et à Stuttgart relative aux dernières élections en Bavière. Je n'ai pas besoin de dire à Votre Excellence avec quel intérêt j'ai pris connaissance de ces diverses informations, qui touchent précisément aux points dont l'opinion publique se montre le plus vivement préoccupée à Vienne. Depuis la date de ces communications, dont quelques-unes laissaient entrevoir le changement qui allait se produire dans le mouvement électoral d'un pays si voisin de l'Autriche et auquel la rattachent tant d'intérêts communs, le succès du parti conservateur en Bavière s'est complètement affirmé [2].

Dans un récent entretien avec M. le Baron d'Aldenbourg, j'ai eu l'occasion de lui entendre exprimer sa manière de voir sur la conduite toute nouvelle que le Gouvernement du Roi Louis paraît vouloir adopter [3]. Il ne m'a pas dissimulé sa satisfaction de cet incident, en réalité peu attendu, et qui peut préparer une modification sérieuse dans la situation de l'Allemagne du Sud. Mais je regrette d'avoir à ajouter que, si telle est l'impression du Cabinet austro-hongrois et des hommes éclairés que j'ai entretenus, l'opinion publique à Vienne paraît s'inspirer d'un tout autre sentiment. La presse austro-allemande, tout entière aux mains des Juifs, complètement dévoyée par son fanatisme anticatholique et par son pseudolibéralisme, affecte d'ignorer les conséquences heureuses de ce changement pour l'Autriche-Hongrie. Plusieurs journaux vont jusqu'à déplorer ce qu'ils appellent

(1) Le 24 novembre.

(2) Cf. Cadore, 30 novembre.

(3) Allusion à la retraite, annoncée au lendemain des élections, du ministère Hohenlohe. — Cf. Cadore, 27 novembre, télégramme et n° 79.

la « victoire des Ultramontains », et plaignent la Bavière de « retomber sous le joug des Jésuites », comme si la retraite du Prince de Hohenlohe pouvait recevoir une pareille interprétation. On voit, au surplus, par ce langage combien le sens patriotique leur fait défaut. La vie politique n'a, pour ainsi dire, d'autre manifestation chez eux que leur hostilité contre tout ce qui tient au Catholicisme, et leurs aspirations inconsidérées vers l'Allemagne du Nord. C'est à cette regrettable attitude d'une partie de l'Autriche allemande qu'il faut attribuer le peu d'influence du Cabinet impérial sur les États du Sud. Les adversaires de la Prusse en Bavière et en Wurtemberg se plaignent de ne trouver à Vienne aucun appui dans leur résistance. Sans doute, la diplomatie austro-hongroise, inspirée par M. le Comte de Beust, conserve encore les vieilles traditions; elle encourage secrètement les tendances particularistes et patriotiques à Munich et à Stuttgart; mais elle n'ose pas les diriger, et ses réserves l'empêchent d'acquérir auprès des Gouvernements et de l'opinion publique une influence sérieuse et décisive. En constatant cet état de choses, je n'entends nullement blâmer le Chancelier de l'Empire, dont peut-être la conduite ne saurait être différente en présence des difficultés dont il doit tenir compte au dedans et au dehors. Mais je veux seulement établir qu'aujourd'hui ce n'est plus la Bavière et le Wurtemberg qui cherchent leur point d'appui à Vienne, et que c'est plutôt le Gouvernement impérial et royal qui, à ce point de vue spécial, se trouve soutenu par les restes de l'énergie et de la vitalité de ces deux États.

7791. Le Prince de La Tour d'Auvergne au Comte Benedetti, Ambassadeur à Berlin. (Confidentielle. Minute à chiffrer. Prusse, 376, n° 118.)

[Paris,] 2 décembre 1869.

Notre Vice-Consul à Luxembourg, par une dépêche dont vous trouverez copie ci-jointe, me rend compte d'un entretien confidentiel qu'il a eu ces jours derniers avec M. le Ministre d'État du Grand-Duché [1]. Ainsi que je l'ai appris non sans surprise, M. Ser-

[1] Cf. Cussy, 25 novembre.

vais a cru devoir s'ouvrir à lui d'une proposition dont plusieurs membres des États auraient l'intention de prendre l'initiative et qui aurait pour objet de demander l'envoi de Délégués luxembourgeois au Parlement ou au Conseil fédéral douanier de l'Allemagne. Le nombre relativement insignifiant des Représentants du Grand-Duché qu'il pourrait être question d'admettre à siéger à Berlin ôte évidemment tout caractère d'utilité pratique à la motion dont il s'agit. Elle serait patronnée cependant, d'après ce qui a été dit à M. de Cussy, par plusieurs maîtres de forges du Grand-Duché, qui se flatteraient ainsi d'arriver à exercer sur la fixation des tarifs à l'entrée des fers en Allemagne une influence favorable à leurs intérêts. Notre Agent ajoute que le Directeur des Douanes à Luxembourg, qui est un fonctionnaire prussien, encourage par ses discours la diffusion de cette idée.

Vous savez, Monsieur le Comte, que, à l'époque où le Zollverein a été reconstitué sur de nouvelles bases, nous avons compris que le Luxembourg, tout en continuant d'en faire partie, ne serait point directement représenté par des commissaires spéciaux dans les assemblées douanières allemandes. Sous ce rapport, le Grand-Duché devait conserver une position semblable à celle qu'il avait occupée dans l'ancienne Union, et, d'après une dépêche de M. Lefebvre de Béhaine, en date du 9 juillet 1867, ce serait ainsi que le Cabinet de Berlin lui-même l'aurait entendu.

Le Gouvernement luxembourgeois, de son côté, regardait cet arrangement comme le plus conforme à la situation qui résulte pour lui du traité de Londres. Une note qu'il nous a fait parvenir à cette époque, et dont nous avons pris acte, contient dans ce sens des déclarations explicites; vous pourrez trouver dans les Archives de votre Ambassade une copie de cette pièce, qui a été envoyée par M. le Marquis de Moustier à notre Chargé d'Affaires.

Dans cet état des choses, j'ai cru devoir vous communiquer les informations confidentielles qui me sont parvenues de Luxembourg pour le cas où le projet dont il s'agit prendrait de la consistance, et afin de vous mettre en mesure d'en prévenir, s'il y a lieu, les effets.

Les relations existantes entre le Luxembourg et l'Union douanière allemande ne sauraient sans inconvénient être rendues plus intimes, et nous regarderions comme regrettable que l'on cherchât à revenir aujourd'hui sur une question que nous considérions

comme réglée. Nous ne mettons pas en doute que tel ne soit aussi le sentiment du Gouvernement prussien; le langage que tient à Luxembourg un de ses employés, et dans lequel nous ne pouvons voir que l'expression d'opinions individuelles, lui est probablement inconnu, et ne saurait en tout cas avoir son approbation. Vous n'ignorez pas, Monsieur le Comte, avec quel soin nous nous attachons à écarter de nos relations avec la Prusse tout ce qui pourrait occasionner un dissentiment. Cette conduite nous donne le droit d'attendre que le Cabinet de Berlin en use de même avec nous, et nous avons la confiance que l'idée signalée à notre Vice-Consul par M. Servais n'aura aucune suite qui soit de nature à soulever une difficulté entre les deux Gouvernements.

P.-S. — Pour compléter vos informations, je joins ici copie d'un télégramme et d'une dépêche que j'ai adressés à notre Agent, ainsi que la réponse qu'il a faite à mon télégramme [1].

7792. Le Comte Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Prince de La Tour d'Auvergne. (Orig. Prusse, 376, n° 223.)

Berlin, 2 décembre 1869.
(Cabinet, 4 décembre; Dir. pol., 6 décembre.)

Annoncé pour les premiers jours de ce mois [2], le retour de M. de Bismarck semble encore devoir être ajourné d'une semaine ou deux. Sa santé est satisfaisante, et il le doit, assure-t-on, à un traitement qui l'oblige, afin de ne pas en compromettre les effets, à prolonger son séjour à la campagne plus longtemps qu'on ne l'avait prévu. Les personnes qui n'ont pas une foi entière dans la docilité du Chancelier fédéral aux prescriptions de son médecin se persuadent qu'il faut attribuer sa détermination à d'autres causes. Son absence prolongée embarrasse ceux de ses Collègues qui n'ont plus son appui ni ses sympathies; obligés, dans la dis-

(1) Cf. La Tour d'Auvergne à Cussy, télégramme, 30 novembre; Cussy à La Tour d'Auvergne, 1er décembre. La dépêche de La Tour d'Auvergne à laquelle il est fait allusion ici est datée du 30 novembre, comme le télégramme, qu'elle ne fait que développer. (Pays-Bas, Eich-Luxembourg, 7.)

(2) Cf. Benedetti, 18 novembre.

cussion du budget qui se poursuit devant la Chambre des Députés, d'assumer sans direction et en dehors du Président du Conseil la responsabilité des actes de l'administration, et d'accueillir ou de repousser les amendements présentés par tous les partis, ils se sont trouvés plusieurs fois engagés dans des débats qui n'ont pas toujours tourné à leur avantage, ou qui ont donné lieu à des attaques personnelles d'une extrême vivacité, ainsi que vous l'aurez vu dans les dépêches où je vous en ai rendu compte [1].

Plus d'une fois il s'est même manifesté entre eux des dissentiments regrettables, et il est notoire aujourd'hui que le Cabinet, depuis l'avènement des nouveaux Ministres, n'est plus homogène. Ce résultat entrait-il dans les vues de M. de Bismarck quand il a demandé au Roi à être temporairement dispensé de s'acquitter de ses devoirs de Président du Conseil; l'a-t-il provoqué dans le but de pouvoir remanier plus complètement le Ministère, et d'en éloigner ceux de ses membres qui appartiennent à la fraction la plus incorrigible des Féodaux? On peut le présumer sans risquer de se méprendre entièrement. J'y suis, pour ma part, d'autant plus autorisé qu'il m'a avoué, au moment de son départ pour la campagne, son dessein de n'en revenir que quand le Roi aurait donné un successeur au Ministre des Finances qui était alors en fonctions. Ce n'est donc pas sans raison qu'on attribue à des calculs qui n'intéressent pas exclusivement l'état de sa santé le retard qu'il met à son retour.

M. Camphausen, le nouveau Ministre des Finances, a été désigné, sur la proposition du Chancelier, pour faire partie du Conseil fédéral comme délégué de la Prusse. A l'origine, M. de Bismarck avait cru convenable et obtenu de n'y admettre aucun de ses Collègues du Cabinet prussien. Il dut plus tard reconnaître son incompétence personnelle pour ce qui regarde l'armée, ou plutôt il a jugé qu'il était imprudent de se heurter aux difficultés que pouvaient lui créer les militaires, dont l'influence est considérable auprès du Roi, et il consentit, l'an dernier, à accepter la participation du Ministre de la Guerre, M. le Général de Roon, qui fut nommé membre du Conseil fédéral. Il s'est montré moins

[1] Nous n'avions pas à reproduire ici les dépêches où Benedetti rend compte des débats législatifs.

difficile pour M. Camphausen, sur le dévouement duquel il croit pouvoir compter, et, après s'être assuré de son concours dans le Cabinet, il lui a ouvert les portes de l'Assemblée des délégués des États confédérés. La double faveur dont le Ministre des Finances se trouve ainsi avoir été l'objet est envisagée comme une atteinte portée à la situation des autres membres du Cabinet prussien, et on la considère comme un témoignage de désir bien arrêté de M. de Bismarck de se séparer de plus en plus de ses anciens Collègues pour s'entourer d'hommes nouveaux partageant ses propres tendances. On veut y voir également une preuve de son intention d'étendre et de rehausser l'importance des institutions fédérales. J'ajouterai à cette occasion, que, suivant l'avis de quelques personnes généralement bien informées, le Ministre de la Justice, M. Leonhardt, entré au Ministère, comme M. Camphausen, à la recommandation de M. de Bismarck, était certain de se conformer à la manière de voir du Chancelier fédéral en s'exprimant, sur la motion tendant à faire relever désormais la législation civile de la compétence du Parlement, dans des termes bien plus propres à en assurer le succès qu'à la faire repousser. On ne saurait au surplus méconnaître, s'il faut s'en tenir à ces divers incidents, qu'il se fait un travail évident, vivement secondé par le parti national, qui poursuit l'unité fédérale comme le meilleur moyen de réaliser l'unité germanique, pour réduire les attributions des États particuliers et conférer de nouveaux pouvoirs aux organes de la Confédération. On considère déjà que, si on lui délègue tout ce qui se réfère à la législation civile, après lui avoir transféré le Ministère des Affaires étrangères, et avec les matières qui lui sont acquises aux termes de l'article 2 de la Constitution, les Chambres des États n'auront plus d'autre caractère ou d'autre importance que celle qui appartient aux Conseils provinciaux.

L'entrée de M. Camphausen au Conseil fédéral a fourni à M. de Bismarck un prétexte pour rehausser la position du Président de la Chancellerie. En cette qualité, M. de Delbrück est appelé, durant l'absence du Chancelier, à diriger les travaux du Conseil. M. de Bismarck a représenté au Roi qu'on ne pouvait lui conserver cette attribution depuis que deux membres du Cabinet, M. de Roon et M. Camphausen, en faisaient partie, à moins de lui donner un rang analogue au leur, et il a adressé de Varzin un rapport

à Sa Majesté pour lui proposer de le nommer Ministre d'État sans portefeuille. Après avoir hésité, semble-t-il, pendant quelques jours, le Roi a donné son assentiment à cette mesure. Le Président de la Chancellerie fédérale, quoique directement placé sous les ordres du Chancelier, fera donc partie désormais du Cabinet prussien, et y siégera au même titre que les autres Conseillers de la Couronne. Cette nomination sera certainement appréciée comme un nouvel indice des vues qu'on attribue à M. de Bismarck.

7793. Le Comte Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Prince de La Tour d'Auvergne. (Orig. Prusse, 376, n° 225.)

Berlin, 2 décembre 1869.
(Cabinet, 4 décembre; Dir. pol., 6 décembre.)

Le résultat des élections qui viennent d'avoir lieu en Bavière [1] est apprécié au Ministère des Affaires étrangères à Berlin et par la presse officieuse avec beaucoup de mesure et de circonspection [2]. En avouant qu'il répond mal à ce qu'on est convenu d'appeler en Prusse «le sentiment national», et que les Particularistes du Midi [ont] emporté un véritable succès, on juge avec modération la conduite tenue par ce parti en cette circonstance, et on semble se donner pour tâche de ménager toutes les susceptibilités. On veut sans doute attendre que la situation se dessine plus complètement avant de s'exprimer avec une plus entière franchise. On est guidé probablement par les incertitudes qui règnent encore sur les résolutions auxquelles le Roi Louis pourra s'arrêter, et on ne veut rien compromettre. J'ai eu l'honneur de vous mander par le télégraphe qu'une lettre particulière du Prince de Hohenlohe autorisait à penser qu'il était fermement décidé à renoncer au pouvoir [3]. Je crois savoir que le Ministre de Prusse à Munich ne considère pas encore sa retraite comme inévitable, et

(1) Cf. Cadore, 30 novembre.
(2) Cf. Rothan, 27 novembre et 1er décembre.
(3) Cf. Benedetti, télégramme, 30 novembre; et Cadore, télégramme, 27 novembre.

qu'il incline à admettre au contraire que le Président du Cabinet bavarois conservera sa position, en s'adjoignant au besoin un ou deux nouveaux Collègues [1]. Est-ce un désir ou une conviction qui dicte ces prévisions à M. de Werthern? C'est ce que M. le Marquis de Cadore ne tardera sans doute pas à apprendre directement à Votre Excellence. Pour ma part, je me bornerai à constater que le triomphe des conservateurs bavarois cause, en somme, à Berlin une impression pénible et qu'on cherche vainement à dissimuler. J'ajouterai que cette manifestation de l'esprit autonome dans le Midi peut avoir pour effet de déterminer le Gouvernement prussien à renoncer aux ménagements dont il usait dans le but de convaincre les populations du Sud que leur entrée dans la Confédération ne porterait pas une bien sérieuse atteinte à leur indépendance nationale, et on peut présumer par conséquent que l'on marchera à l'avenir d'un pas plus rapide vers le nivellement fédéral, si je puis m'énoncer ainsi, entre les États du Nord.

[A la suite d'une loi, votée par le Parlement fédéral, «qui détermine les conditions auxquelles les États confédérés seront tenus de se prêter une assistance mutuelle pour assurer l'entière exécution des jugements prononcés par leurs tribunaux ou cours respectifs», des négociations ont été ouvertes par le Cabinet de Berlin auprès des États de l'Allemagne du Sud. Le Cabinet de Carlsruhe a fait aussitôt bon accueil à ces ouvertures. On ne sait encore quelle sera l'attitude du Wurtemberg et de la Bavière.

Le différend turco-égyptien [2] ne semble pas préoccuper le Gouvernement prussien. M. de Thile évite avec soin d'exprimer à ce sujet une opinion quelconque. Sans doute M. de Bismarck ne lui a-t-il fait parvenir aucune direction. «Il resterait fidèle, dans ce cas, à la conduite qu'il tient volontiers devant les incidents qui surgissent en Orient, et dans l'appréciation desquels il s'est toujours appliqué à ne pas déplaire à la Russie, en évitant cependant de se trouver en désaccord avec nous et surtout avec l'Angleterre.»

(1) Cf. Cadore, 1er décembre.

(2) Le différend avait eu pour origines les allures indépendantes prises par le Khédive Ismaël au moment de l'inauguration du Canal de Suez. Le Khédive dut faire droit à quelques-unes des exigences du Sultan, et le conflit s'apaisa à la fin de l'année 1869.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Une mission chinoise, chargée d'établir des relations diplomatiques, vient d'arriver à Berlin.|

7794. Le Comte de Saint-Vallier, Ministre à Stuttgart, au Prince de La Tour d'Auvergne. (Orig. Wurtemberg, 89, n° 72.)

Stuttgart, 2 décembre 1869.
(Cabinet, 3 décembre; Dir. pol., 4 décembre.)

Par ma dépêche n° 61 [1], j'ai fait connaître à Votre Excellence les conseils que le Roi de Wurtemberg, mettant à profit son séjour à Munich, avait donnés au jeune Souverain de la Bavière, qui lui témoignait autant de confiance que de sympathie. Ces conseils pouvaient se résumer ainsi : se faire voir davantage à ses sujets, se rapprocher d'eux, rechercher les occasions d'accroître sa popularité; s'appuyer sur les conservateurs, véritables soutiens du Trône, plutôt que sur les libéraux, qui l'entraîneraient dans une voie dangereuse; renvoyer le Ministère Hohenlohe, ou du moins le modifier, et appeler aux affaires des hommes dévoués à la défense de l'autonomie du pays. Conséquent avec les avis qu'il donnait au Roi Louis, le Roi Charles avait témoigné une grande froideur au Prince de Hohenlohe, avait refusé de recevoir les autres membres du Cabinet bavarois dévoués aux idées prussiennes, tandis qu'il avait réservé son meilleur accueil au Général de Pranckh et à M. de Schlör, les deux Ministres qui passaient pour défendre dans le Conseil les idées autonomistes. De plus, Sa Majesté avait offert le grand cordon de son Ordre et témoigné la plus haute distinction au Prince Luitpold, oncle du Roi, chef déclaré du parti antiprussien.

Toute cette conduite a été très remarquée; elle a valu au Monarque wurtembergeois des ovations à Munich; elle lui a donné une grande popularité en Bavière; elle a flatté et satisfait le Wurtemberg; mais, par contre, elle a causé aux agents et aux organes prussiens une profonde irritation, qui s'est manifestée en attaques fort peu mesurées dirigées contre le Roi par les feuilles qui défendent la politique du Cabinet de Berlin. Leur emportement s'est traduit par des violences tout au moins maladroites, et le

[1] Dépêche du 26 octobre.

Souverain wurtembergeois a été accusé dans leurs colonnes de trahison envers la grande patrie allemande et de connivence avec les ennemis de la nation, les Français et les Autrichiens. Les journaux du Gouvernement se sont abstenus de répondre, et le Cabinet du Roi s'est contenté de faire insérer dans la *Gazette d'Augsbourg* du 25 novembre une communication officieuse dont j'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint le texte et la traduction [1]. Les attaques des feuilles prussiennes ne se sont pas arrêtées à la personne du Roi; elles sont allées poursuivre la Reine dans son voyage en Italie et dans son séjour à Rome [2]. Deux organes de publicité souvent inspirés par le Cabinet de Berlin, la *Poste* et la *Gazette de la Croix*, ont cherché à accréditer le bruit que Sa Majesté avait reçu du Pape un mauvais accueil, et avait entendu de sa bouche un jugement sévère porté sur la conduite de l'Empereur Alexandre à l'égard des catholiques et des Polonais. Tous les journaux du Midi à la solde de la Prusse ayant reproduit ces articles, le Cabinet de Stuttgart y a répondu par un communiqué inséré au *Journal officiel*. Je joins à ma dépêche, en original et en traduction, les attaques des gazettes prussiennes, ainsi que le démenti de l'organe officiel wurtembergeois [3].

Je dois ajouter que le *Journal de Saint-Pétersbourg*, dans son numéro du 25 novembre, et sous la forme d'un communiqué gouvernemental, a publié également un démenti formel dont les termes catégoriques et le ton hautain ont dû être particulièrement sensibles aux feuilles de Berlin.

7795. Le Comte Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Prince de La Tour d'Auvergne. (Orig. Prusse, 376, n° 226.)

Berlin, 3 décembre 1869.
(Cabinet, 5 décembre; Dir. pol., 9 décembre.)

Le discours prononcé par l'Empereur à l'ouverture de la session législative [4] a été accueilli à Berlin avec une vive satisfaction,

[1] Texte et traduction sont joints en annexes.

[2] La reine Olga avait quitté Friedrichshafen le 23 octobre pour aller passer à Rome les mois de novembre et de décembre.

[3] Ces annexes sont également jointes.

[4] Cf., p. 22, note 1.

dont j'ai recueilli moi-même des témoignages nombreux et empressés. La presse officieuse l'apprécie dans les termes les plus convenables, et en fait ressortir les garanties que Sa Majesté a offertes en cette occasion à l'ordre en France et au maintien de la paix en Europe. J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint la traduction [1] des principaux passages d'un long article publié hier soir par la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, le plus considérable de tous les journaux de Berlin. Vous y verrez qu'elle considère le langage tenu par Sa Majesté comme une manifestation éclatante de l'habileté et de la puissance de son Gouvernement. La *Gazette de la Croix* s'exprime dans le même sens en se plaçant au point de vue des opinions qu'elle représente, et je n'en citerai que quelques lignes. Après avoir fait remarquer qu'on se méprenait en supposant que la paix publique pouvait être compromise en France par les excès des partis violents, elle ajoute : « Ce n'est pas la France seule qui est intéressée à l'assurance que lui donne l'Empereur du maintien de l'ordre; l'Étranger de son côté attache une grande valeur à cette déclaration, qui dissipe la crainte que ce Souverain ne se laisse influencer dans sa politique extérieure par la marche des choses à l'intérieur. » Vous trouverez également ci-annexées [2] les appréciations de la *Correspondance de Berlin*, l'organe du Ministère des Affaires étrangères, et vous remarquerez le soin qu'elle met à reproduire les extraits d'autres journaux qui constatent l'effet produit par la manière dont l'Empereur a envisagé notre situation intérieure et l'état des choses en Europe.

Je n'ai pas besoin de dire que les journaux de l'Opposition se montrent moins satisfaits, et qu'ils s'inspirent du langage tenu par leurs confrères de Paris. Je dois cependant avouer qu'ils s'expriment avec plus de mesure et de convenance.

[1] La traduction est jointe en annexe.
[2] Les annexes sont jointes.

7796. ROTHAN, MINISTRE À HAMBOURG, AU PRINCE DE LA TOUR D'AUVERGNE. (Orig. Hambourg, 159, n° 124.)

Hambourg, 3 décembre 1869.
(Cabinet, 5 décembre; Dir. pol., 6 décembre

[Considérations de Rothan sur les élections bavaroises; situation politique qui en résulte.]

7797. LE BARON MERCIER DE LOSTENDE, AMBASSADEUR À MADRID, AU PRINCE DE LA TOUR D'AUVERGNE. (Orig. Espagne, 874, n° 166.)

Madrid, 3 décembre 1869.
(Cabinet, 3 décembre.)

C'est principalement du côté de l'Italie que se portent en ce moment les préoccupations qui se rattachent, dans un sens ou dans l'autre, à la candidature du Duc de Gênes. D'après les versions d'origine officielle, que je crois d'ailleurs fondées jusqu'à présent sur des communications assez vagues et sur des engagements pleins de réserve, le Roi Victor-Emmanuel se montrerait toujours très disposé à accepter la Couronne d'Espagne pour son neveu. Cependant personne ne doute plus, depuis les révélations du *Times*, que ce désir ne doive rencontrer, en toute hypothèse, une très vive opposition de la part de la Duchesse de Gênes et aussi de celle du jeune Prince. C'est sur ces données que se basent aujourd'hui toutes les conjectures, et il n'y a pas de doute qu'elles tendent à ébranler de plus en plus la confiance, même chez ceux qui y sont le plus directement intéressés [1], dans le succès de cette

[1] Depuis le retour de Prim à Madrid, le 21 septembre (cf. t. XXV, p. 253, note 1), la Correspondance d'Espagne nous permet de connaître les vicissitudes par lesquelles passa la candidature du duc de Gênes. Dans les derniers jours de septembre, sur l'initiative de Prim, une commission fut constituée par les délégués des fractions monarchiques pour se prononcer sur la candidature du duc (Madrid, 1er octobre, n° 142. Espagne, t. 874). Le 31 octobre elle donna un avis favorable par 128 voix contre 52 (télégramme de Mercier, 31 octobre, 1h45 soir, et dépêche du 31 octobre, n° 156). A la

combinaison. Ce que l'on rapporte de l'attitude de M. Olozaga à Paris n'est pas de nature non plus à encourager les efforts de ceux-ci. On dit en effet que cet homme d'État, que l'on peut croire d'autant mieux informé que son langage serait d'accord avec celui de M. Nigra, prétend que la candidature du Duc de Gênes n'a absolument rien de sérieux, qu'il serait puéril de s'y attacher, et, en même temps, il annonce comme à peu près assuré,

suite de ce vote, deux ministres unionistes, partisans du duc de Montpensier, Silvela et Ardanaz, donnèrent leur démission (Madrid, 3 novembre, n° 158), qui fut suivie le 5 novembre de celle de l'amiral Topete (télégramme de Mercier du 5 novembre, 11h45 matin, et dépêche du 5 novembre, n° 159). Prim, bien qu'il se fût précédemment déclaré solidaire de Topete, sut se faire délier de son engagement par les Cortès à la séance du 8 novembre (Madrid, 9 novembre, n° 161). Après cette crise gouvernementale, dans la seconde moitié de novembre, la candidature du duc de Gênes sembla, suivant l'expression de Mercier, tombée dans une sorte de prostration. La grande préoccupation de ses partisans était l'attitude qu'adopterait Victor-Emmanuel. En septembre, Mortemar envoyé à Florence avait rapporté de ses entretiens avec Menabrea une impression favorable (cf. t. XXV, p. 253, note 1). Mais, en novembre, ce n'était plus déjà la même note. Mercier signalait, d'après une dépêche du chargé d'affaires de France à Florence, qui lui avait été communiquée par le Prince de La Tour d'Auvergne, la réserve gardée par le roi Victor-Emmanuel, l'ignorance du ministre d'Italie à Madrid, le vague et l'ambiguïté des réponses de Prim quand on le pressait sur la question (Madrid, 11 novembre, n° 163). La semaine suivante, il écrivait que Mortemar venait de rejoindre son poste à Florence, et que le Gouvernement attendait ses communications pour reprendre la candidature. Prim ne lui cachait pas sa perplexité, à la suite de renseignements transmis par Olozaga sur l'attitude observée à Paris par Nigra, qui ne semblait pas croire à l'acquiescement de son maître. Cependant il affectait toujours la confiance, «ces circonstances, disait-il, n'étant pas en rapports avec ce qu'il croyait savoir directement des dispositions réelles du Roi» (Madrid, 19 novembre, n° 164). Ce fut alors (20 novembre) que le *Times* annonça que le duc de Gênes n'était pas encore disposé à accepter la couronne, et que sa mère, la duchesse de Gênes, était nettement hostile à sa candidature (Fester, t. Ier, p. 51, n° 93). La nouvelle fit sensation à Madrid. Prim fut interpellé à la Commission préparatoire. Il répondit qu'il tenait le renseignement pour peu sérieux, et que les communications qu'il avait reçues de Florence ne le justifiaient en rien. Pour sa part, il croyait à l'acceptation, si la couronne était décernée au duc de Gênes dans de certaines conditions. Mercier constatait néanmoins que la candidature perdait du terrain, et que le Gouvernement lui-même semblait la considérer plutôt comme un expédient que comme une combinaison favorable (Madrid, 27 novembre, n° 165).

tant à Madrid qu'à Lisbonne, le succès de la candidature du Roi Don Fernando. Ses affirmations à ce sujet sont tellement positives que M. Layard[1], qui avait causé avec lui à son passage à Paris, en arrivant à Madrid, il y a trois ou quatre jours, s'attendait à trouver les choses très avancées dans ce sens, et qu'il a été fort surpris de voir que le Roi Don Fernando n'était pas même en question. Pour ma part, je ne saurais vraiment dire sur quels renseignements M. Olozaga a pu fonder l'idée qu'il semble s'être faite des dispositions qui règnent ici dans les régions officielles.

[Mercier continue à développer les raisons pour lesquelles on ne croit pas à Madrid aux chances de succès d'une candidature portugaise.]

Mais ce qui reste de tous ces bruits et produit son effet, c'est que M. Olozaga, si bien placé pour être informé, ne considère pas comme sérieuse la candidature du Duc de Gênes, probablement à cause des obstacles qu'elle doit rencontrer du côté de l'Italie et que ne saurait vaincre, dans l'état des choses en Espagne, le vote d'une assemblée qui a déjà perdu une grande partie de sa vitalité. Du reste, je crois savoir que les doutes qu'elle soulève de plus en plus commencent à produire dans le sein du Gouvernement des tiraillements assez inquiétants, et qui auraient même amené hier matin un échange d'explications un peu désagréables entre le Maréchal Prim et le Maréchal Serrano. La question délicate, au milieu des incidents qui se produisent, est toujours, Votre Excellence le sait, de maintenir le bon accord entre ces deux hommes d'État. Or, la fraction dont le Maréchal Serrano est le chef paraît craindre beaucoup en ce moment que le Maréchal Prim, si la candidature du Duc de Gênes devait être définitivement abandonnée, ne fût entraîné par son parti et ne se portât du côté des Républicains. Dans ce cas, l'accord ne serait plus possible, et Dieu sait les conséquences d'une rupture. La défiance réciproque qui se manifeste déjà à ce sujet est à elle seule un nouvel élément de trouble dans la situation, et contribuera encore certainement à rendre plus difficile une solution quelconque et à préparer cette prolongation de l'intérim qui est en ce moment le but de tous les efforts des Montpensiéristes.

[1] Ministre de Grande-Bretagne à Madrid.

[La fin de la dépêche est consacrée à la séance des Cortès du 2 décembre.]

7798. Le Prince de La Tour d'Auvergne à Baudin, Ministre à La Haye. (Minute. Pays-Bas, 668, n° 7.)

[Paris,] 4 décembre 1869.

[Le Prince de La Tour d'Auvergne met Baudin au courant de l'incident relatif à une éventuelle représentation du Grand-Duché de Luxembourg dans le Parlement fédéral douanier[1].]

7799. Le Comte Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Prince de La Tour d'Auvergne. (Orig. Prusse, 376, n° 226[2].)

Berlin, 5 décembre 1869.
(Cabinet, 7 décembre; Dir. pol., 8 décembre.)

[La Chambre des Députés a voté, après de longs débats, le budget du Ministère de l'Instruction publique et des Cultes. Puis, dans sa séance du 4 décembre, elle a discuté le budget du Ministère des Affaires étrangères. Pendant cette discussion s'est posée la question de la représentation particulière de la Prusse auprès de certaines Cours de l'Allemagne du Nord. L'Assemblée a résolu de conserver la Légation de Dresde, mais elle a émis le vœu que celles de Hambourg, Weimar et Oldenbourg fussent supprimées.]

Cette décision n'implique pas la suppression immédiate de ces postes diplomatiques, car, en Prusse, le consentement des deux Chambres et celui du Gouvernement sont nécessaires pour donner à une résolution législative force obligatoire, mais elle est un nouvel indice des tendances de la majorité que j'ai eu plusieurs fois l'occasion de vous signaler depuis mon retour à Berlin, et il est à remarquer qu'en cette circonstance le Gouvernement n'a fait aucun effort sérieux pour réagir contre elles.

[1] Cf. La Tour d'Auvergne à Benedetti, 2 décembre.

[2] La dépêche du 3 décembre, publiée ci-dessus, portait déjà le n° 226.

7800. Le Comte Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Prince de La Tour d'Auvergne. (Déchiffrement. Prusse, 376, n° 228.)

Berlin, 6 décembre 1869.
(Cabinet, 8 décembre; Dir. pol., 9 décembre.)

J'ai reçu, avec les pièces qui s'y trouvaient annexées, la dépêche que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser à la date du 2 de ce mois.

La situation faite au Grand-Duché de Luxembourg dans le Zollverein est antérieure à la récente constitution de l'Union douanière. En décidant qu'il ne serait représenté ni au Conseil fédéral ni au Parlement, on a donc maintenu un état de choses qui remonte à l'époque de son entrée dans le Zollverein, sans que dans aucune circonstance on ait cherché à mettre fin au rôle passif qui lui a été attribué. Ce rôle ne lui interdit pas d'ailleurs la faculté de produire les observations qu'il croirait devoir présenter dans l'intérêt de son commerce ou de son industrie; et il peut aujourd'hui, comme il l'a toujours fait, adresser ses doléances ou ses représentations à la Prusse, qui les transmettrait au Conseil fédéral douanier. Comme Votre Excellence le fait remarquer avec raison, la présence d'un délégué à ce Conseil ou de deux de ses représentants au Parlement serait évidemment sans influence sur les délibérations de ces assemblées, et ne lui offrirait aucune garantie nouvelle d'un caractère véritablement sérieux; elle aurait au contraire pour effet d'altérer politiquement la situation qui lui a été conservée d'un commun accord et que les Puissances ont consacrée par [la] conclusion du traité de Londres.

C'est ainsi qu'on a toujours envisagé à Berlin les rapports qui lient encore le Luxembourg à l'Union douanière allemande, et le Gouvernement du Grand-Duché a adhéré lui-même à cette manière de voir, comme le démontre la note qu'il a fait parvenir à l'un des prédécesseurs de Votre Excellence au mois de juillet 1867 par l'intermédiaire du Ministre de l'Empereur en Hollande. Je n'ai rien appris qui m'autorise à supposer que le Gouvernement prussien ait changé d'avis, ou qu'il ait encouragé les dispositions nouvelles dont M. Servais s'est fait l'organe, et j'incline à croire qu'elles peuvent être attribuées à l'initiative des intérêts particuliers

qu'elles auraient en vue de satisfaire. Je m'imagine par conséquent que le jugement qu'en a porté Votre Excellence suffira pour déterminer le Gouvernement grand-ducal à ne pas y persévérer. Je ne manquerai pas, de mon côté, de vous transmettre les informations que je pourrai recueillir à ce sujet. Je m'y emploierai avec la circonspection qui m'est commandée par la nature même de cette affaire, et je m'abstiendrai avec soin de rechercher des entretiens qui vous sembleraient sans doute prématurés quant à présent. J'attendrai, pour m'en expliquer avec le Gouvernement prussien, d'y être autorisé par Votre Excellence.

7801. Le Comte Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Prince de La Tour d'Auvergne. (Particulière et confidentielle. Orig., avec déchiffrement[1]. Prusse, 376.)

Berlin, 6 décembre 1869.

Il ne m'est rien revenu au sujet de la communication que M. Servais a faite à notre Vice-Consul à Luxembourg. Je n'ai pas voulu cependant attendre de savoir ce qu'on en pense ici pour vous accuser réception de ce que vous avez bien voulu m'en écrire, et je vous adresse une dépêche pour vous assurer d'ailleurs que je ne commettrai aucune imprudence.

Je n'ai pas jugé opportun, en vous écrivant officiellement, d'indiquer que cet incident pourrait bien ne pas être sans rapport avec le langage que le Général Fleury a tenu à Pétersbourg[2], mais vous serez sans doute d'avis que le Gouvernement du Grand-Duché a vraisemblablement cherché à pressentir l'accueil que la Prusse ferait à ses vues avant de s'en ouvrir avec nous. S'il en a été ainsi, la[3] du Comte de Bismarck, qui, en tout temps, s'est montré disposé à éviter un sujet quelconque de dissentiment avec nous, a dû le porter à décliner l'ouverture qu'on peut lui avoir faite, et il est tout simple de penser que dans ce cas M. Servais se

(1) L'original est chiffré. Il a été déchiffré en interligne.

(2) Cf. Fleury, 13 novembre; La Tour d'Auvergne à Benedetti, 29 novembre; Benedetti, 30 novembre, n° 221.

(3) Un mot non déchiffré.

serait abstenu de se mettre en communication avec nous. Du moment où il a pris le parti contraire, on peut supposer qu'on lui a fait espérer l'admission des Représentants du Luxembourg au Conseil fédéral et au Parlement douanier.

A quel moment y a-t-il été autorisé? En rapprochant les dates, on peut, ce me semble, présumer qu'on l'a fait quand déjà on était instruit des entretiens de mon Collègue à Pétersbourg. A-t-on voulu nous avertir que la Prusse est, de son côté, en mesure de nous créer des difficultés? Vous en jugerez. Pour ma part, je ne serais pas surpris que le désir du Gouvernement grand-ducal dût être attribué à cette suggestion transmise de Varzin.

7802. Le Vicomte de La Guéronnière, Ministre à Bruxelles, au Prince de La Tour d'Auvergne. (Très confidentielle. Orig. Belgique, 58, n° 38.)

Bruxelles, 6 décembre 1869.
(Dir. pol., 23 décembre.)

Je profite du départ de la valise pour vous communiquer quelques impressions très confidentielles sur les effets d'opinion produits en Belgique par le discours de la Couronne et les derniers incidents parlementaires[1].

J'estime que ces renseignements, que j'ai recueillis dans mes rapports journaliers avec les hommes les plus importants de tous les partis et de toutes les situations, sont de nature à intéresser Votre Excellence. La Belgique est si rapprochée de la France, elle est unie à elle par tant d'éléments d'assimilation morale, et ce qui se passe chez nous trouve dans ce pays un contre-coup si immédiat, qu'il me paraît impossible de ne pas accorder une attention particulière à tous les symptômes qui caractérisent l'état des esprits par rapport à nous.

D'abord, il y a un premier fait que je dois constater, c'est qu'à Bruxelles on est aussi occupé des affaires françaises que si on était en France. Le voyage du Roi en Angleterre, les ovations qu'il

[1] Cf. p. 22, note 1. — La session parlementaire avait été marquée, au début de décembre, par les premières interventions de Rochefort à la tribune.

a reçues[1], ont à peine ému le sentiment national, qui, en d'autres temps, y aurait certainement trouvé des motifs de satisfaction et d'excitation. Les débats du Parlement, où la Loi sur la Milice semblait devoir soulever un vif intérêt, n'ont guère rencontré qu'indifférence : tous les regards sont tournés vers Paris, et on suit le mouvement politique qui s'y produit avec la même sollicitude que s'il n'y avait pas de frontières.

Ces préoccupations ne tiennent pas seulement à cette curiosité ardente qui, dans toute l'Europe, s'attache à tous les incidents caractéristiques de la politique française : c'est la révélation d'un sentiment plus intime et plus profond, qu'il me semble essentiel de définir tel qu'il m'apparaît dans tout ce que je recueille ici, et bien plus encore dans ce qui ne se dit pas que dans ce qui s'avoue.

Pour tous les partis, pour la majorité libérale, comme pour l'opposition catholique, il est un point sur lequel les esprits les plus opposés se rencontrent, et qui se dégage clairement à travers toutes les réticences imposées par le respect du sentiment national : on sent que les réformes parlementaires qui doivent modifier si profondément notre organisation constitutionnelle et la marche du Gouvernement sont nécessairement appelées à exercer une influence décisive sur l'avenir de la Belgique.

Voici ce qu'il y a à cet égard au fond des esprits, ce que dans les régions gouvernementales on laisse à peine entrevoir, mais ce que l'opinion publique, moins discrète, rend sensible pour ceux qui observent et qui pénètrent le fond des choses.

On dit : « De deux choses l'une, ou le mouvement libéral résistera aux agitations qu'il traverse, ou il succombera : dans l'un et l'autre cas, la Belgique ne saurait échapper aux conséquences qu'il doit produire.

« Dans le premier cas, si la liberté se fonde, si le Gouvernement constitutionnel s'établit définitivement sur la base du suffrage universel, il est impossible que la Constitution belge résiste au contre-coup qui se produira nécessairement en Belgique, et alors cet édifice si péniblement maintenu pendant près de quarante

[1] Le roi Léopold s'était rendu en Angleterre dans la seconde quinzaine de novembre. La Valette, dans une dépêche du 26 (Angleterre, 750), note les manifestations de sympathie qui l'y avaient accueilli.

ans sera fortement ébranlé, et tous les problèmes que le *statu quo* ajourne ou contient se trouveront fatalement posés.

« Si la liberté succombe une fois encore sous le poids de ses excès, et que l'Empire soit obligé de réagir contre les concessions qu'il a faites, c'est vers la politique extérieure qu'il portera sans doute son effort, et, dans la crise que la situation présente de l'Europe permet de craindre, la Belgique doit prévoir un changement dans les conditions actuelles de son existence. »

Tels sont, Prince, les pressentiments qui agitent ici tous les esprits et que je crois avoir résumés aussi fidèlement que possible.

Dans cet état de l'opinion, il est facile de comprendre avec quelle impatience était attendue la séance d'ouverture de la session. Ce qui a le plus frappé dans le discours de l'Empereur, c'est cette phrase : « L'ordre, j'en réponds! » Elle a été accueillie comme le témoignage d'une volonté virile et prévoyante; elle a rencontré une approbation presque unanime.

Mais je ne dois pas dissimuler à Votre Excellence que tous les hommes éclairés dans les divers partis sont frappés du caractère de confusion que présente la situation actuelle; ils se demandent quel est le véritable régime qui va sortir de cette transition, alors que l'Empereur s'est dépouillé lui-même des prérogatives d'une autorité dirigeante, sans avoir réalisé jusqu'à présent les conditions essentielles du régime constitutionnel; ils s'étonnent du spectacle que donne la majorité actuelle du Corps législatif au milieu des indécisions qui ne révèlent que le désarroi; enfin, ils se demandent aussi avec inquiétude si un tel état de choses, en se prolongeant, n'amènera pas le discrédit des forces gouvernementales et le triomphe de la Révolution.

Je n'ai besoin de vous dire, Prince, combien cette perspective que les élections de Paris ont pu faire naître est de nature à éveiller d'alarmes dans ce pays où, comme en France, l'Empereur est considéré comme la puissante garantie de l'ordre. La Belgique comprend très bien qu'elle n'est pas plus en mesure de résister au mouvement révolutionnaire, si malheureusement il triomphait en France, que d'échapper aux conséquences de la liberté, si elle s'établit chez nous, ou à celles de la guerre, si elle devenait inévitable.

7803. Le Marquis de Cadore, Ministre à Munich, au Prince de La Tour d'Auvergne. (Orig. Bavière, 247, n° 83.)

Munich, 6 décembre 1869.
(Cabinet, 9 décembre; Dir. pol., 10 décembre.)

Le Prince de Hohenlohe et le Ministre de la Guerre, qui avaient été mandés par le Roi, se sont rendus vendredi à Hohenschwangau et en sont revenus avant-hier dans la soirée. Tout ce que j'ai appris sur le résultat de l'entrevue de ces deux hommes d'État avec leur Souverain est conforme aux prévisions que j'avais l'honneur d'émettre dans ma dernière dépêche en date du 1er courant[1].

Le Roi aurait en effet déclaré, de la façon la plus péremptoire, au Prince de Hohenlohe qu'il était résolu à ne pas se priver de ses services dans les circonstances actuelles. Sur l'observation faite par son Ministre qu'il n'y avait alors que deux combinaisons possibles, ou le maintien du Cabinet tout entier ou un remaniement ayant pour but de pourvoir au remplacement des Ministres les plus compromis, Sa Majesté se serait prononcée pour la seconde, en disant qu'en tout cas MM. Hœrmann et de Gresser ne pouvaient pas se présenter devant les Chambres.

[Plusieurs noms ont été mis en avant pour les portefeuilles de l'Intérieur et des Cultes; mais le Roi et le Prince de Hohenlohe n'ont pu se mettre d'accord sur aucun d'entre eux.]

Le Prince de Hohenlohe se montre d'ailleurs très satisfait de l'accueil qu'il a reçu à Hohenschwangau. Le témoignage de confiance que lui a donné le Roi et les modifications apportées dans la composition du Ministère suffiront-ils pour atténuer l'opposition du parti conservateur et l'empêcher de provoquer, par un vote hostile, le renversement du Cabinet? C'est la question que tout le monde se pose, mais à laquelle il est impossible de répondre dès à présent.

[La presse conservatrice tient d'ailleurs, depuis quelques jours, un langage beaucoup moins hostile qu'auparavant au Prince de

(1) Cf. le fragment du journal de Hohenlohe sur la conférence de Hohenschwangau dans les *Mémoires de Hohenlohe* (t. II, p. 64-65).

Hohenlohe. Le *Journal du Palatinat* en donne comme raisons principales : le désir du Roi; l'imprudence qu'il y aurait à confier la direction des Affaires étrangères à un homme connu pour ses tendances antiprussiennes; enfin l'attitude conciliante du Prince, qui s'était efforcé d'éviter la dissolution.

P.-S. — Le Cabinet propose au Roi de confier le portefeuille des Cultes à M. de Feder, Président de la Régence de la Franconie centrale, et celui de l'Intérieur à M. Schubert, Conseiller au Ministère de l'Intérieur.]

7804. Le Prince de La Tour d'Auvergne au Comte Benedetti, Ambassadeur à Berlin. (Confidentielle. Minute. Prusse, 376, n° 119.)

Paris, 7 décembre 1869.

J'ai pris connaissance avec un grand intérêt de la dépêche que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser sous le n° 221 (1). Je recevais par le même courrier un nouveau rapport confidentiel de M. le Général Fleury au sujet du Sleswig (2). L'Ambassadeur de Sa Majesté à Saint-Pétersbourg y annonce que l'Empereur Alexandre a écrit au Roi de Prusse une lettre pressante pour lui représenter l'opportunité de régler cette question, en exécutant loyalement l'article V du traité de Prague. Je vous envoie ci-joint, pour votre information confidentielle, un extrait de ce rapport.

La démarche de l'Empereur de Russie est connue à Copenhague, et M. le Comte de Moltke a été chargé de m'en entretenir. Il a insisté sur la position du Gouvernement danois dans une affaire si importante pour l'avenir du pays, et m'a dit que, dans le cas où il serait donné suite aux représentations de la Russie, la Cour de Danemark attachait le plus grand intérêt à être mise en état de défendre le terrain sur lequel elle s'était placée. M. le Comte de Moltke m'a rappelé à ce propos quel était l'état du différend au moment où les pourparlers engagés entre le Cabinet de Copenhague et celui de Berlin ont été suspendus, il y a plus d'un an (3). La diffi-

(1) Dépêche du 30 novembre.

(2) Cf. Fleury, 30 novembre.

(3) En mars 1868. — Cf. Dotézac, 11 et 26 mars; Benedetti, 19 mars, n° 60.

culté portait alors principalement sur les engagements que la Prusse voulait imposer au Danemark en faveur des Allemands qui pouvaient se trouver enclavés dans les districts revendiqués par lui, et sur la fixation de la limite territoriale, que le Gouvernement prussien cherchait à reporter le plus possible au Nord. Le Cabinet de Copenhague s'était montré disposé à accorder certaines garanties pour les habitants allemands du Nord-Sleswig, à la condition que la frontière serait déterminée d'une manière conforme aux vœux des populations danoises, et pourrait constituer ainsi le gage d'une réconciliation sérieuse entre les deux pays limitrophes. Du moment que cette condition n'était pas acceptée par le Cabinet de Berlin, le Gouvernement danois n'avait pas cru pouvoir maintenir les offres qu'il avait faites, en ce qui touchait la question des garanties, et c'est par cette déclaration que s'étaient terminés les derniers pourparlers. J'ai dit à M. le Comte de Moltke que je m'expliquais parfaitement l'importance qu'attachait son Gouvernement à être mis en état de défendre ses intérêts, dans le cas où la lettre de l'Empereur Alexandre au Roi de Prusse aurait un résultat pratique. Je me suis toutefois attaché à réduire les choses à leurs véritables proportions, en m'efforçant d'écarter tout ce qui aurait pu faire naître dans l'esprit de la Cour de Danemark des espérances prématurées [1].

J'ai voulu vous instruire de cet entretien afin de ne rien vous laisser ignorer de ce qui touche à la question engagée par le Cabinet de Saint-Pétersbourg, et je vous serai reconnaissant de me tenir vous-même au courant de tout ce qui pourrait nous éclairer

[1] Suivant la dépêche de Moltke-Hwitfeldt, datée de Paris, 6 décembre 1869, La Tour d'Auvergne lui aurait dit :

Le Gouvernement de l'Empereur tiendra essentiellement compte de vos aspirations et de vos désirs. Mais nous n'en sommes pas là, Le Général Fleury a agi sans instructions, je ne lui en ai donné aucune... Le Général a peut-être jugé la question plutôt en militaire qu'en diplomate, et il a pu croire qu'elle était plus facile à résoudre qu'elle ne l'est réellement. Il s'est un peu trop avancé, car je crains que ce qui vient de se passer à Saint-Pétersbourg, et qui a déjà éveillé des susceptibilités ailleurs, ne soit d'aucune utilité pour vous. (Aage Friis, *loc. cit.*, t. II, p. 302.)

D'autre part, d'après une lettre particulière de Moltke-Hwitfeldt au comte Frijs, de même date, La Tour d'Auvergne avait exprimé au ministre de Danemark son vif mécontentement de la démarche du général Fleury, qui ne s'expliquait que par le désir du général «de commencer sa carrière diplomatique par un succès». (*Ibid.*, p. 303.)

sur la portée de son intervention, ainsi que sur les dispositions de la Prusse.

7805. Le Prince de La Tour d'Auvergne au Comte Benedetti, Ambassadeur à Berlin. (Minute. Prusse, 376, n° 122.)

Paris, 7 décembre 1869.

[Les négociations engagées entre la Suisse, l'Italie, la Confédération de l'Allemagne du Nord, le Grand-Duché de Bade et le Wurtemberg en vue de construire un chemin de fer qui traversera les Alpes au Saint-Gothard sont sur le point d'aboutir[1]. L'entreprise présente, pour ces différents États, une importance économique incontestable, et, malgré la concurrence qui en résultera pour les chemins de fer français, le Gouvernement impérial ne saurait élever contre elle aucune objection. Le Prince de La Tour d'Auvergne ajoute : «Mais il est un point important pour nous dans cette affaire, c'est l'intérêt politique qui nous commande de veiller au maintien scrupuleux de la neutralité helvétique, et de nous assurer que les arrangements pris pour la construction ou l'exploitation de la ligne du Saint-Gothard ne donneront, en Suisse, à aucun des États contractants, des droits ou des avantages de nature à altérer la situation internationale d'un pays qui couvre notre frontière.»

Le Prince de La Tour d'Auvergne transmet au Comte Benedetti un certain nombre de documents qui lui ont été envoyés par le Ministre de France à Berne[2], et le prie de lui communiquer, de son côté, les informations qu'il pourrait recueillir sur le même sujet.]

[1] Ces négociations avaient préoccupé, dès l'origine, le Gouvernement français. On trouvera, dans les *Arch. diplom.*, 1874, t. Ier, p. 278-281, deux dépêches de Kern, ministre de Suisse à Paris, au Président de la Confédération, qui parlent des préoccupations françaises. Elles sont du 28 avril et du 14 mai 1869. La seconde indique les éclaircissements donnés à ce sujet par Kern à Rouher, qui faisait alors l'intérim du ministère des Affaires étrangères.

[2] Le comte de Comminges-Guitaud.

IMPRIMERIE NATIONALE.

7806. Le Prince de La Tour d'Auvergne au Marquis de Châteaurenard, Ministre à Dresde. (Minute. Saxe, 147, n° 6.)

Paris, 7 décembre 1869.

J'ai reçu les dépêches que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire jusqu'au 29 de ce mois[1], et je vous remercie des utiles indications que j'ai trouvées sur les projets d'aliénation du domaine public en Saxe, ainsi que sur les dispositions de l'opinion en présence des efforts que fait un certain parti pour étendre la compétence du pouvoir fédéral de l'Allemagne du Nord au détriment de l'autonomie des États particuliers[2].

De son côté, M. le Comte Benedetti m'écrit que le Cabinet de Berlin témoignerait en ce moment l'intention de hâter le travail de centralisation qu'il poursuit dans l'Allemagne du Nord; je crois utile de vous transmettre, à titre d'information personnelle, l'extrait ci-joint d'une dépêche qu'il m'écrit à ce sujet[3].

7807. Le Prince de La Tour d'Auvergne au Général Comte Fleury, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg. (Confidentielle. Minute. Russie, 242, n° 46.)

Paris, 7 décembre 1869.

J'ai l'honneur de vous accuser réception de la dépêche que vous m'avez adressée sous le n° 43 *bis*[4].

Vous m'annoncez que l'Empereur Alexandre a écrit récemment au Roi de Prusse une lettre pressante pour lui représenter l'opportunité de régler l'affaire du Sleswig en exécutant loyalement l'article V du traité de Prague.

(1) Dans sa dépêche du 29 novembre (Saxe, 147), Châteaurenard rendait compte de la discussion et du vote du budget par les Chambres saxonnes, ainsi que des propositions faites en vue d'aliéner les propriétés de l'État saxon.

(2) C'est, en réalité, à la dépêche de Châteaurenard du 1er décembre qu'il est fait allusion ici. Elle a été timbrée au Cabinet le 4 décembre.

(3) Cf. Benedetti, 2 décembre, n° 225.

(4) Dépêche du 30 novembre.

[Le Prince de La Tour d'Auvergne met le Comte Fleury au courant de l'impression produite à Copenhague par la démarche du Tsar[1].]

J'ai ajouté toutefois que l'état des choses ne présentait aucun caractère d'urgence, en m'attachant à écarter tout ce qui aurait pu faire naître dans l'esprit du Cabinet de Copenhague des espérances prématurées, et je crois utile de vous faire connaître, à titre confidentiel, l'expression de son vœu, ainsi que la réponse que j'ai faite à M. le Comte de Moltke[2].

7808. LE PRINCE DE LA TOUR D'AUVERGNE AU COMTE DE MOSBOURG, MINISTRE À CARLSRUHE. (Minute. Bade, 49, n° 18.)

[Paris,] 8 décembre 1869.

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint, à titre d'information, l'extrait d'une dépêche de M. le Comte Benedetti[3] sur l'effet produit à Berlin par le succès du parti conservateur dans les dernières élections bavaroises. L'Ambassadeur de Sa Majesté en Prusse me fait connaître en outre que la Présidence du Conseil fédéral s'occupe de négocier avec les États du Midi une convention destinée à assurer l'exécution des jugements dans toute l'Allemagne. Je recevrai avec intérêt les renseignements que vous seriez en mesure de me transmettre au sujet de cet arrangement, qui, d'après ce que me mande M. le Comte Benedetti, serait accepté en principe par le Cabinet de Carlsruhe[4].

(1) La suite de la dépêche est conforme au texte de la dépêche de même date à Benedetti, depuis : « La démarche de l'Empereur de Russie... » jusqu'à : « aurait un résultat pratique ».

(2) Le comte FLEURY publie, à cette même date du 7 décembre, l'extrait suivant d'une lettre particulière de La Tour d'Auvergne au général Fleury :

Le Baron de Werther a même prononcé le mot de désarmement... Le Cabinet de Copenhague est lui-même fort alléché par vos démarches et très désireux, le cas échéant, d'être entendu. J'ai calmé le Comte de Moltke et cherché à lui faire comprendre que, pour le moment, son Gouvernement n'avait rien de mieux à faire que de s'abstenir. (*La France et la Russie en 1870*, p. 20.)

(3) Cf. Benedetti, 2 décembre, n° 225.

(4) Voici le passage auquel il est fait ici allusion :

Le Præsidium fut invité à ouvrir des négociations avec les États du Midi en vue

7809. Le Prince de La Tour d'Auvergne au Marquis de Cadore, Ministre à Munich. (Minute. Bavière, 247, n° 38.)

[Paris,] 8 décembre 1869.

J'ai reçu avec intérêt les informations que vous m'avez transmises au sujet des dernières élections en Bavière, et de la crise ministérielle qui s'en est suivie[1]. Les Ambassadeurs de Sa Majesté à Vienne et à Berlin m'ont fait connaître le jugement que l'on porte en Autriche et en Prusse au sujet de la victoire du parti conservateur, et je vous envoie confidentiellement des extraits de leur correspondance[2]. M. le Comte Benedetti m'écrit en même temps que la Présidence du Conseil fédéral s'occupe de négocier avec les Gouvernements du Midi une convention destinée à assurer l'exécution réciproque des jugements, et M. le Comte de Saint-Vallier m'écrit de son côté que le Cabinet de Berlin aurait repris les pourparlers avec ceux de Munich et de Stuttgart pour la conclusion d'une convention relative au transport des troupes par chemins de fer[3]. Ces divers renseignements, que vous trouverez rapportés dans les extraits ci-annexés, attestent la persistance avec laquelle le Cabinet de Berlin cherche à former de nouveaux liens entre les États du Nord et ceux du Sud de l'Allemagne.

Je termine la série de ces informations en vous adressant la copie d'une dépêche de M. le Comte de Mosbourg sur les débats des Chambres badoises à l'occasion du traité signé à Munich le 6 juillet pour l'administration des anciennes forteresses fédérales[4].

de conclure des conventions établissant des rapports analogues entre eux et la Confédération. Le Gouvernement fédéral s'est conformé à ce vœu, et le Cabinet de Carlsruhe s'est empressé d'accueillir favorablement la communication qui lui a été faite à ce sujet. (Benedetti, 2 décembre 1869, n° 225.)

(1) Cf. Cadore, 30 novembre et 1er décembre.

(2) Cf. Gramont, 1er décembre; Benedetti, 2 décembre, n° 225.

(3) Cf. Saint-Vallier, 1er décembre, n° 71.

(4) Cf. Mosbourg, 1er décembre.

7810. Le Prince de La Tour d'Auvergne au Vicomte de La Guéronnière, Ministre à Bruxelles. (Confidentielle. Minute. Belgique, 58, n° 17.)

Paris, 9 décembre 1869.

J'ai pris connaissance avec un intérêt particulier des considérations confidentielles dont vous avez bien voulu me faire part, dans votre dépêche du 6 de ce mois, au sujet des préoccupations que soulève en Belgique le spectacle de la situation intérieure de la France. Les liens de toute nature qui unissent les deux pays sont assurément trop intimes pour que les événements de quelque portée qui surgissent de ce côté de la frontière n'aient pas chez nos voisins un contre-coup immédiat. A ce point de vue, la transformation qui s'accomplit en ce moment dans les institutions françaises devait frapper fortement les esprits en Belgique, et amener les hommes réfléchis de tous les partis à se demander quelle influence serait appelé à exercer sur les destinées de leur patrie le développement de notre vie politique dans des conditions nouvelles. Les impressions que vous avez recueillies autour de vous et qui, sous des formes diverses, sont la manifestation de ce sentiment, méritent de fixer toute notre attention. Je vous remercie de me les avoir transmises, et je n'ai cru pouvoir mieux faire que de placer sous les yeux de l'Empereur l'intéressant rapport dans lequel vous m'en rendez compte.

7811. Le Comte de Saint-Vallier, Ministre à Stuttgart, au Prince de La Tour d'Auvergne. (Particulière. Orig. Wurtemberg, 89.)

Stuttgart, 10 décembre 1869.

Le Roi m'a fait l'honneur de s'inviter à passer la soirée chez moi avant-hier soir; arrivée à huit heures, Sa Majesté s'est retirée à onze heures, après m'avoir témoigné des marques de faveur dont je suis profondément reconnaissant. Cette visite est dans la ville l'objet de commentaires trop nombreux pour que je ne croie pas en devoir rendre compte à Votre Excellence; elle constitue en effet un acte nouveau dans les habitudes du Roi, lequel, depuis

qu'il est monté sur le Trône, n'était jamais allé chez un Ministre de France; les Diplomates chez lesquels il s'était parfois rendu jusqu'ici étaient les Représentants de la Russie et de la Bavière, dont les Légations sont considérées comme des missions de famille[1]; chez eux, d'ailleurs, il y avait généralement le prétexte d'un bal ou d'une soirée pour motiver la visite de Sa Majesté, tandis qu'elle a tenu à venir chez moi dans des conditions d'intimité qui ont surpris le public. Beaucoup de gens rattachent la démarche du Roi à ses sentiments d'irritation contre le Représentant de la Prusse[2], chez lequel il ne s'est jamais rendu, et lui attribuent le caractère d'une sorte de manifestation antiprussienne que l'on rapproche volontiers du voyage de Sa Majesté à Munich, et des conseils d'indépendance qu'elle a donnés au Roi Louis de Bavière[3].

Ces suppositions sont inexactes; le Roi, il y a quelque temps déjà, m'avait fait l'honneur de me dire qu'il avait à cœur de me témoigner sa sympathie, et qu'il voulait m'en donner une marque en venant passer une soirée chez moi; depuis lors, il m'a renouvelé plusieurs fois l'assurance de ses intentions bienveillantes à mon égard, en exprimant le regret d'en voir retarder l'accomplissement par des empêchements de diverse nature. Il y a trois jours enfin, il m'a envoyé son Aide de Camp général, le Baron de Spitzemberg, pour me prévenir qu'il comptait venir me voir le lendemain soir, mais qu'il me priait, afin de ne pas exciter les susceptibilités de ceux de mes Collègues qu'il désirait ne pas rencontrer (les Ministres de Prusse et de Bade) de n'en engager aucun; il me demandait de borner mes invitations à des personnages de sa Cour et à mon personnel. Conformément aux intentions de Sa Majesté, je n'ai convié que douze personnes, choisies parmi les Ministres ou les Officiers de la Couronne; seulement, le Roi m'a autorisé à y ajouter mon ancien Collègue d'Autriche, le Comte Chotek, aujourd'hui nommé à Pétersbourg[4], lequel, ayant déjà remis ses lettres de rappel, ne pouvait plus être

[1] La reine Olga était fille du Tsar Nicolas Ier. Plusieurs mariages avaient uni les deux maisons royales de Bavière et de Wurtemberg.

[2] Le baron de Rosenberg.

[3] Cf. Saint-Vallier, 26 octobre; Cadore, 27 octobre et 4 novembre.

[4] Cf. Saint-Vallier, 22 septembre, particulière.

compté dans le nombre des membres du Corps diplomatique accrédités en Wurtemberg.

Le Roi m'a beaucoup parlé de l'Empereur et de l'Impératrice; il m'a dit qu'il se préoccupe vivement de ce qui se passe en France, des tendances subversives d'une partie de la population ouvrière; il serait fort inquiet sans sa confiance dans la sagesse et dans l'énergie de l'Empereur; il ne doute pas que Sa Majesté ne sache endiguer à temps le torrent révolutionnaire si menaçant pour les Souverains et pour la Société.

Le Roi Charles m'a ensuite entretenu de son voyage à Munich, de son espoir *d'apprivoiser* peu à peu le jeune Prince qui règne sur la Bavière; il m'a répété que ses conseils avaient été très bien accueillis, et qu'il espérait, en les renouvelant en temps opportun, arriver à faire comprendre au Roi Louis la gravité du danger qui menace les deux Royaumes voisins, et qui doit inspirer à leurs Souverains le sentiment d'une étroite union et d'une entière solidarité.

La Reine est attendue ici mardi prochain; elle revient fort satisfaite de son séjour à Rome[1], et se loue beaucoup de l'accueil du Saint-Père; elle doit s'arrêter un jour à Munich, où le Roi Louis est rentré pour la recevoir à son passage.

Le Roi m'a dit quelques mots de l'échange solennel de décorations militaires qui vient d'avoir lieu entre le Roi de Prusse et l'Empereur de Russie[2]; il est convaincu que son beau-frère a été guidé dans cet acte, aussi bien que dans les paroles qu'il a prononcées, par un unique sentiment : son affection personnelle demeurée toujours très vive pour son oncle le Roi Guillaume; il ne croit pas que l'Empereur Alexandre ait réfléchi à la portée politique d'une semblable manifestation de ses sentiments; mais il constate avec tristesse que l'on est disposé à l'exploiter à Berlin dans un sens inquiétant pour les États allemands.

Sa Majesté, en quittant ma maison, m'a dit qu'elle avait l'intention d'y revenir dans quelque temps avec la Reine, qui était aussi désireuse que lui de me donner un témoignage public de sa sympathie et de sa considération.

(1) Cf. p. 67, note 2.

(2) Cf. ci-après, Fleury, 15 décembre.

Je suis allé hier remercier le Roi de l'honneur qu'il a daigné me faire, et Sa Majesté vient à l'instant de m'envoyer renouveler l'assurance de la satisfaction qu'elle a eue de passer une soirée dans mon hôtel, et de son projet d'y revenir prochainement avec la Reine.

7812. Le Comte Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Prince de La Tour d'Auvergne. (Orig. Prusse, 376, n° 232.)

Berlin, 11 décembre 1869.
(Cabinet, 19 décembre; Dir. pol., 21 décembre.)

[Benedetti, après avoir examiné tous les documents relatifs à l'entente commune de la Suisse, de l'Italie, de la Confédération de l'Allemagne du Nord, du Grand-Duché de Bade et du Wurtemberg pour la construction d'un chemin de fer reliant la Suisse à l'Italie par le Saint-Gothard[1], les apprécie au seul point de vue du respect dû à la neutralité et à la souveraineté de la Suisse. Il énumère toutes les clauses qui visent à garantir l'une et l'autre, et en fait remarquer la valeur pratique.]

Il me paraît, au résumé, que toutes les précautions nécessaires ont été prises par la Suisse, je ne dis pas seulement pour assurer le respect de son indépendance, mais aussi son autorité sur une compagnie, exclusivement suisse, et qui, militairement, judiciairement, administrativement, relève des différents pouvoirs de la Confédération. Quant à la participation de l'Allemagne aux frais de construction du tunnel du Saint-Gothard, nous ne devons pas nous en inquiéter, tant qu'elle n'altère pas la situation internationale de la Suisse. La Confédération du Nord avait, ici comme en toute circonstance, intérêt à ne pas rester indifférente à une entreprise que soutenaient les subventions de trois États du Midi de l'Allemagne; la Prusse a-t-elle obéi, en outre, à ses habitudes de prévoyance en favorisant l'ouverture d'une troisième voie ferrée à travers les Alpes? A-t-elle songé au cas où la France et l'Autriche lui fermeraient les passages du Mont-Cenis et du Brenner? Je ne suis pas en mesure d'affirmer le contraire. Mais,

[1] Cf. La Tour d'Auvergne à Benedetti, 7 décembre.

Votre Excellence ayant bien voulu me demander mon avis sur les arrangements dont le percement du Saint-Gothard est le but, je n'aperçois dans leur texte ou leur esprit aucun indice de nature à justifier sérieusement nos craintes pour l'indépendance et la neutralité de la Suisse.

P.-S. — Conformément au désir de Votre Excellence, j'ai l'honneur de lui renvoyer ci-joint les pièces qui étaient annexées à sa dépêche.

7813. Dutreil, Chargé d'Affaires à Carlsruhe, au Prince de La Tour d'Auvergne. (Orig. Bade, 49, n° 55.)

Carlsruhe, décembre 11 1869.
(Cabinet, 14 décembre; Dir. pol., 15 décembre.)

[Dutreil répond à la dépêche du Prince de La Tour d'Auvergne du 8 décembre. Il donne, d'après les Représentants à Carlsruhe de la Bavière et du Wurtemberg, quelques renseignements sur les origines du projet de convention entre la Prusse et les États du Midi pour assurer l'exécution des jugements dans toutes les parties de l'Allemagne.]

7814. Le Comte de Saint-Vallier, Ministre à Stuttgart, au Prince de La Tour d'Auvergne. (Orig. Wurtemberg, 89, n° 73[1].)

Stuttgart, 11 décembre 1869.
(Cabinet, 14 décembre; Dir. pol., 15 décembre.)

Le mouvement antiprussien s'affirme de plus en plus énergiquement dans les deux Royaumes du Sud, et le désarroi du parti annexioniste est complet. Aux élections des Députés bavarois[2] ont succédé en Wurtemberg les élections municipales; elles viennent de se terminer, et leurs résultats peuvent être envisagés avec satisfaction par les partisans de l'indépendance des États du Midi. Partout l'animation a régné, partout les populations

[1] En tête, note au crayon : «Extraits pour Vienne, Londres, Pétersbourg et Munich.»

[2] Les élections du 25 novembre. — Cf. Cadore, 27 novembre.

ont marché avec confiance et ensemble au scrutin; sur quelques points la lutte a été vive, mais, à peu d'exceptions près, les candidats du parti national-libéral, qui avait tout mis en œuvre pour réussir, ont succombé devant des majorités considérables obtenues par les conservateurs. Ceux-ci, comme le sait Votre Excellence, se partagent en plusieurs nuances bien tranchées, dont les divisions ont fait longtemps la fortune des nationaux-libéraux. Aujourd'hui, c'est là un fait important à constater, les querelles et les rancunes ont été mises de côté; le bon sens public a dominé les passions locales des démocrates, des ultramontains, des ministériels; tous se sont dit qu'il fallait triompher de l'ennemi commun, du parti qui travaille à l'asservissement du pays; des réunions électorales ont amené la fusion des différents groupes conservateurs, et l'on a vu les mêmes listes de candidats contenir les noms des démocrates du *Beobachter*, des ministériels de la *Bürgerzeitung*, et des ultramontains du *Volksblatt*.

[Le Comte de Saint-Vallier indique les résultats du scrutin à Stuttgart et dans d'autres villes du Wurtemberg où les nationaux-libéraux ont perdu la majorité.]

Le Gouvernement wurtembergeois s'applaudit de la déroute du parti prussien, quoiqu'elle ne constitue pas pour lui un triomphe pouvant se comparer à l'échec des nationaux-libéraux; en effet, dans la fusion des éléments conservateurs qui ont réuni la majorité, la fraction ministérielle est de beaucoup la moins importante. Ce sont les démocrates avancés du *Beobachter* qui ont fait passer le plus grand nombre de leurs candidats, et, après eux, les ultramontains, les fédéralistes, les adhérents en un mot de ce parti qui s'intitule *Gross-Deutsch* et qui veut la reconstitution de l'Allemagne avec l'Autriche sur les bases détruites en 1866 par le canon de Sadowa. C'est là le vice de la situation actuelle pour le Cabinet wurtembergeois; il n'a pas de majorité à proprement parler qui lui appartienne, soit dans le pays, soit dans les Chambres; il lui faut recourir, pour obtenir les votes législatifs dont il a besoin, à une sorte de travail d'équilibre, en faisant, tout à tour et suivant les circonstances, des compromis avec les ultramontains, avec les nationaux-libéraux, ou avec la nuance modérée du parti démocrate.

Il m'est démontré aujourd'hui que le pays en masse est attaché

à son autonomie et opposé aux idées prussiennes, qu'il est en grande majorité dévoué à la dynastie, mais qu'il n'est pas en général favorable au Ministère tel qu'il est constitué. Celui-ci n'est d'ailleurs pas menacé dans son existence, car il puise sa force dans l'impuissance de ses adversaires à constituer une majorité; il gardera le pouvoir, s'il sait se débarrasser à temps du Ministre de la Guerre[1], condamné par l'opinion publique en raison de ses sympathies prussiennes; mais, même après cette modification jugée inévitable, il aura une crise difficile à traverser à la prochaine réunion des Chambres, et, dès aujourd'hui, il sent la nécessité de se renforcer.

M. de Varnbüler m'en a parlé ces jours-ci; son intention paraît être d'appeler à siéger dans le Conseil quelques-uns des hommes considérables du parti *Gross-Deutsch* et du parti démocrate modéré, en leur donnant des Départements ministériels qui sont aujourd'hui entre les mains de personnages obscurs et dépourvus d'influence et de talent.

[Le Comte de Saint-Vallier indique quelques prévisions sur les modifications que le Cabinet devra subir; puis il parle de la situation budgétaire, qui prépare au Gouvernement de sérieuses difficultés.]

Le Ministre de la Justice, M. de Mittnacht, me disait que son sentiment serait de débuter par un aveu sincère, de déclarer que l'on a rencontré de graves mécomptes, d'avouer que les traités militaires prussiens sont onéreux et pèsent sur le pays, en ajoutant qu'il avait bien fallu les faire voter en 1867 et employer tous les moyens pour y parvenir, puisqu'ils étaient le résultat d'une guerre malheureuse et d'engagements sacrés pris après la défaite. M. de Mittnacht verrait dans ce moyen un double avantage : dégager la responsabilité du Ministère, faire retomber sur la Prusse le poids des sacrifices reconnus indispensables, et accroître encore dans le peuple le sentiment antiprussien qui se développe chaque jour davantage et auquel la perspective de nouveaux impôts donnera une singulière vivacité parmi les populations souabes, dont le premier souci est toujours la question d'argent.

[1] Le baron de Wagner.

Quant à M. de Varnbüler, il est fort tenté de suivre le conseil de son Collègue de la Justice, et de se tirer de l'embarras où il est en faisant retomber sur les exigences prussiennes tout le poids de la situation actuelle; il est certain de rencontrer ainsi le sentiment public, et d'accroître sa popularité; il sait qu'il serait approuvé par le Roi, dont la défiance et l'hostilité personnelles contre le Cabinet de Berlin sont en ce moment fort éveillées; il ne doute pas que la Chambre voterait avec ardeur et le bill d'indemnité et les nouveaux impôts nécessaires au Gouvernement; mais d'autres considérations lui font voir dans cette manœuvre des dangers qui le jettent dans une grande perplexité : «La Prusse, me disait-il, nous en voudra mortellement; nous luttons jusqu'ici contre elle à armes courtoises et en gardant les apparences de la bonne harmonie; ce jeu nous réussit; en sera-t-il de même si nous en venons à une hostilité ouverte ? Sommes-nous de force à tenter une si grosse partie? N'est-il pas à craindre qu'elle n'abandonne le rôle de modération qu'elle affecte à notre égard, et qu'elle nous fasse sentir le poids de sa force? Dans ce cas, si nous sommes violentés, trouverons-nous quelque appui? Chez nos voisins d'abord, il n'y a pas à y compter; Bade est avec nos ennemis; la Bavière est dans une crise qui ôte toute netteté à sa politique, et son Souverain n'est pas homme à nous inspirer grande confiance; si nous cherchons plus loin, pouvons-nous songer à l'Autriche, plus faible que jamais, comme ne le démontre que trop clairement son impuissance à réprimer l'insurrection de quelques milliers de montagnards morlaques[1]? Peut-elle parler haut, peut-elle mettre en avant son influence en dehors de ses frontières, lorsqu'elle n'est plus même en état de faire respecter son autorité sur son territoire ? Et vous-mêmes, n'êtes-vous pas en proie à des difficultés intérieures bien sérieuses ? Vous en sortirez, je n'en doute pas, à votre honneur; mais, tant que la crise qui vous agite ne sera pas terminée, votre attention ne restera-t-elle pas concentrée sur vos affaires particulières? C'est le poids de votre parole, c'est la juste crainte que vous inspirez qui ont arrêté à Nikolsbourg le vainqueur de Sadowa; en serait-il de même aujourd'hui, et l'homme d'État aventureux qui

[1] Cf. t. XXV, p. 383, note 1.

préside aux destinées de la Prusse ne se dira-t-il pas qu'il faut profiter d'un moment où l'Allemagne du Sud est divisée, où l'Autriche est impuissante, où la France est absorbée par ses affaires intérieures, où la Russie et l'Angleterre enfin semblent regarder avec une singulière indifférence les destinées des États moyens placés au centre de l'Europe ? Ne serait-il pas préférable de laisser le courroux des Chambres tomber sur le Ministère que de s'exposer à des périls aussi redoutables ? »

Telles sont les considérations qui font hésiter le Baron de Varnbüler; dans sa perplexité, il en est venu à espérer que le temps modifiera peut-être une situation qui l'effraie; c'est le seul auxiliaire auquel il veuille, quant à présent, avoir recours, et il calcule qu'il a encore près de six mois devant lui avant d'être forcé de prendre un parti définitif. Les Chambres, en effet, étant convoquées vers le milieu de février, il estime qu'il leur faudra deux mois au moins pour examiner le budget, dont la discussion ne pourra pas commencer avant le mois de mai, et c'est seulement dans cette discussion que le Ministère sera tenu de s'expliquer, de faire connaître la situation, de réclamer le concours du pays.

Le Gouvernement va donc s'ingénier à retarder, autant qu'il sera en lui, le moment de la discussion du budget, et il vient de publier dans le *Journal Officiel* un tableau des affaires et des projets de loi auxquels il attribue un caractère d'urgence et qu'il a dessein de faire discuter par les Chambres aussitôt qu'elles seront réunies; j'ai l'honneur d'envoyer ci-joint en original et en traduction ce programme de la prochaine session législative à Votre Excellence [1]; elle pourra s'assurer qu'il est assez considérable pour fournir matière à de longues discussions et pour retarder autant que le voudra l'Administration l'examen du budget. Le Gouvernement, ayant ses ressources financières votées jusqu'au 1er juillet prochain, attendra le dernier moment pour mettre le nouveau budget à l'ordre du jour, si toutefois la Chambre, déjouant sa ruse, ne l'oblige pas à porter plus tôt la discussion sur le terrain qu'il voudrait éviter.

Quoi qu'il en soit, la situation est vraiment intéressante et

[1] Original et traduction sont annexés à la dépêche.

digne de fixer l'attention; je m'attache à la suivre, et j'aurai soin de tenir Votre Excellence exactement renseignée.

7815. Le Général Comte Fleury, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, au Prince de La Tour d'Auvergne. (Très confidentielle. Orig. Russie, 242, n° 45 *bis*.[1])

Saint-Pétersbourg, 15 décembre 1869.
(Cabinet, 19 décembre 1869; Dir. pol., 23 mars 1870.)

Par votre dépêche adressée sous le n° 46[2], vous me faites l'honneur de m'informer de l'entretien confidentiel que Votre Excellence a eu avec le Comte de Moltke.

Le Cabinet de Copenhague, instruit de la démarche pressante faite par l'Empereur de Russie près de son Oncle, le Roi de Prusse, sur l'opportunité de régler l'affaire du Sleswig, se serait cru à la veille de reprendre les négociations entamées et suspendues avec le Cabinet de Berlin.

Vous m'informez, en outre, Monsieur le Ministre, que, tout en vous associant au désir bien naturel exprimé par le Représentant du Danemark au nom de son Gouvernement, vous vous êtes attaché à écarter de votre réponse tout ce qui aurait pu faire naître dans son esprit des espérances prématurées, et vous semblez, comme conséquence, me recommander de rester moi-même sur une très grande réserve.

Averti par des articles de journaux et par des renseignements particuliers venus de Paris, je m'étais déjà tracé cette ligne de conduite. J'avais bien compris, aussitôt après mon arrivée ici, que l'accueil bienveillant et distingué qui avait été fait à l'Envoyé de la France ne manquerait pas d'éveiller de vives susceptibilités à Berlin. Le long entretien que j'avais eu avec l'Empereur Alexandre, à Tsarskoié-Sélo, avait au suprême degré surexcité l'attention jalouse de l'Attaché militaire de Prusse, M. de Schweinitz,

[1] Plusieurs fragments de cette dépêche ont été publiés par le comte Fleury (*La France et la Russie en 1870*, p. 21-27).

[2] Dépêche du 7 décembre.

aujourd'hui Ministre à Vienne. C'est lui qui était parti porteur de la lettre de l'Empereur Alexandre pour le Roi de Prusse, et il était certain que M. de Bismarck, renseigné par cet officier général, qui est sa créature, s'efforcerait, selon sa tactique habituelle, de compromettre ce premier succès.

Aussi, bien que le Chancelier m'eût dit, il y a déjà quinze jours, qu'il me ferait connaître la réponse du Roi dès qu'elle arriverait, n'avais-je fait encore jusqu'à présent aucune question.

Dans un entretien récent que j'ai eu avec le Prince Gortchakoff, la conversation n'a porté que sur les affaires pendantes, l'emprunt hellénique et le différent turco-égyptien. Une seule allusion a été faite par le Chancelier lui-même, au moment où il prenait congé de moi : « Il ne dépend pas de nous, m'a-t-il dit, que tous les points noirs ne disparaissent, comme va disparaître bientôt celui qui divise le Khédive et le Sultan. Seulement, a-t-il ajouté, ce sera plus long, nous avons affaire à forte partie; c'est une œuvre de patience, mais soyez certain, Monsieur l'Ambassadeur, que la paix ne sera pas troublée. — La paix est nécessaire à l'Europe, ai-je répondu, et c'est pour cela qu'il est bien désirable que tous les Gouvernements s'entendent pour en assurer le maintien. »

Par ce qui précède, Votre Excellence reconnaîtra donc, je l'espère, que mon attitude ici est conforme aux intentions du Gouvernement. Mon rôle est de ne pas paraître pressé, d'attendre avec calme la réponse qui m'a été promise, réponse qui n'est pas encore arrivée, et, quelle qu'elle soit, de l'accepter avec bonne humeur. Nous n'avons pas intérêt à nous donner vis-à-vis de la Russie l'air d'accorder une importance trop grande à l'arrangement de l'affaire du Sleswig. La déconvenue, si elle arrive, nous serait d'autant plus pénible que nous aurions attaché plus de prix à une solution favorable. D'un autre côté, en exagérant la valeur du service rendu, nous nous exposerions à ce que, sur un autre terrain, l'on nous demandât plus que nous-mêmes n'avons envie d'accorder. Nous avons posé cette question du traité de Prague dans l'intérêt de la paix et de la justice. L'Empereur Alexandre s'est associé à cette cause avec cœur et conviction, et jusqu'à présent, malgré les apparences, je suis persuadé que ses sentiments ne se sont pas modifiés.

Je fais allusion aux apparences parce que les faits qui se sont

passés à l'occasion des dernières solennités du centenaire de Saint-Georges[1] seront diversement appréciés en France, jusqu'à ce que le commentaire soit venu vous les expliquer. Je tiens les détails qui vont suivre d'un personnage très important, très haut placé dans la confiance de son Souverain, je veux parler du Comte Schouvaloff, qui occupe la position correspondante à celle de Ministre de la Police de l'Empire.

C'est par un mouvement spontané, une inspiration soudaine, que l'Empereur Alexandre, sans consulter personne, s'est décidé à envoyer le grand cordon de l'Ordre de Saint-Georges à son Oncle, le Roi de Prusse.

Appelé par le chapitre tout entier à se revêtir lui-même des insignes du grand cordon sans qu'il eût rempli les conditions des statuts, le Tsar, par un sentiment de modestie dont on ne peut que le louer, a voulu partager cet honneur avec le vainqueur de Sadowa, déjà Chevalier de l'Ordre depuis 1814.

De là, l'échange de dépêches où des souvenirs, glorieux pour les Alliés, mais néfastes pour nous, sont rappelés avec peu de mesure peut-être, mais certainement sans aucun esprit de préméditation.

Sur les observations faites à l'Empereur que cette distinction inopportune accordée au Roi de Prusse serait sans aucun doute peu agréable à la France, il a été un moment question d'envoyer simultanément le grand cordon de l'Ordre à l'Empereur Napoléon, vainqueur de Solférino. Mais la crainte de peser doublement sur les tristes souvenirs de l'Autriche a fait renoncer à cette sympathique intention.

Comme ici, tout est nuances, que tout est calculé, compassé dans la forme, l'Empereur, après réflexion, se trouvant quelque peu gêné vis-à-vis de l'Ambassadeur de France, s'est appliqué, dans les différentes circonstances où j'ai eu l'honneur de l'approcher, à redoubler, si j'ose le dire, d'amabilité et de bienveillance pour moi. Pour témoigner par les égards tout particuliers qu'il accorde au Représentant de l'Empereur Napoléon[2], le Tsar vient de donner la mesure de son désir véritable d'effacer jusqu'à l'om-

[1] Cf. Saint-Vallier, 10 décembre.

[2] *Sic*. Il est probable que plusieurs mots ont été omis.

bre d'une impression fâcheuse. Avant-hier, contre tout usage, contre toute étiquette et tout précédent, l'Empereur Alexandre est venu rendre inopinément visite à l'Ambassadrice.

La veille, le dimanche, le Grand-Duc Héritier, et tous les Grands-Ducs Constantin, Nicolas, Michel et Wladimir, ainsi que le Duc de Mecklembourg, étaient déjà venus très amicalement à l'Ambassade.

Il est donc permis de penser que l'Empereur Alexandre n'a pas changé d'idée. Il poursuivra d'autant plus sérieusement son but vis-à-vis du Roi de Prusse qu'il vient de le combler de faveurs, et il sera d'autant mieux porté pour la France qu'il croit avoir quelque chose à lui faire oublier.

Quels que soient d'ailleurs les liens qui unissent les deux armées, les relations de famille qui les cimentent et les régiments qui portent les noms de Princes des deux Nations, le Tsar sait très bien que sa force, à lui aussi, est dans l'opinion publique, et que le sentiment national est aujourd'hui antiprussien.

7816. Le Prince de La Tour d'Auvergne au Vicomte de La Guéronnière, Ministre à Bruxelles. (Minute. Belgique, 58, n° 18.)

[Paris,] 16 décembre 1869.

Notre Vice-Consul à Luxembourg, en me signalant un état de malaise qui régnerait, selon lui, parmi les populations du Grand-Duché, m'adresse des renseignements confidentiels sur certaines tendances qu'il a observées et dont le but serait la réunion de ce pays au Royaume de Belgique. Ce mouvement, entretenu par une propagande dont le siège est à Arlon, serait vu avec faveur non seulement par les autorités belges dans les provinces limitrophes, mais à Bruxelles même en très haut lieu. Vous trouverez au reste de plus amples détails à ce sujet dans la dépêche de notre Agent, que je vous adresse ci-jointe[1] en copie pour votre

[1] Il s'agit d'une dépêche du 8 décembre, n° 12. Cussy y insiste sur les avantages économiques que la réunion à la Belgique offrirait au Luxembourg et sur les encouragements que la campagne annexionniste commençait à recevoir de Belgique même. (Pays-Bas. Eich-Luxembourg, 7.)

IMPRIMERIE NATIONALE.

information personnelle. Je vous serai obligé de vouloir bien, de votre côté, me communiquer les observations que vous auriez occasion de recueillir.

7817. Le Prince de La Tour d'Auvergne à Baudin, Ministre à La Haye. (Minute. Pays-Bas, 668, n° 8.)

[Paris,] 16 décembre 1869.

La motion relative à la représentation du Luxembourg dans le Parlement douanier de l'Allemagne, que m'avait annoncée M. de Cussy[1], a eu lieu en effet dans l'Assemblée des États du Grand-Duché.

Ainsi que vous le verrez par les deux dépêches dont les copies sont ci-jointes, et dans lesquelles notre Vice-Consul me rend compte de la discussion qui a eu lieu à ce sujet, la proposition n'a eu quant à présent d'autre suite que de faire décider l'envoi d'un Agent diplomatique luxembourgeois en résidence fixe à Berlin[2].

A propos de cet incident, M. de Cussy m'entretient de certaines tendances qu'il a observées et dont le but serait de provoquer une réunion du Grand-Duché au Royaume de Belgique. Vous trouverez dans sa dépêche, qui est également ci-annexée en copie, les informations confidentielles qu'il m'adresse[3].

Si, de votre côté, vous aviez occasion de recueillir quelques renseignements pouvant se rattacher au projet en question, je vous serais obligé de vouloir bien me les transmettre, et je vous prierai dans tous les cas de me faire connaître vos appréciations personnelles, tant sur l'éventualité d'une union territoriale ou même simplement douanière entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Belgique, que sur la résolution du Gouver-

(1) Cf. La Tour d'Auvergne à Benedetti, 2 décembre, et p. 61, note 1.

(2) Les deux dépêches de Cussy du 10 et du 11 décembre (n°s 13 et 14) rendent compte brièvement de la discussion relative à l'envoi de députés luxembourgeois au Parlement douanier. Nous n'avons pas jugé utile de les reproduire. (Pays-Bas, Eich-Luxembourg, 7.)

(3) Cf. p. 97, note 1.

nement luxembourgeois de maintenir désormais en permanence à Berlin un Représentant spécial.

7818. Le Prince de La Tour d'Auvergne au Marquis de La Valette, Ambassadeur à Londres. (Minute. Angleterre, 750, n° 143.)

[Paris,] 16 décembre 1869.

La Chambre des Députés de Prusse poursuit en ce moment la discussion du budget. Parvenue au chapitre des Affaires étrangères, elle n'a voulu voter que pour une année seulement et à titre extraordinaire l'allocation demandée pour subvenir aux frais de la Représentation diplomatique prussienne auprès des États de la Confédération du Nord. Elle a en outre émis le vœu que les Légations de Hambourg, de Weimar et d'Oldenbourg fussent supprimées. J'ai l'honneur de vous envoyer ci-annexée une copie de la dépêche dans laquelle M. le Comte Benedetti m'a rendu compte de cette discussion[1].

D'autre part, la correspondance que je reçois des Ministres de Sa Majesté à Munich et à Stuttgart me signale la persistance des tendances autonomistes dans le Sud de l'Allemagne et l'effet produit par la reconstitution du Cabinet bavarois. Je crois devoir vous en envoyer deux extraits ci-joints[2].

7819. Le Comte Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Prince de La Tour d'Auvergne. (Télégr. Déchiffrement. Prusse, 376.)

Berlin, 16 décembre 1869, 9^h50 soir.
(Reçu à $11^h1/2$ soir.)

Les journaux de Berlin publient la dépêche télégraphique suivante datée de Paris d'hier soir : «D'après des bruits recueillis dans les cercles diplomatiques, le Général Fleury aurait exprimé

[1] Cf. Benedetti, 5 décembre.
[2] Cf. Cadore, 6 décembre; Saint-Vallier, 11 décembre.

à plusieurs personnages importants de la Cour de Russie le désir de voir cette Puissance prendre l'initiative d'un désarmement général; il lui aurait été répondu que la politique pacifique suivie par la Russie depuis l'avènement de l'Empereur Alexandre était une raison pour laisser à d'autres le soin de prendre l'initiative d'un désarmement.»

Il serait intéressant de savoir par qui cette dépêche télégraphique a été expédiée.

7820. Le Marquis de Châteaurenard, Ministre à Dresde, au Prince de La Tour d'Auvergne. (Orig. Saxe, 147, n° 61.)

Dresde, 16 décembre 1869.
(Cabinet, 19 décembre; Dir. pol., 21 décembre.)

J'ai reçu la dépêche que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser à la date du 7 décembre sous le timbre et le n° 6 de la Direction politique, et je la remercie d'avoir bien voulu y joindre la copie d'une dépêche de M. l'Ambassadeur de France à Berlin.

La prévision de M. le Comte Benedetti, que le Cabinet de Berlin marchera à l'avenir d'un pas plus rapide vers ce que l'Ambassadeur de Sa Majesté appelle, avec autant de justesse que d'énergie, le nivellement fédéral entre les États du Nord, est partagée par le plus grand nombre des conservateurs saxons. J'avais l'honneur de le faire connaître à Votre Excellence dans ma dépêche n° 59, en date du 1er décembre; et j'ajoutais que les votes récents des Chambres prussiennes en faveur de l'extension de la compétence fédérale semblaient devoir provoquer des désirs de résistance chez les partisans de l'autonomie de la Saxe. Une première tentative dans ce sens s'est en effet produite depuis, à la Première Chambre saxonne. Un des membres les plus considérables de cette Assemblée, le Comte de Hohenthal, ancien Ministre de Saxe à Paris, a déposé dans la séance du 6 décembre la motion suivante : «Qu'il plaise à la Chambre, de concert avec la Deuxième, de prier le Gouvernement qu'il fasse tous ses efforts au sein du Conseil fédéral, afin que les dispositions du projet de loi pénale fédérale concernant le Code pénal de police ordinaire, lequel

n'appartient pas, d'après l'article 4 de la Constitution fédérale, à la compétence fédérale, ne soient pas comprises dans la loi.» A l'appui de cette motion, le Comte de Hohenthal a exposé les motifs qui le portaient à la soumettre à l'examen du Landtag saxon : il n'a pas dissimulé que c'était avant tout la nécessité urgente de protester contre les efforts du parti unitaire dans le Reichstag et que, en présence de ce qui venait de se passer dans les Chambres prussiennes, il était utile que les Chambres saxonnes fussent mises en demeure de faire une contre-démonstration en faveur de l'autonomie de leurs pays. «On veut, a dit l'orateur, détruire l'autonomie des États particuliers au moyen de l'article 78 de la Constitution fédérale; d'après cet article, une majorité des deux tiers des voix dans le Bundesrath suffit, il est vrai, pour modifier la Constitution fédérale; mais élargir la compétence du pouvoir fédéral est autre chose. Celle-ci est le résultat des traités, un nouveau traité seul pourrait l'agrandir, et, pour un nouveau traité, le consentement unanime est nécessaire.» Le Comte de Hohenthal a d'ailleurs déclaré qu'il n'entendait en aucune façon porter atteinte à la situation actuelle de la Saxe vis-à-vis de la Prusse, et qu'il n'aurait pas déposé la motion si elle devait avoir un tel résultat; ce sont les efforts seuls des unitaristes qu'il a voulu dénoncer et combattre, afin que l'Allemagne du Nord ne passât point par surprise et insensiblement de l'État confédéré à l'État unitaire.

La motion a été renvoyée à l'examen de la commission compétente de la Chambre : elle viendra plus tard à discussion, et il serait difficile de prévoir dès aujourd'hui le résultat de cette tentative. En ce moment, et c'est ce que je constate pour la deuxième fois, le particularisme saxon fait mine de vouloir se défendre contre des attaques qui deviennent de plus en plus fréquentes : il est certainement dans son droit, mais sa volonté de le maintenir persévérera-t-elle ? Je ne suis pas éloigné d'en douter. Depuis que je réside en Allemagne, j'ai presque toujours vu réussir, tant sur les Gouvernements des États secondaires que sur l'opinion publique en général dans ces mêmes États, l'emploi de deux moyens dont à Berlin on excelle à se servir : ce sont la crainte d'une guerre avec la France et celle de la révolution. Aujourd'hui que le fantôme d'un conflit avec nous est un peu usé, parce qu'il

a été employé sans relâche depuis 1866, c'est le spectre de la révolution qu'on fait mouvoir devant le public. Depuis que les velléités de résistance que j'ai signalées à Votre Excellence se sont montrées en Saxe, la presse annexionniste entretient ses lecteurs avec un soin particulier du développement de l'esprit révolutionnaire en Europe : elle cherche surtout à détruire, en ce qui nous concerne, l'effet rassurant produit par le discours de l'Empereur à l'ouverture des Chambres françaises[1]. Elle donne chaque jour des extraits du compte rendu des séances de notre Corps législatif qui reproduisent exclusivement les paroles violentes et les exagérations d'opinions des membres de l'Extrême Gauche[2]; elle signale uniquement les articles de nos journaux les plus avancés; elle relève enfin et sur tous les points les faits qui peuvent venir à l'appui de sa thèse, et je remarque que ce travail n'est pas sans résultat. Ces mêmes conservateurs saxons qui ne cachent pas leurs appréhensions sur la perspective d'un nivellement fédéral, commencent à s'effrayer des mouvements révolutionnaires qu'on leur montre prêts à éclater en France et à se propager en Allemagne. Des interrogations qui dénotent la peur m'ont été adressées, ainsi qu'à des personnes de ma Mission, et, quelque soin que nous ayons pris de faire passer dans l'esprit des autres la sécurité que nous inspirent la parole de l'Empereur et les actes de son Gouvernement, il n'est pas possible de détruire chez tous l'effet produit par la manœuvre d'une presse aussi habilement dirigée que l'est la presse unitariste. La Prusse, jadis le bouclier contre la France, est maintenant la sauvegarde contre la révolution, telle est la conclusion habituelle des articles propres à effrayer les conservateurs; et il est plus que probable que, si ceux-ci croient avoir à choisir entre leurs sentiments autonomistes et la conservation de leurs intérêts matériels, de leur situation sociale, voire même de leur tranquillité, ils sacrifieront plutôt les premiers que cette dernière.

[1] Cf. Saint-Vallier, 1er décembre, n° 70, et p. 54, note 2; Benedetti, 3 décembre.

[2] En particulier de Rochefort et de Raspail.

7821. H. DE CUSSY, VICE-CONSUL À LUXEMBOURG, AU PRINCE DE LA TOUR D'AUVERGNE. (Confidentielle. Orig. Pays-Bas, Eich-Luxembourg, 7, n° 15.)

Luxembourg, 16 décembre 1869.
(Cabinet, 18 décembre; Dir. pol., 21 décembre.)

L'agitation en faveur d'une annexion du Grand-Duché à la Belgique, agitation que j'ai eu l'honneur de signaler à Votre Excellence dans mes dépêches n°s 10 et 12 [1], s'accentue de plus en plus. Ce ne sont plus seulement les promoteurs de cette idée qui s'en occupent; mais beaucoup de fonctionnaires et d'hommes sérieux, dont les sympathies jusqu'à présent étaient françaises, appellent cette solution de leurs vœux, puisque, disent-ils, on doit renoncer à l'espoir d'une annexion à la France, et que, en devenant province belge, le Luxembourg serait dorénavant à l'abri de tout projet ambitieux de la part de la Prusse. Il n'est pas jusqu'à des membres du Gouvernement qui, *sans* préconiser *absolument* une telle solution, ne s'efforcent de chercher à concilier le traité de Londres avec l'éventualité d'une réunion du pays à la Belgique, s'appuyant, pour justifier cette opinion, [sur ce] que le traité a eu pour but principal de neutraliser le Grand-Duché, et que, par une annexion à un pays *neutre*, l'esprit qui a présidé au traité du 11 mai ne serait pas sensiblement altéré.

D'un autre côté, j'ai déjà eu l'honneur de le faire connaître à Votre Excellence, l'idée d'une annexion trouverait, dit-on, de *très puissants* protecteurs en Belgique. Une indiscrétion qui m'a été rapportée, et qui émane d'une personne que sa position met en relations journalières avec le Gouvernement de la province d'Arlon, m'a confirmé ce que je soupçonnais déjà vaguement, c'est-à-dire que les articles annexionistes de l'*Indépendant d'Arlon* seraient envoyés dans le Grand-Duché sur l'ordre et aux frais du Gouverneur de ladite province, qui lui-même n'agirait que d'après des instructions qu'il recevrait *directement* de haut lieu. La même personne affirme qu'elle sait de source certaine qu'à son retour d'Angleterre le Roi Léopold [2] aurait confié à un per-

[1] Cf. p. 97, note 1.
[2] Cf. p. 76, note 1.

sonnage que Sa Majesté honore d'une bienveillance particulière, qu'il serait assuré du concours du Cabinet de Londres, si la question d'une annexion du Grand-Duché à la Belgique venait à être soulevée.

Ces bruits m'ont paru trop graves, Prince, pour que j'aie cru pouvoir les laisser ignorer à Votre Excellence, tout en les lui communiquant sous toutes réserves, puisque, les tenant d'une tierce personne, je ne puis les appuyer de preuves certaines.

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, Prince, un article du *Pall-Mall-Gazette,* article des plus bienveillants à l'égard de la Belgique, et qu'il n'est peut-être pas tout à fait sans intérêt de rapprocher de la confidence attribuée au Roi Léopold. Cet article, reproduit par l'*Indépendant d'Arlon* [1], a été envoyé et répandu dans le Grand-Duché.

En terminant, je dois signaler à Votre Excellence un dernier incident qui me paraît être en corrélation avec ce qui précède. Dimanche dernier, je le sais de source officielle, la garde civique d'Arlon se disposait, avec la permission du Gouverneur, à venir avec *armes et bagages* rendre visite au corps des pompiers de Luxembourg, qui, en l'attendant, parcourait la ville, musique en tête. Le Gouvernement, ayant *tout lieu* de croire que cette visite n'avait d'autre but que de provoquer une manifestation belge, était assez inquiet, et ce n'est *qu'au dernier moment*, et après un échange de télégrammes officiels entre Luxembourg, Arlon et Bruxelles, qu'un ordre de M. Pirmez, Ministre de l'Intérieur, est venu contremander le départ de la garde civique. Du reste, à Arlon, dans les conversations particulières comme dans les lieux publics, on parle de l'annexion du Grand-Duché comme d'une éventualité des plus prochaines.

7822. BAUDIN, MINISTRE À LA HAYE, AU PRINCE DE LA TOUR D'AUVERGNE (Orig. Pays-Bas, 668, n° 36.)

La Haye, 18 décembre 1869.
(Cabinet, 21 décembre; Dir. pol., 23 décembre.)

J'ai reçu les deux dépêches confidentielles que vous m'avez fait

[1] C'est un extrait de l'*Indépendant d'Arlon*, qui est seul joint à la dépêche.

l'honneur de m'écrire, le 2 et le 16 de ce mois [1], au sujet des diverses tendances qui paraissent se produire en ce moment dans le Grand-Duché de Luxembourg. D'un côté, quelques maîtres de forges réclament pour ce petit pays le droit de se faire représenter par deux Députés au Parlement de l'Union douanière allemande dont il fait partie, ou tout au moins voudraient entretenir à Berlin une Représentation diplomatique permanente; de l'autre, il se forme dans le pays un parti qui pousse à l'annexion du Grand-Duché à la Belgique, et, d'après les informations de notre Vice-Consul à Luxembourg, cette tendance serait fomentée et entretenue par une portion au moins du Gouvernement belge.

Votre Excellence veut bien me demander mon appréciation sur l'éventualité du succès de ces deux mouvements en sens opposé. Je prendrai d'abord la liberté de lui rappeler ce que j'ai eu dernièrement l'honneur de lui expliquer à Paris à propos de ma situation vis-à-vis du Luxembourg et de son Gouvernement. Sur ce qui se passe en ce pays, tout autre moyen d'information que la correspondance de notre Vice-Consul me fait absolument défaut, et il m'est impossible de la contrôler. Il n'existe aucun intérêt commun, aucunes relations entre la Hollande et le Luxembourg. On ne va pas plus d'ici dans le Grand-Duché qu'on ne vient du Grand-Duché en Hollande; le seul Luxembourgeois que j'aie jamais, et très accidentellement, rencontré ici est l'ancien Président du Gouvernement grand-ducal, M. le Baron de Tornaco; les seuls Hollandais qui aillent en Luxembourg sont le Prince Henri et ses Chambellans, et Votre Excellence sait que, de ce côté, le parti pris est trop allemand, ou du moins trop antifrançais, pour que j'y puisse trouver quelque source d'informations non suspecte. Quant au Gouvernement, je n'ai avec lui d'autres rapports que par écrit, et pour des rapatriements d'aliénés ou d'indigents. Entre lui et moi, il n'existe aucun intermédiaire, parce qu'il n'existe aucune communauté quelconque entre lui et le Cabinet de La Haye. D'un pays à l'autre il n'y a de commun que la personne du Roi; et le Secrétariat luxembourgeois entretenu à La Haye n'est qu'un simple bureau de transmission entre le Prince Henri,

[1] La première dépêche porte, sur la minute, la date du 4 décembre, et c'est à cette date que nous l'avons classée.

quand il réside en Hollande, et l'Administration du Grand-Duché. En 1867, et à la suite des graves conjonctures auxquelles donna lieu l'annexion avortée du Grand-Duché à la France, le Gouvernement néerlandais, qui avait consenti jusqu'alors à laisser ses Représentants à l'Étranger se charger des affaires du Luxembourg, leur interdit de s'en occuper; le Gouvernement grand-ducal en fut réduit à demander au Cabinet de Pétersbourg de se substituer à cet égard au Gouvernement néerlandais, et il en résulte qu'ici, à La Haye, c'est le Ministre de Russie qui représente le Grand-Duc de Luxembourg auprès du Gouvernement du Roi des Pays-Bas. J'ai à peine besoin d'ajouter que mon Collègue russe ne se mêle en aucune façon des affaires du Grand-Duché; il n'y a aucun agent ou correspondant, et me demande de temps à autre de lui en donner des nouvelles. Ce n'est, en aucun cas, par son intermédiaire que je pourrais chercher à peser sur le Gouvernement grand-ducal, et tout autre moyen d'action me manque absolument.

Votre Excellence voudra bien excuser la longueur de ces détails, nécessaires pour expliquer mon impuissance, pour ne pas dire mon ignorance, au point de vue du Luxembourg. Je ne saurais donc exercer aucune influence sur des résolutions qui y seront prises au point de vue de la représentation soit douanière soit diplomatique du Grand-Duché à Berlin. L'envoi en Prusse d'un Chargé d'Affaires à poste fixe ne me paraît pas décidément résolu, l'Assemblée luxembourgeoise ayant voté le crédit demandé par le Gouvernement pour l'entretien des Légations, c'est-à-dire des Légations à Paris, et à Berlin, où les deux Chargés d'Affaires n'ont fait, depuis deux ans, que des séjours intermittents. M. de Cussy, que j'ai consulté à cet égard, me répond que rien n'est changé au *statu quo*, et c'est ce qui me paraît résulter d'une lecture attentive de sa dépêche du 11 décembre à Votre Excellence [1]. Maintenant la présence, soit permanente, soit accidentelle, d'un Chargé d'Affaires luxembourgeois à Berlin me paraît ne devoir prendre d'autre importance que celle qu'il plaira au Gouvernement prussien de lui donner. Si ce Gouvernement est décidé à la stricte observation du traité de Londres du 11 mai 1867, dans l'esprit

[1] Cf. p. 98, note 2.

comme dans la lettre, il saura décourager les efforts qui pourraient être tentés à Berlin, soit par un Chargé d'Affaires, soit par les agents du parti Metz [1], dans le but de rapprocher le Luxembourg de l'Allemagne. S'il a, au contraire quelque arrière-pensée, il n'aura pas besoin de la présence d'un Chargé d'Affaires pour y donner cours, et je croirais voir un symptôme de cette arrière-pensée dans l'encouragement que donnerait le Cabinet de Berlin à l'envoi de Députés luxembourgeois au Parlement douanier. C'est en tout cas à Berlin plus encore qu'à Luxembourg qu'il y a, suivant moi, lieu d'agir pour prévenir cet envoi, et je remercie Votre Excellence d'avoir bien voulu me communiquer la dépêche qu'elle a écrite à ce sujet, le 2 décembre, à l'Ambassadeur de Sa Majesté Impériale à Berlin. J'attacherais naturellement beaucoup de prix à être instruit de la réponse de M. le Comte Benedetti [2].

Depuis que vous avez, Prince, en signant le traité de Londres de 1867, pris au nom de la France, et «pour offrir un gage de sûreté au maintien du repos général», l'engagement de respecter la neutralité du Luxembourg, je me suis toujours attaché, avec l'approbation du Département, à recommander à notre Vice-Consul dans le Grand-Duché d'observer lui-même une stricte neutralité entre les partis qui le divisent, et d'éviter avec soin toute démarche qui pût être interprétée comme tendant à favoriser des vues d'annexion à la France. Il y avait là d'abord une question de conscience et de loyauté; je dirai, de plus, une question d'opportunité. A supposer que le Gouvernement de l'Empereur conservât quelques idées d'incorporation future du Luxembourg à la France, il ne peut, je crois, après ce qui s'est passé au printemps de 1867, se flatter de les voir se réaliser à la suite d'un mouvement d'opinion en Luxembourg se manifestant en pleine paix européenne, et déterminant une combinaison dont le Grand-Duché seul serait l'objet. Si le Luxembourg est destiné à devenir français, ce ne sera jamais, ou je me trompe fort, qu'à la suite d'une guerre sur le Rhin dont Dieu veuille détourner l'éventualité, si favorable qu'elle nous pût être! Il n'y a donc, ce me semble, aucun intérêt pour nous à

[1] M. Metz était un des principaux maîtres de forges luxembourgeois.
[2] Cf. Benedetti, 6 décembre, n° 228 et particulière.

entretenir une agitation française à Luxembourg, et c'est parce que je ne parvenais pas à faire partager cette manière de voir au prédécesseur de M. de Cussy que j'ai, l'hiver dernier, obtenu du Département son envoi dans une autre résidence [1]. Quant à la propagande allemande, je ne pense pas que nous eussions beaucoup à en craindre les effets — sans toutefois cesser d'y être attentifs — dans un pays où la question d'annexion à la France, si elle eût été, en avril 1867, soumise au suffrage universel, aurait, de l'aveu même du Chef du Gouvernement, réuni les cinq sixièmes des suffrages. Mais l'annexion à la Belgique, dont l'idée avait été timidement mise en avant, à cette époque, par une minorité imperceptible, ne me paraissait pas avoir gagné du terrain depuis lors, et c'est, je l'avoue, avec une grande surprise que j'ai lu les rapports de M. de Cussy à cet égard, dont Votre Excellence veut bien me donner communication.

D'après la correspondance de cet Agent et de son prédécesseur, l'état de malaise du Luxembourg paraît réel. Je ne m'en explique pas bien les causes, car en définitive le traité de Londres n'a rien changé aux conditions de l'existence matérielle et économique du Grand-Duché, qu'il a au contraire garanti contre des chances de guerre, et, s'il est incontestable que des tendances françaises y étaient très prononcées et très répandues avant le printemps de 1867 et les pourparlers relatifs à l'annexion à l'Empire, il ne l'est pas moins qu'avant cette époque, ou du moins avant la campagne de 1866, aucun symptôme n'avait pu faire envisager comme probable la réalisation de ces tendances. Je ne vois rien de changé à la situation du pays que le départ de la garnison prussienne, qui répandait de l'argent parmi les bourgeois de Luxembourg. A cela près, cette situation ne me paraît devoir être ni plus ni moins prospère qu'avant l'avortement du projet d'annexion. Que dans de certaines sphères le courant annexionniste se retourne en ce moment vers la Belgique, je n'en disconviendrai pas, puisque notre Vice-Consul le constate avec persistance, et en précisant les faits. Je n'ai d'ailleurs actuellement aucun moyen de contrôler ses rapports; je l'ai vainement cherché ici, ces jours derniers, et il me reste, pour répondre au désir de Votre Excellence, à exa-

[1] M. Mahon avait été reçu en audience de congé le 14 février.

miner l'éventualité d'une annexion du Luxembourg à la Belgique.

La première condition, la condition indispensable en devrait être, à mon avis, l'obligation imposée à la Belgique de procéder dans un délai déterminé à la démolition effective, complète, absolue, des remparts de Luxembourg et de tous les ouvrages fortifiés qui l'entourent. C'est une opération dont le Gouvernement luxembourgeois n'évalue pas la dépense à moins de vingt millions de francs, tant ces fortifications sont considérables; il n'est pas et ne sera jamais assez riche pour l'accomplir avec les moyens dont il dispose, et se contentera des quelques brèches qu'il a pratiquées dans les remparts. Outre que ce serait assez pour nous de voir un Anvers en Belgique, la suppression définitive de cette importante forteresse ferait disparaître sur ce point une cause de rivalité entre la France et la Prusse; elle ôterait en même temps, à nos yeux, ce me semble, beaucoup d'intérêt à une annexion dont le seul résultat serait pour la Belgique la possession de deux cent mille âmes de plus, et de quelques districts métallurgiques. Que ces districts se trouvent en dedans de la ligne de douanes belges ou en dedans de celle du Zollverein, je ne pense pas que les intérêts de nos départements limitrophes en fussent fort affectés; mais il me semble que, le jour où le Luxembourg serait belge, il devrait inévitablement sortir du Zollverein, et ne conserver du côté de l'Allemagne aucun lien économique susceptible d'être converti, comme aujourd'hui, en attache politique, et de porter atteinte à la neutralité belge. Au point de vue de la protection de notre frontière de l'Est, il y aurait peut-être quelque avantage à la combinaison en question; en cas de guerre européenne, la neutralité du territoire belge, dont l'Angleterre est si jalouse, serait moins facilement méconnue que celle du petit Luxembourg, qui n'intéresse, en définitive, que la France et la Prusse.

Maintenant, à supposer que le Gouvernement de l'Empereur n'eût pas d'objection à la combinaison qui supprimerait dans l'avenir la question luxembourgeoise, et où l'Europe verrait certainement un gage de paix générale, à admettre que la France se désintéressât dans cette affaire, la Prusse serait-elle aussi accommodante, et le sentiment de la prétendue nationalité allemande du Luxembourg, si facilement excitable de l'autre côté du Rhin, se

montrerait-il plus intraitable à l'égard de la Belgique qu'il ne l'a été en 1867 envers la France? C'est une question que je me borne à poser. Quant à la Hollande, ou je me trompe fort, ou elle resterait tout à fait indifférente. Le Luxembourg ne lui est rien; elle ne veut rien avoir de commun avec lui, et ne regretterait pas autrement de voir son Roi perdre une souveraineté qu'on a parfois trouvée ici fort compromettante. Il faudrait s'attendre à de vives récriminations, à des efforts désespérés du Prince Henri, qui se croit très populaire dans le Grand-Duché, et qui est tellement attaché à sa situation de Lieutenant du Roi-Grand-Duc qu'en 1867 la seule pensée d'avoir peut-être à y renoncer lui faisait répandre des larmes. Resterait le Roi. Mais Votre Excellence sait à quel prix Sa Majesté avait mis, il y a deux ans, l'abandon de ses droits héréditaires à la souveraineté du Luxembourg[1].

Il est certain qu'à cette époque de 1867, lors des pourparlers relatifs à l'annexion à la France, il y eut en Belgique, dans certaines régions, un très vif désir du Luxembourg, et quelques démarches furent tentées mystérieusement ici à cet égard. Le Cabinet de Bruxelles faisait dire que, quel que fût le prix de la compensation pécuniaire offerte pour le Grand-Duché, il était prêt à en donner davantage. En même temps, M. de Tornaco me parlait de l'annexion à la Belgique comme d'une solution de nature à mettre d'accord la France et la Prusse. J'ai rendu compte de cette circonstance dans la correspondance particulière que j'entretenais, sur ces affaires, avec feu M. le Marquis de Moustier[2]. Je ne serais donc pas surpris de la réalité des menées que signale M. de Cussy de la part des autorités belges. Toutefois, je n'ai pas ici le moyen de contrôler ses indications, et je demande à Votre Excellence la permission d'en laisser le soin à mon Collègue à Bruxelles.

(1) Cf. Guillaume III à Napoléon III, 26 mars 1867, et Napoléon III à Guillaume III, 30 mars 1867, t. XV, p. 165 et 203.

(2) Cf. Baudin, télégramme, 5 mai; Comminges-Guitaud, 6 mai 1867.

7823. Le Vicomte de Saint-Ferriol [1], Ministre à Copenhague, au Prince de La Tour d'Auvergne. (Orig. Danemark, 254, n° 12.)

Copenhague, 19 décembre 1869.
(Cabinet, 23 décembre; Dir. pol., 24 décembre.)

Les deux Députés du Sleswig septentrional au Parlement de Berlin, MM. Ahlmann et Kryger, ont adressé au Roi de Prusse, le 30 novembre dernier, une nouvelle lettre relative à l'exécution de l'article V du traité de Prague. Se fondant sur la situation intolérable que créée à ces Provinces le caractère incertain du régime auquel elles sont soumises, ils font cette fois un appel pressant et direct aux sentiments personnels du Souverain pour qu'il veuille bien y mettre un terme. Il est, ce me semble, permis de se demander, après avoir lu cette lettre dont j'ai l'honneur de transmettre ci-joint la traduction à Votre Excellence [2], à quelles considérations ses auteurs ont cédé en l'écrivant et en la livrant à la publicité. Ici même, où la cause que défendent M.M Ahlmann et Kryger excite naturellement le plus sympathique intérêt, on ne se fait cependant, je crois, aucune illusion, sur l'opportunité de cette démarche. J'ai fait connaître à Votre Excellence les sages avis que l'Evêque Monrad donnait il y a peu de temps encore au peuple danois [3], en l'engageant à s'en remettre complètement au Gouvernement du soin de traiter au moment opportun cette affaire avec le Cabinet de Berlin, et de s'abstenir, en attendant,

[1] Dotézac avait été rappelé le 14 octobre 1869, et avait présenté ses lettres de rappel le 8 novembre. Il avait été remplacé par le vicomte de Saint-Ferriol, précédemment chef de cabinet de La Tour d'Auvergne.

[2] La traduction est jointe à la dépêche.

[3] Le roi de Prusse avait refusé de recevoir une adresse des habitants du Sleswig septentrional (cf. t. XXV, p. 379, note 2), et les commentaires de quelques journaux danois avaient laissé paraître l'intention de provoquer, à cette occasion, un débat au Rigsdag sur l'arrêt des négociations entre le Danemark et la Prusse. L'organe officieux du Gouvernement danois, le *Berlingske Tidende*, de Copenhague, avait alors publié un article dont l'auteur, que l'on disait être Monrad, adjurait le pays de s'en remettre au Gouvernement pour choisir le moment où un nouvel effort pourrait être tenté en faveur d'une cause dont toute démonstration prématurée pourrait compromettre irrévocablement le succès. (Saint-Ferriol, 2 décembre 1869. Danemark, 254.)

de toute manifestation de nature à compromettre le succès des négociations diplomatiques auxquelles elle a donné lieu. Depuis lors, l'ancien Président du Conseil est revenu sur ce sujet. Envisageant la situation générale du pays, il a même, dans des conférences publiques qui ont eu un certain retentissement, exposé avec la verve originale qui caractérise sa parole tout un programme dans lequel, non content de prêcher la réserve et la patience, il a en outre conseillé une politique de désarmement complet sur terre et sur mer. L'armée et la flotte, selon lui, ne sont plus aujourd'hui qu'une ruineuse inutilité en présence de l'indifférence des grandes Puissances pour la cause du Danemark, en présence surtout des forces militaires que la Confédération du Nord peut déjà concentrer dans la Baltique et transporter en quelques heures sur tous les points de la Monarchie. Une étroite union avec la Suède, le développement des ressources du pays et de la richesse publique, telles sont les idées qu'il a développées, non sans étonner un peu ses auditeurs, que le passé politique de l'homme d'État de 1864[1] n'avait sans doute pas préparés aux conclusions de l'orateur de 1869. Ces idées, toutefois, si j'en crois mes impressions personnelles, ne laissent pas de trouver de l'écho, et dans tous les cas l'impression qu'elles ont produite a été assez vive pour que je ne croie pas pouvoir la laisser ignorer à Votre Excellence.

[Affaires diverses.]

7824. Note. (Mémoires et documents, Hollande, 150.)

19 décembre 1869.

La situation du Luxembourg a été déterminée par le traité de Londres du 11 mai 1867[2]. Il y est établi que le Grand-Duché «formera désormais un État perpétuellement neutre». Ce principe a été placé par le même acte «sous la sanction de la garantie collective des Puissances signataires, à l'exception de la Belgique qui est elle-même un État neutre».

(1) Monrad était devenu président du Conseil le 1er janvier 1864. Il avait dirigé la politique danoise pendant la guerre des Duchés.

(2) Cf. t. XVI, Appendice, p. 437-439.

Il résulte de cette stipulation que la position du Grand-Duché de Luxembourg ne saurait être modifiée sans une entente préalable de toutes les Cours qui ont pris part à la négociation. Si l'agitation dont parle notre Agent à Luxembourg[1] devait acquérir de la consistance, la question qu'elle soulève ne pourrait donc être décidée que par un accord européen.

Cette question au surplus n'est pas nouvelle pour le Gouvernement de l'Empereur. Au moment des Conférences de Londres, nous nous sommes trouvés saisis d'une double proposition conçue dans le même esprit. Émanée de l'initiative toute confidentielle de M. l'Ambassadeur de Russie, cette proposition avait reçu du Cabinet de Vienne une forme officielle. La France serait rentrée en possession des parties de territoire de l'ancien évêché de Liége et du Duché de Bouillon qui, avec les enclaves de Philippeville et de Marienbourg, ont été réunies au Royaume des Pays-Bas par les traités de 1815. La Belgique eût été dédommagée de cette perte par l'annexion du Grand-Duché. Le Gouvernement français et le Gouvernement belge auraient eu à leur tour à indemniser le Roi de Hollande.

Le Gouvernement belge avait accueilli avec faveur l'idée d'acquérir un pays dont il regrettait toujours vivement que la possession lui eût échappé; mais il ajoutait qu'il y mettrait pour condition de n'avoir à céder aucune partie de son propre territoire.

Nous avions de notre côté répondu à Vienne que notre objectif unique était la sortie des Prussiens du Luxembourg, et c'est sur ce terrain que nous nous sommes maintenus jusqu'à la signature du traité.

N'est-il pas en effet préférable que les deux États demeurent séparés? Tous les deux sont également neutres; mais la neutralité du Luxembourg n'est-elle pas moins gênante pour nous que celle du Royaume belge, et le résultat le plus clair de leur réunion ne serait-il pas de faire participer le Grand-Duché à la protection anglaise qui, en toute circonstance, s'étend si visiblement sur la Belgique?

[1] Cf. Cussy, 25 novembre et 16 décembre.

IMPRIMERIE NATIONALE.

7825. LE PRINCE DE LA TOUR D'AUVERGNE AU MARQUIS DE LA VALETTE, AMBASSADEUR À LONDRES. (Confidentielle. Minute. Angleterre, 750, n° 146.)

[Paris,] 20 décembre 1869.

Notre Vice-Consul à Luxembourg m'entretient depuis quelque temps de certaines menées qu'il a eu lieu d'observer et dont le but serait de préparer une réunion du Grand-Duché à la Belgique. D'après les rapports de M. de Cussy, dont vous trouverez deux extraits ci-joints [1], le mouvement qu'il me signale serait non seulement encouragé par les autorités belges limitrophes, mais vu avec faveur à Bruxelles en très haut lieu; on laisserait même entendre que la réalisation de cette pensée ne serait pas envisagée avec déplaisir par le Gouvernement anglais.

Je vous transmets, pour votre information personnelle, ces données diverses, dont l'exactitude ne nous est nullement garantie et qui ne reposent encore que sur d'assez vagues indices. Il paraît bien réel toutefois, à en juger par ce que m'écrit M. de Cussy, que l'idée déjà ancienne d'une union avec le Royaume de Belgique est reprise en ce moment par un certain parti dans le Grand-Duché. Au cas où l'agitation qui se fait dans ce sens viendrait à acquérir de la consistance, nous aurions, je n'ai pas besoin de vous le dire, un grand intérêt à savoir quelles seraient les dispositions véritables du Gouvernement anglais, et je vous serai particulièrement obligé de vouloir bien me communiquer les observations que pourrait vous suggérer dès à présent la lecture des dépêches ci-jointes de notre Agent.

7826. LE PRINCE DE LA TOUR D'AUVERGNE AU MARQUIS DE LA VALETTE, AMBASSADEUR À LONDRES. (Particulière et confidentielle [2]. Minute. Angleterre, 750.)

[Paris,] 20 décembre 1869.

Lorsque la Confédération de l'Allemagne du Nord s'est constituée, le Gouvernement anglais a cessé d'avoir un Ministre plénipo-

(1) Cf. Cussy, 25 novembre et 16 décembre, et la Note du 19 décembre sur la situation du Luxembourg.

(2) En tête, note au crayon : «A copier sur papier carré sans tête.»

tentiaire auprès du Roi de Saxe, et la Légation britannique à Dresde n'a plus été occupée, depuis lors, que par un Chargé d'Affaires [1]. Aujourd'hui, le Cabinet de Londres serait disposé à aller plus loin encore. Je vous envoie, ci-jointe, une lettre, toute confidentielle, de M. le Baron de Fabrice, Ministre du Roi Jean en Angleterre, d'après laquelle on songerait à supprimer définitivement la Légation britannique à la Cour de Saxe. Vous verrez que ces informations viennent de bonne source, et que le motif allégué serait la nécessité d'introduire des économies dans le budget du Foreign-Office, pour se conformer au vœu exprimé l'année dernière par la Chambre des Communes. La lettre de M. de Fabrice expose très bien quelles seraient, pour la Saxe, les conséquences de cette suppression de toute représentation diplomatique de l'Angleterre à Dresde, et la nouvelle atteinte qu'elle porterait à ce qui reste de l'autonomie de ce pays. Vous savez, mon cher Marquis, que la Prusse elle-même entretient un Ministre plénipotentiaire à la Cour de Saxe. La Chambre des Députés prussiens a récemment émis le vœu que les Légations de cette Puissance à Hambourg, Oldenbourg et Weimar fussent supprimées, mais elle a résolu de conserver celle de Dresde [2]. On serait douloureusement affecté en Saxe de voir l'Angleterre traiter ce pays avec plus de rigueur, et le considérer comme n'ayant en quelque sorte plus le droit de représentation, lorsqu'il lui est encore reconnu à Berlin.

J'ignore jusqu'à quel point ces réflexions sont de nature à influer sur les dispositions du Gouvernement anglais, et nous ne saurions dans tous les cas l'en saisir officiellement. Je crois donc devoir avant tout vous laisser juge de l'usage que vous pourriez en faire confidentiellement auprès de Lord Clarendon, et c'est sous cette réserve que je promets à M. de Fabrice de vous les communiquer.

[1] J.-H. Burnley.

[2] Cf. Benedetti, 5 décembre.

7827. Le Vicomte de La Guéronnière, Ministre à Bruxelles, au Prince de La Tour d'Auvergne. (Orig. Belgique, 58, n° 40.)

Bruxelles, 20 décembre 1869.
(Cabinet, 21 décembre; Dir. pol., 23 décembre.)

Aussitôt après avoir pris connaissance de votre dépêche confidentielle du 16 décembre, je me suis mis en mesure de recueillir des informations aussi précises que possible sur la situation que M. le Vice-Consul de France à Luxembourg a exposée à Votre Excellence dans son rapport du 8 courant[1].

Quoique incomplets, ces premiers renseignements m'ont paru mériter de vous être communiqués sans retard. Ils sont le résultat d'entretiens confidentiels que j'ai eus avec un des hommes qui se trouvent le plus activement mêlés aux affaires politiques et industrielles du Grand-Duché, et dont la famille occupe une position importante dans ce pays.

Il est parfaitement exact que l'éventualité d'une annexion du Grand-Duché à la Belgique est considérée ici comme possible, et que les moyens pratiques de la réaliser sont déjà mis en œuvre, quoique le plus profond secret les ait couverts jusqu'à cette heure.

M. Tesch, Ministre d'État, avocat de la Couronne, associé d'intérêts et allié de famille de M. Metz-Norbert[2], est ici l'agent le plus actif et le plus important de cette combinaison.

L'intervention dans cette affaire d'un homme aussi avant dans l'intimité royale, et que son rang et sa situation obligent à tant de réserve, permet sans doute de supposer qu'il n'agit pas sans y être autorisé. Voici d'ailleurs deux faits qui sont à ma connaissance personnelle et qui, quoique rétrospectifs, ont dans la circonstance un véritable intérêt.

M. Rogier, alors qu'il était Ministre des Affaires étrangères et Président du Conseil, avait fait accepter par le Roi, en 1867, l'idée de pressentir la France sur la solution de la question du Grand-Duché par l'annexion de ce territoire à la Belgique. A cet

[1] Cf. p. 97, note 1.
[2] Un des principaux maîtres de forges du Luxembourg.

effet, il se rendit à Paris, et l'Empereur se souviendra de la communication qui lui fut faite par le Chef du Cabinet belge[1].

Je tiens de M. Rogier lui-même les détails de cette importante négociation. Après avoir vu l'Empereur, M. Rouher et le Marquis de Moustier, M. Rogier revint à Bruxelles, et, devant l'opposition absolue de M. Frère-Orban, le projet fut abandonné.

Mais ce fut à cette occasion et pour cette cause que M. Rogier donna sa démission au Roi.

L'autre fait, qui confirme celui-ci, n'est pas moins significatif.

M. Dechamps, Ministre d'État, l'un des chefs du parti catholique, a entendu le Roi dire à M. Tesch : « L'annexion du Grand-Duché de Luxembourg à la Belgique serait la gloire de mon règne. »

Il est donc permis de conclure que la Cour de Belgique, malgré sa prudence, ne saurait être étrangère à ce qui se prépare dans le Grand-Duché.

Ainsi, dès à présent, je crois être en mesure de confirmer à Votre Excellence que les projets d'annexion du Grand-Luxembourg à la Belgique soumis par M. Rogier au Cabinet des Tuileries en 1867 ont été repris sous une autre forme, qu'ils ont donné lieu déjà à de sérieux pourparlers, à des rapprochements entre des influences des deux Pays, et qu'ils sont suivis en ce moment même avec une certaine activité.

On travaille à faire naître la crise, en excitant d'abord par la presse le sentiment des populations, en multipliant les difficultés autour du Gouvernement grand-ducal, en lui imposant pour les plus hautes fonctions des choix notoirement hostiles; on espère ainsi amener la crise, et ce jour-là on compte que, avec une force insurrectionnelle qui sera facilement recrutée dans les groupes ouvriers, on renversera le Gouvernement, après avoir mis hors de combat la gendarmerie et quelques centaines de soldats parmi lesquels on espère des défections.

Alors, le Gouvernement provisoire qui serait établi proclamerait l'annexion du Grand-Duché à la Belgique, en la soumettant à la ratification d'un vote national.

L'Europe se trouverait ainsi en face d'un fait accompli; on

[1] Sur l'attitude de Rogier dans la question du Luxembourg, voir, en particulier, Comminges-Guitaud, 16 avril et 6 mai 1867.

compte sur l'adhésion de l'Angleterre, et on se flatte que la France verrait sans regret un résultat qu'elle n'avait pas repoussé en 1867.

Tels sont, Prince, les projets encore vagues qui paraissent s'agiter et qui, dans l'esprit de leurs auteurs, sont évidemment subordonnés à une étude plus approfondie de la situation et aux circonstances qui pourraient naître.

Pour en apprécier la portée pratique, il faudrait une connaissance plus complète que je ne puis l'avoir ici du véritable état des choses dans le Grand-Duché, mais il suffit que ces projets existent et que leur exécution se prépare, pour qu'ils doivent être de ma part l'objet d'une attention sérieuse.

Je compte être en mesure de vérifier et de compléter bientôt mes renseignements, et j'aurai l'honneur de vous tenir au courant de tout ce qui me paraîtra digne de vous être communiqué.

7828. LE PRINCE DE LA TOUR D'AUVERGNE AU COMTE BENEDETTI, AMBASSADEUR À BERLIN. (Minute. Prusse, 376, n° 132.)

[Paris,] 21 décembre 1869.

Les dépêches de M. le Baron de Cussy, dont vous trouverez les copies ci-jointes, vous mettront au courant de la suite qu'a eue dans les États du Luxembourg la proposition de faire représenter le Grand-Duché par des délégués spéciaux dans les Assemblées douanières de l'Allemagne[1]. Par une transaction à laquelle les auteurs de la motion se sont ralliés et qui a obtenu l'assentiment du Gouvernement, il semble que le Luxembourg ait l'intention d'entretenir désormais à Berlin un Agent diplomatique à résidence fixe, mesure qui ne changera rien sans doute à l'état des choses.

Je crois devoir vous communiquer également les renseignements qui me sont transmis par notre Vice-Consul au sujet d'un mouvement qui aurait pour but de préparer la réunion du Grand-Duché à la Belgique[2]. Jusqu'ici les présomptions de cet Agent ne repo-

[1] Cf. p. 98, note 2; et La Tour d'Auvergne à Baudin, 16 décembre.
[2] Cf. p. 97, note 1; et Cussy, 16 décembre.

sent que sur d'assez vagues indications; cependant le projet dont il s'agit n'est pas nouveau; il est certainement vu avec faveur en Belgique, et c'est ce qui me détermine à signaler à votre attention les informations que je reçois de M. de Cussy.

7829. Le Prince de La Tour d'Auvergne au Général Comte Fleury, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, et au Comte Benedetti, Ambassadeur à Berlin. (Minute. Russie, 242, n° 52.)

[Paris,] 21 décembre 1869.

J'ai l'honneur de vous envoyer sous ce pli divers extraits de la correspondance des Ministres de Sa Majesté à Munich, à Stuttgart et à Darmstadt[1]. En Bavière, le Ministère se reconstitue sous la présidence du Prince de Hohenlohe, après la retraite de ceux de ses membres qui étaient les plus compromis aux yeux de la nouvelle majorité conservatrice[2]. En Wurtemberg, les tendances autonomistes ressortent des résultats généraux du scrutin qui vient de s'ouvrir pour la nomination des conseillers municipaux[3]. Enfin, la Deuxième Chambre du Grand-Duché de Hesse-Darmstadt, suivant l'exemple qui lui était venu de Dresde, a protesté contre l'exemption des charges communales que le Roi de Prusse a accordée à tous les officiers de l'armée fédérale qui tiennent garnison sur le territoire de la Hesse[4]. Je crois utile de vous transmettre ces renseignements, qui ne sont d'ailleurs destinés qu'à votre information purement personnelle.

(1) Pour Saint-Pétersbourg seulement : «qui font suite à ceux que je vous ai fait parvenir le 7 de ce mois». Le 7 décembre, sous le n° 43 (Russie, 242), La Tour d'Auvergne avait adressé à Fleury des extraits de la correspondance de Cadore et de Saint-Vallier.

(2) Cf. Cadore, 6 décembre.

(3) Cf. Saint-Vallier, 11 décembre.

(4) La Seconde Chambre hessoise avait admis une motion qui tendait à ne pas appliquer, en ce qui concernait la Hesse, l'ordonnance prussienne (Astorg, 16 décembre, n° 32. Hesse-Darmstadt, 31.)

7830. Le Marquis de Cadore, Ministre à Munich, au Prince de La Tour d'Auvergne. (Orig. Bavière, 247, n° 87.)

Munich, 21 décembre 1869.
(Cabinet, 23 décembre; Dir. pol., 24 décembre.)

[La crise ministérielle est terminée[1] : M. Braun, Conseiller au Ministère du Commerce, devient Ministre de l'Intérieur; le Ministère des Cultes et de l'Instruction publique est réuni à celui de la Justice sous la direction de M. de Lutz.]

Il ne semble pas, d'ailleurs, que le concours de M. Braun doive apporter une grande force au Cabinet et lui attirer l'appui des conservateurs, dont le langage est redevenu, dans ces derniers temps, assez hostile au Prince de Hohenlohe. Les journaux de ce parti recommencent à attaquer très violemment le Ministère et à demander son renversement : la majorité de la Chambre sera-t-elle disposée à suivre, sur ce point, les conseils qui lui sont donnés par la presse? C'est ce qu'il est assez difficile, sinon impossible, de savoir.

[Le Ministère compte sur les dissensions de ses adversaires, mais rien encore ne permet de les prévoir. Les Chambres sont convoquées pour le 3 janvier. Elles procéderont d'abord à la vérification des pouvoirs, et les débats intéressants ne commenceront que dans la seconde quinzaine du mois.]

Les journaux bavarois ont mentionné à différentes reprises des démarches qui auraient été faites par la Prusse auprès du Prince de Hohenlohe pour l'engager à garder la direction des affaires, et à user de ménagements vis-à-vis du parti conservateur. Je ne sais ce qu'il peut y avoir de fondé dans ces assertions, et je n'ai rien appris de nature à me les confirmer. Il est bien évident que le Gouvernement prussien verrait avec regret la retraite du Président actuel du Cabinet bavarois, et il est à présumer qu'il a agi en conséquence. Je doute cependant un peu que mon Collègue de Prusse ait conseillé au Prince de Hohenlohe de se rapprocher des patriotes, car il les juge fort sévèrement, et ne dissimule en aucune façon l'irritation que lui causent ce qu'il appelle toutes ces intri-

(1) Cf. Cadore, 6 décembre.

gues et ces menées ultramontaines. Il affecte toutefois de déclarer que son Gouvernement a vu avec indifférence la crise ministérielle, et que peu lui importe que le Prince de Hohenlohe soit remplacé par un Ministre conservateur, car il est convaincu que celui-ci ne ferait que continuer la politique de son prédécesseur. Ce langage ne trompe personne, et il ne sert qu'à mettre en relief le mécontentement qu'ont causé à Berlin les élections bavaroises et la manifestation du sentiment particulariste qu'elles ont accusé d'une façon si évidente.

La Reine de Wurtemberg, qui, en se rendant en Italie, avait traversé Munich sans s'y arrêter, a eu la gracieuseté de condescendre au désir que lui avait exprimé le Roi de Bavière de la voir à son retour[1]. Elle est arrivée hier ici avec le Roi Louis, qui était allé au-devant d'elle jusqu'à Holzkirschen. Elle a passé la journée ici, a dîné le soir au palais, s'est rendue ensuite quelques instants au théâtre, et est repartie ce matin à dix heures pour Stuttgart.

Le procédé fort gracieux de la Reine Olga, de même que la visite récente du Roi Charles[2], ne peut manquer de flatter vivement l'amour-propre du jeune Souverain de ce pays. Il est à souhaiter que les prévenances dont il a été l'objet de la part de la Cour de Wurtemberg, et auxquelles des considérations politiques n'ont certainement pas été étrangères, exercent une impression salutaire sur son esprit. Sa Majesté doit retourner aujourd'hui à Hohenschwangau.

7831. Le Comte Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Prince de La Tour d'Auvergne. (Orig. Prusse, 376, n° 235.)

Berlin, 22 décembre 1869.
(Cabinet, 24 décembre; Dir. pol., 30 décembre.)

La *Correspondance de Berlin* publie, à propos du récent témoignage de sympathie et d'estime donné par l'Empereur Alexandre au Roi Guillaume[3], un article que je crois devoir vous envoyer

(1) Cf. Saint-Vallier, 10 décembre.
(2) Cf. Cadore, 27 octobre et 4 novembre.
(3) Cf. Fleury, 15 décembre.

ci-joint. Commandé sans doute par le Ministère des Affaires étrangères, l'article de la feuille officielle semble, au premier abord, avoir été rédigé dans le but de démontrer qu'il ne faut attacher aucune signification politique à cet incident; mais il a été évidemment conçu et écrit avec la pensée d'en mettre la conclusion en lumière, et d'affirmer que les rapports de la Prusse et de la Russie conservent leur caractère de parfaite intimité, quoi qu'ait fait *la démagogie moscovite pour dénaturer la mission d'un Général français ...*[1]

J'appelle l'attention de Votre Excellence sur le dernier paragraphe de l'article.

7832. Le Comte Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Prince de La Tour d'Auvergne. (Déchiffrement. Prusse, 376, n° 236.)

Berlin, 22 décembre 1869.

A la date du 16 de ce mois, j'ai eu l'honneur de vous communiquer une dépêche télégraphique publiée par les journaux de Berlin sous la rubrique de Paris, attribuant à M. le Général Fleury des démarches faites en vue de déterminer la Russie à prendre l'initiative d'une proposition de désarmement. Cette dépêche, vous disais-je, me semble avoir été rédigée à Berlin. J'ai acquis la certitude que cette conjecture était parfaitement fondée. La prétendue dépêche expédiée de Paris a été libellée dans les bureaux de l'Agence Wolff et extraite d'une lettre écrite de Pétersbourg.

7833. Le Marquis de La Valette, Ambassadeur à Londres, au Prince de La Tour d'Auvergne. (Confidentielle. Orig. Angleterre, 750, n° 279 *ter.*)

Londres, 22 décembre 1869.
(Cabinet, 23 décembre; Dir. pol., 24 décembre.)

J'ai reçu, avec votre dépêche confidentielle du 20 de ce mois, les deux rapports du Vice-Consul de France à Luxembourg qui s'y trouvaient joints, et, comme vous m'en exprimiez le désir, j'ai

[1] Ces points de suspension sont dans le texte.

entretenu Lord Clarendon des faits signalés par notre Agent dans le Grand-Duché.

Le Principal Secrétaire d'État ne m'a pas dissimulé son profond étonnement. Le Ministre d'Angleterre à Bruxelles ne lui avait mandé rien de pareil. « Or M. Lumley, a ajouté Lord Clarendon, est un de nos Agents les plus intelligents et les plus exacts. Je ne puis donc considérer le mouvement constaté par M. de Cussy que comme une agitation purement locale. Le Roi Léopold, pendant son séjour à Londres, n'a fait qu'une seule allusion au Grand-Duché, et uniquement pour me faire observer que les travaux de démolition de la forteresse de Luxembourg allaient bien lentement. Sa Majesté le Roi des Belges ne m'a pas dit autre chose, et n'a pu emporter aucune espèce d'encouragement de ce pays-ci. »

Ces paroles de Lord Clarendon, que je reproduis textuellement, me paraissent de nature à ne laisser aucune doute sur les véritables dispositions du Cabinet de Londres, en même temps qu'elles justifient les réserves que Votre Excellence a formulées elle-même en me transmettant les appréciations de notre Vice-Consul à Luxembourg.

7834. Le Prince de La Tour d'Auvergne au Comte de Saint-Vallier, Ministre à Stuttgart. (Particulière. Minute. Wurtemberg, 89.)

[Paris,] 23 décembre 1869.

La démarche du Roi de Wurtemberg dont vous m'entretenez par votre lettre particulière du 10 décembre est, de la part de ce Prince, un acte de haute courtoisie à l'égard de l'Empereur, et une preuve de considération personnelle pour le Ministre de Sa Majesté; j'ai pris connaissance avec beaucoup de plaisir de tous les détails que vous avez bien voulu me communiquer à ce sujet. La conversation du Roi avec vous, telle que vous me la rapportez, a été empreinte de sentiments dont nous ne pouvons qu'être satisfaits de recueillir l'expression; ce que Sa Majesté vous a dit de la nature de ses relations avec la Bavière et de ses tentatives pour faire comprendre au jeune Roi Louis l'avantage d'établir une étroite solidarité entre les Gouvernements des deux

principaux États de l'Allemagne du Sud, me paraît témoigner d'une justesse de vues remarquable. Tant qu'il suivra cette politique et maintiendra son pays dans cette voie si sage, le Roi de Wurtemberg est assuré du sympathique intérêt avec lequel nous suivrons ses efforts.

7835. Le Vicomte de La Guéronnière, Ministre à Bruxelles, au Prince de La Tour d'Auvergne. (Orig. Belgique, 58, n° 41.)

Bruxelles, 23 décembre 1869.
(Cabinet, 24 décembre; Dir. pol., 24 décembre.)

Je viens d'avoir connaissance d'un fait qui se rattache indirectement à la question des chemins de fer franco-belges et qui, à ce titre, m'a semblé de nature à être communiqué à Votre Excellence. Je veux parler de la nomination de M. Regray, ingénieur français, chargé de la direction du réseau Guillaume-Luxembourg au Chemin de l'Est, à la position de Directeur du chemin de fer du Grand-Luxembourg.

A la suite des négociations qui ont amené le traité de partage conclu le 17 août dernier entre la Compagnie de l'Est et celle du Grand-Luxembourg[1], M. Feuton, Président du Conseil d'Administration de cette dernière ligne, avait fait à M. Regray des propositions auxquelles celui-ci n'avait pas cru devoir accéder, le traité de partage n'ayant pas encore reçu la ratification du Conseil et des actionnaires. Mais quelques mois plus tard, de nouvelles et pressantes ouvertures ayant été faites à M. Regray, il consentit à les accueillir sous diverses conditions, parmi lesquelles il mettait en première ligne le maintien de sa situation au Chemin de l'Est.

Après délibération du Conseil d'Administration anglais, on signa à Londres le 2 décembre un contrat précisant les doubles fonctions de M. Regray, et mettant à la charge de la Compagnie du Luxembourg une forte indemnité en cas de résiliation. La situa-

[1] Le protocole renfermant les bases de l'arrangement conclu entre la France et la Belgique au sujet des chemins de fer avait été signé le 10 juillet et publié le 13 dans le *Moniteur belge*. Il avait été suivi du traité de partage du 17 août entre les deux Compagnies de l'Est et du Grand-Luxembourg.

tion est donc nettement établie de la manière suivante : les deux Compagnies de l'Est et du Grand-Luxembourg ont choisi un agent commun en qui elles ont mutuellement confiance pour diriger deux exploitations qui se touchent; mais tout se borne à une union personnelle. Les intérêts sont *a priori* déterminés par un traité de partage, sans aucune communauté quelconque. Les actes du directeur commun, en ce qui concerne le Grand-Luxembourg, ne regardent en rien la Compagnie de l'Est, et l'argent gagné sur l'exploitation du Luxembourg belge lui sera exclusivement acquis, de même qu'il sera seul à supporter les pertes.

A son retour de Londres, où il avait pris part aux arrangements dont il vient d'être question, M. Reed, antérieurement Directeur de la Compagnie du Grand-Luxembourg belge, se rendit chez M. le Ministre des Travaux publics pour lui faire part de la détermination adoptée par le Conseil anglais, et lui demander si le Gouvernement belge avait quelque motif pour s'opposer à la nomination de M. Regray. M. Jamar déclara que, dans sa conviction, cette nomination ne cachait aucune fusion directe ou indirecte, ni aucune intention mauvaise, et qu'elle ne constituait en tout cas aucune contravention à la loi; que l'arrivée de M. Regray à la tête des affaires du Grand-Luxembourg n'enlèverait rien aux sentiments de bienveillance du Gouvernement envers les deux Compagnies, mais que ce choix produirait un mauvais effet dans le public, et serait considéré comme une sorte de défi jeté à l'opinion.

C'est cette réponse du Ministre des Travaux publics qui a déterminé l'honorable fonctionnaire qu'elle intéressait plus particulièrement à me communiquer officieusement un exposé des faits que je viens d'avoir l'honneur de retracer à Votre Excellence, et à me consulter sur mon sentiment personnel. J'ai cru devoir m'abstenir de toute ingérence, même indirecte, dans cette affaire, et j'ai évité d'exprimer à M. Regray l'opinion qu'il désirait connaître; mais je dois vous dire, Prince, que je ne saurais partager sur l'incident dont il s'agit la manière de voir de M. Jamar. Il y a trois semaines, en effet, que les journaux belges ont annoncé pour la première fois la nomination du nouveau Directeur commun aux deux Compagnies, et il y a quinze jours que le *Journal des intérêts matériels* a posé la question de contravention à la loi de février 1869; et depuis, cependant, aucun journal ne l'a relevée

et n'a entamé à ce sujet la moindre polémique. Il n'en eût pas été ainsi si le sentiment public avait ressenti à cette occasion la moindre susceptibilité.

Quoi qu'il en soit, j'ai pensé que le choix fait par une Compagnie anglaise d'un ingénieur français pour diriger son Administration avait, après les difficultés qui ont eu lieu cette année, une signification et une portée auxquelles cette Légation et le Département ne pouvaient rester indifférents.

7836. Le Prince de La Tour d'Auvergne au Comte de Saint-Vallier, Ministre à Stuttgart. (Particulière. Minute. Wurtemberg, 89.)

Paris, 26 décembre 1869.

J'ai placé sous les yeux de l'Empereur la lettre particulière, du 10 de ce mois, dans laquelle vous m'entretenez de la visite que le Roi de Wurtemberg a daigné vous faire. Sa Majesté en a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt. Elle s'est félicitée des idées et des vues que le Roi vous a exprimées, et s'est montrée très sensible à sa démarche. J'en apprécie pour ma part toute la valeur du point de vue de nos bons rapports avec la Cour de Stuttgart, et je réponds aux intentions de l'Empereur en vous priant de remercier le Roi du témoignage de courtoisie que Sa Majesté vous a donné[1].

7837. Le Marquis de Cadore, Ministre à Munich, au Prince de La Tour d'Auvergne. (Déchiffrement. Bavière, 247, n° 88.)

Munich, 27 décembre 1869.
(Cabinet, 30 décembre; Dir. pol., 6 janvier 1870.)

Le Gouvernement bavarois a fait insérer dans la *Correspondance Hoffman* une note relative à la visite de la Reine de Wurtemberg[2], dont Votre Excellence trouvera ci-joint la traduction.

(1) Cf. La Tour d'Auvergne à Saint-Vallier, 23 décembre.
(2) Cf. Cadore, 21 décembre.

En se décidant à s'arrêter quelques heures à Munich à son retour de Rome, la Reine Olga n'a pas eu simplement l'intention de faire acte de politesse envers la Famille royale de Bavière; agissant d'après les conseils du Roi son époux, et pénétrée, comme lui, de la solidarité qui existe entre les deux Couronnes, elle a voulu, elle aussi, tenter d'éclairer le jeune Souverain de la Bavière sur ses devoirs comme sur ses intérêts, et essayer de l'arracher à cette existence bizarre qui paralyse ses facultés et lui fait perdre la notion exacte des hommes et des choses.

Malgré la cordialité et le caractère amical qui ont présidé à ses entretiens avec le Roi Louis, la Reine a acquis la conviction qu'il était très difficile d'exercer une influence durable sur son esprit, et elle a constaté dans son langage des contradictions et même quelque incohérence que n'explique que trop l'isolement dans lequel il vit. Il a commencé par déclarer qu'il était décidé à ne pas se séparer du Prince de Hohenlohe; parlant ensuite en termes assez vifs de ses sentiments antiprussiens, il s'est montré non moins irrité contre les conservateurs, qui partagent cependant sur ce point sa manière de voir; il s'est plaint de leurs tendances ultramontaines, et de l'appui que leur prêtent quelques Princes de sa famille.

Il m'est revenu d'autre part qu'il aurait manifesté, non pas à la Reine, mais à quelques personnes de son entourage, son mécontentement des tentatives faites pour le rapprocher des conservateurs, et particulièrement des conseils que semblait vouloir lui donner M. de Varnbüler par l'entremise du Représentant de la Bavière à Stuttgart, en reprochant au Ministre de Wurtemberg de s'immiscer dans les affaires intérieures de son Royaume.

Ce n'est malheureusement pas la première fois que je remarque chez le Roi cette tendance à prendre en mauvaise part les observations qu'on lui soumet; je ne crois pas qu'il en soit ainsi des conseils que lui ont donnés le Roi et la Reine de Wurtemberg, mais, tout en semblant les accepter de bonne grâce, il ne témoigne en aucune façon l'intention d'en tenir compte.

A son passage à Munich, la Reine Olga aurait, si mes informations sont exactes, exprimé à une personne qui lui demandait ce qu'il fallait penser de la décoration accordée au Roi de Prusse et des paroles prononcées à cette occasion par le Tsar, ses vifs regrets et

de l'acte en lui-même et du langage de son frère[1]. Sa Majesté aurait ajouté qu'il ne fallait cependant pas y voir une arrière-pensée politique, et qu'elle les attribuait uniquement, pour sa part, aux souvenirs de jeunesse de l'Empereur Alexandre et aux idées dans lesquelles il avait été élevé par son père.

Le Prince de Hohenlohe prétend, de son côté, que l'Empereur n'a eu en vue, en affirmant d'une manière aussi éclatante ses bons rapports avec la Prusse, que de faire cesser l'animosité qui existe contre cette Puissance parmi les membres de sa famille, tels que le Grand-Duc héritier et le Grand-Duc Constantin, et le parti russe représenté par la *Gazette de Moscou.*

Il ne m'appartient pas d'apprécier la valeur de ces interprétations, mais j'ai cru devoir les rapporter à Votre Excellence, car cet incident a fait ici une très vive sensation; il a été l'objet de nombreux commentaires, et a excité les inquiétudes de ceux qui, voulant le maintien de la tranquillité en Allemagne et en Europe, redoutent avec raison tout ce qui pourrait encourager les projets ambitieux de la Prusse.

P.-S. — Sa Majesté le Roi est revenu définitivement à Munich la veille de Noël.

7838. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, au Prince de La Tour d'Auvergne. (Orig. Autriche, 500, n° 155.)

Vienne, 28 décembre 1869.
(Cabinet, 30 décembre; Dir. pol., 31 décembre.)

M. le Général de Schweinitz, nouveau Ministre de Prusse et de la Confédération du Nord de l'Allemagne[2], est arrivé à Vienne et a remis à l'Empereur ses lettres de créance. Il était déjà connu ici, où il avait rempli les fonctions d'Attaché militaire avant la guerre de 1866. Le Général de Schweinitz, dont la carrière rapide et exceptionnelle est due à son intimité avec le Comte de

(1) Cf. Fleury, 15 décembre.
(2) Le général de Schweinitz avait présenté ses lettres de créance le 22 décembre. Sur la nomination de Schweinitz, cf. Lefebvre de Béhaine, 24 octobre.

Bismarck, passe pour être le confident et l'agent, pour ainsi dire personnel, du Chancelier de la Confédération; on assure même que ce dernier avait la pensée de l'envoyer à Paris, mais que le Roi, qui préfère le Baron de Werther, a craint de voir l'Ambassade de Paris confiée à un personnage si complètement à la dévotion du Chancelier. Cette considération n'est pas étrangère à l'accueil réservé qu'a reçu le Général de Schweinitz, et à la défiance qu'il paraît inspirer à la Chancellerie d'État. J'ai reçu sa visite avant-hier, et je ne puis que rendre justice au tact et à la courtoisie avec lesquels il parle de sa mission et de ses futurs rapports avec le Gouvernement auprès duquel il est accrédité.

La nouvelle que j'ai eu l'honneur de vous transmettre, relative à l'arrivée du nouveau Ministre de Russie [1], était prématurée. Le Prince Orloff n'est pas encore à Vienne, mais il ne peut tarder à arriver, le Baron d'Uxkull, Chargé d'Affaires de Russie, venant d'être nommé Ministre à Florence en remplacement de M. de Kisseleff décédé.

7839. Le Comte de Mosbourg, Ministre à Carlsruhe, au Prince de La Tour d'Auvergne. (Orig. Bade, 49, n° 58.)

Carlsruhe, 29 décembre 1869.
(Cabinet, 31 décembre; Dir. pol., 3 janvier 1870.)

[Le Comte de Flemming, qui représente depuis plusieurs années la Prusse auprès de la Cour de Bade, vient d'être accrédité à Carlsruhe en qualité de Représentant de la Confédération de l'Allemagne du Nord. Ce double caractère ne pouvait manquer d'être conféré aux Ministres de Prusse dans les États du Sud, «les frais de la Représentation diplomatique prussienne passant, à partir du 1er janvier 1870, au budget de la Confédération». On s'étonnait même un peu, à Munich et à Stuttgart, que la Cour de Prusse n'eût pas encore accrédité ses Représentants au nom

(1) C'est à la fin d'une dépêche en date du 14 décembre, consacrée à l'ouverture de la session du Reichsrath, que Gramont avait annoncé l'arrivée d'Orloff à Vienne. (Autriche, 500.) — Le prince Orloff était ministre de Russie à Bruxelles depuis le 29 janvier 1860.

IMPRIMERIE NATIONALE.

de la Confédération. Mais il est probable que le Gouvernement badois s'accommodait volontiers d'un pareil retard et d'une omission «qui pouvait être considérée comme de bon augure pour l'avenir de la question nationale», tandis que la création d'une Légation de la Confédération de l'Allemagne du Nord à Carlsruhe «rappelle à ceux qui ne sont que trop tentés de l'oublier qu'il existe une ligne du Mein». En tout cas, le Grand-Duc de Bade s'est empressé d'accorder au Comte de Flemming l'audience qui lui était demandée.]

7840. Le Marquis de La Valette, Ambassadeur à Londres, au Prince de La Tour d'Auvergne. (Confidentielle. Orig. Angleterre, 750, n° 281 *bis*.)

Londres, 29 décembre 1869.
(Cabinet, 1er janvier 1870; Dir. pol., 6 janvier.)

J'ai rendu compte à Votre Excellence, par ma dépêche confidentielle du 22 de ce mois, du jugement porté tout d'abord par Lord Clarendon sur les faits qu'a cru devoir signaler notre Vice-Consul à Luxembourg.

Le Principal Secrétaire d'État, dans le cours de l'entretien que j'ai eu hier avec lui, est spontanément revenu sur ce sujet pour me faire part du résultat des investigations auxquelles le Ministre de la Reine à Bruxelles avait été invité à se livrer. Sans indiquer la source à laquelle elles étaient puisées, M. Lumley a entretenu M. Frère-Orban des informations qui lui avaient été transmises par le Foreign Office, en lui demandant ce qu'elles pouvaient avoir de fondé. M. Frère-Orban n'aurait fait aucune difficulté d'avouer l'existence, dans le Grand-Duché, d'une agitation ayant pour objet de poursuivre l'annexion du Luxembourg à une Puissance capable de lui donner les ressources qui lui font défaut. A plusieurs reprises, des députations luxembourgeoises lui avaient fait des ouvertures en ce sens. Il leur avait constamment répondu que, la situation du Grand-Duché ayant été réglée par l'Europe, l'Europe seule pouvait la modifier.

M. le Président du Conseil aurait déclaré en outre à M. Lumley que la Belgique n'avait aucun intérêt, dans son opinion, à s'ad-

joindre des populations qui constitueraient une nouvelle charge pour elle, et qu'il s'était toujours exprimé dans ce sens auprès de ses Collègues.

Le Ministre de la Reine ayant laissé entendre que, d'après certains renseignements, on supposait que cette manière de voir n'était pas complètement partagée en haut lieu, M. Frère-Orban n'aurait pas hésité à considérer cette hypothèse comme gratuite.

M. Lumley ne compte pas moins poser la question au Roi Léopold lui-même. L'occasion lui en sera offerte très prochainement, lorsqu'il aura à remettre les lettres par lesquelles le Gouvernement de la Reine notifie à Sa Majesté la naissance de la fille du Prince de Galles, et Lord Clarendon a bien voulu me promettre de me faire part du résultat de cet entretien.

7841. Le Général Comte Fleury, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, au Prince de La Tour d'Auvergne. (Confidentielle. Orig. Russie, 242, n° 45 *bis*[1].)

Saint-Pétersbourg, 29 décembre 1869.
(Cabinet, 3 janvier 1870; Dir. pol., 23 [?].)

Depuis le départ du dernier courrier, j'ai eu l'occasion, dans différentes rencontres, d'avoir plusieurs entretiens avec l'Empereur Alexandre.

A un bal, entre autres, le Tsar m'a parlé avec une bienveillance telle que, sa bonté semblant m'encourager à la confiance, je me suis permis de lui demander si le Roi de Prusse avait répondu à la lettre qu'il lui avait adressée au sujet de l'affaire du Slesswig[2].

L'Empereur a daigné me dire que son Oncle lui avait répondu qu'il réfléchirait mûrement sur l'objet de ses conseils et de ses observations, qu'il en reconnaissait toute l'importance, mais qu'il ne pouvait dès à présent prendre un parti définitif.

Cette réponse, bien que très vague en apparence, n'implique

[1] Un certain nombre de fragments de cette dépêche ont été publiés par le comte Fleury (*La France et la Russie en 1870,* p. 28-40).

[2] Cf. Fleury, 30 novembre et 15 décembre.

cependant pas un refus, et je conserve cette opinion que l'Empereur Alexandre attache un double intérêt à l'exécution de l'article V du traité de Prague.

En dehors de la satisfaction que le Tsar éprouverait à faire preuve d'influence vis-à-vis de la Prusse grandie, et d'être en même temps très agréable à l'Empereur Napoléon, il est certain que la question de famille joue aussi un grand rôle. L'Empereur adore sa belle-fille[1], qui, m'a-t-on dit, lui parle souvent des pauvres Danois, si maltraités par leurs ambitieux voisins. Le Grand-Duc Héritier lui-même, qui se dessine de plus en plus comme le champion de la politique antiprussienne, doit bien souvent plaider la cause de son beau-père. Comment croire que, avec l'honnêteté et je dirai aussi avec la fierté de son caractère, le Tsar puisse se soustraire aux instincts généreux de son cœur, et ne persévère pas dans une œuvre qui doit complaire à ses enfants?

J'ai eu avec le Prince Gortchakoff une conversation très intéressante, qui, si elle était connue, mettrait fin bien vite à tous les commentaires qui depuis quinze jours ont occupé les journaux. Voici, à peu près, le résumé de cet entretien.

Le Chancelier regrette plus que personne tout le bruit qui s'est fait autour de mon nom à propos d'une prétendue proposition de désarmement, que je n'ai jamais faite et dont, même, je n'ai jamais parlé.

«Il était à présumer, me dit le Prince, que votre envoi en Russie ferait un certain bruit. En dehors des jalousies cachées que devait susciter en France votre entrée dans la carrière diplomatique, l'on ne devait pas manquer de supputer, en Allemagne, comme en Angleterre, les motifs qui avaient pu guider le choix de l'Empereur Napoléon. En cherchant un peu, l'on devait facilement trouver ou inventer deux causes probables : l'une, caressée par Lord Clarendon, celle du désarmement[2], l'autre intéressant la France, celle de l'affaire du Sleswig.

[1] La princesse Dagmar de Danemark, fille du roi Christian IX, devenue la grande-duchesse Marie-Feodorovna par son mariage avec le tsarévitch Alexandre.

[2] Cf. Lefebvre de Béhaine, 8 septembre; La Tour d'Auvergne à Fleury, télégramme, 28 novembre; Fleury, télégramme, 29 novembre.

« — Je ne pouvais, en aucun cas, ai-je répondu, parler de désarmement. D'abord parce que je n'avais pas d'ordres de mon Gouvernement, et que, à mon point de vue personnel, je considère que le désarmement ne serait ni possible ni pratique pour des armées comme celles de la France et de la Prusse, dont les soldats demeurent si peu de temps sous les drapeaux. Puis, ai-je ajouté, avant de désarmer il faudrait au moins avoir fait disparaître tous les points noirs qui sont à l'horizon. Or nous en avons un dont nous avons déjà bien parlé et qui ne me paraît guère prêt à s'effacer, si j'en juge par la réponse du Roi de Prusse.

« — Cette réponse, m'a dit le Prince Gortchakoff, je la traduis comme le Tsar. Elle est loin de signifier un refus. Elle marque un petit temps d'arrêt, voilà tout. Croyez bien, et je vous le dis confidentiellement, je serais très heureux de voir se terminer cette affaire du Sleswig. J'en ai parlé très chaleureusement cet été au Roi de Prusse. Ce n'est pas digne d'un grand pays comme le sien de détenir de si minces parcelles. Les raisons que donne le Roi Guillaume sont mauvaises; c'est un enfantillage de vouloir conserver au nom de la gloire de ses armes tous les endroits, tous les villages où s'est livré un combat, ou passé une escarmouche.

« D'ailleurs les Danois, sur la nouvelle que la question a été posée ici, commencent à sortir de la torpeur dans laquelle ils se tenaient engourdis depuis deux ans. Je sais en outre par Stackelberg que M. de Moltke se remue à Paris. Tant mieux, laissons-les faire; c'est le meilleur moyen d'actionner la Prusse, pourvu que la France ne paraisse pas être derrière. »

Ne voulant pas laisser voir au Chancelier que j'étais au courant des démarches faites au nom du Cabinet de Copenhague[1], je me suis borné à acquiescer à cette opinion, en ajoutant toutefois que l'Empereur Alexandre était, lui aussi, placé sur un terrain favorable pour protéger moralement une cause qui touche de si près aux intérêts comme aux sentiments de sa famille.

« Quant à moi, ai-je dit en finissant, je ne vous entretiendrai plus de cette question que le jour où il vous plaira de m'en parler,

[1] Cf. La Tour d'Auvergne à Fleury, 7 décembre.

c'est-à-dire le jour où vous aurez quelque bonne nouvelle à me donner.»

Ainsi donc, la négociation me paraît entrer dans une nouvelle phase : c'est le Danemark qui, ostensiblement, va faire valoir ses droits[1]; la Russie qui, ayant déjà fait connaître son opinion, continuera à plaider en faveur d'un opprimé qui l'intéresse; et la France qui restera silencieusement spectatrice, d'autant plus désintéressée en apparence que son ingérence ne ferait que rendre la réussite plus douteuse et l'insuccès plus regrettable.

Nous sommes arrivés tout naturellement, après avoir causé de toutes choses, à reparler des incidents qui ont suivi la solennité du centenaire de Saint-Georges. Le Chancelier m'a répété ce qu'il m'avait dit il y a quelques jours, à son grand dîner officiel, qu'il était désolé du malentendu qu'avait causé en Europe un acte tout spontané, tout amical de la part d'un neveu vis-à-vis d'un oncle qu'il vénère[2]; que, dans la pensée de l'Empereur Alexandre, il n'y avait eu nullement l'idée de faire appel à des souvenirs récents, par conséquent aucune cause de froissement pour la France ou l'Autriche puisqu'il n'était pas question de Sadowa; mais que le toast et le télégramme s'adressaient à un passé de cinquante-quatre ans, passé glorieux après des alternatives si diverses, qu'il était bien permis au Chef d'une grande Puissance militaire d'évoquer dans un jour aussi solennel.

«Si nous nous enorgueillissons de la Berezina, de Leipzig et de Waterloo, ne vous enorgueillissez-vous pas d'Austerlitz, d'Iéna, d'Eylau et de la Moskova? N'avons-nous pas traversé, à Paris, le Boulevard de Sébastopol dont le nom marque une défaite honorable sans doute, mais ravive une plaie à peine cicatrisée? N'avez-vous pas donné le nom de Malakoff au vainqueur de Crimée?

«Vous voyez donc que nous ne sommes pas en avance. Tous les Gouvernements sacrifient aux mêmes idées, aux mêmes moyens, aux mêmes sentiments. Mais, a-t-il ajouté, je n'ai pas

[1] Dans la Correspondance diplomatique danoise de l'époque, rien n'autorise l'opinion ici exprimée par le général Fleury. Au contraire, les instructions du Gouvernement danois à ses représentants dans les capitales européennes recommandaient la plus stricte réserve et défendaient toute initiative au sujet de la démarche russe à Berlin.

[2] Cf. Fleury, 15 décembre.

à prêcher un converti; je sais avec quel tact, avec quelle sagesse politique vous avez apprécié toute cette épopée de Saint-Georges, et soyez sûr que l'Empereur Alexandre vous a su le plus grand gré de votre calme, de votre réserve de langage, et de votre attitude. Quant à moi, le promoteur de l'idée d'alliance avec la France (qui serait aujourd'hui bien étroite sans votre fatale campagne pour la Pologne), le défenseur de cette politique tant que je vivrai, je ne puis être soupçonné en vous disant que tout ce qui s'est passé, tout ce qui s'est dit, ne peut ni ne doit changer nos bonnes relations ni leurs chances de durée.

« Si, comme me l'écrit notre Ambassadeur à Paris, l'on a ressenti chez vous quelque impression pénible, c'était probablement avant d'avoir reçu nos explications. Mais je me plais à croire que maintenant tous les nuages sont dissipés. S'il en restait encore au ciel que je voudrais voir si pur, j'espère que la lettre que j'écris à M. de Stackelberg finira de les dissiper; c'est du moins mon plus vif désir. Vous pouvez l'affirmer, Monsieur l'Ambassadeur, la Russie n'est engagée avec personne, et elle entend conserver sa liberté d'action. »

De cette conversation, de cette déclaration même, il résulte pour moi que le Prince Gortchakoff est toujours resté fidèle à son idée d'entente cordiale avec la France, et qu'il la considère comme grandement utile aux intérêts des deux pays. Malgré ses regrets et ses hélas! à propos de ce qu'il appelle la faute du règne, c'est-à-dire notre immixtion dans les affaires de Pologne, le Chancelier ne peut se défendre d'une grande admiration pour l'Empereur Napoléon, et me semble aujourd'hui encore animé des meilleurs sentiments pour notre pays.

Quelle que soit ma défiance instinctive vis-à-vis du Chancelier, il ne m'est guère permis de douter de la véracité de ses paroles et de la loyauté de sa conduite. Les liens de famille et les tendresses qui unissent l'Empereur Alexandre et le Roi Guillaume ne peuvent exercer aucune influence sérieuse sur les nécessités inflexibles de la politique, et le Tsar, ainsi que je l'ai déjà écrit, n'en est pas moins obligé de subordonner ses actes à l'opinion très ardente de son pays.

La Russie a vu d'un œil jaloux les agrandissements de la Prusse. Le Grand-Duc héritier s'est déclaré hautement le défenseur du

parti national : or le Chancelier est trop habile pour ne pas comprendre qu'il a tout intérêt à suivre un mouvement d'idées qui, s'il n'est pas très favorable aux étrangers, n'en est pas moins particulièrement hostile aux tendances de la prépondérance allemande.

7842. Le Prince de La Tour d'Auvergne à Baudin, Ministre à La Haye. (Minute. Pays-Bas, 668, n° 9.)

[Paris,] 31 décembre 1869.

Ainsi que vous le savez, la proposition relative à une représentation directe du Grand-Duché de Luxembourg dans les Assemblées douanières de l'Allemagne n'a eu d'autre suite que de provoquer une déclaration du Gouvernement grand-ducal, aux termes de laquelle un Agent diplomatique luxembourgeois devrait être maintenu désormais à poste fixe à Berlin[1]. Cette résolution n'est guère de nature à modifier l'état de choses existant, puisque le Luxembourg entretient actuellement auprès du Gouvernement prussien un Agent qui réside plus ou moins régulièrement à son poste. Au surplus, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, conformément au désir que vous m'avez exprimé, une copie de la réponse de M. le Comte Benedetti aux communications que je lui avais faites sur cette question[2].

En ce qui concerne le projet d'annexion du Grand-Duché à la Belgique, M. le Marquis de La Valette, à qui j'avais transmis ce que m'en écrivait M. de Cussy, a trouvé l'occasion de dire quelques mots à ce sujet à Lord Clarendon[3]. Le Principal Secrétaire d'État de la Reine en a témoigné sa surprise; rien de pareil ne lui avait été mandé de Bruxelles, et d'autre part le Roi Léopold, pendant son séjour à Londres[4], n'avait fait qu'une seule allusion au Grand-Duché, pour relever la lenteur avec laquelle s'exécuteraient les travaux de démolition de la forteresse; Sa

(1) Cf. La Tour d'Auvergne à Baudin, 16 décembre.
(2) Cf. Benedetti, 6 décembre, n° 228.
(3) Cf. La Valette, 22 décembre.
(4) Cf. ci-dessus, p. 76, note 1.

Majesté n'avait pu emporter d'Angleterre aucune espèce d'encouragement au projet dont il s'agit.

M. le Vicomte de La Guéronnière, à qui j'avais fait part des mêmes informations, m'a envoyé en réponse une dépêche dont vous trouverez la copie ci-jointe[1]. Il en résulterait que le mouvement signalé par notre Agent à Luxembourg aurait en effet une certaine importance locale. Il ne me paraît pas toutefois que nous devions y attribuer quant à présent un autre caractère.

7843. Le Comte Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Prince de La Tour d'Auvergne. (Orig. Prusse, 376, n° 237.)

Berlin, 31 décembre 1869.
(Cabinet, 3 janvier 1870; Dir. pol., 4 janvier.)

[Le Comte Benedetti remercie le Prince de La Tour d'Auvergne des informations que celui-ci a bien voulu lui communiquer.]

Le bruit fait à propos de la distinction que l'Empereur Alexandre a offerte au Roi Guillaume s'est éteint, et il n'en reste que le souvenir, qu'on caresse d'ailleurs avec orgueil à la Cour de Prusse. A cet égard, je ne puis que me référer à la lettre particulière que j'ai eu l'honneur de vous adresser à la date du 18 de de mois.

[Le Prince de Bismarck a passé quelques jours à Berlin, «sans se mettre en rapport avec le Corps diplomatique ni reprendre officiellement la direction des affaires». Il est ensuite parti pour Bonn, «pour s'assurer lui-même de l'état de la santé de son fils». On croit qu'il reviendra sous peu de jours[2]. En attendant, le Conseil fédéral, réuni depuis une semaine, élabore plusieurs projets de lois qui seront soumis à l'approbation du Parlement du Nord. Celui-ci se réunira dans le courant de février, tandis que les Chambres prussiennes reprendront leurs séances le 7 janvier.]

(1) Cf. La Guéronnière, 20 décembre.

(2) D'après Horst Kohl, Bismarck était revenu à Berlin le 4 décembre. Le 20 décembre, il était parti pour chasser à Barby, et de là à Bonn. Il revint à Berlin le 31 décembre. (Horst Kohl, t. Ier, p. 382 et 383.)

En communiquant au Département de Votre Excellence la résolution législative qui plaçait dans les attributions des Autorités fédérales le Ministère des Affaires étrangères, j'ai fait remarquer que les Agents diplomatiques de la Prusse avaient été également accrédités auprès des Puissances étrangères en qualité de Représentants de la Confédération du Nord, à l'exception cependant de ceux qui résidaient dans les États de l'Allemagne du Midi. J'ajoutai qu'il serait impossible de maintenir cette exception à dater du 1er janvier de la nouvelle année, puisque dès ce moment ces Agents seraient rétribués par la Puissance fédérale et placés directement sous ses ordres. Votre Excellence aura déjà appris en effet qu'ils vont recevoir à leur tour des lettres de créance de la Confédération de l'Allemagne du Nord, et que, à titre de réciprocité, les Représentants des Cours méridionales à Berlin seront également accrédités auprès du Præsidium. Cet incident n'est pas dépourvu d'intérêt, puisque, diplomatiquement, il met les États du Midi, vis-à-vis de la Confédération de l'Allemagne, dans une situation égale à celle des Puissances non-allemandes(1).

7844. Le Baron Mercier de Lostende, Ambassadeur à Madrid, au Prince de La Tour d'Auvergne. (Orig. Espagne, 874, n° 172.)

Madrid, 31 décembre 1869.
(Cabinet, 3 janvier 1870.)

[Mercier a été invité par Prim à séjourner pendant quelques jours dans son pavillon de chasse près de Tolède. Il rend compte d'une conversation tout intime qu'il y a eue avec le Régent, le Général Serrano Bedoya, et Ardanas. Le Régent s'est laissé aller à exprimer sa pensée sur l'état des choses avec une extrême liberté.]

« Jamais [, a-t-il dit,] la situation n'a été plus grave et plus décourageante; je ne puis pas comprendre les illusions et l'optimisme de Prim(2). Il a l'air de compter encore sur le Duc de

(1) Cf. Mosbourg, 29 décembre.

(2) Dans une dépêche du 10 décembre, Mercier rapportait un certain nombre de propos tenus devant lui par Prim, qui témoignaient de sa confiance

Gênes, mais c'est un rêve. Voilà trois jours que nous devrions avoir une réponse de Turin, et, si nous ne l'avons pas, c'est clair qu'elle ne sera pas favorable. D'ailleurs le pays ne veut pas un Roi étranger. Il n'y avait qu'une solution pratique, c'était l'Infante, Duchesse de Montpensier; sans sortir de la famille et de la tradition, elle nous apportait sur le Trône l'exemple de la moralité et de l'ordre; mais notre malheur est qu'on a voulu voir dans son avènement une offense au Gouvernement français, et des engagements pris à Paris par des hommes très importants de la Révolution ont rendu cette combinaison impossible; aujourd'hui on n'y peut plus songer. Maintenant que nous reste-t-il? Ou le Prince Alphonse ou la République. Le Prince Alphonse serait une honte et un désastre pour le Pays. Cette famille n'a pas été chassée, elle a été écrasée par son infamie. N'est-ce pas le spectacle de cette infamie qui, à Bayonne, a inspiré à l'Empereur Napoléon sa fatale politique envers l'Espagne; et depuis était-il possible d'être plus ignoble que ne l'a été Ferdinand VII? Une fois délivrés de cette malheureuse race, il serait par trop cruel d'être condamnés à y revenir. Cependant il se pourrait qu'il n'y ait pas d'autre parti à prendre; alors, je ne m'y opposerais pas, mais certes je n'y contribuerais en aucune manière, et je m'en irais vivre avec ma famille à l'étranger. Quant à la République, elle me fait horreur quand je songe à quels hommes elle nous livrerait. Espartero serait un roi absurde, comme le serait tout particulier en Espagne qui oserait prendre la Couronne. Cependant je le préférerais mille fois à la République, et, le cas échéant, ce n'est certes pas de moi que viendraient les obstacles.

Mais le fait est que nous n'avons pas d'issue, et que nous sommes menacés de tomber dans la plus effroyable anarchie. Prim se croit fort, et il se trompe. Je lui ai entendu dire en face par Zorrilla qu'il n'était pas le représentant du parti progressiste, qu'il l'avait abandonné en maintes circonstances pour servir son ambition, et qu'il n'y revenait que quand il y était obligé. Si les Progressistes avaient un autre général, ils l'au-

dans le succès de la candidature du duc de Gênes. «J'en ai été d'autant plus frappé, ajoutait-il, que son langage est habituellement d'une extrême prudence.» (Madrid, 10 décembre, n° 167. Espagne, 874.)

raient déjà abandonné, et pour le moment il n'a auprès de lui qu'un seul homme de quelque valeur, c'est Sagasta. »

Pendant que le Régent parlait ainsi, le Général Serrano Bedoya et M. Ardanaz, loin de le contredire, lui donnaient en tout pleinement raison, et le dernier surtout insista sur la nécessité où l'on se trouverait, un peu plus tôt, un peu plus tard, de revenir au Prince Alphonse. Mais, dis-je, si aucune solution satisfaisante n'est possible aujourd'hui, n'y aurait-il pas au moins moyen de gagner du temps en reconstituant la situation actuelle dans de meilleures conditions? Ce qui est bien certain, me répondit le Régent, c'est que, telle qu'elle est, elle ne peut pas durer plus longtemps. Si Prim finit par avoir raison, que par impossible le Duc de Gênes accepte la Couronne, et que les Cortès la lui décernent, eh bien, nous aurons une base, et nous verrons à en tirer le meilleur parti possible; mais, du moment où il sera constaté que nous devons renoncer à cette combinaison, je n'attends pas un instant pour déclarer aux Cortès que je ne puis plus conserver la Régence. Nous verrons alors si elles peuvent se décider à abdiquer leur souveraineté, car, si elles ne le font pas d'elles-mêmes, je ne puis penser à les y obliger par un coup d'État. Je n'ai pas pour moi le prestige du nom de Napoléon. Alors elles confieront mes pouvoirs à qui saura mieux les exercer que moi. Avec les Cortès constituantes, reprit le Général Serrano Bedoya, il n'y a pas de gouvernement possible. Il faut s'en débarrasser au plus tôt; puis, les Cortès dissoutes, faire de nouvelles élections en employant les bons moyens pour qu'il n'arrive pas un seul Républicain, et ce ne sera pas difficile. Enfin, nous verrons, dit en terminant le Régent; mais, ce qu'il y a de plus clair, c'est que, quoi qu'il arrive, je dois en être la victime, car même dans le cas où je devrais conserver la Régence, je ne peux pas avoir la prétention d'être mieux traité que ne l'a été Espartero.

Je crois, Prince, que je n'ai rien à ajouter au compte rendu de cette conversation pour donner à Votre Excellence une idée aussi exacte que possible de l'état des choses. La manière de voir et de sentir du Régent ne me paraît nullement exagérée. La confusion est extrême, la conciliation est depuis longtemps à bout de forces, les Cortès constituantes réduites à l'impuissance, les Ministres allant chacun de leur côté et se compromettant mutuel-

lement. Aussi le Maréchal Prim, malgré tout son optimisme, a-t-il l'air fort préoccupé. Il est vrai que, si la candidature du Duc de Gênes, qu'il persiste à poursuivre avec sa ténacité habituelle, doit aboutir à un échec, après s'être aussi engagé, il s'en trouvera personnellement atteint. Dans ce cas, toutefois, il est bien décidé, je crois, à se rallier à l'idée de la prolongation de la Régence du Maréchal Serrano, avec toutes les attributions constitutionnelles de la Monarchie, au risque de se voir bientôt appelé à livrer une nouvelle bataille aux Républicains.

C'est dans ces circonstances que M. Olozaga vient d'arriver à Madrid. Il y sera accueilli, je le crains, avec beaucoup de préventions [1]. Cependant, après avoir vu les choses de près, peut-être parviendra-t-il à exercer sur leur marche son influence habituelle.

7845. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, au Prince de La Tour d'Auvergne. (Télégr. Déchiffrement. Autriche, 500.)

Vienne, 31 décembre 1869, 3h 30 soir.
(Reçu à 4h 45 soir.)

L'Archiduc Albert partira pour la France le 3 janvier. Il voyage sous le nom du Comte Friedeck, accompagné d'un aide de camp; après avoir parcouru le Midi de la France, il viendra à Paris, et quittera l'incognito pour faire sa cour à l'Empereur. Il sera le 5 à Strasbourg.

(1) Cf. Mercier, 3 décembre et la note 1, p. 69. Dans sa dépêche du 10 décembre, n° 167 (Espagne, 874), Mercier annonçait qu'Olozaga avait adressé deux lettres, l'une à Prim, l'autre à Serrano, pour les détourner de la candidature du duc de Gênes et les faire revenir à une combinaison portugaise. « Cela prouve simplement, dit Prim à Mercier, qu'il a perdu le fil de la situation, et qu'il ne peut prendre son parti d'une combinaison qui ne lui appartient pas. »

JANVIER 1870.

1er janvier.........	Le Ministère des Affaires étrangères de Prusse devient Ministère des Affaires étrangères de la Confédération de l'Allemagne du Nord. La Prusse n'accrédite plus de représentants particuliers qu'auprès des autres États de la Confédération.
2 janvier	Formation du Ministère Émile Ollivier. Daru ministre des Affaires étrangères. — Espagne: Victor-Emmanuel décline pour le Duc de Gênes la candidature au trône d'Espagne. Les Ministres décident de démissionner.
3 janvier	Départ de l'Archiduc Albert pour la France.
4 janvier	Réunion des Chambres bavaroises.
8 janvier	Reconstitution du Ministère espagnol sous la présidence de Prim.
8 et 9 janvier.....	Réunion à Carlsruhe d'une Assemblée du parti national libéral du Sud de l'Allemagne.
10 janvier.........	Circulaire de Bismarck sur la transformation du Ministère des Affaires étrangères prussien.
14 janvier.........	Signature d'une convention entre Bade et la Confédération du Nord en vue de l'exécution des jugements des tribunaux dans l'un et l'autre États.
17 janvier.........	Ouverture des Chambres bavaroises. Discours du Roi.
23-26 janvier	Séjour de l'Archiduc Charles-Louis d'Autriche à Berlin.
24 janvier.........	Espagne : Discussion aux Cortès sur une motion républicaine relative à l'exclusion du trône d'Espagne de la Maison de Bourbon et de toutes ses branches. Discours de Castelar et de Prim. La motion n'est pas prise en considération.
25 janvier.........	Espagne : Dans des élections partielles aux Cortès, le Duc de Montpensier est battu à Oviedo et à Avila.

27 janvier......... Réunion du Conseil fédéral à Berlin. — Bavière: Discours de Hohenlohe devant la Commission de la Seconde Chambre bavaroise réunie pour discuter la réponse au discours du Trône. — Danemark : Fête à l'Université de Copenhague en l'honneur du Scandinavisme. — Roumanie : Démission du Ministère Ghica.

28 janvier......... Bavière : Discussion et vote de l'adresse en réponse au discours du Trône à la Première Chambre. Discours de Hohenlohe.

29 janvier......... Bavière : Ouverture de la discussion de l'adresse en réponse au discours du Trône à la Seconde Chambre.

7846. Le Marquis de Cadore, Ministre à Munich, au Prince de La Tour d'Auvergne. (Orig. Bavière, 248, n° 2.)

Munich, 2 janvier 1870.
(Cabinet, 6 janvier; Dir. pol., 8 janvier.)

[Le Marquis de Cadore annonce que les Ministres prussiens auprès des Cours du Sud viennent d'être accrédités comme Représentants de la Confédération du Nord[1]; il analyse les appréciations de quelques journaux bavarois.]

Quelques personnes y voient un indice du mécontentement causé à Berlin par l'attitude des États du Midi, et l'intention de de ne plus avoir pour eux les ménagements et les égards avec lesquels on espérait se les concilier. Les partisans de l'idée unitaire se montrent, par contre, généralement peu satisfaits de ce que des États allemands se trouvent ainsi placés sur le même pied que les Cabinets étrangers.

Le Gouvernement bavarois a l'intention de suivre, en ce qui touche la situation de son Représentant à Berlin, la manière de procéder imaginée par le Cabinet de Vienne dans des circonstances analogues. Le Baron de Perglas ne recevra pas de nouvelles

[1] Cf. Benedetti, 31 décembre 1869.

lettres de créance; seulement le Roi de Bavière, en accusant réception des lettres de M. de Werthern, préviendra Sa Majesté Prussienne que son Ministre à Berlin est autorisé à traiter également des affaires de la Confédération du Nord.

[La situation du Représentant de la Saxe à Munich ne sera en rien modifiée par la nouvelle mesure.]

7847. Le Baron Mercier de Lostende, Ambassadeur à Madrid, au Comte Daru. (Télégr. Déchiffrement. Espagne, 875.)

Madrid, 3 janvier 1870, 1h 30.
(Reçu à 7h 15 soir.)

Le refus décisif du Duc de Gênes arrivé hier[1]. Dans la soirée les Ministres ont décidé en Conseil qu'ils donnaient leur démission. Le Général Prim serait chargé de former un nouveau Cabinet sur la base de la conciliation des partis, et se proposerait de prolonger la régence du Maréchal Serrano avec toutes les attributions de la Monarchie constitutionnelle, en ajournant indéfiniment la question dynastique. Le Duc de Montpensier, se rendant aux bains d'Alhama, doit passer aujourd'hui par Madrid; il sera invité à ne pas s'y arrêter, pour ne pas être exposé à des manifestations hostiles.

7848. Le Marquis de Cadore, Ministre à Munich, au Prince de La Tour d'Auvergne. (Orig. Bavière, 248, n° 3.)

Munich, 3 janvier 1870[2].
(Cabinet, 6 janvier; Dir. pol., 8 janvier.)

J'ai l'honneur de transmettre à Votre Excellence la traduction d'un article de la *Gazette d'Augsbourg* qui peut être considéré

(1) Cf. Mercier, 5 et 31 décembre 1869.
(2) L'original porte par erreur la date de 1869.

comme la contre-partie de celui qui était joint à ma dépêche n° 86 en date du 19 décembre dernier[1].

Cet article, qui est intitulé : «La Bavière et la Question allemande», me paraît devoir émaner d'une source officieuse, car il existe une assez grande analogie entre les idées qui y sont exprimées et celles que le Prince de Hohenlohe m'a souvent exposées et qui forment la base de sa politique. Les vues de l'auteur peuvent d'ailleurs se résumer en peu de mots : indépendance et autonomie de la Bavière; maintien des traités et des bons rapports avec la Prusse; établissement d'un lien national avec la Confédération du Nord. Telle est aussi la double tâche que prétend poursuivre le Prince de Hohenlohe; c'est là également le point de vue qu'il se propose de développer dans le discours du Trône à l'ouverture de la session, car il se figure que le simple exposé des principes qui dirigent la politique extérieure du Cabinet, fait, il est vrai, par le Souverain en personne, qui leur donnerait ainsi, en se les appropriant, une plus grande autorité, suffira pour réduire à néant, sur ce terrain, l'opposition et les attaques du parti des patriotes.

Il n'est pas encore certain que le Roi ouvre lui-même la session; dans le cas où, sous un prétexte ou sous un autre, Sa Majesté se refuserait à le faire, il n'y aurait probablement pas de discours du Trône, et par suite pas d'adresse, ce qui serait plutôt favorable au Cabinet. L'Opposition n'aurait plus alors une occasion toute naturelle de passer en revue la conduite et les actes du Ministère; elle serait par conséquent obligée de prendre elle-même l'initiative en formulant une motion de blâme, et il est permis de se demander si une attitude aussi décidée rencontrerait l'adhésion générale; d'un autre côté, je crois que le Prince de Hohenlohe s'exagère un peu l'influence que pourrait avoir sur les dispositions des

[1] Cet article, extrait de la *Gazette d'Augsbourg*, figure en appendice à une dépêche de Cadore du 19 décembre 1869, n° 86 (Bavière, 247.) Il dénonce les empiétements successifs du pouvoir fédéral sur la liberté des diverses puissances de la Confédération du Nord, signale les inquiétudes des princes et des États confédérés, et conclut que, dans un avenir prochain, le roi de Prusse devra ou restreindre l'autorité fédérale dans les limites fixées par la Constitution ou créer un État unique, ce qui pourrait provoquer des complications européennes.

IMPRIMERIE NATIONALE.

conservateurs l'affirmation par le Souverain lui-même d'un accord complet de vues entre la Couronne et ses Conseillers. Les sentiments personnels du Roi sont connus, et j'ai eu plus d'une fois l'occasion d'indiquer dans ma correspondance que c'était là la principale force du Prince de Hohenlohe; tout dernièrement encore, le Roi manifestait l'intention de ne pas se laisser faire la loi par la majorité de la Chambre, en déclarant que le système parlementaire proprement dit n'existait pas en Bavière, que lui aussi était bon patriote, qu'il ne se souciait nullemment d'aliéner une partie de sa souveraineté en faveur du Roi de Prusse, mais qu'il jugeait la marche suivie par son Gouvernement comme la plus propre à sauvegarder, dans les circonstances actuelles, les véritables intérêts du pays.

Malgré ces épanchements et ces confidences, que les personnes intéressées se plaisent à propager dans le but d'agir sur l'esprit des conservateurs, ceux-ci ne désespèrent pas d'éclairer leur jeune Souverain, et ils comptent, non sans raison peut-être, sur la mobilité d'impressions dont il a déjà donné tant de preuves. C'est aujourd'hui que les membres des deux Chambres doivent être rendus à Munich; sur cent cinquante-quatre Députés, plus de cent quarante sont déjà arrivés, et on remarque qu'ils n'ont jamais mis autant de promptitude et d'empressement à se présenter. Ils doivent se réunir demain matin sous la présidence du doyen d'âge, M. l'abbé Schmidt, curé de Trauenstein, pour tirer au sort le Comité de six menbres chargé d'examiner la valeur des protestations élevées contre certaines élections. Aussitôt que ce Comité aura présenté son rapport, la Chambre statuera provisoirement sur les élections contestées, et elle procédera ensuite à la constitution du Bureau. C'est seulement alors qu'aura lieu l'ouverture solennelle de la nouvelle législature; on pense qu'elle pourra se faire au commencement de la semaine prochaine.

P.-S. — M. Eisenhart, qui avait remplacé provisoirement le dernier Secrétaire et Chef du Cabinet du Roi, M. Lipowsky, vient d'être appelé à remplir définitivement ces fonctions. Il appartient au parti libéral, et son appui est acquis au Ministère; il est du reste assez peu connu, n'ayant occupé jusqu'à présent que des positions subalternes, mais il passe pour avoir fait preuve en plusieurs circonstances de tact et de jugement.

7849. Le Comte Daru[1] au Général Comte Fleury, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, et au Comte Benedetti, Ambassadeur à Berlin. (Minute. Russie, 243, n° 2.)

[Paris,] 4 janvier 1870.

[Le Comte Daru adresse au Comte Fleury un extrait de la dépêche du Marquis de Cadore du 21 décembre 1869, et au Comte Benedetti une copie de la dépêche du Comte de Mosbourg du 29 décembre.]

7850. Le Baron Mercier de Lostende, Ambassadeur à Madrid, au Comte Daru. (Télégr. Déchiffrement. Espagne, 875.)

Madrid, 4 janvier 1870, 1h 50.
(Reçu à 7h 45.)

La crise ministérielle en est au même point. Le bruit s'est répandu hier que le Gouvernement allait se réorganiser avec l'idée de profiter de l'échec de la candidature du Duc de Gênes pour faire triompher le Duc de Montpensier. Je le crois sans fondement. Dans ces derniers temps le Maréchal Serrano a déclaré devant moi à plusieurs reprises qu'on avait rendu le Duc de Montpensier impossible[2], et hier matin, me trouvant avec le Général Prim et Olozaga, qui s'entretenaient de la situation, je les ai entendus insister sur la nécessité d'ajourner la question monarchique pour ne s'occuper que du rétablissement de l'ordre et de la sécurité, et, dans le Cabinet qu'il s'agissait de former, il faudrait [*sic*] que les membres unionistes fissent preuve qu'ils se considéreraient comme libres de toute espèce d'engagement monarchique.

Le Duc de Montpensier n'est pas arrivé à Madrid. On assure qu'averti à temps il s'est arrêté en route.

(1) Daru avait été nommé ministre des Affaires étrangères dans le cabinet formé par Émile Ollivier le 2 janvier 1870. Son prédécesseur La Tour d'Auvergne fut nommé ambassadeur à Vienne le 16 juillet 1870.

(2) Cf. Mercier, 31 décembre.

7851. Le Comte Daru au Général Comte Fleury, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg. (Minute. Russie, 243.)

[Paris,] 5 janvier 1870.

J'ai reçu la dépêche confidentielle que vous avez adressée à M. le Prince de La Tour d'Auvergne en date du 29 décembre. Je viens à peine de prendre possession du Département que l'Empereur a bien voulu me confier, et le temps m'a manqué jusqu'ici pour me former une opinion sur les questions traitées dans cette dépêche[1]. Avant d'y répondre, je dois me faire présenter vos rapports antérieurs sur le même sujet. Je me borne donc quant à présent à vous en accuser réception, et à faire des vœux pour l'affermissement des bonnes relations que vous avez mission d'entretenir avec le Cabinet de Saint-Pétersbourg. La politique du Gouvernement sous le nouveau Ministère sera une politique de paix et de concorde, et je serai le premier à me féliciter de tout ce qui pourra établir à cet égard un complet accord de vues entre la Cour de Russie et nous.

[1] A cette même date du 5 janvier, d'après le comte Fleury, l'Empereur envoyait les instructions suivantes au général Fleury :

... Vos dernières dépêches me prouvent que vous aviez bien compris la nécessité d'une grande réserve; j'ai attendu sans inconvénient que le nouveau Ministère soit formé pour vous répéter ce que déjà La Tour d'Auvergne vous a écrit. N'oubliez pas que ce que vous dites à l'Empereur ou au Prince Gortchakoff est répété à Berlin.

Quant à la question du Sleswig, il faut n'en plus parler, comme vous le comprenez vous-même; mais, si on amène de nouveau la conversation sur ce sujet, il faut bien faire comprendre que, si je désire l'exécution fidèle de l'article V du traité de Prague, c'est dans le but unique de faire disparaître une cause d'irritation qui pourrait un jour créer des embarras. C'est donc aux Puissances qui désirent la paix à chercher à aplanir les difficultés et à effacer les souvenirs irritants; ce n'est point un service que j'ai demandé à l'Empereur Alexandre, je n'ai fait qu'appeler son attention sur une question qu'il est de son intérêt de voir définitivement résolue... (*La France et la Russie en 1870,* p. 40-41.)

7852. Le Baron Mercier de Lostende, Ambassadeur à Madrid, au Comte Daru. (Orig. Espagne, 875, n° 173.)

Madrid, 5 janvier 1870.
(Cabinet, 7 janvier; Dir. pol., 8 janvier.)

Le dernier rapport que j'adressais à M. le Prince de La Tour d'Auvergne pouvait faire pressentir à Votre Excellence que la crise politique dont j'ai à l'entretenir aujourd'hui ne pouvait être éloignée[1]. Voici quelques détails sur la manière dont elle a éclaté et sur la direction qu'elle tend à prendre[2].

Lorsque, après les fêtes de Noël et du jour de l'an, les Ministres se sont trouvés de nouveau réunis, la première question dont ils ont eu à s'occuper a été celle de la candidature au Trône. Au point où en étaient venues les choses, ils savaient en effet, que dès la reprise des séances des Cortès, ils seraient exposés à des interpellations pressantes, auxquelles ils ne se trouvaient pas en mesure de répondre d'une manière tant soit peu satisfaisante. Ils décidèrent donc que la Cour de Florence serait mise en demeure de leur faire connaître son dernier mot relativement à la candidature du Duc de Gênes. En réponse aux instructions qu'il reçut à ce sujet, le Représentant de l'Espagne près la Cour de Florence[3] adressa au Premier Secrétaire d'État le télégramme suivant :

« Le Roi Victor-Emmanuel me charge de faire savoir à Votre Excellence que, ne lui ayant pas été possible de convaincre Duchesse de Gênes relativement à l'acceptation du Trône d'Espagne pour son fils, il se croyait dans le cas de retirer sa parole. »

En même temps, le Représentant d'Italie à Madrid[4] recevait aussi une communication conçue dans le même sens et qui avait principalement pour but de couvrir la responsabilité du Roi Victor-Emmanuel en constatant que, conformément à sa promesse, il avait fait tous ses efforts auprès de la Duchesse de Gênes pour la convaincre, et que, s'il n'avait pu triompher des sentiments

(1) Cf. Mercier, 31 décembre 1869, n° 172.
(2) Cf. Mercier, télégrammes, 3 janvier, 1 h. 30, et 4 janvier, 1 h. 50.
(3) Fr. de Montemar.
(4) M. Cerruti.

dont il lui était impossible de ne pas tenir compte, ce n'était ni sa faute ni celle de son Cabinet.

Bien que ce dénouement fût en général assez prévu, et qu'il n'ait surpris que bien peu de monde, il n'en fut pas moins très vivement senti par le Cabinet, qu'il jeta dans le plus grand embarras, et, après une première délibération, il décida que, ayant été organisé en vue de faire réussir la candidature du Duc de Gênes, du moment où cette candidature avait échoué il devait donner sa démission.

C'est en effet ce qu'il fit, et maintenant la question est de reconstituer un nouveau Ministère sous la Présidence du Maréchal Prim, dont le Gouvernement ne saurait encore se passer. Les circonstances, il faut l'avouer, rendent cette tâche excessivement épineuse. Il faut d'abord fixer le programme de ce nouveau Ministère. Or, à cela se présentent déjà toutes espèces de difficultés. Le Maréchal Prim, si je suis bien informé, voudrait, d'accord avec M. Olozaga, écarter tout à fait pour le moment la question dynastique, former un Ministère avec les hommes les plus considérables des trois partis, et consacrer toutes les forces du Gouvernement à la réorganisation du Pays et à la lutte contre les éléments républicains et anarchiques. Ce programme, je crois, conviendrait assez au Régent, mais Votre Excellence sait qu'il ne veut plus à aucun prix conserver le pouvoir dans les conditions où il l'exerce aujourd'hui, et qu'il se déclare prêt à se retirer, à moins qu'on ne lui confère pour un temps déterminé toutes les attributions d'un monarque constitutionnel[1]. Or, pour cela, il faudrait que les Cortès constituantes consentissent à abdiquer leur souveraineté, et jusqu'ici il n'y a guère lieu d'espérer qu'elles se résignent à un sacrifice qui ferait rentrer un si grand nombre de Députés dans leur première obscurité. Il est d'ailleurs très douteux que le Maréchal Prim, malgré l'autorité qu'il conserve sur son parti, puisse le décider à confier au Maréchal Serrano des pouvoirs qui pourraient rendre, dans les questions les plus importantes, son influence décisive, car le sentiment qui le domine à l'égard des unionistes, dont le Régent est un des Chefs, est celui de la défiance et de la jalousie.

[1] Cf. Mercier, 31 décembre 1869, n° 172.

A ces difficultés déjà si grandes viendront nécessairement se joindre tous les embarras et toutes les causes de faiblesse qui résultent de ce nouvel avortement monarchique. Le sentiment national, qui ne peut moins que d'en être froissé et humilié, en rejettera la responsabilité sur la situation, et particulièrement sur les radicaux, et l'on doit prévoir que tous les partis qui poursuivent un but déterminé : les Montpensiéristes, les Républicains, les Alphonsistes et les Carlistes, feront de nouveaux efforts pour faire tourner l'état des esprits à l'avantage de leurs prétentions. Ils voudront surtout en profiter pour affaiblir la situation personnelle du Maréchal Prim, qui était devenu leur adversaire le plus redoutable. Le fait est que la conduite du Maréchal Prim dans cette circonstance ne prête que trop à la critique, et que ses adversaires pourront facilement s'en faire une arme pour battre en brèche son autorité politique. Sans doute, par ses déclarations formelles et réitérées que le Duc de Gênes serait bientôt couronné Roi, il a espéré forcer la main à la Cour de Florence et la faire échapper à ses hésitations[1]. Ce qui a pu le confirmer dans cet espoir, c'est que pas une seule de ses déclarations, dont cette Cour n'a pas manqué d'être informée à l'instant même, n'a été de sa part l'objet de la moindre observation, et que le Ministre d'Italie à Madrid n'est intervenu dans cette affaire pour la première fois que pour en annoncer le dénouement. Cependant les avis qui pouvaient entretenir ses doutes et lui conseiller la prudence ne lui ont pas fait défaut. Ils lui arrivaient de tous les côtés. La tournée que son Collègue, M. Zorilla, a faite dans quelques-unes des principales villes de l'Espagne pendant les vacances de Noël aurait dû aussi le convaincre des obstacles que lui opposaient les dispositions du pays, car, en présence de ces dispositions, M. Zorilla n'a pas même osé distribuer les portraits du Duc de Gênes dont il s'était muni pour éveiller, en les répandant, l'intérêt en faveur de ce Prince. Mais le Maréchal s'était tellement attaché à son but qu'il ne voulait même pas croire le Maréchal Serrano lorsqu'il lui affirmait que ses antécédents ne lui permettraient, dans aucun cas, de conserver la Régence pendant la minorité du Duc

[1] Cf. note 1, p. 69; Mercier, 31 décembre, n° 172; et les notes p. 139 et 141.

de Gênes. Aussi l'échec lui est-il plus personnel qu'à tout autre, et je sais qu'hier il se préoccupait beaucoup d'un vote de blâme qu'il s'agissait de lui faire infliger par les Cortès. Ses amis parviendront sans doute à lui épargner ce désagrément, mais il n'en aura pas moins quelque peine à retrouver toute la prépondérance qu'il s'était acquise et dont il vient de perdre une partie.

[Mercier indique toutes les raisons qui doivent rendre la crise espagnole très laborieuse.]

7853. Le Comte de Saint-Vallier, Ministre à Stuttgart, au Comte Daru. (Orig. Wurtemberg, 90, n° 1.)

Stuttgart, 5 janvier 1870.
(Cabinet, 6 janvier; Dir. pol., 8 janvier.)

[Le Comte de Saint-Vallier rapporte une conversation qu'il a eue avec le Roi au cours d'une réception offerte par ce dernier à l'occasion du 1er janvier. Il insiste sur la cordialité de l'accueil du Roi et de la Reine, dont il avait déjà eu un témoignage au moment de la visite que lui avait faite récemment le Roi(1). La Reine s'est invitée chez lui pour une prochaine soirée, en l'avertissant que le Roi l'accompagnerait.]

Le Roi m'a parlé de ses rapports avec la Prusse, et il ne m'a pas paru que l'amertume de ses ressentiments eût diminué depuis la dernière fois que j'avais eu l'honneur de le voir; son irritation est surtout dirigée contre le Représentant du Roi Guillaume en Wurtemberg, le Baron de Rosenberg, dont le zèle maladroit s'est souvent laissé compromettre dans des intrigues annexionistes avec des hommes politiques connus comme des adversaires du Roi et de sa dynastie; il a été plusieurs fois question de provoquer à Berlin le changement d'un Agent qui nuit en réalité aux intérêts de son Gouvernement tout autant qu'il blesse et qu'il heurte le sentiment public dans le pays où il est accrédité; mais le Baron de Varnbüler s'est opposé jusqu'ici à toute démarche de ce genre, guidé par cette considération que les maladresses du Baron de Rosenberg, en tenant en éveil les défiances popu-

(1) Cf. Saint-Vallier, 10 décembre 1869.

laires des Souabes contre la Prusse, prêtent un concours utile à ses efforts pour défendre l'autonomie et l'indépendance du Royaume. Le 30 décembre, le Roi a reçu en audience solennelle le Baron de Rosenberg, qui a remis entre les mains de Sa Majesté ses lettres de créance comme Envoyé de la Confédération du Nord. MM. de Werthern et de Flemming ont aussi été reçus en cette qualité à Munich et à Carlsruhe. C'est là un fait nouveau, et qui est l'objet de certains commentaires; jusqu'ici la Prusse, en investissant ses Agents diplomatiques auprès des Cours étrangères du titre de Représentant de la Confédération du Nord, avait fait exception pour les États du Sud de l'Allemagne; aujourd'hui elle vient de se résoudre à les traiter sur le même pied que les Puissances européennes non allemandes, et l'on aime ici à en inférer que le Cabinet de Berlin reconnaît qu'il ne peut songer pour le moment à rendre plus étroits ses liens avec les Cours du Midi.

[Consécration de l'évêque de Rottenburg.]

7854. Le Comte Daru au Général Comte Fleury, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg. (Particulière et confidentielle. Minute. Russie, 243.)

[Paris,] 6 janvier 1870.

La dépêche confidentielle que vous avez adressée au Prince de La Tour d'Auvergne m'est parvenue au moment où je prenais possession de mes fonctions[1]. Je me suis empressé de la transmettre à l'Empereur, et j'ai eu à ce sujet un entretien avec Sa Majesté, qui a bien voulu approuver les considérations que je lui ai soumises.

Le Cabinet actuel arrive au pouvoir avec l'intention de suivre au dehors une politique de paix et de concorde, et d'éviter toute parole ou toute démarche qui tendrait à susciter gratuitement des difficultés entre les Gouvernements. Or, en insistant davantage auprès de la Cour de Russie sur l'affaire du Sleswig, nous risquerions, je le crains, de nous écarter beaucoup de ce plan de conduite,

[1] Cf. Fleury, 29 décembre 1869, et Daru à Fleury, 5 janvier.

sans qu'aucune nécessité nous le commande. Car, ainsi que le fait remarquer l'Empereur dans une lettre que Sa Majesté vous écrit par le courrier d'aujourd'hui, le règlement de cette question importe beaucoup plus au Cabinet de Berlin qu'à nous-mêmes; nous n'avons aucun grand intérêt à le presser de sortir des embarras qu'il s'est créés en différant d'exécuter l'article 5 du traité de Prague, et en mettant en jeu le sentiment national prussien pour justifier cet ajournement. Nos suggestions dussent-elles avoir pour effet de faire prévaloir une combinaison de nature à satisfaire le Danemark, ce qui me paraît bien douteux dans l'état des choses, le mérite en reviendrait à la Russie bien plus qu'à nous. Je ne crois pas que, pour des avantages aussi minimes et même tout à fait problématiques, nous devions nous engager dans une voie où nous pouvons nous trouver aux prises avec des susceptibilités qu'il n'est que trop facile d'exciter contre nous. Aussi l'Empereur est-il d'avis que vous vous renfermiez dans la plus grande réserve sur ce point avec le Gouvernement russe, et je ne puis que joindre mes recommandations à celles de Sa Majesté [1].

Nous ne voulons, je le répète, soulever aucune question ni hâter aucune solution. L'état de l'Europe est ce qu'il est, et notre but n'est point en ce moment de le changer. Nous suivrons d'un œil attentif tous les incidents que les circonstances pourront amener, et nous y prendrons la part qui appartient à la France dans tous les événements européens; mais nous n'irons volontairement et sciemment au-devant d'aucune complication, et je n'ai pour ma part d'autre ambition présentement que de ne point laisser se modifier au détriment du Gouvernement de

[1] Avec le ministre de Danemark à Paris, le comte Daru s'était exprimé ainsi :

Je reconnais qu'il a été commis ici, pendant ces dernières années, des fautes politiques profondément regrettables, mais que l'on ne saurait réparer, du moins pour le moment. Nous sommes forcés d'accepter la situation telle qu'elle est, et je dois même ajouter pour votre information que je n'ai pas l'intention de chercher à obtenir, ainsi que l'a fait le Général Fleury à Saint-Pétersbourg, l'exécution de l'article V du traité de Prague. Le moment me paraîtrait mal choisi, et je crois que *présentement* le Roi Guillaume aurait une très grande difficulté à résoudre cette question à cause de l'impopularité qui se rattache à elle en Allemagne. Il faut attendre des circonstances plus favorables. (Dépêche de Moltke-Hwitfeldt, du 11 janvier 1870, Aage Friis, *loc. cit.*, t. II. p. 347.)

l'Empereur et du pays la situation générale telle que nous la trouvons en arrivant aux affaires.

7855. Le Comte Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Comte Daru. (Orig. Prusse, 377, n° 1.)

Berlin, 7 janvier 1870.
(Cabinet, 1er janvier; Dir. pol., 19 janvier.)

J'annonçais au prédécesseur de Votre Excellence, dans la dernière dépêche que je lui ai adressée[1], le prochain retour de M. de Bismarck, et son intention de rentrer officiellement dans l'excercice des fonctions diverses qui lui sont attribuées. Le Chancelier fédéral est en effet revenu à Berlin, le 31 du mois dernier, du voyage qu'il a fait à Bonn, et a repris la direction des affaires. Le lendemain, il m'a fait l'honneur de me rendre visite à l'Ambassade, et j'ai eu avec lui un entretien dans lequel il m'a renouvelé l'expression des sentiments qu'il m'avait témoignés avant son départ pour la campagne. Il m'a assuré que son premier désir avait toujours pour objet d'entretenir les meilleures relations avec le Gouvernement de l'Empereur; il a rendu hommage aux dispositions dont Sa Majesté n'a cessé de se montrer animée, et il s'est plu à y voir la garantie la plus efficace du maintien de la tranquillité en Europe. Envisageant l'état général des choses en ce moment, il s'est félicité de n'apercevoir aucun sujet de dissentiment entre les grandes Puissances, depuis que le Khédive d'Égypte, déférant aux sages avis que nous lui avions fait parvenir, s'était prêté à un arrangement conforme à ses intérêts et aux légitimes exigences de la Porte[2]. Il avait toujours pensé, d'ailleurs,

[1] Cf. Benedetti, 31 décembre 1869.

[2] Le conflit entre la Porte et le Khédive remontait au mois d'août 1869. Il avait été provoqué par les réformes de Nubar pacha, les armements et les emprunts d'Ismaïl, ses négociations avec les puissances occidentales, l'invitation qu'il leur avait directement adressée pour l'inauguration du canal de Suez. Le 27 novembre 1869, un firman du Sultan avait rappelé à Ismaïl la prétention de la Porte à contrôler les impôts et les emprunts égyptiens. Ismaïl, après des velléités de résistance, avait paru se soumettre et accepter la thèse du Sultan. Cf. Émile Ollivier t. XII, p. 73-103.

que ce différend ne conduirait à aucune complication sérieuse et de nature à séparer les Cabinets. Il m'a spontanément manifesté, au contraire, une véritable inquiétude sur la nature et la portée des résolutions qui pourraient être prises par le Concile[1]. Ses informations le porteraient à croire que, sans proclamer l'infaillibilité du Pape, on voudrait à Rome conduire les choses de façon à la faire envisager comme un dogme consacré par les doctrines et les précédents de l'Église. Il estime que cette détermination jetterait le plus grand trouble dans les rangs des catholiques en Allemagne, et que, à ce point de vue autant qu'à celui de la sécurité et de l'indépendance des Gouvernements en Europe, elle mériterait de fixer leur plus sérieuse attention. Je n'ai pas jugé opportun de l'interpeller sur ses intentions au cas où une pareille éventualité viendrait à se réaliser, et je me suis borné à lui faire observer que le dessein qu'il attribuait à la Cour de Rome me semblait devoir soulever des difficultés qu'il ne serait pas aisé de surmonter.

Durant cette entrevue, j'ai cherché à pressentir ses dispositions à l'égard des questions intérieures qui préoccupent l'opinion publique à Berlin, et j'ai pu me convaincre que les informations qu'il m'a été permis de recueillir durant ces derniers temps n'étaient pas dénuées de fondement. J'ai signalé dans ma correspondance divers incidents propres à laisser supposer que M. de Bismarck, reconnaissant qu'il était dangereux ou prématuré de chercher à nouer de nouveaux liens avec les Gouvernements du Midi de l'Allemagne, avait résolu de consacrer ses efforts à resserrer ceux qui existent entre les États confédérés, en dirigeant dans ce sens les aspirations du sentiment national et du parti de l'union germanique[2]. J'ai fait remarquer à votre prédécesseur que, pour atteindre ce but, le Chancelier fédéral s'était éloigné de ses Collègues du Cabinet prussien appartenant à l'opinion féodale, qui, unis aux conservateurs prussiens, appuieraient volontiers toute mesure tendant à consolider la domination de la Prusse sur ses voisins, sans jamais se prêter à la disparition du vieux royaume dans un État nouveau constitué à l'aide d'insti-

[1] Le Concile du Vatican avait été ouvert le 8 décembre 1869.
[2] Cf. Benedetti, 2 décembre 1869, n° 223.

tutions libérales et avec le concours du parti constitutionnel. Dans le cours de notre conversation, M. de Bismarck, avec cette franchise qu'il apporte dans son langage quand il n'y voit aucun inconvénient, s'est félicité d'avoir obtenu l'éloignement des anciens Ministres des Finances et de la Justice[1], et d'avoir pu déterminer le Roi à les remplacer par des hommes qui partagent ses vues, d'avoir en outre fait admettre au Conseil M. Delbrück, et d'être parvenu ainsi à s'assurer dans le Cabinet le concours de trois Ministres qui l'aideront à en éloigner ceux de leurs Collègues qui refusent de le suivre dans la voie où il s'est engagé. « Ceux-là, m'a-t-il dit, m'ont été imposés par le Roi à une époque où j'ai dû les subir; nous verrons maintenant ce qu'il en adviendra. » Je me réserve, Monsieur le Comte, de revenir sur ce sujet dans une autre dépêche, et de vous indiquer d'une manière plus précise les éventualités auxquelles le Chancelier fédéral s'est borné à faire allusion dans notre entretien.

7856. Le Comte d'Astorg, Ministre à Darmstadt, au Comte Daru. (Orig. Hesse-Darmstadt, 31, n° 3.)

Darmstadt, 8 janvier 1870.
(Cabinet, 11 janvier; Dir. pol., 12 janvier.)

J'ai eu l'honneur d'écrire, le 6, à Votre Excellence qu'un article du Journal *Mainzeitung* avait causé quelque étonnement au Gouvernement grand-ducal[2].

[1] Von der Heydt avait été remplacé au ministère des Finances, à la fin d'octobre 1869, par Camphausen; Leonhardt avait remplacé le comte de Lippe au ministère de la Justice dès le mois de décembre 1867.

[2] Le texte de cet article est joint à une dépêche d'Astorg du 6 janvier, n° 2 (Hesse-Darmstadt, 31). Il contenait : 1° un résumé d'un article de la *Liberté*, inspiré par des notes de voyage d'Émile Ollivier en Allemagne en 1867; 2° une correspondance échangée peu de temps après entre Émile Ollivier et le baron de Rabenau, député d'Oberhessen au Reichstag de la Confédération du Nord. Il était intitulé : *Le Cabinet Émile Ollivier et sa position dans la question allemande.* Le document le plus intéressant qu'il révélait était la lettre suivante d'Émile Ollivier, publiée en français :

Saint-Tropez, 8 octobre 1867.

Monsieur, je reçois votre lettre à la campagne, un peu tardivement : voilà pourquoi je n'y ai pas encore répondu. Je vous remercie de l'attention que vous avez eue de

L'article, en effet, présente comme faisant partie du programme du nouveau Ministère plusieurs propositions datées de 1867 qui n'auraient, aux yeux du Gouvernement hessois, rien de rassurant si elles étaient datées de 1870.

Le Gouvernement ne croit point que dans les pays annexés par la Prusse les masses «approuvent et témoignent leur satisfaction» en général, que Francfort soit «le seul endroit où la résistance continue avec une certaine opiniâtreté», que la Prusse «n'ait qu'à lever un doigt pour changer le Nordbund en une vaste annexion», qu'il soit juste «d'attribuer au peuple badois les sentiments prussiens de son Gouvernement», de méconnaître en Wurtemberg l'existence d'un parti wurtembergeois entre le parti assez puissant de la république et le parti très peu nombreux «des Bismarckiens», de croire enfin que «la Bavière, consultée sur ses aspirations prussiennes ou autrichiennes», répondrait autre chose que : Bavière !

Quant à la Hesse, le Gouvernement grand-ducal trouve que son existence est déjà bien menacée par la Prusse, et que, si le programme qui a été publié il y a peu de jours en tête du journal qui lui est le plus opposé[1] pouvait dans l'Europe politique être

m'envoyer votre adresse. Je l'approuve, parce qu'elle n'est que patriotique et non provocante, et qu'elle prononce avec force la belle parole de paix. Malgré tous les efforts que font chez vous et chez nous quelques esprits malfaisants ou égarés, j'ai le ferme espoir que la paix sera conservée. En France, quoi qu'on en dise, le désir général est tel.

Nos populations ne veulent pas la guerre, elles ne l'appellent pas. La guerre n'est dans les vœux que de ceux qui veulent étouffer par une diversion extérieure les désirs tous les jours plus vifs que manifeste la nation pour la restauration de la liberté intérieure.

Je serai heureux, pour ma part, si mon humble voix peut contribuer à dissiper les préjugés, les malentendus entre les deux puissantes races qui, réunies par une solide amitié, brilleraient sur le monde comme un splendide flambeau.

Veuillez agréer...

Émile Ollivier.

(1) Le baron de Rabenau était l'adversaire déterminé de Dalwigk, et le *Mainzeitung* menait la campagne contre le Ministre. Le programme auquel il est fait ici allusion est résumé dans ce passage de l'adresse du Reichstag au Roi, en septembre 1867 :

Nous sommes convaincus que la réunion avec les États du Sud ne peut être atteinte que par un bon vouloir réciproque de toutes les parties. Nous ne voyons rien là qui nous empêche d'envisager l'avenir avec sécurité, d'avoir confiance en l'intelligence patriotique des Allemands au sud du Mein. Nous n'ignorons ni l'irrésistible puissance de cohésion qui, au fond, unit la nation, ni l'accord véritable qui relie tous les intérêts

considéré en quelque sorte comme officiel, la Prusse perdrait toute mesure. C'en serait fait de la ligne du Mein et de l'indépendance hessoise, si compromise dès aujourd'hui par les interprétations prussiennes de la convention militaire et par d'autres causes.

Or, ajoute le Gouvernement du Grand-Duc, cette indépendance de la Hesse et celle des autres États du Sud est-elle inutile à la France? Qu'il y ait au nord du Mein une Confédération prusso-allemande, qu'il y ait un jour dans toute l'Allemagne une Confédération germano-prussienne, ou pour mieux dire alors réellement germanique, composée de pays autonomes et fédérés, ce serait un état de choses qui ne serait pas en contradiction avec les conditions vitales de l'Europe. Mais, que le programme de la *Mainzeitung,* en jugeant d'une manière erronée l'opinion publique dans le Nordbund, dans les États annexés et dans les États méridionaux, encourage la Prusse à étendre sa propre domination sur tout ce qui est allemand, c'est ce qui ne saurait qu'être un danger pour la France et pour tous, si la date de 1867 n'était pas déjà ancienne.

La France aurait un voisin absolument disproportionné, et l'Autriche, écrasée entre l'Allemagne prussienne et le «Monde Slave», ne compterait plus pour rien dans l'équilibre général où elle est pourtant si nécessaire. Le Sud de l'Allemagne est affaibli ? Mais c'est une raison pour chercher à lui rendre des forces! Et pour cela ce n'est pas du programme de la *Mainzeitung* qu'il faudrait s'inspirer! Il est inutile de parler ici de faire la guerre, mais le champ est ouvert à l'influence morale de la France, et son rôle ne doit pas être de faire ressortir aux yeux du Gouvernement prussien trop satisfait les sentiments *prussiens* qui peuvent se rencontrer dans toutes les parties de l'Allemagne, mais qui n'y sont que disséminés et en minorité. Le véritable rôle de la France est au contraire de vivifier, tout en reconnaissant

«*materiellen und ideellen*». Nous ne craignons pas que d'autres nations déjà unifiées conçoivent l'idée de nous disputer notre droit à nous unifier. L'expérience a enseigné aux peuples à reconnaître dans le bien-être de l'un l'avantage de l'autre. Le peuple allemand désire conserver la paix, et organiser avec liberté et indépendance sa vie intérieure. Ce droit, il le soutiendra. Et c'est ainsi que nous marchons avec confiance, et que nous voulons nous consacrer à l'œuvre de l'édification pacifique du Bund! (Hesse-Darmstadt, 31, f° 167.)

à la rigueur ce qui s'est fait au nord du Mein, de vivifier le plus possible l'Autriche et les États secondaires. Et, si les circonstances rendent, il est vrai, difficile de mettre actuellement en œuvre cette association des pays du Sud, — comme le mot en avait été prononcé lors de la paix de 1866, — cette remarque, loin d'être une raison pour abandonner ces pays, se trouve être au contraire le plus fort des arguments pour employer son influence à les faire vivre, à sauver ces existences, précieuses quoique passives, dont l'Europe ne peut se passer, et qui sont si dangereusement menacées aujourd'hui.

J'ai pensé, Monsieur le Comte, qu'il était indispensable pour moi de mettre Votre Excellence au courant des impressions du Gouvernement auprès duquel je suis accrédité.

P.-S. — Je vous serais reconnaissant, Monsieur le Comte, des instructions que vous voudriez bien m'envoyer dans le cas où vous jugeriez utile d'indiquer à la Légation de l'Empereur une attitude particulière à l'égard de ce que je viens d'avoir l'honneur d'écrire à Votre Excellence.

7857. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, au Comte Daru. (Orig. Italie, 378, n° 2.)

Florence, 9 janvier 1870.

(Cabinet, 13 janvier; Dir. pol., 17 janvier.)

L'opinion publique a suivi avec un vif intérêt les diverses phases de la crise ministérielle qui vient de se dénouer en France. Chacun a considéré l'avènement au pouvoir des hommes appelés aujourd'hui à siéger dans les Conseils de l'Empereur comme la consécration définitive des principes posés dans le Sénatus-consulte du 8 septembre; on s'est généralement réjoui de voir aussi heureusement terminée une évolution politique dont l'importance même avait fait naître quelques inquiétudes, et, comme personne ne se dissimule autour de moi l'étroite solidarité qui unit les destinées du Royaume d'Italie à celles de la France impériale, il n'est pas d'esprit sensé qui ne désire le succès de la

grande expérience qui se fait sous les auspices du nouveau Ministère et qui sera sans doute décisive pour l'avenir de nos institutions. Je dois cependant ajouter, pour être complètement exact, que, si la plupart des hommes d'État italiens approuvent et admirent, au point de vue des principes, l'intelligent patriotisme avec lequel l'Empereur s'est volontairement dépouillé d'une partie de ses pouvoirs, la satisfaction qu'ils éprouvent est mêlée de quelques regrets pour cette toute-puissance à laquelle l'Italie a dû, il y a dix ans, l'existence et la liberté. A part ce sentiment, que Votre Excellence trouvera sans doute naturel, le Cabinet de Florence s'est sincèrement associé aux espérances qu'a fait naître dans le parti libéral européen la solution de la crise ministérielle française.

Le Gouvernement du Roi est si exclusivement préoccupé de questions de finance que la politique extérieure est jusqu'à nouvel ordre reléguée au second plan. La décision prise par Sa Majesté au sujet de la candidature du Duc de Gênes au Trône d'Espagne a seule eu le privilège de défrayer pendant quelques jours la polémique des journaux [1]; les travaux du Concile sont suivis en Italie avec plus de curiosité que de passion, et, si les questions qui se rattachent à l'occupation par nos troupes d'une partie du Territoire pontifical ne sont pas réveillées à Paris, j'ai tout lieu de croire qu'on ne les soulèvera pas à Florence. Peut-être ne sera-t-il pas sans intérêt pour Votre Excellence de connaître avec quelque détail ce que je sais des dispositions actuelles du Gouvernement italien sur cet important sujet.

Il y a peu de jours, lorsque l'on ignorait encore à quels hommes d'État reviendrait l'honneur d'inaugurer en France le nouveau

[1] Au début de novembre 1869, à la suite d'une négociation menée sous la direction de Prim, à Florence, par Montemar, Victor-Emmanuel avait donné son consentement à la candidature de son neveu le duc de Gênes, alors âgé de seize ans, et s'était engagé à obtenir celui de la duchesse mère. Mais l'opposition des unionistes, la mauvaise volonté de Serrano, et surtout la désapprobation du ministère Lanza, beaucoup moins complaisant que celui de Menabrea à la politique dynastique de Victor-Emmanuel, avaient amené, au début de janvier, le retrait de la candidature. La décision royale avait été notifiée à Madrid le 3 janvier, par un télégramme de Montemar. Victor-Emmanuel invoquait l'impossibilité où il se serait trouvé de convaincre la duchesse de Gênes.

IMPRIMERIE NATIONALE.

régime, M. Visconti-Venosta[1], dans une conversation confidentielle et pour ainsi dire officieuse, a bien voulu me dire quel est à cet égard son sentiment personnel. Éclairé par l'expérience du précédent Cabinet, il ne songe pas à solliciter du Gouvernement de l'Empereur le retour immédiat à la Convention du 15 septembre. Bien que, dans son opinion comme dans celle de la plupart des Italiens, le Gouvernement du Roi, en accomplissant avec scrupule les charges que lui impose cet acte international, ait fait depuis deux ans tout ce que l'on pouvait attendre de sa loyauté et de son patriotisme, M. le Ministre des Affaires étrangères comprend que l'impression causée par le manque de foi de M. Rattazzi soit restée plus vivante en France que de ce côté des Alpes, et que pour quelque temps encore ce souvenir justifie aux yeux du Gouvernement de l'Empereur le maintien d'une situation évidemment anormale et nécessairement transitoire. L'intention de M. Visconti-Venosta n'est donc nullement, je le répète, de soulever à ce propos une question de droit international. Suivant lui, une affaire de cette nature doit être amicalement discutée et confidentiellement résolue en principe entre les deux Gouvernements, avant de faire l'objet de négociations officielles. En attendant, il se dit résigné à subir encore sans se plaindre la dure nécessité du *statu quo,* pourvu toutefois que personne n'en conteste le caractère éminemment provisoire, et qu'aucun acte du Gouvernement de l'Empereur ne vienne en aggraver les conditions au détriment de l'Italie. Pressé de s'expliquer sur ce dernier point, M. Visconti-Venosta m'a fait comprendre que l'aggravation dont il parle résulterait à ses yeux soit de déclarations publiques soit d'engagements pris ou à prendre sous une forme quelconque par le Gouvernement de l'Empereur en dehors de la Convention de septembre, et qui pourraient avoir pour conséquence de subordonner l'évacuation du Territoire pontifical à des conditions indépendantes de la volonté du Gouvernement italien, comme serait, par exemple, la fin des travaux du Concile.

En répondant à M. le Ministre des Affaires étrangères, j'ai for-

[1] Visconti-Venosta était devenu ministre des Affaires étrangères le 13 décembre 1869.

mulé de nouveau les assurances que, à plusieurs reprises, j'ai été chargé de donner à son prédécesseur. Après avoir parlé de notre désir constant de rentrer aussitôt que possible dans les conditions de la Convention du 15 septembre, j'ai rendu la justice qu'elles méritent à la loyauté du dernier Cabinet et à celle des nouveaux Ministres. J'ai rappelé que, pour nous, l'évacuation du Territoire pontifical n'était qu'une question d'opportunité, et que nous serions heureux de donner aux Italiens cette satisfaction légitime aussitôt que l'autorité et la force de leur Gouvernement nous permettraient de retirer nos troupes sans compromettre la sécurité du Saint-Siège. J'ai ajouté que, dans une question de cette nature, les apparences mêmes avaient une importance capitale. Tout le monde, ai-je dit, ne sait pas comme moi combien en Italie il y a loin des paroles aux actes. Il faut donc un peu de temps pour persuader à ceux qui suivent avec attention les débats du Parlement italien que M. Sella, aujourd'hui Ministre et Ministre très influent[1], ne se rappellera point avoir proposé comme Député la confirmation du fameux ordre du jour qui proclame Rome capitale[2]; que M. le Général Bixio, un moment destiné à faire partie avec le Général Cialdini de la combinaison ministérielle qui n'a échoué que par la retraite très inattendue de M. Sella[3], aurait oublié, en arrivant au pouvoir, le conseil qu'il a donné à la tribune de jeter dans le Tibre le Pape et les Cardinaux[4]; qu'enfin la possibilité généralement admise dans un délai plus ou moins long de la rentrée aux affaires de M. Rattazzi ne constitue pas une menace permanente pour les intérêts que nous avons entrepris de sauvegarder à Rome.

Il est vrai de dire que, pour qui connaît à fond les Italiens,

[1] Sella était ministre des Finances.

[2] A la séance du 9 décembre 1867. Cf. les télégrammes de Malaret de ce jour.

[3] La formation du ministère Lanza-Sella, en décembre 1869, avait rencontré de grandes difficultés. Le roi aurait souhaité conserver une partie des ministres du Cabinet Menabrea, sous la présidence de Lanza, et il était opposé aux réductions que proposaient les adversaires de Menabrea sur l'armée et sur la marine, Il essaya successivement d'une combinaison Lanza, d'une combinaison Cialdini et d'une combinaison Sella, avant d'aboutir à la combinaison Lanza-Sella dont il dut subir les conditions.

[4] Au moment des discussions de décembre 1867.

les antécédents que je viens de citer ne prouvent pas grand'chose. M. Visconti-Venosta n'a pas manqué de me le faire observer, et je n'ai point hésité à en convenir avec lui. Dans mon opinion, M. Sella n'est en effet nullement disposé à soulever comme Ministre les questions irritantes qu'il a fort imprudemment mises sur le tapis au mois de décembre 1867 : sous ce rapport, la présence de M. Visconti-Venosta au Ministère est d'ailleurs pour nous une garantie plus que suffisante. Le Général Bixio, qui est un fort honnête homme, s'il avait eu l'honneur de siéger dans les conseils du Roi aurait plus que probablement contribué pour sa part et avec l'énergie qui le caractérise à faire exécuter les engagements internationaux contractés par l'Italie, y compris la Convention du 15 septembre. Quant à M. Rattazzi, l'expérience lui a sans doute appris que la mauvaise foi et l'habileté ne sont pas synonymes, et qu'il n'aurait aucun intérêt, s'il revenait au pouvoir, à tenter de nouveau l'aventure où il a si misérablement et si honteusement échoué il y a deux ans. On peut donc raisonnablement soutenir que, dans l'état actuel des choses et pour une période indéterminée, le Saint-Siège n'a rien de sérieux à craindre du mauvais vouloir ou de l'hostilité du Gouvernement italien. Pour mon compte, je ne serais point éloigné de partager cette opinion; mais, ainsi que je le disais à M. Visconti-Venosta, ce n'est pas moi qu'il importe de convaincre, et le Gouvernement de l'Empereur est seul juge des ménagements et des précautions que lui commandent les exigences de l'opinion publique en France et le soin des grands intérêts qui se trouvent engagés dans la question romaine. M. le Ministre des Affaires étrangères, tout en insistant sur la nécessité de revenir le plus tôt possible à la stricte exécution de la Convention de septembre, n'a point contesté la justesse de ces observations.

Les Ministres se réunissent souvent pour discuter les réformes administratives et financières qu'ils se sont engagés à soumettre au Parlement dans les premiers jours du mois prochain. Le résultat de leurs délibérations n'est pas encore connu, et, selon toute apparence, le nouveau programme n'est même pas arrêté. Votre Excellence m'approuvera donc, je l'espère, si je m'abstiens jusqu'à nouvel ordre de porter à sa connaissance les diverses combinaisons financières dont il est plus ou moins question dans la presse

périodique et qui, pour le moment, ne reposent que sur des hypothèses.

Le Roi est parti hier au soir pour Turin.

7858. Le Comte Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Comte Daru. (Orig. Prusse, 377, n° 2.)

Berlin, 10 janvier 1870.
(Cabinet, 16 janvier; Dir. pol., 18 janvier.)

Dans une nouvelle entrevue que j'ai eue avec lui, M. le Comte de Bismarck m'a vivement témoigné la satisfaction que lui avait causé le choix que l'Empereur a fait de Votre Excellence pour lui confier la direction du Département des Affaires étrangères. Le Chancelier fédéral ne néglige aucune occasion de manifester son désir de conserver les bonnes relations que la Prusse entretient avec la France, et il a tenu à m'assurer qu'il envisageait votre présence dans le Cabinet comme un gage nouveau des dispositions bienveillantes et pacifiques dont l'Empereur n'a cessé de se montrer animé et qui ont si puissamment contribué à la conservation de la paix en Europe. Le langage que vous avez tenu à M. de Werther l'a confirmé, m'a-t-il dit, dans cette conviction [1], et il m'a instamment demandé de vous transmettre l'assurance qu'il contribuerait de tous ses efforts à seconder les vues que vous avez exposées à l'Ambassadeur de Prusse à Paris.

7859. Borély de La Touche, Chargé d'Affaires à Hambourg, au Comte Daru. (Orig. Hambourg, 160, n° 129.)

Hambourg, 10 janvier 1870.
(Cabinet, 13 janvier; Dir. pol., 14 janvier.)

Les journaux allemands et surtout ceux du Sud se sont beaucoup occupés dans ces derniers temps de la transformation des Légations

[1] Il n'est pas fait d'autre allusion dans la Correspondance aux propos de Daru à Werther.

prussiennes en Légations de l'Union nord-allemande [1]. On prétendait à Stuttgart et à Munich que, par ce fait, le Cabinet de Berlin s'affranchissait, vis-à-vis du Midi de l'Allemagne, de devoirs internationaux que les États indépendants se doivent entre eux; la Prusse en effet, d'après les bruits qui s'étaient accrédités dans la presse, ne devait plus être représentée auprès de ces États, mais bien l'Union nord-allemande.

Des déclarations de source ministérielle auraient réduit à leur juste valeur tous ces bruits, qui pendant un certain temps ont semblé prendre quelque consistance. Les journaux du Nord en effet, et entre autres la *Gazette de la Croix*, qui se prononce d'une façon très catégorique, disent que la transformation des Légations prussiennes près les États du Sud de l'Allemagne en Légations de l'Union du Nord ne pourrait avoir lieu qu'à partir du moment où le Ministère des Affaires étrangères de Prusse passera à l'Union; ils ajoutent : «Les Représentants actuels seront d'ailleurs en même temps Ministres de l'Union et Ministres de Prusse.» Ainsi tombent, suivant eux, toutes les conjectures des journaux du Midi, d'après lesquels la Prusse aurait changé son programme. Ils font ressortir combien la Prusse s'est gardée avec soin d'indiquer son impatience de franchir le Mein, et le parti national du Midi lui a souvent reproché sa trop grande retenue : il n'existerait à Berlin aucune raison pour s'écarter du programme du 7 septembre 1867. Croire que la Prusse a changé d'attitude vis-à-vis du Midi serait donc inexact, ou tout au moins prématuré, et l'avantage que retirera la Diplomatie nord-allemande de l'unité d'action qui doit résulter de la centralisation des affaires et des pouvoirs diplomatiques serait le véritable motif du changement dont il est question.

Les *Hamburger Nachrichten* ajoutent d'ailleurs qu'il était invraisemblable que la Prusse supprimât sa Représentation pour donner le bon exemple aux Souverains de l'Union et les engager à supprimer la leur. Le Roi de Prusse en effet, étant le Chef de l'Union, ne cesserait pas d'être représenté; il n'y aurait donc que le pays qui serait privé de sa Représentation particulière, et il paraîtrait devoir en faire volontiers le sacrifice. L'organe hambourgeois

[1] Cf. Cadore, 2 janvier.

conclut ainsi : Il faut que la Prusse, pour arriver à une organisation sûre du nouvel état de choses, laisse suivre leur cours aux diverses questions pendantes, sans les brusquer. Ce moyen est peut-être lent, mais il est certain; et l'on parviendra ainsi au but sans provoquer de secousse pénible.

7860. Le Baron Mercier de Lostende, Ambassadeur à Madrid, au Comte Daru. (Orig. Espagne, 875, n° 3.)

Madrid, 10 janvier 1870.
(Cabinet, 13 janvier; Dir. pol., 14 janvier.)

[Mercier envoie des renseignements sur la reconstitution du Ministère espagnol[1].]

Le Maréchal Prim, avec qui j'ai pu échanger quelques paroles hier soir, se félicitait d'ailleurs beaucoup du résultat qu'il était parvenu à obtenir et qu'il tenait déjà pour certain. Le fait est que ce résultat est assez inespéré et que difficilement il aurait pu être meilleur, puisqu'il associe dans l'exercice du pouvoir les quatre personnes qui ont pris la part la plus active à la Révolution et qui aujourd'hui en sont encore les plus fermes soutiens, MM. Serrano, Prim, Topete et Rivero. Dans le public, on a généralement été assez surpris que ce dernier ait consenti à échanger contre le portefeuille de l'Intérieur, quelle que soit son importance politique, les fonctions électives de Président des Cortès constituantes et de premier Alcade de Madrid, le commandement de la milice des volontaires étant attaché à ces dernières. J'ai entendu expliquer cette résolution par la supposition assez plausible que, d'une part, M. Rivero prévoyait que son rôle comme Président pourrait devenir embarrassant, si l'on en venait à brusquer la fin des Cortès constituantes, et, de l'autre, que, comme Premier Alcade, son autorité était devenue très pénible à exercer à cause des rapports irritants qui s'étaient établis entre lui et l'Ayuntamiento, et du dénuement

[1] Cf. Mercier, télégrammes, 3 et 4 janvier, et 5 janvier, n° 173. — Par un télégramme de la veille, Mercier avait annoncé que Martos et Zorrilla étaient remplacés par Sagasta et Montero de Los Rios, et que Rivero prenait l'Intérieur et Topete la Marine.

absolu de la caisse municipale en présence d'exigences qui devenaient tous les jours plus pressantes. L'on peut admettre en effet que, trouvant l'occasion d'échapper honorablement à toutes ces responsabilités, il ait voulu la saisir. Quoi qu'il en soit, maintenant on se préoccupe surtout du rôle qu'il jouera dans le Ministère, et qui, avec ses talents, son caractère et son ambition, ne saurait être secondaire. Comme on sait qu'il n'aime pas les progressistes (je l'ai moi-même entendu exprimer le peu de cas qu'il en fait), et que, par les services signalés qu'il a rendus à la cause de l'ordre depuis la Révolution, il semble s'être éloigné de plus en plus de ses anciennes idées ultra-démocratiques, on suppose que dans le Gouvernement il penchera toujours plus volontiers du côté du Maréchal Serrano que de celui du Maréchal Prim et qu'il pourra ainsi déterminer la pente que suivra l'accord entre ces deux chefs de l'armée, aussi longtemps qu'il pourra subsister. Il faut que les unionistes aient de lui cette idée, car, pour la plupart ils ont vu son arrivée au pouvoir avec une véritable satisfaction. Cette fraction est d'ailleurs celle qui a le plus de motifs pour accueillir avec faveur une combinaison ministérielle dans laquelle sa responsabilité de parti ne se trouve pas engagée, et où cependant ses tendances seront appuyées par le Régent, l'Amiral Topete, et probablement M. Rivero; aussi paraît[-elle] être disposée à s'abstenir dans les Cortès de toute opposition active, et à s'associer au vote qui décernerait au Régent toutes les attributions monarchiques. Précisément pour les mêmes raisons, les radicaux sont au contraire pleins de sentiments d'irritation et de méfiance. Quoique le Cabinet porte leurs couleurs, la satisfaction des unionistes leur dit assez combien leurs situations réciproques se trouvent changées par l'avortement de la candidature du Duc de Gênes, et il est difficile de prévoir la tournure que prendront ces rivalités dans les prochaines luttes parlementaires.

[Mercier indique que la question de la transformation des Cortès constituantes en Cortès ordinaires, une de celles qui sont au fond de la crise politique actuelle, n'est nullement résolue.]

7861. Le Comte de Mosbourg, Ministre à Carlsruhe, au Comte Daru. (Orig. Bade, 49, n° 2.)

Carlsruhe, 11 janvier 1870.
(Cabinet, 13 janvier; Dir. pol., 13 janvier.)

[Le Comte de Mosbourg rend compte d'une réunion à Carlsruhe de membres du parti national-libéral du Sud. La députation bavaroise avait fait défaut, celles du Wurtemberg et de la Hesse étaient peu nombreuses. Les Badois formaient la presque totalité de l'Assemblée. Un comité fut nommé pour exercer une action sur la presse et pour donner à son programme une application immédiate. Le Comte de Mosbourg rapporte quelques-uns des toasts qui furent prononcés dans les dîners qui accompagnèrent la réunion, et conclut qu'ils n'ont pas fait avancer d'un pas la question de l'unité.]

7862. Le Comte de Beust, Ministre des Affaires étrangères d'Autriche, au Prince de Metternich, Ambassadeur à Paris. (Traduction. Autriche, 501.)

Vienne, 11 janvier 1870.

J'ai pris connaissance avec un vif intérêt du rapport, du 7 de ce mois, par lequel Votre Altesse me rend compte de son premier entretien avec M. le Comte Daru.

Les assurances que M. le Ministre des Affaires étrangères a bien voulu vous donner sur son désir d'entretenir et même de resserrer les relations amicales qui existaient déjà sous son prédécesseur entre la France et la Monarchie austro-hongroise n'ont pu que nous causer la plus sincère satisfaction[1].

De notre côté, nous continuerons, comme par le passé, à rechercher l'entente avec la France sur les questions politiques qui pourront surgir. Les liens qui unissent aujourd'hui les deux Empires sont en effet basés sur une identité d'intérêts trop réelle

[1] Il n'est pas fait d'autre allusion à cette conversation dans la Correspondance. Mais la dépêche de Metternich du 7 janvier, dans laquelle il en est rendu compte, a été publiée par Oncken, *op. cit.*, t. III, p. 287-288. Elle y est accompagnée d'autres lettres de Beust, Metternich et Vitzthum.

pour qu'ils puissent être affaiblis par l'entrée aux affaires du nouveau Ministère. Ce n'est pas d'ailleurs dans le moment où la nation française est appelée à exercer une action plus directe sur ses propres destinées que nous pouvons craindre de voir condamner ou rejeter une politique qui poursuit en première ligne le maintien de la paix, et qui s'efforce ainsi de faciliter, en lui assurant un avenir plus tranquille, le développement de la prospérité intérieure.

Nous ne sommes donc nullement surpris de voir, sous la nouvelle ère qui s'ouvre en France, le Ministre des Affaires étrangères tenir un langage analogue à celui que M. le Prince de La Tour d'Auvergne nous faisait entendre. Certes, nous ne pouvons que nous associer aux regrets que M. le Comte Daru a exprimés lui-même à Votre Altesse au sujet de la retraite de son prédécesseur, dont nous avons pu apprécier si souvent les précieuses qualités. Mais nous étions persuadés d'avance, et vos derniers rapports ne font que nous confirmer dans cette conviction, que nos relations avec le Gouvernement français n'auraient pas à souffrir du changement qui vient de s'accomplir. Le programme que le Ministre actuel a développé à Votre Altesse répond entièrement à notre attente, et nous n'hésitons pas un instant à y donner notre pleine adhésion.

L'accord entre l'Autriche et la France, accord dont le but principal doit être le maintien de la paix basé sur le respect des traités, restera donc de part et d'autre l'objet de tous nos soins. Ce sera surtout à l'occasion des questions orientales que nous pourrons nous trouver dans le cas de mettre ce principe en pratique. Nous ne manquerons pas dans chaque circonstance de nous expliquer vis-à-vis de M. le Comte Daru avec la confiance que nous avons toujours témoignée à son prédécesseur. Nous comptons de sa part sur une complète réciprocité, et nous avons le ferme espoir qu'il nous sera aussi facile qu'autrefois de convenir de la ligne de conduite commune que nous aurons à suivre dans l'intérêt mutuel de nos deux pays.

7863. LE COMTE BENEDETTI, AMBASSADEUR À BERLIN, AU COMTE DARU. (Orig. Prusse, 377, n° 3.)

Berlin, 12 janvier 1870.
(Cabinet, 16 janvier; Dir. pol., 18 janvier.)

L'Ambassade a eu soin, au mois d'août dernier, de signaler à l'attention de votre prédécesseur la polémique que souleva entre la presse officieuse de Berlin et celle de Vienne la publication du *Livre rouge* autrichien[1]. Ce recueil de documents diplomatiques offrit aux journaux prussiens le prétexte de nouvelles attaques, qui étaient plutôt dirigées contre les dispositions personnelles que contre la politique de M. de Beust, et attestaient que rien, jusque-là, n'avait encore atténué le caractère malveillant des sentiments qui avaient survécu au rétablissement de la paix entre la Prusse et l'Autriche. Il ressortait notamment des dépêches publiées par M. de Beust que, durant le cours de l'année dernière, le Ministre d'Autriche à Berlin n'avait eu aucune entrevue avec le Chancelier fédéral, ni trouvé par conséquent une seule fois l'occasion de s'entretenir avec lui de questions politiques ou des rapports existant entre les deux pays. De part et d'autre, on se reprocha cette abstention, l'attribuant mutuellement à des intentions hostiles. A Vienne comme à Berlin, on reconnut que cet échange périodique de reproches amers n'était pas digne de deux grands Gouvernements, et, sans entrer dans de plus amples explications, on se montra disposé des deux côtés, au moins l'assure-t-on, à en prévenir désormais le retour. Peu de temps après, le Prince royal de Prusse fit annoncer la visite qu'il se proposait de faire à l'Empereur François-Joseph, et, sans avoir la portée d'une réconciliation franchement cordiale, le séjour que l'héritier de la Couronne prussienne fit à Vienne donna lieu cependant, entre les membres des deux Familles souveraines, à un rapprochement qui ne pouvait manquer d'exercer une certaine influence sur les relations des deux Gouvernements[2].

[1] Cf., à ce sujet, les très nombreuses dépêches de Lefebvre de Béhaine et de Gramont en août 1869.

[2] Le Kronprinz avait séjourné à Vienne du 6 au 9 octobre 1869. Cf. Rothan, 7, 12 et 15 octobre.

Depuis lors, en effet, on semble avoir évité d'un côté comme de l'autre toute démonstration propre à éveiller de nouveau de légitimes susceptibilités. M. le Comte de Wimpffen, à l'arrivée de M. le Comte de Bismarck à Berlin[1], s'est empressé de lui exprimer le désir de le voir, et, si je suis bien informé, leur entrevue les a satisfaits tous deux, bien qu'elle n'ait rien offert qui soit digne de vous être rapporté. Ils se sont entretenus du différend de la Porte avec le Khédive d'Egypte[2] et d'autres sujets de politique générale, sans toucher à ceux qui ont publiquement divisé, durant ces derniers temps, les Cabinets de Vienne et de Berlin.

Il m'a paru utile, Monsieur le Comte, de vous faire part de cet incident, en le rapprochant des circonstances antérieures auxquelles il se rapporte. On ne saurait en conclure assurément que les rapports de l'Autriche et de la Prusse seront dès aujourd'hui empreints d'un caractère de parfaite cordialité, et moins encore qu'il peut en sortir, dans un avenir prochain, l'intimité qui a si étroitement uni autrefois les deux Cours de Vienne et de Berlin; mais il en résulte évidemment que les deux Gouvernements sont résolus à modifier l'attitude réservée et souvent hostile qu'ils avaient observée l'un vis-à-vis de l'autre depuis la dernière guerre, et cette disposition nouvelle mérite d'être notée. Déjà M. de Bismarck s'est loué avec moi de l'accueil qui a été fait à Vienne au nouveau Représentant de la Prusse, M. le Général de Schweinitz[3], et il m'a paru dans l'intention d'en tenir compte au Gouvernement autrichien. Il est donc vraisemblable que nous n'assisterons plus, quant à présent, à ces conflits diplomatiques dont nous avons eu plusieurs fois le spectacle durant les années passées, et que la presse des deux pays passionnait en se faisant l'organe des ressentiments qui animaient personnellement l'un contre l'autre M. de Beust et M. de Bismarck.

Les journaux ont annoncé qu'un Archiduc arriverait prochainement à Berlin pour rendre à la Cour de Prusse la visite que le Prince royal a faite à celle d'Autriche. M. de Wimpffen et M. de Bismarck n'ont jusqu'à présent reçu aucun avis à ce sujet, et cette

(1) Bismarck était revenu à Berlin le 31 décembre 1869.

(2) Cf. p. 155, note 2.

(3) Cf. Gramont, 28 décembre 1869.

nouvelle semble prématurée; mais il y a lieu de croire qu'on jugera convenable, à Vienne, de répondre à la démarche de courtoisie dont la Famille royale de Prusse a pris l'initiative, et les personnes qui cherchent une explication à tous les bruits répandus par la presse inclinent à croire que cette nouvelle pourrait être due à une inspiration partie de Berlin, où l'on penserait que la venue d'un membre de la Famille impériale d'Autriche ne devrait pas se faire attendre plus longtemps.

7864. Le Général Comte Fleury, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, au Comte Daru. (Particulière. Orig. Russie, 243.)

Saint-Pétersbourg, 12 janvier 1870.

J'ai l'honneur de vous accuser réception de la lettre que vous avez bien voulu m'adresser en date du 6 janvier.

Votre Excellence m'informe que le Cabinet actuel s'est donné pour programme de suivre au dehors une politique de paix et de concorde, et d'éviter toute parole ou toute démarche qui tendrait gratuitement à soulever des difficultés entre les différents Gouvernements.

A ce sujet, Monsieur le Ministre, vous me recommandez de ne pas insister davantage sur la solution de l'affaire du Sleswig.

Vous pensez, à juste titre, que le règlement de cette question importe plus au Cabinet de Berlin qu'il ne nous importe à nous-mêmes, et que, nos suggestions dussent-elles réussir à faire prévaloir une combinaison satisfaisante pour le Danemark, le mérite en reviendrait à la Russie plutôt qu'à nous. Vous ne croyez pas que, pour une satisfaction aussi minime et aussi problématique, nous devions nous engager davantage dans une voie où nous rencontrerons des difficultés qu'il est trop facile de faire naître.

Enfin, vous voulez accepter l'état de l'Europe tel qu'il est : vous ne l'avez pas fait, et vous ne voulez pas, en ce moment, le changer. Mais vous suivrez d'un œil attentif les incidents que pourront amener les circonstances, afin d'y prendre la part qui convient à la France, sans avoir la responsabilité d'aucune complication.

L'Empereur, dans la lettre qu'il daigne m'écrire, me fait des recommandations exactement conformes à vos intentions.

Ainsi que votre Excellence a dû s'en convaincre par ma dernière dépêche confidentielle, en date du 29 décembre, j'avais déjà compris l'obligation de rester sur une grande réserve.

Averti, en effet, par le Prince de La Tour d'Auvergne des susceptibilités très vives éveillées à Berlin, et informé par la presse européenne du bruit qui s'était fait à la pensée seule d'une immixtion de la France dans les affaires du Danemark, je m'étais imposé le devoir de n'en plus parler avant d'avoir reçu de nouvelles instructions.

Toutefois, je me permettrai de faire observer à Votre Excellence que, dans la démarche que j'avais faite près de l'Empereur Alexandre, il n'est rien qui soit à regretter. Ce n'est pas à titre de service à rendre à l'Empereur Napoléon que j'ai fait appel au concours du Tsar. J'ai posé seulement cette thèse : que la France voulait la paix, mais que, pour en assurer le maintien et la durée, il était désirable, dans l'intérêt général, que les causes d'irritation qui peuvent un jour créer des embarras vinssent à disparaître.

C'est à la suite d'un entretien très important, dans lequel j'avais fait prévaloir ces considérations, que l'Empereur Alexandre, convaincu de leur opportunité, avait, de son propre mouvement, écrit une lettre pressante au Roi de Prusse[1].

Cette tentative n'ayant pas eu de résultat immédiat, je n'avais plus qu'à garder le silence, puisque mon insistance n'eût servi qu'à faire constater l'insuccès momentané de cette première négociation. Aussi avais-je formulé très nettement au Prince Gortchakoff mon intention de ne plus l'entretenir de cette question jusqu'au jour où il lui plairait de m'en parler lui-même et où il aurait quelque bonne nouvelle à me donner.

Votre Excellence voudra bien reconnaître que la situation reste entière et correcte. Elle est d'accord avec les instructions qu'elle m'adresse aujourd'hui, et je n'ai donc qu'à persévérer dans la ligne de conduite que moi-même je m'étais expressément tracée.

Le Chancelier m'a fait l'honneur de venir ce matin à l'Ambas-

[1] Cf. Fleury, 30 novembre, et La Tour d'Auvergne à Benedetti, 7 décembre 1869.

sade pour causer des modifications apportées dans la marche du Gouvernement[1].

Le Prince m'a exprimé la satisfaction qu'il éprouvait de l'arrivée au pouvoir d'hommes précédés d'une réputation d'indépendance et de loyauté. Il a reconnu avec moi que le nouveau Cabinet, ainsi composé, apportait une grande force à l'Empire, puisque, sous la bannière du libéralisme, le Gouvernement avait reconquis, pour le servir, les hommes et les intelligences qui naguère lui étaient opposés.

Le Chancelier a beaucoup admiré la grandeur d'âme, en même temps que la haute perspicacité, de l'Empereur Napoléon, qui avait su se mettre à la tête d'une révolution pacifique, dont le premier résultat serait un gage pour le maintien de la paix, en même temps qu'une assurance pour l'avenir de la dynastie.

En entendant le Prince Gortchakoff si bien estimer à leur juste valeur les changements apportés dans la composition et l'esprit du Cabinet, je me suis cru autorisé, Monsieur le Ministre, à lui faire de votre part quelques compliments de bienvenue. Il a paru touché de ces témoignages de sympathie, et m'a chargé de vous assurer de son plus cordial concours. Il attendait le courrier du Comte de Stackelberg pour vous en confirmer l'expression.

7865. Le Vicomte de Saint-Ferriol, Ministre à Copenhague, au Comte Daru. (Orig. Danemark, 255, n° 15.)

Copenhague, 13 janvier 1870.
(Cabinet, 16 janvier; Dir. pol., 18 janvier.)

Quelques journaux français et allemands ont reproduit un télégramme annonçant que le Cabinet de Copenhague se préparait de concert avec celui de Stockholm à adresser une note aux Gouvernements français et autrichien à propos de la non-exécution de l'article V de la paix de Prague. Cette nouvelle n'aura sans doute pas été prise plus au sérieux à Paris qu'ici où elle n'a même pas

[1] La dernière partie de la dépêche, à partir de ce paragraphe, a été publiée par le comte Fleury (*La France et la Russie en 1870*, p. 42-43).

paru mériter l'honneur d'un démenti officiel. L'attitude du Gouvernement danois sur ce point reste ce qu'elle a été depuis plus d'un an, et telle que j'ai essayé de la définir dans mes précédentes dépêches.

Toutefois, et tout en ne croyant pas le moment venu d'en changer, M. le Ministre des Affaires étrangères n'est pas sans manifester parfois la crainte qu'elle ne puisse à la longue être interprétée au dehors, sinon comme un symptôme d'indifférence à l'égard de cette question, du moins comme une sorte d'acceptation tacite et forcée de l'état de choses actuel. Ce danger, les journaux, tenus à moins de réserve, le signalent et l'accentuent avec plus de force, et chaque incident de politique étrangère qui se produit en Europe est pour eux une occasion, qu'ils saisissent avec empressement, d'interrompre, en protestant au nom du traité de 1866, cette sorte de prescription morale que peut paraître impliquer aux yeux du public le silence prolongé de la Diplomatie et du Cabinet danois. A ce point de vue, le récent changement de Ministère qui a eu lieu en France ne pouvait manquer d'éveiller leur attention, et je suis heureux de constater que les commentaires auxquels certaines feuilles allemandes se sont livrées à propos de cet événement ne sont pas parvenus à modifier l'impression de confiance et de satisfaction avec laquelle l'opinion de ce pays-ci a tout d'abord accueilli l'avènement du Cabinet actuel.

7866. Le Marquis de Cadore, Ministre à Munich, au Comte Daru.
(Orig. Bavière, 248, n° 4.)

Munich, 13 janvier 1870.
(Cabinet, 16 janvier; Dir. pol., 18 janvier.)

[Le Marquis de Cadore rend compte de deux séances secrètes[1] de la nouvelle Chambre des Députés bavaroise consacrées à la vérification des pouvoirs et à la nomination du bureau. Le Président, M. Weiss, le Vice-Président et les Secrétaires appartiennent au parti conservateur. On pense que l'ouverture de la Chambre pourra avoir lieu le 15 janvier.]

[1] Cf. Cadore, 3 janvier.

Le discours du Trône est déjà rédigé et les termes en sont arrêtés, le Roi ayant accepté le projet qui lui a été présenté par ses Ministres. Il contient, d'après ce que m'a dit le Prince de Holenlohe, un passage relatif à la question allemande, dans lequel Sa Majesté, après avoir fait allusion aux agitations de la lutte électorale, déclare que les inquiétudes semées dans le pays sur les dangers qui menaceraient l'indépendance de la Bavière ne sont pas fondées, que tous les traités conclus avec le Nord de l'Allemagne sont connus, et qu'il n'existe aucune convention secrète. Le Roi est fermement résolu à défendre l'indépendance de son pays, mais il est en même temps décidé à maintenir les traités d'alliance qui garantissent l'honneur national et l'intégrité du territoire. Il désirerait certainement une union plus étroite des États allemands, mais il ne donnera jamais son assentiment à une combinaison qui porterait atteinte à sa souveraineté, et cela dans l'intérêt non seulement de la Bavière seule mais de l'Allemagne entière.

Telle est du moins l'analyse que m'en a donnée M. le Ministre des Affaires étrangères. Je crois avoir reproduit aussi exactement que possible ses propres expressions; il convient néanmoins d'attendre le texte même des paroles royales pour en apprécier la portée. Je me bornerai donc aujourd'hui à faire observer à Votre Excellence que les déclarations contenues dans le discours du Trône ne seraient en définitive, si j'ai bien interprété la pensée du Prince de Hohenlohe, que la reproduction, sous une autre forme il est vrai, des vues qui ont dirigé jusqu'à présent la politique du Cabinet bavarois.

7867. Le Comte Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Comte Daru.
(Benedetti, *Ma Mission en Prusse*, chap. V, p. 284 [1].)

Berlin, 14 janvier 1870.

...Les vues pacifiques qui animent le Roi et son principal Ministre ne les détournent nullement du soin qu'on a toujours

[1] Nous n'avons pas retrouvé dans la Correspondance cette lettre de Benedetti, dont il n'a publié lui-même qu'un extrait.

IMPRIMERIE NATIONALE.

mis à Berlin à développer les forces militaires de la Prusse. On déploie une égale sollicitude pour conserver les bonnes relations qu'on a nouées avec la Cour de Saint-Pétersbourg, et, comme vous avez pu le remarquer dans une circonstance récente, on ne néglige rien pour en rehausser le caractère particulièrement intime[1]. La solidité de l'armée prussienne et une alliance éventuelle avec la Russie sont envisagées à Berlin comme deux garanties nécessaires à la conservation des conquêtes faites en Allemagne, et, durant le règne actuel du moins, on n'obtiendra de la Prusse aucune concession propre à en atténuer l'efficacité ou la puissance. M. de Bismarck me le déclarait sans détour pour ce qui concerne la question militaire dans notre dernier entretien, après m'avoir demandé si, comme les journaux l'ont annoncé, l'intention du Gouvernement de l'Empereur était de réduire de 25.000 hommes le contingent de cette année...

7868. Le Comte Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Comte Daru.
(Orig. Prusse, 377, n° 4.)

Berlin, 14 janvier 1870.
(Cabinet, 16 janvier; Dir. pol., 27 janvier.)

Suivant un vœu émis par la Chambre des Députés de Prusse et une résolution adoptée par le Parlement du Nord avec l'assentiment de M. de Bismarck et dont j'ai instruit dans le temps le Département de Votre Excellence, le Ministère des Affaires étrangères prussien a été compris, à dater du 1er de ce mois, dans les attributions du Gouvernement fédéral[2]. La portée de cette mesure pouvait être diversement graduée selon la manière dont elle serait mise à exécution; elle soulevait en effet des questions diverses d'un intérêt considérable et qu'il importait de résoudre. Impliquerait-elle l'abolition de tout organe exclusivement chargé des relations internationales de la Prusse? Par quel intermédiaire les Diplomates résidant à Berlin pourraient-ils désormais adresser

[1] Il est fait allusion ici à l'échange de décorations entre les Cours de Berlin et de Saint-Pétersbourg en décembre 1869. Cf. Saint-Vallier, 10 décembre; Fleury, 15 décembre; Benedetti, 22 décembre, n° 235.

[2] Cf. Benedetti, 31 décembre 1869.

leurs communications au Gouvernement prussien? Quelle situation ferait-on aux Agents prussiens accrédités auprès des Puissances étrangères et auxquels on s'était borné jusqu'à présent à confier la mission de représenter également la Confédération du Nord? Tels étaient notamment les principaux points qu'il convenait d'élucider, et nous attendions, mes Collègues et moi, pour être fixés sur les résolutions qu'on croirait devoir prendre et en informer nos Gouvernements respectifs, qu'elles nous fussent officiellement notifiées ainsi qu'on nous en avait annoncé l'intention. Cette communication nous a été faite, à la date du 10 de ce mois, par une circulaire en allemand que M. le Comte de Bismarck a signée en sa qualité de Chancelier fédéral et dont j'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint la traduction. Si Votre Excellence veut bien prendre connaissance de ce document, elle constatera uniquement ceci, c'est que désormais le Ministère des Affaires étrangères de Prusse formera un Département ministériel de la Confédération et que, en cas d'empêchement, le Chancelier sera représenté par M. de Thile. Ce fonctionnaire, qui était *Sous-Secrétaire d'État* à l'ancien Ministère, reçoit dans la circulaire le titre de *Secrétaire d'État.*

Il ressort de ces arrangements que la Chancellerie fédérale est, dès ce moment, divisée en deux grandes sections, l'une pour les Affaires intérieures, l'autre pour les Affaires étrangères; qu'elles continueront à être administrées, la première, par M. de Delbrück, et, la seconde, par M. de Thile, sous la direction du Chancelier restant l'unique Ministre de la Confédération, l'unique organe ou représentant du pouvoir exécutif ou du Præsidium. Je note ici que ces deux fonctionnaires ne sont pas revêtus de la même qualité; M. de Delbrück a été récemment élevé au rang de Ministre, et siège dans le Cabinet prussien pour les affaires fédérales[1]; M. de Thile reste simple chef d'un service important, et le titre de Secrétaire d'État, contrairement au sens qui s'y attache, ne lui confère ni des attributions nouvelles, ni une situation plus élevée dans la hiérarchie administrative. Je serais tenté de croire du reste que, en lui conférant ce titre sans les fonctions qu'il suppose, M. de Bismarck a simplement voulu rehausser son caractère officiel, et le mettre en position de répondre régulière-

[1] Cf. Benedetti, 2 décembre 1869, n° 223.

ment aux communications du Corps diplomatique. J'ai plusieurs fois fait remarquer dans ma correspondance, bien que l'accès de son Cabinet me fût toujours personnellement ouvert, que M. de Bismarck s'abstenait plus souvent, à mon avis, que les circonstances ne l'exigeaient de recevoir les Représentants étrangers, et qu'il se déchargeait sur le Sous-Secrétaire d'État du soin d'entretenir des relations avec eux. Je ne serais pas surpris s'il avait le dessein de mettre les choses définitivement sur ce pied.

Quoi qu'il en soit, la circulaire du Chancelier, en nous annonçant que le Ministère des Affaires étrangères de Prusse devenait un Département de la Chancellerie fédérale, ne nous désignait aucun organe par l'intermédiaire duquel il nous serait permis à l'avenir de continuer nos rapports avec le Gouvernement prussien. Nous sommes, mes Collègues et moi, également accrédités auprès de deux États, la Confédération de l'Allemagne du Nord et la Prusse, et nous avons cherché à nous éclairer sur cette omission. J'ai, pour ma part, interrogé M. de Bismarck, qui a bien voulu me donner les explications les plus complètes sur la manière dont il envisage le mode dans lequel la Confédération et les États confédérés doivent désormais entrer en rapports avec les Puissances étrangères et leurs Représentants. Aux termes de l'article 11 de la Constitution fédérale[1], «la Présidence de la Confédération appartient à la Couronne de Prusse, qui a droit, en cette qualité, de représenter la Confédération dans les relations internationales...[2], de conclure des traités..., d'accréditer et de recevoir des Envoyés diplomatiques». Cette disposition, suivant le Chancelier fédéral, doit être entendue en ce sens que la Couronne de Prusse, investie des pouvoirs que lui confère le Præsidium, peut et doit représenter à la fois la Confédération ou les États confédérés collectivement et chacun d'entre eux séparément, dans leurs rapports avec les Gouvernements étrangers. Le Chancelier fédéral, ou l'organe du Præsidium et son seul Ministre pour les Affaires étrangères comme pour les Affaires intérieures, a donc qualité pour se constituer l'intermédiaire officiel pour tout ce qui concerne les relations internationales, soit qu'elles intéressent la Confédération, soit

[1] Cf. *Arch. diplom.*, 1868, t. Ier, p. 19.

[2] Ces points de suspension et ceux qui suivent sont dans le texte.

qu'elles regardent un intérêt particulier de l'un des États confédérés. «Je recevrai donc, a ajouté M. de Bimarck, les communications que le Corps diplomatique aura à faire dans l'un comme dans l'autre cas, et j'y donnerai la suite qu'elles comportent.»

Il ne m'a pas dissimulé, au surplus, que ce nouvel état de choses impliquait la suppression, dans un avenir prochain, des Missions diplomatiques que plusieurs États confédérés entretiennent encore auprès des Puissances étrangères, et son intention est de n'accréditer de nouveaux Représentants, toutes les fois qu'il y aura lieu de pourvoir à des vacances, qu'en la qualité exclusive d'Envoyés de la Confédération; la Prusse elle-même, comme chacun de ses associés, cessera donc d'être représentée auprès des autres Cours. Sur ce dernier point, M. de Bismarck m'a paru toutefois exprimer une opinion qui lui serait encore personnelle, et j'inclinerais à croire qu'il n'a pas jusqu'à présent obtenu l'entier assentiment du Roi. La feuille hebdomadaire rédigée au Ministère de l'Intérieur, la *Correspondance provinciale*, s'énonce néanmoins dans un sens conforme aux vues du Chancelier. Voici en effet l'avis qu'elle contient dans son dernier numéro : «La représentation internationale de la Confédération de l'Allemagne du Nord a été, depuis le 1er janvier, réglée d'une manière définitive. L'Administration des Affaires étrangères, dans tous ses rapports avec l'Étranger, a été transférée à la Confédération de l'Allemagne du Nord... Les Missions de la Confédération à l'Étranger porteront le titre de : Ambassade ou Légation de la Confédération de l'Allemagne du Nord, et auront comme armes l'Aigle prussien, avec l'exergue : Ambassade ou Légation de la Confédération de l'Allemagne du Nord, conformément à l'article 11 de la Constitution fédérale qui attribue à la Couronne de Prusse la représentation internationale de la Confédération.» Votre Excellence remarquera que la *Correspondance provinciale* ne fait aucune distinction entre les affaires d'un intérêt commun à tous les Confédérés et celles qui seront particulières à l'un d'entre eux. Pour ne rien omettre, je dois ajouter que, de l'avis de M. de Bismarck, et ainsi qu'il le fait établir par les journaux officieux, notamment dans un article qu'a publié hier soir la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, le Ministère des Affaires étrangères de Prusse est

supprimé pour tout ce qui regarde les rapports avec les Puissances étrangères, qu'il subsiste au contraire pour l'expédition des affaires qu'il y aura lieu de traiter entre le Gouvernement prussien et les autres Gouvernements confédérés, et pour ce cas, mais pour ce cas seulement, M. de Bismarck conserve le titre et les attributions de Chef de ce Département.

Tout est donc prévu et soigneusement combiné, malgré le laconisme de la circulaire adressée au Corps diplomatique. La Confédération est substituée en principe, et le sera plus ou moins prochainement en fait, à tous les États confédérés et à chacun d'entre eux sur le terrain international; la Prusse, donnant l'exemple à ses associés, cessera elle-même de se faire représenter auprès des Cours étrangères. Telle est la théorie; en réalité la Prusse, étant en possession exclusive de la puissance fédérale et en disposant à son gré, efface ses Confédérés pour les représenter à leur exclusion dans toutes les questions d'ordre européen. J'ai plusieurs fois signalé, dans ma correspondance depuis deux mois, le dessein conçu par M. de Bismarck de hâter ce que je me suis permis d'appeler le nivellement des États confédérés[1]; ce résultat est acquis ou à la veille de l'être en ce qui concerne les relations de ces Gouvernements avec les Puissances étrangères. Sans cesser, pour le moment, de figurer dans l'*Almanach de Gotha*, elles disparaîtront du concert européen, ou du moins elles ne seront plus appelées à y être individuellement représentées, ni à y exercer un acte quelconque de Puissance souveraine et indépendante.

L'expédient imaginé par M. de Bismarck ne saurait de bonne foi, si je ne m'abuse, se concilier ni avec les engagements pris par la Prusse envers les États qui ont consenti à faire partie de la Confédération, ni avec ses appréciations antérieures. Le Chancelier fédéral, en effet, a officiellement déclaré dans plusieurs circonstances que chacune des Cours confédérées conservait, aux termes de la Constitution, le droit de représentation diplomatique, et, dans la circulaire qu'il leur adressait le 4 août 1866, il leur garantissait leur indépendance et l'intégrité de leur territoire *dans la*

[1] L'idée est exprimée, mais sans l'expression que rappelle ici Benedetti, dans sa dépêche du 2 décembre 1869, n° 223.

mesure des bases du plan de réforme fédérale dont la Prusse avait pris l'initiative à la date du 10 juin de la même année. Pour justifier la mesure qu'il vient de prendre, le Chancelier fédéral se fonde sur l'article 11 de la Constitution; or il est évident que cette disposition ne se prête nullement à une pareille interprétation; mais il suffit sans doute à M. de Bismarck d'être persuadé qu'aucun des Gouvernements confédérés n'osera en contester la justesse. Il les rassurerait au surplus en leur représentant que le Ministère des Affaires étrangères de Prusse est maintenu pour assurer leurs rapports mutuels d'État à État, et qu'il ressort de là manifestement qu'il n'est porté aucune atteinte à leur indépendance individuelle.

Si je dois en croire des indiscrétions que M. l'Ambassadeur d'Angleterre a recueillies de son côté et qu'il a dû signaler à l'attention de son Gouvernement, M. de Bismarck aurait l'intention de ne pas s'arrêter dans la voie où il s'est engagé. Il se proposerait, dit-on, de se concerter avec le parti national-libéral pour faire présenter au Parlement du Nord, dans le cours de sa prochaine session, une motion qui aurait pour objet de modifier sensiblement l'état actuel et la nature des liens qui unissent les États confédérés. Des pourparlers seraient déjà ouverts entre les sommités de cette fraction de l'Assemblée fédérale et le Chancelier. Je ne possède encore à cet égard que des informations très vagues, et il paraîtrait d'ailleurs qu'il s'élève des dissentiments qu'on ne saurait aisément surmonter. On est de part et d'autre d'avis d'asseoir la Confédération sur des bases nouvelles et plus en harmonie avec le principe de l'unité, mais on se divise sur la question de la responsabilité ministérielle. Le parti national voudrait saisir cette occasion pour étendre et raffermir l'autorité du Parlement, qui est sans efficacité du moment où elle se rencontre en opposition avec celle du Pouvoir exécutif. M. de Bismarck, au contraire, entend maintenir les institutions qui garantissent au Præsidium une puissance égale et souvent supérieure dans les affaires fédérales. Il n'est pas certain par conséquent qu'on parvienne à se mettre d'accord, et le projet qu'on a conçu pourrait être abandonné. Mais ces tentatives ne sauraient me surprendre, et elles justifient même les conjectures que j'ai soumises à votre prédécesseur sur les vues personnelles du Chancelier fédéral.

J'aurai soin, s'il y a lieu, de transmettre à Votre Excellence les renseignements qu'il me sera permis de réunir à cet égard.

7869. Le Baron Mercier de Lostende, Ambassadeur à Madrid, au Comte Daru. (Orig. Espagne, 875, n° 4.)

Madrid, 15 janvier 1870.
(Cabinet, 17 janvier; Dir. pol., 19 janvier.)

[Mercier relate une conversation qu'il a eue avec Olozaga sur le point de rejoindre son poste à Paris. Olozaga paraissait redouter que le Maréchal Prim n'en vînt à se jeter du côté de la République, et suggérait qu'une démarche officieuse de la France sur les dangers de la République en Espagne pourrait être profitable aux deux pays. Mercier discute la réalité d'un danger de ce genre, et l'opportunité de cette démarche.]

Bien que tout le monde se demande lequel des deux finira par prendre le dessus sur l'autre, jusqu'ici le Maréchal Prim ne montre à l'égard de M. Rivero aucune sorte d'ombrage, et semble disposé à lui faire beau jeu [1]. Le plan qui a été définitivement adopté d'un commun accord est, m'a dit encore hier M. Sagasta, de laisser la question dynastique de côté, de faire voter le plus promptement possible par les Cortès les budgets et les principales lois organiques, celles par exemple qui concernent les droits individuels et l'ordre public; puis, ce travail terminé, si, comme il faut s'y attendre, aucune candidature au Trône n'est devenue réalisable, ajourner indéfiniment cette question, et donner au Maréchal Serrano toutes les attributions monarchiques. Reste à savoir si les Cortès actuelles ont encore assez de force et de bonne volonté pour que ce programme puisse être exécuté avec leur concours. Je vois bien des Députés en douter.

[Démarches des partisans du Duc de Montpensier. Ils ont décidé ce dernier à poser sa candidature comme Député aux Cortès à Oviedo.]

[1] Cf. Mercier, 10 janvier.

7870. Le Comte Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Comte Daru. (Orig. Prusse, 377, n° 5.)

Berlin, 16 janvier 1870.
(Cabinet, 18 janvier; Dir. pol., 19 janvier.)

[Le Comte Benedetti annonce l'arrivée prochaine à Berlin de l'Archiduc Charles-Louis (1), frère de l'Empereur François-Joseph.]

7871. Le Marquis de Cadore, Ministre à Munich, au Comte Daru. (Télégr. Déchiffrement. Bavière, 248.)

Munich, 17 janvier 1870, 5h 30 soir.
(Reçu à 6h 15 soir.)

Le Roi a ouvert aujourd'hui en personne la session des Chambres bavaroises.

Le passage du discours du Trône relatif à la question allemande est conforme à l'analyse contenue dans ma dépêche n° 4 (2).

7872. Le Comte Daru au Comte Benedetti, Ambassadeur à Berlin. (Minute. Prusse, 377, n° 3.)

[Paris,] 18 janvier 1870.

Les dépêches que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser me sont parvenues jusqu'au n° 5 (3) inclusivement, et j'ai pris connaissance avec un vif intérêt des informations de différente nature qu'elles m'ont apportées.

Les assurances que vous a données M. le Comte de Bismarck, en reprenant possession de ses fonctions de Chancelier et de Ministre des Affaires étrangères de Prusse, m'ont causé une satisfaction réelle (4). Je n'ai pas été seulement flatté de ce que ses

(1) Cf. Benedetti, 12 janvier.
(2) Cf. Cadore, 13 janvier.
(3) Il s'agit de la dépêche de Benedetti du 16 janvier.
(4) Cf. Benedetti, 10 janvier.

paroles avaient d'obligeant pour ma personne; j'attache surtout du prix à voir bien comprises les intentions du Gouvernement de l'Empereur, et la loyauté avec laquelle le nouveau Cabinet est déterminé à employer ses efforts pour faire prévaloir, dans les relations extérieures de la France, une politique de paix. Nous accueillerons avec faveur tous les événements qui, en raffermissant la sécurité de l'Europe, seront de nature à faciliter la tâche que nous avons en vue, et, à ce titre, j'ai été heureux de constater, d'après vos dépêches, les rapports plus amicaux qui tendent en ce moment à s'établir entre les Cabinets de Berlin et de Vienne.

Le changement apporté depuis le commencement de cette année dans l'organisation du Département des Affaires étrangères de Prusse, qui prend désormais le caractère exclusif d'une Administration fédérale, semble devoir entraîner dans un délai plus ou moins rapproché la suppression de la représentation diplomatique particulière des différents États qui sont englobés dans la Confédération de l'Allemagne du Nord[1]. Cette évolution, aux conséquences rigoureuses de laquelle il paraît difficile que ces États réussissent à se soustraire, se rattache à tout un plan que, en plusieurs occasions déjà, vous aviez signalé à mes prédécesseurs. Il y a lieu de croire cependant qu'elle ne s'accomplira pas sans rencontrer encore quelques résistances, et vous trouverez dans l'extrait ci-joint d'une dépêche de notre Ministre à Dresde d'intéressantes observations à ce sujet[2].

[1] Cf. Benedetti, 14 janvier, n° 4.

[2] Il est fait ici allusion à une dépêche où Châteaurenard, le 13 janvier, signalait une campagne de la presse nationale libérale saxonne contre le maintien de la représentation diplomatique de la Saxe. Les journaux unitaires saxons affectaient de voir dans la transformation du ministère des Affaires étrangères prussien un indice de l'absorption de la Prusse par la Confédération, et poussaient la Saxe à imiter la Prusse. Lorsque les journaux conservateurs, mieux informés, eurent remis les choses au point, la presse libérale unitaire n'en insista pas moins sur le fait qu'il n'y avait plus de ministre des Affaires étrangères de Prusse, que les Envoyés prussiens n'avaient plus de chef, et que cette situation était tellement anormale qu'elle ne pouvait plus durer longtemps. Et Châteaurenard ajoutait :

C'est en effet là, Monsieur le Comte, la conclusion à laquelle on est tenté de s'arrêter lorsqu'on examine l'ensemble de l'organisation fédérale de l'Allemagne du Nord, et les modifications qui y ont été apportées successivement. Il semble qu'on a voulu créer à dessein une œuvre essentiellement transitoire, devant nécessairement aboutir à un

7873. Le Comte Daru au Comte Benedetti, Ambassadeur à Berlin. (Minute. Prusse, 377, n° 4.)

[Paris,] 18 janvier 1870.

[Le Comte Daru adresse au Comte Benedetti divers extraits de la Correspondance relatifs au changement de caractère des Représentants de la Prusse auprès des Cours du Midi[1]. Il y joint la copie de la dépêche du Marquis de Cadore du 13 janvier sur les sentiments du Roi de Bavière à l'égard du Prince de Hohenlohe.]

7874. Le Comte Daru au Général Comte Fleury, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, et au Marquis de La Valette, Ambassadeur à Londres. (Minute. Russie, 243, n° 3.)

[Paris,] 18 janvier 1870.

[Le Comte Daru adresse au Comte Fleury les copies des dépêches de Benedetti des 12 et 14 janvier, n° 4.]

résultat inévitable. Un des membres du Cabinet saxon, le Docteur Schneider, Ministre de la Justice, m'en faisait hier l'aveu dans un moment d'abandon. «Nous sommes au milieu de la crise, disait-il, et le dénouement approche. Notre seule planche de salut serait l'accession des États du Sud à la Confédération : avec leurs voix dans le Bundesrath et dans le Reichsrath, nous ne courrions pas risque d'être engloutis par des votes de majorité ; sans eux, nous ne pouvons y échapper.» Et, comme je l'invitais à me dire sa pensée tout entière, le Ministre a ajouté : « Je sais bien que leur entrée est une question de paix et de guerre, mais, pour se sauver, on n'y regarde pas de près.» Alors, de son propre mouvement, M. Schneider m'a confié que les correspondances qu'il recevait du Sud, de Stuttgart entre autres, où je le crois en rapport avec son Collègue wurtembergeois, M. Mittnacht, lui laissaient entrevoir l'entrée des États du Midi comme une éventualité de plus en plus vraisemblable et qui semblait devenir prochaine. Je ne veux point attacher à ces paroles une trop grande importance : le Ministre de la Justice passe pour être moins particulariste que ses Collègues, et il convient de faire observer que notre entretien, pendant lequel d'ailleurs je me suis gardé d'exprimer une opinion, avait lieu après le souper du grand bal de Cour. Mais je ne puis m'empêcher d'être frappé d'un langage qui forme un contraste des plus marqués avec la réserve habituelle aux hommes d'État de ce pays-ci. (Saxe, 148.)

[1] Cf. Cadore, 2 janvier; Saint-Vallier, 5 janvier; Mosbourg, 29 décembre 1869.

7875. Le Comte Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Comte Daru. (Orig. Prusse, 377, n° 6.)

Berlin, 18 janvier 1870.
(Cabinet, 20 janvier; Dir. pol., 14 avril.)

Le journal officieux de M. le Comte de Bismarck, *La Gazette de l'Allemagne du Nord*, publie un article pour déclarer dénuées de fondement les assertions d'un correspondant du journal français la *Patrie* suivant lequel la question de désarmement aurait fait l'objet de négociations récentes entre les États qui font partie de la Confédération de l'Allemagne du Nord [1]. J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint la traduction de cet article, qui me semble avoir été suggéré par l'administration, et mérite à ce titre de fixer l'attention de Votre Excellence. Le désarmement, y est-il dit, implique l'abandon du service obligatoire; il est donc *impossible.* Il est naturel, ajoute l'auteur de cet article, que toute tentative pour compromettre la puissance militaire de l'Allemagne du Nord soit appuyée par les organes du parti de la guerre en France et par ceux du parti guelfe, parmi lesquels il comprend la *Gazette de Moscou*, qui ne cesse de se montrer énergiquement hostile à la politique du Gouvernement prussien. En vous adressant cette communication, je n'ai, d'ailleurs, d'autre objet, Monsieur le Comte, que de vous mettre à même d'apprécier la manière dont on envisage à Berlin la question à laquelle se réfère l'article de la *Gazette de l'Allemagne du Nord.*

7876. Le Comte de Mosbourg, Ministre à Carlsruhe, au Comte Daru. (Orig. Bade, 49, n° 3.)

Carlsruhe, 18 janvier 1870.
(Cabinet, 20 janvier; Dir. pol., 22 janvier.)

Le vif intérêt avec lequel l'opinion publique a suivi, à Carlsruhe, les événements considérables qui se sont produits en France

[1] Cf., sur les premiers bruits de désarmement, le télégramme de Benedetti du 16 décembre et sa dépêche du 22 décembre 1869, n° 236. La nouvelle à laquelle il est fait ici allusion avait été envoyée à la *Patrie* par son correspondant de Dresde. D'après ce dernier la négociation aurait eu pour résultat d'établir que, à l'exception de la Prusse, tous les confédérés se seraient montrés favorables au principe du désarmement.

dans ces derniers temps s'explique suffisamment par le voisinage immédiat des deux pays, et par l'influence puissante, lors même qu'elle est indirecte et latente, que notre politique intérieure exerce en toute circonstance sur les affaires de l'Allemagne. L'impression produite de ce côté du Rhin par ces événements a été, on peut le dire, favorable et sympathique. Ce n'est pas que le Gouvernement badois puisse chercher dans la nature de ses propres institutions des raisons bien marquées d'applaudir à l'introduction, dans un grand pays limitrophe, d'un système qui n'est à proprement parler pas le sien. On chercherait vainement les formes bien arrêtées du Gouvernement parlementaire dans un État où les Chambres ne se réunissent que tous les deux ans, et où, dans l'intervalle des sessions, le Souverain dirige les affaires publiques sans autre contrôle que celui de l'opinion publique et de la presse, sauf à soumettre, à une époque souvent éloignée, à l'approbation du Parlement les actes émanés de son initiative. Il est du reste difficile de se représenter un Gouvernement parlementaire fonctionnant régulièrement dans un pays aussi peu étendu, où les Assemblées législatives se composent d'un petit nombre de membres, et où par conséquent il y a peu de place pour ces nuances de partis qui, dans un grand État et dans des Chambres nombreuses, fournissent les éléments nécessaires au jeu des institutions constitutionnelles, et aux évolutions gouvernementales réclamées par les circonstances et par l'opinion. Aussi est-il arrivé plus d'une fois que le Grand-Duc de Bade a substitué un Ministère à un autre sans que la nécessité en fût imposée par les débats des Chambres, et usant en cela de sa prérogative souveraine seule. Tel a été le changement ministériel qui a eu lieu en 1866, au moment de la guerre; tel celui qui, il y a trois ans, à la mort de M. Mathy, a amené aux affaires le Gouvernement que dirige actuellement avec énergie et habileté le Ministre d'État, M. Jolly.

On ne saurait nier néanmoins que les idées constitutionnelles et libérales ne soient en honneur et ne dominent dans le Grand-Duché de Bade; et c'est particulièrement en raison de leur caractère essentiellement constitutionnel et libéral que les nouveaux errements dans lesquels est entré le Gouvernement de l'Empereur étaient destinés à produire dans ce pays une vive et heureuse

impression. Il ne faut pas oublier, en outre, qu'on voit ici dans l'avènement d'un système qui appelle le pays à la direction suivie de sa politique intérieure des garanties de paix européenne; on se flatte évidemment que la France, consacrée au ménagement de ses propres affaires, repliée pour ainsi dire sur elle-même, ne prêtera plus aux questions extérieures une attention aussi soutenue et quelquefois aussi gênante que par le passé. On se livre volontiers à l'espérance que la question allemande aura plus de chances de se développer librement, en présence des transformations inaugurées de fraîche date dans notre pays, et grâce aux occupations multiples et absorbantes que va lui donner le soin de ses propres intérêts. Ce sont là autant de points de vue qui pourraient prêter à des illusions dangereuses, et auxquelles les événements et la fermeté de notre politique se chargeront sans doute d'opposer des tempéraments salutaires. Sans rechercher plus avant les causes de ce courant de l'opinion publique, je me bornerai pour aujourd'hui à constater que les changements survenus dans la politique intérieure du Gouvernement de l'Empereur trouvent ici une adhésion générale. Qu'il me soit permis d'ajouter que ces dispositions favorables tiennent en grande partie au caractère des hommes qui se sont chargés de la mission difficile de fonder le Gouvernement parlementaire en France, et à l'attitude énergique et en même temps franchement constitutionnelle de leurs débuts, au milieu des graves difficultés semées dès les premiers pas sur leur route.

Tel m'a paru être également, Monsieur le Comte, le jugement du Grand-Duc de Bade, que j'ai eu l'honneur de voir à plusieurs reprises dans ces temps derniers, et malgré la réserve avec laquelle S. A. Royale a pour habitude constante de s'énoncer sur toutes les questions de politique extérieure. Telle aussi a été l'impression que j'ai recueillie de mes entretiens avec M. de Freydorf. J'ai cru devoir ne pas laisser ignorer à Votre Excellence des appréciations qui se rattachent d'une manière si directe à son entrée dans les Conseils de Sa Majesté.

7877. Le Marquis de Cadore, Ministre à Munich, au Comte Daru. (Orig. Bavière, 248, n° 7.)

Munich, 18 janvier 1870.
(Cabinet, 20 janvier.)

[Le Roi a ouvert hier en personne, dans la salle du Trône du Palais, la session des Chambres bavaroises, suivant le cérémonial usité [1].

Le discours du Trône, dont Votre Excellence trouvera ci-joint le texte et la traduction [2], débute par rappeler les circonstances qui ont amené la dissolution de l'ancienne Chambre; il parle de l'agitation qui a régné dans le pays, et fait appel à la concorde et à la conciliation. Il aborde ensuite en ces termes la question allemande :

« Je sais que maints esprits redoutent que l'indépendance légitime de la Bavière ne soit menacée. Cette crainte est sans fondements. Tous les traités que j'ai conclus avec la Prusse et la Confédération du Nord sont connus du pays. Fidèle au traité d'alliance pour lequel j'ai engagé ma parole royale, je serai toujours prêt, quand le devoir l'exigera, à défendre avec mon puissant allié l'honneur de l'Allemagne, et par cela même l'honneur de la Bavière.

« Bien que j'appelle de tous mes vœux et que j'espère le rétablissement d'un lien national entre les États allemands, je ne donnerai néanmoins pas mon assentiment à une formation de l'Allemagne qui puisse compromettre l'indépendance de la Bavière.

« En garantissant à la Couronne et au Pays leur autonomie, je remplis un devoir non seulement envers la Bavière, mais encore envers l'Allemagne. Ce n'est qu'en ne s'abandonnant pas elles-mêmes que les races allemandes parviendront à assurer le développement prospère de l'Allemagne entière sur la base du droit. »

Passant alors aux affaires intérieures, le discours parle de la situation des finances et de la nécessité de recourir à une augmentation d'impôts. Sa Majesté énumère ensuite les différents projets de lois qui seront soumis aux Chambres pendant la session,

[1] Cf. Cadore, télégramme, 17 janvier.
[2] Texte et traduction sont joints à la dépêche.

parmi lesquels figure un projet de loi électorale basée sur le suffrage direct.

Le Roi termine en exprimant la confiance que les membres des deux Chambres apporteront dans leurs travaux une appréciation consciencieuse des besoins du pays, dont le bonheur et la prospérité sont le but constant de ses efforts.

Après la lecture du discours royal, a eu lieu la prestation de serment des Députés. A son arrivée et à sa sortie, le Roi a été salué par trois acclamations, dont le signal a été donné par M. de Stauffenberg, le Président de la Chambre des Pairs. Le discours a été écouté avec une grande attention et au milieu d'un profond silence. A part une ou deux marques d'approbation données au passage relatif à la nouvelle loi électorale, il n'a donné lieu à aucune manifestation. Il n'y est fait aucunement mention du Concile ni de la question religieuse, et cette réserve a été généralement approuvée.

La partie la plus saillante est certainement celle qui se rapporte aux affaires allemandes et à la situation actuelle de la Bavière. Rédigée de façon à donner satisfaction aux patriotes, je ne crois pas qu'elle ait atteint le but proposé. On a remarqué, non sans raison, que, de toutes les assurances données par le Roi, la plus accentuée a été celle relative au traité d'alliance, tandis que le paragraphe suivant, où il exprime ses vues sur l'avenir de l'Allemagne, a quelque chose de vague qui contraste avec la netteté de ses déclarations précédentes. Il dit, il est vrai, qu'il ne donnera jamais son assentiment à une formation de l'Allemagne pouvant porter atteinte à l'indépendance de la Bavière, mais quelle signification faut-il donner à ces mots : « *Rétablissement de l'union nationale entre les États allemands* » qu'il désigne comme étant l'objet de ses désirs et de ses espérances?

Si l'on tient compte de l'état des choses en Allemagne et des idées bien connues de ceux qui ont élaboré le discours du Trône, on peut supposer que les termes de cette phrase ont été calculés de manière à laisser le champ libre aux différentes interprétations.

En résumé, l'impression générale peut se traduire ainsi: accueillies avec satisfaction par les progressistes, qui redoutaient une manifestation plus éclatante et plus énergique du sentiment national bavarois, les déclarations royales ont fait peu

d'effet sur les conservateurs, qui y voient la confirmation de la politique suivie jusqu'à ce jour par le Ministère.

La situation reste la même, et l'attitude des partis vis-à-vis du Gouvernement ne me paraît pas devoir se modifier par suite du discours royal. La discussion de l'adresse nous éclairera bientôt sur leurs sentiments et sur leurs intentions, mais je ne crois pas me tromper en affirmant que les défiances excitées par les actes passés et par les tendances du Prince de Hohenlohe subsistent toujours. Tout en cherchant à rassurer les conservateurs, il a tenu à ménager également le parti progressiste et la Prusse. Au lieu d'entrer résolument dans une voie nouvelle, il persiste dans ses anciens errements, et il paraît difficile qu'il puisse se maintenir longtemps au pouvoir dans ces conditions.

7878. Le Comte de Saint-Vallier, Ministre à Stuttgart, au Comte Daru. (Orig. Wurtemberg, 90, n° 4.)

Stuttgart, 19 janvier 1870.
(Cabinet, 20 janvier; Dir. pol., 22 janvier.)

J'ai reçu la dépêche que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser sous le n° 1, et je m'empresse de vous remercier de la communication des derniers rapports de mes Collègues à Munich et à Carlsruhe [1]. Comme j'ai eu soin de l'écrire souvent à M. le Prince de La Tour d'Auvergne, les affaires des divers États de l'Allemagne du Sud ont entre elles une connexité qui rend précieuses pour les Agents les communications de cette nature; elles leur permettent de mieux régler leur langage et leur attitude, en même temps qu'elles leur fournissent le moyen de donner aux Gouvernements près desquels ils sont accrédités quelques informations en retour de celles qu'ils sont dans le cas de leur demander.

Les renseignements donnés à Votre Excellence par M. de Mosbourg sur l'assemblée du parti national libéral tenue le 8 et le 9 de ce mois à Carlsruhe concordent pleinement avec ceux que

[1] Avec sa dépêche n° 1, du 13 janvier (Wurtemberg, 90), Daru envoyait à Saint-Vallier les dépêches de Cadore, du 2 janvier, et de Mosbourg, du 11.

IMPRIMERIE NATIONALE.

M. de Varnbüler a reçus de son côté et qu'il m'a communiqués; il convient toutefois d'ajouter que nous ne pouvons, ici non plus qu'à Munich, attribuer à ce meeting l'importance qu'on semble vouloir lui accorder dans le Grand-Duché de Bade; la Bavière, en effet, ne s'y trouvait pas représentée, et, quant au Wurtemberg, ses dix Délégués ne pouvaient guère se flatter de représenter autre chose qu'eux-mêmes; c'étaient, si Votre Excellence me permet cette expression, des généraux sans armée. En somme, cette réunion, annoncée à grand fracas, présentée comme un épouvantail pour les États du Sud, aurait été un échec bien constaté si le Gouvernement badois ne s'était chargé de lui donner de l'importance en y prenant une part qui aurait lieu de surprendre de la part de tout autre Cabinet que celui de Carlsruhe. Je n'ai pas à entrer dans des détails à cet égard, mon Collègue M. de Mosbourg ayant sans doute édifié le Département sur le langage tenu par les Ministres du Grand-Duc; j'ajouterai seulement que cette conduite a redoublé l'irritation des Gouvernements et des populations des deux Royaumes du Sud contre la Cour de Bade. Les rapports sont aujourd'hui très froids, et M. de Varnbüler me disait ce matin que les questions industrielles et commerciales elles-mêmes en éprouvaient le contre-coup, et que force lui était de laisser en suspens des négociations suivies depuis quelque temps pour le raccordement de certaines lignes de chemins de fer. Dans le peuple, les rancunes sont très vives; et il n'est pas une feuille populaire du Wurtemberg qui ne fasse suivre le nom des Ministres badois de l'épithète de traîtres à la cause de la liberté, du patriotisme et de l'indépendance.

[M. de Saint-Vallier annonce la suspension de la publication de la *Correspondance démocratique* à cause du trop petit nombre de ses abonnés, ce qui indique que le parti démocratique a perdu du terrain en Wurtemberg.]

La grande préoccupation des Gouvernements et du public dans toute l'Allemagne du Sud est aujourd'hui le discours du Trône prononcé avant-hier, 17, par le Roi Louis de Bavière à l'ouverture solennelle des Chambres [1]. Ce document, expression des idées et des doctrines bien connues du Prince de Hohenlohe,

[1] Cf. Cadore, 18 janvier.

semble avoir pour but de ménager également les deux partis qui sont représentés dans le Parlement; deux phrases surtout doivent fixer l'attention : dans l'une, le Roi donne satisfaction à l'un des principaux griefs du parti autonomiste et antiprussien, en attribuant aux traités militaires de 1866 l'interprétation que ce parti a toujours voulu leur donner, c'est-à-dire en établissant que la Bavière doit avoir l'appréciation du *casus fœderis* et que les traités sont conditionnels. Cette phrase est ainsi conçue : « *Fidèle aux traités d'alliance pour lesquels j'ai engagé ma parole royale, je veillerai, de concert avec mes puissants alliés, à sauvegarder l'honneur de l'Allemagne et surtout l'honneur de la Bavière lorsque notre devoir l'exigera.* »

Cette dernière ligne est toute nouvelle, et n'avait jamais trouvé place depuis 1866 dans un manifeste gouvernemental.

Plus loin, en revanche, le discours royal se montre favorable aux idées des nationaux-libéraux en exprimant le vœu et l'espérance de voir *rétablir un lien national entre les États allemands*, en annonçant l'intention de travailler à une telle organisation de l'Allemagne, mais en ajoutant aussitôt comme correctif la condition que ce lien et cette organisation ne *puissent mettre en danger l'autonomie de la Bavière.*

Tout le discours royal est conçu dans le même esprit : l'affirmation des doctrines habituelles du Prince de Hohenlohe, corrigées et atténuées par des réserves en faveur de l'autonomie et de l'indépendance du pays. Le Ministère a voulu faire par là une dernière tentative de conciliation; mais on est d'accord pour croire qu'elle ne le sauvera pas; il semble décidément condamné, et les conservateurs s'occupent déjà en ce moment de former un Cabinet dont la présidence appartiendra probablement au Baron de Schrenk, ou au Baron de Thüngen.

7879. Le Comte Daru au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Minute. Autriche, 501, n° 5.)

[Paris,] 21 janvier 1870.

M. le Prince de Metternich a bien voulu me donner connaissance d'une dépêche dans laquelle M. le Comte de Beust, à l'occasion du changement de Cabinet qui m'a amené aux affaires,

exprime de la manière la plus cordiale son désir de continuer et de resserrer encore les relations d'amitié qui existaient précédemment entre nos deux Gouvernements[1]. Rapprochées sur un grand nombre de points par une étroite communauté d'intérêts, la France et l'Autriche se proposent un but identique, le maintien de la paix; elles sont donc naturellement portées à joindre leurs efforts pour résoudre les difficultés et écarter les complications qui pourraient troubler la sécurité de l'Europe. M. le Chancelier d'Autriche-Hongrie signale avec beaucoup de justesse les avantages que, dans cet état des choses, les deux Empires doivent retirer d'une loyale entente sur les questions qui intéresseront leur politique. Pour ma part, je suis tout à fait disposé à envisager de même notre situation respective, et vous pourrez assurer M. le Comte de Beust de ma volonté de répondre par une entière confiance aux sentiments pleins d'élévation et de franchise dont il m'a fait parvenir le témoignage[2].

7880. LE COMTE DARU AU DUC DE GRAMONT, AMBASSADEUR À VIENNE. (Minute. Autriche, 501, n° 7.)

[Paris,] 21 janvier 1870.

Vous trouverez sous ce pli la copie de deux dépêches de M. le

(1) Cf. Beust à Metternich, 11 janvier.

(2) On sait que Daru n'avait pas été informé des négociations secrètes poursuivies entre les cours de Paris et de Vienne. — Sur les conséquences du changement de ministère à cet égard, Vitzthum donne des renseignements curieux, dans une lettre qu'il écrivit à Beust le 5 janvier, après un entretien avec La Tour d'Auvergne :

Quant à notre *grande affaire*, [lui aurait dit le prédécesseur du comte Daru,] je suis heureux de pouvoir vous dire que l'Empereur demeurera fidèle à ses engagements et très ferme dans les idées que vous lui connaissez. Seulement, il faudra attendre la tournure que prendront les événements, avant de revenir sur ces pourparlers. En attendant, j'ai laissé entre les mains de Sa Majesté le dossier que vous connaissez, et l'affaire ne laissera pas de traces aux archives du Ministère. Deux personnes seulement sont en partie dans le secret; c'est Desprez d'abord, qui a copié une lettre de l'Empereur à Victor-Emmanuel et qui m'a promis qu'il ne soufflerait mot à âme qui vive de toute cette négociation *personnelle*, — et Saint-Ferriol, notre ministre à Copenhague, d'une discrétion à toute épreuve, silencieux comme la tombe. M. Rouher m'a dit qu'il tenait à la disposition de l'Empereur plusieurs pièces pouvant compléter mon dossier, et qu'à l'exception de M. Chauvy, dont il répondait, personne n'avait été initié par lui à ces pourparlers. (ONCKEN, t. III, p. 285.)

Comte Benedetti, qui signalent quelques symptômes d'un heureux revirement dans les dispositions du Cabinet de Berlin à l'égard de l'Autriche[1]. Le voyage de l'Archiduc Charles-Louis contribuera sans doute à développer ces sentiments, dont le témoignage ne peut que nous causer de la satisfaction, car nous y voyons une promesse de sécurité pour l'Europe.

7881. Le Comte Daru au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Minute. Autriche, 501, n° 8.)

[Paris,] 21 janvier 1870.

Vous connaissez le changement qui s'est accompli dans l'organisation des services diplomatiques de la Prusse, et la mesure qui a fait passer le Ministère des Affaires étrangères prussien dans les attributions de la Chancellerie fédérale. L'Ambassadeur de l'Empereur à Berlin et le Ministre de Sa Majesté à Dresde m'ont écrit à ce sujet des dépêches que je crois utile de vous communiquer à titre d'information[2]. Ils me font remarquer les conséquences que cette extension de l'Administration fédérale entraîne au préjudice de l'individualité des États confédérés, et du droit de représentation diplomatique qui en a constitué jusqu'ici le signe extérieur le plus apparent.

J'attacherais de l'intérêt à être renseigné sur les observations auxquelles cette transformation aura donné lieu en Autriche, et je vous serais reconnaissant de vouloir bien me communiquer également vos appréciations personnelles.

7882. Mellinet, Agent et Consul général à Bucarest, au Comte Daru. (Orig. Turquie, Bucarest, 34, n° 128.)

Bucarest, 21 janvier 1870.
(Cabinet, 28 janvier; Dir. pol., 28 janvier.)

Je n'accueille généralement qu'avec une extrême défiance les avis qui me parviennent chaque jour, tantôt sur la modification du

[1] Il s'agit des dépêches de Benedetti des 12 et 16 janvier.
[2] Cf. Benedetti, 14 janvier, n° 4, et p. 186, note 2.

Cabinet roumain et sur les fluctuations de la politique du Prince Charles au milieu des intrigues des partis, tantôt sur le renversement inévitable du Chef de l'État dans un temps plus ou moins rapproché [1]. L'expérience m'a en effet constamment prouvé le peu de crédit que méritent la plupart des bruits que ma position me met à même de recueillir, et la convenance du système que j'ai adopté de ne signaler au Département que les faits avérés. Je crois devoir cependant me départir aujourd'hui de ma réserve habituelle au sujet d'une communication que je viens de recevoir et qui, si elle était fondée, offrirait un tel caractère de gravité que j'aurais à me reprocher d'avoir différé un seul instant de la transmettre à Votre Excellence.

D'après une confidence faite par M. Rosetti à des amis très intimes, le Prince Charles aurait mandé dernièrement près de lui M. Démètre Bratiano, auquel il aurait adressé de vifs reproches au sujet de l'opposition faite par M. Jean Bratiano [2] et les siens non seulement à son Cabinet, mais même à la dynastie, contre laquelle il savait qu'ils ne cessaient de conspirer. M. Démètre Bratiano, tout en avouant que son parti refusait son concours au Prince en raison de la confiance accordée par Son Altesse à des Ministres qui conduisent le pays à sa perte, aurait protesté contre le reproche de conspiration et ajouté : «M. Cogalniceano poussera Votre Altesse à faire un coup d'État et à rétablir le Statut du 2 mai. Dans ce cas seulement nous conspirerons contre le Trône, et tout le pays sera avec nous comme à l'époque du renversement du Prince Couza.» Le Prince Charles, après avoir fortement repoussé l'idée d'un coup d'État, aurait témoigné à M. D. Bratiano

(1) Les difficultés intérieures du Gouvernement princier n'étaient pas nouvelles. Les membres du cabinet Ghika, qui avait été formé après l'éloignement de Bratiano en novembre 1868, mais avait été plusieurs fois remanié depuis, ne s'entendaient pas entre eux, et leur majorité à la Chambre était précaire.

Je n'ai pas une journée de tranquillité [écrivait le prince Charles à son père dès le 20 décembre]. Les tiraillements ne cessent pas au Ministère; les Ministres ne sont pas d'accord; chacun veut suivre sa propre voie, ce qui est naturellement très désavantageux à la marche des affaires. Les divergences d'opinion pénètrent jusqu'à la Chambre. Aucun projet de loi n'a encore été discuté sérieusement. (Sturdza, t. Ier, p. 557.)

(2) Le 1er février 1870, J. Bratiano donna sa démission de député, et le ministère Ghika se retira le 8. (*Ibid.*, p. 565.)

le désir de voir son frère, qui se trouve en ce moment à Pitesti, et l'aurait chargé de le décider à revenir le plus tôt possible à Bucarest.

A la suite de cet entretien, plusieurs lettres auraient été échangées entre MM. D. et J. Bratiano, et le premier aurait annoncé ces jours derniers au Prince Charles que son frère refusait absolument de se rendre à Bucarest [1]. En désespoir de cause, le Prince aurait fait appeler M. Rosetti, et, après lui avoir déclaré que la situation lui paraissait très tendue et semée de dangers, aurait insisté de nouveau sur le retour de M. Bratiano, auquel il s'engageait d'avance à confier la formation d'un nouveau Cabinet, et même à accorder la dissolution des Chambres et de la Municipalité de Bucarest.

Quelques jours plus tard, M. Rosetti aurait rapporté au Prince la réponse négative de M. Bratiano, fondée sur l'état de désordre et de mécontentement que les actes du Ministère auraient soulevé dans plusieurs districts, sur le discrédit général de l'Administration et sur son impuissance à remédier au mal. Néanmoins, M. Rosetti aurait exprimé l'espoir de décider M. Jean Bratiano à se rendre à l'invitation du Prince, si son Ministère obtenait préalablement des Chambres le vote du budget.

Indépendamment de ce rapport, il m'est revenu d'un autre côté que M. Cogalniceano, soupçonné de longue date d'entretenir des rapports avec le parti radical, aurait dépeint au Prince la situation comme tellement critique que le seul moyen d'éviter une catastrophe était de faire rentrer M. Bratiano aux affaires. Il aurait ajouté que le Cabinet actuel était impuissant à conjurer le danger, mais qu'il ne doutait pas que, si M. Bratiano consentait à s'unir à lui, toute opposition tomberait devant une administration appuyée sur son propre parti et la fraction radicale. Ce serait à la suite de cette déclaration que le Prince Charles aurait pris la

(1) Une trace de ces négociations entre le prince Charles et D. Bratiano semble se trouver dans cette indication donnée par Sturdza (t. Ier, p. 565) : « D. Bratiano représente au Prince la situation comme très grave. » C'est le surlendemain que J. Bratiano donna sa démission de député et précipita la démission du ministère Ghika. Le lendemain, 9 février, le prince vit J. Bratiano : « Le Prince reçoit Jean Bratiano, qui lui déclare que le mécontentement va croissant », note Sturdza (t. Ier, p. 565).

détermination de mettre tout en œuvre pour décider M. Jean Bratiano à lui prêter de nouveau ses services.

Sans ajouter beaucoup de foi à ces rapports, que je ne soumets à Votre Excellence que sous toutes réserves, je puis du moins lui affirmer que M. Bratiano occupe toujours une grande place dans la confiance du Prince Charles. Son Altesse me faisait en effet son éloge, dans une audience récente, en termes qui ne laissaient aucun doute sur sa prédilection constante sinon exclusive pour cet ancien Ministre.

M. Bratiano a fait d'ailleurs annoncer au Président de la Chambre, dans la séance d'hier, qu'il viendrait sous peu de jours reprendre sa place sur les bancs de cette Assemblée.

7883. Baudin, Ministre à La Haye, au Comte Daru. (Orig. Pays-Bas, 669, n° 3.)

La Haye, 21 janvier 1870.
(Cabinet, 23 janvier; Dir. pol., 25 janvier.)

La Reine des Pays-Bas a eu ces jours-ci une visite de son demi-frère, le Prince Pierre d'Oldenbourg, cousin de l'Empereur de Russie, dont un frère a épousé sa fille [1]. Le Prince Pierre, qui, comme le sait Votre Excellence, réside à Pétersbourg, blâme hautement tout ce qui s'est passé en Allemagne en 1866. Son sentiment à cet égard est si prononcé que, malgré sa proche parenté avec la Cour de Prusse et quoiqu'il sorte chaque année de Russie, il a toujours évité, depuis cette époque, de passer par Berlin. En même temps, et probablement sous l'impression des événements de 1866, il est devenu partisan très décidé de l'idée d'un désarmement général, et il vient d'annoncer ici, que, faisant violence à sa répugnance pour une visite à Berlin, il se disposait à passer par cette ville en retournant en Russie, afin d'essayer

[1] La reine des Pays-Bas, Sophie de Wurtemberg, était née le 17 juin 1818 du second mariage du duc Guillaume Ier de Wurtemberg avec Catherine Pavlovna, fille du tsar Paul Ier, veuve du prince George d'Oldenbourg et mère du prince Pierre. Celui-ci était né le 26 août 1812; il était alors général dans l'armée russe et attaché à la personne du Tsar.

d'amener personnellement le Roi de Prusse à prendre l'initiative d'une proposition de désarmement.

L'importance politique du Prince Pierre d'Oldenbourg n'étant pas à la hauteur de l'estime dont son caractère est entouré en Russie, je n'attribue pas beaucoup de portée à la démarche qu'il va faire à Berlin, et c'est à titre de simple renseignement que je crois devoir en informer Votre Excellence. Celui de mes Collègues par qui j'en ai été instruit m'a interrogé sur la disposition du Gouvernement de l'Empereur à l'égard d'un désarmement simultané. J'ai répondu que, sans avoir aucune information quelconque à ce sujet, mon opinion personnelle était que le Gouvernement impérial s'associerait avec empressement à une idée aussi généreuse et d'une utilité pratique et économique aussi évidente, s'il recevait quelque ouverture en ce sens; mais que, après le peu de succès des propositions formulées dans un intérêt d'ordre et de repos européen, en 1863, par l'Empereur lui-même, et en 1867 par son Gouvernement, il ne me paraissait pas qu'on doive s'attendre à ce que l'initiative d'un projet de désarmement vienne de la France.

7884. Le Baron Mercier de Lostende, Ambassadeur à Madrid, au Comte Daru. (Orig. Espagne, 875, n° 6.)

Madrid, 21 janvier 1870.
(Cabinet, 23 janvier; Dir. pol., 24 janvier.)

Tout ce que j'ai pu mander dernièrement à Votre Excellence au sujet de l'état précaire dans lequel se trouve aujourd'hui la situation en Espagne [1] m'était encore, hier soir, confirmé par le Régent lui-même. On parlait dans son salon d'un incident désagréable de la séance du jour et par lequel on avait pu juger du peu d'autorité que M. Zorrilla exerçait sur la Chambre comme Président [2]. Il me prit alors à part, et me dit :

« Je ne sais vraiment pas où nous allons, et je vous avoue que

[1] Cf. Mercier, 31 décembre 1869, 5, 10 et 15 janvier 1870.

[2] Zorrilla, candidat des radicaux, avait été nommé président des Cortès le 18 janvier par 109 voix, contre 60 à Rios Rosas, candidat des unionistes. Mais plus d'un tiers des députés s'était abstenu.

j'ai complètement perdu la boussole. Ce qu'il y a de certain, c'est que cela ne peut pas durer ainsi. Tant qu'il a été question du Duc de Gênes, j'ai dit : Soit, allons jusqu'au bout. Maintenant, quelques-uns de mes amis veulent revenir à Montpensier; je ne veux pas parler de cette solution, parce que je n'aime pas à me mordre la langue; mais c'est une folie, et, quand il s'agit de mes devoirs et de ma responsabilité, je les fais passer avant mes amis. On a aussi parlé, pour en finir avec les Cortès, de me donner toutes les attributions monarchiques. Si on a confiance en moi, qu'on le fasse, et, si on n'a pas confiance, qu'on le dise, et qu'on se dépêche d'en mettre un autre à ma place, puisqu'il n'y a pas moyen de faire un Roi. Ni peu ni beaucoup, je n'en voudrai à personne, et je donnerai mon plus sincère appui à la décision qui sera prise. Ce qu'il faut avant tout, c'est en prendre une qui nous fasse sortir de ce gâchis où nous nous enfonçons tous les jours davantage. M. Rivero n'a-t-il pas imaginé de faire voter les lois organiques comme si c'était possible dans l'état des Cortès? Pour moi, je ne veux ni ne puis sortir de la légalité. Quand on fait un coup d'État, il faut au moins savoir pourquoi, que ce soit pour fonder un ordre de choses dont on a réuni les matériaux. Mais pourquoi le ferais-je, moi ? Pour prendre la Couronne ? Ce serait le comble du ridicule. Enfin, si je ne puis pas faire plus, je veux au moins, comme les gladiateurs romains, tomber en bonne posture. Mais continuer le rôle qu'on me fait jouer pour aboutir à une catastrophe, c'est ce que je ne saurais admettre, et vous pouvez vous attendre un de ces jours à quelque coup de tête (*grande desatino*) »

Si j'ai bien compris ce langage, il veut dire, Monsieur le Comte, que la dernière modification ministérielle n'a rien changé à la manière de voir que le Régent m'exprimait quelques jours avant qu'elle eût lieu [1], et que, devant l'impossibilité de résoudre la question monarchique, il a pris son parti de mettre les Cortès en demeure ou de lui confier temporairement toutes les attributions d'un Souverain constitutionnel, ou d'accepter sa retraite.

[Mercier indique combien la rivalité qui existe entre radicaux et unionistes, depuis le refus du Duc de Gênes, rendrait actuellement

[1] Cf. Mercier, 31 décembre 1869.

difficile pour Prim d'accepter la première de ces éventualités. Cependant, jusqu'à présent, il s'est constamment préoccupé de ne pas laisser entamer son alliance avec Serrano, et, mis au pied du mur, il est probable qu'il se prononcerait en sa faveur. Du reste, le bruit qui se fait autour du nom du Duc de Montpensier [1] pourrait bien précipiter la marche des événements.]

7885. Le Marquis de Cadore, Ministre à Munich, au Comte Daru. (Orig., avec déchiffrement. Bavière, 248, n° 8.)

Munich, 21 janvier 1870.
(Cabinet, 23 janvier; Dir. pol., 25 janvier.)

Ayant eu occasion de voir hier M. le Prince de Hohenlohe, notre entretien a naturellement porté sur le discours prononcé par le Roi de Bavière à l'ouverture des Chambres [2], et j'en ai profité pour obtenir de lui quelques éclaircissements sur certaines parties un peu obscures ou un peu vagues des déclarations royales. J'ai demandé à M. le Ministre des Affaires étrangères ce qu'il fallait entendre par ces mots : «Rétablissement de l'union nationale entre les États allemands», que Sa Majesté présente comme l'objet de ses plus ardents désirs et de ses espérances, et si je devais en conclure que le Gouvernement bavarois fût dans l'intention d'en poursuivre activement la réalisation. «Les vues exprimées par le Roi sur l'avenir de l'Allemagne s'accordent complètement, m'a répondu le Prince, avec le programme que j'ai exposé à mon arrivée aux affaires, et dont j'ai vainement poursuivi jusqu'à présent l'exécution. L'union dont Sa Majesté désire le rétablissement entre les États allemands n'est pas autre chose que le lien national prévu par le traité de Prague entre la Confédération du Nord et *tous* les États du Midi de l'Allemagne, ceux-ci conservant une existence internationale indépendante; l'union, par conséquent devra être fédérative, et ne compromettre en rien l'autonomie de

[1] A propos de sa candidature à Oviedo.
[2] Cf. Cadore, 18 janvier.

la Bavière : c'est ce qu'explique parfaitement la seconde partie de ce même paragraphe. En se servant du mot «rétablissement», le Roi a simplement voulu indiquer ses regrets de la séparation que les événements de 1866 ont amenée entre les divers groupes d'États situés des deux côtés du Mein, et son espoir de rétablir le lien qui unissait avant cette époque ces États, quelle que soit la forme que doive revêtir cette nouvelle Constitution de l'Allemagne, à la condition toutefois qu'elle sauvegarde complètement l'indépendance de la Bavière. Ces considérations sont d'ailleurs purement spéculatives, a ajouté le Ministre, car nous n'avons nullement, pour le moment du moins, l'intention de chercher à leur donner une conséquence pratique, et encore moins d'entrer à ce sujet en négociations avec la Prusse. Les dispositions actuelles de cette Puissance ne nous permettraient pas d'en espérer un résultat conforme à nos intérêts, et les obstacles qu'ont rencontrés autrefois mes efforts pour la création d'une Confédération des États du Sud subsistent toujours. Nous n'avons donc qu'une conduite à tenir, c'est de persister dans le *statu quo*, quelque précaire que soit à mon avis la situation faite aux États du Midi par les traités qui les lient à la Prusse.»

[*Déchiffrement*] Je n'ai pu que donner mon entier assentiment aux dernières paroles du Prince de Hohenlohe, car j'ai pour ma part la conviction, et j'ai eu plus d'une fois l'occasion d'en développer les motifs dans ma correspondance, que, dans l'état actuel des esprits et des choses en Allemagne, toute modification aux rapports existant entre la Bavière et la Confédération du Nord entreprise par les hommes qui sont aujourd'hui au pouvoir n'aboutirait qu'à une nouvelle aliénation de son indépendance.

Quant aux conséquences et à la portée du traité d'alliance auquel le Prince de Hohenlohe a fait allusion en dernier lieu, c'est une question qui sera vraisemblablement débattue prochainement devant les Chambres, car, s'il faut en croire un des principaux organes des conservateurs, ceux-ci auraient l'intention de déclarer dans l'adresse qu'ils ne méconnaissent pas les obligations qui découlent du traité du 22 août, mais que la Couronne et le Pays sont les juges de son application, qu'ils se réservent, en un mot, le droit d'examiner le *casus fœderis*. Je ne pense pas que le Ministère accepte cette interprétation, et qu'il conteste un droit qui

a été revendiqué publiquement par le Ministre des Affaires étrangères du Wurtemberg devant les Chambres de ce pays [1].

P.-S. — La Chambre des Pairs et la Chambre des Députés ont nommé récemment les deux Commissions chargées de rédiger le projet d'adresse en réponse au discours du Trône; celle de la Chambre Haute se compose de sept membres, et le rapporteur sera très probablement M. de Harless, Président du Consistoire évangélique, qui appartient au parti conservateur. Celle de la Seconde Chambre comprend quinze membres, dont onze patriotes et quatre libéraux; cette dernière ne s'est pas encore réunie.

[Dans la séance du 19 janvier, à la Chambre des Députés, le Ministre des Finances a déposé le projet de budget pour la période 1870-1871, et le Ministre de la Guerre deux projets de loi relatifs à des crédits extraordinaires.]

7886. Le Vicomte de Saint-Ferriol, Ministre à Copenhague, au Comte Daru. (Confidentielle. Orig. Danemark, 255, n° 15 *bis*.)

Copenhague, 22 janvier 1870.
(Cabinet, 26 janvier; Dir. pol., 28 janvier.)

Votre Excellence aura appris le résultat des démarches que l'Empereur de Russie a cru devoir faire récemment auprès du Roi de Prusse en vue d'une solution définitive de la question du Sleswig septentrional [2]. Bien qu'on ne connaisse pas ici le texte de la dernière lettre du Roi Guillaume, on sait qu'elle constitue une fin de non recevoir conçue en termes généraux et fondée sur la nécessité de respecter le sentiment national et celui de l'armée. Le Gouvernement danois a été d'autant moins surpris de cette réponse qu'il n'avait pas jugé très opportune la démarche qui l'a provoquée. Aussi a-t-il tenu à y rester complètement étranger, et je ne crois pas me tromper en ajoutant qu'il n'a pas vu sans une certaine satisfaction le Gouvernement de l'Empereur se dégager lui aussi de toute solidarité dans les communications émanées de l'intitiative

(1) Le déchiffrement se termine ici.

(2) Cf. Fleury, 30 novembre; La Tour d'Auvergne à Benedetti, 7 décembre 1869; Fleury, 12 janvier.

de l'Empereur Alexandre [1]. Il sait en effet, et c'est de Berlin qu'il l'a appris, que la réponse du Roi Guillaume n'a été envoyée à Saint-Pétersbourg qu'après que M. le Comte de Bismarck se serait assuré des dispositions du Cabinet des Tuileries à cet égard. Par un sentiment dont Votre Excellence peut maintenant apprécier la nature, et craignant de paraître attacher à la correspondance échangée entre les deux Souverains une portée politique et un caractère qu'elle n'avait pas à ses yeux, M. le Comte Frijs a évité de m'entretenir de cet incident aussi longtemps qu'il n'a pas été clos. De mon côté, et pour les mêmes motifs, j'ai cru devoir imiter cette réserve en m'abstenant, malgré les bruits plus ou moins exacts auxquels il a donné lieu, de provoquer de la part du Ministre des Affaires étrangères de Danemark des explications dont la demande eût pu lui faire penser que le Gouvernement de l'Empereur s'associait d'une manière quelconque aux efforts faits à Pétersbourg pour renouer le fil des négociations interrompues en 1868.

Si, dans cette circonstance, le Cabinet de Copenhague, assez exactement renseigné, je crois, sur les dispositions qui règnent à Berlin, n'a pas cru devoir sortir de l'attitude passive qu'il s'est imposée depuis quelque temps, il n'en est pas moins prêt à profiter de la première occasion favorable pour rompre à propos de cette question un silence dont, ainsi que je l'écrivais récemment à Votre Excellence, il redoute l'effet sur l'opinion européenne [2].

(1) Cf. Daru à Fleury, 6 janvier. — En effet, le comte Frijs manda, le 12 février, au ministre de Danemark à Paris :

Je dois vous prier de chercher une occasion prochaine pour entretenir le Comte Daru de la crainte qui me préoccupe plus particulièrement. Vous lui direz que votre Gouvernement a appris par M. de Vind que, d'après les appréciations du Général Fleury, les négociations [au sujet de l'exécution de l'article V du traité de Prague] pourraient bien être reprises bientôt par le Gouvernement prussien. Peut-être cette prévision ne se réalisera-t-elle pas; mais, si elle se réalisait, il serait probable que la Prusse tâchât de se concerter d'avance avec les autres grandes Puissances sur la proposition qu'elle nous ferait. Nous ne doutons pas que, dans ce cas, elle ne s'adresse par préférence à la France et à l'Autriche comme les deux Puissances auxquelles la promesse contenue dans l'article V a été donnée. Dans cette éventualité, nous attendons des sentiments d'amitié et d'intérêt que le Cabinet français n'a cessé de nous témoigner dans cette question que le Gouvernement de l'Empereur ne s'engage pas vis-à-vis de la Prusse par une approbation préalable, sans nous avoir donné lieu de lui faire connaître notre manière de voir au sujet des propositions prussiennes. (Aage Friis, *loc. cit.*, t. II, p. 361-362.)

(2) Cf. Saint-Ferriol, 13 janvier.

L'expiration au mois de novembre prochain du délai accordé par le traité de Vienne (article XIX) aux habitants des Duchés qui veulent rester sujets danois la lui fournira vraisemblablement [1]. Déjà, en effet, la population du Nord-Sleswig se demande si elle ne doit pas renoncer à l'espoir que lui avait permis de concevoir l'article V de la paix de Prague, et s'occuper dès aujourd'hui des mesures à prendre pour abandonner un territoire destiné à devenir irrévocablement allemand. C'est là une situation dont on se préoccupe ici et qu'on ne manquera sans doute pas de signaler, non seulement au Gouvernement prussien, mais probablement aussi aux Puissances plus ou moins intéressées au maintien des stipulations conclues en 1866. Je ne saurais dire encore ni quand, ni sous quelle forme cet appel aura lieu, mais je ne puis guère douter de la résolution où l'on est d'accomplir, à un moment donné, ce que l'on regarde comme un devoir qui s'impose à l'honneur et à la conscience du Gouvernement de S.M. Christian IX.

[1] L'article 19 du traité de Vienne était ainsi rédigé :

Les sujets domiciliés sur les territoires cédés par le présent traité jouiront pendant l'espace de six ans, à partir du jour de l'échange des ratifications et moyennant une déclaration préalable à l'autorité compétente, de la faculté pleine et entière d'exporter leurs biens meubles en franchise de droits et de se retirer avec leurs familles dans les États de Sa Majesté Danoise, auquel cas la qualité de sujets danois leur sera maintenue. Ils seront libres de conserver leurs immeubles situés sur les territoires cédés. La même faculté est accordée réciproquement aux sujets danois et aux individus originaires des territoires cédés et établis dans les États de Sa Majesté le Roi de Danemark. Les sujets qui profiteront des présentes dispositions ne pourront, du fait de leur option, être inquiétés de part ni d'autre dans leurs personnes ou dans leurs propriétés situées dans les États respectifs. Le délai susdit de six ans s'applique aussi aux sujets originaires soit du Royaume de Danemark, soit des territoires cédés, qui, à l'époque de l'échange des ratifications du présent traité, se trouveront hors du territoire du Royaume de Danemark ou des Duchés. Leur déclaration pourra être reçue par la mission danoise la plus voisine, ou par l'autorité supérieure d'une province quelconque du Royaume ou des Duchés. Le droit d'indigénat, tant dans le Royaume de Danemark que dans les Duchés, est conservé à tous les individus qui le possèdent à l'époque de l'échange des ratifications du présent traité. (*Les Origines...*, t. IV, *Appendice*, p. 375.)

7887. Le Général Comte Fleury, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, au Comte Daru. (Confidentielle. Orig. Russie, 243, n° 1 *bis*[1].)

Saint-Pétersbourg, 23 janvier 1870[2].
(Cabinet, 28 janvier; Dir. pol., 3 février.)

Ainsi que Votre Excellence me l'a recommandé, j'ai continué, ces derniers temps, à me tenir sur la plus complète réserve[3]. Ne voulant engager aucune affaire ni soulever aucune question, je m'étais même abstenu de rendre visite au Prince Gortchakoff, lorsqu'il y a quelques jours le Chancelier est venu me voir au moment où il sortait de chez l'Empereur.

Dans cette entrevue fortuite, où nous avons causé un peu de tout, il m'est resté cette impression que le Chancelier était bien aise que je vous fisse connaître, encore une fois, toute la sympathie que lui inspire le nouveau Ministère, et particulièrement le Chef du Département des Affaires étrangères. Il a accompagné ce témoignage de déclarations de principes dont il n'est pas avare, aussi bien à propos de ce qu'il appelle sa politique amicale à l'égard de la France qu'au sujet de l'entente qu'il voudrait voir s'établir entre les Cabinets de Paris et de Saint-Pétersbourg sur la conduite des affaires en Orient.

«La Russie, m'a dit le Prince, ne convoite rien en Turquie. Elle ne veut pas un pouce de terrain; elle veut que le malade vive, et vive le plus longtemps possible pour le repos du monde; mais elle revendique, au point de vue religieux, la part légitime d'influence qui lui revient.»

Il s'est plaint ensuite, et cela, a-t-il ajouté, d'accord avec le Tsar, de l'action irritante du Corps consulaire dans le Levant : «Sous prétexte de protéger les chrétiens, vos Agents, à quelque degré que ce soit, se posent en adversaires de la Russie. Ils *cléri-*

[1] Le chiffre 1 *bis* est indiqué probablement par erreur dans la Correspondance. La réponse de Daru, du 31 janvier, signale cette dépêche sous le n° 1.

[2] Plusieurs extraits de cette dépêche ont été publiés par le comte Fleury (*La France et la Russie en 1870,* p. 42-48).

[3] Cf. Daru, 6 janvier, et Fleury, 12 janvier.

calisent la situation, ils sèment la discorde là où il serait si nécessaire d'entretenir l'entente et la conciliation. »

Le Chancelier a continué en insistant sur l'outrecuidance de la Turquie, qui se fait un rempart de sa faiblesse, et il a regretté vivement que le Sultan eût envoyé des troupes sur les frontières du Montenegro. Bien que la Russie n'ait pas voulu, dans un esprit de sagesse, prendre part au conflit turco-égyptien [1], elle n'en a pas moins déploré les rigoureuses exigences de la Turquie vis-à-vis de l'Egypte, et, selon le Chancelier, il serait bien désirable que la France, par la bouche de ses Représentants, fît entendre plus souvent à Constantinople des conseils de calme et de modération. « Le malheur, a-t-il ajouté encore, c'est que les Représentants des différents pays, dès qu'ils sont en Orient, deviennent jaloux les uns des autres. C'est une lutte d'influence personnelle qui s'établit au détriment de l'intérêt général et de la politique qu'ils sont chargés de faire prévaloir. »

De cet entretien à bâtons rompus, mais assez animé, où je ne suis que très peu intervenu, j'ai pu encore tirer cette conclusion que, si le Chancelier avait amené la conversation sur le terrain d'Orient, ce n'était pas sans préméditation. Il avait depuis longtemps le désir d'aborder ce sujet. Pendant qu'il me parlait, je pressentais que, si ma réserve ne l'en avait pas détourné, son intention était de parler de la revision du traité de 1856. Je dois cependant dire bien vite qu'il n'en a pas été dit un mot.

Pour clore cette conférence improvisée, j'ai dit au Prince Gortchakoff que, si la Russie avait véritablement des griefs auxquels il pût être fait droit, je pensais que le mieux serait, en temps opportun, de charger le Comte de Stackelberg d'en remettre la note au Ministre des Affaires étrangères à Paris.

« C'est ce que j'ai déjà fait, m'a répondu le Chancelier; aussi ne vous demanderai-je pas d'entrer dans les détails. Je veux rester moi-même dans les grandes lignes. Je tiens seulement à constater, et sans récriminations inutiles contre vos derniers Ministres plus ou moins turcophiles, que nos relations mutuelles en Orient ont besoin d'être surveillées avec soin. »

J'ai eu le lendemain ou le surlendemain de cette rencontre

[1] Cf. p. 155, note 2.

IMPRIMERIE NATIONALE.

avec le Chancelier, la confirmation que c'était bien de concert avec l'Empereur Alexandre qu'il m'avait fait cette communication.

J'ai, en effet, l'occasion fréquente d'approcher le Tsar, qui me traite avec une extrême bienveillance. Depuis quinze jours, j'ai été invité deux fois à la chasse; et, soit à la promenade, soit à la parade du dimanche, où je l'accompagne à cheval, j'ai souvent l'honneur de causer avec Sa Majesté.

Dans le dernier déplacement que je viens de faire avec l'Empereur à Gatchina, le Tsar, de lui-même, m'a reparlé de l'affaire du Sleswig. Sa Majesté m'a annoncé que le Roi de Prusse lui avait répondu qu'il allait renouer les négociations interrompues avec le Roi de Danemark, pour terminer le différend, mais cependant que le Roi Guillaume, tout en reconnaissant l'opportunité de satisfaire à l'exécution de l'article 5 du traité de Prague, demanderait des garanties pour les Allemands qui resteraient dans la partie du Sleswig en litige. « De là naîtront sans doute des difficultés passagères, m'a dit l'Empereur; mais elles ne seront pas insurmontables, et, comme je vous l'ai dit, je poursuivrai l'œuvre de conciliation.

« Je puis déjà vous garantir une chose, dites-le à l'Empereur Napoléon et à votre Gouvernement, c'est que la Prusse ne fera rien de nature à troubler la paix. »

J'ai répondu au Tsar que j'étais bien aise d'avoir à notifier ces bonnes impressions, mais j'ai répété à l'Empereur ce que j'avais déjà eu l'honneur de lui dire en plusieurs circonstances, c'est que, en appelant son attention sur cette question du Danemark, l'Empereur Napoléon n'avait pas eu l'idée de demander un service. Il n'avait voulu que signaler une cause d'irritation qu'il était désirable de voir disparaître dans l'intérêt général. J'ai ajouté que, si ce résultat était bientôt obtenu, toutes les Puissances qui veulent la Paix devraient s'en réjouir et féliciter la Russie.

Comme vous le voyez, Monsieur le Ministre, fidèle à ma ligne de conduite, je me suis effacé le plus possible, à l'effet de ne pas prendre le rôle d'obligé, mais je n'en ai pas moins été heureux de ce commencement de réussite.

Car il ne faut pas oublier que nous sommes médiateurs dans la question du Sleswig. Quel que soit l'intérêt de famille et de poli-

tique qui ait déterminé le Tsar à rappeler la Prusse à l'exécution du traité de Prague, il n'en est pas moins vrai que c'est à la suggestion de la France que le Cabinet de Saint-Pétersbourg a obéi en pesant de nouveau de son influence et de ses conseils sur le Cabinet de Berlin. N'est-il pas permis de dire alors, Monsieur le Ministre, que, si ce but est atteint, ce sera pour notre politique une satisfaction véritable ?

L'Empereur Alexandre s'intéresse vivement à tout ce qui se passe en France. Il m'a fait beaucoup de questions sur les hommes et les choses, et j'ai pu, sur certains points, l'éclairer d'une manière utile.

Il se rend un compte exact des difficultés que traverse l'Empire au moment de sa transformation, et il sait reconnaître que la lutte que soutient l'Empereur est la lutte suprême de la Monarchie européenne contre la plus odieuse démagogie.

Aussi le Tsar, dans un langage qui me paraît sincère, paye-t-il un tribut d'admiration pour le Souverain de la France, et professe-t-il une haute et sympathique estime pour le patriotisme des hommes courageux qui sont aujourd'hui à la tête du Gouvernement.

7888. Le Comte Daru au Marquis de la Valette, Ambassadeur à Londres. (Particulière. Copie [1].)

Paris, 24 janvier 1870.

[Le début de la lettre se rapporte à l'exécution du traité de commerce anglo-français.]

On m'écrit de La Haye [2] que le Prince Pierre d'Oldenbourg, qui réside habituellement à Pétersbourg, y retourne en passant cette fois par Berlin, qu'il se propose de demander un désarmement général, et veut essayer d'amener le Roi de Prusse à prendre l'initiative d'une proposition de ce genre.

Je ne sais pas jusqu'à quel point l'importance politique du Prince Pierre d'Oldenbourg, si justement estimé d'ailleurs, répond à la mission qu'il se donne. Je n'ose guère espérer le succès de ses démarches. Sans doute l'idée d'un désarmement simultané

(1) Papiers recouvrés, après décès, chez Émile Ollivier.

(2) Cf. Baudin, 21 janvier.

de la France et de la Prusse est une idée généreuse, politique, excellente. Je pourrais croire au succès de cette négociation si l'Angleterre, par exemple, consentait à s'en charger. Elle serait mieux que personne en position d'agir sur la Prusse; mais, même alors, le résultat me semblerait douteux. Quant à nous, après l'accueil qu'ont reçu les propositions formulées par l'Empereur en 1863 et par son Gouvernement en 1867, nous ne pouvons prendre aucune initiative; nous ne pouvons renouveler, au nom de la France, une proposition deux fois repoussée. Attendons les événements. L'Allemagne va peut-être, à notre exemple, rétablir peu à peu chez elle un contrôle parlementaire. La position de M. le Chancelier fédéral vis-à-vis du Reichrath ne sera peut-être pas toujours aussi facile qu'elle l'a été jusqu'ici. Les questions de recrutement et de budget militaire se poseront nécessairement en 1871, puisque les arrangements constitutifs de l'armée, votés pour cinq ans en 1866, expirent l'année prochaine. On ne pourra pas échapper toujours à la nécessité de discuter cette partie du budget, et cette discussion peut devenir dangereuse. Elle peut susciter un dissentiment entre la Couronne et le Parlement. M. de Bismarck en sait quelque chose. Il serait peut-être prudent à lui de préparer dès aujourd'hui les modifications qui seront reconnues alors nécessaires. Quelles circonstances plus favorables peut-il rencontrer ? Quelle garantie de paix peut-il vouloir pour l'Allemagne ? En a-t-il de plus puissante que la transformation qui vient de s'effectuer dans nos institutions ? Si l'on ne se contente pas de celle-là, en vérité on est bien difficile à satisfaire de l'autre côté du Rhin. Je crains néanmoins que l'on ne persiste dans la pensée de garder un état militaire considérable en vue d'événements plus ou moins prochains. Si je suis bien informé, M. le Chancelier fédéral se serait expliqué dans ce sens depuis son retour à Berlin [1]. C'est une raison de plus pour que je m'abstienne de toute démarche en ce moment. Mais je ne pourrais voir qu'avec plaisir et reconnaissance d'autres Gouvernements prendre en main cette grande cause qui intéresse l'Europe entière. De deux choses l'une : ou les démarches faites auront un résultat heureux, et tout le monde en profiterait, tout le monde aurait à s'en applaudir; ce serait

[1] Cf. Benedetti, 14 janvier (fragment).

une grande gloire pour la nation qui aurait donné au monde une paix durable ! Ou il serait démontré que la Prusse ne veut point entendre parler de désarmement, même dans l'état présent des choses; alors on saurait en Europe que l'obstacle vient d'elle, elle se serait mise dans son tort, et sa situation s'en ressentirait.

Vous me parlez [1] de la circulaire adressée, le 10 de ce mois, par le Chancelier fédéral aux Représentants des Puissances à Berlin [2]. Cette circulaire me paraît avoir la portée que lui attribue le Principal Secrétaire d'État; elle témoigne de la persévérance de la Prusse à appliquer le système dont elle poursuit le développement. Je ne crois pas que l'on veuille rien entreprendre du côté de l'Allemagne du Sud dans ce moment. Ce que l'on nous a dit de l'insuccès des démarches récemment tentées par le Grand-Duc de Bade est vrai; mais on veut de plus en plus unifier la Confédération du Nord et s'y établir solidement. Tous les efforts sont, quant à présent, concentrés vers ce but. Nous aurons une surveillance à exercer; j'ai adressé dans ce sens des recommandations à nos Agents [3]. L'Angleterre y est intéressée comme nous. Elle donnera, je n'en doute pas, des conseils de sagesse et de prudence; je ne suis pas bien sûr que ses conseils seront écoutés, mais je n'en suis pas moins reconnaissant à ceux qui les donnent.

Je ferai de mon côté des efforts pour prolonger la paix de l'Europe ou la trêve actuelle, comme vous voudrez l'appeler, le plus longtemps possible.

7889. Le Général Comte Fleury, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, au Comte Daru. (Orig. Russie, 243, n° 1 [4].)

Saint-Pétersbourg, 24 janvier 1870.
(Cabinet, 28 janvier; Dir. pol., 31 janvier.)

Le nouveau Ministre d'Autriche, Comte Chotek, vient d'arriver

(1) Sans doute dans une lettre particulière qui ne nous est pas parvenue. La Correspondance d'Angleterre ne contient rien de semblable.

(2) Cf. Benedetti, 14 janvier, n° 4.

(3) Cf. Daru à Benedetti, 17 janvier.

(4) Nous reproduisons, d'après la Correspondance, le chiffre 1. Il est vraisemblablement inexact, puisque cette dépêche est postérieure à celle du

à Saint-Pétersbourg. L'accueil qui lui a été fait par LL. MM. Impériales a été bon, et ses qualités personnelles, ainsi que celles de la Comtesse Chotek, ne peuvent que faciliter ses débuts vis-à-vis du Gouvernement et de la société. Malheureusement, la décision que vient de prendre la Porte d'envoyer un corps de troupes sur les frontières du Montenegro [1], décision vue avec sympathie sinon conseillée par le Cabinet de Vienne, n'est pas de nature à rendre aussi agréables les premiers rapports d'affaires du nouveau Ministre d'Autriche avec le Chancelier. J'ai rencontré ce matin le Comte Chotek, et il paraissait s'attendre, en voyant aujourd'hui le Prince Gortchakoff, à recevoir de sa part quelques observations plus ou moins vives sur la résolution de la Porte et sur la sympathie qu'elle avait trouvée à Vienne. Le Cabinet de Saint-Pétersbourg s'est toujours en effet efforcé, depuis l'origine de l'insurrection dalmate, de démontrer la parfaite droiture du Prince de Montenegro. Une mesure qui, sans menacer encore son indépendance, semble indiquer un parti pris de défiance à son égard, ne pouvait que déplaire ici, et l'Empereur Alexandre m'exprimait il y a trois jours l'espoir que l'intervention des Puissances ferait revenir la Porte sur une décision blessante pour l'indépendance du Prince Nicolas.

Le changement qui a eu lieu depuis le 1er janvier dans les rapports de la Prusse et de la Confédération du Nord, dont Votre Excellence m'entretient dans sa dernière dépêche [2], n'a pas produit ici une grande impression. Le Prince Reuss et les membres de sa Légation ont remplacé sur leurs cartes le titre d'Envoyé de Prusse par celui d'Envoyé de la Confédération du Nord. La Saxe n'a plus ici de Représentant depuis plus d'un an, bien que la Russie conserve un Ministre à Dresde et qu'elle vienne même de remplacer par M. de Kotzebue le Comte Bloudoff nommé à Bruxelles. Il en est de même pour les autres parties de la Confédération du Nord où la Russie a maintenu jusqu'ici tous ses Agents

23 janvier, qui est numérotée 1 *bis*. Cette numérotation 1 *bis* conviendrait mieux à la dépêche du 24 janvier qu'à celle du 23. Cf. p. 208, note 1.

[1] Le Montenegro réclamait des pâturages dans la région de Veli et de Malo-Brdo, que la Turquie lui avait concédés en 1866 et qu'elle refusait de lui livrer.

[2] Cf. Daru à Fleury, 18 janvier.

sans réciprocité. La Bavière et le Wurtemberg sont les seuls États allemands qui aient conservé leur Représentation diplomatique à Saint-Pétersbourg, et, par suite, l'innovation qui s'est produite à Berlin ne peut entraîner aucune conséquence qui semble devoir motiver de la part du Gouvernement russe ou de l'opinion une contradiction éventuelle. J'ai, d'ailleurs évité avec soin tout ce qui aurait pu paraître constituer de ma part une ingérence dans cette question, et je n'en ai parlé à personne.

7890. Le Comte Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Comte Daru.
(Orig. Prusse, 377, n° 7.)

Berlin, 25 janvier 1870.
(Cabinet, 27 janvier; Dir. pol., 24 février.)

[Le Comte Benedetti annonce l'arrivée à Berlin de l'Archiduc Charles-Louis [1], et rend compte des différentes réceptions auxquelles son séjour a donné lieu.]

Comme vous le voyez, Monsieur le Comte, la Cour de Prusse n'aura rien négligé pour faire à son hôte un accueil aussi empressé que gracieux, et pour témoigner du désir de renouer avec la Famille impériale d'Autriche les relations cordiales interrompues par les événements de 1866. On a déployé en cette circonstance la plus parfaite courtoisie, en évitant soigneusement tout ce qui pouvait réveiller de pénibles souvenirs; la Reine y a mis une grâce toute particulière; le Roi n'a entretenu le Prince, m'assure-t-on, que de sujets qui attestaient son intention de se montrer affable et réservé à la fois; M. le Comte de Bismarck s'est présenté chez l'Archiduc en compagnie de ses Collègues, ne jugeant pas opportun sans doute de rechercher une conversation particulière que S. A. Impériale, de son côté, s'est abstenue de provoquer.

[1] Cf. Benedetti, 16 janvier. L'archiduc Charles-Louis était arrivé à Berlin le 23 janvier.

7891. Le Baron Mercier de Lostende, Ambassadeur à Madrid, au Comte Daru. (Orig. Espagne, 875, n° 7.)

Madrid, 25 janvier 1870.
(Cabinet, 27 janvier; Dir. pol., 24 février.)

[Mercier de Lostende rend compte d'une discussion qui a eu lieu la veille aux Cortès à propos d'une motion du parti républicain réclamant l'exclusion du Trône d'Espagne de la Maison de Bourbon et de toutes ses branches. Castelar, l'initiateur de cette proposition, a remporté un grand succès oratoire. Prim, qui lui a répondu, s'est exprimé avec de grands ménagements sur le compte du Duc de Montpensier, et a supplié la majorité, au nom de la conciliation, de ne pas tomber dans le piège que lui tendaient les républicains [1]. Il n'est pas douteux que l'impression a été cependant fâcheuse pour le Duc de Montpensier, et que la majorité à son égard était d'accord avec le sentiment de Castelar. Si elle ne l'a pas suivi, c'est uniquement pour ne pas brusquer une rupture avec l'Union libérale, et c'est ainsi que Prim avait posé la question dans une réunion préparatoire de la majorité. Castelar à cet égard n'a pas réussi, et la question monarchique reste après cette discussion à peu près dans le même état qu'auparavant.]

Les résultats des élections qui se font en ce moment pour combler les vides des Cortès ne sont pas encore tout à fait connus; mais il est déjà certain qu'elles ne seront pas aussi favorables au Gouvernement qu'il s'en était flatté. Sur une trentaine de députés, il avait compté que vingt au moins viendraient fortifier le parti radical; mais les républicains et les carlistes paraissent devoir déjouer ces calculs. D'après les nouvelles d'hier soir, le Duc de Montpensier aurait échoué à Oviedo et à Avila; à Oviedo, il aurait obtenu 14.870 voix et son adversaire 17.108; à Avila, 15.086 contre 18.545 [2].

[1] La prise en considération de la proposition républicaine fut repoussée par cent cinquante et une voix contre trente-neuf.

[2] Le 28 janvier, Mercier envoya des renseignements plus détaillés sur les élections qui venaient d'avoir lieu. Sur vingt-neuf députés élus, les monarchistes en comptaient vingt et un, dont dix progressistes, six unionistes et

7892. Le Comte Daru à Mellinet, Agent et Consul général à Bucarest. (Télégr. Minute à chiffrer. Turquie, Bucarest, 34.)

[Paris,] 26 janvier 1870.
(Expédié à 2h35.)

M. de Beust me fait exprimer par M. le Prince de Metternich le désir de savoir «si vous m'avez rendu compte de *singulières révélations* qui ont été faites au Consul d'Autriche à Bucarest».

M. de Metternich ne me donnant aucune autre indication sur ce sujet, j'ignore à quel ordre d'idées le Chancelier fait allusion. Je vous prie de me renseigner à cet égard le plus tôt possible.

7893. Le Général Comte Fleury, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, au Comte Daru. (Télégr. Déchiffrement. Russie, 243.)

Saint-Pétersbourg, 26 janvier 1870, 3h40 soir.
(Reçu à 6h30 soir.)

Le Chancelier vient de me faire appeler d'urgence pour me lire une dépêche circonstanciée qu'il adresse au Comte de Stackelberg au sujet de l'envoi par la Porte de trente-deux bataillons au lieu de six sur la frontière du Montenegro [1]. Le Prince Gortchakoff pense que ce déploiement considérable de troupes devient un danger sérieux. Il propose un mode d'arrangement pour dissiper la cause du conflit entre la Turquie et le Montenegro, consistant à neutraliser la partie du territoire réclamée par le Montenegro pour ses pâturages, concession qui date de 1866 et que la Porte lui refuse aujourd'hui. Sur ce terrain, le Prince Gortchakoff fait appel à toutes les grandes Puis-

cinq démocrates, les républicains sept, et les carlistes un. Le nombre des abstentions avait été considérable. Il ne semble pas du reste que le Gouvernement ait exercé son influence avec beaucoup d'activité. L'indifférence du public, estime Mercier, aurait été complète sans la candidature de Montpensier. Son échec, ajoutait-il, rend sa candidature au trône impossible pour le moment. (Madrid, 28 janvier 1870, n° 8. Espagne, 875.)

[1] Cf. Fleury, 24 janvier.

sances pour peser d'un commun accord sur la Turquie et écarter toute cause de menaces pour le maintien de la paix. La Russie s'engage, de son côté, à agir sur le Prince Nicolas pour lui recommander la plus grande modération.

7894. Le Comte Daru au Général Comte Fleury, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg. (Télégr. Minute à chiffrer. Russie, 243.)

[Paris,] 27 janvier 1870.
(Expédié à 1h20 soir.)

Les dangers de la difficulté qui existe entre le Montenegro et la Porte n'ont point échappé à notre attention [1]. Les instructions tracées par mon Prédécesseur et par moi à M. Bourée lui prescrivent de s'entendre avec ses Collègues pour donner au Gouvernement ottoman des conseils de modération. Nous travaillons à ce que le différend recoive une solution équitable qui écarterait définitivement cette cause de contestations irritantes. Je dois nécessairement attendre la dépêche adressée à M. le Comte de Stackelberg pour me former une opinion sur la proposition du Cabinet russe; mais le Prince Gortchakoff peut être assuré que nous emploierons volontiers nos efforts de concert avec la Russie et avec les autres Puissances pour prévenir un conflit.

7895. Le Comte Daru au Baron de Malaret, Ministre à Florence. (Particulière et confidentielle. Copie. Italie, 378.)

Paris, 27 janvier 1870.

J'ai pris connaissance de la dépêche que vous m'avez adressée, sous le nº 4 [2], au sujet de la polémique à laquelle a donné lieu de la part des journaux italiens la publication de la lettre récente d'un Député de la Savoie [3]. M. Visconti-Venosta s'étant abstenu

[1] Cf. Fleury, télégramme, 26 janvier.
[2] Il s'agit d'une dépêche de Malaret du 20 janvier. Cf. la note suivante.
[3] Il est fait ici allusion à une lettre adressée par le comte de Boigne au directeur d'un journal de Chambéry. Boigne y révélait des déclarations

avec vous de toute allusion à cette controverse, je ne peux que vous louer de vous être maintenu dans la même réserve. Je n'éprouve cependant aucune difficulté à vous indiquer les dispositions du Cabinet actuel sur la question débattue en ce moment par la presse italienne, et je le ferai en peu de mots.

Ainsi que vous l'avez pensé avec raison, le Gouvernement ne prend nullement la responsabilité de la forme donnée par

qu'Émile Ollivier lui aurait faites sur la question romaine. Ces déclarations auraient été formulées de la manière suivante :

1° Le point de départ de la politique du nouveau Cabinet dans la question romaine serait la Convention du 15 septembre.

2° Les troupes françaises resteraient dans l'État pontifical aussi longtemps que l'Italie n'aurait pas prouvé qu'elle peut et qu'elle *veut* exécuter cette Convention.

3° Le rappel des troupes n'aurait lieu que du consentement de la Chambre.

4° Aucune négociation avec l'Italie ne serait engagée sur ce point avant la fin du Concile.

Les trois dernières propositions avaient provoqué, en Italie, une assez vive polémique, dont Malaret rendait compte dans sa dépêche du 20 janvier.

On fait observer [écrivait-il] que, si les opinions sont libres sur la question de savoir si le Gouvernement italien est assez fort pour faire exécuter la Convention de septembre, personne ne saurait, sans lui faire injure, révoquer en doute sa ferme *volonté* de rester fidèle à des engagements dont il reconnaît le caractère strictement obligatoire. On se demande si, la Convention de septembre ayant été, en ce qui concerne la France, un acte du Pouvoir exécutif agissant seul et dans la plénitude de son droit, ce n'est pas en altérer le caractère que d'en subordonner l'exécution à une condition nouvelle, comme serait l'approbation des Chambres; on fait remarquer enfin que la quatrième proposition semble inconciliable avec la seconde, en ce sens que, si dans aucun cas l'évacuation du Territoire pontifical par nos troupes ne devait avoir lieu qu'après le Concile, il serait fort inutile de chercher à savoir avant cette époque si l'Italie peut et veut exécuter la Convention de septembre. On ajoute que, le Gouvernement du Roi ayant accompli et accomplissant tous les jours avec une parfaite conscience les charges que lui impose cet acte international, la justice et la logique veulent que nous en fassions autant de notre côté.

J'ai à peine besoin d'ajouter, en ce qui touche la presse, que ces questions sont considérées à des points de vue très divers, suivant qu'elles sont traitées par les journaux conservateurs ou par les organes des partis extrêmes. Tous sont cependant d'avis que, dans le cas où le Gouvernement français subordonnerait réellement l'exécution complète de la Convention de septembre, c'est-à-dire le rappel de ses troupes, soit aux convenances de sa politique intérieure, soit à toute autre condition non stipulée dans la Convention elle-même, il y aurait lieu de se demander si cet acte ne doit pas être considéré comme abrogé de plein droit, et si le moment n'est pas venu de pourvoir d'une autre manière aux intérêts qu'il avait eu pour but de régler. Les journaux de la Gauche affectent d'appeler de leurs vœux cette solution, tandis que la presse gouvernementale s'applique à faire ressortir les inconvénients qu'elle entraînerait pour l'Italie.

Malaret indiquait à la fin de sa dépêche que le Gouvernement italien était demeuré très réservé sur la question. (Italie, 378.)

M. de Boigne aux déclarations de M. le Ministre de la Justice. M. Ollivier n'a point désavoué, néanmoins, les paroles qui lui ont été attribuées. Ayant eu l'occasion de s'expliquer récemment sur la question romaine avec M. Rattazzi lui-même, qui se trouve en ce moment à Paris, il s'est exprimé dans des termes fort nets. M. Rattazzi s'est adressé à mon Collègue pour pressentir nos vues, en donnant à entendre que son nom avait été prononcé dans la récente crise ministérielle, et en cherchant à savoir comment son retour au pouvoir serait envisagé par nous. M. le Garde des Sceaux n'a point caché que son but personnel, comme celui de tous les Ministres de l'Empereur, était de fonder la liberté en réduisant la Révolution à l'impuissance, et que, pour conduire cette tâche à bonne fin, le Cabinet avait besoin du concours de tous les membres du parti conservateur, notamment de cette fraction si importante dans le pays qui ne sépare pas les idées libérales des idées religieuses. C'était assez indiquer à M. Rattazzi que la politique qu'il représente n'aurait aucune chance de se faire agréer de nous en ce moment. M. Ollivier a d'ailleurs fait remarquer à son interlocuteur que, pour connaître la pensée officielle du Gouvernement, c'était au Ministère des Affaires étrangères de l'Empereur qu'il devait s'adresser. Instruit par mon Collègue de cette conversation, je n'ai pu qu'applaudir à son langage, en déclinant d'ailleurs l'idée de me prêter à un entretien sur ce sujet avec M. Rattazzi, qui n'avait aucun caractère officiel, ni officieux, dans son séjour à Paris.

Des dépêches de la télégraphie privée annoncent que M. Visconti-Venosta enverrait à Paris un membre du Parlement, qui serait chargé de s'enquérir officieusement de notre manière de voir. Toute votre correspondance témoigne de la droiture de M. Visconti-Venosta et des sentiments de modération dont il s'est montré animé dans la question romaine. Je n'aurais donc pas d'objection à recevoir son Envoyé, si tant est que le fait signalé par le télégraphe soit exact.

Nous n'avons pour les hommes qui composent aujourd'hui le Ministère italien que de la bienveillance et de l'estime, et nous désirons sincèrement écarter, autant qu'il dépendra de nous, les difficultés que pourrait leur susciter la question romaine. Mais nous devons attendre d'eux une politique conforme aux engagements

internationaux, car nous avons nous aussi des ménagements à garder avec l'opinion publique de notre pays. Nous sommes décidés à maintenir nos troupes sur le Territoire pontifical tant que nous ne serons pas prémunis contre le retour des bandes de Garibaldi. Un de mes prédécesseurs, M. le Marquis de La Valette, déclarait l'année dernière, à la tribune du Corps législatif comme à celle du Sénat, que le moment n'était pas encore venu d'opérer le rappel de nos troupes [1]. Les circonstances n'ont pas sensiblement changé depuis. Si le parti de l'ordre s'est fortifié dans la Péninsule, la fraction révolutionnaire n'a pas pourtant renoncé à ses projets, et il suffirait malheureusement d'un changement ministériel ramenant au pouvoir les hommes de 1867, ou leur rendant l'influence, pour compromettre le terrain gagné depuis deux ans. C'est contre de telles éventualités que nous avons à nous garantir, nous et la Papauté, dont l'indépendance est pour nous un principe de droit public en même temps qu'un intérêt général.

Le Cabinet de Florence comprend au surplus que le départ de nos troupes ne saurait être discuté, dans le moment actuel, sans causer l'émotion la plus profonde et la plus douloureuse dans la Catholicité tout entière. Comme nous, il a laissé pleine liberté aux Évêques de se rendre à Rome pour prendre part aux délibérations du Concile; comme nous aussi il désire certainement que les travaux de cette Assemblée se poursuivent dans le calme et la sécurité.

Quand le moment sera venu de débattre la cessation de l'occupation française, les efforts du Gouvernement de l'Empereur tendront à ce que cet événement s'accomplisse dans des conditions propres à mettre désormais hors de péril les grands intérêts

[1] Il s'agit de la déclaration de La Valette au Corps législatif le 10 avril 1869 (cf. t. XXIV, p. 159, note 1). Après avoir parlé de la question allemande, La Valette, abordant la question italienne, s'était associé à la politique et aux déclarations de Moustier. Il avait rappelé que la France ne pouvait retirer ses troupes de Rome qu'à la double condition que le Ministère conservateur s'affermît au pouvoir et donnât à l'Europe des garanties pour le maintien de l'ordre dans l'État pontifical. Après avoir énuméré les raisons pour lesquelles la situation italienne lui paraissait incontestablement plus favorable, il avait cependant conclu que le moment ne lui paraissait pas encore venu de donner satisfaction aux vœux et aux instances du Gouvernement italien.

qui se rattachent à la question romaine, et à dégager nos rapports avec l'Italie de cette cause fâcheuse de malentendus et de difficultés.

Je n'ai d'autre objet, en vous adressant cette lettre, que de vous éclairer personnellement sur les dispositions du Gouvernement de l'Empereur, et vous n'aurez à faire usage de ces considérations que dans la mesure nécessaire pour dissuader, s'il y a lieu, le Cabinet italien de toute idée de provoquer une discussion qui n'a aucune raison d'être et qui serait certainement inopportune. Je m'en rapporte à cet égard à votre expérience et à votre tact, et je constate avec plaisir que, d'après vos appréciations, M. Visconti-Venosta semble avoir lui-même le sentiment des difficultés que créerait en ce moment un échange d'explications officielles.

7896. Le Comte Daru au Comte de Saint-Vallier, Ministre à Stuttgart, et au Marquis de Cadore, Ministre à Munich. (Minute. Wurtemberg, 90, n° 2.)

[Paris,] 27 janvier 1870.

Le passage du Ministère des Affaires étrangères de Prusse dans les attributions de la Chancellerie fédérale est un fait accompli depuis le 1er janvier de cette année [1]. Cette transformation, décidée en principe par le vote du Parlement fédéral, ne peut manquer d'entraîner après elle un changement sensible dans la situation internationale des États de la Confédération de l'Allemagne du Nord. M. le Comte de Bismarck s'en est lui-même expliqué avec l'Ambassadeur de l'Empereur à Berlin [2]. Vous trouverez le compte rendu de cet entretien dans la dépêche ci-annexée de M. le Comte Benedetti, à laquelle je joins un extrait de la correspondance du Ministre de France à Dresde, qui contient également d'intéressantes informations sur le même sujet [3]. M. le Comte Benedetti et M. le Marquis de Châteaurenard signalent, dans cette nouvelle organisation de la Représentation diploma-

[1] Cf. Daru à Benedetti, 18 janvier; à Fleury, même date.

[2] Cf. Benedetti, 14 janvier, n° 4.

[3] Cf. p. 186, note 2.

tique fédérale, l'indice d'une tendance clairement manifestée d'obtenir la suppression des missions séparées que certains États de la Confédération continuaient à entretenir.

7897. Le Comte Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Comte Daru.
(Benedetti, *Ma Mission en Prusse,* chap. V, p. 284-287 [1].)

Berlin, 27 janvier 1870.

...Je vous ai dit, du reste, ce que je pense des intentions actuelles du Chancelier [2]; tout me confirme, pour le moment, dans l'opinion que je vous ai exprimée à ce sujet; et, à moins de complications qu'il ne songe certes pas à provoquer, ou d'événements imprévus qui lui rendraient son entière liberté d'action, il faut croire qu'il ne suscitera en Europe aucun incident regrettable. Tout conflit en Orient le mettrait à la remorque de la Russie, et il cherchera à le conjurer; il l'a prouvé l'année dernière, à l'origine du différend turco-grec. La Russie est une carte dans son jeu pour les éventualités qui peuvent surgir sur le Rhin ou dans le Midi de l'Allemagne, et il tient essentiellement à ne pas intervertir les rôles, à ne pas devenir lui-même une carte dans le jeu du Cabinet de Saint-Pétersbourg. Je me persuade par conséquent que la politique de paix que vous avez résolu de suivre, et que je me félicite de servir, ne rencontrera à Berlin qu'un assentiment empressé, et même cordial, dans l'état actuel des choses. Il est bon d'attendre cependant que nous soyons fixés sur le caractère et la portée des remaniements que M. de Bismarck, si toutefois il parvient à donner suite à ce projet, voudrait faire à la Constitution fédérale. On a été jusqu'à dire que la Confédération pourrait être convertie en une sorte d'Empire de l'Allemagne du Nord : le mot, m'assure-t-on, a été prononcé, et le Roi l'aurait écouté avec faveur. Mais, si puissant que soit le Chancelier, il ne saurait rien entreprendre dans ce sens sans le concours du

[1] Extrait, publié par Benedetti, d'une lettre particulière qui ne se trouve pas dans la Correspondance.
[2] Cf. Benedetti, 10 et 14 janvier.

parti national. La Constitution qu'il a élaborée, et qu'il a fait agréer dans un moment où le prestige du succès et de la victoire dominait toutes les résistances, est assurément une œuvre digne de son habileté et de sa prévoyance. Elle lui garantit une prépondérance absolue dans l'exercice du pouvoir et la direction des affaires fédérales; rien ne peut se faire sans son assentiment, puisque le Conseil fédéral, constitué de telle manière qu'il ne peut, en aucun cas, se soustraire à sa volonté, possède les mêmes prérogatives législatives que le Parlement, et que, d'autre part, l'armée est passionnément dévouée au Roi et au pouvoir. Mais de son côté M. de Bismarck, à moins d'user de violence, ne peut rien innover sans se concerter avec les libéraux, qui disposent de la majorité dans le Parlement. Sa situation ou celle du Gouvernement, comme il l'a organisée, n'a, en un mot, rien à redouter des partis; il les a étroitement emprisonnés dans des institutions qu'aucune tentative ne peut mettre en péril; mais il ne saurait y toucher lui-même sans un accord avec eux, et sans consentir à les amender dans un esprit libéral. Il n'en est plus d'ailleurs à se dissimuler qu'il doit compter avec les nationaux, et depuis l'an dernier il s'éloigne visiblement des conservateurs féodaux pour se rapprocher de leurs adversaires. C'est ainsi qu'il a obtenu du Roi de remplacer deux membres du Cabinet par des hommes qui partagent ses nouvelles tendances [1], et il n'a pas caché devant moi qu'il lui restait des collègues que les circonstances lui avaient imposés et dont il ne lui convenait plus de partager l'impopularité. Pour ne pas m'étendre trop longuement aujourd'hui sur ce sujet, je remets à un autre jour de vous dire, si vous trouvez bon que je vous expose l'état intérieur des choses en Prusse, à quelles fins M. de Bismarck, arrivé au pouvoir comme le représentant des traditions féodales et conservatrices, juge maintenant opportun de dévier du chemin qu'il a suivi jusqu'à présent, et dans quelle mesure il semble disposé à pactiser avec la fraction modérée des libéraux...

[1] Il s'agit de Camphausen, ministre des Finances, et de Leonhardt, ministre de la Justice. Cf. Benedetti, 2 décembre 1869, n° 223.

7898. Le Comte Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Comte Daru. (Orig. Prusse, 377, n° 9.)

Berlin, 27 janvier 1870.
(Cabinet, 28 janvier; Dir. pol., 31 janvier.)

[Le Comte Benedetti accuse réception au Comte Daru de sa dépêche du 18 janvier. Il n'a rien à ajouter aux renseignements qu'il lui a envoyés sur la transformation du Ministère des Affaires étrangères prussien [1]. Il annonce la réunion du Conseil fédéral, auquel doit être soumis un projet de Code pénal préparé par la Chancellerie fédérale. Il ne pense pas que ce Conseil soit saisi cette année de propositions d'un caractère politique.]

Ce qui ne me paraît pas douteux, c'est qu'on s'abstiendra de prendre au sein du Conseil fédéral, et, par conséquent, avec les Princes et États confédérés de la Prusse, l'initiative de mesures concernant la réforme fédérale. S'il est introduit une motion dans ce sens, elle sera produite devant le Parlement, et les informations qu'il m'a été donné de recueillir portent à croire que les pourparlers confidentiels ouverts à ce sujet sont entravés par les divergences et les prétentions diverses que je vous ai signalées. Pour le moment, je n'ai donc à noter dans la politique prussienne aucun incident qui mérite de fixer l'attention du Gouvernement de l'Empereur, et j'incline toujours à penser que l'on est à Berlin dans l'intention de prévenir toute manifestation comme toute entreprise qui pourrait éveiller les susceptibilités des Puissances étrangères. C'est dans cette disposition, si je dois en croire un bruit généralement accrédité parmi mes Collègues, que M. de Bismarck aurait déclaré au Général de Beyer, revenu de Bade à Berlin pour lui représenter que l'état de l'opinion publique dans ce pays ne permettait pas de différer plus longtemps l'entrée du Grand-Duché dans la Confédération, qu'il ne pouvait accueillir ni même seconder, en ce moment, le vœu du Cabinet de Carlsruhe. Au surplus, la session du Parlement du Nord sera ouverte dans la seconde quinzaine du mois prochain, et nous ne tarderons pas à être fixés sur les véritables projets qu'on peut avoir conçus à Berlin,

[1] Cf. Benedetti, 14 janvier, n° 4.

IMPRIMERIE NATIONALE.

tant au sujet de la réforme fédérale que pour ce qui concerne les relations de la Confédération avec les États du Midi de l'Allemagne.

Je remarque que la presse officieuse continue à se féliciter de l'avènement du nouveau Ministère en France, et à y trouver un gage du maintien des bonnes relations existantes entre les deux Gouvernements. La *Correspondance de Berlin,* feuille rédigée en français, sous le contrôle et souvent avec la collaboration du Ministère des Affaires étrangères, se plaît à reproduire en les traduisant, et afin qu'ils soient, sans doute, lus et appréciés de l'autre côté du Rhin, les articles publiés dans ce sens par les principaux journaux prussiens. M. de Bismarck et le Secrétaire d'État, M. de Thile, sont revenus sur ce sujet avec moi, et m'ont de nouveau exprimé leur satisfaction, en se louant de l'accueil que vous avez fait à M. le Baron de Werther, des dispositions que vous lui avez témoignées et de celles de tous les membres du Cabinet avec lesquels, écrit l'Ambassadeur de Prusse, il lui a été permis de s'entretenir des intérêts communs des deux pays [1]. On n'ignore pas cependant à Berlin que le Cabinet de Vienne a, de son côté, la confiance de continuer avec nous les bons rapports que l'on a souvent envisagés comme un sujet digne de fixer l'attention du Gouvernement prussien. On sait que M. le Comte de Beust a communiqué à tous les Représentants de l'Autriche à l'Étranger la dépêche qu'il a adressée au Prince de Metternich après avoir eu connaissance de vos premières conversations avec cet Ambassadeur, et dont il vous a été, dit-on, donné lecture [2]. Mais j'ai raison de croire qu'on ne se préoccupe pas de cet empressement mis par le Cabinet de Vienne à bien établir que l'état de ses relations avec nous ne saurait souffrir aucune atteinte du changement de Ministère en France. C'est là, d'ailleurs, un incident dont je fais mention uniquement pour ne rien omettre de ce que je constate à Berlin et dont il peut être utile que vous soyez instruit.

(1) Cf. Benedetti, 10 janvier, n° 2.

(2) Il est probablement fait allusion ici à la dépêche de Beust à Metternich du 11 janvier.

7899. Mellinet, Agent et Consul général à Bucarest, au Comte Daru. (Télégr. Déchiffrement. Turquie, Bucarest, 34.)

Bucarest, 27 janvier 1870, 5h soir.
(Reçu, le 28 juillet, à 9h matin.)

La communication du Prince de Metternich (1) a rapport à un avis transmis par le Consul autrichien à son Gouvernement et portant qu'un Député roumain lui avait confié que le parti rouge, ayant reçu de Paris [la nouvelle] que la République y serait proclamée avant six semaines, se tenait tout préparé à détrôner le Prince Charles pour établir également la République en Roumanie. Ce Député a ajouté que les hommes d'action du parti conservateur, en présence de cette formidable éventualité, préparaient une contre-révolution antirusse ayant pour objet le renversement du Prince, la séparation de la Turquie, et une union personnelle avec l'Autriche, tout en conservant un Gouvernement autonome. Mon Collègue m'a fait part de cette confidence sans y attacher d'importance. Je l'ai moi-même rangée parmi les projets de toutes sortes que les Moldo-Valaques enfantent chaque jour, et j'ai cru inutile d'en aviser Votre Excellence. Le seul fait positif est l'aversion du pays entier pour le Prince Charles, et la probabilité de sa chute, que la correspondance du Consulat général a plus d'une fois signalée au Département comme inévitable. Ce n'est qu'une question de temps, dont les circonstances politiques extérieures devront seules hâter ou retarder la solution.

7900. Le Comte d'Astorg, Ministre à Darmstadt, au Comte Daru. (Orig. Hesse-Darmstadt, 31, n° 4.)

Darmstadt, 27 janvier 1870.
(Cabinet, 30 janvier; Dir. pol., 31 janvier.)

J'ai cru devoir faire connaître à Votre Excellence, dans ma dernière dépêche (2), ce que le Gouvernement hessois avait paru

(1) Cf. Daru à Mellinet, télégramme, 26 janvier.
(2) Cf. d'Astorg, 8 janvier.

craindre à l'avènement du nouveau Ministère; j'aurai l'honneur aujourd'hui de l'entretenir de ce que l'opinion publique semble espérer.

«Affirmation du traité de Prague», telle est l'idée principale que l'on retrouve dans les journaux comme dans les conversations du moment, telle est la pensée dominante que l'on prête à Votre Excellence.

Où le public a-t-il puisé ses renseignements? C'est ce que je ne saurais dire, mais l'impression existe, et c'est cette impression que je désire constater, tout en me gardant avec soin d'en exagérer les proportions. On dirait que le public a eu connaissance d'une démarche que Votre Excellence aurait fait faire à Berlin, démarche qui aurait donné à réfléchir à la Prusse sur les conséquences de sa propre propagande, et qui aurait été de nature à rassurer jusqu'à un certain point les États du Sud au sujet de leur avenir. De plus, ce sentiment est rattaché par certains journaux au récent effort autonomiste de la Bavière, et l'un d'eux, à la suite d'un article contre le militarisme, s'aventure ce soir jusqu'à parler du réveil de l'Allemagne méridionale, tandis que la feuille prussienne de Darmstadt, *Mainzeitung*, se montre plus active que jamais à saper par tous les moyens la position de M. de Dalwigk.

Au milieu des mille doutes que suscite dans les esprits allemands leur ardeur même à scruter toutes les questions, à côté des succès que l'idée prussienne a pu quelquefois obtenir et des obstacles qu'elle a souvent rencontrés, quelque chose survit en tout cas dans la contrée que j'habite, c'est la crainte de l'*absorption*.

Depuis trois années, ce pays comprenait que, malgré les dédains ou les protestations de la Prusse, les chances d'absorption augmentaient jour par jour. Tout à coup, l'on a cru deviner que, pour parler comme les Allemands, l'«objectif» du nouveau Ministre des Affaires étrangères serait de ralentir le progrès incessant de la Puissance absorbante, que cette Puissance pouvait par conséquent se voir forcée à abandonner une partie de sa personnalité, que le principe de l'indépendance politique absolue, ou plutôt de l'autonomie conservée au sein d'une Grande-Allemagne, allait gagner tout ce que la France ferait perdre au fantôme de la Grande-Prusse : ce fut assez pour rendre quelque confiance

aux gens qui ne considéraient pas sans anxiété certaines apparences de notre état intérieur.

Voilà, si je ne me trompe, le tableau de l'impression ressentie en second lieu autour de moi. Je laisse ce tableau un peu vague, précisément pour qu'il reste fidèle; mais Votre Excellence, si elle veut bien jeter les yeux sur ma dernière dépêche, trouvera cependant quelque différence entre cette seconde impression et celle dont j'ai cru alors nécessaire de lui rendre compte, et qui trahissait de vives inquiétudes.

A cette occasion, j'oserai dire que la masse en Allemagne manque presque toujours de renseignements raisonnables sur ce qui se passe en France. On se ferait difficilement une idée des erreurs traditionnelles auxquelles la France est en butte sur la rive droite. Si ce n'était un sujet trop délicat à traiter, j'essaierais de dire quel bien pourrait produire dans nos rapports internationaux la création d'un journal fondé dans cet esprit. Un journal qui mettrait presque complètement de côté les feuilletons et les faits divers, excepté dans des limites très sérieuses, qui répudierait toute polémique, car la susceptibilité patriotique allemande ne pourrait la supporter, qui, en évitant les froids résumés des journaux officiels, s'en tiendrait à *professer* sur la politique de la France, avec une courtoisie parfaite et une sorte de détachement imperturbable, *qui donnerait l'exposé rigoureusement vrai et aussi complet que ce serait possible du mouvement commercial de toute nature en France,* qui serait rédigé en allemand, dans le style un peu plus court de période et beaucoup plus clair qu'ont essayé quelques publicistes, qui, enfin, par un moyen quelconque, serait répandu partout et à très bon marché de ce côté du Rhin, ce journal serait évidemment pendant longtemps une très mauvaise affaire financière, mais, s'il était écrit avec le tact et la science nécessaires, il rendrait, je crois, un immense service politique.

Les journaux qui se lisent en Allemagne *n'y font pas connaître la France;* et, quoiqu'elle y exerce comme ailleurs une certaine attraction, elle y devient trop souvent l'objet d'une défiance pleine de dommages et de dangers.

7901. Le Marquis de La Valette, Ambassadeur à Londres, au Comte Daru. (Particulière. Orig. Angleterre, 751.)

Londres, 27 janvier 1870.

J'ai vu hier Lord Clarendon, et les deux questions dont vous m'entreteniez dans votre dernière lettre particulière [1] ont naturellement fait le principal objet de notre entretien.

En ce qui concerne le traité de commerce, je me suis utilement servi, je crois, des considérations dans lesquelles vous avez bien voulu entrer, et qui m'ont permis de rassurer le Ministre des Affaires étrangères de la Reine sur le maintien de l'acte international dont l'existence préoccupe à un si haut degré l'opinion publique en Angleterre [2]. Je ne crois pas du reste que Lord Lyons ait puisé ses renseignements à la source à laquelle vous avez fait allusion. Il est trop correct, j'en suis convaincu, pour s'être adressé à un autre Ministre qu'au Ministre des Affaires étrangères, et les appréhensions qu'il a confiées à Lord Clarendon n'ont dû être que le résultat des impressions qu'il a recueillies autour de lui dans un milieu moins autorisé.

Je regarde, au surplus, comme un devoir à votre égard, mon cher Ministre, de vous faire profiter de l'expérience que j'ai acquise dans mes rapports avec l'Ambassadeur de la Reine. Lord Lyons est d'une droiture, d'une honnêteté et d'une loyauté à toute épreuve, mais aussi d'une mémoire à l'avenant. Muet sur toute communication dont on l'aura prié de ne pas faire usage, il rendra compte, à qui de droit, mot pour mot, de toute conversation si longue, si hérissée de détails qu'elle ait été, sur laquelle la réserve ne lui aura pas été demandée. J'en ai fait personnellement l'épreuve en mainte circonstance. Je viens de le constater une fois de plus à l'occasion de la seconde et de la plus importante des deux questions qui nous occupent.

Lorsque j'ai fait part, en effet, à Lord Clarendon des réflexions que vous suggérait la nécessité d'un désarmement, en y mettant,

(1) Cf. Daru à La Valette, 24 janvier.

(2) Il s'agit du traité de commerce du 23 janvier 1860. Cf. *Arch. diplom.*, 1861, t. III, p. 5.

je n'ai pas besoin de le dire, la mesure qui m'était imposée par la nature même d'un sujet aussi délicat, le Principal Secrétaire d'État m'a répondu par un sourire qui prouvait que ma démarche était loin de le surprendre, et m'a immédiatement donné lecture d'une dépêche de Lord Lyons reproduisant, non seulement les considérations que vous aviez développées auprès de lui, mais les termes mêmes dont vous vous étiez évidemment servi, puisque je les retrouvais dans votre lettre du 24 [1].

L'impression produite sur Lord Clarendon par l'identité, quant au fond, de ces deux communications ne pouvait être que favorable. Le Ministre des Affaires étrangères de la Reine m'a paru très disposé à agir dans le sens des observations que vous avez adressées à Lord Lyons. Mais dans quelle mesure agira-t-il ? Voilà la question. Vous suffira-t-il que Lord Clarendon adresse au Représentant de la Reine à Berlin une dépêche banale, défrayée par tous les lieux communs que peut suggérer la matière, et appelant sous une forme aussi banale une de ces fins de non-recevoir que M. de Bismarck excelle à formuler ? Le Cabinet de Londres, au contraire, devra-t-il entrer résolument dans l'esprit de nos ouvertures, et mesurer sa démarche non pas aux chances de succès qu'elle peut avoir, mais à la grandeur du but qu'il s'agirait d'atteindre ? J'ai tenu à laisser la question entière, et il m'a été d'autant plus facile de ne pas l'engager davantage que les instants de Lord Clarendon étaient comptés : on l'attendait au Conseil; je l'ai engagé à causer du sujet qui nous préoccupait avec qui de droit, et il a été convenu que nous le reprendrions bientôt.

[1] Sur les origines de la démarche de Daru, Émile Ollivier nous donne les renseignements suivants :

Daru éprouvait lui-même les ardeurs, qu'il réprimait chez ses ambassadeurs, de se distinguer par quelque exploit diplomatique. Le récit qu'on lui fit d'un projet du prince Pierre d'Oldenbourg de conseiller au roi de Prusse l'initiative d'un désarmement général, lui suggéra de réclamer lui-même cette mesure généreuse. Il demanda à l'Empereur son autorisation : «Je ne veux pas, lui répondit l'Empereur, faire une démarche directe; je l'ai tentée en 1863; elle n'a pas réussi; je ne m'oppose pas à ce que vous en tentiez une par l'intermédiaire de Clarendon, que je sais très favorable à cette idée.» Daru me demanda aussitôt ce que je pensais de son projet. Je lui avouai que je ne lui croyais pas la moindre chance de succès, mais qu'il n'y avait nul inconvénient à donner ainsi un nouveau gage de nos intentions pacifiques. (É. Ollivier, t. XIII, p. 64-65.)

Cf., à propos de la mission du prince d'Oldenbourg, la lettre particulière de Daru à La Valette du 24 janvier.

Le Principal Secrétaire d'État ne paraît pas se faire beaucoup d'illusion sur le résultat de ses démarches, mais il risquera volontiers, m'a-t-il dit, un « snub » (une rebuffade) pour une aussi bonne cause. On connaissait en Prusse ses convictions quant à la nécessité du désarmement; il en avait causé très longuement, l'été dernier, avec le Prince royal de Prusse, qu'il avait trouvé dans les mêmes sentiments; mais il savait aussi, comme vous, que ni M. de Bismarck ni le Roi surtout ne pensaient de même [1].

Ainsi que vous le faites remarquer avec beaucoup de raison, mon cher Ministre, une démarche du Cabinet de Londres n'amènera probablement pas le résultat immédiat qu'elle se propose d'atteindre : mais elle n'en aura pas moins des conséquences importantes en établissant bien que les résistances à un désarmement ne viennent pas de notre côté, et, en nous faisant gagner par suite, dans l'opinion, ce que la Prusse y perdra. Je ne voudrais pas trop m'avancer, mais je crois que le plus ou moins d'insistance que je serais autorisé à apporter, le cas échéant, dans nos suggestions, peut exercer une certaine influence sur les efforts que tentera dans le même sens le Ministre de la Reine.

Il y a là une mesure dont vous êtes naturellement le meilleur juge, et que je vous serais reconnaissant de vouloir bien m'indiquer.

28 janvier. — J'en étais là hier soir, et j'allais vous expédier ma lettre par un courrier, quand j'ai reçu de Lord Clarendon un billet par lequel il me priait de passer chez lui aujourd'hui, à midi, « pour reprendre notre entretien ».

Nous l'avons repris effectivement. J'ai retrouvé, je dois le dire, chez le Principal Secrétaire d'État les dispositions excellentes dont je vous ai déjà rendu compte; j'ai recueilli les mêmes assurances de son bon vouloir et de son extrême désir d'être agréable au Gouvernement de l'Empereur. Il m'a semblé toutefois que, toujours disposé à agir dans le sens convenu, le Ministre de la Reine indiquait lui-même sinon les limites dans lesquelles agirait le Cabinet de Londres, du moins celles qu'il préférerait assigner à son action. Le Gouvernement anglais ne parlerait qu'en son nom. Il ferait valoir tous les motifs d'intérêt général qui imposent

[1] Ce paragraphe a été cité par Émile Ollivier (t. XIII, p. 65).

le désarmement à l'Europe, toutes les raisons économiques qui font en particulier que l'Angleterre l'appelle de tous ses vœux. Mais il lui serait difficile, a ajouté Lord Clarendon, de ne pas conserver à ces ouvertures le caractère officieux qui seul peut leur conserver quelques chances d'être accueillies. Le Ministre de la Reine a ajouté toutefois, à plusieurs reprises, qu'il ferait ce que nous désirerions.

Peut-être, dans l'intérêt même de la question que je vous ai posée et que je voulais laisser ouverte aussi, j'eusse préféré que ces assurances réitérées n'eussent pas été appelées [*sic*], chaque fois, par des indications dont elles étaient en quelque sorte le correctif. Ces indications n'en constituent pas moins pous vous un nouvel élément d'appréciations, et c'est à ce titre que j'ai dû vous les signaler.

J'en ai recueilli de plus précises encore, sur un sujet dont vous entretenait déjà ma dernière lettre particulière. Lord Clarendon m'a confié qu'il avait eu, il y a dix jours, avec M. de Bernstorff une conversation assez instructive sur les projets qu'on a certainement discutés à Berlin. L'Ambassadeur de Prusse ayant fait allusion au désir que nourrirait toujours le Roi de prendre un titre qui fût plus en harmonie avec sa situation réelle, le Ministre des Affaires étrangères de la Reine n'avait pas hésité à se prononcer contre des tendances dont il lui avait été facile de signaler le danger. « De telles résolutions, avait fait observer Lord Clarendon, auraient pu être prises sans trop de péril, peut-être, au lendemain des événements de 1866, alors qu'elles pouvaient être acceptées comme la conséquence immédiate du nouvel ordre de choses. Non seulement elles n'auraient plus la même espèce d'à propos aujourd'hui, mais [elles] soulèveraient infailliblement des susceptibilités, des inquiétudes, qu'il importe de ne pas réveiller. »

M. de Bernstorff avait rendu compte de cet entretien à Berlin, et hier même avait reçu de M. le Comte de Bismarck une dépêche qu'il avait lue à Lord Clarendon. Le Chancelier fédéral aurait cherché à justifier ou tout au moins à expliquer les raisons qui avaient fait agiter la question du titre impérial. Le titre actuel de Chef de la Confédération allemande prenait aux yeux du Roi une physionomie quelque peu républicaine qui répugnait à ses instincts

bien connus. Rien, du reste, n'était décidé dans son esprit à cet égard, etc.

« Enfin, ai-je demandé à Lord Clarendon, a-t-on renoncé à Berlin au projet dont vous avez si justement signalé les inconvénients ?

« — Je ne puis rien affirmer à ce sujet, m'a répondu le Ministre des Affaires étrangères de la Reine, mais qui sait ? »

Lord Clarendon m'a confié encore, à propos du désarmement, un détail qui peut avoir sa signification. A une allusion faite en termes très généraux, par le Principal Secrétaire d'État, quant à l'opportunité d'une pareille mesure, M. de Bernstorff aurait répondu que, en présence des inimitiés dont elle était l'objet, et tout particulièrement du mauvais vouloir de la France, la Prusse ne pouvait pas désarmer. Lord Clarendon n'avait pas jugé convenable d'insister.

Lord Clarendon m'a donné également lecture d'une dépêche de Lord Lyons rendant compte d'une conversation échangée entre vous et lui sur les affaires de Rome. Le Secrétaire d'État de la Reine ne serait intervenu, par l'entremise d'Odo Russell, près du Cardinal Antonelli, que dans la mesure qui aurait pu vous aider sans compromettre aucun intérêt; il s'abstiendra jusqu'à nouvel ordre, et reste parfaitement à votre disposition pour le cas où vous jugeriez de nouveau qu'il puisse vous être utile.

En somme il est impossible de montrer plus de cordialité et de bon vouloir que Lord Clarendon ne l'a fait pendant ce long entretien.

La Reine est assez souffrante; ses douleurs névralgiques affectent l'estomac, et provoquent des vomissements fréquents. Son médecin, qui demeure au Palais, a été appelé deux fois près d'elle dans l'avant-dernière nuit.

7902. Tiby, Chargé d'Affaires à Munich, au Comte Daru. (Orig., avec déchiffrement. Bavière, 248, n° 9.)

Munich, 28 janvier 1870.
(Cabinet, 30 janvier; Dir. pol., 31 janvier.)

M. le Marquis de Cadore, appelé subitement en France par la mort de son père, m'a remis hier au soir le service de la Légation.

Au moment de son départ, M. de Cadore a bien voulu me faire part des dernières informations qu'il avait recueillies sur la crise actuelle. Il se proposait d'adresser à ce sujet une dépêche à Votre Excellence, et c'est d'après les indications laissées par lui entre mes mains que je vous écris moi-même aujourd'hui.

Les deux Commissions chargées par la Chambre des Pairs et par la Chambre des Députés de rédiger les projets d'adresse en réponse au discours du Trône [1] ont tenu cette semaine plusieurs séances. Ainsi que M. de Cadore l'avait déjà annoncé à Votre Excellence, la Commission de la Chambre des Pairs, désirant sans doute répondre aux reproches d'ultramontanisme qui lui sont si souvent adressés par les journaux progressistes, avait fait choix pour son rapporteur de M. de Harless, Président du Consistoire évangélique, qui d'ailleurs appartient au parti conservateur. Le projet préparé par M. de Harless a été adopté par la Commission sans que les Ministres aient cru devoir intervenir pour essayer d'en modifier le caractère hostile, et c'est aujourd'hui même que la discussion générale doit s'ouvrir dans le Reichsrath. Quant à la Commission de la Seconde Chambre, elle a choisi comme rédacteur le docteur Jörg, l'un des secrétaires, dont le travail, quoique terminé, n'a pas encore été adopté d'une manière définitive.

Bien que le texte du projet d'adresse du Reichsrath n'ait pas encore été livré à la publicité, l'on sait qu'il contient une expression nettement déclarée de méfiance et de blâme contre le Ministère. L'adresse constate, de même que le discours du Roi, l'agitation de l'opinion publique, et elle indique comme le seul remède propre à tranquilliser les esprits le choix de nouveaux Ministres, dont l'attitude soit plus franche, et qui possèdent à la fois la confiance du Roi et [celle] du pays. La question ministérielle se trouve ainsi posée par la Seconde Chambre. On s'attend à de vifs débats, mais il n'y a pas de doute que le projet de la Commission ne soit adopté à une grande majorité.

[*Déchiffrement*] D'après ce qui transpire des termes dans lesquels serait rédigé le projet préparé par le rapporteur de

[1] Cf. Cadore, 18 janvier.

la Commission de la Deuxième Chambre, l'adresse des Députés éviterait d'attaquer le Ministère dans son ensemble, et ne se prononcerait que contre le maintien du Prince de Hohenlohe. M. de Cadore a déjà eu l'occasion de faire remarquer plusieurs fois à Votre Excellence que, malgré l'animosité qui règne aujourd'hui dans le parti conservateur contre l'administration actuelle, la fraction modérée de ce parti se préoccupe des difficultés en face desquelles se trouveront nécessairement les patriotes s'ils parviennent au pouvoir. Le budget présenté par le Ministre des Finances n'est pas en équilibre, et le Gouvernement, quel qu'il soit, se trouvera entre cette double difficulté ou d'imposer au pays une augmentation d'impôts ou de chercher à réaliser des économies sur le budget de la Guerre, et de soulever par conséquent les graves questions qui se rattachent au développement des forces militaires de la Bavière. D'autre part les journaux qui défendent le Ministère demandent chaque jour aux patriotes ce qu'ils feront en ce qui touche la question allemande le jour où ils seront à la tête des affaires, et ils les mettent au défi d'adopter une ligne de conduite autre que celle suivie par le Prince de Hohenlohe [1].

C'est sans doute le sentiment de ces difficultés qui paraît devoir maintenir l'opposition de la fraction patriote de la Deuxième Chambre dans une certaine mesure. Un des membres les plus importants, tenant à faire ressortir la modération de son parti, disait hier : «Nous avons été plus constitutionnels que les Pairs. Le Cabinet bavarois n'est pas un Cabinet solidaire; il n'y a donc pas lieu de le critiquer en bloc, et, puisque MM. Hœrmann et de Gresser sont déjà partis [2], il ne nous reste plus que le Prince de Hohenlohe contre lequel nous ayons des griefs sérieux à formuler.»

M. le Ministre des Affaires étrangères, qui avait jugé inutile d'essayer de lutter contre les tendances bien connues de la Chambre des Pairs, a entrepris de se défendre devant la Commission de la Deuxième Chambre. Il s'est rendu hier dans son sein, et, dans le cours d'une longue discussion, a fait les plus grands efforts pour modifier les dispositions de la majorité. Le projet

(1) Le déchiffrement se termine ici.

(2) Cf. Cadore, 6 décembre 1869.

d'adresse exprime la pensée que, dans la crise difficile que traverse en ce moment l'Europe, il est urgent d'avoir à la tête des affaires un Ministre dont la personne inspire confiance au pays. Le Prince de Hohenlohe a contesté tout d'abord l'imminence d'une crise européenne, et il a déclaré qu'il lui était impossible de voir quels graves dangers pouvaient menacer immédiatement la paix générale. Ses développements l'ont amené à aborder la question des traités d'alliance avec la Prusse. « Ce sont, a-t-il dit, des traités de Souverain à Souverain, et non des traités d'asservissement. Ils laissent la Bavière libre et indépendante. » Puis, allant lui-même au-devant de la déclaration réclamée par ses adversaires sur la portée de ses traités, il a ajouté que dans son opinion l'examen du *casus fœderis* restait toujours le droit du Gouvernement bavarois. Sur ce point, il n'hésite pas à se prononcer de la façon la plus expresse; mais aller plus loin ne serait ni juste ni politique. Des contestations sur les obligations résultant des traités d'alliance, outre qu'elles seraient sans objet immédiat, ne pourraient manquer de provoquer un vif mécontentement à Berlin, et la Bavière s'exposerait aux reproches de chercher à se dérober par avance aux devoirs de cette alliance même dans le cas d'une guerre d'indépendance nationale. « Je ne vois pas, aurait ajouté le Prince, quels sont les actes politiques de mon Ministère que vous me reprocheriez. Si ce n'est pas le Ministre que vous critiquez, quel blâme pouvez-vous donc adresser à l'homme, et quelles sont les raisons de la défiance qu'il vous inspire ? Je suis prêt à vous répondre. Attaquez-moi. »

Malgré cette mise en demeure, personne n'a voulu accepter la discussion. La minorité progressiste de la Commission est restée silencieuse, probablement convaincue de l'inutilité de toute tentative pour modifier le parti pris de la majorité.

Il n'y a guère de probabilité que les dispositions de la majorité conservatrice, lors de la discussion générale, soient différentes de celles dans lesquelles se sont fermement maintenus les membres opposants de la Commission, malgré les efforts du Prince de Hohenlohe. M. le Ministre des Affaires étrangères doit s'attendre aujourd'hui à une manifestation des deux Chambres contre son maintien au pouvoir.

[*Déchiffrement*] Votre Excellence sait néanmoins que le Roi s'est

prononcé jusqu'ici en faveur du Prince de Hohenlohe. Les paroles qu'on attribue à Sa Majesté sembleraient indiquer qu'elle persiste à vouloir le conserver à la tête du Gouvernement. Avant-hier encore, au bal de la Cour, le Roi s'est approché de la Princesse de Hohenlohe, et lui a dit assez haut pour être entendu des personnes voisines : «Soyez tranquille, je garderai votre mari.» Reste à savoir jusqu'à quel point il est permis au Ministre ébranlé de compter sur cette parole royale, et jusqu'à quelle limite le Roi sera disposé à soutenir son Cabinet contre les efforts réunis des Chambres [1].

P.-S. — La discussion qui a eu lieu aujourd'hui à la Chambre des Pairs a duré cinq heures. Plusieurs orateurs, entre autres M. de Harless et le Baron de Schrenk, ont attaqué vivement le Ministère et en particulier le Prince de Hohenlohe. Un des Princes de la Famille royale, le Duc Charles-Théodore, a défendu le Gouvernement. Tous les autres Princes, y compris le Prince Othon, Frère du Roi, ont voté au contraire pour l'adresse, qui, finalement, a été adoptée sans modification par trente-deux voix contre douze. J'ai l'honneur d'envoyer ci-joint à Votre Excellence un exemplaire du texte allemand [2], et je vous en adresserai très prochainement la traduction, ainsi que le résumé des débats à la Chambre. J'apprends à l'instant que la Commission d'adresse de la Deuxième Chambre a terminé ses délibérations, et que la discussion générale commencera dès demain.

7903. TIBY, CHARGÉ D'AFFAIRES À MUNICH, AU COMTE DARU. (Orig. Bavière, 248, n° 11.)

Munich, 30 janvier 1870.
(Cabinet, 3 février; Dir. pol., 4 février.)

Ainsi que je l'ai déjà annoncé à Votre Excellence [3], la Chambre des Pairs a discuté et voté dans la séance d'avant-hier le projet d'adresse dont je joins ici une traduction [4]. Le langage tenu au Roi par le Reichsrath est des plus hostiles en ce qui touche le

[1] Le déchiffrement se termine ici.
[2] Le texte allemand est joint à la dépêche.
[3] Cf. Tiby, 28 janvier, *post-scriptum*.
[4] La traduction est jointe à la dépêche.

Ministère. La Chambre constate que l'agitation qui règne dans le pays a pour cause l'attitude des Ministres, qui gouvernent « dans un esprit de parti », et elle ajoute que « la tranquillité ne renaîtra que lorsque Sa Majesté aura réussi à trouver pour Conseillers des hommes qui, par leur bon vouloir et la fermeté de leur conduite, possèdent également la confiance du Roi et du pays ». Abordant ensuite la question des rapports de la Bavière avec le Nord de l'Allemagne, l'adresse prend acte des déclarations contenues dans le discours de la Couronne, et rappelle que l'exécution loyale des traités d'alliance et le développement de la prospérité de l'Allemagne ne sauraient porter atteinte à l'indépendance de la nation bavaroise.

Le passage le plus saillant de la partie qui a trait à la question intérieure est celui relatif à la demande d'augmentation d'impôts annoncée dans le discours du Trône. La Chambre Haute, sans se prononcer expressément dans un sens contraire, fait néanmoins ressortir la lourdeur des charges qui pèsent déjà sur le pays.

Bien que l'adresse ait été votée par une majorité de trente-deux voix contre douze, la discussion a été vive. Les débats ont porté principalement sur la question allemande, et les attaques ont été dirigées presque exclusivement contre le Prince de Hohenlohe. Les membres les plus importants de la majorité ont pris successivement la parole. M. de Thüngen, second Président de la Chambre et l'un des chefs du parti patriote, a passé en revue toute la vie politique du Ministre des Affaires étrangères : il a rappelé les discours prononcés par le Prince en faveur de la Prusse dans les années 1859, 1865 et 1866, son attitude dans le Parlement douanier, et ses efforts chimériques pour constituer un parti intermédiaire entre les deux grands partis qui divisent la Bavière. Dans quelques paroles qui ont produit une vive impression, M. de Bomhard, ancien Collègue du Prince de Hohenlohe au Ministère de la Justice, et dont le Prince s'est autrefois séparé à cause de ses opinions trop conservatrices, a protesté contre l'entrée des États du Sud dans la Confédération du Nord, qui, dit-il, a pour base un état de choses exécrable (*fluchtwürdig*). A son tour, M. de Harless, rédacteur du projet d'adresse, a fait observer qu'il serait moins question de particularisme dans le Sud, si la Prusse ne faisait pas elle-même acte de particularisme. « Grâce à Dieu, a-

t-il ajouté, ce n'est pas sur nous que retombe la responsabilité du sang versé en 1866. » Enfin M. de Schrenk, l'ancien Ministre des Affaires étrangères, a soutenu qu'on était bien en droit de se méfier du Ministère actuel, puisqu'il s'efforçait d'amener dans les Chambres une majorité ouvertement favorable à l'absorption de la Bavière par la Confédération du Nord.

Le Prince de Hohenlohe, répondant à ces attaques[1], s'est étonné tout d'abord que la Chambre des Pairs se montrât tout-à-coup animée envers lui d'une telle défiance, alors qu'elle ne lui en avait donné aucun signe depuis trois ans. Sans vouloir remonter à la période qui a précédé 1866, le Ministre a demandé cependant si les idées qu'il soutenait alors relativement à la réorganisation de la Confédération n'étaient pas opportunes, et s'il n'eût pas été possible de prévenir par des modifications préventives les tristes événements qui sont survenus. Dans le cours du mois d'août 1866, il avait appelé l'attention de la Haute Assemblée sur le danger de laisser l'Allemagne du Nord se constituer à part, et conseillé de relier les États du Sud à la Confédération, avant que celle-ci n'eût pris sa forme définitive. Plus tard le moment était passé, et lui-même, en arrivant à la tête du Gouvernement, a renoncé à poursuivre l'entrée de la Bavière dans la Confédération. Mais il n'est pas resté inactif, et il s'est efforcé de grouper le plus possible en un faisceau unique les forces de l'Allemagne du Sud. La création de la Commission des forteresses est notamment un résultat d'une importance considérable, et qui a fait faire un grand progrès au système de défense des États du Sud. Si l'on ne peut blâmer ses actes, est-ce donc un procès de tendance qu'on lui intente, et sur quoi se fonde-t-on pour le tenir en suspicion ?

Deux orateurs ont pris la défense du Ministre des Affaires étrangères, le Duc Charles-Théodore, cousin du Roi, et l'abbé Döllinger, qui a attribué le mécontentement d'une partie de l'opinion moins à l'attitude politique du Gouvernement qu'aux froissements et aux aggravations de charges résultant des dernières lois.

(1) Le discours de Hohenlohe est reproduit dans ses *Mémoires* (t. II, p. 71-76.)

Votre Excellence sait déjà qu'au moment du scrutin tous les Princes de la Famille royale, sauf le Duc Charles-Théodore, ont voté l'adresse, se prononçant ainsi contre le Ministère.

La Seconde Chambre a commencé hier la discussion de son adresse; les débats dureront vraisemblablement plusieurs jours, et l'issue de la crise actuelle reste toujours indécise.

7904. Le Comte Daru au Comte Benedetti, Ambassadeur à Berlin. (Minute. Prusse, 377, n° 7.)

[Paris,] 31 janvier 1870.

[Le Comte Daru transmet au Comte Benedetti une copie de la dépêche du Vicomte de Saint-Ferriol du 22 janvier.]

7905. Le Comte Daru au Général Comte Fleury, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg. (Confidentielle. Minute. Russie, 243, n° 4.)

Paris, 31 janvier 1870.

La dépêche confidentielle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire sous le n° 1 [1] porte principalement sur deux ordres de questions : d'une part l'affaire du Sleswig et l'exécution du traité de Prague, d'autre part la situation de l'Orient et la tendance du Cabinet de Saint-Pétersbourg à demander la revision du traité de 1856.

Je tiens sur ces deux points à vous dire ma pensée avec la netteté que les Ministres de l'Empereur sont décidés à apporter dans leur politique. Je me reprocherais de laisser subsister à cet égard aucune incertitude dans votre esprit, et je vous exposerai franchement ce que, à mon sens, vous devez éviter comme ce que vous devez rechercher dans vos rapports avec le Gouvernement russe.

La France veut la paix dans les conditions de dignité qui seules rendent la paix possible et durable. Pour assurer ce résultat, nous avons besoin du concours de toutes les Puissances, et la Russie

[1] Il s'agit de la dépêche de Fleury du 23 janvier. Cf. la note 1, p. 208.

IMPRIMERIE NATIONALE.

dans ce concert d'efforts a un rôle important à jouer. Nous attachons donc beaucoup de prix aux bons rapports que nous entretiendrons avec elle, et vous pouvez être certain de répondre à nos intentions en vous appliquant à convaincre le Cabinet de Saint-Pétersbourg des sentiments dont nous sommes animés envers lui. Nous serons heureux de lui en fournir la preuve toutes les fois que notre politique pourra se concilier avec la sienne. Nous croyons qu'il y a un grand nombre de questions importantes sur lesquelles nos intérêts sont communs, notamment celles qui touchent à la conservation de l'ordre et au maintien de l'équilibre des forces en Europe. Mais laissons au temps le soin de faire naître les occasions qui ne nous manqueront pas de montrer notre bon vouloir à l'égard du Cabinet de Saint-Pétersbourg. Ne soulevons pas prématurément les questions que nous pouvons avoir à résoudre, et surtout gardons-nous d'aller au-devant des difficultés que rien pour notre part ne nous obligeait à susciter.

Telle est certainement la conduite à suivre dans l'affaire du Duché de Sleswig. Plus je réfléchis au caractère et à la portée des démarches que vous étiez tenté de faire à ce sujet, plus je reste pénétré de la nécessité de nous tenir en garde contre les dangers d'une pareille négociation. J'ai pris soin de vous les signaler dès le début de ma correspondance[1]; j'en ai été frappé tout d'abord. Je n'ai pas besoin de reproduire ici les motifs que je vous ai déjà donnés à l'appui de cette opinion; je me borne à rappeler qu'elle est partagée par l'Empereur, qui vous l'a exprimée de son côté[2], et j'ajouterai qu'elle est la pensée du Cabinet tout entier. Votre attitude ne doit donc pas être seulement celle d'une grande réserve. C'est l'abstention pure et simple qui seule peut nous convenir, et vous devez éviter toute insinuation, toute parole de nature à engager à un degré quelconque la politique du Gouvernement de l'Empereur dans cette question du Sleswig, en dehors de laquelle nous entendons rester[3]. Nous pouvons être forcément amenés par les circonstances à nous en occuper; attendons que cette nécessité pèse sur nous. L'exécution du traité de

(1) Cf. Daru à Fleury, 6 janvier.

(2) Cf. p. 148, note 1.

(3) Ces deux dernières phrases de la dépêche de Daru ont été reproduites par Émile Ollivier (t. XIII, p. 58).

Prague par la Prusse regarde en premier lieu l'Autriche, car nous n'avons pas participé à cette phase des négociations de 1866. Nous ne sommes intervenus que dans l'élaboration des préliminaires de Nikolsbourg, et en qualité de médiateurs [1]. C'est uniquement à ce titre que nous pourrions être appelés à nous immiscer dans le différend, et nous aurions à craindre, en engageant dès à présent le débat, de porter ombrage aux intéressés eux-mêmes. Ce qui a transpiré de vos conversations avec le Prince Gortchakoff a suffi pour causer de vives préoccupations à la Cour de Damenark; vous en trouverez la preuve dans la dépêche ci-jointe de notre Ministre auprès du Roi Christian [2].

Je ferai les mêmes observations relativement à la revision du traité de 1856. Pendant que le Prince Gortchakoff vous parlait, me dites-vous, vous pressentiez que, si votre réserve ne l'en [avait] pas détourné, son intention était d'aborder ce sujet. Je ne puis que vous approuver de ne pas vous être prêté à cette tactique. Vous avez compris à quel degré il importe de ne pas vous laisser amener sur ce terrain. Le traité de 1856 est le couronnement de l'un des plus grands et des plus heureux efforts de la politique française; il a réglé la situation de l'Orient de la manière la plus conforme à nos intérêts traditionnels et aux intérêts généraux de l'Europe. Il est, dans l'état des choses, la condition de l'équilibre en Orient. Lorsqu'il a été conclu, on n'a pas cru l'avoir trop payé de tous les sacrifices en hommes et en argent qu'il nous a coûtés. Un pareil résultat aussi chèrement acheté ne saurait être remis en question sans des motifs de la plus haute gravité, sans des nécessités impérieuses et d'un caractère tout à fait exceptionnel. Je ne veux pas dire que le traité de 1856 soit à l'abri du temps, et que nous devions attacher une importance égale au maintien de toutes ses dispositions; mais, lors même que nous pourrions renoncer à quelques-uns de ses avantages, c'est un capital politique dont nous ne pourrions nous dessaisir volontairement que

(1) L'article III des préliminaires de Nikolsbourg est reproduit textuellement par l'article V du traité de Prague. Voir, sur les démarches françaises pour obtenir le maintien intégral dans l'instrument de paix définitif des stipulations de l'article III des préliminaires, F. de Jessen, *L'intervention de la France dans la question du Slesvig du Nord*, p. 90-95.

(2) Cf. Saint-Ferriol, 22 janvier.

le jour où surgiraient en Europe des événements d'une telle nature que nous serions assurés d'obtenir des compensations équivalentes.

Accepter aujourd'hui la conversation avec le Prince Gortchakoff sur la revision de ce traité, ce ne serait pas seulement nous enlever le bénéfice de l'opportunité et négocier dans des conditions défavorables pour nous, ce serait nous exposer à des difficultés certaines de la part des autres Puissances qui ont concouru aux actes du Congrès de Paris. Quelle que soit la part que nous ayons eue dans les événements militaires et les négociations qui ont préparé le traité de 1856, il n'appartient pas à la France seule, mais aussi à toutes les autres grandes Cours, et en particulier à l'Angleterre. Pourrions-nous entrer en pourparlers avec la Russie sur un tel sujet sans éveiller les défiances du Cabinet de Londres, et faire naître des dissentiments qui auraient les plus sérieux inconvénients pour notre politique?

Sur ce point, bien plus encore s'il est possible que sur la question du Sleswig, la plus grande circonspection nous est commandée. Nous devons, autant qu'il dépend de nous, éloigner toute ouverture que nous pourrions prévoir, et, si malgré vos efforts pour éviter une suggestion à ce sujet, le Prince Gortchakoff en prenait l'initiative avec vous, vous devriez vous borner à décliner toute réponse, l'engageant, s'il persistait, à s'adresser directement au Gouvernement de l'Empereur [1].

[1] Ce dernier paragraphe a été reproduit par É. Ollivier (t. XIII, p. 59), qui signale également l'impression que produisirent ces instructions sur Fleury, «condamné à rester dans le rang et à ne rien négocier». É. Ollivier cite, sans en indiquer la provenance, une lettre d'un attaché d'ambassade de Fleury, Verdière, à un employé du télégraphe des Tuileries, qui aurait, dit-il, été écrite pour être communiquée à l'Empereur. Elle serait datée du 9 février. En voici le texte :

Nous ne nous servons pas souvent du chiffre que nous avons avec Sa Majesté, et, entre nous, je puis vous dire que nous sommes un peu attristés de voir que de ce côté on ne nous donne aucun signe de vie. Je comprends assez qu'il s'applique à ne pas blesser les susceptibilités de ses nouveaux ministres en correspondant lui-même avec un Ambassadeur qui a contre lui cette condition particulière d'être un vieux serviteur de son Prince. Mais, s'il ne veut point parler politique extérieure, ne saurait-il donner quelquefois un simple souvenir d'amitié? Nous l'avons dit souvent, nous étions très malades. Ayant en face de nous les démagogues, nous n'avions pas le soutien des classes moyennes. L'arrivée au Ministère des hommes dits des anciens partis nous a apporté le salut. Il faut leur en savoir gré, et prendre notre parti de payer très cher l'appui

7906. Le Comte Daru au Général Comte Fleury, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg. (Minute. Russie, 243, n° 8.)

[Paris,] 31 janvier 1870.

[Le Comte Daru informe le Général Fleury que le Comte de Stackelberg vient de lui faire la communication annoncée [1]. D'après les renseignements transmis par le Prince Gortchakoff, les effectifs turcs sur les frontières du Montenegro auraient été considérablement accrus. Le Prince Gortchakoff proposerait soit une neutralisation des territoires contestés, soit une nouvelle délimitation par des échanges de territoires. Sans se prononcer, le Comte Daru veut surtout retenir les dispositions conciliantes de la Russie, et il sait, d'autre part, que les Ambassadeurs d'Autriche et de Prusse ont aussi agi à Constantinople pour modérer l'action turque. A une politique de ce genre, son concours est entièrement acquis.]

qu'ils nous donnent. Je suis moins satisfait d'eux à l'extérieur. La politique du règne de Louis-Philippe se reproduit et s'accentue. Nous en faisons l'expérience. Chaque dépêche du Comte Daru nous lie bras et jambes, et nous sommes exposés à ne pouvoir tirer aucun profit de l'excellente situation acquise ici par le Général. Toute la politique extérieure se résume dans le désir extrême de ne laisser se produire aucune difficulté. L'intention est louable, mais c'est souvent en exagérant la réserve que l'on laisse justement aux difficultés la possibilité de se produire. Si Bismarck savait (et il le saura) que nous ne voulons rien dire ni rien faire, qui donc et quoi donc le gênerait? Quand nous avons été envoyés ici, c'était pour rétablir des relations compromises depuis les affaires de Pologne. Ceci est fait. C'était aussi pour produire habilement un petit résultat de nature à satisfaire l'opinion et l'amour-propre national. L'affaire a été bien entamée et était en bonne voie. Alors est venu le nouveau ministère, qui a donné la consigne que voici : «Ne faites rien, ne dites rien.» On a obéi, naturellement, mais l'affaire commencée a continué de marcher *toute seule*. Les résultats s'offrent d'eux-mêmes; on nous en fait part; nous les communiquons à Paris en ayant soin de dire que nous n'avions plus rien fait nous-mêmes, suivant la recommandation. Que nous répond-on? Toujours la même chose : «Ne faites rien...» (É. Ollivier, t. XIII, p. 60-61.)

[1] Cf. les télégrammes de Fleury, 26 janvier, et de Daru à Fleury, 27 janvier.

FÉVRIER 1870.

2 février	Bavière : Discussion de l'adresse en réponse au discours du Trône à la Seconde Chambre. Discours de Hohenlohe.
5 février	Bavière : Discussion de l'adresse (suite). Discours de Jörg. Réplique de Hohenlohe.
7 février	Prusse : La Chambre des Seigneurs rejette une proposition gouvernementale de prorogation du Parlement prussien.
8 février	Ouverture du Parlement britannique. Message de la Reine.
10 février	Bavière : La Seconde Chambre vote le projet d'adresse rédigé contre la politique de Hohenlohe.
12 février	Clôture du Parlement prussien. Discours de Bismarck.
14 février	Ouverture du Parlement de la Confédération du Nord à Berlin. Discours du roi de Prusse. — Bavière : Hohenlohe offre sa démission au Roi.
15 février	Roumanie : Formation du Ministère Golescu.
17 février	Bade : Réunion du Comité libéral national badois à Carlsruhe.
22 février	Déclaration de Daru au Corps législatif au cours de la discussion de l'interpellation de Jules Favre sur la politique intérieure du Ministère.
24 février	Confédération du Nord : Motion de Lasker sur l'admission du Grand-Duché de Bade dans la Confédération. Discours de Bismarck. Rejet de la motion.
2e quinzaine de févr. — 10 mars.........	Séjour de l'Archiduc Albert à Paris.
2e quinzaine de févr. et 1re quinz. de mars.	Mission de Salazar à Düsseldorf et à Berlin. (Il est accrédité auprès du Prince Antoine de Hohenzollern par une lettre de Prim du 17. Il est reçu par le Prince à Düsserldorf le 25.

Il arrive à Berlin le 26, et remet à Bismarck une lettre de Prim, vraisemblablement aussi du 17. Il quitte Berlin probablement à la fin de la première quinzaine de mars.)

7907. LE COMTE DARU AU MARQUIS DE LA VALETTE, AMBASSADEUR À LONDRES. (Particulière. Copie [1].)

Paris, 1er février 1870.

Je vous remercie de votre communication confidentielle en date du 27. Le bon vouloir de Lord Clarendon nous donne des chances de succès dans notre entreprise. Si M. de Bernstorff a déclaré à Lord Clarendon que la Prusse, *en présence des inimitiés dont elle est l'objet, notamment de l'attitude prise par la France,* ne pouvait pas désarmer, M. de Werther en termes polis, avec des formes courtoises, m'en a dit à peu près autant, et M. de Bismarck a eu bien soin de ne pas laisser ignorer à notre Représentant à Berlin, M. Benedetti, que le Roi était contraire à tout projet de désarmement. On veut se réserver le bénéfice des éventualités qui peuvent survenir pour l'accomplissement de projets qu'on n'a pas abandonnés. Cela est bien évident. On ne prend guère la peine de le dissimuler.

Les présomptions, je le reconnais, sont contraires au succès de la négociation que nous allons tenter, si l'on s'en rapporte aux seules apparences; mais, si l'on regarde au fond même des choses, l'aspect est différent. En effet, et c'est ce qui me frappe tout d'abord, à moins d'événements imprévus qui lui rendent son entière liberté d'action, la Prusse n'est pas disposée, en ce moment, à susciter en Europe des incidents et des embarras nouveaux. C'est dans ce sens que l'on s'exprime à Vienne comme à Berlin, et même à Saint-Pétersbourg, où l'on paraît un peu étonné en voyant, d'après [*sic*] le rôle de M. de Bismarck dans la question d'Orient, que la Russie soit une carte dans le jeu de la Prusse pour les éventualités qui peuvent surgir, tandis que l'on se flattait que le contraire

[1] Papiers recouvrés, après décès, chez Émile Ollivier.

aurait lieu, et que la Prusse serait une carte dans le jeu du Cabinet de Saint-Pétersbourg. Toujours est-il que la politique de paix rencontre actuellement à Berlin un assentiment empressé et presque cordial.

Je ne me hâte pas d'en rien conclure. J'ai besoin auparavant d'être fixé sur le caractère et la portée du remaniement que M. de Bismarck semble vouloir faire subir à la Constitution fédérale, si toutefois il donne suite au projet dont Lord Clarendon vous a entretenu. On a certainement la pensée de transformer la Confédération en une sorte d'Empire de l'Allemagne du Nord. Le mot, m'assure-t-on, aurait été prononcé, et le Roi l'aurait écouté avec une certaine faveur. Si toutefois il est facile de changer le titre de Roi de Prusse contre un autre titre, il est moins facile de changer la Constitution fédérale qu'on a faite dans un moment où le prestige du succès abaissait toutes les résistances, mais sur laquelle on ne peut plus revenir aujourd'hui sans se concerter avec le parti libéral qui dispose de la majorité dans le Parlement. M. de Bismarck n'en est point à se dissimuler qu'il doit compter avec ce parti, et, ce qui le prouve, c'est que depuis l'an dernier il s'éloigne sensiblement des conservateurs-féodaux pour se rapprocher de leurs adversaires, c'est qu'il a obtenu du Roi de remplacer deux des membres du Cabinet par des hommes qui partagent les nouvelles tendances[1]. L'état intérieur de la Prusse est tel, en un mot, que M. de Bismarck, arrivé au pouvoir comme représentant des idées féodales et conservatrices, juge maintenant opportun de dévier du chemin qu'il a suivi, et se montre disposé à pactiser avec la fraction modérée des libéraux. D'un autre côté, lorsque l'Allemagne sera convaincue que la France veut la paix, quand elle en aura la preuve irrécusable et évidente, le parti libéral, rassuré sur nos intentions qu'on lui représente trop souvent comme hostiles, se montrera certainement plus exigeant envers M. de Bismarck. Ce parti obéira à sa tendance naturelle, qui est de revendiquer toutes les franchises essentielles du Gouvernement parlementaire, et réclamera son droit d'intervenir dans les questions qui concernent la levée du contingent annuel et du budget de l'armée.

(1) Cf. Benedetti, 7 janvier, et p. 157, note 1.

J'incline à croire que les changements apportés dans la Constitution et dans la politique intérieure de la France auront pour effet de précipiter ce mouvement, en augmentant la force du parti libéral allemand, et que cet événement agira sur la résolution de M. de Bismarck, surtout quand il verra que les changements apportés dans notre Constitution et dans notre politique affermissent le Gouvernement impérial au lieu de l'affaiblir.

Il est manifeste d'ailleurs que les Gouvernements allemands désirent échapper aux charges militaires qui les grèvent. Cette opinion, sans éclater bruyamment, existe cependant partout. Vous avez lu dernièrement les délibérations si animées des Chambres saxonnes[1]; vous savez combien l'opinion s'en est émue et a attaché d'importance au vote qui a suivi cette discussion, où l'on ne demandait ni plus ni moins *qu'un désarmement général par voie diplomatique.* Je cite ce fait comme symptôme. Les populations de l'autre côté du Rhin veulent désarmer, cette opinion se produit avec un certain bruit. Elle se produirait surtout si l'on ne craignait pas le mécontentement de la Prusse.

Mettre M. de Bismarck dans une situation plus difficile vis-à-vis de l'Allemagne s'il refuse les ouvertures qui lui sont faites, assurer la paix, au moins pour quelques années, s'il se prête à ces ouvertures, voilà le but de la politique que je poursuis.

Vous me demandez dans quelle mesure et de quelle façon il faut la poursuivre, s'il faut lui donner un caractère officiel ou officieux, et à quel point il conviendrait de s'arrêter. Évidemment cela regarde Lord Clarendon, qui sera seul juge de l'emploi des moyens et de la mesure dans laquelle il voudra s'engager; comme nous restons en dehors de cette négociation, nous ne pouvons pas même indiquer au Principal Secrétaire d'État la marche qu'il aura à suivre; il la déterminera à son gré.

(1) En novembre 1869, la Seconde Chambre saxonne avait adopté une motion demandant au Gouvernement de faire tous ses efforts auprès du Conseil fédéral pour que les dépenses militaires de la Confédération du Nord fussent allégées, et qu'un désarmement général fût poursuivi par la voie diplomatique. La commission de la Chambre des Seigneurs chargée de faire le rapport sur cette motion s'était prononcée pour le rejet. Mais le 22 janvier, après une vive discussion, la Chambre Haute vota la motion à son tour. Châteaurenard rend compte des débats dans une dépêche du 26 janvier. (Saxe, 148.)

Il est certain que je ne me mêlerais pas de cette affaire et que je ne demanderais pas à l'Angleterre de s'en mêler s'il s'agissait purement et simplement d'une démarche banale et de pure forme faite uniquement pour fournir à M. de Bismarck l'occasion d'exprimer une fois de plus son refus. C'est une démarche ferme, positive, sérieuse qu'il s'agit de faire.

Le Gouvernement anglais, parlant en son nom comme médiateur, fera valoir les motifs d'intérêt général qui imposent le désarmement de l'Europe. La France restera en dehors de la négociation. Voilà un premier point résolu. Quant au second, voici ce que je pense.

Le Principal Secrétaire d'État vous a exprimé le désir de conserver aux premières ouvertures le caractère officieux qui leur donnerait plus de chances d'être accueillies. Je n'ai aucune objection à ce que cette marche soit adoptée; c'est peut-être le parti le plus prudent et le plus sage. Toutefois, je l'avoue, je n'aurais pas craint que l'Angleterre eût recours à une dépêche officielle, dès le début, parce que les documents de cette nature peuvent recevoir devant le Parlement une publicité que les pièces d'un caractère purement officieux ne comportent pas, et que cette publicité aurait pour nous de grands avantages. Le refus que l'on peut être tenté de nous opposer sera plus difficile s'il doit être connu. Il faudrait se résigner alors à prendre vis-à-vis de l'Europe et de l'Allemagne la responsabilité des armements, qui ne sont agréables à personne. Il faudra écrire qu'on veut rester armé, et qu'on le veut seul. C'est un embarras dont il pourrait être habile de ne pas délivrer le Chancelier fédéral. Mais, je le répète, c'est à Lord Clarendon et à lui seul qu'il appartient d'apprécier la valeur de ces observations. Je les soumets à son appréciation uniquement parce que vous m'avez manifesté, en son nom, le désir de connaître sur ce point mon sentiment.

Quant à la mesure dans laquelle il conviendra de se renfermer, c'est une question de tact, évidemment subordonnée au succès ou à l'insuccès des premières ouvertures qui seront faites. Le Principal Secrétaire d'État semble prévoir que M. de Bismarck éprouvera un premier mouvement de mécontentement et d'humeur. Cela est possible mais non certain. Dans cette prévision, il sera peut-être bon de préparer le terrain de manière à éviter

une réponse négative dès le début. Je suis convaincu que la réflexion et le temps amèneront le Chancelier à prendre en sérieuse considération la démarche de l'Angleterre. Si, dès le premier jour, il n'a pas repoussé toute ouverture, l'intérêt de la Prusse et de l'Allemagne entière parlera bien vite assez haut pour adoucir ses résistances. Il ne voudra pas soulever contre lui l'opinion de son pays tout entier. Quelle serait sa position, en effet, si nous lui ôtions le seul prétexte derrière lequel il puisse se réfugier, l'armement de la France?

Vous comprendrez de quelle importance cette affaire est pour moi. J'attache donc personnellement un grand prix à pouvoir la suivre directement, et je me mets à cet effet en rapports avec Lord Lyons. Je ne manquerai pas toutefois de vous tenir au courant de nos pourparlers, et de vous instruire de tous les détails qui pourraient vous être utiles dans vos conversations avec le Comte de Clarendon.

7908. Le Comte Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Comte Daru.
(Orig. Prusse, 377, n° 10.)

Berlin, 1er février 1870.
(Cabinet, 3 février; Dir. pol., 4 février.)

Je n'ai pas besoin de dire à Votre Excellence à quel degré la crise que traverse en ce moment le Gouvernement bavarois intéresse le Gouvernement prussien[1]. Je me proposais donc de relever dans la presse officieuse les observations que devaient lui suggérer le discours du Roi de Bavière et la discussion de l'adresse. Mais les feuilles gouvernementales s'obstinent à garder un silence que je constate, parce qu'il n'est pas, à mon avis, sans signification. Le Chancelier fédéral a évidemment tenu à ce qu'on observât une réserve absolue sur une question toujours délicate et embarrassante, celle qui se rattache au respect des traités des États du Midi avec la Prusse, aux liens à créer entre l'Allemagne du Sud et la Confédération du Nord. C'est sans doute à cette tactique que la *Gazette universelle de l'Allemagne du Nord,* organe habituel de M. de Bismarck, s'est montrée fidèle en s'abs-

[1] Cf. Tiby, 28 et 30 janvier.

tenant non seulement d'apprécier les récents débats du Gouvernement bavarois, mais encore de reproduire les dépêches télégraphiques qui en contenaient le résumé. Si la crise bavaroise s'aggrave, les journaux prussiens devront nécessairement renoncer à leur mutisme, et j'aurai soin de vous faire savoir ce qu'ils pensent de l'état des choses à Munich.

7909. Le Comte d'Astorg, Ministre à Darmstadt, au Comte Daru.
(Orig. Hesse-Darmstadt, 31, n° 5.)

Darmstadt, 1er février 1870.
(Cabinet, 4 février; Dir. pol., 5 février.)

Je m'empresse de remercier Votre Excellence pour la communication qu'elle a bien voulu me faire de la dépêche de M. le Comte Benedetti du 14 janvier[1].

Je n'ai pas fait usage de cette dépêche autrement que pour mon instruction particulière; mais, ayant rencontré M. de Dalwigk, j'ai pu l'amener d'assez loin à ce sujet de conversation, et il m'a bientôt laissé voir qu'il n'a aucune idée de ce qui se prépare à Berlin au sujet de la représentation diplomatique des États du Nordbund à l'Étranger. «La Prusse, m'a-t-il dit avec vivacité, a des engagements formels avec les États...[2]; chacun des Confédérés conserve le droit de représentation diplomatique...» Je n'ai, en quelque sorte, qu'à copier cette page de M. le Comte Benedetti pour reproduire l'opinion de M. de Dalwigk.

Le Ministre manque donc évidemment d'informations.

Et pourtant, selon moi, la Hesse est très intéressée dans ce qui va se passer.

J'ai essayé de faire ressortir, dans ma correspondance d'une autre époque, l'habileté que M. de Bismarck avait apportée dans ses négociations au sujet de l'Oberhessen. Il avait réussi à inspirer au Gouvernement hessois une certaine satisfaction de s'être conservé tant bien que mal cette province, et lui-même M. de Bismarck

(1) Par dépêche en date du 24 janvier. (Hesse-Darmstadt, 31.)

(2) Ces points de suspension et ceux qui suivent sont dans le texte.

restait en définitive maître d'un défilé précieux qui lui permettait de venir désormais à ses heures se mêler des affaires d'un pays situé au sud du Mein! L'annexion des postes, des télégraphes, et, au bout d'un certain temps, le commandement supérieur de l'armée hessoise vinrent successivement prouver que le calcul avait été bon, quoique ce ne fût là qu'une revanche heureuse, car, avant ces négociations et durant la guerre, le Roi de Prusse avait offert au Grand-Duc, en échange de l'Oberhessen, une portion de territoire appartenant à la Bavière, ce que le Grand-Duc, soit par égard pour la Couronne de Bavière, soit parce qu'à aucun prix il ne voulait se dessaisir de sa « *Savoie* », avait nettement refusé.

Depuis ces temps, tout ce qui arrive dans le Nordbund a son écho dans le Grand-Duché.

M. de Bismarck, qui feint de vouloir effacer la Prusse au sein de la Confédération en tant que Puissance prédominante, a-t-il le projet de former ainsi un tout plus compact qui, une fois préparé, pourrait revenir à la Prusse sous une dénomination quelconque, celle d'Empire par exemple? Dans ce cas, c'est pour le Grand-Duc la perte de la Hesse supérieure, qui ne peut éviter d'être absorbée. Et quelle complication quant à l'armée, cette armée à la tête de laquelle on a mieux aimé mettre le Roi de Prusse que de la conserver scindée comme elle était! Elle serait scindée de nouveau, puisque les hommes de l'Oberhessen deviendraient sujets directs du Roi de Prusse. Ou bien ceux-ci et ceux du Sud ne seraient-ils pas séparés plus sérieusement cette fois que la première? S'ils avaient à subir les mêmes efforts d'attraction qu'à cette époque, où ce mouvement s'arrêterait-il? Du reste, à un autre point de vue, où s'arrêterait ce mouvement en ce qui concerne tous ces intérêts et ces administrations mêlés, les postes, télégraphes, etc., qui sont maintenant en commun, c'est-à-dire qui appartiennent à la Prusse sur territoire hessois et sont gérés par des Prussiens? Le Roi, pour sortir de ces complications, serait-il forcé par la Fortune de faire suivre à tout le Grand-Duché la même route qu'à l'Oberhessen, même avant la mort du Grand-Duc?

M. de Bismarck n'a-t-il au contraire, quant à présent, que le projet d'unifier la représentation diplomatique des États du Nordbund? Cela ne toucherait pas l'Oberhessen, qui, diplomati-

quement, appartient à la Prusse; mais M. de Bismarck n'aime pas en fait de diplomatie à séparer la Hesse de sa province. Il l'a prouvé. On n'a pas oublié à Darmstadt l'acte d'indépendance bien naturelle que fit M. de Dalwigk lors du projet de conférence préliminaire au sujet du Concile[1]; le Gouvernement grand-ducal avait spontanément promis son adhésion à la France; il fut sérieusement admonesté par le Ministre de Prusse. «La Hesse, membre de la Confédération du Nord pour une province, fut-il dit à peu près, ne devait pas prendre une semblable résolution sans en référer à la Prusse.»

Le Comte de Bismarck, pour éviter qu'un semblable manquement puisse se reproduire dans un cas grave, pour satisfaire aussi les nationaux-libéraux dont il a besoin en Hesse comme ailleurs, ne serait-il pas tenté de nouveau de niveler une bonne fois la diplomatie et les Affaires étrangères de Hesse au moyen de l'entrée forcée dans la Confédération?

Pour me résumer, je me permettrai de répéter qu'il peut se faire que la situation signalée par M. l'Ambassadeur à Berlin finisse par atteindre l'existence même du Grand-Duché. Or le Gouvernement hessois me paraît sous ce rapport insuffisamment informé.

Il va de soi, cependant, que je me tiens dans une réserve complète, et, pour donner à M. de Dalwigk un utile avis, je ne manquerais pas *d'attendre* l'autorisation qui, *à mes yeux,* ne se trouve pas encore dans la dépêche que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire en m'envoyant celle de Berlin.

7910. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, au Comte Daru.
(Orig. Autriche, 501, n° 17.)

Vienne, 1er février 1870.
(Cabinet, 4 février; Dir. pol., 5 février.)

[Le Duc de Gramont accuse réception au Comte Daru d'une dépêche qu'il a reçue de lui sur la transformation du Ministère

(1) Il est fait ici allusion à la conférence proposée par la France après Mentana pour le règlement des affaires romaines. Cf. (t. XIX) les dépêches de d'Astorg des 26, 29 et 30 novembre et du 1er décembre 1867.

des Affaires étrangères prussien[1]. Nul doute ne peut exister sur les intentions de Bismarck de faire disparaître l'individualité des États confédérés.]

Mais, si les intentions du Comte de Bismarck sont manifestes, il ne paraît pas encore parfaitement démontré qu'elles puissent s'accomplir sans obstacles, ni surtout avec cet enchaînement qui en fait à ses yeux une œuvre complète. En ce qui concerne la Cour de Vienne, la nouvelle mesure n'a été l'objet d'aucune communication; elle n'existe pas, et n'apporte jusqu'à présent aucune modification dans les rapports du Cabinet austro-hongrois soit avec la Prusse, soit avec la Confédération du Nord, soit avec les divers États confédérés qui en font partie. Quand le nouveau Ministre de Prusse, le Général de Schweinitz, est venu remplacer ici le Baron de Werther[2], il a, comme son prédécesseur, remis à l'Empereur deux lettres de créance, l'une scellée des armes de Prusse comme Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire du Roi de Prusse, l'autre comme Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de la Confédération du Nord, scellée d'un sceau aux armes multiples des divers États confédérés et dans lequel se trouvait répété trois fois l'aigle prussienne; mais ce sceau n'était pas celui dont il est fait mention dans la *Correspondance provinciale* comme devant être désormais celui des Missions fédérales.

D'un autre côté, comme le sait Votre Excellence, lorsque M. de Werther fut chargé d'informer le Cabinet de Vienne de la décision en vertu de laquelle les Envoyés de Prusse étaient désormais accrédités comme Agents fédéraux, on se contenta de répondre à Berlin que le Ministre austro-hongrois traiterait avec le Cabinet de Berlin les affaires fédérales dont il pourrait être appelé à s'occuper. Les choses sont restées en cet état, et rien n'a été dit de part ni d'autre qui en fasse pressentir le changement. Le Baron de Kœnneritz, Ministre de Saxe à Vienne, entretient avec le Comte de Beust des rapports fréquents et presque intimes, tandis qu'à Dresde toutes les affaires austro-saxonnes se traitent entre le

[1] Il s'agit de la dépêche du 21 janvier, n° 8, où Daru communiquait à Gramont la dépêche de Benedetti du 14 janvier et celle de Châteaurenard du 13 janvier. Cf. p. 186, note 2.

[2] Cf. Gramont, 28 décembre 1869.

Comte de Paar, Ministre autrichien, et M. de Friesen, Ministre des Affaires étrangères saxon. Il avait été fortement question à Dresde de la suppression des frais diplomatiques, et le Baron de Kœnneritz paraissait s'y attendre; mais Votre Excellence a été informée du maintien de ce paragraphe au budget saxon, et le parti démocratique, jusqu'alors contraire à cette dépense, l'a acceptée sans difficulté.

[Nouvelles diverses.]

7911. Tiby, Chargé d'Affaires à Munich, au Comte Daru. (Orig. Bavière, 248, n° 13.)

Munich, 2 février 1870.
(Cabinet, 4 février; Dir. pol., 5 février.)

Le courrier passant ce soir, j'écris aujourd'hui à Votre Excellence au milieu même de la discussion générale de l'adresse dans la Seconde Chambre[1], et sans qu'il soit possible de prévoir l'issue de la crise actuelle. Ainsi que vous le verrez par la traduction ci-jointe[2], le projet rédigé par le Docteur Jörg réclame en propres termes le changement du Ministre des Affaires étrangères : «... Nous vivons dans un temps qui doit aboutir à des crises décisives, et où il n'est presque plus question de droit européen. Les traités avec la Prusse, d'après ce qui ressort de l'expérience, offrent matière à interprétation, et la diversité même des interprétations possibles répand l'inquiétude dans le pays. De là naît naturellement le désir d'avoir à la tête de notre politique extérieure un chef qui possède la confiance de la nation... »

Le Prince de Hohenlohe n'a pas voulu attendre d'être attaqué, et il a pris la parole dès la première séance. Je ne crois pas devoir résumer son discours, qui n'a d'ailleurs été que la reproduction de celui qu'il avait prononcé dans la Chambre des Pairs et dont J'ai déjà rendu compte à Votre Excellence[3]. Le Prince s'est placé sur le même terrain que devant le Reichsrath, et il a reproché à ses adversaires de ne formuler contre lui qu'une vague accusation

[1] Cf. Tiby, 30 janvier.
[2] La traduction est jointe à la dépêche.
[3] Cf. Tiby, 30 janvier, et les *Mémoires de* Hohenlohe (t. II, p. 71-76).

de méfiance, sans articuler aucun fait précis à sa charge[1]. Mis en demeure de répliquer immédiatement, le Docteur Jörg, qui paraît devoir être l'interprète principal de l'hostilité du parti patriote, a répondu qu'il se réservait de s'expliquer au moment de la discussion spéciale du paragraphe 3[2]. Les débats ont pris néanmoins dès le commencement une tournure très vive, et la politique intérieure et extérieure du Ministère est tour à tour attaquée et défendue depuis trois jours avec passion. Chacune des deux fractions de la Chambre proteste, il est vrai, en ce qui touche la question extérieure, d'une égale volonté de rester à la fois fidèle aux traités conclus avec la Prusse et à la cause de l'indépendance bavaroise. Mais c'est là un programme qui n'a de commun que l'apparence et qui, bien qu'il soit aussi le thème sans cesse reproduit par le Prince de Hohenlohe, cache des tendances très différentes de chaque côté. Obligés de faire profession publique d'attachement à l'état de choses établi depuis 1866, les patriotes supportent en réalité malaisément la situation nouvelle de l'Allemagne et de la Bavière en particulier. De leur côté les progressistes, malgré leurs déclarations expresses en faveur du maintien de l'autonomie bavaroise, penchent en fait vers une union de plus en plus étroite avec la Confédération du Nord, sinon vers une accession complète. Ce sont ces deux grands courants d'opinion qui se combattent sous une même formule également acceptée de part et d'autre. La lutte n'est d'ailleurs pas moins ardente sur le terrain des questions intérieures. Les passions religieuses ou antireligieuses sont ici très vives, et la loi sur les écoles, qui a déjà fourni l'an dernier matière à d'orageux débats, sert de nouveau cette fois aux attaques des partis.

(1) Cf. le texte du discours dans les *Mémoires* de Hohenlohe (t. II, p. 76-85).

(2) Le paragraphe 3 était ainsi rédigé :

La parole de Votre Majesté : «Tous les traités que j'ai conclus soit avec la Prusse, soit avec la Confédération du Nord, sont connus du pays», est faite pour apaiser les esprits troublés par les menaces de l'avenir. Jamais notre peuple ne se laissera séduire par les appâts d'une infidélité aux traités existants.

Mais nous vivons dans un temps de crises décisives, un temps où l'on peut à peine parler d'un état de droit en Europe. L'expérience a démontré que les traités conclus avec la Prusse sont susceptibles d'interprétation, et la diversité des interprétations possibles alarme le peuple. Il en résulte instinctivement le désir de voir à la direction de nos Affaires étrangères un homme qui jouisse de la confiance du pays. (Hohenlohe, *Mémoires*, t. II, p. 77-78.)

IMPRIMERIE NATIONALE.

Quoi qu'il en soit des incidents qui peuvent survenir, le résultat du vote ne paraît pas douteux. Les quatre-vingts membres formant la majorité opposante adopteront vraisemblablement l'adresse sans modifications, et il ressortira finalement de cette longue et ardente discussion une démonstration contre le Prince de Hohenlohe au moins aussi catégorique que celle de la Première Chambre.

L'opinion est naturellement très préoccupée des dispositions dans lesquelles se touve le Roi, et l'on recherche tous les symptômes qui peuvent permettre de pressentir à quelle résolution il s'arrêtera. M. de Cadore a maintes fois insisté dans sa correspondance sur le caractère singulier du Souverain actuel de la Bavière, et sur l'isolement presque absolu dans lequel il vit. Les deux seules personnes qui l'approchent dans l'intimité, un de ses Aides de Camp, M. Sauer, et son Secrétaire, M. Eisenhart, appartiennent au parti progressiste. Soit qu'il subisse leur influence, soit que son esprit s'exalte dans la solitude, le Roi se montre en ce moment extrêmement froissé de l'attitude des Chambres. Il a répété à plusieurs reprises qu'il n'entendait pas se laisser imposer des Ministres par le Parlement, et que la Monarchie bavaroise n'était pas une Monarchie parlementaire *à l'anglaise*. Jusqu'ici, il n'a pas encore répondu à la demande d'audience qui lui a été adressée par la Commission de la Chambre des Pairs chargée de lui présenter l'adresse, et l'on croit que, malgré l'avis des Ministres eux-mêmes, il ne la recevra pas. Dimanche dernier, il a convié à sa table les douze Pairs qui ont voté contre l'adresse, c'est-à-dire pour le Ministère. Le Duc Charles-Théodore était de ce nombre à cause de son vote; mais les autres Princes ont été exclus, à l'exception du Prince Othon, son propre Frère, auquel du reste il n'a pas adressé la parole. Un des Aides de Camp du Roi, le Général de Thann, qui, avant le commencement des débats, avait été envoyé auprès de chacun des Princes pour les engager à ne pas voter l'adresse, a dû retourner auprès d'eux pour leur faire savoir le déplaisir qu'aurait Sa Majesté à se rencontrer pour le moment avec eux. Toute cette conduite ne semble pas d'une bien grande prudence, et l'on se demande comment finira ce conflit. S'il fallait en croire les rumeurs qui circulent aujourd'hui et que semblent autoriser quelques propos des amis du Prince de Hohenlohe, ce

serait peut-être le Ministre lui-même qui se chargerait de fournir la solution, en se montrant moins déterminé à rester au pouvoir et en invoquant sa santé pour se retirer. Mais, en somme, la situation reste très indécise, et je ne puis que rendre compte à Votre Excellence de l'état présent de la crise.

7912. Le Comte Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Comte Daru. (Orig. Prusse, 377, n° 11.)

Berlin, 3 février 1870.
(Cabinet, 5 février; Dir. pol., 7 février.)

Tandis que la presse gouvernementale continue à observer au sujet des affaires de Bavière le silence que j'ai signalé à Votre Excellence dans ma précédente dépêche[1], les journaux libéraux ne dissimulent pas l'irritation que leur cause la discussion de l'adresse dans les deux Chambres. L'organe le plus accrédité du parti unitaire et parlementaire, la *Gazette nationale,* a publié hier un long article où elle résume la discussion et reproduit, en les blâmant hautement, les passages des deux adresses qui impliquent un vote de méfiance envers le Ministère actuel et demandent surtout la retraite personnelle de M. le Prince de Hohenlohe. Elle ajoute que nulle part on ne rencontre une accusation directe, explicite, qui soit l'expression d'un grief nettement articulé contre le Cabinet. «Quand on cherche à renverser un Ministère, dit la *Gazette nationale,* on énumère ses torts, on indique de quelle manière on aurait souhaité qu'il eût agi : on prétend, on prouve qu'on aurait pu mieux faire que lui : de tous ces arguments, aucune trace dans l'adresse...[2] Celle-ci contient pourtant un reproche plus franc, à savoir que le passé du Prince de Hohenlohe démontre que ses sympathies inclinent vers la Prusse et la Confédération du Nord. L'acte politique le plus important du Premier Ministre actuel, c'est le renouvellement des traités relatifs à la reconstitution du Zollverein; car les traités d'alliance du 22 août 1866 ont été signés par son Prédécesseur et *sanctionnés par les*

[1] Cf. Benedetti, 1er février.
[2] Ces points de suspension sont dans le texte.

Chambres. » (Ce qui est inexact.) « Dans ces deux dernières années, il ne s'est rien passé de nouveau. Pour quel motif exige-t-on aujourd'hui la retraite du Ministère? Le projet d'adresse de la Deuxième Chambre se charge de nous l'apprendre. Le discours du Prince de Hohenlohe, à la Chambre des Députés[1], prouve que le Prince de Hohenlohe lui a attribué le même sens que nous-mêmes. Les ultramontains pensent que tout dépend de la manière dont sera *interprété,* le cas échéant, le traité d'alliance conclu avec la Prusse. Ils craignent que le Prince de Hohenlohe ne l'interprète strictement et ne l'applique de même. Ils veulent avoir un Ministère qui interprète leurs traités *selon leurs désirs.* »

L'article constate la situation difficile créée au Roi par les exigences du parti qui demande l'éloignement du Prince de Hohenlohe. « Il est à désirer, ajoute-t-il, pour conclure, que ce parti n'oublie pas dans son ardeur une chose essentielle : c'est qu'il ne faut pas considérer comme une grande victoire d'obtenir fortuitement dans une Chambre une majorité d'une demi-douzaine de voix; les Chambres d'un petit État allemand jouent gros jeu lorsqu'elles veulent se passer la fantaisie de *fausser* un traité auquel figure comme partie contractante une Puissance comme celle de la Confédération de l'Allemagne du Nord. »

Un article de la *Poste,* journal dévoué aux idées du parti national libéral, est conçu dans le même esprit que celui de la *Gazette nationale.* « Le parti antinational bavarois ne voudra pas tenter un essai périlleux qui consisterait à obtenir, au détriment des véritables intérêts de la Bavière, ce qu'il ne devrait même pas désirer par respect pour l'Allemagne. »

Comme le voit Votre Excellence, le langage de ces deux feuilles est empreint d'une extrême acrimonie, et a un caractère presque comminatoire; ces paroles auraient une gravité plus sérieuse si elles émanaient de la *Gazette de l'Allemagne du Nord,* organe accrédité de M. de Bismarck. La réserve des journaux officieux ne permet pas de prévoir quelle sera l'attitude ultérieure du Gouvernement prussien, en présence de la crise qui se déroule actuellement à Munich.

La presse gouvernementale, en s'abstenant de se prononcer,

[1] Cf. les *Mémoires* de Hohenlohe (t. II, p. 76-85).

épargne à M. le Prince de Hohenlohe des difficultés nouvelles vis-à-vis du parti autonome bavarois, qui ne cesse de lui reprocher ses sympathies pour la Prusse, comme l'appui qu'il recherche près d'elle. Il est permis d'admettre que, si les incidents actuels s'étaient produits à l'époque où le Gouvernement prussien se sentait libre d'exercer, sans danger pour lui-même, une pression sur les États de l'Allemagne du Sud, et où il pouvait caresser la pensée de les faire entrer dans la Confédération du Nord, sa politique eût adopté une ligne bien autrement énergique et décidée. Aujourd'hui, au contraire, M. de Bismarck semble vouloir rester fidèle à ce plan, que j'ai eu l'occasion d'indiquer dans ma correspondance antérieure, qui consiste à resserrer les liens qui unissent à la Prusse ses Confédérés actuels, en concentrant son action dans les limites de la Confédération du Nord.

7913. Le Marquis de La Valette, Ambassadeur à Londres, au Comte Daru. (Particulière. Orig. Angleterre, 751.)

Londres, 3 février 1870.

J'ai reçu hier votre lettre particulière du 1er[1], et je me suis rendu ce matin chez Lord Clarendon.

Le Principal Secrétaire d'État avait fait la veille même la démarche qu'il s'était déclaré prêt à accomplir, et il l'a faite dans la mesure que laissait pressentir la partie de ma lettre datée du 28 janvier.

Lord Clarendon a adressé à Lord Loftus une dépêche d'un caractère tout officieux, dans laquelle, parlant exclusivement en son nom, il plaide dans les termes les plus pressants la cause du désarmement, «qu'il a toujours eue à cœur», et fait valoir tous les arguments qui peuvent être mis en œuvre à l'appui de cette thèse. Lord Clarendon ne prononce le nom de la France, dans cette communication que pour exprimer, à titre de conviction personnelle, l'avis que les changements survenus dans les affaires inté-

[1] Cf. Daru à La Valette, 1er février.

rieures de l'Empire ne peuvent être que favorables au maintien de la paix. L'Ambassadeur de la Reine est chargé de donner lecture de cette lettre au Comte de Bismarck.

Le Principal Secrétaire d'État a écrit en outre à Lord Loftus une seconde lettre, toute privée, destinée à suggérer au Représentant de la Grande-Bretagne à Berlin toutes les considérations d'un ordre plus délicat qu'il peut avoir à développer auprès du Chancelier fédéral à l'appui de la communication qu'il est chargé de faire. Lord Loftus doit, en particulier, appeler l'attention du Chancelier fédéral sur la situation difficile que ferait à la Prusse le maintien de ses armements, si le sentiment pacifique qui se manifeste de plus en plus chez toutes les autres Puissances, et en Allemagne même, venait à se formuler plus nettement encore.

Les deux lettres ont été expédiées hier par un courrier. Lord Clarendon ne s'est ouvert de tout ceci qu'à la Reine et à M. Gladstone. La Reine lui a écrit ce matin pour lui dire que sa démarche avait son entière approbation, et qu'elle appelait de tous ses vœux un résultat favorable. Le Principal Secrétaire d'État ne m'a pas paru lui-même désespérer absolument du succès, et m'a semblé en tout cas s'être engagé très résolument dans une négociation dont il fait, en quelque sorte, une affaire personnelle.

Les choses se sont donc passées ainsi que ma dernière lettre le faisait prévoir [1]. Le Gouvernement de l'Empereur est resté complètement en dehors de la démarche du Cabinet de Londres : quant à la démarche elle-même, elle est purement officieuse, et dans des conditions aussi pressantes, aussi sérieuses, aussi fermes qu'elles pouvaient l'être. Lord Clarendon m'a laissé entendre que toute autre manière de procéder, à ses yeux, aurait eu l'inconvénient très probable de provoquer un refus, tandis qu'un premier pas fait officieusement dans cette voie peut permettre, plus tard, d'engager la négociation sur un terrain plus solide.

Permettez-moi en terminant, cher Ministre, de revenir auprès de vous sur un point de ma dernière lettre qui n'était évidemment pas assez net, puisque vous avez pu y attribuer un sens qui était bien loin de ma pensée.

Personne mieux que moi ne pouvait comprendre l'utilité et

[1] Cf. La Valette, 27 janvier.

parfois la nécessité de communications directes entre le Ministre des Affaires étrangères de l'Empereur et l'Ambassadeur de la Reine : j'ai été maintes fois dans ce cas. En faisant allusion à vos conversations avec Lord Lyons, je n'ai eu qu'un but : celui de vous assurer le bénéfice de mon expérience personnelle, en vous prévenant que votre interlocuteur, qui est d'ailleurs, je ne saurais trop le répéter, le plus loyal et le plus honnête des hommes, reproduit mot pour mot, avec une fidélité parfois gênante, tout entretien qui n'a pas été l'objet de réserves.

Je vous écrirai demain officiellement sur la convention russo-roumaine [1], et sur l'incident soulevé par le Prince Gortchakoff à propos des forces rassemblées par la Turquie sur les frontières monténégrines [2]. Je me borne à constater aujourd'hui que, sur la première de ces deux questions, Lord Clarendon partage complètement votre manière de voir, et que, sans se prononcer sur l'opportunité d'une transaction immédiate, il admet qu'on ne puisse y procéder qu'en réservant la ratification de la Puissance souveraine.

[La fin de la dépêche est relative à l'affaire des rapports entre le Montenegro et la Turquie, et à un emprunt hellénique.]

(1) Il s'agissait d'une convention consulaire par laquelle la Russie renonçait à certains privilèges de ses consuls en Roumanie. Par cela même que cette convention modifiait le régime établi par les Capitulations dans l'Empire turc et ses dépendances, elle créait un précédent dont les puissances européennes ne pouvaient se désintéresser. Le Gouvernement ottoman avait protesté, parce qu'il avait été tenu en dehors de la négociation. Daru, le 1er février, avait indiqué à La Valette le point de vue français. En principe, la France était disposée à faire elle aussi des concessions à la Roumanie. Encore ne fallait-il pas diminuer à la légère les avantages que nous assuraient les Capitulations, et être certain que les modifications que nous pourrions y introduire répondraient aux véritables aspirations des Roumains. Daru chargeait La Valette de le renseigner sur l'opinion du Gouvernement britannique. (Angleterre, 751, n° 86.)

(2) Cf. les dépêches de Daru à Fleury du 31 janvier.

7914. Le Comte de Saint-Vallier, Ministre à Stuttgart, au Comte Daru. (Orig. Wurtemberg, 90, n° 6.)

Stuttgart, 3 février 1870.
(Cabinet, 4 février; Dir. pol., 5 février.)

J'ai reçu les dépêches que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser jusqu'au n° 3 inclusivement[1], et je vous demande la permission de vous remercier encore une fois du soin bienveillant avec lequel vous voulez bien me tenir informé de ce qui concerne les affaires de l'Allemagne.

La dépêche du Département portant le n° 2[2] et relative au passage du Ministère des Affaires étrangères de Prusse dans les attributions de la Chancellerie fédérale répond à l'une des plus vives préoccupations de l'opinion dans les États du Sud. Les journaux populaires et les orateurs des meetings, enregistrant cette mesure comme une victoire, disent que le Gouvernement pru sien s'est décidé à l'adopter lorsqu'il a reconnu qu'il ne peut rien tenter pour le moment à l'endroit des deux Royaumes du Midi, qu'il est inutile de dissimuler davantage ses véritables desseins, et de feindre la modération et le désintéressement à l'égard de ses Confédérés du Nord, puisque ce jeu ne réussit pas à convaincre ceux que l'on voudrait attirer. La nouvelle organisation des services extérieurs de la Chancellerie fédérale, le retrait annoncé des promesses faites aux petits États confédérés de leur laisser une Représentation diplomatique, l'impulsion unitaire, absorbante et centraliste donnée en dernier lieu aux affaires et aux rouages administratifs de la Confédération : en un mot, l'abandon d'une politique de tempéraments, et l'application de vues que l'on avait soigneusement dissimulées jusqu'ici, tout cet ensemble est interprété par les autonomistes du Sud comme une reconnaissance implicite du Cabinet de Berlin qu'il ne peut espérer amener à lui la Bavière et le Wurtemberg par la douceur, les ménagements, la persuasion; qu'il lui faut prendre patience, et attendre une commotion européenne pour réaliser par la force ses secrets

[1] La dépêche de Daru du 27 janvier, n° 3 (Wurtemberg, 90) accompagnait l'envoi des dépêches de Cadore des 18 et 21 janvier.

[2] Il s'agit de la dépêche de Daru à Saint-Vallier du 27 janvier.

desseins; et que, dans cette situation, abandonnant la chimère pour la réalité, il s'applique à unifier, à centraliser tout ce qui lui appartient déjà, c'est-à-dire tout ce qui forme la Confédération du Nord.

Le Baron de Varnbüler ne partage pas la satisfaction populaire; il reconnaît qu'il y a du vrai dans les appréciations que je viens de rapporter; mais il ne voit pas sans douleur se désorganiser et disparaître les derniers vestiges d'autonomie conservés par les petits États du Nord; le sort du Royaume de Saxe surtout l'attriste vivement. Il a reçu de son gendre le Baron de Spitzemberg, Ministre de Wurtemberg à Berlin, des informations qui concordent pleinement avec celles que Son Excellence M. Benedetti a données à Votre Excellence par sa dépêche du 14 janvier; les rapports de M. de Spitzemberg, assez intimement lié avec M. le Comte de Bismarck et l'un des familiers de sa maison, manifestent une certaine inquiétude causée par le langage résolu, cassant, que tient depuis quelque temps le Chancelier fédéral sur toutes les questions se rattachant à l'organisation de la Confédération du Nord. Le Ministre de Wurtemberg à Berlin est convaincu que M. de Bismarck, voulant se délivrer définitivement des embarras et des difficultés que lui causent les particularistes, les constitutionnels du Parlement prussien, s'est décidé à se séparer de ses anciens amis les conservateurs, à se rapprocher du parti national-libéral en adoptant ses projets, et en faisant disparaître la Prusse, ses velléités libérales et constitutionnelles, dans la Confédération du Nord, dont la Constitution lui permet d'exercer sur les pouvoirs législatifs une action plus directe et plus puissante.

Tandis que M. de Bismarck se prépare à supprimer les derniers vestiges sinon d'indépendance au moins d'autonomie nominale laissés jusqu'ici aux petits États de la Confédération, le jeune Roi de Bavière semble s'efforcer de combattre et d'annihiler dans son Royaume les éléments conservateurs et patriotiques pour le plus grand profit de la politique prussienne. Ce Prince, ignorant, léger, fantasque, instrument docile et aveugle aux mains des favoris qui l'entourent, adulé et enorgueilli par des flatteurs qui lui cachent l'état réel des choses, qui lui persuadent que sa puissance et sa force le mettent à l'abri de tout danger extérieur, qui le traitent comme une sorte de dieu ou de monarque asiatique, faisant le

vide autour de lui, le tenant écarté de tout ce qui représente l'influence légitime et l'opinion dominante dans le pays, lui inspirant en un mot cette pensée qu'il est un Souverain absolu pouvant gouverner suivant son bon plaisir [1]. Le Prince de Hohenlohe et ses Collègues ont eu l'adresse d'attacher à eux par des faveurs et des largesses ces familiers du jeune Roi, et aujourd'hui Louis II entre en lutte ouverte avec les deux Chambres du Royaume, avec la volonté catégorique deux fois exprimée par la Nation, avec les classes élevées et conservatrices, avec les Princes même de sa Maison, pour garder au pouvoir un Cabinet usé, déconsidéré, dont la politique a été jugée et condamnée par l'opinion, un Cabinet qui, depuis trois ans, conduit le Royaume dans la voie dangereuse au bout de laquelle il trouverait la perte de son indépendance. La crise est vraiment grave en ce moment, et les nouvelles de Munich sont attendues ici chaque jour avec une anxiété bien naturelle.

7915. Le Baron Mercier de Lostende, Ambassadeur à Madrid, au Comte Daru. (Orig. Espagne, 875, n° 9.)

Madrid, 4 février 1870.
(Cabinet, 6 février; Dir. pol., 9 février.)

[Le Baron Mercier signale que, après une courte période, où, par une sorte de consentement tacite, les partis avaient paru ajourner la question dynastique pour se préoccuper exclusivement de réorganiser le provisoire, la situation avait brusquement évolué. A propos de la dotation du clergé, un débat très vif avait été provoqué aux Cortès par les déclarations du Ministre de Grâce et de Justice, Montero-Rios, qui avait conclu que le clergé devait rentrer tôt ou tard dans le droit commun, et que la situation actuelle de l'Église espagnole ne pouvait être acceptée que comme transitoire. Son discours, accueilli favorablement par les radicaux, avait inquiété les conservateurs, et menaçait de les amener à dénoncer l'accommodement avec les radicaux.]

En présence de ce danger, qui, cette fois, avait un caractère plus

[1] *Sic*. La phrase est restée inachevée.

sérieux que jamais, les radicaux durent réfléchir et prendre une résolution. Peut-être le gros du parti aurait-il été assez disposé à prendre pour lui seul toute la responsabilité de la situation, mais ses chefs, qui peuvent se faire dans l'exercice du pouvoir une plus juste idée des conséquences de la rupture, semblent avoir compris qu'elle serait en ce moment la ruine de la Révolution, et ils se seraient arrêtés à l'idée de chercher encore une issue dans une prompte solution de la question monarchique.

En conséquence, suivant mes informations, M. Zorrilla, Président des Cortès, s'aboucha avec les principaux unionistes, et leur demanda si, dans le cas où toutes les questions relatives au clergé seraient réservées, ils consentiraient à accepter un candidat que leur présenterait le Gouvernement, à la condition qu'il fût de race royale, catholique et majeur, mais ni le Duc de Montpensier ni un Bourbon espagnol.

Cette proposition inattendue aurait été, m'a-t-on dit, généralement bien accueillie, et il n'y aurait eu que sept ou huit voix fidèles au Duc de Montpensier qui auraient refusé de prendre l'engagement qu'on leur demandait.

Depuis hier soir on commence dans les cercles politiques à s'occuper de cette question, et, comme le nom du candidat n'a pas encore été prononcé, qu'on semble même vouloir profiter de l'expérience acquise pour éviter aussi longtemps que possible de le livrer à la discussion, c'est surtout pour se demander qui il peut être.

De toutes les suppositions, la plus vraisemblable est qu'il doit s'agir de l'un des jeunes princes de la Maison d'Orléans, et probablement du Duc d'Alençon[1], qui a reçu son éducation militaire en Espagne, qui a fait la campagne d'Afrique, et qui parle parfaitement la langue du pays. Pour le moment, je n'ai aucune autre information plus positive à transmettre à Votre Excellence[2].

[1] Le duc d'Alençon était le second fils du duc de Nemours.

[2] C'est cependant à ce moment que les démarches des partisans de la candidature Hohenzollern furent de nouveau activement poussées. A vrai dire, depuis l'entrevue de la Weinburg et le retour de Salazar à Madrid (cf. t. XXV, p. 314, note 1), elles n'avaient jamais été interrompues. Les documents publiés par Fester révèlent en octobre deux actes significatifs de Salazar. L'un est une nouvelle tentative auprès du prince Antoine par l'intermédiaire de Werthern (lettres de Salazar à Werthern du 7 octobre 1869, dans Fester, t. Ier, n° 88,

Elle sait que, d'après mes dernières conversations avec les hommes du Gouvernement, la préoccupation principale du Régent paraissait être de trouver un moyen d'échapper à une situation impossible, et celle du Maréchal Prim de gagner du temps.

Que, devant des difficultés de plus en plus pressantes, le Maré-

p. 40, et du prince Antoine à Werthern du 23 novembre, *ibid.*, n° 94, p. 51). L'autre est la publication par Salazar à Madrid, le 23 octobre, de ses *Soluciones de la cuestion dinastica* (*ibid.*, n° 90, p. 41). Pendant les mois de décembre 1869 et de janvier 1870, la candidature Hohenzollern semble rester en suspens. La lettre du prince Antoine du 23 novembre témoigne de ses hésitations. Ce fut d'autre part la période où la candidature du duc de Gênes parut la combinaison maîtresse de Prim (cf. p. 69, note 1), et elle fut suivie après son dénouement d'une crise gouvernementale espagnole (cf. la correspondance de Mercier en janvier 1870). Une lettre de Salazar à Werthern du 6 février (cf. Fester, t. Ier, n° 98, p. 52) indique bien cette cause apparente du ralentissement de l'affaire Hohenzollern. « La candidature du Duc de Gênes, écrit-il, ne fut jamais prise bien au sérieux, et, comme je ne pus rien apporter de décisif, elle alla son train jusqu'au dénouement prévu d'avance; mais il fallait jeter pendant l'hiver de la pâture aux journaux, quoique l'ardeur de la lutte fît qu'on poussât quelquefois les choses d'une façon un peu brusque. »

Cette lettre de Salazar à Werthern fut écrite pour remettre en train la candidature Hohenzollern. Elle est très catégorique : Montpensier a perdu toutes ses chances après l'échec qu'il vient de subir aux Asturies; dans deux ou trois semaines la majorité monarchique des Cortès se réunira en « caucus » et se ralliera au candidat choisi par le ministère, s'il est de famille royale, majeur et catholique. Il ne reste plus comme candidats que les deux princes de Hohenzollern et trois princes de la maison de Bavière. « Les chances d'un Hohenzollern sont donc très grandes, et elles augmentent à vue d'œil », et Salazar ajoute : « Tout ce que je dis dans ma lettre, *que vous pourrez envoyer où vous voudrez*, est l'exacte vérité. »

Fut-il question, au moment où cette lettre fut rédigée, d'une candidature du duc d'Alençon? Nous n'avons trouvé aucun document ou témoignage la concernant, en dehors de cette dépêche de Mercier du 4 février et de celle du 6 février que nous publions ci-après, et en dehors d'un propos du secrétaire de l'ambassade de France, le comte Lepelletier d'Aulnay, à Bernhardi, qui provient de la même source (cf. Fester, t. Ier, n° 99, p. 54-55). Quant à la part que Prim aurait pu prendre à la démarche de Salazar du 6 février, nous avons dans les dépêches de Mercier sur sa situation gouvernementale et parlementaire au début de 1870 des éléments d'appréciation. Nous savons d'autre part que, quelques jours après, il s'engagea nettement dans l'affaire Hohenzollern. Mais entre le jour (2 janvier) où échoua la combinaison du duc de Gênes, et le 17 février où il prit parti pour la candidature Hohenzollern (cf., ci-après, la note 1, p. 377), aucun document précis de nous permet de faire sur son attitude autre chose que des suppositions.

chal Prim se soit vu dans la nécessité de prendre un parti, et qu'il ait pris celui de se rallier à la candidature d'un Prince de la Maison d'Orléans, je m'imagine que ce ne saurait être sans une certaine répugnance, mais je n'en serais point surpris, d'autant moins que, indépendamment du Régent, parmi ses Collègues du Cabinet il y en a au moins trois, MM. Rivero, Becerra et Topete, qui passent pour avoir engagé depuis quelque temps des intelligences de ce côté. Dans ce cas, il n'y a pas de doute que l'affaire prendrait un caractère très sérieux. Il est évident en effet que la candidature du Duc d'Alençon, par exemple, ne provoquerait pas auprès de beaucoup de monde les mêmes répugnances que celle du Duc de Montpensier, et que le pays éprouve un si grand mécontentement de tout ce qui existe, quoique sans inspiration prononcée pour autre chose, qu'au premier moment il sera sans doute disposé à faire bon accueil à tout changement. Ce premier moment, malgré cela, ne se passera certainement pas sans de grandes difficultés que le rôle joué dans les dernières élections par les partisans d'une restauration bourbonnienne et les Républicains permet de pressentir; mais, ce premier moment une fois heureusement passé, il n'en restera pas moins au Prince qui viendra, quel qu'il soit, à faire, à la lettre, la conquête d'un pays dans lequel les éléments hostiles auront d'autant plus de puissance que sa désorganisation est plus complète.

Dans ces conjonctures, Monsieur le Comte, il me semble qu'il y a lieu de ma part à redoubler de tact et de prudence dans l'observation de l'attitude de réserve qui m'a été prescrite.

J'éviterai donc, en attendant les instructions que Votre Excellence jugerait à propos de m'adresser, de mettre un empressement qui pourrait être mal interprété à aller au-devant des confidences. Cependant je suppose que, vu l'intérêt international de la quesion et la confiance que me témoignent quelques-uns des principaux personnages politiques, il me sera possible de tenir Votre Excellence assez exactement informée de la marche des événements.

7916. Le Comte Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Comte Daru. (Orig. Prusse, 377, n° 12.)

Berlin, 5 février 1870.
(Cabinet, 7 février; Dir. pol., 8 février.)

Mettant un terme à son silence, la *Gazette universelle de l'Allemagne du Nord* a publié dans son numéro d'hier soir un article sur les affaires de Bavière [1]. Sans analyser en détail les discussions des deux Chambres, cette feuille signale, en les déplorant, le conflit qui s'est élevé entre elles et le Roi, les dangers auxquels l'attitude des adversaires du Ministère expose non seulement la cause nationale allemande, mais encore l'avenir de la dynastie bavaroise. Elle blâme en termes violents le langage des journaux du parti patriotique, qu'elle ne cesse de désigner sous le nom de parti *ultramontain* et *clérical*, donnant à son article la forme de réquisitoire, elle les accuse de rechercher pour la Bavière l'appui de l'Étranger, et, par une allusion finale à l'ancienne Confédération du Rhin, elle ne laisse aucun doute sur le sens réel de ses attaques. Je crois devoir envoyer ci-joint à Votre Excellence la traduction de cet article [2]; l'organe officieux du Gouvernement prussien parle pour la première fois, huit jours après que se sont produits les incidents dont il s'occupe, mais la forme amère et presque laconique qu'il emploie témoigne des sentiments que réveille à Berlin l'état actuel des choses en Bavière.

7917. Tiby, Chargé d'Affaires à Munich, au Comte Daru. (Orig., avec déchiffrement. Bavière, 248, n° 14.)

Munich, 5 février 1870.
(Cabinet, 7 février; Dir. pol., 8 février.)

Votre Excellence sait déjà que le Roi a refusé de recevoir l'adresse de la Première Chambre [3]. Le Reichsrath a tenu hier une séance

(1) Cf. Tiby, 2 février.
(2) La traduction est jointe à la dépêche.
(3) L'adresse avait été votée le 28 janvier. Cf. Tiby, 2 février.

secrète dans laquelle le Président a donné lecture d'une lettre du Roi qui lui avait été communiquée par le Comte de Moy, Grand-Maître des cérémonies, auquel elle était adressée. Je joins ici une traduction de cette lettre[1]. Sur l'observation du Président que les paroles de Sa Majesté devaient rester en dehors de toute discussion, et qu'il ne pouvait s'élever de débat ni sur le fond ni sur la forme de la réponse royale, la Chambre a passé immédiatement à son ordre du jour.

Je ne rendrais pas à Votre Excellence un compte exact de la situation actuelle, et je ne la mettrais pas à même d'apprécier les motifs divers qui peuvent agir en ce moment sur l'esprit du Roi, si je n'entrais dans certains détails auxquels il ne semblait guère possible jusqu'ici d'attacher quelque importance politique, mais que les derniers incidents ne permettent pas de passer sous silence. L'on disait depuis longtemps à Munich que le Roi avait peu de sympathie pour une des branches de sa Famille, celle qui a pour chef son oncle le Prince Luitpold, frère du feu Roi Maximilien. On parlait de certaines défiances conçues par Sa Majesté à l'égard de ce Prince et de son fils aîné, le Prince Louis, marié à une Archiduchesse d'Autriche-Este. On ajoutait que les quelques personnes composant l'entourage exclusif du Roi cherchaient à exploiter cette méfiance en faveur du parti progressiste, et à dépeindre la Famille du Prince Luitpold comme se faisant, dans de secrètes visées, le centre de l'opposition conservatrice. Mais jusqu'à ce jour, ces rumeurs avaient cours dans les conversations sans que la presse s'en fût occupée. Depuis le vote des Princes à la Chambre des Pairs et depuis l'ordre qui les tient éloignés de la Cour, les journaux s'en sont rendus les échos publics. Tandis que les feuilles progressistes affectent d'ajouter foi à ces bruits et de prendre la défense du Souverain, les journaux conservateurs dénoncent les accusations du parti progressiste comme une manœuvre pour influencer les déterminations du Roi : le *Baierische Landeszeitung*, organe officieux du Ministère, rapproche avec complaisance ces rumeurs des attaques dont la vie privée du Roi a été récemment l'objet dans la presse viennoise et dont M. le Marquis de Cadore a entretenu Votre Excellence dans une de ses précédentes

[1] La traduction est annexée à la dépêche.

dépêches[1]. Il n'y a pas lieu, sans doute, d'exagérer la portée de ces incidents, et il est surtout assez difficile de préciser dans quelle mesure ils peuvent préoccuper l'esprit de Sa Majesté. Ce n'est certes pas une inclination personnelle vers la Prusse ou une indifférence pour l'indépendance de sa Couronne, analogue à celle du Grand-Duc de Bade, qui pousse en ce moment le Roi à soutenir son Ministère contre le parti patriotique.

[*Déchiffrement*] Un sentiment exagéré de sa dignité, la volonté de résister à une pression des Chambres qu'il considère comme une usurpation de ses droits de Souverain, peut-être aussi les susceptibilités dont je viens de parler, par-dessus tout une nature bizarre et inquiète, tous ces éléments divers concourent à expliquer l'attitude du Roi dans la crise actuelle. Par une contradiction singulière, il se trouve ainsi incliner vers un parti dont il ne partage ni les tendances prussiennes, ni les idées radicales. Sa popularité, qui avait jusqu'ici résisté à l'étonnement que ses allures étranges étaient de nature à inspirer, s'en trouve aujourd'hui atteinte auprès des patriotes, et l'on peut craindre que le dissentiment actuel, quelle que soit sa solution définitive, ne laisse malheureusement subsister des germes de mécontentement entre le Souverain et le parti sur lequel il semblerait devoir le plus naturellement s'appuyer.

7918. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, au Comte Daru. (Particulière. Orig. Italie, 378.)

Florence, 6 février 1870.

J'ai exactement reçu la lettre particulière et confidentielle que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser sous la date du 28 janvier[2].

Il était difficile que les explications échangées entre M. le Ministre des Affaires étrangères et moi à propos du règlement définitif de

(1) Cadore avait signalé ces attaques dans une dépêche du 15 janvier, et envoyé un article publié en réponse dans la *Gazette d'Augsbourg*, et inspiré par le Cabinet du Roi. (Bavière, 248.)

(2) Il s'agit de la lettre de Daru qui porte, dans la Correspondance, la date du 27 janvier.

la Dette pontificale[1] ne nous amenassent point à aborder, ne fût-ce qu'incidemment, les questions autrement délicates qui se rattachent à l'occupation prolongée du Territoire romain par les troupes françaises. Dans l'état des choses, ce sujet de conversation se présentait si naturellement qu'il y aurait eu de la part de M. Visconti-Venosta et de la mienne une sorte d'affectation à l'éviter plus longtemps. Aussi ne saurais-je dire auquel de nous revient l'initiative de l'entretien très court dont je vais avoir l'honneur de vous rendre compte.

Ainsi que je m'y attendais, M. Visconti-Venosta s'est montré dans cette circonstance infiniment plus réservé qu'il ne l'est habituellement avec moi. Instruit certainement par ses propres informations de la valeur qu'il convient d'attacher à la lettre de M. de Boigne, il s'est borné à mentionner, en le regrettant, le bruit qui s'est fait autour de cette publication[2]. D'après lui, aucun incident diplomatique n'étant venu modifier officiellement la situation respective du Gouvernement de l'Empereur et du Gouvernement du Roi en ce qui concerne la question de Rome, la ligne de conduite du Cabinet de Florence est naturellement tracée. Il continuera à se conformer scrupuleusement aux stipulations de la Convention du 15 septembre, tout en se réservant, quand le moment lui paraîtra opportun, de s'adresser au Gouvernement impérial pour solliciter de sa bienveillance et de sa justice qu'il veuille bien rentrer lui-même dans les conditions de cet acte international.

Profitant, dans la mesure où je l'ai jugé utile, des informations que Votre Excellence a bien voulu me transmettre, j'ai appelé l'attention de M. le Ministre des Affaires étrangères sur l'intérêt que nous avons tous à éviter autant que possible que des questions délicates, dont la solution n'est pas urgente et ne serait peut-être pas facile, soient prématurément soulevées entre le Cabinet de Florence et celui de Paris. J'ai rappelé les déclara-

[1] Dans une dépêche du 27 janvier, n° 2, Daru s'était plaint des ajournements réclamés continuellement par le délégué financier de l'Italie à Rome et qui empêchaient l'affaire de la Dette pontificale de progresser. Malaret devait protester contre cette politique d'atermoiement, et réclamer, s'il y avait lieu, le remplacement du délégué italien, Mancardi. (Italie, 378.)

[2] Cf. p. 218, note 3.

IMPRIMERIE NATIONALE.

tions faites à la tribune par M. de La Valette dans le cours de la session dernière, déclarations qui nous paraissent pouvoir s'appliquer encore à la situation actuelle[1]. J'ai parlé de la circonspection que nous commande la perspective plus ou moins probable, mais assurément possible, d'un nouveau Ministère Rattazzi. J'ai enfin fait allusion, sans toutefois y insister, aux transformations que viennent de subir nos institutions politiques, et à la nécessité qui en découle pour les Ministres de l'Empereur de concilier, toutes les fois que cela est loyalement possible, l'exécution des engagements internationaux avec les exigences de l'opinion publique représentée par la majorité du Corps législatif.

Il résulte pour moi de l'attitude et du langage de M. le Ministre des Affaires étrangères qu'il tient à ne se compromettre sur ce chapitre ni envers nous ni envers le Parlement italien. Je reste néanmoins persuadé qu'il compte faire de la liberté d'action qu'il se réserve l'usage le plus prudent et le plus mesuré. Nous ne devons cependant pas oublier qu'il n'est pas seul Ministre, et que, en ce qui touche la question romaine, la modération des hommes d'État italiens est toujours relative. Presque tous ont sur la nécessité et sur la légitimité du Pouvoir temporel des opinions qui ne sont pas celles de la majorité des Catholiques en France, et les plus sages, au nombre desquels on doit certainement ranger M. Visconti-Venosta, sont ceux qui, se rendant compte des obstacles sérieux que rencontrerait dans l'état actuel des esprits le triomphe absolu de leurs doctrines, n'excluent point l'éventualité d'une transaction.

Quoi qu'il en soit, j'ai reçu de M. le Ministre des Affaires étrangères l'assurance que le Gouvernement du Roi s'abstiendra jusqu'à nouvel ordre d'aborder officiellement avec nous les questions relatives à l'occupation du Territoire pontifical par les troupes françaises. L'intérêt essentiel du moment me paraissant ainsi dégagé, j'ai cru me conformer à vos instructions en évitant de me montrer, sur ce sujet délicat, plus expansif que ne l'avait été mon interlocuteur.

[1] Cf. p. 221, note 1.

7919. Le Baron Mercier de Lostende, Ambassadeur à Madrid, au Comte Daru. (Orig. Espagne, 875, n° 10.)

Madrid, 6 février 1870.
(Cabinet, 8 février; Dir. pol., 10 février.)

Voici les renseignements que je puis ajouter aujourd'hui à ceux que j'ai eu l'honneur de communiquer à Votre Excellence dans mon dernier rapport[1] au sujet de la nouvelle tentative qui se fait en ce moment pour réveiller la question dynastique.

L'initiative de ce mouvement serait venue de deux membres de la fraction unioniste qui s'était déjà séparée du gros du parti en abandonnant la candidature du Duc de Montpensier pour se rallier à celle du Duc de Gênes. Ces deux Députés, voyant, d'une part, que la rupture de la majorité allait éclater, et, de l'autre, que le Régent, découragé par les difficultés qu'il rencontrait, renonçait au projet de se faire donner toutes les attributions monarchiques, et songeait à se démettre de ses pouvoirs si la question du monarque n'était pas promptement résolue, pour échapper à ce double danger dont les conséquences dans l'état des choses seraient en effet incalculables, ils eurent l'idée de proposer au Maréchal Prim de revenir à la question dynastique, en la posant dans des termes assez généraux pour que les unionistes ne puissent se refuser de les accepter, et pour leur fournir en même temps l'occasion de se dégager de leur compromis à l'égard de la candidature du Duc de Montpensier. Le Maréchal Prim parut faire bon accueil à cette proposition, et elle devint le point de départ de pourparlers qui continuent encore, mais qui, jusqu'à présent, n'auraient eu d'autre résultat que d'avoir amené la majorité des unionistes à déclarer qu'ils consentiraient à voter pour le candidat que leur présenterait le Gouvernement, pourvu qu'il fût de race royale, catholique et majeur; et encore ce résultat a-t-il été combattu par quelques-uns des hommes les plus importants du parti, comme MM. Rios-Rosas et Posada-Henara, qui, dans cette circonstance, se sont prononcés en faveur de la candidature du Duc de Montpensier plus nettement qu'ils ne l'avaient fait jusqu'alors.

[1] Cf. Mercier, 4 février.

Quant au candidat que le Gouvernement tiendrait en réserve pour le moment opportun, l'on m'assure qu'il n'existe pas, et que son choix n'a même pas été sérieusement discuté. «A qui voulez-vous que nous songions? disait hier devant moi l'Amiral Topete. Au Prince Georges de Saxe? Au Prince de Hohenzollern?(1) Pour nous mettre en ridicule devant le pays qui ne veut pas d'étrangers, nous exposer à de nouveaux conflits, et risquer de soulever en France le sentiment national. Une restauration? Mais elle est impossible; ce serait la dernière honte. Moi qui n'ai cependant pas une haine dans le cœur, je combattrais contre tout le monde, s'il le fallait, pour l'empêcher. Ou la République, c'est-à-dire le chaos, ou un d'Orléans; je le dis tous les jours à Prim, nous n'avons pas d'autre issue.»

Un Député qui prend une part très active à tout ce qui se fait me disait aussi : «On a supposé qu'il s'agissait du Duc d'Alençon, mais les radicaux ne veulent pas entendre parler des d'Orléans, et, d'ailleurs, tant que le Duc de Montpensier restera sur les rangs, il n'est pas possible de penser à un autre membre de sa famille. En vérité je ne sais pas ce que nous allons devenir; il n'y a de possible ni restauration, ni prince étranger, ni d'Orléans, et cependant nous ne pouvons être sauvés que par un Roi. En attendant, nous sommes menacés pour le printemps d'une levée de boucliers des républicains, auxquels pourront bien cette fois se joindre les Carlistes, et alors nous serons peut-être bien heureux si nous pouvons sortir d'embarras avec la dictature de Prim.»

De tout cela il me semble résulter, Monsieur le Comte, que la diversion au moyen de laquelle on a voulu échapper à une crise imminente ne se rattachait à aucun plan arrêté, et qu'il est encore bien difficile de prévoir les suites qui pourront en sortir. En toute hypothèse, le Maréchal Prim disait hier à un de mes Collègues

(1) Sturdza donne, à la date du 15 février 1870 (*Charles Ier, roi de Roumanie*, t. Ier, p. 566), les indications suivantes :

Un rapport de Paris annonce que le Gouvernement espagnol use de tous les moyens pour obtenir la candidature du Prince héritier de Hohenzollern.

L'Ambassadeur de France à Madrid, Mercier, voit cette candidature d'un mauvais œil. Il ne fait pas de mystère du déplaisir que lui causent les chances toujours croissantes du Prince de Hohenzollern, mais il n'ose pas les contrecarrer de front, parce que les Espagnols se feraient idolâtres d'un prince étranger combattu par la France.

Rien n'indique la source et la valeur de ces renseignements.

qu'il presserait autant que possible le vote des lois organiques.

7920. Tiby, Chargé d'Affaires à Munich, au Comte Daru. (Orig. Bavière, 248, n° 15.)

Munich, 7 février 1870.
(Cabinet, 9 février; Dir. pol., 10 février.)

La liste des membres inscrits pour prendre part à la discussion générale[1] se trouvant épuisée, le Rapporteur de la commission de l'adresse, Dr Jörg, a pris la parole dans la séance de samedi[2]. Votre Excellence sait qu'il avait par avance accepté la tâche de préciser les motifs sur lesquels se fonde l'Opposition pour témoigner au Roi la méfiance que lui inspire le Ministre des Affaires étrangères. Le discours du Dr Jörg ne pouvait cependant être et n'a été en effet que la reproduction, dans leur ensemble, des griefs déjà plusieurs fois relevés contre le Prince de Hohenlohe, soit à la Chambre des Pairs, soit dans les premiers discours de la Deuxième Chambre. Je ne crois pas, par cela même, nécessaire d'en donner ici l'analyse. Après avoir passé en revue toute la vie politique du Prince, le Rapporteur en a conclu qu'il n'offrait pas, comme Ministre, à l'opinion, les garanties suffisantes pour la rassurer sur le maintien de l'indépendance du Pays : « Si le Prince de Hohenlohe, a-t-il ajouté en terminant, est assuré, par sa haute position sociale et ses propriétés en dehors de la Bavière, de conserver toujours une situation *internationale*, nous patriotes, simples particuliers qui restons attachés au sol, nous n'avons qu'une patrie et qu'un roi. »

Le Prince de Hohenlohe s'est défendu en donnant de nouveau sur le passé les explications déjà fournies par lui à la Chambre des Pairs, et en reproduisant son double programme du maintien de l'autonomie bavaroise et de l'établissement d'un lien entre le Nord et le Sud[3]. Il repousse certainement l'entrée pure et simple

(1) Cf. Tiby, 2 février.

(2) Le 5 février.

(3) Le discours est reproduit dans les *Mémoires* de Hohenlohe (t. II, p. 87-93).

de la Bavière dans la Confédération du Nord, dont la Constitution ne lui paraît pas de nature à offrir les conditions d'union qui peuvent convenir aux États du Sud; mais il a toujours cherché, conformément aux vœux exprimés par le parti patriote lui-même dans le projet d'adresse, les moyens de rattacher les États du Sud au Nord sans compromettre l'existence séparée de la Bavière. Or quelle est la voie pratique pour atteindre ce but, si ce n'est de procéder par conventions conclues librement de part et d'autre et assurant aux contractants une égalité réelle de droits? Comment, d'autre part, pourrait-on réaliser cette union nationale allemande, si l'on se refuse à soumettre aucun des droits ou des intérêts particuliers des États à la décision supérieure d'une autorité fédérale? La difficulté de s'entendre avec le Wurtemberg et le Grand-Duché de Bade sur ces sacrifices communs peut imposer en ce moment une politique d'attente. Mais il y a deux politiques d'attente : l'une qui accepte franchement l'état de choses actuel, et reste prête à profiter des circonstances pour achever l'œuvre nationale, tout en sauvegardant l'indépendance de la Bavière; l'autre, qui, supportant le présent avec impatience, n'aspire qu'à voir renverser ce qui existe et à prendre une revanche contre ce qu'il a fallu subir. Revenant ensuite sur le regret manifesté par un Député que le discours du Trône n'ait pas parlé de l'Autriche, le Prince a fait observer que c'était là un sujet bien délicat. Dans son opinion, la Bavière a une importance stratégique beaucoup trop grande pour ne servir que d'avant-poste à l'Autriche. Il ne méconnaît pas que, si la France et l'Autriche attaquaient ensemble l'Allemagne, la situation du pays serait des plus dangereuses; mais que peut faire un Ministre des Affaires étrangères de Bavière, sinon de s'efforcer, comme il l'a fait au moment de l'affaire du Luxembourg, d'écarter tout prétexte à une telle coalition et à une rupture entre l'Autriche et la Prusse? Nul homme politique ne peut prévoir quel sera l'avenir de l'Autriche. Mais, ce qu'on peut affirmer, c'est que la paix de l'Europe est attachée à sa réconciliation avec la Prusse. Pour le moment, il faut s'en tenir fermement à l'état de choses actuel.

Cette réplique du Prince de Hohenlohe ne paraît guère de nature à calmer l'hostilité du parti patriote. S'il faut en croire le langage qu'on prête aux principaux membres de la droite, la majorité

serait décidée, malgré l'attitude du Roi, à persévérer dans son vote de méfiance contre le Ministre des Affaires étrangères. Toutefois les deux fractions de la Chambre ne sont séparées que par une différence de quelques voix. Si quelques-uns des membres de l'Opposition venaient à s'en détacher au moment du vote, les deux partis redeviendraient presque égaux, et le Prince de Hohenlohe, assure-t-on, s'en autoriserait pour rester au Ministère. Les bruits les plus contradictoires ont cours, du reste, au sujet de ses dispositions personnelles. Pendant qu'un journal progressiste annonce qu'il songerait à donner sa démission, l'on prétend également que l'opportunité d'une prorogation provisoire de la Chambre aurait été discutée parmi les Ministres. Ce serait là un expédient assez en harmonie avec le caractère indécis du Prince. Mais il m'est impossible de transmettre à Votre Excellence aucune indication précise, et il ne paraît pas en tout cas probable que quelque résolution définitive soit prise avant la fin de la discussion de l'adresse.

7921. Le Comte Daru à Fournier, Ministre à Stockholm. (Minute. Suède, 339, n° 1.)

[Paris,] 9 février 1870.

[Le Comte Daru accuse réception à Fournier de sa correspondance.]

Tandis que la Suède, toute occupée de ses affaires intérieures, s'éloigne de parti pris des questions qui intéressent les pays voisins, les manifestations de l'idée scandinave continuent à se produire de temps à autre en Danemark, mais, d'après ce que me mande M. le Vicomte de Saint-Ferriol, le langage de ceux qui les organisent est empreint d'une réserve qui est un symptôme curieux de la situation actuelle des Royaumes du Nord. A ce titre, je crois utile de vous envoyer ci-joint la copie d'une dépêche du Ministre de France à Copenhague au sujet d'une réunion[1] qui a eu lieu dans cette ville le 27 janvier dernier.

[1] Dans une dépêche du 4 février, Saint-Ferriol appréciait en ces termes les discours qui y avaient été prononcés :

Bien que les aspirations vers l'avenir et les destinées promises à l'idée scandinave aient tenu tout autant de place dans les discours prononcés à cette occasion que la

7922. Le Marquis de La Valette, Ambassadeur à Londres, au Comte Daru. (Particulière. Orig. Angleterre, 751.)

Londres, 9 février 1870.

Je viens de voir Lord Clarendon. Bien qu'il n'ait pas encore reçu par la voie régulière la réponse du Cabinet de Berlin à la communication dont il avait chargé Lord Loftus, il sait dès à présent à quoi s'en tenir, non seulement sur le résultat de sa démarche, mais sur l'impression qu'elle a produite[1].

M. de Bismarck a déclaré tout d'abord à l'Ambassadeur d'Angleterre qu'il ne saurait prendre sur lui de faire part au Roi des suggestions du Gouvernement britannique. Il était trop au courant de la manière de voir de son Souverain, pour ne pas être convaincu qu'il serait impossible à Sa Majesté de ne pas voir dans la démarche du Cabinet de Londres la preuve d'un changement dans les dispositions de l'Angleterre à l'égard de la Prusse.

Quant au fond même de la question, le Chancelier fédéral, rappelant qu'il avait eu à ce sujet un entretien de quatre heures avec l'Empereur lui-même, a fait observer qu'il était impossible à la Prusse de modifier son système militaire, de toucher à une organisation qui était entrée aussi profondément dans la tradition du pays et formait une des bases de sa Constitution. Cet état militaire, au surplus, n'avait rien que de normal : si la Prusse avait trois cent mille hommes sous les drapeaux, la France en avait quatre cent mille, l'Autriche pouvait lever huit cent mille soldats, et avait de plus une marine avec laquelle il fallait compter.

La Prusse, avait ajouté M. le Comte de Bismarck, pouvait d'au-

commémoration du passé, l'impression qui s'en dégage ne me paraît pas être celle d'une espérance bien prochaine dans l'avènement d'une unité qui reste bien plus l'idéal assez confus de quelques hommes de science et d'imagination que le but pratique où tendent en ce moment les efforts et les désirs du pays. Les orateurs, avec une modération qu'on doit d'ailleurs reconnaître, ont en général évité de toucher aux points délicats de la situation actuelle, imitant en cela la réserve observée par le Parlement lui-même, qui, comme me le faisait remarquer récemment M. le Ministre des Affaires étrangères, s'est, par une sorte d'accord tacite entre les partis et malgré certaines insinuations, abstenu à cet égard de toute manifestation de nature à embarrasser ou à compromettre l'action du Gouvernement en ce qui concerne la politique extérieure. (Danemark, 255.)

[1] Cf. La Valette, 3 février.

tant moins désarmer que ses frontières étaient plus vulnérables, et sur une plus grande étendue, tandis que la France n'avait à défendre que sa ligne du Nord-Est. Dans l'hypothèse où la France trouverait une ou deux grandes Puissances pour alliées dans une guerre continentale, l'Allemagne du Nord n'aurait pas trop de toutes ses forces pour faire face aux attaques qui ne manqueraient pas d'être dirigées sur ses côtes aussi bien que sur ses frontières. La prudence la plus élémentaire lui commandait de ne pas toucher à une organisation qui était la plus sûre garantie de son existence et ne menaçait d'ailleurs personne. La Prusse n'était pas une Puissance conquérante[1].

A cette dernière réflexion, que Lord Loftus n'aurait pas, semble-t-il, suffisamment relevée, on aurait pu répondre, ainsi que l'a fait observer Lord Clarendon, en demandant à M. de Bismarck si tel pouvait être l'avis du Hanovre, de Francfort et de la Hesse. «Sans insister sur les détails de cette argumentation, a continué le Principal Secrétaire d'État, il n'en résulte pas moins que le seul homme dont il nous fût permis d'espérer le concours, — les opinions du Roi ne nous étant que trop connues, — ne croit pas pouvoir appuyer nos ouvertures, soit qu'il ne les considère pas comme opportunes, soit que, personnellement disposé à les accueillir, les difficultés de sa situation vis-à-vis du Roi lui interdisent de s'en faire le défenseur auprès de Sa Majesté.

«Quant à la mesure que nous avons apportée à notre démarche elle-même, vous pourrez en juger par ce détail : M. le Comte de Bismarck a exprimé à Lord Loftus dans les termes les plus pressants le désir que le Gouvernement de l'Empereur ne sût rien, en tout cas, ni des ouvertures du Cabinet de Londres, ni de l'accueil qu'elles avaient rencontré à Berlin.

«M. le Comte de Bernstorff sera chargé de me faire connaître la réponse du Chancelier fédéral. Nous ne pouvons malheureusement pas nous faire illusion sur les termes dans lesquels elle sera conçue, et j'en éprouve pour ma part, — je n'ai pas besoin de vous le dire, — un sincère regret.»

J'avais déjà indiqué, dans le courant de l'entretien, les légitimes

[1] Cette première partie de la dépêche est résumée par É. Ollivier (t. XIII, p. 66-67).

observations que pouvaient nous suggérer les considérations exposées à Lord Loftus par M. le Comte de Bismarck. J'ai répondu aux dernières paroles du Principal Secrétaire d'État en faisant remarquer qu'abstraction faite de la question de succès, la démarche du Cabinet de Londres ne serait pas sans résultats utiles pour l'Angleterre comme pour nous; pour l'Angleterre, en lui prouvant le sincère désir de paix qui anime le Gouvernement de l'Empereur, en établissant jusqu'à l'évidence que, si la France soutient ses armements, elle le fait contre tous ses désirs, contre tous ses vœux, uniquement parce qu'elle s'y voit contrainte; pour nous-mêmes, en nous permettant de recueillir un nouveau témoignage des sentiments amicaux dont le Cabinet de Londres est animé à notre égard.

J'ai cru pouvoir remercier dès à présent le Principal Secrétaire d'État de l'attitude si nette qu'il avait prise dans cette négociation, dont l'insuccès me semblait d'autant plus regrettable, ai-je ajouté, que les circonstances la justifiaient davantage, si même elles ne l'appelaient pas. Il y a, dans la conduite des affaires humaines, une sorte d'à propos qui devient une force si l'on en tient compte, mais qui se retourne non moins énergiquement contre qui n'en profite pas. Le développement des institutions parlementaires pouvait être considéré comme favorable à des ouvertures pacifiques : n'y a-t-il pas lieu de craindre que le courant d'idées auquel on refuse de s'abandonner ne s'irrite contre l'obstacle, et que, au nom même de la paix, telles plaintes, telles réclamations, telles manifestations se produisent qui la compromettent et la rendent plus précaire que jamais?

7923. Le Comte Daru au Comte de Mosbourg, Ministre à Carlsruhe.
(Minute. Bade, 49, n° 4.)

Paris, 10 février 1870.

J'ai pris connaissance avec intérêt de la dépêche que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 1er de ce mois sur l'ensemble de la situation politique dans le Grand-Duché de Bade et sur les dernières négociations engagées entre le Cabinet de Carlsruhe et la

Confédération de l'Allemagne du Nord[1]. L'extrait ci-joint de la correspondance de l'Ambassadeur de l'Empereur à Berlin me paraît de nature à vous éclairer utilement sur les dispositions actuelles du Cabinet prussien à l'égard des États du Sud de l'Allemagne[2]; la dépêche également ci-annexée du Ministre de France à Stuttgart vous donnera d'autre part un aperçu de l'effet produit en Wurtemberg par les tendances de la Chancellerie fédérale de l'Allemagne du Nord[3].

La crise que traverse en ce moment la Bavière n'aura pas manqué d'avoir un certain retentissement dans le Grand-Duché de Bade; je crois utile de vous transmettre ci-joint, pour votre information, un extrait de la correspondance du Chargé d'Affaires de France à Munich sur les dispositions personnelles du Roi Louis II[4].

7924. Le Comte Daru à Tiby, Chargé d'Affaires à Munich. (Orig. Bavière, 248, n° 4.)

Paris, 10 février 1870.

[Le Comte Daru accuse réception de la dépêche du 15 février, et envoie à Tiby des copies ou extraits des dépêches de Benedetti, 3 février, Saint-Vallier, même date, Mosbourg, même date.]

(1) La dépêche en question porte, dans la Correspondance, la date du 3 février. Mosbourg y signalait la communication à la Chambre des Députés badoise d'un traité signé à Berlin, le 14 janvier, entre le Grand-Duché et la Confédération du Nord, en vue de l'assistance réciproque pour l'exécution des jugements des tribunaux dans les deux pays. Mosbourg revenait à ce propos sur le parti pris du Gouvernement badois de suivre une politique d'isolement vis-à-vis des États du Sud et d'entente continuelle avec la Confédération du Nord. (Bade, 49.)

(2) Cf. Benedetti, 3 février.

(3) Cf. Saint-Vallier, 3 février.

(4) Cf. Tiby, 5 février.

7925. Le Comte Daru au Comte de Saint-Vallier, Ministre à Stuttgart. (Minute. Wurtemberg, 90, n° 4.)

[Paris,] 10 février 1870.

[Le Comte Daru envoie au Comte de Saint-Vallier des extraits des dépêches de Tiby, 5 février, et de Mosbourg, 3 février.]

7926. Le Comte Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Comte Daru. (Orig. Prusse, 377, n° 13.)

Berlin, 10 février 1870.
(Cabinet, 14 février; Dir. pol., 15 février.)

[Le Comte Benedetti, après avoir exposé les projets de lois soumis au Parlement prussien, signale les retards que ferait courir à leur discussion la clôture des Chambres prussiennes qui doit être suivie, à l'automne, de nouvelles élections. Aussi le Gouvernement a-t-il présenté au Parlement une résolution tendant à proroger la session, de façon à ce qu'il pût reprendre ses travaux aussitôt après la clôture du Parlement du Nord et du Parlement douanier. La Chambre des Seigneurs, après en avoir délibéré le 7 février, a rejeté la résolution. Benedetti expose les préoccupations politiques qui ont inspiré ce vote.]

J'ai eu l'honneur de vous entretenir des nouvelles tendances que révèle la conduite de M. de Bismarck et qui le portent évidemment à s'éloigner du parti conservateur dont il a été si longtemps l'organe et le représentant. Depuis l'an dernier, cette disposition du Chancelier fédéral s'est surtout manifestée dans l'attitude qu'il a observée avec la Chambre haute. Cette Assemblée n'est pas seulement dominée par l'esprit féodal, elle est encore imbue des traditions du vieux particularisme prussien. Aussi est-ce toujours contre son gré, et dans la pensée de faire un dernier sacrifice à l'union du parti conservateur, qu'elle a acquiescé successivement à diverses mesures qui lui étaient recommandées par M. de Bismarck et qu'elle aurait hautement repoussées, si elle n'avait écouté que ses propres inclinations. Durant ces derniers temps, elle a pu se persuader que ces concessions n'avaient d'autre résultat que de

déterminer le Chancelier à se montrer plus exigent; M. de Bismarck, en effet, a saisi toutes les occasions qui lui ont été offertes pour blâmer ouvertement les opinions, jugées par lui surannées, de plusieurs membres influents de la Chambre, et pour soutenir que le patriotisme de tout bon Prussien doit, désormais, être national, c'est-à-dire allemand. Le Premier Ministre du Roi et la Chambre haute en sont ainsi venus à s'observer avec un sentiment de défiance qui s'est publiquement manifesté dans la dernière séance. M. de Bismarck, bien qu'il soit membre de cette Assemblée, ne s'était plus présenté depuis l'an dernier dans la salle de ses délibérations, et on n'avait pas manqué de voir dans cette négligence dédaigneuse un signe évident du revirement qui s'était opéré dans ses opinions; on l'a ressenti et on le lui a montré. Quand il a paru à la séance, lundi dernier, loin de s'empresser autour de lui et de lui témoigner leur déférence, comme ils le faisaient habituellement toutes les fois qu'il revenait parmi eux, surtout après une longue absence, la plupart des membres de la noble Assemblée sont restés à leur banc, et la discussion a continué sans être nullement interrompue. Sa présence n'a pas un seul instant modifié les dispositions de la majorité, et ceux de ses membres qui ont pris la parole n'ont pas hésité à déclarer que l'Assemblée, réunie depuis quatre mois sans avoir été saisie d'aucun projet de loi important, ne jugeait pas conforme à sa dignité de consentir à prolonger sa session dans de semblables conditions et de se séparer temporairement pour faire place au Parlement de l'Allemagne du Nord. Plusieurs orateurs ont saisi l'occasion qui leur était offerte pour revendiquer, au nom de la représentation de la vieille Prusse, la considération qui lui est due et affirmer ainsi leurs opinions particularistes. Prenant la parole après le Ministre de l'Intérieur, qui a un intérêt personnel à faire voter cette année la loi sur les cercles, M. de Bismarck leur a répondu en les suivant sur le terrain où ils s'étaient placés. Je vous envoie ci-joint les principaux passages de son discours[1]. Il mérite d'être lu, et je m'abstiendrai de vous en présenter l'ana-

[1] La traduction des principaux passages du discours de Bismarck est annexée à la dépêche. — Cf. *Discours de Bismarck,* édition française, t. III, p. 227-234.

lyse; je signale toutefois à votre attention la déclaration par laquelle il notifie à l'Assemblée, en terminant, que, si elle s'engage dans la voie où elle semble vouloir entrer, *leurs chemins bifurqueront tellement qu'ils* (elle et lui) *ne se rencontreront plus.* Il ne s'est pas moins trouvé une forte majorité pour repousser la proposition du Gouvernement, et, le Parlement du Nord étant convoqué pour le 14 de ce mois, la session législative des Chambres prussiennes devra être définitivement close avant la fin de cette semaine [1]. Le Gouvernement annonce l'intention de les réunir de nouveau, en session extraordinaire, au mois de juin ou de juillet prochain, considérant qu'il est de son devoir de ne rien négliger pour ne pas ajourner plus longtemps l'élaboration des lois qu'il a soumises à leur examen; mais, le Parlement du Nord, comme le Parlement douanier, se composant généralement des mêmes membres qui figurent dans les Chambres prussiennes, ces Représentants auront alors siégé pendant neuf mois sans interruption; ils auront, d'autre part, à s'occuper de leur réélection, et il est par conséquent peu probable que le Gouvernement puisse donner suite à son dessein.

7927. Tiby, Chargé d'Affaires à Munich, au Comte Daru. (Orig. Bavière, 248, n° 16.)

Munich, 10 février 1870.
(Cabinet, 12 février; Dir. pol., 14 février.)

La Chambre a voté dans sa séance d'aujourd'hui les quatre premiers paragraphes du projet d'adresse, qui sont relatifs à la question allemande et réclament le changement du Ministre des Affaires étrangères [2]. Sur la proposition d'un membre progressiste, le passage du paragraphe 3 ainsi conçu : « Les traités conclus avec la Prusse offrent, ainsi que l'expérience l'a démontré, matière à interprétation », a été modifié de la manière suivante : « Les traités conclus avec la Prusse offrent matière à interprétation. » Le membre

[1] La clôture des Chambres prussiennes eut lieu le 12 février. Bismarck y lut un discours de clôture. Cf. *Arch. diplom.*, 1874, t. II, p. 263-264, et *Discours de Bismarck*, édition française, t. III, p. 236-238.

[2] Cf. p. 257, note 2.

de phrase : « ainsi que l'expérience l'a démontré (*erfahrungsgemäss*) », a été, du consentement de la majorité, supprimé comme pouvant paraître incriminer la loyauté du Gouvernement prussien. Le nombre de votants était de cent quarante et un (trois membres n'ayant pas pris part au vote et dix ayant été provisoirement écartés à la suite du premier examen des pouvoirs). Sur ces cent quarante et un votants, soixante-dix-sept se sont prononcés pour le projet de la Commission et soixante-quatre l'ont rejeté. La majorité a donc été de treize voix. Mais il convient d'observer que les dix Députés de Munich et de Gunzbourg, actuellement suspendus, appartiennent au parti radical; d'autre part, les trois membres n'ayant pas pris part au vote comptent sans contestation parmi les patriotes. Il n'y a donc eu de défection dans aucun camp, et la proportion des deux partis reste de 80 à 74.

Du reste, la clôture de la discussion générale, après le discours prononcé samedi par le Prince de Hohenlohe [1], n'avait en rien mis fin aux débats de la Chambre sur l'ensemble de la situation. Pendant que les progressistes ont continué d'accuser leurs adversaires de rêver une alliance avec la France et l'Autriche pour détruire l'œuvre de 1866, les orateurs patriotes ont persisté à dénoncer la Confédération comme n'étant rien moins qu'une Confédération, et constituant déjà l'État unitaire qui fait l'objet de l'ambition du Cabinet de Berlin. Ils acceptent l'union avec le Nord, mais avec une Constitution fédérative dans laquelle quelques-uns même, comme le Dr Charles Barth, l'un des principaux membres de la Droite, désirerait voir rentrer l'Autriche. Une question a été traitée dans le cours de ces derniers débats avec une vivacité particulière; c'est celle de savoir quelle est la valeur obligatoire du traité d'alliance de 1866, et dans quelle mesure il lie le Gouvernement bavarois. Votre Excellence sait quelle irritation a suscitée, dans la presse officieuse de Berlin, la revendication du droit d'examen du *casus fœderis* fait par plusieurs orateurs de la Droite. Les progressistes ont évité, autant que possible, d'aborder ce sujet délicat; l'un d'eux, qu'on prétend avoir pris la parole d'accord avec le Ministère, a essayé d'établir une distinction entre le cas d'une guerre défensive et le cas d'une guerre offensive; mais

[1] Cf. Tiby, 7 février.

les patriotes n'en ont que plus vivement maintenu leur interprétation. Le Prince de Hohenlohe, qui, depuis l'ouverture de la discussion, a cessé de recevoir le Corps diplomatique, s'est entretenu, il y a deux jours, de cette question avec le Ministre de Wurtemberg à Munich [1], qu'il avait rencontré par hasard, et il lui a déclaré en termes exprès qu'il se ralliait, sans réticence sur ce point, à l'opinion de M. de Varnbüler. Or Votre Excellence se rappelle que M. de Varnbüler, dans une séance publique des Chambres wurtembergeoises, a maintenu le droit absolu pour le Cabinet de Stuttgart de rester juge du *casus fœderis* [2]. Ce sont là toutefois de ces déclarations que le Prince de Hohenlohe consent plus ou moins volontiers à faire dans une conversation privée, mais qu'il évite plus volontiers encore de renouveler officiellement. Se prononcer sur un tel sujet contrairement aux vues du Cabinet de Berlin répugne aussi bien à l'indécision calculée de son caractère qu'à ses tendances prussiennes. Aussi n'a-t-il en rien touché à cette question dans les quelques paroles qu'il a prononcées aujourd'hui avant le vote. Quant au Ministre de Prusse à Munich, qui déploie en ce moment une grande activité, il affecte de se montrer mécontent des articles des journaux prussiens; mais il paraît se plaindre surtout de leur inopportunité [3].

Quelle va être la conséquence du vote de la Chambre? Entraînera-t-il la démission du Ministre? Dans un de ses derniers numéros, le *Baierische Landeszeitung*, organe habituel du Ministère, déclarait controuvée la nouvelle répandue par quelques feuilles que le Prince de Hohenlohe était sur le point de donner sa démission, et allait être remplacé par le Baron de Perglas, Ministre de Bavière à Berlin. « Le devoir du Ministre, ajoutait le *Landeszeitung*, est de ne pas déserter le débat actuel. Nous croyons que le Roi laissera le portefeuille des Affaires étrangères entre les mains du Prince que ses adversaires veulent remplacer, pour rompre les traités de 1866. Le changement du Prince en face de tels projets semblerait de la part du Roi une sorte de connivence que Sa Majesté a hautement repoussée dans le discours du Trône. » D'autre part,

[1] Baron de Soden.

[2] Cf. ci-après, Saint-Vallier, 10 février.

[3] Cf. Benedetti, 3 février. — Le Ministre de Prusse à Munich était le baron de Werthern.

le Roi, à la suite de la séance de samedi, a écrit au Prince une lettre conçue en termes très amicaux, dans laquelle il le félicite de sa défense et lui promet de le soutenir [1].

L'appui du Souverain, même s'il ne se dément pas, suffira-t-il cependant pour déterminer le Prince de Hohenlohe à rester au pouvoir et à braver les difficultés qui l'attendent? La discussion des lois de finances va bientôt être abordée, et, s'il faut en croire le langage des principaux membres de la Droite, le parti patriote serait déterminé à refuser sinon le tout, du moins une partie des crédits qui lui seront demandés. Chacun des partis de la Chambre compte certainement dans ses rangs une fraction modérée qui, répugnant aux passions violentes, serait sans doute disposée à la conciliation. Mais, soit qu'ils se sentent trop peu nombreux, soit qu'ils manquent de chefs, soit qu'ils se trouvent découragés par avance, les membres qui appartiennent à ces deux nuances sont jusqu'ici restés isolés et sans action; il n'y a dans la Chambre ni centre droit ni centre gauche. C'est précisément ce manque de parti intermédiaire qui rend si difficile la position du Prince de Hohenlohe; il lui est impossible, comme il l'a cherché, de se maintenir entre les deux camps, et il s'est ainsi trouvé entraîné plus encore que porté de lui-même à se rapprocher des progressistes. La Chambre actuelle compte un assez grand nombre de membres nouveaux qui ne faisaient pas partie des législatures précédentes; le temps a peut-être manqué aux Députés, qui inclinent vers une transaction, pour se reconnaître et s'unir. Si la situation reste la même, si une discipline aussi absolue continue à régner dans les deux partis, la majorité de six voix dont dispose l'Opposition peut finalement lui assurer la victoire et amener la formation d'un Ministère patriote. Mais ce Ministère nouveau se trouvera à son tour en face d'une opposition progressiste nombreuse et ardente. Tandis qu'il aura pour lui l'appui de la Chambre des Pairs, la sympathie des classes élevées et le vote des campagnes, les progressistes seront de leur côté soutenus par les classes moyennes et la population des villes, et l'on s'exposerait à mal juger de l'état actuel de l'opinion si l'on perdait de vue que, après

[1] Cette lettre, datée du 6 février, a été publiée dans les *Mémoires* de Hohenlohe (t. II, p. 94).

IMPRIMERIE NATIONALE.

comme avant le changement de Ministère, les deux partis en présence resteront à peu près égaux.

7928. Le Comte de Saint-Vallier, Ministre à Stuttgart, au Comte Daru. (Orig., avec déchiffrement. Wurtemberg, 90, n° 7.)

Stuttgart, 10 février 1870.
(Cabinet, 11 février; Dir. pol., 12 février.)

Les nouvelles de Bavière[1] continuent à être l'objet de toutes les préoccupations du Gouvernement auprès duquel je suis accrédité; l'inquiétude est vive et bien justifiée; l'aveuglement, l'obstination enfantine du Roi Louis mettent en question tous les progrès accomplis depuis une année dans la voie de leur autonomie par les deux Royaumes du Sud; autant la satisfaction avait été générale après les dernières élections bavaroises qui étaient venues affirmer si éloquemment la ferme volonté de la nation de demeurer indépendante, autant l'anxiété et la crainte sont maintenant maîtresses de tous les esprits. On se demande ce qu'il peut advenir de la lutte engagée par la Couronne contre la Représentation du pays; on examine les diverses solutions possibles, et toutes, sauf une seule, sont grosses d'inconvénients et de périls. La seule issue naturelle, une sage concession faite par le Roi, devient chaque jour moins probable; Louis II, avec la violence d'enfant gâté et mutin qui préside à toutes ses résolutions, s'enflamme à la contradiction et s'irrite de la résistance; c'est donc en dehors de lui qu'il faut chercher un moyen de sortir du chaos actuel; une nouvelle dissolution des Chambres, la Couronne ne peut y songer, car le pays, froissé et mécontent de voir repousser les vœux qu'il a fait exprimer par ses mandataires, enverrait assurément cette fois une Chambre composée d'éléments plus radicalement opposés encore au Ministère du Prince de Hohenlohe. Passer outre, sans tenir compte de l'opinion du pays, des sentiments formels des deux Chambres, telle serait, à ce qu'on assure, l'intention personnelle du jeune

[1] Cf. Tiby, 5 et 7 février.

Souverain; mais il est presque inutile de faire remarquer la gravité, je dirai même l'impossibilité d'une pareille solution. Quant au Ministère, décidé à se maintenir au pouvoir tant qu'il n'en sera pas chassé, il excite les rancunes du Roi contre les Conservateurs, met tout en œuvre pour brouiller de plus en plus la Couronne et la majorité, et profite de l'empire qu'il exerce sur l'esprit d'un Prince orgueilleux et ignorant pour jeter la Royauté dans un démêlé dont elle aurait dû demeurer soigneusement écartée, compromettant la dignité souveraine et la popularité du Monarque au profit d'intérêts personnels. Le Prince de Hohenlohe, par des moyens que je ne veux pas rechercher, s'est assuré le concours absolu de l'entourage du Roi, entourage qui domine entièrement le maître en le flattant bassement, en le prenant par son côté faible, la vanité, en lui faisant voir sous le jour le plus faux une situation que ce jeune homme, confiné dans le domaine des songes et des chimères, ne prend pas la peine d'étudier. Aujourd'hui, le Prince s'efforce de détacher quelques-unes des voix du parti conservateur, et recourt pour cela aux moyens qui lui ont si bien réussi à l'égard des familiers du Roi, la corruption et l'intimidation; on doute, du reste, qu'il atteigne son but.

Ici, comme je le disais en commençant, les préoccupations sont très sérieuses; le Roi, dans la visite qu'il a daigné me faire, ces jours passés [1], m'a parlé avec amertume de l'attitude du jeune Souverain bavarois; Sa Majesté est d'autant plus froissée que Louis II avait paru, il y a deux mois, disposé à suivre ses conseils, et l'en avait même remerciée avec effusion [2]. Le Roi Charles était revenu de Munich avec l'espoir d'avoir fait comprendre à son voisin les vrais intérêts du Sud, la solidarité des deux Royaumes, la véritable et sage ligne de conduite à adopter. Sa déception augmente encore la vivacité de son mécontentement.

Quant au Baron de Varnbüler, il ne me cache pas ses alarmes; il ne s'était jamais fait d'illusions sur la portée de l'intelligence du Roi Louis, mais il ne pouvait croire que son aveuglement l'em-

[1] Dans une lettre particulière, le 4 février, Saint-Vallier avait informé Daru de la présence du Roi et de la Reine de Wurtemberg, le 3, à la légation de France, où il les avait conviés à l'occasion d'une comédie de société. (Wurtemberg, 90.)

[2] Cf. Saint-Vallier, 26 octobre et 2 décembre 1869.

porterait jusque-là; il attend maintenant avec anxiété le vote de l'adresse de la Chambre élective.

Il y a, en ce moment, entre les journaux officieux et inspirés de la Prusse et des Royaumes du Sud, une polémique intéressante sur un point qu'a soulevé le discours du Trône du Roi de Bavière; il s'agit des traités d'alliance de 1866 et du *casus fœderis* qui s'y trouve posé [1]. Votre Excellence a certainement remarqué depuis quelques jours, dans les feuilles qui reçoivent les directions de M. le Comte de Bismarck (la *Correspondance provinciale*, la *Correspondance de Berlin*, la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, la *Gazette du Weser* et la *Gazette de la Croix*), des articles tendant à démontrer que l'appréciation du *casus fœderis* ne saurait appartenir aux États du Sud, lesquels seraient liés en tout état de cause par les traités et devraient leur concours à la Prusse toutes les fois que cette Puissance jugerait que la défense du sol germanique est mise en question par une querelle entre elle et un État étranger. C'est là une théorie que l'on repousse énergiquement dans le Sud; on maintient que chacun des signataires des traités d'alliance a le droit d'examiner si le différend particulier dans lequel est engagée l'autre partie est de nature à compromettre la sécurité et l'intégrité de la grande patrie allemande.

[*Déchiffrement*] M. de Varnbüler est déterminé à ne pas céder sur cette question; il m'a dit qu'il quitterait le pouvoir plutôt que d'accepter l'interprétation prussienne, et il a envoyé au Ministre wurtembergeois à Berlin [2] des instructions confidentielles, l'invitant à soutenir fermement, le cas échéant, la doctrine que son Gouvernement se réserve son entière liberté d'action dans l'appréciation du *casus fœderis*. Le Ministre des Affaires étrangères wurtembergeois se réfère d'ailleurs à l'opinion qu'il a toujours exprimée sur cette question, et il cite entre autres une déclaration qu'il a faite aux Chambres le 30 octobre 1867 et dans laquelle il a soutenu que, si la Prusse avait posé aux États du Sud le *casus fœderis* à propos de la question du Luxembourg, le Wurtemberg aurait réclamé des éclaircissements précis avant de se prononcer sur le rôle qu'il devait jouer.

[1] Cf. Cadore, 18 et 21 janvier.

[2] Le baron de Spitzemberg.

7929. Le Baron Mercier de Lostende, Ambassadeur à Madrid, au Comte Daru. (Orig. Espagne, 875, n° 11.)

Madrid, 11 février 1870.
(Cabinet, 13 février; Dir. pol., 14 février.)

Les velléités monarchiques dont j'entretenais dernièrement Votre Excellence[1] et qu'avait fait surgir la pression des embarras du moment n'auront décidément eu d'autre résultat que de prouver une fois de plus la complète impuissance de la situation à se frayer une issue par cette voie. De tous les noms de candidats qui ont été prononcés, un seul aurait pu, peut-être, faire naître quelques espérances, c'est celui du Duc d'Alençon, à cause des circonstances spéciales qui tendent à atténuer les inconvénients de son origine étrangère; mais le premier obstacle qu'il a rencontré et qui aurait suffi pour lui enlever toute chance, c'est la persistance du Duc de Montpensier à maintenir sa propre candidature.

Devant toutes ces impossibilités, il a bien fallu revenir à l'idée de gagner du temps en cherchant à reconstituer l'état intérimaire, malgré toutes les difficultés que l'on y trouve; la plus grande est toujours de décider les Cortès, qui ne s'y montrent nullement disposées, à abdiquer leur souveraineté.

Le Régent, qui, comme Votre Excellence le sait, ne dissimule ni son découragement ni son impatience, se trouve arrêté, toutes les fois qu'il songe à prendre un parti dans ce but, par le poids de la responsabilité qui l'attache à la situation actuelle, et, pour échapper momentanément à ces perplexités, il vient de partir pour ses propriétés d'Andalousie, où il passera loin des affaires une dizaine de jours. Pendant ce temps, le Maréchal Prim s'efforce de calmer les susceptibilités et les divergences qui peuvent à chaque instant faire éclater la rupture de la majorité, et il presse autant qu'il le peut la présentation des lois organiques. On espère que les Commissions qui sont chargées de les élaborer auront terminé leur travail dans les premiers jours de la semaine prochaine, et que les Cortès pourront aussitôt en commencer la discussion. Mais cette discussion ne saurait prendre moins de deux mois, et,

[1] Cf. Mercier, 4 février.

comme elle doit soulever toutes sortes de questions qui divisent profondément les radicaux et les unionistes, on craint, non sans raison, qu'elle ne devienne la cause déterminante de la rupture de la majorité, et qu'elle ne puisse être menée à bonne fin.

Aussi cette manière d'arriver par une voie régulière à un état de choses meilleur n'inspire-t-elle en général que bien peu de confiance, et plus que jamais l'on s'attend à ce que l'imprévu vienne bientôt se charger de donner un nouveau cours aux événements.

Ce qui paraît certain, c'est que les carlistes et les républicains se préparent de nouveau à tenter la fortune, les uns comptant sur ce besoin d'autorité et de sécurité qui devient tous les jours plus vif dans les populations paisibles, et les autres sur la misère des masses et l'affaiblissement du sentiment monarchique. Le cas échéant, le Gouvernement ne sera pas pris au dépourvu, et je ne serais même pas étonné si le Maréchal Prim en particulier, qui croit être très sûr de l'armée, surtout s'il s'agit d'une lutte contre les partis extrêmes, n'en désirât l'occasion pour en faire le point de départ d'un situation nouvelle. Le fait est qu'il serait difficile d'expliquer autrement que par quelque calcul de ce genre la sérénité et l'optimisme que presque seul il conserve au milieu de tant d'embarras et de mécomptes.

[Nouvelles diverses.]

7930. Le Comte Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Comte Daru. (Orig. Prusse, 377, n° 15 (1).)

Berlin, 12 février 1870 (2).

(Cabinet, 14 février; Dir. pol., 16 février.)

J'ai eu l'honneur de vous faire part de la manière dont la presse officieuse de Berlin envisage le dissentiment qui a éclaté à Munich entre le Ministère et les Chambres, dès l'ouverture de la session

(1) La partie de cette dépêche communiquée en copie à Stuttgart a été publiée par Oncken (*Op. cit.*, t. III, p. 309-312). Le texte est conforme à l'original, sauf quelques erreurs de copie ou de lecture et un membre de phrase omis.

(2) En tête, note au crayon : « Munich, *in extenso*. — Vienne et Stuttgart, extrait. »

législative. Il se dégage de cette polémique un point que je dois particulièrement signaler à l'attention du Gouvernement de l'Empereur, et je viens m'acquitter de ce devoir[1].

Le traité d'alliance conclu en 1866 entre la Prusse et la Bavière a pour objet de garantir aux deux parties contractantes l'intégrité de leurs États respectifs, et ces deux Puissances s'engagent, dans ce but, à mettre en cas de guerre toutes leurs forces militaires à la disposition l'une de l'autre. (Article premier.)

Aucune clause ne détermine les circonstances qui constitueraient l'état de choses prévu par les Cours signataires et les obligeraient à se conformer à leurs engagements. A quel moment se produira le *casus fœderis*, et, pour le constater, les deux Cabinets devront-ils se concerter? ou suffira-t-il que l'un mette l'autre en demeure d'exécuter les obligations? ou bien encore n'en est-il qu'un, le Gouvernement prussien, que le traité désigne pour exercer le commandement en chef des armées réunies, qui se trouve investi du droit de déclarer le traité exécutoire? L'une des parties, en effet, peut être engagée dans une guerre lointaine sans que son territoire soit, à l'origine, menacé par l'ennemi, ou elle peut, un jour, exclusivement dans un esprit de conquête, envahir un État voisin; dans ces deux hypothèses, l'autre Puissance sera-t-elle tenue de lui accorder un concours actif? Le texte du traité ne semble pas se prêter à une interprétation aussi étendue. Il a été signé, y est-il dit, dans le but de garantir le territoire des Cours contractantes; si donc l'une d'elles se laisse entraîner dans une guerre en Orient, par exemple, ou provoque elle-même un conflit et s'expose ainsi à attirer des troupes étrangères sur sa frontière, l'autre ne saurait être tenue de la secourir. A cette appréciation, on a répondu que le traité ne distingue pas, et qu'il y a toujours obligation de l'exécuter du jour où le territoire de la Prusse ou celui de la Bavière est l'objet d'une menace ou d'un danger, même éventuel. Mais, réplique-t-on, à quel moment cette menace ou ce danger sera-t-il suffisamment manifeste pour qu'il y ait lieu d'aviser, et qui en décidera? On ne s'est pas plus mis d'accord sur ce point que sur les autres, et l'avis qu'on en a exprimé à Berlin n'a pas toujours été invariable.

Le Gouvernement bavarois et M. le Prince de Hohenlohe lui-

[1] Cf. Saint-Vallier, 10 février.

même ont toujours pensé, sans jamais en faire un mystère, que le *casus fœderis* devait être arrêté par l'entente des deux parties, c'est-à-dire qu'elles n'étaient tenues d'obéir aux clauses du traité que quand elles reconnaissaient, l'une et l'autre, qu'on était en présence de l'éventualité qui s'y trouvait prévue. Quand on pressait le Chef du Cabinet de Munich sur les circonstances dont il pouvait y avoir lieu de tenir compte, il distinguait : si la guerre intéressait l'Allemagne ou si elle s'y trouvait engagée, il ne pouvait y avoir, selon lui, aucun doute sur les devoirs respectifs des deux Gouvernements; s'il s'agissait, au contraire, d'une complication éclatant loin des frontières germaniques ou pour un sujet étranger à l'Allemagne, l'ouverture des hostilités pouvait ne pas être une raison suffisante d'obliger la Bavière à suivre la Prusse et à se mêler à la lutte. Dans de pareilles conjonctures, le Cabinet de Munich, en un mot, ne devait pas seulement rester libre d'examiner s'il était obligé d'intervenir, mais, en outre, de fixer lui-même le moment où le traité lui en ferait un devoir. Mais ce devoir n'était plus douteux, aux yeux du Prince de Hohenlohe, dès que le territoire de la Prusse pouvait être compromis, quelle que fût l'origine de la guerre.

A Berlin, on n'a jamais été, ni devant les Chambres ni ailleurs, invité à s'expliquer d'une manière absolue sur ce point, et on ne connaissait jusqu'à présent l'opinion du Gouvernement prussien que par ce qu'en ont révélé divers incidents ou le langage de la presse officieuse. Au moment de l'affaire du Luxembourg, la Prusse signala à l'attention de la Bavière et du Wurtemberg les complications qui pouvaient en résulter, en leur rappelant les obligations qu'elles avaient contractées par les traités d'alliance. La démarche du Cabinet de Berlin n'eut d'autre caractère que celui d'un premier avertissement, auquel l'accord qui intervint entre les grandes Puissances permit de ne donner aucune suite. Cet avertissement était conçu de telle manière qu'on ne pût en définir exactement le sens ou la portée que le Cabinet de Berlin attribuait aux engagements pris de part et d'autre. A la même époque, le Cabinet de Carlsruhe demandait à la Prusse si elle ne jugeait pas opportun d'occuper, en vertu de ces mêmes traités de 1866, le territoire du Grand-Duché, afin de couvrir et le Grand-Duché et l'Allemagne à la fois. Le Gouvernement prussien se borna à lui

répondre qu'il croyait faire sur d'autres points un emploi plus utile de ses forces auxiliaires. Ces faits ont été, dans le temps, portés à la connaissance du Gouvernement de l'Empereur, et il serait facile, je pense, d'en retrouver les détails dans les cartons du Département. Je les rappelle uniquement pour faire remarquer que la Prusse invoquait à Stuttgart et à Munich le bénéfice des traités, pendant qu'elle en déclinait, en quelque sorte, les charges à Carlsruhe, ou, pour être plus exact, je dirai qu'elle invitait la Bavière et le Wurtemberg à se tenir prêts à lui livrer le commandement de leurs forces militaires, se refusant en même temps à garantir le Grand-Duché de Bade contre une invasion des troupes françaises. En procédant de la sorte, le Cabinet de Berlin autorisait les conjectures les plus contradictoires sur la manière de comprendre les traités d'alliance, et de toutes ces interprétations il y en avait une qui était plus généralement accréditée, celle qui prêtait à la Prusse l'intention de se servir des traités suivant ses propres convenances. Cette opinion se trouvait justifiée par l'attitude de la presse officieuse de Berlin, qui donnait à entendre que le Roi de Prusse, devant, en cas de guerre, prendre le commandement supérieur des armées alliées, restait seul ou dernier juge de l'appui que les parties contractantes étaient engagées à se prêter.

On ne touchait cependant à cette question qu'avec une certaine mesure, et cette circonspection s'expliquait parfaitement. La manière de voir du Prince de Hohenlohe et ses sentiments personnels étaient des gages qui dispensaient la Prusse de prendre d'autres sûretés; elle n'avait même qu'un intérêt, celui de ménager la position du Premier Ministre en Bavière, et le Cabinet de Berlin s'abstenait d'articuler trop clairement ses prétentions, afin de ne pas fournir de nouvelles armes aux organes de l'Opposition à Munich. Avant et après les dernières élections, il a observé la même attitude, et il a attendu, pour s'en départir, non seulement la discussion, mais le vote de l'adresse dans la Première Chambre bavaroise.

Dès ce moment, il n'y avait plus rien à espérer d'une conduite prudente et modérée, et, après la déclaration de défiance à laquelle avaient participé la plupart des membres de la Famille royale à Munich, on n'avait plus aucune raison de compter avec les susceptibilités des adversaires du Prince de Hohenlohe et de sa politique; on a jugé qu'il convenait, au contraire, de prendre

hardiment une position nette et franche, considérant sans doute que ce moyen, dans les circonstances présentes, était encore le meilleur soit pour soutenir le courage des amis du Cabinet bavarois, surtout de ceux qui approchent le Roi Louis, soit pour intimider les principaux chefs de l'Opposition dans la Seconde Chambre, qui délibère encore sur le projet d'adresse soumis à son examen [1]. Ce qui est certain, du moins, c'est que, après avoir gardé un silence qui était le sujet d'une véritable surprise, on l'a soudainement rompu pour revendiquer hautement, et en termes impérieux, les avantages que la Prusse serait fondée à recueillir des traités d'alliance conclus en 1866.

J'ai eu l'honneur de vous faire part de ce que le Gouvernement a publié à ce sujet dans la *Gazette de l'Allemagne du Nord,* secondée par toutes les autres feuilles officieuses de Berlin [2]. Je vous envoie aujourd'hui un article de la *Correspondance de Berlin* [3], rédigé assurément dans les bureaux du Ministère des Affaires étrangères, et qui expose de la manière la moins équivoque les prétentions du Cabinet prussien. Vous y verrez que les parties contractantes n'ont pas *le droit de discuter le casus fœderis;* que le traité d'alliance ne comporte ni *réserve d'aucune sorte ni limite de durée.* Il est un des éléments de la défense nationale, un des liens qui réunissent en faisceau toutes les forces de l'Allemagne. Ce qui signifie qu'aucune des Puissances signataires ne peut le dénoncer, et qu'elle doit en assurer l'exécution dès qu'elle est requise par l'autre. Avec les singuliers *patriotes* du Midi, y est-il dit encore, toute discussion est oiseuse... [4]. « Qu'ils s'agitent à leur guise, qu'ils se coalisent, rouges et noirs, qu'ils invoquent l'Étranger, qu'ils insultent la Prusse et la calomnient, dans ces limites leur particularisme peut se donner carrière; mais, s'ils touchent aux traités sur lesquels reposent le présent et l'avenir de la patrie allemande, ils s'apercevront tout de suite qu'ils ne sont plus au temps de la Diète de Francfort. »

Ainsi, sous le Ministère du Prince de Hohenlohe, ou, du moins, aussi longtemps que sa position n'a pas été sérieusement menacée,

[1] C'est le 10 février que fut votée la réponse au discours du Roi et rendu le vote contre Hohenlohe.

[2] Cf. Benedetti, 5 février.

[3] L'extrait est joint en annexe.

[4] Ces points de suspension sont dans le texte.

on a toléré toutes les opinions, tous les dissentiments; on n'y voyait sans doute que des divergences de pure doctrine, et on était certain, avec lui, de trouver la Bavière à ses côtés dans toutes les éventualités, sans qu'il fût en aucun cas nécessaire d'examiner les droits et les devoirs respectifs des parties. En présence de l'avènement d'hommes nouveaux, partageant d'autres opinions, soutenant que les traités se prêtent à des interprétations diverses, et revendiquant pour la Bavière une entière liberté d'appréciation, le Cabinet de Berlin n'avait plus de ménagements à garder; il devait même s'assurer de nouvelles garanties, et il s'est empressé de définir le véritable caractère de l'alliance en déclarant qu'elle était générale, absolue, et qu'elle a été constituée pour garantir la défense nationale de l'Allemagne, défense confiée à la Prusse, qui demeure dès lors le juge unique des sacrifices qu'elle peut commander. Resté douteux jusqu'à présent, ce point ne l'est plus aujourd'hui, et il m'a paru opportun de fixer complètement Votre Excellence à cet égard, sans craindre d'entrer dans quelques développements.

Il ne faudrait pas croire cependant que l'on soit généralement d'avis, à Berlin, de ne consentir dans aucun cas à rompre les liens qu'on a noués avec les États du Midi. Des Généraux ayant conquis une grande situation dans l'armée prussienne semblent au contraire le désirer. Ils pensent que les traités d'alliance sont insuffisants pour atteindre le but qu'on avait en vue au moment où ils ont été signés. Selon eux, ces traités mettent à la charge de la Prusse l'obligation de défendre l'Allemagne entière, des Alpes à la Baltique, sans mettre à sa disposition les moyens qu'il serait indispensable d'y employer, c'est-à-dire sans lui conférer le droit de veiller à l'organisation des forces militaires dans tout le Sud de l'Allemagne et de préparer au delà du Mein, pendant la paix, les éléments nécessaires au succès des armées alliées durant la guerre. Cette opinion est-elle fondée, ou ne faut-il y voir qu'une manifestation nouvelle des vues ambitieuses qui envahissent tous les esprits en Prusse? C'est ce que je n'examinerai pas[1]; j'ajouterai seulement ici que le Secrétaire d'État des Affaires étrangères, s'entretenant

[1] Note marginale au crayon : «Fin pour Vienne et Stuttgart.» Aussi le texte publié par Oncken d'après les archives wurtembergeoises se termine-t-il ici.

avec le Ministre de Bavière, lui exprimait l'avis que, pour être avantageux, les rapports de leurs deux Gouvernements, avec ou sans traités d'alliance, devaient avant tout reposer sur un sentiment de mutuelle confiance; que, pour être conséquents, les adversaires du Prince de Hohenlohe, lui succédant au pouvoir, auraient, après le langage qu'ils ont tenu à la Chambre des Pairs, à Munich, à proposer à la Prusse de résilier les actes passés en 1866. M. de Thile s'est empressé de faire remarquer au Baron de Perglas qu'il exprimait son sentiment purement personnel, mais il ne semblait pas prévoir, toutefois, qu'une pareille ouverture serait nécessairement déclinée à Berlin. Pour ma part, je m'imagine que, si la Bavière, après la constitution d'un nouveau Ministère, offrait à la Prusse de renoncer aux traités d'alliance, le Cabinet de Berlin y acquiescerait peut-être, mais non sans rompre, en même temps, tous les autres liens qui unissent les deux pays, et notamment ceux qui résultent de l'Union douanière. Or, pour des raisons que je croirais superflu de vous exposer, la Bavière ne peut sortir du Zollverein sans accepter des charges qu'il lui serait impossible de supporter. On ne saurait donc voir, ni dans la manière de penser des Généraux prussiens, ni dans l'insinuation de M. de Thile, une pensée quelconque de désintéressement; et je n'en fais mention que pour ne vous laisser rien ignorer, et pour avoir occasion de rappeler que le Zollverein est aujourd'hui, plus encore que du vivant de la Confédération germanique, une institution à l'aide de laquelle la Prusse tient sous sa dépendance tous les autres États allemands.

Au surplus, je ne serais pas surpris, dans le cas surtout où le Prince de Hohenlohe se verrait obligé de céder le pouvoir à ses adversaires, si on jugeait opportun à Berlin de s'expliquer publiquement sur l'état des rapports de la Confédération avec les Cours du Midi; l'ouverture du Parlement du Nord fournira une occasion favorable et permanente d'interpeller M. de Bismarck, et lui-même, à cet effet, n'aura qu'à se concerter, à son choix et suivant les circonstances, soit avec les conservateurs indépendants, soit avec les nationaux-libéraux.

Je prie Votre Excellence de considérer comme strictement confidentiel ce que j'ai l'honneur de vous mander de l'entretien de M. de Thile avec le Baron de Perglas.

7931. Le Comte Daru au Marquis de La Valette, Ambassadeur à Londres. (Particulière. Copie [1].)

Paris, 13 février 1870.

J'ai vu hier Lord Lyons, et nous nous sommes entretenus de l'affaire à laquelle Lord Clarendon a bien voulu prêter son concours [2]. Le début de la négociation n'est certes pas encourageant. Je suis loin toutefois de considérer la partie comme perdue. Nous avons pour nous le sentiment public de toute l'Europe, et avec cet appui on dispose d'une force morale dans laquelle il est permis d'avoir confiance.

Il me semble facile au surplus de répondre aux considérations présentées par M. le Comte de Bismarck.

Et d'abord le nom du Roi peut-il être opposé aux ouvertures de Lord Clarendon comme un argument qui ne permet pas même de les discuter? Se réfugier derrière les répugnances royales pour écarter une proposition qui lui déplaît, c'est une tactique dont le Chancelier a fréquemment usé; mais nous avons une trop haute idée de la sagesse du Roi pour croire que Sa Majesté repousserait *a priori* et sans examen une idée aussi juste qu'élevée. Ne serait-ce pas le cas de dire à M. de Bismarck : Si vous croyez que votre Souverain n'est pas familiarisé, quant à présent, avec la pensée que nous vous communiquons, essayez de l'éclairer; travaillez à modifier sa manière de voir, et ne vous renfermez pas dans une abstention qui aurait toute l'apparence d'une fin de non-recevoir calculée.

En second lieu, M. de Bismarck prétend que l'état militaire de la Prusse est de 300.000 hommes, que la France a 400.000 hommes armés, que l'Autriche peut appeler 800.000 hommes sous les drapeaux, que, par conséquent, on est sur le pied de paix le plus modeste à Berlin, comparativement aux forces militaires des autres nations. Je ne veux pas discuter ces chiffres qui sont bien loin d'être exacts. Je ne veux pas faire observer que, si notre budget

[1] Papiers recouvrés, après décès, chez Émile Ollivier.

[2] Cf. La Valette à Daru, particulière, 9 février.

compte un effectif de 400.000 hommes, nous avons 60.000 hommes en Algérie, 5.000 à Rome, 25.000 gendarmes ou gardes municipaux exclusivement consacrés à la police intérieure, 10.000 vétérans et 20.000 enfants de troupe, de telle sorte que, déduction faite de ces non-valeurs, il nous reste au plus 250.000 combattants. Je ne veux pas ajouter que chez nous les réserves ne peuvent pas être appelées par un décret du Gouvernement, mais en vertu d'une loi, que ces réserves non exercées s'élèvent à peine à 300.000 hommes, ce qui porterait notre effectif complet, toutes voiles dehors, à 600.000 hommes, tout au plus, tandis que la Prusse, sans recourir à la loi, par un simple arrêté du Ministre de la Guerre, peut mettre sur pied du jour au lendemain 1.140.000 hommes de troupes exercées au maniement des armes.

La question n'est pas là. Quels que soient de part et d'autre les effectifs sur lesquels on peut discuter indéfiniment sans s'entendre, ces effectifs sont trop nombreux, les dépenses militaires sont trop lourdes, et ce qui le prouve c'est que partout les populations souffrent et se plaignent. Veut-on réduire par un accord simultané les armées permanentes et les dépenses de guerre? Voilà la question. On fera, en y consentant, une chose prudente, sensée. Veut-on maintenir cet appareil militaire? On suivra une politique dangereuse, car on inquiétera les nations qui croiront toujours à la guerre quand les armements subsisteront, et un jour viendra où les nations poussées à bout forceront leurs Gouvernements à faire ce que ceux-ci n'auront pas accepté de bonne grâce et volontairement.

A quoi bon les considérations stratégiques dans lesquelles le Chancelier fédéral se complaît sur l'étendue des frontières de la Prusse, sur l'insuffisance de ses places fortes, sur le développement du littoral maritime à garder? Il est bien clair que la Prusse agrandie a une circonférence qu'elle n'avait pas auparavant. Il est bien clair qu'on ne peut pas avoir sur tous les points d'une vaste circonférence des places fortes, qui du reste sont assez inutiles dans le système des guerres modernes. La Prusse, pas plus que la France, s'il y avait collision, ne disperserait ses troupes par petits groupes sur la frontière. Elle serait plus avisée, elle les masserait pour les porter sur un point donné, là où l'effort, de part et d'autre, se concentrerait. Et, si l'on comparait la situa-

tion stratégique des deux États, croyez-vous qu'il fût difficile de démontrer que, sûre de l'appui de la Russie, la Prusse a une ligne de défense bien moins étendue, bien moins ouverte, bien plus forte que la ligne de Dunkerque à Strasbourg, où nous n'avons que trois places, Strasbourg, Metz et Lille?

Quant à l'objection tirée de ce qu'on ne peut pas soupçonner la Prusse d'être une Puissance conquérante, vous avez raison, mon cher Marquis, de penser que je ne perdrai pas mon temps à la discuter ni à la réfuter. Au fond, quelle est sa situation vraie? C'est précisément parce que la Prusse vient de faire des conquêtes et ne cache guère son intention d'en faire d'autres, qu'elle a besoin plus que toute nation de donner à l'Europe des gages, des garanties des intentions pacifiques qu'elle manifeste, mais dont elle a donné le droit de douter. Dans l'état actuel des choses, il ne lui suffit pas de déclarer qu'elle abdique toute pensée belliqueuse, il faut qu'elle le prouve par ses actes.

Les arguments opposés à Lord Loftus sont donc sans valeur, ce sont des défaites et non des raisons.

J'espère que Lord Clarendon ne se tiendra pas pour battu et ne se découragera pas pour si peu. Nous lui donnerons prochainement l'occasion de revenir à la charge, si cela lui convient, et de reprendre la conversation interrompue avec le Chancelier fédéral. Notre intention est en effet de diminuer notre contingent; nous l'aurions diminué beaucoup si nous avions obtenu une réponse favorable de la Confédération du Nord; nous le diminuerons moins, puisque la réponse est négative, mais nous le diminuerons. La réduction sera, j'espère, de 10.000 hommes; c'est le chiffre que je proposerai. Nous affirmerons de la sorte, par des actes qui valent toujours mieux que des paroles, nos intentions, notre politique. Neuf contingents réduits de 10.000 hommes chacun font une diminution totale de 90.000 hommes. C'est déjà quelque chose, c'est un dixième de l'armée existante, je regrette de ne pouvoir faire plus. La loi du contingent sera présentée prochainement. Lord Clarendon jugera alors s'il est à propos de représenter à M. de Bismarck que le Gouvernement prussien, seul en Europe, ne fait point de concessions à l'esprit de paix, et qu'il se place ainsi dans une situation grave au milieu des sociétés européennes, parce qu'il donne des armes contre lui à tout le monde, y compris les popu-

lations accablées sous le poids des charges militaires qu'il leur impose [1].

7932. Le Comte Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Comte Daru. (Télégr. Déchiffrement. Prusse, 377.)

Berlin, 14 février 1870, 5h soir.
(Reçu à 6h 30 soir.)

Le Roi a ouvert aujourd'hui la session du Parlement du Nord. Dans son discours, Sa Majesté répond indirectement à la discussion des Chambres bavaroises, et, à première vue, il me semble donner clairement à entendre qu'il place les rapports de la Confédération avec les États du Midi au-dessus et par conséquent en dehors des agitations et des convoitises des partis.

7933. Tiby, Chargé d'Affaires à Munich, au Comte Daru. (Télégr. Déchiffrement. Bavière, 248.)

Munich, 14 février 1870, 8h 55 soir.
(Reçu à 10h soir.)

Le Prince de Hohenlohe a envoyé aujourd'hui au Roi sa démission par écrit [2]. On s'inquiète si cette démarche, quoique faite sous une forme plus sérieuse que précédemment, sera réellement suivie de la retraite du Prince. Le Roi n'a pas encore fait connaître sa décision.

(1) Émile Ollivier fait allusion à cette dernière phrase (t. XIII, p. 69).

(2) Les *Mémoires* de Hohenlohe renferment au sujet de sa démission :

1° Un fragment de son journal, à la date du 13 février, relatant la discussion en Conseil des Ministres de son projet de démission.

2° Une lettre du 14 février à tous les Ministres, sauf au Ministre de la Guerre, les informant de sa démission, et une lettre au Roi, de même date, contenant l'offre de sa démission.

3° Un fragment de son journal, à la date du 14 février, racontant son entretien avec le Roi à la suite de l'envoi de sa démission. (Cf. Hohenlohe, t. II, p. 96-100.)

7934. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, au Comte Daru. (Très confidentielle. Particulière Orig. Autriche, 501.)

Vienne, 14 février 1870.

La correspondance de notre Agent et Consul général à Bucarest a mis Votre Excellence au courant de la situation politique en Roumanie, et vous en aurez mesuré toute la gravité[1]. Les informations parvenues au Comte de Beust la dépeignent sous les mêmes couleurs, et le Cabinet de Vienne paraît considérer la position du Prince Charles comme très compromise. Le voisinage de ces provinces, les intérêts multiples qui se trouvent engagés dans les événements dont elles peuvent devenir le théâtre, d'autres considérations encore qu'il serait superflu de rappeler à Votre Excellence, sont autant de motifs impérieux qui commandent au Gouvernement austro-hongrois de suivre attentivement les diverses phases de cette crise. Le Comte de Beust en est fort préoccupé, et il m'en a entretenu. Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous l'écrire, l'Agent austro-hongrois a pour instruction de s'abstenir, et de rester spectateur passif des événements. Il ne faut pas en conclure que son Gouvernement soit désintéressé dans les

[1] La correspondance de Mellinet relate, depuis la dernière semaine de janvier, un grand nombre de confidences, relatives à un coup d'État ou à une révolution, auxquelles Mellinet n'ajoute qu'assez peu de crédit. Mais il n'en considère pas moins la situation comme singulièrement tendue et pouvant provoquer rapidement une crise dynastique. Les deux principaux ministres, Ghika et Kogalniceano, ne s'entendent pas. Leur administration est impopulaire. Kogalniceano est soupçonné de préparer un coup d'État. Bratiano, à la tête de l'opposition, passe pour comploter contre la dynastie et fomenter secrètement une révolution. Le prince Charles est suspect à tous les partis. Les intrigues et les projets les plus divers se multiplient. Bratiano, qui résidait à Pitesci, revient à Bucarest, et le prince Charles lui propose de tenter une combinaison ministérielle avec Kogalniceano ou Ghika. Mais Bratiano est blâmé par la Chambre à propos d'un acte de son ancien ministère et donne sa démission de député. Puis c'est la dislocation ministérielle. Le ministre de la Justice, Boeresco, en conflit avec Kogalniceano, démissionne le 3 février. Le même jour Kogalniceano est renversé, après une séance très orageuse de la Chambre. Ghika le remplace à l'Intérieur et songe à dissoudre la Chambre. Devant la pression de l'opinion, il est obligé de démissionner à son tour le 8 février. La formation d'un nouveau ministère (Golesco, le 14 février) s'annonce comme devant être longue et particulièrement difficile.

IMPRIMERIE NATIONALE.

solutions qui peuvent se présenter, car, s'il écarte *a priori* toute idée de conquête ou d'annexion, et cela pour des raisons que j'ai eu l'honneur de vous faire connaître, il lui importe d'autant plus d'écarter aussi l'occupation définitive ou provisoire de ces provinces par des forces étrangères, de même que toute autre combinaison qui en placerait le gouvernement au service d'une politique contraire à la sienne. En ce qui concerne le Prince Charles de Hohenzollern, on acceptera sa chute à Vienne avec autant d'indifférence qu'on a assisté à son avènement; je crois même qu'on en éprouvera un secret contentement, car on constate depuis quelque temps que toutes ses paroles sont demeurées stériles, et que, soit impuissance, soit légèreté, soit mauvais vouloir, il n'a rien fait de ce qu'il a promis. Aux yeux de la Chancellerie viennoise, il faut le dire, le Prince est un agent prussien; il n'inspire pas de confiance, mais on ne le croit ni assez fort, ni assez habile pour être très dangereux. Sa *succession* préoccupe le Cabinet de Vienne beaucoup plus que son *existence*, et c'est principalement sur cette éventualité que le Comte de Beust a voulu échanger avec moi quelques idées. Dans l'état actuel des choses, et en écartant *a priori* toute idée d'intervention armée qui serait infailliblement le signal d'une grave complication, il est à prévoir que le Prince Charles pourra bientôt être renversé ou plutôt éloigné de son Trône; l'absence de candidat tournera tout aussitôt au bénéfice des menées républicaines, et il faut convenir en effet que, dans les conditions présentes de désordre intérieur et d'anarchie politique qui distinguent les provinces moldo-valaques, le terrain est des plus propices pour les comités démocratiques et révolutionnaires, d'autant plus que, comme le sait sans doute Votre Excellence, l'appui et les subsides de la Russie ne leur font pas défaut.

Or l'établissement d'une République aux portes de la Monarchie austro-hongroise ne sourit en aucune façon ni au Gouvernement hongrois ni au Gouvernement cisleithanien. La République dans ces provinces ne serait autre chose qu'une anarchie complète, centre d'attraction pour toutes les convoitises, pour toutes les révoltes, pour toutes les ambitions et les résistances. L'esprit de révolte est cosmopolite, et tous les insurgés sont frères. On comprend donc que le Gouvernement austro-hongrois redoute

le voisinage d'une révolution en permanence. Il a d'ailleurs d'autres raisons encore pour s'y opposer. La révolution, quelles que soient son organisation et ses ressources, n'est jamais qu'un état transitoire; elle s'use d'elle-même, et finit tôt ou tard par s'éteindre au bénéfice du parti qui s'en est servi avec le plus d'habileté; or, cette succession, selon toute probabilité, écherrait à la Russie, dont les meneurs ont depuis longtemps le mot d'ordre, et c'est là, je le répète, une question de premier ordre pour la Monarchie austro-hongroise.

A ces considérations, M. le Comte de Beust en a ajouté d'autres d'un ordre plus général et d'une nature plus confidentielle. Ce sont ces dernières qui m'ont décidé à vous rendre compte de cet entretien sous une forme particulière et en dehors de ma correspondance officielle.

Il n'est pas indifférent, a-t-il observé, pour le principe monarchique lui-même, et pour la vitalité des institutions si ardemment attaquées de nos jours par les hommes de désordre, que des Républiques nouvelles s'établissent en Europe. Il ne manque pas de sophistes politiques qui représentent le Trône comme un rouage superflu dans le gouvernement des peuples, et qui méconnaissent à dessein l'action essentielle que le Souverain est appelé à exercer pour le bien d'une nation, sans sortir de la sphère définie de ses pouvoirs et de ses attributions. L'Europe monarchique est donc intéressée comme l'Autriche à ne pas laisser la République se faire en Roumanie, et l'étude d'une solution éventuelle s'impose aux autres Cabinets aussi bien qu'à celui de Vienne. L'étude d'une solution éventuelle, Votre Excellence le comprend, cela veut dire le choix éventuel d'un remplaçant pour le Prince Charles dépossédé. Telle est en effet la question qu'on se pose dès à présent à Vienne, et qu'on examine dans le plus grand secret, car, si j'en crois le langage qui m'a été tenu, je serais jusqu'à ce jour le seul confident de ces préoccupations, et je n'y aurais été initié que pour provoquer en temps opportun l'accord des deux Gouvernements.

Les confidences du Chancelier de l'Empire ne se sont pas arrêtées aux affaires de Roumanie. Revenant sur la thèse générale que je viens de vous exposer, c'est-à-dire sur le danger de Républiques nouvelles, qu'une certaine presse recommande comme

la meilleure solution des crises politiques, le Comte de Beust a fait allusion à l'état actuel de l'Espagne. Il a commencé par rendre hommage à la sage politique du Gouvernement de l'Empereur. Bienveillance envers la nation, neutralité ou plutôt abstention dans les agitations des partis qui la divisent, ce programme, fidèlement suivi, a eu le double avantage de servir à la fois les intérêts de la France et ceux de l'Espagne. Mais, sans toutefois se départir d'une réserve aussi prudente qu'habile, le moment ne serait-il pas venu de se préoccuper de la prolongation d'un état de choses aussi anormal ? Est-il bon de se désintéresser complètement dans une question qui, dans certaines limites, peut cependant affecter l'ordre européen ? Je ne reproduirai pas, Monsieur le Comte, tous les aperçus, toutes les réflexions qui, dans le langage du Chancelier, ont servi de transition pour le conduire par degrés au véritable but de l'entretien; je me bornerai à vous dire que, par un enchaînement fort bien coordonné d'idées successives, il est arrivé à représenter l'état précaire de l'Espagne comme résultant en grande partie de l'absence d'un Candidat au Trône suffisamment agréé par toutes les Puissances; puis, se livrant à l'examen des conditions requises pour qu'un Prince pût être ainsi agréé et recommandé, il a laissé tomber plutôt qu'il n'a prononcé le nom du Grand-Duc de Toscane, l'Archiduc Ferdinand, dont le Père, Léopold II, vient de mourir à Rome[1]. C'était un Prince, a-t-il dit, d'un esprit libéral et éclairé, sans rancunes contre le passé, ayant lui-même recommandé jadis la reconnaissance du Royaume d'Italie par l'Autriche, et réunissant en sa personne les qualités nécessaires pour servir de trait d'union entre le passé et l'avenir. Je n'ai pas besoin d'insister sur le caractère éminemment secret et confidentiel de cette ouverture. D'après ce que m'a dit le Comte de Beust, l'idée lui en est encore toute personnelle, à ce point qu'il n'en aurait même pas parlé à l'Empereur François-Joseph. Devons-nous prendre cette assertion au pied de la lettre ? Cela me paraît bien difficile, et, pour ma part, je ne serais pas éloigné de croire

[1] Le grand-duc Léopold avait renoncé au trône, le 21 juillet 1859, en faveur de son fils aîné, Ferdinand IV. Il était mort à Rome, le 29 janvier 1870.

qu'il en a été dit quelques mots très bas et très secrètement, et que je ne suis ni le premier, ni même le second dans le rang des confidents. Quoi qu'il en soit, je vous transmets l'ouverture telle que je l'ai reçue, avec les mêmes précautions et les mêmes assurances. En ce qui concerne le Prince, Sa Majesté l'Empereur le connaît personnellement et doit en avoir gardé le souvenir; tout ce que je puis dire, c'est que, chaque fois que je l'ai rencontré à la Cour, il n'a jamais laissé échapper une occasion de témoigner les sentiments qu'il professe pour Sa Majesté.

7935. Le Comte Daru au Comte Benedetti, Ambassadeur à Berlin.
(Minute. Prusse, 377, n° 11.)

[Paris,] 15 février 1870.

Les intéressantes informations que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser dans votre dépêche du 12 février, au sujet de la manière dont on envisage à Berlin l'interprétation donnée dans les États de l'Allemagne méridionale aux traités d'alliance militaire avec la Prusse, ont particulièrement attiré mon attention. Tandis que le Chancelier fédéral et les organes de la presse qui s'inspirent de ses idées maintiennent hautement que ses actes constituent un lien d'obligation absolue et inconditionnelle, les Gouvernements du Sud tendent à revendiquer la liberté d'examiner dans chaque cas particulier s'il y a lieu d'appliquer les traités. Vous trouverez à ce sujet d'utiles renseignements dans les extraits ci-annexés de la correspondance de nos Agents diplomatiques [1]. La crise intérieure que traverse en ce moment la Bavière donne à la discussion un caractère et une portée dont il nous est impossible de ne point tenir compte, quelque réserve que nous soyons décidés à nous imposer à l'égard des affaires allemandes. Le parti qui, dans l'État le plus considérable du Midi, représente les tendances autonomistes, et qui a inscrit en première ligne sur son programme la résistance aux doctrines unitaires, a obtenu dans ces derniers temps une prépondérance remarquable. L'influence qu'il a conquise peut modifier notablement la direction

[1] Cf. Tiby, 10 février, et Saint-Vallier, même date.

de la politique suivie par le Cabinet de Munich depuis les événements de 1866. Malgré certaines affinités regrettables qui, au point de vue religieux surtout, nous mettent en dissentiment avec ce parti, nous ne saurions voir avec déplaisir ses efforts pour affirmer le droit qu'a la Bavière de prendre conseil, avant tout, de ses propres intérêts, et de préserver ainsi la situation internationale que lui garantit le traité de Prague. En tout cas, les divers incidents du débat qui se poursuit méritent notre attention sérieuse, et nous devons attacher du prix à toutes les informations de nature à nous éclairer sur les dispositions des esprits dans cette question, tant au Nord qu'au Midi de l'Allemagne. Je vous serai donc obligé de m'instruire avec un soin particulier de tout ce qui s'y rapporte. Le désir même que nous avons de faire prévaloir autour de nous une politique pacifique doit tenir notre sollicitude plus spécialement en éveil sur des affaires aussi délicates.

7936. Le Comte Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Comte Daru.
(Orig. Prusse, 377, n° 18.)

Berlin, 15 février 1870.
(Cabinet, 16 février; Dir. pol., 25 février.)

[Le Comte Benedetti signale l'ouverture par Guillaume Ier de la session du Parlement de l'Allemagne du Nord[1], et envoie le texte et la traduction du discours royal[2]. Il indique, parmi la longue énumération des projets de lois mentionnés dans le discours, celui qui intéresse la réforme du Code pénal, laquelle soulève les plus graves questions en essayant de concilier les différentes législations allemandes, et celui sur la propriété littéraire et artistique. Il rappelle les passages du discours relatifs à la convention avec Bade sur l'assistance judiciaire, et sur le maintien de l'indivision pour le matériel de guerre des places fédérales. Puis il analyse le passage relatif aux Finances.]

Ces diverses communications ont été accueillies avec faveur par les membres du Parlement qui assistaient à la séance, mais

(1) Cf. Benedetti, télégramme, 14 février.

(2) Ce discours a été publié dans les *Arch. diplom.,* 1874, t. II, p. 268-271.

ils ont surtout témoigné leur approbation pour la manière dont le Roi a envisagé les rapports de la Confédération avec les États du Midi de l'Allemagne. Vous aurez vu que Sa Majesté attribue aux inspirations du sentiment public, à son intervention, la conclusion des traités qui unissent le Nord et le Midi; vous aurez également remarqué avec quelle confiance elle affirme que ces traités assurent la sécurité et la grandeur de la patrie commune, traités pour lesquels, d'ailleurs, des Princes allemands ont échangé leur parole, et qui, unis à la communauté des intérêts patriotiques les plus élevés, «donnent, a dit le Roi, à nos rapports avec l'Allemagne du Midi, une solidité indépendante des flots changeants des passions politiques». C'est dire, en somme, à l'Opposition en Bavière que l'on ne s'inquiète nullement de ses vues ou de ses prétentions, et qu'on place les rapports qui unissent le Nord et le Midi au-dessus des querelles ou des ambitions des partis, sans même juger opportun de laisser pressentir une opinion quelconque sur la portée des traités ou sur le mode d'exécution. On n'a du reste cité aucun de ces actes, ni fait aucune distinction entre les traités d'alliance et les conventions par lesquelles on a reconstitué le Zollverein, voulant sans doute donner à entendre qu'il existe entre eux une véritable solidarité.

Devant les excès de langage que l'on s'est permis à Munich, on pouvait, on devait même s'attendre à une pareille manifestation; mais, ce qu'il est moins aisé de s'expliquer, c'est le paragraphe par lequel le Roi, dans son discours, aborde la question nationale, et qui est ainsi conçu : «L'exécution de l'article 4 du traité de Prague, en ce qui concerne l'entente à établir au sujet du lien national entre la Confédération du Nord et les États du Sud, est l'objet de ma constante attention[1]». On était autorisé

[1] L'article IV du traité de Prague était ainsi formulé :

Sa Majesté l'Empereur d'Autriche reconnaît la dissolution de la Confédération germanique telle qu'elle a existé jusqu'ici, et donne son assentiment à une organisation nouvelle de l'Allemagne, sans la participation de l'Empire d'Autriche. Sa Majesté promet également de reconnaître l'union fédérale plus étroite qui sera fondée par Sa Majesté le Roi de Prusse au nord de la ligne du Mein, et déclare consentir à ce que les États allemands situés au sud de cette ligne contractent une union dont les liens nationaux avec la Confédération du Nord de l'Allemagne feront l'objet d'une entente ultérieure entre les deux parties, et qui aura une existence internationale indépendante.

à croire que les traités successivement conclus entre les Gouvernements situés sur les deux rives du Mein, soit en matière politique, soit en matière économique, avaient pleinement satisfait le vœu exprimé dans la disposition à laquelle le Roi se réfère; on devait d'autant plus le penser que cette clause stipule, en même temps, pour les États du Midi de l'Allemagne, une *situation internationale indépendante*, et qu'on peut se demander si cette situation n'a pas souffert de graves atteintes. Dans tous les cas, M. le Prince de Hohenlohe, à Munich, et M. de Bismarck, à Berlin, se sont exprimés dans le sens des paroles prononcées par le Roi; mais je n'ai pas souvenir qu'une semblable opinion ait été publiquement articulée ou mise en avant par le Gouvernement prussien. Je suis donc étonné de la trouver aussi clairement énoncée dans le discours de la Couronne. Est-ce une menace et à la fois un encouragement adressé aux adversaires et aux amis qui luttent à Munich, et ne faut-il y attacher aucune autre importance ? Je ne saurais comment répondre à cette question, et je dois me borner à vous signaler une prétention qui me semble digne de fixer votre attention.

Il ne vous aura pas échappé, au surplus, avec quelle vive satisfaction le Roi se loue d'avoir maintenu la paix générale, et de quelle manière il se plaît à constater l'obligation que les progrès de l'esprit moderne imposent désormais à tous les Gouvernements d'employer uniquement leurs propres forces à protéger leur sécurité respective, sans jamais s'en servir pour porter atteinte à l'indépendance des États étrangers.

7937. Le Marquis de La Valette, Ambassadeur à Londres, au Comte Daru. (Particulière. Copie[1].)

Londres, 16 février 1870.

Lord Clarendon ne se tient pas pour battu. Ainsi que vous l'espériez, il ne se décourage pas pour si peu. Je viens de lui lire votre lettre du 13[2] : il en approuve complètement les termes,

[1] Papiers recouvrés, après décès, chez Émile Ollivier.

[2] Cf. Daru à La Valette, particulière, 13 février.

il admet sans réserve tous vos arguments; il est d'accord avec nous, en un mot, sur tous les points, et m'a déclaré qu'il était décidé, en principe, à faire une seconde démarche. Il n'avait pas encore reçu de réponse à sa communication; dès que cette réponse serait arrivée, et il l'attendait d'ici à quelques jours, il verrait s'il y avait lieu de reprendre immédiatement la conversation interrompue, ou d'attendre que la présentation du budget au Corps législatif lui fournît en même temps et une nouvelle occasion et de nouvelles armes.

Je tenais à bien m'assurer de la résolution du Ministre des Affaires étrangères de la Reine, et, dans ce but, j'ai insisté à dessein sur le danger que pouvait présenter en elle-même, au point de vue du maintien de la paix, la mesure pacifique qui est dans les intentions du Gouvernement de l'Empereur, en présentant toutefois l'objection en mon nom personnel, et juste assez pour confirmer mon interlocuteur dans l'ordre d'idées où il s'était placé tout d'abord. Ainsi que je le prévoyais, Lord Clarendon n'en a été que plus formel dans ses assurances. Tout en réservant, comme je l'ai déjà dit, la question d'opportunité, il est résolu à ne pas s'arrêter devant les limites qu'on a prétendu lui tracer, à passer outre à la fin de non-recevoir opposée par M. de Bismarck, à se servir enfin, comme d'un argument de plus à l'appui de sa suggestion, de l'acte législatif qui consacrerait en France une première et importante réduction du contingent militaire. Mais il attache la plus grande importance à ce que rien ne transpire de cette négociation, et m'a prié de vous dire que, dans l'intérêt même du succès, il était essentiel qu'elle restât entre les deux Ministres et les deux Ambassadeurs; il ne s'en est ouvert ici qu'à M. Gladstone, comme il y était strictement obligé.

7938. Tiby, Chargé d'Affaires à Munich, au Comte Daru. (Télégr. Déchiffrement. Bavière, 248.)

Munich, 16 février 1870, 11h 15 matin.
(Reçu à 1h 30 soir.)

Le Prince de Hohenlohe, que j'ai vu hier soir, annonce que le Roi lui cherche un successeur. Il avoue toutefois que Sa Majesté

n'a pas encore accepté sa démission[1]. En attendant la décision définitive du Roi, il conserve la direction du Ministère des Affaires étrangères. J'écris aujourd'hui par le courrier.

7939. Tiby, Chargé d'Affaires à Munich, au Comte Daru. (Orig. Bavière, 248, n° 18.)

Munich, 16 février 1870.
(Cabinet, 18 février; Dir. pol., 19 février.)

En annonçant à Votre Excellence par le télégraphe que le Prince de Hohenlohe avait offert sa démission au Roi, j'ai ajouté que l'on conservait ici des doutes sur la valeur réelle de cette démarche et que, de l'aveu même du Prince, Sa Majesté n'avait pas encore accepté la retraite du Ministre. La crise provoquée par les derniers votes des Chambres donne lieu en effet depuis samedi à des luttes d'influence très vives et dont il est impossible pour le moment de préjuger le résultat final.

A la suite du scrutin du samedi, les Ministres ont tenu le lendemain un Conseil dans lequel il a été admis de part et d'autre que la situation du Prince de Hohenlohe différait de celle de ses Collègues, que le vote de méfiance de la Chambre des Députés s'appliquait personnellement à lui, et que sa détermination ne devait engager en rien la liberté des autres Ministres. Le langage que tenaient depuis l'ouverture des débats les Collègues du Prince ne laissait guère de doute sur leur disposition à séparer leur cause de la sienne, et à se prévaloir de la doctrine même du Souverain sur le caractère du régime constitutionnel en Bavière et la non-solidarité du Ministère. «Nous ne sommes que de simples employés, m'a dit, il y a quelques jours, M. le Ministre des Finances : nous n'appartenons pas à la Chambre, et notre situation ne peut être comparée à celle du Prince.» Le Ministre du Commerce et des Travaux publics, M. de Schlör, allait plus loin, et ne se faisait pas faute de déclarer à l'Envoyé de la Cour de

[1] Cf., à ce sujet, le récit de l'entretien du Roi et de Hohenlohe le 14 février, d'après le Journal de Hohenlohe publié dans ses *Mémoires* (t. II, p. 99-100).

Stuttgart à Munich qu'il n'avait jamais approuvé la politique extérieure de M. le Ministre des Affaires étrangères. La position respective des Ministres ainsi établie, le Prince de Hohenlohe a écrit au Roi pour lui offrir sa démission, et il n'a pas en effet assisté à un second Conseil tenu lundi soir par les autres membres du Cabinet [1].

Dans quels termes le Prince a-t-il mis son portefeuille à la disposition de Sa Majesté ? Est-il bien réellement déterminé à se retirer devant le verdict qui l'a frappé dans les deux Chambres, et sa démission reste-t-elle sans arrière-pensée ? L'indécision habituelle du Ministre des Affaires étrangères, sa facilité à subir l'influence de son entourage, sa conduite passée autorisent, à cet égard, une défiance que conservent en ce moment les Représentants des Puissances étrangères appelés à traiter depuis longtemps avec lui. Déjà, à plusieurs reprises et notamment lors du résultat des dernières élections générales, le Prince de Hohenlohe a fait savoir qu'il avait demandé au Roi de le remplacer ; mais il s'est chaque fois décidé à céder à l'insistance de Sa Majesté et à conserver son portefeuille. Il est difficile de conclure de son attitude s'il ne doit pas en être de même cette fois. M. le Ministre de Wurtemberg s'est rencontré avec lui avant-hier, et, en annonçant à M. le Baron de Soden qu'il venait d'écrire au Roi, le Prince a ajouté qu'il considérait comme impossible de gouverner sans faire de concession au parti patriote ; que, s'il restait au Ministère, il se trouverait sans doute dans l'obligation de dissoudre la Chambre, et qu'il ne voulait pas prendre la responsabilité d'une mesure qui ajouterait certainement à l'excitation actuelle de l'opinion. J'ai eu moi-même l'occasion de voir le Prince de Hohenlohe chez lui hier soir. «Le Roi, m'a-t-il dit, m'a demandé de conserver la direction du Ministère pendant qu'il me cherche un successeur... [2] ; ce n'est pas chose facile dans les circonstances présentes.» Et comme je répliquais que Sa Majesté, si elle avait trop de difficulté à trouver un remplaçant, serait sans doute heureuse de conserver son Ministre actuel, il s'est borné à me

[1] Cf. le récit du Conseil du 13 février dans le Journal de Hohenlohe publié dans ses *Mémoires* (t. II, p. 96-97).

[2] Ces points de suspension sont dans le texte.

répondre que ce serait une chose difficile en face de l'hostilité des Chambres.

Ce que l'on sait des dispositions du Roi ne permet pas de douter qu'il ne continue à être personnellement très opposé à la retraite du Prince. L'irritation de Sa Majesté contre les Pairs est toujours la même, et le Prince Othon, son frère, a échoué dans une tentative qu'il a faite pour amener un rapprochement entre le Roi et les membres de sa Famille en ce moment écartés de la Cour. Le Prince Othon a même raconté qu'il avait eu avec le Roi une explication assez vive, et que Sa Majesté conservait à l'égard de son Oncle Luitpold les défiances dont j'ai entretenu précédemment Votre Excellence [1]. Il paraît d'autre part décidé que le Roi, tout en acceptant l'adresse de la Seconde Chambre, refusera de recevoir la députation chargée de la lui présenter.

L'issue de la crise présente reste donc très indécise. De grands efforts sont faits en ce moment par les amis du Prince de Hohenlohe pour amener une détente dans la situation, et rendre possible sinon la réconciliation, du moins la coexistence du Ministre et du parti patriote. Les Députés de la majorité sont l'objet d'instantes sollicitations dans lesquelles la personne du Roi est mise en avant : on répète que le Prince de Hohenlohe n'est nullement asservi au parti progressiste, et qu'il est au contraire le représentant de la politique modérée à laquelle doivent se rallier en ce moment tous les esprits sensés. D'un autre côté, on insiste auprès du Roi sur les dangers que feraient courir à la Bavière les tendances plus ou moins réelles des patriotes à s'unir avec l'Autriche, alors que cette Puissance est représentée comme s'affaiblissant de jour en jour, et le Ministre d'Autriche à Munich [2] est l'objet d'attaques directes de la part des feuilles officieuses. Je n'ai pas besoin d'ajouter que M. le Ministre de Prusse, qui est en relations constantes avec le Prince de Hohenlohe et les Députés progressistes, s'emploie de la manière la plus active pour soutenir et encourager les adversaires des patriotes. Votre Excellence sait quel usage fréquent et souvent peu scrupuleux le Cabinet de Berlin fait de la presse. On attribue ici à l'inspiration directe de

(1) Cf. Tiby, 5 février.

(2) Comte d'Ingelheim.

M. le Baron de Werthern les articles qui ont paru dans certains journaux de Vienne et dénoncent le parti patriote comme appelant de tous ses vœux la déchéance du Roi.

Jusqu'ici les patriotes paraissent rester fermes dans leur volonté d'obtenir le remplacement du Prince de Hohenlohe. Satisfaits de la démission déjà donnée par MM. Hörmann et Gresser à la suite des élections générales, ils accepteraient le maintien des autres Ministres, dont la couleur est moins accentuée : le rapporteur de l'adresse, M. Jörg, en a donné l'assurance au nom de son parti. Le débat se trouve ainsi concentré sur la personne du Ministre des Affaires étrangères. Les exigences des patriotes, depuis que l'émotion de la discussion de l'adresse est un peu calmée, semblent d'ailleurs plus modérées. Se débarrasser d'un Ministre soutenu par le Roi et bien vu du Cabinet de Berlin leur paraît sans doute un effort suffisant, et ils montrent en ce moment une certaine hésitation à revendiquer la responsabilité exclusive du Gouvernement dans des circonstances aussi critiques.

P.-S. — Je faisais remarquer à Votre Excellence, dans ma dépêche n° 12, que la Bavière n'était pas en ce moment représentée à Dresde [1]. Le Prince de Hohenlohe m'a annoncé hier qu'il avait proposé au Roi de nommer Ministre en Saxe M. le Comte de Paumgarten, actuellement Ministre à Florence, en lui donnant pour successeur M. Dœnniges, qui occupe le poste de Berne. M. Dœnniges, né prussien, et très favorable à la politique du Cabinet de Berlin, compte parmi les rares personnes qui approchent le Roi de temps à autre. Le Gouvernement italien s'était montré précédemment, à deux reprises différentes, peu disposé à le recevoir comme Envoyé de Bavière. Mais l'influence de M. le Comte Brassier Saint-Simon [2] paraît avoir triomphé de ces hésitations. C'est là un de ces actes dont le Prince de Hohenlohe ne peut méconnaître l'effet inévitable et qui, dans leur ensemble, expliquent la défiance du parti patriote.

[1] Dans la dépêche n° 12, du 2 février, Tiby examinait la situation que la transformation du ministère des Affaires étrangères prussien pouvait créer à l'envoyé saxon à Dresde. Il signalait à ce sujet que la Bavière n'était pas alors représentée à Dresde (Bavière, 248).

[2] Le comte Brassier Saint-Simon était envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la Confédération de l'Allemagne du Nord à Florence.

7940. Le Comte de Saint-Vallier, Ministre à Stuttgart, au Comte Daru. (Orig. Wurtemberg, 90, n° 8.)

Stuttgart, 16 février 1870.
(Cabinet, 18 février; Dir. pol., 21 février.)

Il se produit en ce moment en Wurtemberg un fait intéressant que je crois devoir signaler à l'attention de Votre Excellence; c'est un symptôme significatif des sentiments des populations et de leur antipathie contre le régime prussien : je veux parler de l'agitation populaire qui soulève aujourd'hui tout le pays et dont le but est d'exercer une pression sur le Gouvernement et sur les Chambres pour déterminer le rappel de la loi militaire imposée par les traités secrets de 1866[1]. Dans la capitale, dans les villes de province, dans les simples villages, les meetings se succèdent, et tous se terminent sans exception par des résolutions votées à l'unanimité des assistants, résolutions invitant les Chambres et le Gouvernement à ramener l'organisation de l'armée et le chiffre du contingent à l'état antérieur à la guerre de 1866. C'est malheureusement le parti démocratique qui a pris la direction de ce mouvement, et qui a su exploiter assez habilement le sentiment public pour inspirer de sérieuses inquiétudes au Gouvernement isolé et affaibli entre les périlleuses ardeurs des partisans de la Prusse et les violentes attaques des démocrates; ces derniers, en se mettant à la tête de l'agitation antimilitaire, ont vraiment fait un coup de maître; les rangs de leurs adhérents se sont grossis, leur influence s'est affirmée et développée, et les autres nuances du parti autonomiste, même celles qui leur sont les plus opposées, ont dû s'associer à leurs démarches et accepter la complicité de leurs manifestations.

Ce mouvement éloquent et général de l'opinion populaire du Sud a une sérieuse importance au point de vue des affaires générales de l'Allemagne; si les meetings du Wurtemberg déterminent en effet un vote des Chambres sur cette grave question, la Bavière suivra assurément un exemple qui répond au vœu ardent de ses populations et de la majorité de leurs représentants; le Gou-

[1] Elle avait été votée le 30 janvier 1868.

vernement badois lui-même verra redoubler ses embarras, et sa connivence avec le Cabinet de Berlin, déjà sévèrement jugée par une portion du peuple, rencontrera dans les campagnes, principalement dans le *Brisgau*, une opposition avec laquelle il devra compter. Or toute modification au système militaire actuel des États du Sud entraîne implicitement la dénonciation des traités militaires de protection et d'alliance imposés par la Prusse en 1866, et l'idée de cette dénonciation fait dans les esprits des progrès qui ne sauraient passer inaperçus. Les Gouvernements du Midi vont se trouver à cet égard amenés sur un terrain bien difficile; comment concilieront-ils les vœux, je dirai même la volonté des populations, avec les exigences prussiennes ? Le Cabinet de Berlin n'entend faire aucune concession en ce qui touche les traités; ses déclarations officielles, ses communications particulières sont venues fréquemment rappeler leurs devoirs et leurs engagements aux Cours du Midi; d'ailleurs, ces dernières savent que la Prusse dispose d'une arme qui les menace comme une épée de Damoclès, la dénonciation des traités du Zollverein; les organes officieux du Comte de Bismarck, chaque fois qu'au delà du Mein éclatent des répugnances contre les traités militaires, s'empressent d'annoncer que le Zollverein est la contrepartie des traités d'alliance, et que l'abandon de ceux-ci serait immédiatement suivi de la rupture du premier.

On se demande ce que va faire l'Administration wurtembergeoise en présence des difficultés qui l'attendent; jusqu'ici, elle n'a tenté aucun effort sérieux pour prévenir le danger; sa seule tactique a été de retarder de jour en jour la date de l'ouverture des Chambres, d'abord annoncée pour le 1er janvier, puis fixée au 1er et au 15 février, et aujourd'hui remise au 15 mars ou même au 1er avril. Le Cabinet avait compté sur l'action du temps, sur des circonstances imprévues, sur la fin possible de la crise commerciale, sur le hasard en un mot; mais ses chimériques espérances se dissipent peu à peu, et il ne reconnaît que trop bien maintenant qu'il lui faudra aborder la session, qu'il ne peut retarder au delà d'un terme fixé et prochain, dans les plus mauvaises conditions. Le sentiment populaire, loin de se calmer, s'est exalté dans ces derniers mois; on a laissé s'envenimer bien des sujets de mécontentement, que les agitateurs ont exploités et que l'on

aurait pu, si l'on avait été habile, apaiser il y a quelques semaines encore; une des satisfactions les plus impérieusement réclamées portait simplement sur des questions de personnes, et le Cabinet aurait facilité sa tâche et amélioré sa situation en se décidant à sacrifier à temps le Ministre de la Guerre, le Général de Wagner, et son Chef d'État-Major, le Colonel de Suckow, particulièrement désignés aux rancunes populaires par leurs sympathies prussiennes hautement avouées. Le Baron de Varnbüler avait d'abord compris cette nécessité; mais des influences de Cour, des complaisances de famille sont venues modifier ses vues. Il a cru pouvoir faire tête à l'orage ; il a compté sur son influence personnelle, sur l'action habituelle de son éloquente parole, et il a pensé que le Cabinet tout entier pourrait sortir sans blessure du débat qui se prépare : il reconnaît aujourd'hui son erreur; il voit devant lui une Assemblée hostile, irritée, déterminée à attaquer le Ministère, et se sentant forte pour cette lutte de l'appui de l'opinion publique. Il regrette de n'avoir pas fait à temps les concessions réclamées par la prudence et l'habileté; son sentiment, c'est qu'il est trop tard maintenant, et que les sacrifices auxquels se prêterait le Cabinet ne seraient plus envisagés que comme un aveu de sa faiblesse et de ses craintes. Après bien des réflexions, il s'est décidé à agir suivant les circonstances, à aborder la Chambre avec ses Collègues actuels, et à témoigner de sa déférence pour les volontés de l'Assemblée en modifiant le Ministère au gré des exigences parlementaires. En me faisant connaître ses dernières résolutions à cet égard, M. de Varnbüler a ajouté, suivant sa tendance habituelle, qu'il avait encore un mois ou six semaines devant lui avant la session, et qu'il ne renonçait pas à l'espoir de voir se produire telle circonstance qui pourrait lui faciliter sa tâche et modifier utilement le plan qu'il venait de m'exposer et auquel il ne se résignait qu'avec peine.

La *Gazette d'Augsbourg* vient de publier sur la question des traités d'alliance entre la Prusse et les États du Sud un article de fond qui produit ici une grande sensation; rédigé par l'un des Diplomates les plus actifs et les plus intelligents de la Bavière accrédité en Wurtemberg, inspiré par les idées autonomistes et indépendantes dont est animée la grande majorité des populations, il répond trop bien au sentiment public pour ne pas être

l'objet d'une approbation à peu près générale. Je crois devoir en adresser ci-joint la traduction à Votre Excellence[1].

J'ai reçu la correspondance du Département jusqu'au n° 4 inclusivement, et je remercie Votre Excellence de la communication qu'elle a bien voulu me faire des dernières dépêches des Agents de l'Empereur à Munich et à Carlsruhe.

P.-S. — 17 février. — Le Conseil des Ministres, réuni ce matin, vient de fixer l'ouverture de la session au 8 mars; cette décision sera publiée dans le *Journal officiel* de ce soir.

7941. Le Comte de Mosbourg, Ministre à Carlsruhe, au Comte Daru. (Orig. Bade, 49, n° 6.)

Carlsruhe, 17 février 1870.
(Cabinet, 18 février; Dir. pol., 19 février.)

[Le Comte de Mosbourg signale la réunion à Carlsruhe, pendant deux jours, du Comité général du parti national-libéral badois. Trois Ministres, MM. Jolly, de Freydorf et de Dusch, y assistaient. L'organisation du parti dans le Duché de Bade, les encouragements à son organe, la *Correspondance badoise*, ont été les objets des délibérations. Le Comte de Mosbourg oppose les tendances nationales libérales qui se développent de plus en plus dans le Duché, aux idées particularistes et antiprussiennes qui se manifestent en Bavière.]

On suit ici avec un extrême intérêt les différentes phases de la crise qui a éclaté à Munich entre la Couronne et la majorité des Chambres. On s'attend à voir le Prince de Hohenlohe céder à une pression parlementaire si nettement caractérisée. Ce ne sera pas sans regrets que le Cabinet de Carlsruhe apprendra l'éloignement des affaires du Ministre bavarois. On sait d'avance qu'il n'est pas permis d'espérer de son successeur, quel qu'il soit, des dispositions aussi conciliantes, pour ne pas dire aussi favorables, que celles qu'on lui a toujours prêtées à l'égard de la politique suivie par la Prusse et par le Gouvernement du Grand-Duc de Bade. Les causes mêmes de la chute du Prince de Hohenlohe suffisent du

[1] La traduction est annexée à la dépêche.

IMPRIMERIE NATIONALE.

reste à expliquer l'impression de vive contrariété qu'on en ressentira à Carlsruhe.

J'ai eu plus d'une fois l'occasion de causer avec M. de Freydorf de la situation tendue que trahit en Bavière l'antagonisme déclaré du Gouvernement et de la majorité du Parlement. M. le Ministre des Affaires étrangères assure que l'opposition faite au Prince de Hohenlohe a un caractère factice et ne répond pas aux véritables vœux du pays. Selon lui, le Ministère bavarois tomberait victime d'une coalition formée d'éléments d'opposition différents, et qu'a seule rendu possible la disparition, dans les dernières élections, du parti intermédiaire désigné sous le nom de «Mittelpartei», qui pouvait, dans une circonstance donnée, fournir au Gouvernement un appui considérable. Les deux nuances extrêmes d'opinion se trouveraient maintenant seules en présence; le parti national-libéral, loin d'être en décadence en Bavière, aurait au contraire fait des prosélytes, et le nombre de ses adhérents irait en croissant. Je livre, nécessairement, ces appréciations à Votre Excellence sans être en mesure de contrôler ce qu'elles peuvent avoir de fondé et même de spécieux.

Le discours prononcé par le Roi de Prusse à l'ouverture de la session du Parlement de la Confédération du Nord[1] a trouvé une grande faveur auprès du Cabinet de Carlsruhe. M. de Freydorf relève avec une vive satisfaction le passage dans lequel il est facile de reconnaître une allusion directe à la lutte engagée en Bavière entre le parti patriotique et ultramondain et le Gouvernement, qui s'est fait le défenseur des traités d'alliance et des idées de rapprochement avec la Confédération du Nord. Il se déclare surtout très heureux du ton de confiance avec lequel le Roi Guillaume s'est exprimé, pour la première fois peut-être en termes aussi accentués, sur l'avenir des questions allemandes. Je n'affirmerai pas que le passage de l'allocution royale qui mentionne les dispositions du traité de Prague, relativement à l'union à établir entre le Nord et les États de l'Allemagne méridionale, ait été au même point du goût de M. le Ministre des Affaires étrangères.

[1] Cf. Benedetti, 15 février.

7942. Tiby, Chargé d'Affaires à Munich, au Comte Daru. (Orig. Bavière, 248, n° 19.)

Munich, 17 février 1870.
(Cabinet, 19 février; Dir. pol., 21 février.)

Le Prince de Hohenlohe a reçu aujourd'hui le Corps diplomatique. Les explications dans lesquelles il est entré avec moi sur la crise actuelle ont été données par lui à peu près dans les mêmes termes aux Ministres des autres Puissances. Le Roi, nous a-t-il dit, s'était d'abord montré peu disposé à accepter sa démission. Mais il avait insisté sur les graves difficultés qui résulteraient de son maintien au pouvoir, et Sa Majesté avait compris la nécessité de sa retraite. Il ne conserve en ce moment son portefeuille qu'à titre provisoire et pendant le temps que le Roi lui cherche un successeur. Tous ses Collègues restent au Ministère, et il s'agit précisément de lui trouver un remplaçant qui puisse marcher d'accord avec les membres restants du Cabinet et être cependant agréé du parti patriote. Cette recherche durera peut-être encore quelque temps ; mais, quant à lui, il demeure en dehors des négociations, et nous recevait sans doute pour la dernière fois.

Ce langage est le plus catégorique que le Prince ait encore tenu, et il semble difficile qu'il revienne sur une détermination aussi nettement exprimée. Les journaux, même ceux qui passent pour recevoir des communications officieuses, annoncent ce soir que sa retraite peut être considérée comme certaine, et mettent en avant les noms de plusieurs personnages comme ses successeurs possibles. Je crois superflu de rendre compte à Votre Excellence de tous les bruits qui ont cours à cet égard, et je ne lui écris aujourd'hui que pour lui faire connaître, dans le cas où la crise se prolongerait, la phase décisive dans laquelle elle paraît être entrée.

La Seconde Chambre a voté hier l'annulation de l'élection des trois Députés progressistes nommés à Gunzbourg. Au scrutin, les deux partis se sont retrouvés dans la même proportion que précédemment.

7943. FOURNIER, MINISTRE À STOCKHOLM, AU COMTE DARU. (Orig. Suède, 339, n° 310.)

Stockholm, 17 février 1870.
(Cabinet, 27 février; Dir. pol., 1er mars.)

Un article de la *Revue des Deux Mondes*, du 1er février, «Les nouveaux dangers du Nord et le Scandinavisme», par M. Geffroy [1], est ici depuis son apparition l'objet de l'attention et des commentaires.

Il ne passera pas plus inaperçu en Prusse et en Russie que dans les Royaumes-Unis. Les esprits y sont trop tendus sur les questions que l'auteur a posées.

J'ai l'honneur de transmettre à Votre Excellence des extraits de journaux, reflets de l'impression produite ici, sur l'opinion publique telle qu'elle est, non point telle que les combinaisons de certains esprits voudraient qu'elle fût et le supposent.

A quoi bon et dans quel but ces soudaines et demi-révélations ? Veulent-elles être de l'histoire ou de l'espièglerie historique ?

Ont-elles dû plaire à Berlin plus qu'à Stockholm ?

Ici, elles n'ont point été agréables en haut lieu. Elles ont inopinément appelé l'attention du public sur une façon d'agir qui avait été mystérieuse, compromettante, démentie officiellement

[1] Après avoir brièvement résumé, dans l'article de la *Revue des Deux Mondes,* la politique de la Prusse à l'égard du Danemark jusqu'au traité de Prague et insisté sur les efforts du Gouvernement prussien pour germaniser les districts septentrionaux du Sleswig, Geffroy indique que les pays scandinaves n'ont d'autre moyen de se soustraire aux périls futurs que de constituer l'Union des trois royaumes du Nord. Il montre que déjà, dans un moment critique, cette Union a été sur le point de se faire, et il dévoile à ce propos la négociation secrète, jusqu'alors inconnue, engagée par le roi Charles XV en avril-mai 1864. «Nous avons sous les yeux, écrit-il, sauf les lettres des deux Rois, la correspondance inédite qui s'est échangée à ce sujet.» Il donne quelques détails sur la mission de Quanten, sur le projet d'Union communiqué par Charles XV à Christian IX, sur l'opposition qu'y fit Manderström, et sur la prétention élevée par Monrad d'obtenir la garantie suédoise, non pas seulement pour le Sleswig danois, comme l'offrait Charles XV, mais pour tout le Sleswig, et même pour le Holstein. «L'Unité politique du Nord, aurait écrit Monrad le 13 mai, doit être une garantie de la possession du Holstein.» Les pourparlers en restèrent là. — Cf., sur tout cet incident, t. II, p. 346, note 1.

dans le temps, jugée sévèrement dans ce qu'elle avait d'inconstitutionnel, de hasardé, d'aventureux.

« Voilà les dernières négociations mystérieuses que nous verrons, heureusement, d'ici à longtemps », dit un journal répandu à Stockholm.

Est-ce à Copenhague que ces indiscrétions ont pu paraître utiles : l'Évêque Monrad, en faisant connaître au public européen des documents confiés à son honneur, a-t-il voulu réhabiliter sa politique, condamnée par les événements, et à laquelle l'avenir semble appartenir moins que jamais ?

La Prusse a-t-elle travaillé à obtenir ces indiscrétions, qui ne manqueront pas d'aviver le patriotisme avide des Allemands, de lui prêter une force dont elle sait si bien user comme instrument de ses convoitises, cauteleuses quand le temps n'est pas venu qu'elles puissent être violentes ?

En Suède, un seul personnage prêtait au soupçon d'intérêt direct et personnel dans cette publication, incomplète, à dessein ou par ignorance, et surtout sans conclusion : c'était le Prince Oscar de Suède, Frère du Roi, son héritier et père de quatre jeunes Princes.

On a attribué au Roi Charles XV, et on ne se trompe point, le dessein de faire venir fréquemment auprès de lui son gendre de Danemark, de l'y garder longuement, de le nationaliser ainsi dans l'esprit public, de lui gagner des sympathies dans l'armée, le pays, de le tenir, en un mot, en réserve, au cas que les événements voulussent de lui.

Le Prince Oscar n'aime pas ces chimériques perspectives, et son ambition naturelle doit être d'en indiquer par avance l'inanité et les dangers. Ses relations avec le Roi son Frère ne passent pour être d'une cordialité sincère qu'en apparence.

De là, pour le Prince, intérêt à des divulgations qui dévoilent bien des rêves, qui peuvent faire appréhender de futures compromissions, si on ne prend garde de les déjouer à l'avance en se souvenant de singulières tentatives faites subrepticement dans un passé assez récent pour n'être point indifférent, et renouvelable peut-être par imprévu ou par préméditation selon les caprices ou les hasards d'une situation politique générale qui, dans le Nord surtout, n'a point le caractère du définitif.

Pendant le séjour du Prince de Danemark ici, il a paru à Christiana d'abord, puis il a été reproduit dans les journaux de Stockholm, une appréciation de son caractère et de ses qualités, un portrait.

Le temps de sa présence à la Cour de son Beau-Père devait faire supposer que, puisqu'on s'occupait de lui, on le ferait avec une bienveillance hospitalière qui saurait pallier ce qu'elle ne croirait pas pouvoir admirer et qui s'ingénierait à louer.

Au contraire, la sévérité a été de parti pris. On a dépeint le Prince Royal de Danemark comme d'une grande bonté de cœur, mais d'une monotonie extrême dans sa vie, ses idées, ses habitudes, ses relations; ayant peu répondu aux espérances que l'on avait voulu concevoir de lui à Copenhague, quand il serait marié et aurait une Cour séparée, où il s'entourerait du monde intellectuel, artistique, scientifique, politique de la capitale; sans inclination marquée vers aucun but particulièrement élevé, sans intérêt ordinairement éveillé : se contentant d'être tranquillement heureux, comme s'il n'y avait pas pour lui à s'inquiéter d'autre chose.

Ce portrait est pâle, négatif, et, de plus, ressemblant. Mais pourquoi l'avoir fait en ce moment ?

Ces incidents, Monsieur le Ministre, ont eu cela de particulier qu'ils ont fait reparler de Scandinavisme. On n'en évoque guère autrement le souvenir; on s'en détourne également, au contraire, en Suède et en Norvège; il n'y donne que des appréhensions vagues, inquiétantes : sans doute parce qu'on les considère de moins en moins comme une chance de salut. Ce n'est pas à dire que l'on soit sans secrètes inquiétudes sur les chances de l'avenir. On y fera tête, sans doute, autant et aussi résolument que l'on pourra : mais on comptera beaucoup aussi sur l'aide et la protection de ceux qui doivent avoir intérêt à ce que les Royaumes-Unis soient et restent indépendants. D'avance, on y compte trop peut-être; ou on se résigne.

7944. Le Comte de Saint-Vallier, Ministre à Stuttgart, au Comte Daru. (Confidentielle. Orig. Wurtemberg, 90, n° 9.)

Stuttgart, 17 février 1870.
(Cabinet, 18 février; Dir pol., 21 février.)

Le discours prononcé par le Roi de Prusse à l'ouverture du Reichstag, le 14 de ce mois[1], inquiète les esprits dans les États du Midi, et le Gouvernement wurtembergeois se montre particulièrement alarmé de quelques mots qui semblent indiquer une intention de chercher à resserrer plus encore les liens déjà existants entre la Confédération du Nord et les pays situés au sud du Mein.

Les paragraphes du discours qui excitent les préoccupations sont les suivants :

« La préparation de l'entente prévue dans l'article IV de la paix de Prague au sujet de l'union de l'Allemagne du Nord avec les États de l'Allemagne du Sud est l'objet de mon attention incessante. »

M. de Varnbüler croit voir dans ce passage une arrière-pensée d'entamer entre la Confédération et les Cabinets du Midi des négociations ayant pour but d'obliger ces derniers à sortir du *statu quo* actuel et à accepter l'établissement de nouveaux liens. Il incline à penser que c'est une sorte de réponse à l'adresse des Chambres bavaroises, et un avertissement aux autonomistes du Midi.

Plus loin :

« L'ensemble des traités qui unissent l'Allemagne du Nord à l'Allemagne du Sud donne à la sécurité et à la prospérité de la patrie commune allemande les garanties certaines que porte en elle-même l'organisation forte et compacte de la Confédération du Nord. »

Aux yeux du Ministre wurtembergeois, il y a là tout ensemble une rodomontade adressée aux Puissances étrangères, France et Autriche, auxquelles on paraît avoir voulu rappeler combien est forte et compacte la Confédération du Nord, en même temps

[1] Cf. Benedetti, 15 février.

qu'une déclaration d'un sens comminatoire aux États du Sud, à qui l'on fait entendre qu'ils sont bien et dûment liés par les traités existants, et que l'on n'admet pas les distinctions et les doctrines récemment soulevées sur l'examen du *casus fœderis.*

Enfin, cet autre paragraphe affirme à deux reprises, dans les termes les moins évasifs, la solidarité du Nord et du Sud, et se termine par une allusion pleine de dédain aux efforts des partis autonomistes :

« La confiance que nos Confédérés de l'Allemagne du Sud ont dans cette garantie repose sur la pleine réciprocité du sentiment de *solidarité nationale* qui a donné naissance aux traités existants. La parole réciproque donnée à l'engagement pris par les Princes allemands dans l'intérêt des *droits communs* et *suprêmes* de la patrie donne à nos rapports avec l'Allemagne du Sud une *solidarité indépendante des fluctuations changeantes des partis politiques.* »

Le Baron de Varnbüler, fort inquiet, comme je l'ai dit plus haut, des tendances que révèle ce discours, le croit provoqué par deux causes : l'irritation excitée à Berlin par les élections bavaroises et par l'échec du Ministère Hohenlohe, le désir d'encourager le Roi de Bavière dans sa résistance aux vœux du Parlement et de la Nation, l'intention de donner une leçon et un avertissement aux autonomistes bavarois et wurtembergeois; puis, d'autre part, l'indice que le Comte de Bismarck, en rupture ouverte avec la Chambre des Seigneurs et avec le parti conservateur son ancien appui, se jette dans les bras des nationaux-libéraux, et veut leur donner des gages en proclamant les principes qui dirigent leur politique d'action.

En s'ouvrant à moi de ses alarmes à ce sujet, en me donnant connaissance des lettres peu rassurantes qu'il reçoit de son gendre le Baron de Spitzemberg, Ministre de Wurtemberg à Berlin, M. de Varnbüler m'a demandé confidentiellement si je pourrais l'éclairer sur un point qui est pour lui l'objet de bien des préoccupations. Les Agents prussiens feraient, paraît-il, courir le bruit que, depuis l'avènement aux affaires du Cabinet du 2 janvier, le Gouvernement français tend à modifier sa politique à l'égard de l'Allemagne; suivant les on-dit répandus et propagés par les nombreux émissaires du Comte de Bismarck, notre Gouvernement ne se montrerait plus jaloux comme par le passé de défendre

le *statu quo* et de maintenir l'indépendance des petits États; il inclinerait à rechercher une entente plus étroite avec la Prusse, en faisant à cette Puissance le sacrifice des pays situés au sud du Mein. J'ai cru devoir répondre que rien ne me permettait de supposer qu'il se fût introduit une modification dans les vues du Gouvernement de l'Empereur sur la question allemande, et que je croyais pouvoir le rassurer de ce côté, en lui rappelant les témoignages de sympathie et d'encouragement que les Cours du Midi avaient reçus du Cabinet des Tuileries, et en ajoutant qu'à ma connaissance les Agents français en Allemagne n'avaient eu, dans ces derniers temps, aucune instruction nouvelle conçue dans un esprit différent de celles qui dirigeaient leur langage depuis les événements de 1866. M. de Varnbüler, en me remerciant de ce que je venais de lui dire, a ajouté que mes paroles étaient pleinement conformes aux assurances que le Baron de Wæchter lui envoyait de France; il m'a même, à cette occasion, communiqué la correspondance du Ministre de Wurtemberg à Paris depuis le 1er janvier, et j'ai été heureux de constater le sentiment d'attachement pour notre pays, de dévouement pour notre Souverain et de sympathie pour le Ministère du 2 janvier dont s'inspirent les lettres du Baron de Wæchter [1].

7945. Le Comte Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Comte Daru. (Orig. Prusse, 377, n° 19.)

Berlin, 18 février 1870.
(Cabinet, 20 février; Dir. pol., 25 février.)

Le discours prononcé par le Roi à l'ouverture du Parlement fédéral [2] n'a pas seulement produit une très vive impression sur les esprits, il a encore été envisagé comme une provocation invitant l'Assemblée à s'unir à la Couronne ou plutôt au Præsidium, pour protester contre les tendances qui se manifestent dans le Sud de l'Allemagne. Tel a été, du moins, le sentiment

[1] On trouvera dans Oncken (*Op. cit.*, t. III, p. 318-320) un long extrait d'une lettre confidentielle de Wæchter à Varnbüler du 18 février.

[2] Cf. Benedetti, 15 février.

qui a prévalu dans les rangs du parti national, et on y a vu en effet un motif ou trouvé un prétexte pour élaborer et remettre au Roi une adresse en réponse à son discours, ce que l'usage n'a pas consacré jusqu'à présent. Aux nationaux se sont unis plusieurs conservateurs libres, et, dans une réunion où les deux partis étaient également représentés, on s'est mis promptement d'accord à ce sujet. On a reconnu cependant qu'il convenait de se concerter préalablement avec le Chancelier sur le caractère et l'étendue de cette manifestation. M. de Bismarck a favorablement accueilli les ouvertures qui lui ont été faites; mais, quand on a voulu s'entendre sur les points qui seraient traités dans l'adresse, on s'est trouvé en complet dissentiment. Le Chancelier a jugé, en dernier lieu, que l'on devait se borner à paraphraser le discours du Roi. Après avoir soutenu que le Parlement devait s'exprimer avec plus de fermeté et de précision, ses interlocuteurs se sont cependant rangés à son avis, mais à la condition de rappeler le vœu exprimé par les Chambres badoises pour la prompte admission du Grand-Duché dans la Confédération, et de pouvoir inviter le Gouvernement fédéral à en tenir compte dans un avenir prochain [1]. Les nationaux et les conservateurs libres ont pensé qu'ils ne pouvaient répondre au discours qui leur avait été adressé sans tracer plus clairement que ne l'avait fait le Roi la voie dans laquelle la Confédération devait s'avancer. M. de Bismarck a maintenu que toute manifestation de cette nature était tout à fait inopportune dans les circonstances actuelles, et il a absolument refusé d'y acquiescer, se réservant le droit de régler sa conduite, après avoir pris les ordres du Roi, dans le cas où l'on donnerait suite à la proposition qu'il avait cru devoir combattre. Devant cette attitude du Chancelier, les promoteurs de la démarche qui a été faite auprès de lui ont décidé, dans une nouvelle réunion tenue hier soir, de renoncer à leur projet.

Je reviendrai sur ce sujet, s'il y a lieu, et surtout si le Parlement devait aborder, sur l'initiative de l'un de ses membres, la discus-

[1] Cf. Mosbourg, 8 octobre 1869. — Sur les bruits de pourparlers entre le Gouvernement badois et le Gouvernement prussien à ce sujet, cf. les dépêches de Hell, de Mosbourg, de Lefebvre de Béhaine, de Saint-Vallier et de Cadore de la dernière semaine de septembre et de la première semaine d'octobre 1869.

sion de l'état actuel des rapports de la Confédération avec les Gouvernements du Midi de l'Allemagne. Je me bornerai aujourd'hui à vous faire remarquer, Monsieur le Comte, cette disposition des partis qui revendiquent cependant la plus entière indépendance, à ne toucher aux questions de politique extérieure sans s'en être entendus avec le Gouvernement. A quelles causes particulières faut-il attribuer cette disposition ? Est-ce au sentiment de la responsabilité qui pèserait sur eux s'ils provoquaient inopportunément un conflit international, ou bien à la conviction qu'ils tenteraient en vain un effort sérieux sur ce terrain sans l'assentiment du Gouvernement fédéral ? Je suis tenté de croire que ces deux conjectures sont également vraies, et cet incident nous donne une fois de plus la mesure de la puissance que les auteurs de la Constitution ont réservée au Præsidium et au Chancelier, sans l'assentiment desquels on ne peut rien exiger ni même rien entreprendre.

Je crois devoir, à cette occasion, vous faire part en quelques mots d'un entretien que j'ai eu avec mon Collègue de Russie. Durant ces dernières années, M. d'Oubril s'est montré l'interprète constant et fidèle des sentiments que sa Cour n'a cessé de témoigner à celle de Berlin. Sans toujours approuver les actes du Gouvernement prussien, il ne s'est jamais permis d'en blâmer un seul; il observait ainsi, avec tous les membres du Corps diplomatique, une réserve excessive, qui s'expliquait d'ailleurs naturellement et dont, pour ma part, je n'ai jamais entrepris de le faire sortir. Ce n'est donc pas sans surprise que je l'ai entendu, dans une visite qu'il m'a faite avant-hier, apprécier en termes sévères, sans que je l'y aie provoqué en aucune façon, le discours du Roi. A son avis, ce document contient une interprétation du traité de Prague et développe des doctrines qu'aucun Cabinet ne saurait admettre; il a également trouvé étrange la manière hautaine dont le Roi envisage la situation que les traités d'alliance feraient aux États du Midi, et la part que Sa Majesté revendique dans le maintien de la paix générale; il m'a fait enfin remarquer que, après la conduite qu'elle a tenue dans la dernière guerre, il appartient à la Prusse moins qu'à une autre Puissance de rappeler que les forces armées ne sauraient, de nos jours, être employées à menacer l'indépendance des États étrangers. M. d'Ou-

bril a ajouté qu'il avait cru devoir soumettre ses observations à son Gouvernement en lui envoyant le discours du Roi. Je ne veux pas attacher plus d'importance qu'il ne convient au langage que m'a tenu M. le Ministre de Russie; mais il méritait certainement de vous être rapporté. Je vous ferai également observer que M. d'Oubril m'a paru frappé de la véhémence des attaques dirigées par tous les organes de la jeune Russie contre l'attitude et les prétentions des partis et même du Gouvernement en Prusse, et il ne croit peut-être pas superflu d'en tenir compte dans cette circonstance.

7946. Le Comte Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Comte Daru. (Orig. Prusse, 377, n° 20.)

Berlin, 19 février 1870.
(Cabinet, 21 février; Dir. pol., 22 février.)

[La dépêche du Comte Benedetti est consacrée aux premières séances du Parlement de la Confédération du Nord, à l'élection du bureau (Simson réélu Président, Ujest et Benningsen, Vice-Présidents), aux projets de lois qui doivent venir prochainement en discusion [1].]

7947. Le Vicomte de La Guéronnière, Ministre à Bruxelles, au Comte Daru. (Orig. Belgique, 59, n° 48.)

Bruxelles, 19 février 1870.
(Cabinet, 20 février; Dir. pol., 21 février.)

Il s'est produit hier à la Chambre des Représentants un incident qui se rattache à l'affaire du Chemin du Grand-Luxembourg, et à l'exécution de la loi du 22 février 1869, qui a provoqué les dernières négociations entre la France et la Belgique [2].

(1) Cf. Benedetti, 15 février.

(2) Cf., sur la conclusion des négociations franco-belges, le télégramme de La Valette à La Guéronnière du 27 avril 1869. La commission mixte franco-belge, annoncée par ce télégramme, avait clos ses délibérations le 11 juin

Tout récemment, la Compagnie du Grand-Luxembourg, qui, aux termes de la convention franco-belge, a reconnu [à la Compagnie de l'Est] le droit d'établir des trains de transit[1], a choisi comme son directeur M. Regray, ingénieur en chef de la Compagnie de l'Est.

Cette nomination avait été vue avec déplaisir par le Gouvernement belge, qui s'en était expliqué assez aigrement avec l'ingénieur français. Consulté par lui, à ce moment, sur la conduite qu'il avait à tenir, je me suis abstenu de toute ingérence, même indirecte, dans cette question, et ma réserve a été approuvée par une dépêche de votre honorable prédécesseur, le Prince de La Tour d'Auvergne.

Depuis cette époque, le Gouvernement belge a approuvé la nomination de M. Regray, qui a été installé dans ses fonctions.

En voyant un administrateur de la Compagnie de l'Est diriger la Société du Chemin de fer de Luxembourg, certaines susceptibilités nationales se sont émues, et c'est sous leur influence que des pétitions signalant cet état de choses comme une violation de la loi votée l'an dernier ont été adressées à la Chambre.

M. Frère-Orban, répondant à M. de Fré, qui avait soutenu la pétition, a protesté contre l'idée d'une fusion entre la Compagnie du Grand-Luxembourg et celle de l'Est; il a déclaré que la présence d'un ingénieur français à la tête de l'exploitation d'une Compagnie belge ne pouvait altérer en rien l'indépendance et l'autonomie des deux sociétés; il a ajouté que, «si l'on tentait d'opérer une fusion, malgré les intentions si clairement manifestées par le Gouvernement et par les Chambres, il avait des moyens efficaces de s'opposer à ce que cette fusion pût s'accomplir».

Cet incident n'a pas eu d'autre suite; mais, à cause des faits antérieurs auxquels il se rattache et de la déclaration qu'il a provoquée, je crois utile d'en informer Votre Excellence.

1869. Mais l'arrangement définitif ne fut conclu que le 9 juillet (cf. Rothan, 6 juillet, et La Guéronnière, télégramme, 9 juillet 1869). On en trouvera le texte dans les *Arch. diplom.,* 1870, t. Ier, p. 287-290.

(1) Cf. la première annexe au protocole du 9 juillet dans les *Arch. diplom.,* 1870, t. Ier, p. 288.

7948. Le Comte Daru au Comte de Saint-Vallier, Ministre à Stuttgart. (Minute à chiffrer. Wurtemberg, 90, n° 5.)

Paris, 20 février 1870.

J'ai reçu la dépêche confidentielle, en date du 17 de ce mois, par laquelle vous me rendez compte de l'impression qu'a faite sur le Cabinet de Stuttgart le récent discours du Roi de Prusse. M. le Baron de Varnbüler, en s'ouvrant à vous de ses préoccupations, vous a témoigné son désir d'être tiré d'incertitude au sujet de la politique que suit dans les affaires allemandes le Gouvernement de l'Empereur.

Notre politique est celle qui a été pratiquée non sans succès depuis deux ans; nous nous proposons de la continuer. Le Cabinet dont j'ai l'honneur de faire partie accepte sans arrière-pensée la situation qu'il a trouvée toute faite en Allemagne, et nous n'avons point l'intention de réagir contre le résultat d'événements accomplis. Notre programme, c'est la paix; nous en désirons fermement le maintien, et nous voulons écarter tout ce qui serait de nature à la compromettre autour de nous. Nous nous appliquerons donc, d'une part, à éviter les récriminations et les ingérences intempestives dans les affaires d'Allemagne, d'autre part, à veiller à ce que l'état actuel des choses ne s'aggrave pas au préjudice de l'ordre européen et à notre propre détriment [1].

L'indépendance des États de l'Allemagne méridionale est aujourd'hui une garantie de l'équilibre des intérêts et de la bonne harmonie entre les Puissances; toute tentative qui aurait pour objet d'altérer les conditions de leur existence internationale entraînerait comme conséquence une perturbation dont nous ressentirions nécessairement le contre-coup. En ce moment, le calme se fait dans les esprits; l'attitude nettement pacifique de la France et, nous aimons à le constater aussi, la sagesse des Gouvernements allemands ont produit un apaisement que notre vœu le plus sincère est de rendre durable. Mais il ne faut pas se le dissimuler, si une Puissance étrangère venait à modifier par des

[1] Cette première partie de la dépêche a été résumée, avec citations, par Émile Ollivier (t. XIII, p. 72-73).

actes le *statu quo*, si d'imprudentes démonstrations révélaient le dessein d'altérer les bases sur lesquelles reposent la sécurité actuelle et la confiance réciproque des peuples, les susceptibilités nationales ne tarderaient pas à se réveiller; le Gouvernement de l'Empereur, dans les conditions nouvelles où il s'honore de s'être placé, aurait le devoir impérieux de porter la question devant les Chambres et de leur soumettre sa politique[1]; les discussions qui s'engageraient inévitablement alors auraient pour effet de ranimer les passions, non par notre volonté, mais par celle des Gouvernements qui auraient rendu ces débats nécessaires.

Telle sera la conduite et telles sont les vues du Cabinet. J'ajouterai, à titre confidentiel, que je ne l'ai point laissé ignorer à M. le Baron de Werther, avec qui j'ai eu récemment un entretien à l'occasion du discours du Roi de Prusse. Vous pouvez dire à M. de Varnbüler que rien, comme vous le voyez, n'est changé à notre politique, malgré les bruits contraires qui ont circulé, et lui donner l'assurance que nous ne dévierons point de la ligne de conduite que je viens de vous indiquer[2].

7949. Fournier, Ministre à Stockholm, au Comte Daru. (Orig. Suède, 339, n° 311.)

Stockholm, 20 février 1870.
(Cabinet, 1er mars; Dir. pol., 3 mars.)

J'ai reçu la dépêche n° 1 que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser[3]. Je la remercie de la communication d'un extrait de la correspondance du Ministre de l'Empereur à Copenhague qu'elle a cru devoir y joindre.

Même en Danemark, dans le pays où le Scandinavisme pouvait

(1) Ces deux dernières phrases ont été citées par Émile Ollivier (t. XIII, p. 72), mais celui-ci indique à tort, comme référence, la dépêche de Daru à Tiby du 23 février.

(2) Cf., sur la politique de Daru, une lettre de Metternich à Beust, du 18 février, dans laquelle Metternich rend compte d'une conversation qu'il vient d'avoir avec Daru. (Oncken, *op. cit.*, t. II, p. 317-318.)

(3) La dépêche n° 1 est celle de Daru à Fournier du 9 février.

au moins être le semblant d'une espérance, il commence à n'avoir plus même cette valeur. C'est raison et appréciation positive des choses, en en excluant l'imagination et les désirs vagues et mal définis.

L'union des trois peuples scandinaves, réduite à elle seule, en supposant entre eux la plus parfaite concordance, en admettant chez eux l'instinct mutuel de la conservation et de l'indépendance enraciné et étroitement combiné, l'union, en effet, ne créerait point une force capable de résister *seule*, sans appui, sans alliés décidés, puissants, voisins et toujours prêts, à la double convoitise de la Prusse et de la Russie, que cette convoitise agisse de concert ou isolément.

A Copenhague, on se met à le pressentir de plus en plus clairement; dans les Royaumes-Unis, on incline depuis longtemps à s'y résigner ou à essayer de n'y point penser.

On paraît avoir la triste conscience que le temps n'est plus pour les faibles et les petits de compter sur le droit et sur la justice, et on se laisse aller à prendre la résignation pour une vertu imposée par la fatalité et la supériorité inévitable d'une force prépondérante.

Il y a quatre ans, une partie de l'escadre des États-Unis d'Amérique, ayant à son bord l'Amiral Farragut et le Sous-Secrétaire d'État de la Marine, M. Fox, vint, à son retour de Russie, rendre visite à Stockholm aux autorités suédoises.

Dans un banquet offert par les Américains aux officiers de la Marine suédoise, M. Fox termina un toast par cette pensée : « que, quel que fût l'avenir de la Suède, car le sort des petites Puissances, quelque glorieux que fût leur passé, était de disparaître absorbées par les grandes, les États-Unis garderaient une fidèle mémoire des services qu'ils avaient reçus de la Suède et de ses plus illustres enfants ».

Cette parole avait attristé. On dirait qu'elle plane ici sur l'esprit public, à son insu, et qu'on attend l'avenir sans se préparer à aucun effort, tant on s'en persuade l'inutilité.

Je demande pardon à Votre Excellence de ces quelques réflexions que je résumerai encore en un mot : les peuples du Nord, Danemark, Suède et Norvège, sont des peuples découragés.

[Nouvelles diverses.]

7950. Borély de La Touche, Chargé d'Affaires à Hambourg, au Comte Daru. (Orig. Hambourg, 160, n° 135.)

Hambourg, 22 février 1870.
(Cabinet, 24 février; Dir. pol., 25 février.)

Au moment où la Prusse peut envisager au Sud de l'Allemagne de graves symptômes de mécomptes, et lorsque la pression qu'elle exerce sur les Gouvernements y détermine une majorité d'opposition qui va chaque jour grandissant et se montre plus décidée, ce n'a pas été sans une vive émotion que l'on a entendu le Roi Guillaume, ouvrant le Parlement fédéral, rappeler sur un pareil ton d'autorité certaines conditions de la paix de Prague et les engagements stipulés dans les traités qui l'ont suivie, se montrer en quelque sorte prêt à sortir de la réserve qui avait inspiré sa politique dans ces dernières années [1].

Si l'impression que l'opinion en a ressentie dans cette partie de l'Allemagne peut donner la mesure de celle qui se sera produite dans les États ainsi pris à partie, et à en juger par le caractère de leurs populations, ce surcroît de pression, cette sorte de mise en demeure et de défi n'y prépare rien moins qu'une réalisation facile du programme dont la Prusse vient de souligner avec tant de vigueur certains passages. Est-ce une assistance morale qu'elle entend donner aux Cours qui, guidées par elle, travaillent avec elle à l'œuvre de l'Unité, ou, pour ne citer qu'une de ces suppositions qui se reproduit sans cesse, aurait-elle été entraînée à donner une nouvelle satisfaction aux exigences toujours croissantes du parti national ? Enfin, le Gouvernement prussien aurait-il un intérêt pressant à sonder dans ce moment l'opinion publique en France relativement à la paix de Prague, et a-t-il espéré motiver par une déclaration bruyante des interpellations dans nos Chambres, qui amèneraient le Gouvernement à manifester ses sentiments sur une des plus importantes questions de la politique extérieure et à indiquer la conduite qu'il entend tenir ? M. de Bismarck sait qu'il y a en Allemagne certaines questions

[1] Cf. Benedetti, 15 février.

IMPRIMERIE NATIONALE.

qui ont le privilège de faire leur chemin en y mêlant le nom de la France, surtout en lui donnant sujet de s'en occuper.

7951. Le Général Comte Fleury, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, au Comte Daru. (Orig. Russie, 243, n° 6.)

Saint-Pétersbourg, 22 février 1870.
(Cabinet, 27 février; Dir. pol., 2 mars.)

Les derniers événements qui viennent de se passer en Bavière n'ont pas eu grand retentissement à Saint-Pétersbourg.

La chute du Prince de Hohenlohe a été favorablement accueillie par la presse russe qui est, en général, hostile à M. de Bismarck; elle a vu, dans la victoire remportée par le parti conservateur autonomiste, un échec pour le parti prussien, qui est ici très impopulaire.

Le Prince Gortchakoff, avec lequel j'ai échangé quelques mots à ce sujet, sans avoir l'air d'y attacher d'importance, m'a paru lui-même satisfait de la démission du Premier Ministre de Bavière. Il m'a annoncé que le Roi renonçait à l'idée de faire un grand voyage, et se résignait à pratiquer le Gouvernement constitutionnel avec le nouveau Ministère. Le Chancelier, toutefois, ne m'a rien dit, ou ne m'a rien voulu dire, de ses impressions personnelles au sujet du discours prononcé par le Roi de Prusse à l'ouverture du Parlement fédéral [1].

M. Chotek, le Ministre d'Autriche, qui a été longtemps à Munich, me disait hier soir que, d'après les renseignements qu'il avait reçus, le discours du Roi Guillaume avait eu un résultat diamétralement opposé à celui qu'il en attendait. Sa Majesté avait voulu faire appel au sentiment libéral allemand, et elle n'avait fait que surexciter le sentiment autonome très appuyé lui-même par les Ultramontains.

L'on ne sait pas encore, au moment où j'écris, quel sera le successeur du Prince de Hohenlohe. Plusieurs noms sont en présence; selon les uns, le Président du Conseil ne serait pas immé-

[1] Cf. Benedetti, 15 février.

diatement remplacé, pour laisser le temps aux esprits de se calmer; selon d'autres, ce seraient MM. de Perglas et Gasser qui seraient mis le plus en avant.

Le premier représente le parti autonome conservateur, et rallie beaucoup de sympathies. Le second, Ministre de Bavière à Stuttgart, est l'ami particulier de M. de Varnbüler, et est le représentant très actif et très qualifié de l'union fédérative de la Bavière et du Wurtemberg.

Il va sans dire que ces deux candidatures seraient vues d'un œil très défavorable à Berlin.

7952. Le Comte de Saint-Vallier, Ministre à Stuttgart, au Comte Daru. (Orig., avec déchiffrement. Wurtemberg, 90, n° 10.)

Stuttgart, 22 février 1870.
(Cabinet, 25 février; Dir. pol., 28 février.)

[*Déchiffrement*] J'ai reçu hier soir la dépêche chiffrée que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser sous le n° 5 et à la date du 20 Je vous demande tout d'abord la permission de vous exprimer ma gratitude, et de vous dire combien cet exposé clair et précis de la politique sage et pacifique, mais ferme et bien définie, que suit le Gouvernement de l'Empereur, est précieuse pour moi et utile aux intérêts qui me sont confiés. Votre Excellence a pu voir, par ma dépêche n° 9 [1] et par la reproduction du langage que j'ai tenu à M. le Baron de Varnbüler, que je n'avais pas hésité à déclarer, en dépit de toutes les assertions contraires, que les vues du Gouvernement de l'Empereur dans la question allemande ne s'étaient pas modifiées, et demeuraient fermement guidées par deux objectifs, la conservation de la paix, le maintien du *statu quo* et de l'équilibre européen. La dépêche du 20 est venue apporter à mon langage une autorité que rendaient désirable les circonstances actuelles, et, qu'il me soit permis de le répéter, je désire que Votre Excellence veuille bien trouver ici l'hommage de ma reconnaissance.

[1] Il s'agit de la dépêche du 17 février.

Le Baron de Varnbüler est venu me voir hier soir, lorsque j'étais déjà en possession de la dépêche de Votre Excellence; les rapports confiants qui existent entre nous me permettaient de lui donner confidentiellement lecture des instructions que je venais de recevoir, et j'ai immédiatement recueilli de sa bouche l'expression de sa satisfaction et de sa reconnaissance. Il m'a dit qu'en ce moment, où il allait avoir à affronter de sérieuses difficultés, il avait besoin de force et de courage, et que je venais de lui en donner en lui faisant connaître d'une manière aussi précise les vues sages et *conservatrices* du Gouvernement de l'Empereur; il m'a beaucoup remercié de ma communication, et m'a demandé la permission d'en faire connaître le sens au Roi, qui y trouverait un sujet de sérieux encouragements; il a ajouté que M. le Ministre de Wurtemberg à Paris venait de lui donner, à la suite d'un entretien avec Votre Excellence, des informations également satisfaisantes pour sa politique, et il m'a donné à lire une dépêche que M. le Baron de Wæchter lui a écrite pour lui rendre compte du langage que Votre Excellence lui a tenu dans un dîner donné le 18 aux Affaires étrangères, dîner dans lequel il avait l'honneur d'être placé près de Votre Excellence [1].

M. le Baron de Varnbüler m'a aussi fait lire une lettre en date du 19 par laquelle son gendre, M. le Baron de Spitzemberg, lui rend compte de l'entretien qu'il avait eu ce même jour avec M. le Comte de Bismarck. Cet entretien confidentiel peut être regardé comme satisfaisant pour le Ministre de Wurtemberg. Le Chancelier fédéral aurait déclaré que les passages du discours du Trône prussien qui ont provoqué des alarmes dans le Sud n'indiquent nullement un changement dans la politique du Cabinet de Berlin à l'égard des États situés au delà du Mein : «Nous n'avons, aurait dit M. de Bismarck, aucun projet qui doive vous inquiéter, et *nous ne serons tentés de marcher en avant que si nous vous voyons disposés à marcher en arrière*; continuez à exécuter fidèlement les traités qui nous lient, et nous en ferons autant de notre côté.» D'autre part, M. le Baron de Spitzemberg a appris de bonne source que les phrases inquiétantes qui se trouvaient dans le discours n'y avaient été ajoutées,

[1] Il s'agit évidemment ici de la dépêche de Wæchter du 18 février, en partie publiée par Oncken, *op. cit.,* t. III, p. 318-320.

au dernier moment, que dans le but de donner au Roi de Bavière le courage de défendre et de garder au pouvoir le Prince de Hohenlohe.

Le Ministre de Wurtemberg a profité de son entrevue avec le Chancelier fédéral pour lui faire connaître l'impression pénible causée au Baron de Varnbüler par les articles récents dans lesquels certains journaux ayant un caractère officieux avaient rappelé, en l'attaquant et en la discutant dans des termes agressifs, la déclaration que le Ministre de Wurtemberg avait prononcée à la séance de la Chambre des Députés du 30 octobre 1867 au sujet du *casus fœderis* (1). A cette observation de M. le Baron de Spitzemberg, le Comte de Bismarck s'est empressé de répondre qu'il n'acceptait nullement la paternité des articles de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* ou de la *Gazette de la Croix*, et qu'il pouvait affirmer que son inspiration ou celle de ses bureaux y était absolument étrangère : « Quoique, ajouta-t-il en riant, je ne me prononce pas en ce moment sur ma manière de voir; je n'approuve ni ne condamne les appréciations des journaux dont je parle; je certifie seulement que je n'ai pas inspiré leur langage. »

M. le Baron de Varnbüler a reçu ce matin du Ministre de Wurtemberg à Munich une dépêche confidentielle qui laisse entrevoir la possibilité du maintien aux affaires du Prince de Hohenlohe; M. le Baron de Soden, qui a toujours cru que le Roi tendait à ce but et ne faisait d'ouvertures aux hommes politiques qui viennent d'être pressentis qu'avec le secret espoir de rencontrer leur refus, M. de Soden ajoute que le Prince dit hautement partout qu'il quitte le Ministère, et qu'il est trop pénétré des principes constitutionnels pour garder le pouvoir contre la volonté des Chambres; mais ce langage ne désarme pas sa défiance, et il incline à penser qu'il y a un plan concerté entre le Souverain et le Ministre, dont le maintien serait décidé, dût-on être encore une fois contraint d'en venir à une dissolution du Parlement (2).

[État désespéré du Prince Frédéric de Wurtemberg (3).]

(1) Cf. Châteaurenard à Moustier, 31 octobre 1867 (t. XIX).

(2) Le déchiffrement se termine ici.

(3) Le prince Frédéric de Wurtemberg était l'oncle et le beau-frère du Roi, et le père du prince Guillaume, héritier présomptif du trône.

7953. Le Comte Daru au Comte Benedetti, Ambassadeur à Berlin.
(Minute. Prusse, 377, n° 13.)

Paris, 23 février 1870.

J'ai reçu il y a quelques jours la visite de M. l'Ambassadeur de Prusse, et la direction qu'il a lui-même donnée à notre entretien m'a naturellement amené à lui parler du discours prononcé par le Roi à l'ouverture du Parlement de l'Allemagne du Nord. J'ai dit à M. le Baron de Werther que ma pensée n'était pas d'engager avec lui une discussion sur la portée qu'il convenait d'attribuer à ce discours, et que je ne le chargerais d'aucune communication à ce sujet pour M. le Comte de Bismarck, mais que, l'occasion m'en étant offerte, je n'hésitais pas à exprimer mon sentiment sur un document destiné à produire une impression considérable. Je n'ai point laissé ignorer à M. le Baron de Werther que toute la partie du discours royal relative aux rapports de la Confédération du Nord avec les États du Sud donnait, selon nous, à ces rapports un caractère à la fois bien embarrassant pour les Souverains et bien menaçant pour les peuples; on opposait la parole des uns aux tendances clairement manifestées des autres, et peut-être n'était-ce pas là le moyen de ramener le calme dans les esprits. Mais nous avions été particulièrement frappés, ai-je dit, du langage du Roi sur l'article 4 du traité de Prague. Cet article, en ce qui concerne l'entente à établir au sujet du lien national entre l'Allemagne du Nord et les États du Sud, est, suivant les expressions du Roi, l'objet de sa constante sollicitude; mais Sa Majesté s'est abstenue d'ajouter que la clause dont il s'agit stipule pour ces États une situation internationale indépendante, et cette omission donne certainement à ses paroles une signification peu conforme à l'esprit des arrangements de 1866.

J'ai été conduit par ces considérations à rappeler en termes généraux la politique que nous suivons à l'égard de l'Allemagne. Cette politique est celle qui a été pratiquée depuis deux ans par le Gouvernement de l'Empereur. Le Cabinet du 2 janvier accepte sans arrière-pensée le *statu quo tel qu'il est* en Allemagne, et nous n'avons point l'intention de réagir contre le résultat d'événements accomplis. Notre programme est la paix, nous en désirons *sincèrement le maintien*. Je l'ai déclaré hier encore à la tribune du

Corps législatif [1], et nous voulons écarter tout ce qui serait de nature à la compromettre. Nous éviterons donc les récriminations et les ingérences intempestives dans les affaires d'autrui; mais nous devons veiller attentivement à ce que l'état actuel des choses ne s'aggrave pas au préjudice de l'équilibre européen et à notre propre détriment.

L'indépendance des États de l'Allemagne méridionale est aujourd'hui une garantie de cet équilibre et de la bonne harmonie des Puissances. Toute tentative qui aurait pour objet d'altérer d'une façon directe ou indirecte les conditions de l'existence internationale des États de l'Allemagne du Sud entraînerait comme conséquence une perturbation générale. Dans ces derniers temps, l'opinion publique s'est calmée en France comme en Europe sur les questions extérieures. L'attitude nettement pacifique de la France, et, nous aimons aussi à le constater, la sagesse des Gouvernements allemands, la sagesse de tous les Cabinets, ont produit un apaisement que notre vœu sincère est de rendre durable. Mais il ne faut pas se le dissimuler : si l'on venait à modifier par des actes le *statu quo*, si d'imprudentes démonstrations révélaient le dessein d'altérer les bases sur lesquelles reposent la paix et la confiance réciproque des peuples, les susceptibilités nationales ne tarderaient pas à se réveiller. Le Gouvernement de l'Empereur, dans les conditions nouvelles où il s'honore de s'être placé, aurait alors le devoir impérieux de porter la question devant les Chambres,

[1] A la suite d'une interpellation de Jules Favre, le 21 février, sur la ligne politique que le Gouvernement entendait suivre dans sa politique intérieure, Daru, mis en cause, avait répondu le 22. Le passage de son discours auquel il est fait ici allusion est le suivant :

Nous voulons la paix, la paix durable avec toutes ses conséquences pour le développement des libertés intérieures et de la prospérité générale. C'est là la politique du Cabinet. Nous en avons la charge, et il n'est pas permis de dire, comme l'a fait M. Jules Favre, que cette politique appartient au système du gouvernement personnel. Elle nous appartient à nous, puisque nous en sommes responsables. Nous voulons le maintien de la paix; nous y travaillons de tous nos efforts; mais, pour y parvenir, il faut une main ferme, un cœur fier et un œil vigilant, parce que cet incendie qu'on appelle la guerre a été depuis dix ans allumé aux États-Unis, en Allemagne, en Italie, en Espagne, et vous savez que les incendies, même les mieux éteints, laissent des traces brûlantes et des débris fumants qu'une étincelle peut remettre en feu. L'état de l'Europe et du monde est une raison puissante pour la conservation de la bonne harmonie entre nous, par le désir profond qui nous est commun à tous de travailler énergiquement à affermir la paix ébranlée. (*Journal Officiel*, 1870, p. 355.)

de leur soumettre sa politique, d'en appeler à l'opinion. Les discussions qui s'engageraient inévitablement auraient pour effet de réveiller les passions, non par notre volonté, mais par celle des Gouvernements qui auraient rendu ces débats nécessaires.

Telle sera la conduite et telles sont les vues du Cabinet. Je les ai exposées à M. le Baron de Werther. Je lui ai dit, je le répète, que je ne le chargeais pas de transmettre ces observations à M. de Bismarck. Je ne vous en charge pas davantage quant à présent. C'est à titre d'information personnelle uniquement que je vous donne connaissance de notre entretien.

7954. LE COMTE DARU À TIBY, CHARGÉ D'AFFAIRES À MUNICH. (Confidentielle. Orig. Bavière, 248, n° 5.)

Paris, 23 février 1870.

[Le Comte Daru remercie Tiby des informations qu'il lui a communiquées sur la crise bavaroise, et définit la politique suivie à l'égard de l'Allemagne par le Gouvernement impérial.]

Telles sont les vues qui inspirent notre politique; elles l'ont guidée, non sans succès, depuis deux ans, et nous ne dévierons pas de cette ligne de conduite. C'est, au surplus, avec beaucoup de mesure et de tact que vous devez user de ces indications; mais j'ai tenu à vous les donner pour vous mettre à même de juger de la valeur des bruits mis en circulation dans quelques journaux allemands et d'après lesquels nos dispositions auraient changé à l'égard des États du Sud.

7955. LE COMTE BENEDETTI, AMBASSADEUR À BERLIN, AU COMTE DARU. (Télégr. Déchiffrement. Prusse, 377.)

Berlin, 23 février 1870, 4^h 25 soir.
(Reçu à 5^h soir.)

A l'occasion de la discussion en troisième et dernière lecture de la convention conclue avec le Cabinet de Carlsruhe touchant l'assis-

tance judiciaire[1], les membres du parti national se proposent d'interpeller demain le Chancelier fédéral sur l'état actuel des rapports du Gouvernement fédéral avec les Cours du Midi de l'Allemagne, et notamment sur l'accueil qu'il est disposé à faire aux vœux exprimés par le Grand-Duché de Bade d'être admis dans la Confédération[2]. Le Comte de Bismarck vient de m'assurer que son intention est d'y répondre d'une manière évasive, surtout en ce qui concerne le second point, si on lui en laisse la latitude; que, si on le met en demeure de s'expliquer, il déclarera que la Confédération ne saurait accueillir la demande du Gouvernement badois; il justifiera cette opinion à l'aide d'arguments puisés dans la situation intérieure de l'Allemagne, et en évitant d'envisager la question du point de vue international.

7956. Le Marquis de La Valette, Ambassadeur à Londres, au Comte Daru. (Particulière. Orig. Angleterre, 751.)

Londres, 23 février 1870.

Obligé, par suite d'une assez forte indisposition, de garder pendant quelques jours la chambre et même le lit, je n'ai pu me rendre qu'hier chez Lord Clarendon.

Dès le début de notre conversation, le Principal Secrétaire d'État m'a entretenu d'un incident sans grande portée, mais dont je crois cependant devoir vous rendre compte. Lord Lyons venait de lui mander que vous auriez exprimé l'espoir, fondé sur les assurances contenues dans ma dernière lettre, de voir le Ministre des Affaires étrangères de la Reine engager la question avec Berlin soit par une dépêche officielle soit par quelques paroles au Parlement. L'Ambassadeur d'Angleterre se serait montré surpris de cette communication, et aurait fait remarquer qu'elle n'était pas d'accord avec ce que lui écrivait le Principal Secrétaire d'État. Il y avait là, en tout cas, un point douteux à éclaircir, et Lord Clarendon m'a effectivement demandé, en termes très amicaux, si

(1) Cf. Benedetti, 15 février.

(2) Cf. Benedetti, 18 février, et la note 1, p. 330.

je m'étais exprimé dans le sens des paroles qui avaient été recueillies par Lord Lyons. J'ai dû lui répondre que je n'avais pas ma lettre sous les yeux, mais que j'avais la profonde conviction de n'avoir rapporté à mon Gouvernement que ce qui m'avait été dit et dans la mesure où cela m'avait été dit. Je ne pouvais donc croire qu'à un malentendu.

Mon premier soin, en rentrant à l'Ambassade, a été de me reporter, non seulement à cette lettre du 18 [1], mais aux précédentes, et, si vous trouvez vous-même, au milieu de tant de préoccupations, le temps de les relire, vous verrez que je n'ai pu, dès que la question a été nettement posée, ni assurer pour mon propre compte, ni vous laisser supposer un instant que Lord Clarendon agit autrement qu'à titre officieux. Votre lettre du 13, à laquelle répondait celle que je vous ai écrite le 18, ne demandait d'ailleurs aucune démarche officielle, et le Principal Secrétaire d'État, en donnant, ainsi que je l'ai constaté, son assentiment à toutes les considérations que vous aviez si justement et si habilement présentées, s'était borné à réserver la question d'opportunité, à déclarer, en d'autres termes, qu'il attendrait soit la réponse de Berlin soit la présentation de notre budget pour reprendre «la conversation interrompue». Cette dernière expression vous avait été empruntée à dessein, comme celle qui rendait le mieux le caractère que devaient conserver ces nouvelles démarches.

Il y a donc là, je le répète, un malentendu, que je vous signale uniquement parce qu'on me l'a signalé, et sans y attacher plus d'importance qu'il ne comporte.

Cette petite difficulté éclaircie, Lord Clarendon m'a parlé de la réponse qu'il avait reçue de Berlin et dont vous avez sans doute déjà eu connaissance par Lord Lyons, à qui un extrait en a été communiqué samedi dernier. Le Principal Secrétaire d'État n'a pas pu me donner lecture de ce document, qui se trouvait entre les mains de la Reine. D'après ce qu'il m'en a dit, la réponse de M. de Bismarck serait courtoise, et, à travers de nombreuses réticences, ne contiendrait pas, au moins dans la forme, un refus aussi absolu qu'on pouvait le craindre. Après avoir reproduit les arguments et les chiffres qu'il a si souvent mis en avant, le Chancelier fédéral

[1] La lettre de La Valette du 18 février ne figure pas à la Correspondance.

se retrancherait, cette fois, derrière certaines considérations auxquelles Lord Clarendon était loin de s'attendre. Ce serait en raison de préoccupations que leur inspire la Russie plus encore que la France que ni M. le Comte de Bismarck, ni le Roi Guillaume ne croient pouvoir consentir au désarmement (et, par parenthèse, il résulte de cette déclaration que le Chancelier fédéral est revenu sur sa résolution de ne point entretenir Sa Majesté de la proposition anglaise). L'état général de santé de l'Empereur de Russie inspirerait d'assez sérieuses inquiétudes, et le Tsarévitch serait loin d'avoir pour la Prusse les sentiments de son père. La prudence faisait donc au Cabinet de Berlin une loi d'être toujours prêt du côté de ses frontières orientales.

Une telle confidence de Berlin à Londres me paraît singulière. A-t-elle quelque apparence de sincérité ? La Russie et la Prusse ne sont-elles pas aussi bien ensemble qu'on le suppose généralement? Ou M. de Bismarck a-t-il voulu flatter le Cabinet de Londres en représentant la Prusse comme moins sûre de la Russie, pour lui donner le droit de s'appuyer davantage sur les sentiments de la Reine et de l'Angleterre? Là-dessus, mon cher Ministre, vous devez en savoir plus long que moi.

M. de Bismarck aurait également fait allusion à une alliance éventuelle de l'Autriche avec les États du Sud de l'Allemagne [1]. La France elle-même, aurait-il ajouté, pouvait avoir quelques velléités d'agrandissement; elle avait voulu un instant le Luxembourg : elle pouvait, à un moment donné, songer à d'autres acquisitions territoriales.

Le Chancelier fédéral terminerait ainsi : « Si nous désarmions, si nous nous affaiblissions par conséquent, nous garantirait-on la situation que nous avons acquise [2]? »

(1) La réponse de Bismarck a été résumée par Émile Ollivier (t. XIII, p. 69-70).

(2) Benedetti a publié, dans *Ma Mission en Prusse* (p. 294-295), le fragment suivant d'une lettre particulière de lui, du 8 mars, sur la démarche anglaise (nous n'avons pas retrouvé l'original) :

J'ai appris que mon Collègue d'Angleterre a tout récemment touché avec M. de Bismarck la question du désarmement, et je crois pouvoir vous assurer que le Chancelier s'est exprimé de manière à ne lui laisser aucun doute sur l'inutilité des efforts qu'on pourrait tenter à Berlin à cet égard. M. de Bismarck ne lui a pas caché que le Roi déclinera toutes les ouvertures qui pourront lui être faites, et que sous le régime

Si M. de Bismarck n'a voulu qu'ajouter un argument à une argumentation déjà si complète, au point de vue tout personnel qui l'occupe, nous ne pouvons qu'en prendre acte; mais, s'il a prétendu poser une question, elle me semble au moins singulière, et je ne vois guère à qui la Prusse pourrait demander légitimement la garantie des acquisitions territoriales qui ont été la conséquence de Sadowa.

P.-S. — [Préoccupations que causent à Lord Clarendon les délibérations du Concile.]

7957. Le Comte Daru au Comte de Mosbourg, Ministre à Carlsruhe. (Minute. Bade, 49, n° 6 [1].)

[Paris,] 24 février 1870.

Vous connaissez les polémiques qui se sont élevées en Allemagne sur l'interprétation à donner aux traités d'alliance conclus en 1866 entre la Prusse et les États du Midi. Les renseignements que je trouve à ce sujet dans la correspondance du Ministre de France à Stuttgart m'ont paru de nature à vous intéresser, et j'ai l'honneur de vous envoyer sous ce pli la copie d'une de ses dépêches [2].

actuel on n'obtiendra pas de la Prusse qu'elle réduise, dans une proportion quelconque, son état militaire. Il lui a d'abord représenté que l'organisation qu'il faudrait remanier est en même temps une institution politique et sociale, une sorte d'école pour toutes les classes de la population, où l'on puise le dévouement au Roi et au pays, un moule où elles reçoivent l'empreinte patriotique, d'où elles sortent animées du même esprit et des mêmes sentiments. On ne pourrait donc l'amender sans porter atteinte à la fois et aux forces militaires et à l'unité nationale, sans blesser les convictions publiques, qui voient dans le service obligatoire et ses conséquences naturelles la base et la meilleure garantie de la sécurité et de la grandeur de la Prusse. M. de Bismarck juge donc qu'il ne saurait, dans aucune hypothèse, appuyer une proposition qui se heurterait à de semblables difficultés.

Cette lettre de Benedetti a été résumée par Émile Ollivier (t. XIII, p. 70).

(1) Une autre dépêche de même date, et portant le n° 5, n'a pas été conservée. Elle est représentée seulement dans la Correspondance par une feuille, qui porte les indications suivantes : «Objet : Traité d'alliance. — Manque.»

(2) Il s'agit vraisemblablement de la dépêche du 16 février. Cf., sur le même sujet, Saint-Vallier, 10 février.

7958. Le Comte Daru à Tiby, Chargé d'Affaires à Munich. (Orig. Bavière, 248, n° 6.)

Paris, 24 février 1870.

Nos Agents diplomatiques en Allemagne m'ont transmis d'intéressantes informations au sujet de l'effet produit par les derniers débats des Chambres bavaroises et par la retraite du Prince de Hohenlohe. Je crois devoir vous adresser ci-annexés plusieurs extraits de leur correspondance; vous y trouverez d'utiles indications pour contrôler et compléter ce que vous me mandez vous-même des diverses interprétations que l'on donne à Munich aux traités d'alliance militaire signés avec la Prusse en 1866 [1].

7959. Le Comte Daru au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Minute. Autriche, 501, n° 23 *bis*.)

Paris, 24 février 1870.

Dans le cours d'un entretien que j'ai eu il y a quelques jours avec M. le Baron de Werther, la conversation s'est portée sur le discours prononcé par le Roi de Prusse à l'ouverture du Parlement de l'Allemagne du Nord. Je n'ai pas cru devoir dissimuler l'impression produite sur le Gouvernement de l'Empereur par le passage dans lequel il est question des rapports de la Confédération avec les États du Sud, et je suis entré à cette occasion dans quelques développements au sujet de la politique que nous entendons suivre dans les affaires allemandes [2].

Tout en précisant notre point de vue, j'ai eu soin de laisser à mes paroles le caractère d'une conversation purement privée; j'ai bien spécifié que mes remarques n'étaient pas adressées à M. l'Ambassadeur de Prusse pour qu'il les transmît à M. le Comte de Bismarck, et j'ai ajouté que je n'avais pas l'intention, de mon côté, de charger M. le Comte Benedetti de présenter aucune observation au Chancelier de la Confédération de l'Allemagne du Nord.

[1] Cf. Saint-Vallier, 10, 16 et 17 février; Benedetti, 12 février; Mosbourg, 17 février.

[2] Cf. Daru à Benedetti, 23 février.

Il m'a paru indispensable toutefois de tenir notre Ambassadeur à Berlin au courant des idées générales que j'avais exposées à M. de Werther; je les ai consignées dans une dépêche que vous trouverez sous ce pli et que je vous communique confidentiellement à titre d'information toute personnelle.

7960. Le Comte Daru au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Confidentielle. Minute. Autriche, 501, n° 25.)

[Paris,] 24 février 1870.

Je reçois de l'Ambassadeur de l'Empereur à Berlin une dépêche télégraphique par laquelle il me fait savoir qu'un certain nombre de membres du parti national, au sein du Parlement de l'Allemagne du Nord, auraient l'intention d'adresser demain[1] au Chancelier une interpellation sur l'état actuel des rapports du Gouvernement fédéral avec les États du Sud, et en particulier sur l'accueil qui serait fait au désir exprimé par le Grand-Duché de Bade d'être reçu dans la Confédération[2].

D'après les informations que me transmet M. le Comte Benedetti, M. de Bismarck se proposerait de répondre d'une manière évasive; si cependant il était mis en demeure de s'expliquer, il déclarerait que le vœu du Gouvernement badois ne peut être admis, et, en évitant de traiter la question au point de vue international, il justifierait sa manière de voir par des considérations tirées de la situation intérieure de l'Allemagne.

7961. Le Comte Daru au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Particulière et confidentielle. Minute. Autriche, 501.)

Paris, 24 février 1870.

J'attendais l'expédition du courrier pour répondre à la lettre particulière que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en date

(1) En réalité, l'interpellation Lasker eut lieu le 24 février.
(2) Cf. Benedetti, télégramme, 23 février.

du 14, et je tiens avant tout à vous remercier des informations si intéressantes qu'elle renferme.

J'ai peu de choses à vous dire sur la Roumanie. La correspondance de notre Agent à Bucarest dépeint la situation du pays comme fort grave et celle du Prince comme très compromise [1]. Les préoccupations de l'Autriche à ce sujet nous paraissent donc très légitimes, et nous ne nous étonnons pas que, dans la prévision du renversement du Prince Charles, elle étudie ce que le Comte de Beust appelle une solution éventuelle.

C'est là au surplus un sujet que je me réserve de reprendre ultérieurement avec vous, et je me borne pour le moment à ce peu de mots sur la Roumanie pour en venir immédiatement à ce qui a été le véritable but de l'entretien de M. de Beust.

Nous ne pouvons qu'approuver assurément les considérations générales dans lesquelles le Chancelier est entré sur les inconvénients que peut avoir la prolongation de l'état de choses actuel en Espagne. Guidés par notre bienveillance envers la nation espagnole, nous faisons des vœux pour le prompt rétablissement d'un ordre de choses définitif que nous désirons voir se former avec toutes les conditions de la stabilité et de la durée; mais, par cette raison même, dès le lendemain des événements qui ont renversé le Trône de la Reine Isabelle, nous avons adopté une règle de conduite dont l'expérience nous a démontré la sagesse : nous nous sommes imposés l'abstention la plus complète dans le choix du nouveau Souverain de l'Espagne; nous n'avons appuyé aucun candidat, nous n'en avons combattu aucun. Les considérations qui nous ont tracé cette politique ne sauraient donc avoir rien de personnel au Prince dont le Comte de Beust a prononcé le nom devant vous [2]. C'est, vous a-t-il dit, un esprit libéral et éclairé, réunissant en sa personne les qualités nécessaires pour servir de trait d'union entre le passé et l'avenir. Nous avons la plus grande confiance dans les appréciations de M. le Chancelier d'Autriche; nous n'aurions aucun sujet de nous plaindre ou de nous préoccuper d'un tel choix, et le Cabinet de Vienne, en favorisant cette combinaison, ne nous aurait pas pour adversaires; mais c'est seulement

[1] Cf. p. 305, note 1.

[2] L'archiduc Ferdinand de Toscane.

à une entente directe avec le Gouvernement espagnol qu'il doit, selon nous, en demander le succès, et tout ce qui aurait l'apparence d'une pression ou d'un concert établi pour déterminer le choix de la nation espagnole irait, nous le croyons, contre le but qu'il se propose.

Il nous est, quant à nous, impossible de nous écarter de la réserve que nous avons gardée jusqu'ici, je vous le répète, à l'égard de toutes les candidatures qui se sont produites, sans en excepter aucune. La lettre que vous m'avez adressée et dont j'ai rendu compte à l'Empereur n'a été pour Sa Majesté qu'une occasion d'affirmer de nouveau la politique suivie dans cette question par son Gouvernement et adoptée complètement, dès le principe, par le Ministère du 2 janvier.

Je vous serai reconnaissant de développer ces considérations à M. de Beust, dans la forme la plus amicale et de la manière la plus propre à le convaincre de l'importance qu'elles ont pour nous.

7962. Le Comte Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Comte Daru. (Télégr. Déchiffrement. Prusse, 377.)

Berlin, 24 février 1870, 5h 50 soir.
(Reçu à 7h 30 soir.)

Le Comte de Bismarck a été amené à prendre plusieurs fois la parole sur l'interpellation que je vous ai annoncée hier et qui a été développée par M. Lasker [1]. Il s'est attaché à démontrer que l'entrée du Grand-Duché de Bade dans la Confédération ne se conciliait ni avec les intérêts de cet État, ni avec ceux des Gouvernements confédérés. Il a blâmé l'initiative prise par le parti national

[1] Bismarck répondit par un discours à l'interpellation Lasker, puis il prit deux fois la parole pour répondre à des observations présentées par les députés Loewe, Lasker, de Rabenau, de Kardorff et Miquel. Les discours de Bismarck figurent trois fois dans le tome Prusse 377 : 1° en annexe à la dépêche de Benedetti du 25 février, n° 22; 2° en annexe à la dépêche de Benedetti du 27 février, n° 25 (texte officiel); 3° sous forme d'extrait du *Constitutionnel*. Ils ont été reproduits dans les *Arch. diplom.*, 1874 (t. II, p. 271-284), et résumés dans Horst Kohl (t. Ier, p. 386-387).

en cette circonstance, et il l'a envisagée comme un témoignage de méfiance. La motion a été retirée.

7963. Borély de La Touche, Chargé d'Affaires à Hambourg, au Comte Daru. (Orig. Hambourg, 160, n° 136.)

Hambourg, 24 février 1870.
(Cabinet, 26 février; Dir. pol., 28 février.)

Le *Correspondant de Hambourg* vient de publier un article dont l'auteur, en quête certainement des faveurs de la Prusse, commente, dans une série de raisonnements souvent plus que confus, le discours d'ouverture du Reichstag [1], et fait ressortir, par des considérations qui offrent cependant quelque intérêt, les conséquences que pourraient avoir pour les États du Sud de l'Allemagne de trop sérieuses résistances aux conseils de la Prusse et aux déclarations qu'elle vient de faire sur la façon dont elle entend que la paix de Prague et les traités avec l'Allemagne soient compris.

«Le discours du Trône du Roi Guillaume, dit-il, aura éveillé à juste titre l'attention de l'Allemagne et de l'Europe. Il donne le programme des questions dont le Reichstag aura à s'occuper, et fait une déclaration importante sur les affaires de l'Allemagne. Il dit nettement quelles sont les conditions de l'union nationale et les obligations qu'elle impose aux parties contractantes. Celle de mettre en cas de guerre leur force armée entière au service l'une de l'autre a soulevé de violentes objections. Les uns veulent lire dans les traités le droit, pour chacune des parties, d'examen du cas de guerre; d'autres, allant plus loin, prétendent que les traités, ayant été imposés par la force peuvent, doivent même être violés, que ce serait œuvre méritoire. Nous nous permettrons de donner le conseil aux ultras du parti patriotique en Bavière et en Wurtemberg d'y réfléchir, et d'envisager quelles devraient être les suites d'une pareille violation des traités : les Prussiens, traversant le Mein, dans une seconde promenade militaire, pourraient peut-être bien ne plus s'arrêter à Wurtzbourg et aller jusqu'à Munich

[1] Cf. Benedetti, 15 février.

IMPRIMERIE NATIONALE.

et Stuttgart imposer des conditions de paix bien autrement dures que celles dont on se plaint aujourd'hui.

» Si l'Allemagne du Sud, qui a déjà fait l'expérience d'une alliance avec l'Autriche, est tentée d'une alliance avec la France, si elle veut jouer son indépendance, les avertissements ne lui auront pas manqué, et elle n'aura qu'à s'en prendre à son aveugle témérité d'avoir à en subir les conséquences.

» Sans doute on peut reprocher quelque obscurité à la rédaction de l'article IV du traité de Prague; les circonstances au milieu desquelles elle a été conclue pourraient peut-être facilement l'expliquer : évidemment, on supposait alors possible une union des États du Sud qui n'existe pas encore, qui selon toute probabilité n'existera jamais. Prétendrait-on sérieusement qu'il serait possible de reconnaître entre les États une union nationale, et pour chacun d'eux une indépendance internationale? Mais ce serait, sans nul doute, de toutes les formes fédératives la plus absurde et la plus extraordinaire.

» Chaque État a certainement le droit, en raison de son indépendance personnelle, de rechercher telle alliance qui lui convient le mieux; aussi une union entre le Grand-Duché de Bade et la Confédération du Nord serait certainement inattaquable, et les États du Sud auraient également le droit, par des conventions particulières avec le Nord sur les poids et mesures, l'assistance judiciaire, la propriété des forteresses, etc., etc., de rechercher ce qui pourrait convenir le mieux à leurs intérêts. Leur indépendance ne courrait par là aucun danger, et nous estimons que ce serait le devoir de la Confédération du Nord non seulement d'aller au-devant d'eux, mais aussi de leur indiquer la meilleure voie à suivre pour arriver à former ce système d'unification nationale. Mais, si l'on veut prétendre qu'en raison de cette indépendance personnelle l'examen du cas de guerre, contenu implicitement dans les traités, établit dans tous les cas un droit absolu pour les États de rechercher si l'intégrité du territoire est ou non menacée, il faut pourtant reconnaître que ce droit est en lui-même illusoire. Un cas de guerre sérieux laisserait-il le temps à pareil examen? L'Allemagne du Nord ne songe pas à imiter l'Empire français, à aller porter ses armes hors d'Europe pour y répandre la civilisation ou acquérir des colonies : toute guerre européenne mena-

cera l'intégrité des territoires, l'indépendance des États, et les traités d'alliance n'ont d'autre but, d'autre signification que d'unir le Nord et le Midi de l'Allemagne contre une semblable guerre.»

Après avoir célébré les vertus de ces traités qui garantissent les États du Sud (l'organisation militaire du Nord étant la plus forte) non seulement contre l'Autriche et la France mais aussi contre la Prusse, l'auteur de cet article estime qu'il convient de s'y tenir, de les bien comprendre et de les exécuter loyalement. «Aussi nous espérons, dit-il, que le successeur du Prince de Hohenlohe sera un homme d'État et non un politique de brasserie, et que, autant que le Prince, il tiendra à ces traités. S'il ne cherche pas à développer les rapports qui existent entre son pays et la Confédération du Nord, nous n'y verrons pas un grand mal; le Gouvernement prussien se trouvera peut-être amené par là à modifier sa politique intérieure, et placé dans de meilleures conditions pour se concilier les sympathies des États du Sud. Les traités ne semblent donc nullement menacés, malgré les vagues croissantes des passions politiques qu'ils soulèvent dans le Sud de l'Allemagne, et le Roi, dans son discours, était parfaitement autorisé à manifester à leur égard une confiance qui a été si désagréable à la France.»

Assistée par des auxiliaires aussi militants, la presse de Berlin peut, pendant quelque temps, s'en tenir à des appréciations relativement modérées.

7964. Meroux de Valois, Consul à Kiel, au Comte Daru. (Orig. Prusse, Kiel, 5, n° 100.)

Kiel, 24 février 1870.
(Cabinet, 26 février; Dir. pol., 28 février.)

Des professeurs de l'Université de Kiel, membres du Parlement de Berlin, prétendent savoir que Votre Excellence a déclaré à M. le Comte Benedetti que la France veut *absolument* que le traité de Prague soit rempli dans tous ses articles. Cette opinion, qu'ils expriment dans toutes les réunions, ils l'appuient sur des lettres qu'ils reçoivent de Paris et dans lesquelles on leur assure que le Cabinet impérial est dans la nécessité d'imprimer à sa politique extérieure un caractère plus ferme et plus conforme à l'esprit de la nation française. Ces messieurs (anciens partisans du Duc

d'Augustenbourg) sont très mécontents de leur Gouvernement, et surtout de M. le Comte de Bismarck. Dans leur opinion, cet homme d'État aurait complètement épuisé son rôle, et il ne serait plus qu'un obstacle au développement de l'Allemagne. Tous ces propos, répandus dans la population des Duchés, contribuent beaucoup à y entretenir de vifs regrets du passé, regrets qui se traduisent très violemment dans les campagnes et y contrecarrent beaucoup l'action des autorités.

7965. Note au crayon de la main de Daru[1]. (Prusse, Kiel, 5, f° 355 *bis.*)

(Lettre prudente à faire.)

Je ne puis ratifier le langage que l'on me prête ; je ne sais les bruits qui courent que par la dépêche du 24 février. Il faut se tenir en garde contre les excitations des passions locales. Je ne veux pas que l'on puisse m'accuser de les entretenir ou de les attiser. Je recommande à nos Agents la plus grande réserve. Ils n'ont pas le droit de s'expliquer sur tous les bruits qui se colportent. Le mieux est de se taire, car toutes les paroles prononcées, tant dans un sens que dans l'autre, seraient commentées par les amis ou les ennemis de la Prusse, et reproduites autrement qu'elles n'auraient été prononcées. Il ne me convient pas de m'expliquer.

7966. Le Comte Daru au Marquis de La Valette, Ambassadeur à Londres. (Particulière. Minute. Angleterre, 751.)

Paris, 25 février 1870.

Ainsi que vous l'avez très justement pensé, il y a eu évidemment un malentendu entre Lord Lyons et moi au sujet du mot de Parlement que j'avais trouvé dans votre lettre et qui a pris place dans

[1] En tête, note à l'encre : « Réponse à la dépêche politique de Kiel, n° 100, 24 février 1870. »

notre conversation[1]. Vous aviez voulu parler de la présentation du budget français au Corps législatif, et moi-même, en me servant de l'expression de Parlement, je n'ai nullement eu l'intention de changer les termes de la question telle que Lord Clarendon l'avait posée en vous disant qu'il agissait à titre purement officieux auprès du Cabinet de Berlin.

Je considère donc ce point comme éclairci, et j'en viens immédiatement à la réponse de M. de Bismarck, telle que le Principal Secrétaire d'État vous l'a fait connaître.

Je me félicite d'abord de voir que, dans la pensée du Gouvernement anglais, le refus du Chancelier fédéral ne serait pas, au moins dans la forme, aussi absolu qu'on l'avait craint d'abord à Londres. Quant aux chiffres produits de nouveau à Berlin, je vous ai exposé mes observations dans une précédente lettre; je crois peu nécessaire de les reproduire ici. Elles m'ont paru contenir une réfutation complète et décisive de l'argumentation de M. de Bismarck[2].

C'est peut-être par cette raison même que le Chancelier a eu recours aux considérations derrière lesquelles il s'est retranché en dernier lieu. Elles n'étaient pas moins inattendues pour nous que pour Lord Clarendon. C'est en effet pour la première fois que j'entends parler des préoccupations que causent à la Prusse les intentions de la Russie. Nous avions toujours pensé que, depuis les derniers événements de Pologne, les deux Cabinets entretenaient les rapports les plus amicaux et les plus confiants. Cette bonne entente n'a pas paru un seul instant altérée par la transformation que l'Allemagne a subie. Si jamais nous n'avons acquis la certitude positive d'arrangements écrits, nous avons pu constater l'existence d'un accord préalable dans la plupart des questions générales qui se sont posées, et nous n'avons recueilli à Saint-Pétersbourg aucun symptôme autorisant à penser que les relations des deux pays se soient modifiées dans ces derniers temps. Si des tendances nouvelles se manifestaient, n'en aurions-nous pas reçu la confidence, ou du moins ne les aurions-nous pas entrevues? Le Cabinet de Londres en est à cet égard au même point que nous, et ce silence des Agents anglais aussi bien que des nôtres peut être

[1] Cf. La Valette, 23 février.

[2] Cf. p. 347, note 2.

tenu jusqu'ici, je crois, pour une preuve suffisante du caractère peu sérieux des inquiétudes manifestées par M. de Bismarck.

Je me réserve de revenir plus à loisir sur cette question, ainsi que sur les autres points que vous indiquez dans votre lettre; mais j'ai tenu à vous faire part dès aujourd'hui de mon impression première.

[La fin de la lettre a trait au Concile.]

7967. Le Comte Daru au Général Comte Fleury, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg. (Très confidentielle[1]. Minute à chiffrer. Russie, 243.)

Paris, 25 février 1870.

J'ai à vous entretenir aujourd'hui d'une affaire d'un caractère essentiellement secret, et, avant de l'aborder ici, je crois devoir recommander à votre discrétion la plus absolue les détails dans lesquels je vais entrer.

Le Cabinet anglais a jugé opportun de faire auprès du Cabinet de Berlin des démarches confidentielles ayant pour but de s'assurer si la Prusse serait disposée à diminuer son effectif militaire dans le cas où la France consentirait de son côté à prendre une mesure semblable. Je viens d'être informé de ces démarches. Il paraît qu'elles auraient été accueillies d'une manière courtoise, et que le langage de M. le Comte de Bismarck n'impliquerait pas, au moins dans la forme, un refus positif. Cependant le Chancelier fédéral, alléguant la position géographique de la Prusse, placée dans le voisinage de trois grandes Puissances militaires, essaierait d'en conclure qu'il y a un danger pour elle à désarmer, et, à ce propos, il se retrancherait particulièrement derrière certaines considérations que Lord Clarendon déclare n'avoir pas prévues. Elles ne nous ont pas moins surpris que le Principal Secrétaire d'État de la Reine. Pour citer les paroles mêmes qui me sont transmises, ce serait en raison des préoccupations que leur cause la Russie plus encore que la France que ni M. le Comte de Bis-

[1] En tête : «Pour l'Ambassadeur seul.» — Cette dépêche a été signalée et partiellement analysée par Émile Ollivier (t. XIII, p. 70).

marck ni le Roi Guillaume ne croiraient pouvoir se prêter à un désarmement. L'état général de la santé de l'Empereur de Russie inspirerait d'assez sérieuses inquiétudes, et le Tsarévitch serait loin d'avoir pour la Prusse les sentiments de son père. La prudence ferait donc au Gouvernement prussien une loi d'être toujours prêt du côté de ses frontières orientales.

Une telle confidence soulève différentes questions sur lesquelles nous avons un grand intérêt à être éclairés. Et d'abord est-elle autre chose qu'un prétexte? Repose-t-elle sur un fondement quelconque? La Russie et la Prusse ne seraient-elles plus dans les rapports de confiance qui ont certainement existé jusqu'ici et dont nous avons eu plus d'une fois la preuve dans les affaires générales? Enfin, si un refroidissement est survenu, serait-il véritablement de nature à exercer une influence sérieuse sur les déterminations de la Prusse lorsqu'il s'agira d'un désarmement?

Tels sont les points sur lesquels je désirerais recevoir de vous des indications précises, certaines, qui me permissent d'apprécier exactement la valeur de l'argument du Cabinet de Berlin et dont je pusse faire un usage utile, s'il y a lieu, auprès du Cabinet anglais. Je reconnais pleinement la difficulté que présente cette investigation, car, je le répète, elle doit rester absolument secrète; mais je m'en remets avec confiance à votre tact et à votre prudence, aussi bien qu'à la discrétion à laquelle, en raison de la nature particulièrement délicate des questions déférées à votre examen, j'ai cru devoir avant tout faire appel.

7968. Le Comte Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Comte Daru. (Orig. Prusse, 377, n° 22.)

Berlin, 25 février 1870.
(Cabinet, 27 février; Dir. pol., 2 mars.)

La convention garantissant l'assistance judiciaire aux sujets des parties contractantes, récemment conclue entre la Confédération et le Cabinet de Carlsruhe[1], avait été votée en première

[1] Cf. Benedetti, 15 février.

et seconde lecture sans donner lieu à aucune observation; on croyait donc qu'elle serait adoptée par le Parlement sans devenir l'objet d'une discussion politique; mais le parti national s'est ravisé, et il a décidé de saisir l'occasion qui lui serait offerte par le vote en troisième lecture pour interpeller le Gouvernement fédéral sur ses intentions au sujet de l'admission du Grand-Duché de Bade dans la Confédération de l'Allemagne du Nord [1]. Dès que j'ai été instruit de cette résolution, j'ai cherché à savoir comment le Chancelier se proposait de l'accueillir. Par une dépêche télégraphique d'avant-hier, je vous ai instruit sommairement du langage que m'a tenu M. de Bismarck, et je vous ai annoncé, par un nouveau message, le résultat de la discussion; je crois utile cependant de revenir sur ce sujet, et surtout de vous rendre un compte plus détaillé de mon entretien avec le Chancelier.

Désirant profiter de cette circonstance pour amener mon interlocuteur à s'expliquer sur la manière dont il envisage l'état actuel des choses dans le Midi de l'Allemagne, et me mettre en mesure de vous indiquer exactement le sens qu'il convient d'attribuer au dernier discours du Roi, je lui ai annoncé que, me souvenant des déclarations qu'il m'avait plusieurs fois renouvelées, j'avais cru pouvoir mander à Votre Excellence, avant et depuis l'ouverture du Parlement du Nord, que l'on ne songeait à Berlin à provoquer aucun incident qui fût de nature à éveiller l'attention publique [2], et que j'étais désireux de me convaincre que je ne vous avais pas abusé, malgré la démonstration que le parti national se proposait de faire, le lendemain, au sujet du Grand-Duché de Bade.

M. de Bismarck m'a autorisé à vous assurer que le Gouvernement du Roi n'a conçu aucun nouveau projet, et qu'il a uniquement le désir de contribuer à écarter tout sujet de dissentiment entre les Puissances et à maintenir ainsi la paix générale. Suivant le Chancelier, le discours que Sa Majesté a prononcé en inaugurant la session législative ne contient aucune pensée que l'on ait

[1] Cf. Benedetti, télégramme, 23 février, et la note 1, p. 330.

[2] Cf. Benedetti, 27 janvier (*Ma Mission en Prusse*). Depuis l'ouverture du Parlement du Nord, le 14 février, la correspondance officielle de Benedetti ne contient aucune appréciation à cet égard.

l'intention de dissimuler; il redresse des principes qu'il importe de ne pas laisser méconnaître; mais le Gouvernement du Roi n'a nullement la prétention de se constituer le juge du conflit qui a éclaté à Munich entre le Ministère et la majorité dans les deux Chambres. La Prusse ne pourrait intervenir que dans le cas où des troubles intérieurs autoriseraient le Roi Louis à invoquer le bénéfice des traités d'alliance; mais M. de Bismarck ne croit pas qu'il y ait même lieu de prévoir une pareille éventualité, bien que les bruits concernant *certaines intrigues,* m'a-t-il dit, ne soient pas totalement dénués de fondement; il a ajouté qu'une si fâcheuse conjoncture créerait à la Prusse des embarras que, pour sa part, il s'appliquerait à prévenir, en temps opportun, si les circonstances venaient à l'exiger. Sur la demande que je lui en ai faite, il m'a appris que le Roi Louis n'avait pas encore définitivement pris la résolution de se séparer du Prince de Hohenlohe, et il ne serait pas surpris, m'a-t-il dit encore, si les choses restaient à Munich, pendant quelque temps, au point où elles en sont en ce moment.

Je n'ai pas besoin de vous faire remarquer que M. de Bismarck est régulièrement informé de ce qui se passe en Bavière, que sa parole y est fort écoutée, et qu'il convient de ne pas l'oublier et de se rappeler surtout l'appui qu'il n'a pas cessé de prêter au Chef du Cabinet bavarois, quand on veut apprécier la portée qu'on doit attribuer à ses confidences sur ce sujet; mais je reste persuadé cependant qu'il ne cache nullement sa pensée en exprimant l'intention bien arrêtée de ne rien entreprendre en ce moment dans le Midi de l'Allemagne. Le langage qu'il a tenu hier devant le Parlement en est une garantie dont il est permis, je pense, de tenir compte. Ce langage est conforme à celui qu'il m'avait fait entendre la veille durant notre entretien [1]. Vous le trouverez résumé dans l'analyse ci-jointe de la discussion à laquelle le Chancelier a pris une grande part. Vous y verrez que, comme il me l'avait annoncé, il en est venu à déclarer que le Grand-Duché de Bade ne saurait être admis, quant à présent, à faire partie de la Confédération, et que, ainsi que je vous l'ai télégraphié, il a évité, en cherchant à justifier cette opinion,

[1] Cf. Benedetti, télégramme, 23 février, et p. 352, note 1.

de toucher à la question internationale, malgré ce qu'avait dit à ce sujet M. Lasker, l'auteur de l'interpellation[1]. Ce que M. de Bismarck ne pouvait pas invoquer devant la Chambre et qu'il a mis en avant durant notre conversation, en me demandant de ne pas faire un usage public de cet aveu, c'est que la Confédération a encore, dans le Nord, trop d'embarras pour aborder dès aujourd'hui ceux que lui réserve l'union avec le Midi, et pour se donner prématurément des Calabres allemandes, suivant son expression; que le Parlement est fractionné en un grand nombre de partis que rien ne peut encore discipliner, et qu'il serait bien plus difficile de les gouverner si, parmi eux, venaient se placer les démocrates de Wurtemberg et les ultramontains de la Bavière. Quelle que soit, au surplus, la valeur de ces objections, il reste constant, après la séance d'hier, que le Gouvernement considère comme intempestive toute démonstration tentée dans les circonstances actuelles pour étendre jusqu'aux Alpes les frontières de la Confédération. Le Chancelier fédéral, trop souvent peut-être, envisage cette question du point de vue de l'opportunité; il n'est pas moins important de recueillir toutefois les déclarations dont il s'est fait l'organe, et qui devraient avoir pour effet, ce me semble, d'ajourner tout débat sur ce point, et de faire taire, pendant quelque temps, les velléités qui se manifestaient trop fréquemment dans les Chambres badoises et dans les feuilles du parti national.

J'ai eu l'honneur de vous annoncer que des pourparlers ont été ouverts entre M. de Bismarck et les nationaux sur le désir exprimé

[1] Voici le passage du discours de Lasker auquel il est fait ici allusion : La Confédération n'est que provisoire; voici le moment, la possibilité de l'étendre à toute l'Allemagne, et nous ne saisissons pas la main qui nous est tendue. Ce n'est pas la faute du Grand-Duché. La responsabilité retombe donc sur ceux à qui la Constitution a conféré l'initiative. Dès que la Confédération s'étendra jusqu'au lac de Constance, elle pourra se nommer allemande. Les États qui s'en excluront alors seront regardés comme sécessionnistes. Ni la Bavière, ni le Wurtemberg ne pourront dire : Nous formons le Sud, et pour ce motif nous n'entrons pas dans la Confédération du Nord. L'entrée de Bade, ce n'est pas seulement pour nous une augmentation d'un million et demi d'habitants, c'est l'aurore du couronnement de l'édifice.

Je ne saurais admettre que des considérations de politique extérieure s'opposent seules à ce retard. Autant que je puis en juger, les deux seules Puissances en cause, la France et l'Autriche, sont assez occupées d'elles-mêmes pour ne point chercher de complications extérieures. Si elles veulent absolument tourner leur attention vers l'étranger, Rome leur en fournira le sujet. (Prusse, 377.)

par ceux-ci de présenter au Parlement un projet d'adresse en réponse au discours du Roi[1]. Ces communications, comme je vous l'ai écrit, ne sont pas seulement restées infructueuses : elles ont conduit, en outre, à un échange d'observations peu propres à hâter un rapprochement plus intime. Dans une sorte de manifeste inséré dans tous leurs journaux, les nationaux ont cru devoir dénoncer, en quelque sorte, l'abstention systématique dans laquelle le Gouvernement semble vouloir se renfermer. Le journal de M. de Bismarck, la *Gazette de l'Allemagne du Nord,* a répondu à cette manifestation en termes fort énergiques. Cette double publication détermine exactement les rapports existant en ce moment entre M. de Bismarck et les nationaux; à ce titre, il me semble opportun de mettre Votre Excellence à même d'en prendre connaissance, et j'ai l'honneur de vous en envoyer ci-joint la traduction.

P.-S. — Je reçois la dépêche que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser à la date d'avant-hier. Je remercie Votre Excellence de cette importante communication. J'aurai soin de me conformer à vos ordres, et de m'abstenir d'en faire l'objet de mes entretiens avec M. de Bismarck, à moins qu'il n'en prenne lui-même l'initiative.

7969. LE COMTE BENEDETTI, AMBASSADEUR À BERLIN, AU COMTE DARU. (Orig. Prusse, 377, n° 24.)

Berlin, 25 février 1870.
(Cabinet, 27 février; Dir. pol., 28 février.)

Par votre dépêche en date du 11 de ce mois[2], vous m'avez fait l'honneur de me signaler l'aggravation des mauvais procédés dont les Israélites sont habituellement l'objet dans les Provinces danubiennes, et vous avez bien voulu me communiquer les instructions que vous avez adressées à M. Mellinet, en lui prescrivant de faire au Gouvernement du Prince Charles les observations que vous a suggérées cet état de choses.

(1) Cf. Benedetti, 18 février.
(2) Nous n'avons pas reproduit cette dépêche de Daru (Prusse, 377), dont l'essentiel se trouve résumé ici.

Il m'a paru convenable de chercher à pressentir comment le Gouvernement prussien apprécie cette situation, et je m'en suis expliqué avec M. de Bismarck. Sans contester l'exactitude des faits que je rappelais, et tout en les blâmant, le Chancelier ne s'est pas montré disposé à interposer ses bons offices pour en prévenir le retour. A son avis, on présume, beaucoup plus qu'il n'est juste de le faire que le Prince Charles obéit aux conseils qui lui seraient transmis de Berlin, et on en est venu à faire peser sur le Gouvernement prussien au moins dans une certaine mesure, la responsabilité des actes du Gouvernement moldo-valaque. M. de Bismarck estime que la Prusse doit décliner cette sorte de tutelle qu'on s'accorde à lui attribuer, et, dans ce but, il incline volontiers à s'abstenir de toute remontrance destinée à exercer une influence directe et ostensible sur les résolutions du Prince Charles ou de ses Conseillers. C'est dans ce sens qu'il a envisagé la conduite qu'ils tiennent à l'égard des Israélites, et il ne m'a pas caché la répugnance qu'il éprouve à leur adresser les avertissements qu'il peut y avoir lieu de leur faire parvenir. Il a été frappé cependant de la simultanéité des démarches faites par la plupart des Puissances, du retentissement que peuvent avoir les vexations qu'on reproche au Gouvernement des Principautés, et je m'imagine que, s'il renonce à inviter le Consul général de la Confédération à Bucarest à faire une démonstration officielle, il le chargera d'appeler confidentiellement l'attention du Prince sur l'impression regrettable que les mesures prises par son Gouvernement produisent sur tous les Cabinets. Je n'apprendrai rien à Votre Excellence en lui assurant que M. de Bismarck a entretenu souvent, sinon d'une façon permanente, une correspondance particulière avec le Prince Charles; il en a plusieurs fois fait l'aveu devant moi. Mais il ne veut pas que ces relations puissent l'obliger, par leur notoriété, soit à exercer, dans certains cas, une action impérieuse sur le Prince, soit à partager, dans d'autres, la solidarité de ses actes. C'est sans doute dans cette pensée qu'il désire ne pas intervenir dans les affaires des Principautés, soit isolément, soit de concert avec les autres Cours, et je ne suis nullement surpris du langage qu'il m'a tenu.

7970. Le Comte Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Comte Daru. (Particulière. Orig. Prusse, 377[1].)

Berlin, 25 février 1870.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire par le dernier courrier. La confiance que vous voulez bien me témoigner, si ce n'était l'intérêt que vous prenez aux affaires d'Allemagne, me ferait redoubler de soin pour me conformer à vos intentions, et vous pouvez être assuré que je ferai de mon mieux pour vous tenir exactement instruit[2].

Vous me demandez de vous renseigner sur la phase que nous traversons, et sur l'imminence des diverses éventualités que nous devons prévoir et dont il nous importe de mesurer les conséquences. Je vais tâcher de satisfaire à ce désir.

Je ne saurais assurément rien garantir, mais la transformation qu'a subie notre régime constitutionnel et les incidents qui se sont produits en Saxe et en Bavière n'ont modifié, si je ne m'abuse, ni l'état des choses, ni la disposition des esprits dans le Nord de l'Allemagne. L'idée dominante à Berlin, c'est l'idée de l'union devant conduire à l'unité; mais, si elle est impérieuse dans les rangs des partis et les rend exigeants, elle est tempérée par le sentiment de la responsabilité dans les régions du Gouvernement, qui ne veut rien compromettre dans le présent et qui a confiance dans l'avenir.

Les libéraux prussiens de toutes les nuances devraient applaudir à nos efforts pour restaurer nos institutions parlementaires; ils n'en font rien cependant, parce qu'il ne leur est pas démontré que nous soyons plus disposés, après le 2 janvier que nous ne l'étions avant, à tolérer l'asservissement du Midi de l'Allemagne, qui est le but principal, sinon exclusif, de leur politique. Les manifestations qui se sont produites dans les Chambres saxonnes ne sont

[1] Benedetti a publié de longs fragments de cette dépêche dans *Ma Mission en Prusse* (p. 287-294).

[2] Il est fait vraisemblablement ici allusion à une lettre particulière qui devait précéder de peu la dépêche dont Benedetti accusa réception, le même jour, en post-scriptum de sa dépêche n° 22, et en post-scriptum de la présente dépêche (cf. ci-dessus, p. 363, et ci-après, p. 372).

guère que des symptômes qu'il faut, à mon sens, se contenter d'enregistrer pour en tenir compte à la veille de graves complications [1]. La lutte qui s'est engagée en Bavière est un fait qui mérite bien autrement de fixer notre attention, mais qui ne saurait avoir aucune suite immédiate, à moins que la Couronne d'un côté et les partis de l'autre ne conduisent les choses si loin qu'il en résulte un trouble matériel, un cas d'intervention. Cette éventualité ne me paraît pas vraisemblable. De deux choses l'une, en effet : ou le Prince de Hohenlohe garde le pouvoir, comme M. de Bismarck ne le juge pas impossible, et on n'aura aucune perturbation à redouter; ou bien les membres de l'Opposition arrivent au Ministère, et leur premier désir, loin de les porter à aggraver leur dissentiment avec la Prusse, aura au contraire pour objet de rechercher le moyen de vivre en bons termes avec elle.

A ce propos, j'ajouterai que le mouvement bavarois n'est pas essentiellement clérical et ultramontain; les catholiques sont généralement conservateurs et particularistes, mais le mouvement est national, autonome, antiprussien. Vous aurez remarqué que le rapport de l'adresse a été fait à la Chambre Haute par M. de Harless, Président du Consistoire évangélique. M. de Cadore pourra au surplus vous fournir d'amples éclaircissements, et, pour ma part, je regrette que nos journaux égarent l'opinion publique sur un point aussi important; j'ai lu dans le *Journal des Débats* du 20 de ce mois, un article qui est un tissu d'erreurs de fait et d'appréciations inexactes.

[1] Ces manifestations avaient eu lieu d'abord, à propos des crédits militaires, en novembre 1869 et en janvier 1870. Cf. p. 249, note 1. — Elles se renouvelèrent en février, à propos des crédits affectés aux légations. Le 4 février, la Seconde Chambre saxonne avait maintenu les crédits affectés aux légations, en arguant qu'elle suivrait l'exemple de la Prusse, qui avait conservé à Dresde une représentation diplomatique spéciale à côté de la représentation diplomatique fédérale. Toutefois les nationaux-libéraux avaient réussi à faire passer, à une très petite majorité, une motion invitant le Gouvernement saxon à agir auprès des États confédérés, pour les décider à se faire représenter à l'étranger uniquement par les Agents fédéraux. Le 18 février, la Chambre Haute avait voté, à l'unanimité, les crédits pour les légations, et repoussé, à l'unanimité également, la motion du parti national-libéral. Dans une seconde délibération, la Chambre des Députés maintint cependant son vote précédent. — La session des deux Chambres fut close le 24 février.

La part faite des partis en Prusse, des incidents en Saxe et dans le Midi de l'Allemagne, il reste à apprécier les dispositions et les tendances du Gouvernement à Berlin. Je vous ai dit mon sentiment à cet égard. Certainement, s'ils le pouvaient sans courir aucun risque, le Roi et M. de Bismarck franchiraient le Mein aujourd'hui au lieu de demain, et, si une telle occasion leur était offerte, si seulement nous étions réduits à une impuissance temporaire, ils se hâteraient, en recourant aux moyens, violence ou intimidation, dont les circonstances exigeraient l'emploi. «Le courant de notre eau nous y porte fatalement», me disait encore il y a peu de jours le Chancelier fédéral. Mais il a la conviction, et elle est partagée par le Souverain, que le passage du Mein, que la seule admission de Bade dans la Confédération allumeraient la guerre inévitablement; et, sans revenir sur les diverses considérations qui les détournent d'un conflit européen et que je vous ai indiquées, il en est une autre purement conjecturale mais qui à mon sens n'est pas dénuée de fondement et exerce à Berlin une influence décisive, c'est que, si l'on peut compter sur le concours du Cabinet de Saint-Pétersbourg dans le cas où nous prendrions, avec ou sans l'Autriche, l'initiative d'une agression contre l'Allemagne du Nord, on est moins certain d'obtenir cet appui du moment où l'initiative de l'agression serait prise à Berlin et dirigée contre les États de l'Allemagne du Midi. Dans une pareille conjoncture, l'opinion publique en Russie, on peut du moins le présumer, s'élèverait hautement contre toute complicité avec la Prusse, et ses récriminations ne resteraient pas sans effet sur les résolutions de l'Empereur Alexandre.

Ainsi s'expliqueraient l'attitude et la conduite de M. de Bismarck, le langage qu'il me tenait dans notre dernier entretien[1], et la résistance qu'il opposait hier encore aux prétentions du parti national.

Mais, me demandez-vous, que fera M. de Bismarck si les aspirations de l'Allemagne se manifestent impérieusement, s'il se trouve en face d'une démarche sérieuse pour un désarmement? Doués d'une obstination ou plutôt d'une constance invincible, les Allemands sont dépourvus de tout esprit de résolution. Si la

[1] Cf. Benedetti, 25 février, n° 22.

majorité du Parlement ne peut rien concerter avec le Chancelier, elle persistera dans ses revendications; elle les produira à chaque session, et elle exprimera un vote conforme à ses vues; mais ce vote équivaudra à un vœu et n'aura pas d'autre portée : c'est du moins le spectacle qui a été joué à Berlin de 1862 à 1866 et que l'on pourrait offrir au public pendant une nouvelle série d'années. Je vous ai dit dans ma dernière lettre[1], je crois, que M. de Bismarck le regretterait extrêmement, et que son principal désir, depuis l'an dernier, était de se mettre et de marcher en parfait accord avec toutes les nuances modérées des partis conservateurs et libéraux; mais il ne consentira pas à sacrifier à cette entente la prépondérance que la Constitution concède au Chancelier fédéral, ni l'organisation de l'armée prussienne; sur l'un et l'autre point, sur le second surtout, le Roi serait encore plus intraitable que son Premier Ministre, et tous deux préféreront recommencer la lutte qu'ils ont soutenue avant la dernière guerre dans des conditions bien moins avantageuses que celles où ils se trouvent placés aujourd'hui. Avant-hier, et comme je lui faisais remarquer qu'il ne pouvait réunir en une majorité ministérielle tous les éléments qui pourraient la composer, sans leur faire quelques concessions, sans appeler les principaux chefs des partis modérés à partager le pouvoir avec lui, M. de Bismarck m'a répondu qu'ils étaient trop exigeants, me donnant à entendre qu'ils réclament un remaniement de la Constitution qu'il ne peut leur accorder; il m'a avoué en outre que le Roi ne consentirait pas à renouveler son Ministère, et il m'a rappelé qu'il avait dû user d'un stratagème pour éloigner du Cabinet l'ancien Ministre des Finances[2].

Mais, l'année prochaine cependant, me direz-vous, expire la période de cinq ans durant laquelle, aux termes de la Constitution, les services militaires étaient assurés en hommes et en argent; le Parlement sera donc saisi du budget de la Guerre, et, s'il vote des réductions sensibles constituant une sorte de désarmement, quel parti prendra le Gouvernement pour s'y soustraire? M. de

(1) Il s'agit d'une lettre particulière qui ne figure pas dans la Correspondance.

(2) Von der Heydt, qui avait été remplacé par Camphausen.

Bismarck a prévu ce cas, et il a subordonné à son acquiescement personnel les résolutions législatives en pareille matière. Je m'explique. Après avoir disposé que l'effectif de paix sera réglé jusqu'au 31 décembre 1871 à un pour cent de la population, l'article 60 de la Constitution ajoute : «Pour les temps postérieurs, cet effectif sera fixé par voie de législation fédérale». Ceci concerne les hommes. Pour les crédits, l'article 62 décide que les sommes allouées par la Constitution continueront à être accordées au Gouvernement fédéral proportionnellement à l'effectif, et à raison de deux cent vingt-cinq thalers par homme présent sous les drapeaux. Par conséquent la Constitution n'a rien prévu, rien préjugé quant à la force et aux dépenses de l'armée à dater du 1er janvier 1872; elle se borne à déclarer qu'il y sera pourvu par voie législative, c'est-à-dire par une loi. Mais comment une loi s'élabore-t-elle dans la Confédération? Par l'adoption successive du Parlement et du Conseil fédéral; or, cette dernière Assemblée étant exclusivement composée des délégués des États confédérés relevant tous de la Prusse, le Gouvernement prussien, ou M. de Bismarck, qui la préside, y exerce une domination absolue et incontestée; toute résolution du Parlement, pour devenir loi de l'État, a ainsi besoin de l'assentiment du Chancelier fédéral. Si donc dans la session de l'an prochain l'Assemblée élective adopte, en ce qui concerne l'armée, des mesures qui n'auront pas l'agrément du Roi, elles seront certainement repoussées par le Conseil fédéral, et ses résolutions seront non avenues. Les termes dans lesquels a été libellé l'article 60 de la Constitution font supposer que dans ce cas, ni l'effectif ni les crédits nécessaires à l'entretien des forces militaires n'ayant été votés pour 1872, le Gouvernement n'aurait le droit ni de lever le nouveau contingent ni d'employer les ressources consacrées habituellement à l'entretien de l'armée. Mais ce n'est pas ainsi que le Gouvernement interprète la Constitution et comprend ses devoirs. A son avis, il faut une loi nouvelle pour modifier l'organisation militaire de la Confédération; mais il ne faut pas moins que l'armée se recrute et qu'il soit pourvu à ses dépenses, et, aussi longtemps que cette nouvelle loi ne sera pas régulièrement adoptée, l'état des choses existant sera continué; ou, en d'autres termes, la période de cinq ans qui expire l'année prochaine sera prorogée autant que la Chancellerie fédérale et le

IMPRIMERIE NATIONALE.

Parlement ne se seront pas mis d'accord sur les modifications qu'il peut y avoir lieu d'y introduire. Le conflit qui a si longtemps divisé avant la guerre le Gouvernement et les Chambres prussiennes n'avait pas d'autre objet; la Chambre des Seigneurs remplissait l'office du Conseil fédéral en rejetant toutes les réductions que la Chambre des Députés faisait subir aux crédits ouverts à la Guerre, et, faute d'un budget également adopté par les deux Assemblées, le Gouvernement continuait à appliquer celui qui était en vigueur à l'ouverture du conflit.

Que ressort-il de ces explications? Que M. de Bismarck semble avoir renoncé, pour le moment, à poursuivre l'entente qu'il désirait concerter avec le parti national, dont il *ne peut* ni ne veut satisfaire toutes les exigences. Il est donc probable aujourd'hui qu'on abordera la campagne électorale sans s'être rapprochés. Je vous ai indiqué quelle sera vraisemblablement la conduite des libéraux si cette situation doit se prolonger, en s'aggravant par le dissentiment qui peut éclater sur la question militaire. Je dis : qui *peut éclater,* parce que la manière de voir des libéraux n'est pas définitivement arrêtée à cet égard, et qu'ils semblent se réserver la faculté de tenir compte des circonstances diverses qui surviendront avant la réunion de la prochaine législature. Ce qu'il me semble permis de présumer, c'est que, dans ces hypothèses et surtout avant les prochaines élections, ils ne prendront l'initiative d'aucune résolution propre à créer au Gouvernement une situation dont il pourrait être tenté de sortir violemment. La lutte ou plutôt le désaccord conservera son caractère purement parlementaire, et rien assurément n'autorise à croire aujourd'hui qu'il pourrait passionner l'opinion publique au point de provoquer des manifestations embarrassantes pour le Cabinet de Berlin. Faut-il supposer qu'il pourrait lui-même, d'un instant à l'autre, juger opportun ou indispensable de résoudre la question allemande? J'ai eu l'honneur de vous soumettre les considérations qui portent à ne pas être de cet avis, et vous reconnaîtrez, je pense, que le langage tenu hier par M. de Bismarck se concilierait mal avec un pareil acte de témérité, et qu'il n'est pas de nature, dans tous les cas, à y disposer favorablement les esprits dans le Midi de l'Allemagne.

Je conclus donc en exprimant l'avis qu'il n'existe, à l'état immi-

nent, aucune complication qui nous oblige à arrêter, dès à présent, notre ligne de conduite, ou à aviser sans plus de retard. Je n'entends certes pas dire par là que le Roi et M. de Bismarck ont abandonné leurs projets. Je vous ai rapporté plus haut un mot du Chancelier qui démontre combien il est convaincu qu'il ne pourrait pas y renoncer, même s'il en avait le désir. Le danger qu'il nous importe de conjurer existe donc, et nous ne devons pas le perdre de vue un seul instant; s'il n'est pas imminent, il n'est pas moins réel, et nous devons à notre attitude, à nos armements, d'avoir persuadé au Chancelier et à son Souverain que le couronnement de leur œuvre est une tâche que l'intérêt même de l'Allemagne commande de réserver à leurs successeurs. C'est vous dire que l'ambition ferait promptement taire la prudence à Berlin si nous nous montrions moins vigilants ou moins en mesure de mettre obstacle à leurs projets, et j'estime, pour ma part, que nous ne saurions nous soustraire aux sacrifices que nous impose cet état de choses avant d'avoir préalablement obtenu des garanties positives et sérieuses. Ce qui nous est également imposé, à mon avis, c'est une sage circonspection, une réserve absolue en tout ce qui concerne les affaires intérieures de l'Allemagne, aussi longtemps qu'il nous est possible de l'observer. Une démarche prématurée, un mot imprudent suffirait pour blesser le sentiment public, dont les susceptibilités sont constamment tenues en éveil par les partis, et dès ce moment le Gouvernement prussien en obtiendrait toutes les concessions qu'il aurait lieu de désirer, ou pourrait se trouver lui-même dans la nécessité de prendre à notre égard, pour ménager sa popularité, une attitude qu'il ne nous conviendrait pas de tolérer, de telle façon qu'on arriverait de part et d'autre à créer involontairement une situation dangereuse pour le maintien de la paix. Soyons donc attentifs, prêts pour toutes les éventualités, pour un désarmement comme pour un conflit; mais abstenons-nous soigneusement de nous mêler d'une façon prématurée aux affaires allemandes, soit à Munich soit à Berlin. Telle est, je crois, la conduite qu'il nous convient de tenir. Vous m'avez fait l'honneur de me demander mon avis : je me permets, comme vous le voyez, de vous le soumettre sans réserve, mais en me recommandant à votre indulgence.

Mes lettres prennent un développement qui ne me permet plus

de les écrire moi-même; vous m'autoriserez, je l'espère, à emprunter la plume de l'un de mes collaborateurs.

P.-S. — La dépêche que vous avez eu la bonté de m'adresser avant-hier me parvient aujourd'hui et m'a vivement intéressé. Ce que vous avez dit à M. de Werther, nous le savions, nous le pensions tous depuis deux et trois ans, des deux côtés du Rhin; mais personne n'avait encore osé l'articuler expressément. Nos relations étaient restées ainsi soumises à une sorte de sous-entendu sur lequel vous avez fait la lumière et qui a disparu. Je suis certainement curieux de savoir ce qu'en pense M. de Bismarck, qui, sans doute, en est déjà instruit comme moi; mais soyez bien assuré que, suivant votre désir, je ne provoquerai nullement ses confidences, et que je m'abstiendrai soigneusement de toucher à ce sujet, à moins qu'il ne l'aborde lui-même dans nos entretiens.

7971. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, au Comte Daru. (Particulière. Orig. Italie, 378.)

Florence, 25 février 1870.

Bien que M. Visconti-Venosta se soit abstenu de me parler de nouveau des affaires de Rome, je sais de source certaine qu'il n'a pas cessé de s'en préoccuper. Divers symptômes peuvent en effet faire présumer qu'aussitôt après l'ouverture des Chambres les adversaires du Cabinet se proposent d'interpeller le Ministre des Affaires étrangères sur l'occcupation prolongée du territoire pontifical par les troupes françaises.

Il y a peu de jours, M. Mancini, Député de la Gauche et avocat en renom, prenant la parole dans un banquet qui lui a été offert par le barreau de Naples, s'est longuement étendu sur la nécessité de mettre un terme à une situation qu'il considère comme incompatible avec la lettre et avec l'esprit de la Convention du 15 septembre. Après avoir attribué à la faiblesse ou au mauvais vouloir du Gouvernement du Roi la présence, suivant lui injustifiable, d'une brigade de notre armée dans l'État romain, il a clairement manifesté l'intention d'interpeller à cet égard le Cabinet, et de le mettre en demeure, soit de dénoncer la Convention, soit d'en

définir clairement et une fois pour toutes la portée et d'en assurer la stricte exécution. Il va sans dire que la définition sollicitée par M. Mancini et ses amis politiques devrait, pour les satisfaire, s'écarter sensiblement de l'interprétation que l'Empereur et son Gouvernement ont toujours entendu donner aux stipulations de septembre 1864.

Le discours dont je parle, bien qu'il ait été reproduit par quelques journaux, n'a pas en lui-même une grande importance. M. Mancini, dont le talent est, à mon avis, fort ordinaire et dont la considération est absolument nulle, n'exerce en effet à la Chambre qu'une influence très limitée. Néanmoins, dans une question aussi délicate, son initiative pourrait grouper autour d'une proposition ou d'un ordre du jour embarrassants pour le Gouvernement du Roi les mécontents de toutes les nuances, et cette phalange, assez nombreuse dans le Parlement italien, d'hommes disposés à fermer l'oreille au bon sens et à la raison toutes les fois qu'en les écoutant ils risqueraient de se rendre impopulaires.

Au nombre des symptômes qui me paraissent de nature à faire redouter des débats intempestifs sur les affaires de Rome, je dois signaler encore quelques articles récemment publiés dans l'*Opinione*. Ce journal est d'habitude un des organes les plus modérés et les plus intelligents de la presse italienne; il s'est toujours montré bienveillant pour la France, et, après avoir fortement contribué à la chute du dernier Ministère, il est devenu le principal appui de l'Administration actuelle. Il est donc permis de penser que le ton remarquablement acerbe de certains de ses articles les plus récents sur la question romaine, et le soin qu'il prend d'établir une sorte d'incompatibilité entre notre présence à Rome et le mouvement libéral qui vient de se produire en France, répondent à une opinion qui a ses adhérents dans la majorité de la Chambre.

Quoi qu'il en soit, en l'absence de la majeure partie des Députés, il serait difficile de prévoir avec quelque chance de certitude quelle sera sur ce point particulier l'attitude du Parlement italien. Les interpellations annoncées par M. Mancini restent cependant au nombre des éventualités dont il est prudent de tenir compte. Si mes informations sont exactes, M. le Ministre des Affaires étrangères les considère comme probables, et, malgré

son désir d'écarter une discussion inopportune et même dangereuse, il craint qu'une majorité moitié hostile, moitié inintelligente ne l'oblige à sortir de la sage réserve qu'il a gardée jusqu'à ce jour.

Ces appréhensions de M. Visconti-Venosta ont pour fondement principal une modification notable dans l'opinion publique en ce qui touche l'utilité et l'efficacité de la Convention du 15 septembre, au point de vue de l'intérêt exclusivement italien.

Lorsque cet acte international a été discuté en 1864, beaucoup de ses partisans, sans tenir compte des déclarations du Gouvernement de l'Empereur, et se fondant sur des données évidemment inexactes, l'ont considéré comme devant nécessairement amener dans un délai prochain la chute du Gouvernement temporel du Pape. Les plus avisés ou les plus sages, ceux qui comprenaient qu'en aucun cas la France, même absente de Rome, ne cesserait d'y protéger l'indépendance et la sécurité du Saint-Père, comptaient sur le progrès des idées unitaires italiennes au sein de la population romaine elle-même, et sur les conséquences pratiques que devait, suivant eux, produire le principe de non-intervention strictement appliqué à l'État pontifical. En un mot, peu de personnes révoquaient en doute que, l'armée française une fois partie, le mécontentement des sujets du Saint-Père n'amenât à Rome une révolution favorable aux idées italiennes. Il y avait cette seule différence entre les partis plus ou moins avancés que les uns voulaient fomenter eux-mêmes le mouvement, tandis que les autres, tout en l'appelant de leurs vœux et en le regardant comme inévitable, entendaient se borner à le laisser se produire et à en profiter.

Les événements de 1867 et surtout le mouvement d'opinion auquel ils ont donné lieu en France et en Europe ont porté une première atteinte à cette confiance. Les impatients ont dû se convaincre qu'une révolution à Rome n'était point facile, même lorsque le parti de l'Action et le Gouvernement italien n'épargnaient aucun effort pour la provoquer; les sages en ont conclu qu'il y avait peu de chances pour qu'elle se fît toute seule; les uns et les autres ont enfin été amenés à reconnaître que, au point de vue de l'application du principe de non-intervention, la Convention de septembre était interprétée à Paris dans un sens moins

absolu qu'on ne l'avait supposé à Florence. Ces impressions, j'ai à peine besoin de le dire, n'ont point été atténuées par les discussions qui ont eu lieu à ce propos au Corps législatif. Quoi qu'il en soit, tous les partis en Italie ont depuis cette époque compris la nécessité d'une grande prudence, et, comme par un accord tacite, le silence s'est fait autour de la question romaine. Ce silence n'a été troublé qu'à la suite de la publication récente de la lettre de M. de Boigne [1].

J'ai déjà fait connaître à Votre Excellence l'effet produit par ce document [2]. On a d'abord révoqué en doute la parfaite exactitude des assertions du Député de la Savoie; mais on n'a pas tardé à comprendre que, sauf la forme, elles donnaient une idée assez vraie de l'attitude que le Cabinet de Paris compte adopter dans les affaires de Rome. Cette impression aujourd'hui générale a eu pour conséquence d'enlever à la Convention du 15 septembre le peu de popularité que lui avaient laissé les événements de 1867. Beaucoup de gens se demandent en effet si, après cette fâcheuse épreuve, en présence des dispositions manifestées récemment par M. le Ministre de la Justice [3], de celles que l'on suppose à Votre Excellence, et des tendances connues de la majorité du Corps législatif, les stipulations de 1864 ne constituent pas pour l'Italie une charge sans compensation, et si dès lors il n'y aurait pas un bénéfice réel à dénoncer une Convention dont les avantages se réduiraient à garder les frontières du Pape, pendant que nous nous chargeons de garder sa capitale.

Ces dispositions de l'opinion publique, bien qu'elles reposent sur des appréciations erronées ou exagérées, peuvent justifier les préoccupations de M. le Ministre des Affaires étrangères. Le vote d'un ordre du jour tendant à dénoncer la Convention de septembre ou à en dénaturer le sens constituerait pour lui un échec personnel, et ne lui permettrait pas, selon toute apparence, de conserver son portefeuille. Cette perspective ne serait peut-être pas très effrayante pour un Ministre qui n'aime pas le pouvoir et qui a eu plusieurs fois l'occasion de le prouver. Mais M. Visconti-

(1) Cf. p. 218, note 3.
(2) Dans une dépêche datée du 20 janvier (Italie, 378).
(3) Cf. Daru, 27 janvier.

Venosta est un des auteurs de la Convention, il tient à son œuvre, et, sans se dissimuler qu'elle n'a point réalisé toutes les espérances qu'elle avait fait naître de ce côté des Alpes, il considère qu'elle a pour l'Italie ce grand avantage que, aussi longtemps qu'elle subsiste, la question romaine ne saurait être résolue en dehors du Gouvernement du Roi.

M. le Ministre des Affaires étrangères défendra donc de son mieux la Convention du 15 septembre, si elle est sérieusement attaquée. Il fera surtout ses efforts pour ajourner et réserver cette question au point de vue parlementaire, comme il la réserve au point de vue diplomatique. Cette ligne de conduite serait assurément la plus sage, et, si tous les Ministres, piémontais ou non piémontais, sont parfaitement d'accord sur ce point, il n'est nullement impossible que la majorité de la Chambre s'entende pour écarter des débats compromettants et dangereux. Dans le cas contraire, on peut craindre que la Convention, déjà fort discréditée en Italie, ne résiste mal à l'épreuve d'une discussion publique, et que, par suite de la retraite forcée de M. le Ministre des Affaires étrangères, la réouverture du Parlement ne soit suivie d'une nouvelle crise ministérielle. Cette perspective me paraît de nature à inspirer de sages réflexions aux esprits sensés et modérés qui, après tout, sont nombreux à la Chambre.

Les questions qui se rattachent à l'exécution de la Convention du 15 septembre étant les seules qui peuvent en ce moment nous causer quelque embarras en Italie, Votre Excellence me pardonnera, je l'espère, de m'être laissé aller à l'en entretenir un peu longuement. En ce qui me concerne personnellement, je ne cesserai pas, cela va sans dire, de me conformer aux directions qu'elle m'a fait l'honneur de m'adresser et qui m'ont été confirmées par sa lettre en date du 13 du courant [1].

[1] Il s'agit d'une lettre particulière qui ne figure pas dans la Correspondance.

7972. LE BARON MERCIER DE LOSTENDE, AMBASSADEUR À MADRID, AU COMTE DARU. (Orig. Espagne, 875, n° 14.)

Madrid, 25 février 1870.
(Cabinet, 29 février; Dir. pol., 1er mars.)

[De nouveaux conflits se sont produits entre unionistes et radicaux à propos d'un certain nombre de mesures prises par le Ministre des Colonies Becerra, et en particulier à propos de la mise à l'ordre du jour d'un projet de loi sur la réforme constitutionnelle de Porto-Rico. De part et d'autre cependant on cherchait un accommodement, lorsque la politique du Ministre de l'Intérieur, Rivero, a provoqué des dissentiments dans le Cabinet lui-même, cette fois entre les progressistes et les démocrates (à propos du remplacement de plusieurs gouverneurs de province). La situation pourrait difficilement être pire, d'autant plus que la saison approche où les partis hostiles, Carlistes, Républicains, Isabellistes, vont rentrer en campagne.]

Ce court aperçu suffira peut-être, Monsieur le Comte, pour donner à Votre Excellence une assez juste idée de l'état présent des choses en Espagne. Il justifie parfaitement ce sentiment si général que cet état de choses ne peut pas durer, et cependant, je le répète, il me serait impossible de hasarder la moindre conjecture sur la manière dont il pourra se modifier. Il semble toujours que cela doive dépendre principalement du parti que prendra l'armée, et pour le moment on peut croire qu'il ne serait pas facile de l'enlever des mains du Maréchal Prim et du Maréchal Serrano [1].

[1] Au moment où Mercier envoyait cette dépêche, l'affaire Hohenzollern était résolument engagée à Madrid, à Düsseldorf et à Berlin.

1° A Madrid. Le 17 février, Prim prenait l'affaire en main. Il écrivait au prince Léopold de Hohenzollern une lettre dont le texte a été publié par R. H. LORD (*The Origins of the War of 1870*, p. 269-270). Il lui déclarait que sa démarche était autorisée par le Conseil des ministres du régent, que Salazar, à qui il remettait cette lettre, avait toute sa confiance, et qu'il se servait de cet intermédiaire «parce que, le Prince étant majeur et maître de ses actions, les Ministres des Affaires étrangères d'Espagne et de Prusse n'avaient pas à intervenir dans sa décision». Il ajoutait que la plus grande discrétion s'imposait, «à cause de l'hostilité des factions politiques intéressées

7973. Tiby, Chargé d'Affaires à Munich, au Comte Daru. (Orig. Bavière, 248, n° 20.)

Munich, 25 février 1870.
(Cabinet, 28 février; Dir. pol., 1er mars.)

Bien qu'il ait pris congé, il y a huit jours, du Corps diploma-

à l'échec de toute combinaison dynastique qui mettrait fin à leurs espérances». Quant à l'Espagne, son vœu était de vivre sous un gouvernement monarchique libéral qui lui permît de développer ses grandes ressources à l'abri d'institutions modernes, et c'est ce que n'avaient pas su comprendre les Bourbons. Les Cortès avaient voté une Constitution qui avait été acceptée par les deux grands partis conservateur et radical, mais «l'œuvre devait être couronnée par l'élection d'un Roi sincèrement constitutionnel, représentant la tradition dans ce qu'elle avait de respectable, et le progrès dans la mesure où il méritait d'être pris en considération. Le parti conservateur, qui s'était opposé au duc de Gênes parce qu'il était mineur, voterait, comme il l'a déclaré publiquement, pour un prince majeur, catholique, et digne par son rang et ses mérites personnels d'être l'élu de la nation». Et Prim concluait en offrant le trône au prince : «Une ère de gloire va s'ouvrir pour Votre Altesse Royale. Je ne dois pas lui cacher qu'elle aura à vaincre quelques difficultés. Mais un Prince de votre race dominera facilement tous les obstacles quand il sera assuré de l'affection et de l'appui d'un peuple illustré par tant de siècles de grandeur, de loyauté et d'abnégation.» Prim écrivit également à Bismarck (cf. Fester, t. Ier, n° 105, p. 59) et au roi de Prusse (cf. Sturdza, t. Ier, p. 568, et Fester, t. Ier, n° 105, p. 59). Salazar, à qui ces lettres furent également confiées, partit de nouveau pour Düsseldorf et Berlin.

2° A Düsseldorf. Le 10 février, Werthern avait communiqué au prince Antoine la lettre de Salazar du 6 (cf. ci-dessus, p. 267, note 2, et Fester, t. Ier, n° 100, p. 55). Le 25 février, Salazar fut reçu par le prince à Düsseldorf (Fester, t. Ier, n° 102, p. 55), et, à la suite de cette entrevue, le prince écrivit deux lettres, l'une au Roi (Fester, t. Ier, n° 103, p. 55-56), l'autre à Bismarck (*Ibid.*, n° 106, p. 56-59). Dans la première, après avoir mis le roi au courant, il lui déclare que, s'il ne considérait que ses propres sentiments, il n'hésiterait pas plus que son fils à répondre : «Nous refusons sans réserve», mais qu'il ne pouvait apprécier les conséquences politiques de l'affaire pour la maison royale de Hohenzollern, et qu'il en appelait à la haute décision du souverain. Il l'informe qu'il a écrit tout le détail de l'affaire à Bismarck, et il ajoute qu'à son avis il n'est plus temps de temporiser; il ne peut plus s'agir que d'accepter ou de refuser. A Bismarck, le prince expose toute la genèse de la candidature et demande conseil, en lui expliquant pourquoi il a cru devoir laisser au roi la décision. Quelques jours après, le prince partait pour Berlin, où il arrivait le 5 mars (cf. Fester, t. Ier, n° 108, p. 62).

3° A Berlin. Le 26 février, Salazar était à Berlin avec les lettres de Prim du 17 et probablement avec celles du prince Antoine du 25 (cf. Fester, t. Ier,

tique [1], le Prince de Hohenlohe est encore aujourd'hui Ministre des Affaires étrangères, et il a reçu hier comme d'habitude, les Envoyés des Puissances représentées à Munich. Je n'ai pas cru devoir rendre compte à Votre Excellence des bruits contradictoires qui ont couru pendant ces derniers jours sur les dispositions personnelles du Roi à l'égard de la démission offerte par le Prince, ni sur les négociations engagées avec tel ou tel personnage auquel on aurait songé pour le portefeuille devenu vacant. La question première, celle de la retraite du Prince, restait fort douteuse. Il semble cependant que depuis hier elle ait fait un pas décisif. Le Prince de Hohenlohe m'avait déclaré le matin que son maintien au pouvoir dans les circonstances présentes ne serait pas « correct ». Il avait ajouté que, sur son conseil, le Roi avait fait faire des ouvertures au Comte de Bray, Ministre de Bavière à Vienne. J'ai eu l'occasion de rencontrer de nouveau le Prince dans la soirée, et, de lui-même, il m'a annoncé qu'il était déterminé, quand bien même un successeur ne lui serait pas trouvé immédiatement, à quitter le Ministère au 1er mars, et à demander qu'on confiât l'intérim, ainsi qu'il a déjà été fait plusieurs fois, à M. le Conseiller d'État Daxenberger. S'entretenant ensuite avec M. le Ministre de Wurtemberg à Munich, il a ajouté qu'il croyait savoir que la réponse du Comte de Bray ne se ferait pas attendre, et qu'on espérait qu'elle serait favorable. Comme Votre Excellence le voit, le Prince de Hohenlohe paraît de plus en plus résolu à maintenir

n° 105, p. 59). Le roi écrivit aussitôt à Bismarck le billet bien souvent publié (Lorenz, *Kaiser Wilhelm und die Begründung des deutschen Reiches*, p. 228-229 et 604; É. Ollivier, *L'Empire libéral*, t. XIII, p. 41; Lehautcourt, *La Candidature Hohenzollern*, p. 128-129; Fester, t. Ier, n° 106, p. 59) : « La lettre ci-jointe [celle du prince Antoine du 25] tombe sur moi comme la foudre par un beau temps... Puisque vous avez reçu du Prince des détails, il faut bien que nous en conférions, quoique je sois en principe (von Haus) contre la chose. » Bismarck, le 26, réfléchit à toute l'affaire (cf. Fester, t. Ier, n° 105, p. 59), et le lendemain il adressa au roi un long mémoire en faveur de l'acceptation du trône d'Espagne. Presque dès le début, il y est question de la France. Bismarck fait remarquer que l'existence en Espagne d'un gouvernement sympathique à l'Allemagne équivaudrait à un gain d'un ou deux corps d'armée en cas de guerre contre la France. Il fait aussi observer qu'au cas où, faute de trouver un roi, les Espagnols établiraient la république, le danger d'une rupture de la paix par la France en serait accru (cf. Fester, t. Ier, n° 107, p. 59-62).

[1] Cf. Tiby, 17 février.

sa démission, et, s'il quitte prochainement le Ministère, c'est que personnellement il aura refusé de se prêter aux instances qui ont été faites auprès de lui pour qu'il conserve la direction du Ministère des Affaires étrangères.

Les élections de Munich, cassées par une décision récente de la Seconde Chambre, ont été recommencées hier. Le résultat n'en pouvait être douteux. Cependant les progressistes qui, au scrutin dernier, n'avaient pas consenti à conclure de compromis avec les libéraux indépendants ou *Mittelpartei,* se sont entendus cette fois avec eux pour leur assurer un Député sur les sept candidats à élire. Les électeurs du deuxième degré étaient au nombre de quatre cent seize, ce qui portait la majorité absolue à deux cent neuf voix. Les sept Députés nommés ont obtenu deux cent trente-neuf, deux cent trente-huit ou deux cent trente-sept voix. Parmi eux se trouve de nouveau M. Knorr, rédacteur en chef des *Neueste Nachrichten,* feuille ultra-progressiste, très répandue dans les basses classes et dont M. le Duc de Cadore a déjà signalé la violence à Votre Excellence. Le jour des réélections de Gunzbourg n'est pas encore fixé.

P.-S. — J'apprends à l'instant qu'il est arrivé hier soir une lettre dans laquelle le Comte de Bray ne se prononce pas d'une manière définitive sur les offres qui lui ont été faites. M. de Pfretzschner, Ministre des Finances, est parti ce matin pour Vienne afin de se concerter directement avec le Comte de Bray.

7974. Le Comte de Mosbourg, Ministre à Carlsruhe, au Comte Daru. (Orig. Bade, 49, n° 7.)

Carlsruhe, 26 février 1870.
(Cabinet, 27 février; Dir. pol., 28 février.)

Votre Excellence, dans une dépêche qu'elle m'a fait l'honneur de m'adresser à la date du 14 janvier dernier[1], m'avait chargé d'appeler l'attention du Gouvernement grand-ducal sur les incon-

[1] Nous n'avons pas reproduit cette dépêche (Bade, 49), que le début de celle-ci résume exactement.

vénients qui lui avaient été signalés par M. le Ministre de la Guerre et auxquels avaient paru donner lieu des sondages effectués sur le Rhin, du 26 novembre au 17 décembre, entre Seltz et la Maxau, par un certain nombre d'officiers et de soldats badois évoluant sur le fleuve avec une flottille de bateaux de pontonniers. Votre Excellence, d'accord avec M. le Général Le Bœuf, émettait l'avis qu'il y aurait avantage à ce que des opérations de cette nature, suivies avec un appareil inaccoutumé et pendant un temps assez prolongé, ne fussent pas entreprises sans une entente préalable entre les autorités militaires limitrophes.

M. le Baron de Schweitzer a été chargé d'instruire Votre Excellence de l'accueil fait par son Gouvernement aux représentation dont je m'étais rendu l'organe auprès de lui. La dépêche adressée par M. de Freydorf au Ministre du Grand-Duc de Bade à Paris, conçue dans des termes qui m'ont semblé très conciliants, donne à ces opérations militaires le caractère d'exercices ayant pour unique objet l'instruction des troupes qui les ont exécutées. Elle se termine par une proposition destinée à répondre au vœu exprimé par Votre Excellence et par M. le Ministre de la Guerre. Le Cabinet de Carlsruhe offre d'établir que dorénavant une entente serait prescrite entre les autorités militaires limitrophes, toutes les fois que les exercices de pontonniers, soit Français, soit Badois, devraient dépasser la durée de deux jours.

M. le Baron de Schweitzer se sera sans doute déjà acquitté de la mission dont il était chargé auprès de Votre Excellence. C'est dans le but d'amener plus rapidement le règlement de cet intérêt commun que M. de Freydorf a invité M. le Ministre de Bade à Paris à soumettre directement à Votre Excellence la proposition dont il s'agit, et dont il m'a donné tout récemment communication.

7975. Rothan, Ministre à Hambourg, au Comte Daru. (Orig. Hambourg, 160, n° 137.)

Hambourg, 26 février 1870.
(Cabinet, 29 février; Dir. pol., 7 mars.)

Les débats qui se sont engagés dans la séance du 24 du Parlement sur la motion de M. Lasker, l'orateur le plus éloquent et le

plus autorisé du parti national, tendant à hâter l'accession du Grand-Duché de Bade à la Confédération du Nord, produisent en Allemagne une grande et légitime sensation [1]. On a été d'autant plus surpris de l'attitude et du langage de M. de Bismarck, qu'on était encore sous l'impression du discours du Roi, si affirmatif au point de vue unitaire [2]. On croyait en effet généralement que le Gouvernement prussien ou, pour être plus exact, le Chancelier fédéral avait, tenant les circonstances extérieures pour propices, définitivement rompu avec la politique de temporisation, et que l'Allemagne marcherait dorénavant d'un pas sûr et rapide vers l'accomplissement de ses destinées. Il est certain que les paroles tombées du Trône lors de la séance d'ouverture étaient bien de nature à autoriser de pareilles espérances. On pouvait croire au sein du parti unitaire, sans se laisser aller à des illusions exagérées, que le Cabinet de Berlin, sortant de la circonspection excessive qui a caractérisé depuis tantôt deux ans toutes ses manifestations publiques, après s'être rendu un compte exact de ses moyens de défense et au besoin d'agression, ainsi que de la situation générale de l'Europe et [de] celle de la France en particulier, se considérait enfin en état de tout oser.

N'ayant repris possession de mon poste que depuis quelques jours, je ne suis pas encore à même de déterminer d'une manière bien précise les motifs qui ont amené le Roi et son premier Conseiller à des affirmations aussi inattendues que provocantes. Croyaient-ils réellement, sur des appréciations erronées venues de Paris, la France absorbée par ses difficultés intérieures au point de devoir se désintéresser d'une manière absolue des événements du dehors? Voulaient-ils simplement par des paroles comminatoires ébranler la majorité bavaroise, et consolider par là la situation compromise du Prince de Hohenlohe, qu'ils considèrent à juste titre comme le Représentant le plus loyal et le plus résolu de l'alliance prussienne; ou bien espéraient-ils que, en faisant vibrer la corde nationale, sauf à corriger ensuite par des explications diplomatiques confidentielles les fâcheuses impressions produites au dehors, ils arriveraient à arrêter aux bords du Rhin

[1] Cf. Benedetti, télégramme, 24 février, et 25 février, n° 122.

[2] Cf. Benedetti, 15 février.

le souffle libéral qui ne saurait tarder longtemps à envahir l'Allemagne? Ces suppositions sont également permises, car la politique de M. de Bismarck, qui procède comme un joueur d'échecs, avançant et reculant suivant les circonstances, est des plus complexes. Toujours est-il qu'après les grandes témérités qu'il s'était permises à l'ouverture du Reichstag et qui ont pu, à juste titre, donner le change au parti national, il s'est vu forcé, mis au pied du mur par l'éloquence serrée et insistante de M. Lasker, afin d'échapper à de graves complications internationales, de battre en retraite et de reployer le drapeau unitaire qu'il avait si audacieusement déployé.

Je ne crois pas trop m'avancer en attribuant ce revirement si marqué dans les tendances du Cabinet de Berlin à la consolidation du nouvel état de choses en France, à la force que le Ministère a puisée dans la dernière discussion de la Chambre, et surtout aux déclarations fières et patriotiques que Votre Excellence a opposées, on ne s'y est pas mépris en Allemagne, aux affirmations hardies, pour ne pas dire provocantes, du discours royal [1]. La diplomatie de M. de Bismarck, qui, fort heureusement, n'est pas infaillible, bien qu'elle soit des plus actives et des plus laborieuses, a pu se méprendre un instant sur le caractère et la portée de la crise que nous traversons. Il est très difficile en effet aux Agents étrangers accrédités à Paris, mêlés en quelque sorte, comme ils le sont, d'une manière active, à nos discussions politiques, de débrouiller le vrai du faux, et de ne pas céder parfois, au milieu de tant d'intérêts divergents et passionnés, à des appréciations pessimistes. Ce sont les rapports que l'Empereur Nicolas recevait de Paris qui l'ont empêché de céder aux conseils de la sagesse; ce sont aussi les renseignements de toute la Diplomatie allemande annonçant un soulèvement infaillible en France dès le premier coup de canon qui ont poussé l'Autriche en 1859 à risquer la lutte en Italie. Il se pourrait donc fort bien, d'autant plus que ce sentiment a été dans ces derniers temps universellement partagé en Allemagne, que, sur la foi des agents qu'il entretient régulièrement et secrè-

[1] Cf. p. 343, note 1. A la suite de la discussion de l'interpellation de Jules Favre, le 21 février, à propos de laquelle Daru avait prononcé son discours du 22, le ministère avait obtenu un vote de confiance, le 22, par deux cent trente-deux voix contre dix-huit.

tement en France, M. de Bismarck ait cru à un dénouement révolutionnaire infaillible, et que, partant de là, il ait jugé le moment opportun de donner à sa politique, condamnée depuis deux ans par notre situation militaire à l'immobilité, un caractère plus entreprenant. Mais les discours qu'il vient de prononcer, car il a cru devoir monter plusieurs fois sur la brèche, et, pour empêcher le Reichstag de prendre une résolution compromettante pour sa politique extérieure, il a été même jusqu'à le menacer indirectement de sa retraite [1], ses discours, dis-je, produiront certainement un profond découragement dans tout le parti national en deçà et au delà du Mein. Ils prouvent en tout cas, et c'est la moralité qu'il nous est permis d'en tirer, que, appréciant aujourd'hui avec plus de justesse notre évolution intérieure, et voyant que la division des partis, qu'il faisait certainement entrer en ligne de compte dans les combinaisons de sa politique, loin de s'augmenter, tend au contraire de plus en plus à s'effacer, il a compris le danger de fournir à un Ministère dont la force et la popularité vont en grandissant un prétexte légitime de le rappeler, au nom de la paix européenne, au respect des traités.

Le Cabinet de Berlin ne peut plus, en effet, et c'est là l'avantage incontestable que notre politique étrangère retire de notre transformation gouvernementale, invoquer en face d'un Gouvernement libéral et franchement pacifique, afin de tenir les populations allemandes en haleine et leur faire supporter patiemment le fardeau écrasant des charges militaires, les arrière-pensées qu'il prêtait avec tant de succès au Gouvernement personnel. L'Allemagne sait parfaitement aujourd'hui que la France, dont elle n'a jamais

[1] Le passage auquel il est fait allusion, qui se trouve dans la réponse de Bismarck à des observations présentées par Miquel, est le suivant :

Du reste, je reviens malgré moi, — vous m'avez reproché précédemment d'avoir, étant à bout de raisons, déclaré quelque chose comme ceci : « Je ne veux plus continuer le jeu; tirez-vous en comme vous pourrez», — je reviens malgré moi sur un pareil thème; mais M. de Blanckenbourg l'a dit justement : si vous comprenez mieux les choses, vous devez être vous-même Chancelier fédéral; il est, en ce cas, tout à fait injuste que vous siégiez à la place où vous êtes, car ce n'est pas de cette place mais de celle où je suis que se dirige la politique publique de l'Allemagne; si donc vous savez tout mieux que moi, venez vous asseoir à ma place; j'irai, moi, siéger à la vôtre et, là, je pourrai exercer la critique dont une expérience de vingt ans dans les affaires de la politique allemande peut m'avoir pourvu; mais je vous assure que mon patriotisme m'imposera silence, quand je sentirai qu'il serait intempestif de parler. (Prusse, 377.)

méconnu d'ailleurs les instincts pacifiques, ne poursuit pas, maîtresse de ses destinées, une politique de revanche, et qu'il ne suffirait plus d'un simple ordre télégraphique pour jeter du jour au lendemain de l'autre côté du Rhin plusieurs corps d'armée. C'est donc un argument précieux qui fait défaut maintenant à la politique prussienne, qui sent très bien que, si un conflit devait s'engager jamais, elle se trouverait dans une situation diplomatique et morale des plus fâcheuses; car il lui serait impossible de prêter à la France, qui n'interviendrait que pour défendre ses intérêts les plus légitimes consacrés par les traités, le caractère d'agresseur. Elle sait aussi que le Gouvernement actuel, sans vouloir revenir sur le passé, tout en le regrettant peut-être, d'accord avec le pays tout entier, ne laissera point exagérer à notre détriment le principe des nationalités.

Je crois avoir résumé ainsi, Monsieur le Comte, les considérations qui s'imposent pour l'heure à la politique du Cabinet de Berlin et qui ont, je n'en doute pas, amené, à quinze jours de distance, des contradictions aussi caractérisées entre le langage du Roi tenu à l'ouverture du Parlement et les discours que M. de Bismarck s'est vu forcé de faire contre les entraînements du parti unitaire.

7976. Le Comte Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Comte Daru. (Orig. Prusse, 377, n° 25.)

Berlin, 27 février 1870.
(Cabinet, 1er mars; Dir. pol., 7 mars.)

[Le Comte Benedetti envoie le texte officiel du discours prononcé par le Comte de Bismarck à propos de la motion Lasker [1].]

7977. Le Marquis de Châteaurenard, Ministre à Dresde, au Comte Daru. (Orig., avec déchiffrement. Saxe, 148, n° 10.)

Dresde, 28 février 1870.
(Cabinet, 3 mars; Dir. pol., 7 mars.)

[Le Marquis de Châteaurenard signale l'impression produite à Dresde par le discours du Comte de Bismarck, à propos de la

[1] Cf. Benedetti, télégramme, 24 février, et la note.

IMPRIMERIE NATIONALE.

discussion de la motion Lasker [1]. Le sentiment général est que Lasker et ses amis ont essuyé la défaite la plus complète qu'il fût possible de leur faire subir, et le langage de M. de Bismarck a causé en Saxe une satisfaction réelle.]

[*Déchiffrement*] Le Cabinet de Dresde partage dans une certaine mesure la satisfaction du public. Il y a des choses qui me font plaisir dans le discours de M. de Bismarck, m'a dit M. de Friesen, une, par exemple, que je mets bien au-dessus de toutes les autres, c'est que j'y vois la preuve que le Chancelier fédéral juge la situation actuelle de l'Europe comme ne lui permettant pas de courir le risque de soulever une complication. La pensée qui a inspiré ce discours est claire à mes yeux, c'est qu'en ce moment l'entrée du Grand-Duché de Bade dans la Confédération ne saurait avoir lieu sans conduire à une guerre : s'il s'agissait de l'entrée de la Bavière, ou de celle de Bade avec le Wurtemberg, alors la chose en vaudrait la peine, mais Bade, tout seul, est un trop mince enjeu. M. de Bismarck ne considère évidemment pas l'état de l'Europe comme favorable à un coup d'audace de sa part. Je puise dans cette manière de voir un motif de confiance et de sécurité pour mon propre pays [2].

[Le Marquis de Châteaurenard signale l'inquiétude que provoquent, dans les milieux conservateurs saxons, les projets de lois soumis à l'Assemblée fédérale, à cause de leur caractère centralisateur [3]. Ce sentiment se manifeste surtout à propos du projet de Code pénal.]

7978. Rothan, Ministre à Hambourg, au Comte Daru. (Orig. Hambourg, 160, n° 138.)

Hambourg, 28 février 1870.

(Cabinet, 2 mars; Dir. pol., 7 mars.)

Je crois avoir bien caractérisé l'attitude décidée qu'a prise le

(1) Cf. Benedetti, télégramme, 24 février et 25 février, n° 22; Rothan, 26 février.

(2) Le déchiffrement se termine ici.

(3) Cf. Benedetti, 15 février.

Chancelier fédéral au sein du Parlement du Nord vis-à-vis du parti national qui, incomplètement renseigné, à ce qu'il paraît, sur le revirement de sa politique dans le cours de ces dernières semaines, s'était imaginé, en communauté de sentiment avec le Ministère badois, que la motion de M. Lasker répondait au fond à ses désirs secrets, et qu'en tout cas, après les affirmations du discours de la Couronne, il lui serait difficile d'intervenir dans le débat pour la combattre [1]. M. de Bismarck se trouvait en effet, depuis son retour de la campagne, dans des dispositions que je crois pouvoir qualifier d'agressives. Il sentait plus vivement que par le passé, sous le coup de l'opposition irritante qu'il avait rencontrée dans la dernière session du Reichstag, et en face du mauvais vouloir de la Seconde Chambre, tous les inconvénients, pour son œuvre aussi bien que pour sa popularité, d'une politique stationnaire. Il s'était flatté un instant que les partis, en le voyant dans le Conseil fédéral combattre despotiquement toute velléité de résistance autonomique, au point de lui faire adopter en vingt-quatre heures sans discussion le nouveau Code pénal et précipiter la substitution de l'état unitaire à l'état fédératif [2], prendraient patience, et s'en remettraient absolument à sa sagesse et à son tact pour relever la locomotive nationale, comme le disait un jour M. Miquel, embourbée sur les rives du Mein. Il n'attendait en effet qu'un prétexte, voyant la France en pleine crise intérieure et la croyant incapable d'une action au dehors, pour frapper un grand coup, et ce prétexte la Bavière venait de le lui offrir.

Votre Excellence aura certainement été exactement renseignée sur les résolutions violentes auxquelles le Cabinet de Berlin s'arrêta un instant lorsqu'il vit le danger que courait le Prince de Hohenlohe, et avec sa chute l'exécution loyale et résolue en tout état de cause des traités d'alliance. M. de Bismarck écrivit en effet une dépêche enjoignant à M. de Werthern, son Représentant à Munich, de menacer au besoin la Bavière d'une intervention à main armée, si la crise devait prendre une issue inquiétante pour l'alliance prussienne, et il écrivait en même temps une lettre particulière au Prince de Hohenlohe pour le supplier de rester quand

[1] Cf. Rothan, 26 février.
[2] Cf. Benedetti, 27 janvier, n° 9.

même au pouvoir et lui promettre son appui le plus énergique [1].

Ces détails, qui n'ont plus aujourd'hui qu'un intérêt rétrospectif, m'ont été communiqués par un de mes amis, ancien camarade d'université du Prince royal, et qui, par les relations qu'il entretient à Berlin, est à même d'être parfaitement renseigné. Il m'a lu même plusieurs passages d'une lettre confidentielle qui ne sauraient laisser aucun doute sur les intentions belliqueuses qui ont animé pendant plusieurs jours l'esprit entreprenant de M. de Bismarck. Il y était dit entre autres que M. de Keudell, son confident et le Chef de son Cabinet, n'avait pas pu s'empêcher, au moment d'expédier le courrier de Munich, de lui faire observer avec une certaine émotion que, par une intervention militaire, il s'exposerait indubitablement à soulever les plus grosses complications internationales. «Qui vous dit, aurait répondu M. de Bismarck, que je n'en ai pas conscience, et qui vous dit que je ne tiens pas pour opportun le moment de faire faire à l'Allemagne un pas décisif dans la voie de ses destinées?» Mais fort heureusement, ajoutait la lettre, que le Prince de Hohenlohe, soit qu'il eût déjà donné sa démission au moment où il recevait ces importantes communications, soit qu'en se voyant abandonné plutôt que soutenu par ses Collègues il ne se sentît pas le courage d'assumer sur lui la responsabilité d'une lutte à outrance et des conséquences qu'elle menaçait d'entraîner, refusa obstinément de revenir sur sa détermination.

C'est donc aux hésitations du Prince de Hohenlohe, autant qu'à l'attitude très décidée du Gouvernement de l'Empereur et à la consolidation si rapide et si inattendue pour la Cour de Prusse

[1] Hohenlohe ne fait pas allusion dans ses *Mémoires* à une lettre de Bismarck, mais à une démarche de Werthern, qu'il retrace en ces termes, à la date du 17 février :

Tout récemment encore, il lui [M. de Bismarck] semblait opportun que je me retirasse. Je m'userais, pensait-il, dans de petites querelles, et deviendrais incapable de collaborer à de grandes actions.

Mais, du moment que le Roi revient en scène d'une manière aussi décidée, il n'est plus besoin de l'expérience qu'il aurait faite après mon départ pour le convaincre qu'il ne peut gouverner avec le parti ultramontain. Il en est convaincu. Si Werthern dit qu'il ignore jusqu'où et en quelles démarches le Roi me soutiendra, la chose dépend uniquement de moi. Le champ de bataille s'offre à moi, je n'ai qu'à ouvrir le feu. Comme tactique, Bismarck me conseille : dissolution de la Chambre des Députés et «fournée de pairs». (Hohenlohe, *Mémoires*, t. II, p. 100.)

du nouvel état de choses en France, qu'il faut sans nul doute attribuer le revirement si caractérisé qui, à quinze jours de date, comme je le disais hier, s'est produit dans la politique du Cabinet de Berlin.

La lettre qu'on a bien voulu me communiquer ajoutait, aux causes multiples qui ont amené M. de Bismarck à une appréciation plus réfléchie de la situation, la caducité du Roi, dont la volonté et les facultés intellectuelles auraient baissé sensiblement depuis un an, au point de le rendre incapable de prêter à une politique de va-tout, comme celle de 1866, le concours physique et moral indispensable. Tout indique donc que le péril que la paix du monde a pu courir un instant est définitivement conjuré, et que la Prusse restera pour de longues années rejetée sur ses difficultés intérieures, pour peu que la transformation constitutionnelle qui s'est opérée en France et dont l'Empereur a pris l'initiative amène, contrairement aux prévisions et aux espérances de nos ennemis du dehors, la consolidation de la dynastie et le fonctionnement régulier et pacifique du régime parlementaire.

MARS 1870.

1er-11 mars....... Voyage de l'Archiduc Albert en France.

5 mars........... Arrivée à Berlin du Prince Charles-Antoine de Hohenzollern.

7 mars........... Bavière : Acceptation officielle de la démission de Hohenlohe. Le Comte de Bray est nommé Président du Conseil des Ministres et Ministre des Affaires étrangères.

8 mars........... Wurtemberg : Ouverture de la session des Chambres. Interpellation du Député Schott sur l'interprétation du *casus fœderis* prévu dans le traité d'alliance entre le Wurtemberg et la Prusse.

11 mars........... Wurtemberg : Le parti de la Grande Allemagne et le parti démocratique déposent une motion invitant le Gouvernement à modifier les institutions militaires et à diminuer la durée du service. (Motion des quarante-cinq.)

15 mars........... Réunion à Berlin sous la présidence du Roi d'un conseil composé des Princes Antoine et Léopold de Hohenzollern, du Kronprinz, de Bismarck, de Roon, de Moltke, de Schleinitz, de Thile et de Delbrück, et chargé de discuter la candidature Hohenzollern.

16 mars........... Bade : Débat sur les discours prononcés par Bismarck dans la discussion de la motion Lasker. Discours de Freydorf.

17 mars........... Wurtemberg : Débat à la Seconde Chambre sur la motion des quarante-cinq. Élection d'une Commission financière formée en majorité de ses partisans.

18 mars........... Wurtemberg : Une réunion populaire convoquée à Ulm par le parti de la Grande Allemagne vote des résolutions en faveur de la diminution des charges militaires.

20 mars........... Wurtemberg : Un meeting du parti démocratique à Stuttgart représentant plus de 150.000 adhérents réclame l'abandon du système militaire de 1868 et l'adoption de la motion des quarante-cinq.

21 mars........... Démission du Cabinet wurtembergeois.

22 mars........... France : Lettre de l'Empereur à Émile Ollivier sur la réforme de la Constitution. — Réunion à Berlin, à propos du soixante-treizième anniversaire de Guillaume Ier, des Grands-Ducs de Bade, d'Oldenbourg, de Mecklembourg-Schwérin et de Weimar.

24 mars........... Formation d'un nouveau Cabinet wurtembergeois sous la présidence de Varnbüler avec trois nouveaux Ministres : Suckow à la Guerre, Scheurlen à l'Intérieur, et le Conseiller Rœmer chargé de l'intérim des Cultes. Prorogation du Parlement wurtembergeois.

25 mars........... Wurtemberg : Réunion des Députés du parti de la Grande Allemagne et du parti démocratique. (Maintien de la motion des quarante-cinq, et engagement de conserver une attitude hostile au Ministère.) Rédaction par le parti démocratique d'un appel au peuple.

26 mars........... Publication par la *Gazette d'Augsbourg* d'un plan de Confédération des États du Sud arrêté de concert entre Varnbüler et Hohenlohe en 1867 et intitulé «les États-Unis de l'Allemagne du Sud».

28 mars........... Bavière : Ouverture de la discussion à la Deuxième Chambre d'un projet de crédits militaires supplémentaires. Opposition de la Commission des finances. Discours de Bray (30 mars).

31 mars........... Bavière : La Deuxième Chambre n'adopte le projet de crédits militaires qu'avec des réductions considérables.

7979. Napoléon III au Général Comte Fleury, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg. (*La France et la Russie en 1870,* d'après les papiers du Général Comte Fleury, chap. III, p. 52-53.)

1er mars 1870.

« J'approuve fort votre conduite à Saint-Pétersbourg, et je crois que vous pouvez m'y être très utile en contribuant à maintenir les bonnes relations entre l'Empereur Alexandre et moi. Par le temps qui court, il n'y a guère de grands projets à former; tous vos efforts doivent se borner à créer une entente par des conversations bien plus que par l'énoncé de projets arrêtés.

« Ici les choses vont assez bien; cependant les Ministres sont trop engagés avec le Centre gauche, ce qui souvent amène des tiraillements dans le Conseil. Le vote du 24 janvier sur les candidatures officielles a été désastreux [1]. Il faut pourtant que le Ministère reste, mais je n'accorderai aucune diminution soit de la Garde, soit de la Ligne...[2] On dit que la santé de l'Empereur Alexandre est chancelante, est-ce vrai?... »

7980. Le Comte Daru à Meroux de Valois, Consul à Kiel. (Minute. Prusse, Kiel, 5, n° 1.)

Paris, 1er mars 1870.

Les dernières dépêches que j'ai reçues de vous [3] mentionnent toute sorte de bruits que vous avez recueillis de différents côtés concernant la politique du Gouvernement de l'Empereur, notamment en ce qui touche à la situation du Sleswig septentrional et à l'exécution du traité de Prague. Le langage et les intentions que l'on me prête reposent sur des suppositions purement gratuites, dont je ne sais que ce que vous me rapportez, et que vous ne devez pas vous arrêter à relever. Une grande réserve vous

(1) Il s'agit en réalité du vote de l'ordre du jour pur et simple qui termina, le 24 février, la discussion sur les candidatures officielles au Corps législatif. Cf. Émile Ollivier (t. XII, p. 559-577).

(2) Ces points de suspension et ceux qui suivent sont dans le texte.

(3) Cf. Meroux de Valois, 24 février, et la note de Daru, p. 356.

est naturellement commandée, et il est bon que vous évitiez personnellement tout ce qui tendrait à engager votre opinion ou votre action dans un sens ou dans un autre. Je ne puis que vous inviter d'une manière générale à vous maintenir dans cette ligne de conduite, en ayant soin de ne donner lieu ni par votre attitude, ni par vos relations à des commentaires qui présenteraient, dans tous les cas, de sérieux inconvénients.

7981. Rothan, Ministre à Hambourg, au Comte Daru. (Orig. Hambourg, 160, n° 139.)

Hambourg, 1er mars 1870.
(Cabinet, 3 mars; Dir. pol., 7 mars.)

La joie que les hommes d'État badois manifestaient au lendemain de l'ouverture du Reichstag s'est dissipée, dit-on, pour faire place à un grand découragement. En entendant le Roi de Prusse parler si haut des droits de l'Allemagne à se constituer à son gré, suivant la doctrine de Monroe, en dehors de tout contrôle étranger, ils s'étaient imaginé que les temps étaient proches, que les portes de la Confédération du Nord allaient leur être ouvertes à deux battants, et qu'ils seraient relevés enfin du rôle ingrat et quelque peu ridicule de solliciteurs éconduits qu'ils jouent depuis tantôt quatre ans. Ils se flattaient qu'il suffisait d'une motion formulée et défendue par M. Lasker et M. Miquel, les deux meneurs les plus ardents du parti national, avec lesquels ils s'étaient concertés — bien que la *Gazette de Carlsruhe* s'en défende aujourd'hui énergiquement — sinon pour forcer la main au Chancelier fédéral et lui arracher le consentement indispensable du Président de la Confédération à l'admission d'un nouvel État, du moins pour le condamner à un silence significatif. La motion eût été dans ce cas votée selon toute probabilité, et cette manifestation du Reichstag aurait non seulement fortifié la cause nationale dans toute l'Allemagne, mais elle eût été, ce qui importait le plus au Cabinet de Carlsruhe, aux yeux de ses populations condamnées aux plus lourdes charges, la justification de la politique de médiatisation que des doctrinaires aussi ambitieux qu'entêtés font poursuivre au Grand-Duc avec une aveugle obstination. Mais les nerfs de M. de Bismarck,

si violemment agités au commencement de ce mois, s'étaient sensiblement calmés depuis lors. Il était revenu, comme je le disais hier [1], à une appréciation plus réfléchie de la situation, et, peu soucieux, par les motifs que j'indiquais, de donner à la question de Bade des proportions européennes qu'elle ne comporte pas à ses yeux, il avait déclaré, sans se préoccuper du contre-coup douloureux que ses paroles auraient à Carslruhe, qu'il ne consentirait jamais à l'admission isolée du Grand-Duché [2]. Il n'avait pas craint, avec la franchise calculée et brutale qui le caractérise, d'indiquer que le Gouvernement badois n'était après tout qu'un instrument utile à sa politique, lui rendant infiniment plus de services dans la situation perplexe où il le laissait que s'il l'admettait dans la Confédération du Nord. Il tenait évidemment, en émettant des considérations aussi désintéressées sur la question du Mein, à calmer surtout le patriotisme bavarois, dont les menaces indirectes contenues dans le discours du Trône [3] n'avaient pu obtenir raison, et à ménager peut-être au Prince de Hohenlohe, dont il ne cesse de déplorer la retraite [4], les moyens de se reconstituer une majorité. Il a ménagé en un mot tant qu'il a pu, au détriment du parti national, dont il connaît trop le servilisme pour avoir à redouter une rupture éclatante et définitive, les susceptibilités de la Diplomatie étrangère. Nous avons donc lieu, en ne nous arrêtant pas trop toutefois à certaines affirmations fort discutables au point de vue international et à certaines déclarations ambiguës impliquant des arrière-pensées évidentes, d'être satisfaits de l'attitude que le Chancelier fédéral a prise au Parlement, surtout en regard du discours d'ouverture, un des plus fâcheux que le Roi ait prononcés après deux années de complet effacement depuis les événements de 1866.

Déjà les nationaux-libéraux s'appliquent dans leurs organes à atténuer ce que le langage de M. de Bismarck avait de blessant pour leur amour-propre, et à amoindrir la portée de ses déclarations. « Lorsque M. Lasker, disent-ils, formulait sa motion, il ne comp-

(1) Cf. Rothan, 28 février.

(2) Cf., sur les débats relatifs à la motion Lasker, Benedetti, 25 février, n° 22, et 27 février; Rothan, 26 février.

(3) Cf. Benedetti, 15 février; Borély de La Touche, 24 février.

(4) Cf. Tiby, 25 février.

tait assurément pas sur une réponse affirmative ; il ne comptait pas davantage sur la majorité, car il savait que ni les conservateurs libres ni les progressistes ne voteraient pour lui; il ne voulait qu'une chose : établir clairement l'attitude du parti national d sv une question qui résume en elle l'avenir de l'Allemagne. Ce bu est atteint. Les partisans de l'unité du Midi ont reçu les encouragements qu'ils attendaient de leurs amis politiques du Nord. Que le Gouvernement fédéral estime qu'il est plus sage de retarder la solution de la question badoise, cela n'empêchera pas les nationaux de continuer leur agitation et d'arriver à leurs fins. Il ne saurait donc être question d'un échec. La position est aujourd'hui ce qu'elle était hier ou avant-hier, ni meilleure ni pire. Le parti national ne se laissera pas dévoyer pour cela, et c'est une victoire que de l'avoir affirmé dans la séance du 24.

« Le différend qui s'est élevé entre le Comte de Bismarck et le parti national ne saurait entraîner une rupture ou même un éloignement durable. La force des choses qui depuis 1866, bien que leurs principes ne soient pas les mêmes, les entraîne vers le même but, les maintiendra unis, malgré des dissidences et des brouilles momentanées. »

C'est avec ces réflexions philosophiques, — les premiers mouvements d'humeur passsés, — que les nationaux cherchent à donner le change à l'opinion sur le résultat fâcheux de leur campagne. Mais, comme je l'indiquais plus haut, pour le Ministère badois qui a été plus directement atteint, l'échec a plus de gravité, car il lui sera difficile désormais de justifier d'une manière plausible les sacrifices qu'il ne cesse de demander au pays pour transformer son administration, sa justice et son armée sur le modèle de la Confédération du Nord, dont l'entrée pourrait bien, à en juger par le discours du Chancelier fédéral, lui rester indéfiniment fermée.

7982. Le Comte de Saint-Vallier, Ministre à Stuttgart, au Comte Daru. (Orig. Wurtemberg, 90, n° 11.)

Stuttgart, 1er mars 1870.
(Cabinet, 4 mars; Dir. pol., 7 mars.)

J'ai reçu la dépêche que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser sous le n° 6 pour me transmettre des extraits de la

correspondance des Agents de l'Empereur à Berlin, à Carlsruhe et à Francfort [1]. Parmi ces annexes, la lettre de M. le Comte Benedetti en date du 12 février a particulièrement appelé mon attention, en raison de l'intérêt tout spécial qu'elle présente au point de vue des affaires dont j'ai mission de m'occuper, et elle ne m'a pas moins frappé par la clarté avec laquelle elle développe la question si controversée du *casus fœderis* que par l'exactitude des informations qu'elle renferme, informations dont je suis à même de contrôler ici la véracité; j'ai en outre été très heureux de constater que les renseignements transmis par notre Ambassadeur en Prusse sont en parfaite concordance avec les éclaircissements que j'ai eu l'honneur d'adresser à diverses reprises sur les mêmes matières à Votre Excellence.

Je me permets pourtant de revenir encore une fois en quelques mots sur cette affaire du *casus fœderis*, et je prie Votre Excellence de m'autoriser à lui donner mon opinion sur la position d'une question qui ne me semble pas avoir été toujours interprétée sous son véritable jour. Je crois en effet que l'on aurait tort de rechercher uniquement *si* le *casus fœderis* est *obligatoire* dans tous les cas ou *conditionnel* dans certaines hypothèses, mais qu'il convient plutôt d'examiner *quand* de *conditionnel* (comme l'interprètent les Cours du Midi) il peut devenir *obligatoire* (suivant la manière de voir du Cabinet de Berlin). Il importe tout d'abord de constater qu'à Munich et à Stuttgart on se montre décidé à maintenir l'opinion que l'on a exprimée [2]; M. de Varnbüler m'affirmait encore tout à l'heure que la force seule pourrait le déterminer à revenir sur la déclaration solennelle qu'il a prononcée à la Chambre le 30 octobre 1867 [3]; il ajoute au surplus que le Cabinet de Berlin n'a jamais réclamé officiellement contre cette interprétation; la presse officieuse du Comte de Bismarck est seule entrée en campagne contre lui, et le Ministre de Prusse à

[1] La dépêche n° 6, du 24 février, n'était qu'une lettre d'envoi accompagnant les extraits. (Wurtemberg, 90.)

[2] Cf. Tiby, 10 février; Saint-Vallier, même date.

[3] En demandant à la Chambre d'approuver le traité d'alliance avec la Prusse, Varnbüler avait déclaré, le 30 octobre, que le Wurtemberg «conservait son droit de *cognition* sur le *casus foederis*». (Châteaurenard, 31 octobre 1867.)

Stuttgart[1] ne lui a pas plus adressé d'observations à ce sujet il y a deux ans que dans ces derniers temps; de son côté, le Représentant du Wurtemberg à Berlin[2] n'a jamais eu à entendre une réclamation de la part du Chancelier fédéral; l'incident paraît d'ailleurs clos pour le moment; mais il emprunte son intérêt à la conviction générale que la Prusse choisira la première occasion qu'elle jugera favorable pour le remettre sur le tapis.

En l'état, les deux interprétations subsistent entières; les traités ont été rédigés, à dessein sans doute, comme le fait justement observer M. le Comte Benedetti, dans des termes assez vagues pour qu'il soit possible d'en tirer un jour le parti qu'a certainement en vue le Gouvernement prussien. De leur côté, les Cours du Sud ont conscience du danger; elles ont subi ces conventions léonines sous le coup de la terreur de Sadowa; elles ne veulent pas aujourd'hui que les chaînes qu'elles y ont trouvées soient encore resserrées. On pourra discuter longtemps sur la question; mais l'équité et la saine raison sont du côté des Cabinets de Stuttgart et de Munich; ils disent en effet à la Prusse : Nous nous sommes engagés à vous donner le commandement de nos armées, à vous livrer nos forteresses, à vous confier le soin et la responsabilité de la défense de notre sol *le jour* où l'intégrité de la patrie commune se trouvera menacée; mais, tant qu'elle ne l'est pas, tant qu'il s'agit d'une guerre éventuelle dont le théâtre serait à l'étranger, dont le but n'intéresserait pas l'Allemagne, d'une guerre que vous entreprendriez dans des vues particulières de conquête ou d'influence, nous ne sommes pas tenus de vous venir en aide, et les traités nous laissent notre libre arbitre; si nous ne l'avions pas en pareil cas, nous ne serions plus des alliés; nous ne serions même pas des Confédérés; nous serions des vassaux; et, s'il en était ainsi, les traités ne devraient pas s'appeler *traités d'alliance* : ce ne seraient plus des contrats signés par deux parties, mais des engagements plaçant l'une des parties sous la sujétion de l'autre; tel n'est pas le cas, et, de ce raisonnement même, il découle clairement que nous avons comme vous le droit d'examen préalable si le *casus fœderis* vient à être posé. Supposons en effet

[1] Baron de Rosenberg.

[2] Baron de Spitzemberg.

que, dans le but d'augmenter votre puissance maritime ou d'étendre votre influence dans la Baltique, vous fassiez une guerre de conquête aux Royaumes scandinaves, nous n'avons pas à nous mêler de cette affaire, qui ne nous intéresse nullement; qu'il vous plaise, dans des vues dynastiques, d'envoyer des troupes à un agnat de la Maison de Hohenzollern placé sur le Trône de Roumanie pour l'aider à étendre ses frontières au préjudice de la Turquie, cela peut-il nous regarder? Pouvez-vous même nous poser le *casus fœderis?* Cependant, supposons encore qu'après vous être lancés dans de telles guerres vous y rencontriez des revers, que vos troupes soient refoulées sur votre territoire, que les Suédois par exemple ou leurs alliés viennent victorieux vous dicter à Berlin les conditions de la paix; alors, évidemment, et seulement alors, viendra pour vous le moment de nous poser le *casus fœderis,* et nous aurons à examiner si vos adversaires veulent simplement, en poursuivant leurs avantages, se mettre à l'abri de nouvelles agressions de votre part, ou bien s'ils prétendent vous punir d'une attaque injuste en vous enlevant une portion, quelle qu'elle soit, du sol germanique; dans ce dernier cas, nous ne vous marchanderons pas notre concours, et nous vous donnerons notre dernier homme et notre dernier écu pour défendre l'intégrité de la grande patrie allemande.

Telle est, Monsieur le Comte, résumée aussi brièvement que possible, l'argumentation à laquelle se livrent les autonomistes du Midi, et c'est là ce qui m'autorisait à vous dire en commençant cette dépêche qu'il s'agit bien moins de savoir *si* le *casus fœderis* est *obligatoire* ou *conditionnel* que d'examiner *quand* il peut et doit être posé, *quand,* une fois posé, il demeure *conditionnel, quand* au contraire il devient *obligatoire.* Les événements seront appelés à décider, en dernière analyse, et le Sud doit, comme le Nord, posséder le droit d'examen préalable, puisque l'obligation d'intervenir peut être déterminée par les fortunes diverses et aléatoires qui sont le propre de toute entreprise guerrière.

7983. Ch. de Hell, Consul général à Francfort, au Comte Daru. (Orig. Prusse, Francfort, 7, n° 17.)

Francfort, 2 mars 1870.
(Cabinet, 4 mars; Dir. pol., 7 mars.)

Les journaux de Francfort et des villes environnantes ont reproduit dans leurs colonnes, à l'exemple de toute la presse allemande, les débats qui ont eu lieu au sein du Reichstag, le 24 du mois dernier, au sujet de la motion Lasker [1]. Je crois devoir faire connaître à Votre Excellence quelques-uns des commentaires dont ces feuilles ont accompagné la publication des discours prononcés à cette occasion par le Comte de Bismarck et MM. Lasker, Miquel et de Blanckenbourg [2].

La *Gazette de Mayence*, qui est un des organes du parti national-libéral, s'est attachée à constater que le Comte de Bismarck ne désirait pas l'entrée immédiate du Grand-Duché de Bade dans la Confédération du Nord, parce qu'à cet État était dévolue la mission d'être un lien entre le Nord et le Sud de l'Allemagne, jusqu'au jour où l'entente serait établie entre les différents partis. Quant aux nationaux-libéraux, ajoute ce journal, ils se sont donnés, il est vrai, la satisfaction de remettre leur programme en mémoire, mais ils ont en outre amené le Gouvernement à se prononcer sur la question nationale et sur l'attitude qu'il compte prendre à son égard. Les paroles suivantes adressées par le Comte de Bismarck à M. Lasker et à ses amis : « Vous poursuivez le même but que moi, nous différons seulement d'opinion sur les moyens propres à l'atteindre », font oublier toutes les récriminations que le Chancelier fédéral et les nationaux-libéraux ont échangées dans la séance du 24 février.

Le *Courrier du Rhin* de Wiesbade, qui est également une feuille libérale, est tenté de croire, à la lecture des discours du Comte de Bismarck, qu'il n'a pas fait connaître au Reichstag la véritable raison de son opposition à la motion Lasker. Cette raison pourrait

[1] Cf. Benedetti, 25 février, n° 22, et 27 février; Rothan, 26 février; Châteaurenard, 28 février.

[2] Cf. Rothan, 1er mars.

être, d'après ce journal, son désir d'éviter pour l'heure, au sujet du Grand-Duché de Bade, toute difficulté avec la France, dont il ne craindrait plus, par contre, les réclamations le jour où tout le Sud de l'Allemagne ferait partie de la Confédération du Nord.

La *Gazette du Weser,* qui passe pour recevoir souvent des inspirations du Cabinet de Berlin, pense aussi que le langage du Comte de Bismarck, dans la séance du 24 février, lui a été inspiré beaucoup plus par des considérations sur la situation générale de l'Europe que par les besoins de la politique intérieure [1]. Le Chancelier fédéral, continue cette feuille, se refuse à faire en ce moment le moindre pas qui pourrait, même indirectement, faire naître le danger d'une guerre. Il ne franchira pas le Mein tant que tout le Sud de l'Allemagne ne lui tendra pas les bras. Le but principal des efforts de la Prusse en 1866 est atteint. On mettrait aujourd'hui en question les résultats obtenus en recherchant un faible avantage dont on peut fort bien se passer pendant quelque temps encore, et dont il est permis d'espérer la réalisation dans quelques années, sans courir le moindre risque. Il est nécessaire d'ajouter que les dispositions des esprits à l'égard de la Prusse ne sont plus à cette heure ce qu'elles étaient en 1866. Les grandes Puissances militaires du continent ont donné tous leurs soins depuis cette époque à l'armement de leurs troupes. L'Italie est satisfaite, et n'unirait pas une seconde fois ses armes à celles de la Prusse. L'Angleterre verrait d'un très mauvais œil toute tentative de politique provocatrice de la part du Cabinet de Berlin. La Russie et la France s'opposeraient de la manière la plus formelle à la consolidation de l'Allemagne, et l'Autriche ferait tout son possible pour entraver cette œuvre. Il n'est donc point étonnant que le Chancelier fédéral ne veuille pas engager aujourd'hui la lutte, et qu'il préfère attendre les chances plus favorables de l'avenir. Le jour où l'Allemagne sera réellement unie, il se préoccupera fort peu des Puissances étrangères. Mais, aussi longtemps que les États situés au sud du Mein chercheront à faire croire qu'ils sont destinés à être les victimes de desseins de conquête du Nord de l'Allemagne, le Chancelier fédéral évitera avec soin tout ce qui pourrait

[1] Cf. Rothan, 26 février.

donner lieu de penser qu'il projette l'agrandissement de la Prusse par un nouvel emploi de la force.

La *Gazette de Cologne* est d'avis que la discussion de la motion Lasker n'a guère modifié la situation des partis. Son auteur ne pouvait se faire aucune illusion, par avance, sur le sort qui lui était réservé, en présence de l'opposition déclarée du parti progressiste et des conservateurs-libéraux. Toutefois, la position est restée au lendemain de ce débat ce qu'elle était la veille. La solution du problème de l'unité de l'Allemagne est toujours pour le Comte de Bismarck une question de temps ; le Præsidium fédéral maintient son programme, et les nationaux-libéraux poursuivent de leur côté la réalisation de leurs espérances. Il n'y a donc pas eu, à vrai dire, d'échec pour ces derniers, le jour de la discussion de la motion Lasker.

Cette opinion n'est pas partagée par la presse radicale de Francfort, qui est excessivement hostile aux nationaux-libéraux. Elle soutient que leur parti a été réellement battu dans la séance du 24 février, et prétend qu'il l'a été sur les questions de politique générale autant que sur la question badoise. Le Comte de Bismarck, s'écrie le *Journal de Francfort,* ne s'est pas contenté d'écraser MM. Lasker et Miquel, il s'est efforcé de les ridiculiser. Quelle leçon pour ces Messieurs! Persisteront-ils à se mettre, ainsi que leurs amis, à la disposition du Chancelier fédéral? Quel exemple instructif de sa manière de faire le parti national-libéral ne vient-il pas de nous donner!, ajoute la *Gazette de Francfort.* Il agit et parle comme si la patrie était en danger, et, à l'heure de l'action, il se laisse éconduire par le Comte de Bismarck, et se décide à marcher à sa remorque. Après la séance du 24 février, il ne peut plus être question d'entente entre le Chancelier fédéral et les nationaux-libéraux. Quant à nous, continue cette feuille, nous n'avons aucun motif de cacher la satisfaction que nous cause l'insuccès de ces derniers. Ils l'ont bien mérité, et ils n'ont aucun droit à notre commisération. Depuis 1866, ils suivent le char du Comte de Bismarck, poussant aux roues de leur mieux, en chantant des airs prussiens. Fantaisie leur a pris tout d'un coup de se placer devant le char. Quoi de plus naturel que d'avoir été remis à leur place? Nous ne pouvons qu'applaudir à l'échec de ces personnages qui n'ont su, dans l'intérêt de la patrie, que mendier

IMPRIMERIE NATIONALE.

l'appui de l'homme qui a mis l'Allemagne à feu et à sang.

Après avoir applaudi de la sorte à la défaite du parti national-libéral, la *Gazette de Francfort* s'efforce de faire ressortir les contradictions que renferment les trois discours que le Comte de Bismarck a prononcés le 24 février [1]. Dans l'un, remarque-t-elle, il repousse toute perspective de l'entrée isolée du Grand-Duché dans la Confédération du Nord. Dans l'autre, il est beaucoup moins affirmatif à cet égard. Tantôt il a l'air de croire que la génération actuelle ne verra pas l'unité de l'Allemagne, tantôt il suppose qu'elle sera un fait accompli dans cinq ans. Tout autre Parlement que le Reichstag aurait eu soin, ajoute-t-elle, de relever ces contradictions. Quel avenir nous réservent-elles? Pour l'heure du moins, il est acquis que la Prusse ne veut pas franchir le Mein en ce moment. Ce temps d'arrêt dans la politique d'annexion était prévu par tous ceux qui ont suivi avec attention le cours des événements. Chacun savait que l'on se rendait parfaitement compte à Berlin que l'entrée du Grand-Duché de Bade dans la Confédération du Nord provoquerait une crise européenne, et qu'on ne voulait pas s'y exposer à être troublé dans la prussification des conquêtes de 1866 en passant prématurément le Mein. On pouvait s'attendre à ce que les hommes politiques qui ont sacrifié Luxembourg, pour éviter un choc de la France, ne risqueraient pas une guerre pour favoriser l'entrée du Grand-Duché de Bade dans la Confédération du Nord. Les déclarations du Comte de Bismarck ont confirmé toutes ces suppositions. Elles ne peuvent que décourager les partisans de la Grande Prusse, en même temps qu'elles sont pour ses adversaires un encouragement à travailler de toutes leurs forces à la constitution de l'indépendance du Sud de l'Allemagne.

Tels sont, Monsieur le Comte, les commentaires des journaux de Francfort et des villes environnantes sur la séance du 24 février. Je crois devoir me borner à faire connaître au Département les réflexions que la discussion de la motion Lasker a suggérées à ces quelques feuilles, Votre Excellence ayant été certainement informée d'autre part des impressions des autres organes de la presse allemande sur cet important débat.

(1) Cf. p. 352, note 1.

7984. Tiby, Chargé d'Affaires à Munich, au Comte Daru. (Orig. Bavière, 248, n° 22.)

Munich, 2 mars 1870.
(Cabinet, 4 mars; Dir. pol., 7 mars.)

J'ai reçu les dépêches que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser sous les nos 5 et 6 [1]. Je remercie particulièrement Votre Excellence des directions qu'elle a bien voulu me donner, et je ne manquerai pas de m'y conformer.

Je ne puis encore vous transmettre par le courrier de ce soir aucune indication précise sur l'issue de la crise actuelle. M. le Ministre des Finances, qui était parti pour Vienne, il y a quelques jours, afin de se concerter directement avec le Comte de Bray [2], est revenu hier soir, et le Comte de Bray doit arriver lui-même à Munich après-demain. En dépit des assertions des journaux, qui annoncent tous que le Représentant de la Bavière à Vienne a accepté de succéder au Prince de Hohenlohe, il est aujourd'hui certain que le Comte de Bray s'est réservé de répondre d'une manière définitive lorsqu'il aura pu se rendre compte par lui-même des difficultés de la situation et étudier le terrain actuel. Quel est le but de sa venue à Munich? Quel sera le résultat de l'examen auquel il va se livrer et de ses réflexions ? Je ne saurais me hasarder à le prédire : le langage que tient le Prince de Hohenlohe, lorsqu'on l'interroge sur les chances de cette combinaison, autorise toutes les conjectures. Le Prince continue d'ailleurs à rester à la tête du Ministère des Affaires étrangères, et, tout en persistant à se déclarer fermement décidé à se retirer, il laisse entendre que la recherche de son successeur n'est pas chose facile.

La question du départ et du remplacement du Prince de Hohenlohe est depuis le vote de l'adresse [3] le thème presque exclusif de la presse bavaroise. C'est ainsi que la polémique soulevée dans les journaux du reste de l'Allemagne par les discours prononcés

[1] Les 23 et 24 février.

[2] Cf. Tiby, 25 février, *post-scriptum*.

[3] La Chambre en avait voté les articles essentiels dès le 10 février (cf. Tiby, 10 février) et l'ensemble le 12. Hohenlohe avait adressé au Roi sa démission le 14.

dans la Seconde Chambre au sujet du traité d'alliance militaire de 1866 et du *casus fœderis* est restée ici même à peu près sans écho. La *Gazette d'Augsbourg* a seule publié, sans signature, un article dogmatique et très ambigu, dû à M. le Baron de Vœlderndorff, conseiller ministériel chargé de la Direction des Travaux politiques au Ministère des Affaires étrangères. On y soutenait que le traité de 1866 n'a d'application que s'il s'agit d'intérêts vraiment allemands, mais que dans ce cas les obligations imposées par le traité sont absolues. Il est vrai que quelques jours après, la *Gazette*, suivant son habitude, se réfutait dans ses propres colonnes, et cherchait à prouver que la question est sans intérêt pratique, la Bavière devant se ranger, d'elle-même et indépendamment de tout traité, du côté de la Prusse si le sentiment national est en jeu, mais pouvant également gagner du temps, si elle le préfère, et retarder ses préparatifs militaires de manière à laisser les événements se dessiner. De même l'allocution prononcée par le Roi de Prusse à l'ouverture du Reichsrath[1], bien qu'elle ait été considérée comme un avertissement à l'adresse des autonomistes de l'Allemagne du Sud et un appel indirect aux sentiments chevaleresques du Roi Louis, n'a provoqué presque aucune réflexion de la part des journaux. Le récent discours de M. le Comte de Bismarck en réponse à la motion du Député Lasker [2] est cependant plus commenté. Pendant que les feuilles patriotes soutiennent que la Prusse a jeté le masque et ne cache plus ses projets d'absorption de l'Allemagne méridionale, la presse progressiste fait remarquer que M. de Bismarck a déclaré expressément que la Confédération du Nord devait laisser les États du Sud venir librement à elle, et que nul ne peut rien reprendre à l'exposé d'une politique aussi respectueuse pour les populations du Midi. Le journal officieux du Ministère croit en outre devoir réfuter une feuille autrichienne qui s'est demandé si la modération relative du Chancelier fédéral n'avait pas pour vraie cause l'attitude de la France.

Quant aux Chambres bavaroises, elles ne se réunissent en ce

(1) Cf. Benedetti, 15 février.

(2) Cf. Benedetti, 25 février, n° 22, et 27 février; Rothan, 26 et 28 février, 1er mars; Hell, 2 mars.

moment, de temps à autre, que pour discuter des questions secondaires, et toutes les préoccupations de l'opinion publique sont concentrées sur la crise ministérielle.

7985. Le Comte de Saint-Vallier, Ministre à Stuttgart, au Comte Daru. (Confidentielle. Orig. Wurtemberg, 90, n° 12.)

Stuttgart, 2 mars 1870.
(Cabinet, 4 mars; Dir. pol., 7 mars.)

Le Roi, que j'ai eu occasion de voir à plusieurs reprises, ces jours derniers, m'a parlé avec un vif sentiment de gratitude des vues et des sentiments développés dans la dépêche que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser sous le n° 5 [1] et que j'ai cru devoir communiquer confidentiellement à Sa Majesté. Le Roi m'a dit que ce document lui avait causé une satisfaction d'autant plus vive qu'il avait été en quelque sorte la contre-partie des inquiétudes excitées chez lui par le dernier discours du Roi de Prusse [2], inquiétudes que les projets d'adresse mis en avant dans le Reichstag d'une part [3], que la conduite impolitique du Roi de Bavière de l'autre [4] n'étaient pas de nature à calmer. Sa Majesté m'a avoué, avec plus d'*abandon* qu'elle ne l'avait encore fait, que son espoir était en nous et en nous seuls; elle a touché quelques mots de l'état de décomposition de l'Autriche, dont elle regarde l'impuissance comme absolue, et elle a ajouté que la France était le *palladium* des petits États, qui mettaient en elle leur confiance, n'ignorant pas que leur existence dépendait aujourd'hui de la ferme attitude du Gouvernement de l'Empereur. Le Roi a terminé en me faisant remarquer que le langage franc et net tenu par Votre Excellence à M. le Baron de Werther avait assurément porté ses fruits, puisqu'il avait coïncidé avec la dernière évolution parlementaire de M. le Comte de Bismarck [5];

[1] Dépêche du 20 février.
[2] Cf. Benedetti, 15 février.
[3] Cf. Benedetti, 18 et 25 février.
[4] Cf. Tiby, 2, 5 et 16 février.
[5] Cf. Rothan, 26 et 28 février; Daru à Saint-Vallier, 20 février; Benedetti 25 février, n° 22, et particulière.

ce Ministre en effet, après avoir gardé le silence et laissé ignorer ses dispositions jusqu'au dernier moment, s'était tout d'un coup déterminé à décourager les promoteurs de l'adresse, et à faire ensuite repousser le proposition Lasker relative à l'entrée de Bade dans la Confédération du Nord, proposition qu'il aurait fort bien pu, dans l'origine, empêcher de se produire s'il l'avait voulu.

Toutefois, on est bien éloigné de regarder comme satisfaisants les deux discours prononcés à cette occasion par le Chancelier fédéral [1]; ils ont conclu, il est vrai, au rejet de la motion Lasker, mais les considérations qui s'y trouvent développées tendent toutes à la négation de l'indépendance du Sud; on reconnaît que l'entrée de Bade dans la Confédération serait inopportune parce qu'elle n'amènerait pas avec elle celle de la Bavière et du Wurtemberg, et l'on est si assuré que cette entrée générale ne peut tarder à s'effectuer que l'on ne prend même pas la peine d'exhorter Bade à la patience; on se contente de le remercier de ses bonnes dispositions; on l'encourage à s'y maintenir, et on lui dit que l'on saura choisir le moment qui conviendra le mieux pour réaliser ses aspirations. «Ce sont là, m'a dit le Roi, des menaces directes; et le Ministre se charge de commenter, en le rendant plus clair encore, le discours du Trône de son Souverain. On veut bien nous prévenir qu'on ne nous laisse vivre encore quelque temps que parce que nous gênerions en ce moment, et qu'on se réserve, d'ailleurs, de choisir entièrement au gré de ses convenances le moment où l'on nous absorbera. Le ton d'assurance sur lequel la Prusse parle du destin qu'elle nous réserve, les ardeurs de Bade à précipiter le dénouement, enfin la désertion par le Roi Louis de Bavière du rôle que nous imposent, à lui comme à moi, nos intérêts et nos devoirs [2], tout cela ne constitue pas un ensemble de symptômes rassurants ni encourageants pour moi; mais, quoi qu'il en soit, soyez assuré que je ne me laisserai pas détourner de la voie de résistance amicale mais ferme que j'ai adoptée et dans laquelle ma conscience m'ordonne de persévérer. Si le Wurtemberg

[1] Cf. Hell, 2 mars, et p. 352, note 1.

[2] Le roi Louis s'obstinait, comme on l'a vu, à soutenir le prince de Hohenlohe contre le parti favorable à l'indépendance de la Bavière.

est abandonné par ses voisins, par ses alliés naturels, il ne peut songer à la résistance; mais il importe que l'Europe puisse constater la violence dont il sera l'objet; en un mot, s'il doit être égorgé, il criera assez haut *à l'assassin* pour qu'il dépende des grandes Puissances de venir à son aide, ou d'accepter le rôle de complices de la Prusse comme en 1866, en restant sourdes à notre dernier appel. Quand je parle des grandes Puissances, je ne fais allusion qu'à deux : la France et la Russie; la première est corrigée, je l'espère, de son erreur de 1866; quant à mon beau-frère l'Empereur Allexandre, je me flatte, peut-être à tort, de l'espoir que l'état des Provinces baltiques lui ouvrira les yeux sur le seul danger extérieur qui puisse le menacer [1]. »

7986. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, au Comte Daru.
(Confidentielle. Orig. Autriche, 501, n° 32.)

Vienne, 2 mars 1870.
(Cabinet, 4 mars; Dir. pol., 7 mars.)

Votre Excellence est informée des démarches qui sont faites depuis quelques jours par le Gouvernement bavarois auprès de son Représentant à Vienne, M. le Comte de Bray, pour l'engager à accepter la succession du Prince de Hohenlohe et prendre le portefeuille des Affaires étrangères [2]. Après une résistance qui a duré toute une semaine, M. le Comte de Bray n'a pas cru pouvoir opposer plus longtemps son refus aux instances que Sa Majesté lui a fait renouveler en dernier lieu par son Ministre des Finances. C'est de sa part un grand sacrifice, car il est toujours pénible pour un homme d'État d'avoir à liquider une situation dont toutes les difficultés découlent d'un système qu'il n'a cessé de condamner. D'autres considérations, qui tiennent aux habitudes mêmes du Souverain, sont également faites pour éloigner du pouvoir ceux qui n'en ont pas l'ambition; aussi je sais

[1] Allusion à la propagande allemande dans les provinces russes de la Baltique.

[2] Cf. Tiby, 25 février et 2 mars.

que je ne me trompe pas en affirmant que le patriotisme du Comte de Bray a seul pu triompher de ses répugnances. Il part aujourd'hui même pour Munich, voulant encore, avant d'accepter définitivement, juger par lui-même si son intervention est nécessaire ou peut être utile.

Dès hier, il m'a fait demander une entrevue. Comme j'entretiens depuis bien des années avec lui des relations pour ainsi dire intimes, notre conversation s'en est naturellement ressentie, et il m'a confié que son premier soin serait de représenter respectueusement au Roi qu'il ne fallait pas compter sur lui pour poursuivre le programme politique de son prédécesseur. Votre Excellence sait que le Comte de Bray fut un des négociateurs vaincus et des signataires résignés du traité de Prague. Il en connaît donc parfaitement toutes les clauses, et je ne puis mieux rendre sa pensée qu'en disant qu'il se place pour les interpréter au même point de vue que celui que Votre Excellence a parfaitement défini dans son entretien avec le Baron de Werther [1]. Après qu'il m'eut exposé et développé sa manière de voir à ce sujet, je n'hésitai pas à lui assurer qu'elle était parfaitement conforme à la nôtre. Nous étions, lui ai-je dit, aussi désireux de la paix qu'on pouvait l'être en Bavière, acceptant sans arrière-pensée le *statu quo* tel qu'il est, très éloignés de toute idée d'ingérence dans les affaires allemandes, mais très décidés également à veiller à ce que l'état de choses actuel ne soit pas modifié au préjudice de l'équilibre européen et par conséquent au nôtre. Comme vous le voyez, Monsieur le Comte, je me suis inspiré de votre propre langage pour tracer en quelque sorte un programme que j'ai cru utile et opportun de livrer au futur Ministre des Affaires étrangères de Bavière, à la veille de son entrée en fonctions. J'ai la confiance que Votre Excellence partagera cet avis.

J'ai ajouté qu'à mes yeux une des grandes fautes du Prince de Hohenlohe avait été de considérer l'union des États du Sud, lorsqu'il avait paru vouloir s'en occuper, comme un moyen d'arriver à une union encore plus intime avec la Prusse. Il était évident qu'à ses yeux l'hégémonie prussienne était le but principal, et les liens internationaux des États du Sud un simple moyen

[1] Cf. Daru à Gramont, 24 février.

de transition[1]. L'Allemagne méridionale avait fini par le comprendre, et le réveil du patriotisme avait fait justice de cette politique mal déguisée.

Le Comte de Bray l'a toujours désapprouvée, et il ne s'en est pas caché; c'est un homme d'un esprit sage et éclairé, très conciliant de caractère, bien que ferme dans ses convictions. Il proteste énergiquement contre l'abus de langage ou plutôt la supercherie assez habile qui fait désigner sous le nom d'*ultramontains* ceux qui, comme lui, n'ont d'autre sentiment que l'amour de leur pays, d'autre volonté que de le servir, en défendant son indépendance et son autonomie. Quelque perfide que soit cette tactique, elle a eu sa période de succès, et a réussi pendant assez longtemps à rendre le parti national bavarois solidaire des exagérations d'une minorité exclusivement préoccupée de l'idée religieuse et des dissentiments qui s'y rattachent. Encore aujourd'hui, le parti unitaire allemand ou le parti prussien n'appelle pas autrement qu'*ultramontains* tous ceux qui défendent l'indépendance de la Bavière, et il a fallu des efforts et du temps pour que la presse allemande reconnût le piège et séparât ce qui n'avait aucune raison d'être confondu sous une même dénomination. Le Comte de Bray, je le répète, n'appartient pas au parti ultramontain; il est l'homme de son pays et le serviteur de son Prince. Son seul défaut, et malheureusement il est sans remède, c'est peut-être d'avoir passé l'âge où l'on ne craint pas d'aborder l'inconnu, et où l'attrait du pouvoir est encore assez vif pour en compenser les charges[2]. Il a paru très satisfait du langage que je lui ai tenu, et ne m'a pas caché qu'il y trouvait, dans les circonstances présentes, un point d'appui considérable.

Je profite du caractère confidentiel de cette dépêche pour citer à Votre Excellence un mot du Comte de Beust à propos de cette qualification d'*ultramontain* donnée au parti national bavarois. «On a presque réussi, disait-il, à ruiner par des artifices de langage deux entreprises également importantes au point de vue politique. Avec l'accusation d'*ultramontanisme* on serait parvenu,

[1] Voir, en particulier, les rapports présentés au roi de Bavière par Hohenlohe, le 20 mars et le 23 novembre 1867, dans les *Mémoires*, t. Ier, p. 280 et 365.

[2] Le comte de Bray était né en 1807.

si nous n'y avions mis bon ordre, à ruiner l'Opposition bavaroise, c'est-à-dire à empêcher le parti patriote de se former, de se compter et de vaincre. Avec l'accusation de *Schwindel*, ce qui veut dire en allemand *spéculation trompeuse*, on cherche à empêcher la construction des chemins de fer turcs, qui est la clef de la question d'Orient. Le premier artifice est d'origine prussienne, le second, d'origine russe, et c'est inouï ce qu'il faut de peines pour faire revenir l'opinion publique quand elle a été ainsi habilement surprise. Cependant, avec du temps et de la persévérance, on y arrive. »

On avait pensé et on pense encore, m'assure-t-on, à Munich, pour le cas où le Comte de Bray accepterait le Ministère, à le remplacer ici par le Prince de Hohenlohe lui-même. Ce serait dans ce but et pour préparer le terrain que la Princesse serait à Vienne depuis trois semaines; mais je ne crois pas que cela puisse se faire. Le Prince de Hohenlohe, après tout ce qu'il a dit de l'Autriche, serait ici dans une position d'autant plus fausse que son frère est, comme Votre Excellence le sait, Grand-Maître de la Cour de l'Empereur et en rapports quotidiens avec Sa Majesté. Les Bavarois qui sont ici et qui appartiennent au parti patriote ont déjà dénoncé ce projet comme une perfidie des unitaristes; on voudrait acquérir par la nomination du Prince à Vienne et son acceptation par la Cour d'Autriche le droit de dire aux patriotes : « Vous voyez qu'à Vienne on est moins exclusif que vous, et qu'on ne traite pas le Prince en ennemi. » Plus tard, le Roi s'en ferait un argument pour le rappeler au Ministère. J'ai entendu dire que le Cabinet, allant au-devant de cette éventualité, aurait fait savoir que cette nomination serait, sinon désagréable, du moins inopportune.

7987. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, au Comte Daru. (Réservée et confidentielle. Orig. Autriche, 501.)

Vienne, 2 mars 1870.

La nature délicate et strictement confidentielle des informations que j'ai à vous transmettre m'oblige à le faire encore aujourd'hui sous forme de correspondance privée. Ayant eu l'occasion de re-

venir avec M. le Comte de Beust sur l'entretien dont je vous ai déjà rendu compte au sujet des affaires d'Espagne[1], j'en ai profité pour lui donner à comprendre que nous ne comptions pas nous départir du rôle d'abstention que nous avions pratiqué jusqu'à ce jour, laissant aux Espagnols le soin de régler les destinées de leur pays et prêts à accepter toutes les solutions que l'assentiment national aurait sanctionnées. Il me confia alors que, ces jours-ci, M. le Ministre d'Espagne, Don Cipriano del Mazo, lui avait dit que la candidature du Duc de Montpensier paraissait abandonnée, et que son Gouvernement se proposait de mettre en avant celle du Duc d'Alençon, fils du Duc de Nemours, et marié à une sœur de l'Impératrice d'Autriche.

Dans les affaires de Roumanie, les préoccupations du Chancelier paraissent avoir pris une autre direction; on lui aurait écrit que l'avènement du parti Bratiano, ou parti rouge comme on le désigne dans le pays, ou parti russe comme il mériterait d'être appelé, est à peu près certain, mais qu'ayant reconnu que le Prince Charles, par son isolement et son incapacité, était entièrement à leur merci, les révolutionnaires comptaient le garder et s'en servir pour arriver à leurs fins. S'il en est ainsi, la recherche d'un successeur convenable ne serait pas pour le moment la question urgente, et il faudrait se contenter de surveiller les événements, pour en arrêter à temps le développement alors qu'il deviendrait menaçant.

J'ajouterai encore un mot. Hier au soir, ayant rencontré l'Archiduc Charles-Louis, Frère de l'Empereur, il me parla de la visite du Roi de Prusse à Saint-Pétersbourg[2], et me dit que son principal but était de ramener le Grand-Duc héritier à des sentiments moins antiprussiens. Il paraissait croire que la Cour de Berlin se préoccupait de l'éloignement que ce Prince et aussi la Grande-Duchesse son épouse auraient témoigné contre une alliance russo-prussienne, et que le Roi voulait entreprendre de réagir par ses prévenances contre un sentiment qui l'inquiète pour l'avenir.

[1] Cf. Gramont, 14 février; Daru à Gramont, 24 février.

[2] Il ne s'agissait que d'un projet de visite. Cf., ci-après, Fleury, 10 mars.

7988. Le Comte de Mosbourg, Ministre à Carlsruhe, au Comte Daru. (Orig. Bade, 49, n° 8.)

Carlsruhe, 3 mars 1870.
(Cabinet, 4 mars; Dir. pol., 7 mars.)

Votre Excellence devine facilement l'émotion qu'a produite à Carlsruhe le compte rendu de la séance du Parlement fédéral dans laquelle le parti national-libéral prussien a cru devoir faire une nouvelle levée de boucliers en faveur de son idée favorite, l'entrée du Grand-Duché de Bade dans la Confédération du Nord, et s'est attiré de la part du Comte de Bismarck un refus dont l'amertume laissera une impression profonde dans le camp de ses adhérents comme dans celui de ses adversaires [1]. Le premier soin du Gouvernement et de tous les hommes qui constituent avec lui le parti national-libéral badois a été de nier toute entente préalable avec leurs coreligionnaires prussiens, et d'affirmer que l'initiative prise par M. Lasker n'appartenait qu'à lui seul. Sa tentative, du reste, avait eu une issue trop peu satisfaisante pour qu'on se souciât à Carlsruhe d'accepter la responsabilité d'une démarche qui portait un caractère si marqué de maladresse et d'inopportunité. On pouvait bien, en effet, ne pas s'attendre d'avance à une réponse aussi dure, aussi ironiquement dédaigneuse du Chancelier fédéral, mais il eût fallu bien peu connaître les dispositions actuelles de la Prusse et de l'homme qui dirige avec tant d'énergie sa politique pour supposer qu'une motion du genre de celle qui a été portée au Parlement du Nord par M. Lasker pût être accueillie autrement que par des fins de non-recevoir plus ou moins déguisées dans la forme, mais parfaitement catégoriques dans le fond. Le Gouvernement, néanmoins, a tenu à rejeter toute solidarité avec la motion Lasker, et un article semi-officiel qui a paru dans le *Journal de Carlsruhe* du 1er mars a pour but de démentir publiquement les bruits auxquels le langage même de M. de Bismarck

[1] Cf. Benedetti, 25 février, n° 22, et 27 février; Rothan, 26 et 28 février et 1er mars; Hell, 2 mars.

avait donné prise, et d'après lesquels M. Lasker n'aurait agi qu'à l'instigation du Gouvernement badois. J'ai l'honneur d'envoyer ci-joint à Votre Excellence la traduction de cet article, qui m'a paru mériter son intérêt [1].

M. de Freydorf ne m'a pas dissimulé le regret qu'il éprouve de cet incident parlementaire. Le parti national-libéral prussien et M. Lasker n'auraient pas dû, selon lui, prendre l'initiative d'une semblable démarche sans consulter préalablement la partie le plus directement intéressée; il ajoute qu'une motion de cette espèce ne pouvait point être apportée au Parlement fédéral sans qu'on se fût assuré des dispositions du Comte de Bismarck. Le passage du discours du Chancelier fédéral qui fait mention de la lourde contribution imposée au Grand-Duché de Bade en 1866 et qui explique le maintien de cette contribution, malgré le désir du Roi de Prusse, par la raison qu'il importait de mettre le Grand-Duc de Bade à l'abri de la possibilité d'une fausse interprétation de sa conduite pendant la guerre [2], ce passage a justement produit ici une impression pénible, d'autant plus qu'un pareil argument se présentait pour la première fois, et n'a point été mis en avant à Berlin à l'époque de ces négociations.

L'article de la *Gazette officielle badoise* donne une idée assez exacte des froissements causés à Carlsruhe par la parole mordante et hautaine du Chancelier fédéral. Il permet en outre de prévoir le peu d'effet que cette sorte de leçon, assez sévère pourtant, produira sur l'attitude politique du Gouvernement grand-ducal.

Tout en regrettant un incident destiné fatalement à modérer l'ardeur de leurs partisans et à exciter celle de leurs adversaires, les nationaux-libéraux badois semblent ne pas vouloir se laisser abattre par une mauvaise fortune passagère à leurs yeux. Ils se rejettent sur l'élévation et le désintéressement de la politique qu'ils suivent et qui leur paraît la seule profitable à leur pays comme à l'Allemagne. Ils se consolent du dissentiment et des sarcasmes de M. de Bismarck en affirmant que jamais il n'a laissé voir plus

[1] La traduction est jointe.

[2] Le traité de paix conclu le 17 août 1866 entre la Prusse et le Grand-Duché de Bade imposait à celui-ci le payement d'une indemnité de guerre de six millions de florins.

clairement que le but de sa politique est l'adjonction pacifique du Sud à la Confédération du Nord, et, comme le dit l'article du *Journal de Carlsruhe,* que la demi-unification actuelle de l'Allemagne ne lui paraît pas constituer une situation définitive. Ils relèvent avec satisfaction l'éloge que le Chancelier fédéral a accordé à l'attitude du Gouvernement badois, au courage que ce Gouvernement a montré en présence des menaces et des pressions intérieures, aussi bien que vis-à-vis des difficultés extérieures contre lesquelles il a eu à lutter, au dévouement dont le Souverain et ses Ministres ont, en toute circonstance, donné des preuves éclatantes pour la cause nationale. Ils en arrivent, en un mot, à assurer que, s'ils se trouvent en désaccord avec le Comte de Bismarck, c'est uniquement sur ce point que, d'après le Chancelier fédéral, le Grand-Duché de Bade est appelé à rendre de plus grands services au développement de la question allemande par sa situation actuelle en dehors de la Confédération du Nord, tandis qu'à leurs yeux l'entrée du Grand-Duché dans cette Confédération aurait pour effet de donner au Sud de l'Allemagne une impulsion puissante et peut-être décisive. Il est permis de croire, d'après ces appréciations, dont j'ai recueilli l'écho autour de moi, que le discours du Comte de Bismarck n'aura rien changé aux tendances du parti national-libéral badois. Ce sera quelque chose s'il le dégoûte de vaines et stériles démonstrations comme celle dont M. Lasker a donné le spectacle dans le Parlement fédéral et dont son parti, à Bade comme en Prusse, réussira difficilement à effacer de longtemps l'importun souvenir.

7989. Rothan, Ministre à Hambourg, au Comte Daru. (Orig. Hambourg, 160, n° 140.)

Hambourg, 3 mars 1870.
(Cabinet, 7 mars; Dir. pol., 11 mars.)

Les nationaux allemands n'ont jamais plus révélé qu'en ce moment l'étroitesse des sentiments dont ils sont animés pour tout ce qui ne touche pas à l'idée unitaire. Au lieu d'applaudir, conformément aux principes qu'ils affichent, à la transformation qui

s'est opérée en France[1], et d'invoquer nos libertés, à titre d'exemple, pour amener le Gouvernement autoritaire et féodal prussien à se soumettre aux exigences de l'esprit moderne, ils font semblant d'ignorer la révolution pacifique qui s'est opérée aux portes de l'Allemagne. Leurs organes se contentent d'enregistrer les discussions du Corps législatif et les mesures prises par le Gouvernement, mais sans en retirer, au profit de leur cause, aucune moralité. Cela est d'autant plus frappant qu'ils ne se faisaient pas faute autrefois, bien que de fait nous eussions une somme de libertés plus grande que la Prusse, de nous signaler comme un Gouvernement despotique, et de reproduire avec bonheur les accusations les plus malveillantes dirigées contre nos institutions. Nous pouvions espérer cependant, aujourd'hui que le pays, dont on est forcé de reconnaître les sentiments pacifiques, est maître de ses destinées, et que l'Allemagne peut en toute sécurité, à la condition toutefois de ne rien demander à la violence, donner satisfaction au besoin de centralisation qui lui a été, contrairement à toutes ses traditions, artificiellement inculqué, nous pouvions espérer, dis-je, des libéraux allemands qu'ils s'associeraient de cœur à notre évolution politique, et que tous leurs efforts tendraient à combattre l'esprit militaire et conquérant qui prédomine à la Cour de Prusse. Mais rien n'indique jusqu'à présent qu'ils veuillent sérieusement revenir à leur ancien thème, et subordonner comme avant les événements de 1866 les idées unitaires aux idées libérales. Ils se laissent bien parfois aller à des velléités d'opposition, et à faire sentir à M. de Bismarck qu'il ne saurait absolument se passer de leur concours soit sur le terrain de la politique intérieure soit dans la question allemande. Mais ce ne sont que de simples escarmouches qu'ils engagent avec le Chancelier, qui, au prix d'un mot aimable ou de la plus faible concession, les ramène aussitôt plus soumis que jamais.

Qu'en conclure, si ce n'est que notre politique n'a encore pour l'heure aucun concours sérieux à attendre du mouvement des esprits de ce côté-ci du Rhin; que les nationaux, soit par servilisme, soit parce que l'esprit militaire, si puissant en Prusse dans toutes les classes de la société, l'emporte chez eux sur les

[1] La transformation du régime impérial par le sénatus-consulte de 1869.

tendances libérales, n'aspirent en réalité qu'à s'assurer la prépondérance en Europe? Ce qui est certain, c'est que M. de Bismarck, bien qu'il les brutalise et ne se donne aucun souci de froisser leur amour-propre, les domine absolument, et qu'ils ne feront jamais aucun effort sérieux pour secouer sa dictature et reprendre la liberté qu'ils ont abdiquée entre ses mains.

Votre Excellence pourra s'assurer du reste, si elle veut bien parcourir les dépêches ci-jointes que j'ai écrites l'automne dernier sur la question du désarmement [1], que, si nous jugions à propos de prendre l'initiative d'une réduction militaire importante dans l'espoir d'entraîner la Confédération du Nord, on nous verrait certainement avec satisfaction diminuer nos moyens de défense, mais aucun parti, à l'exception des progressistes, et encore ne serait-ce que pour la forme, ne songerait à peser sur le Gouvernement prussien pour le forcer à suivre notre exemple avant la solution de la question allemande.

Il n'y a donc, je le répète, rien de bien caractérisé à espérer, quant à présent, du libéralisme germanique, au profit de notre politique.

L'avènement du Prince royal au Trône amènera sans doute un revirement marqué dans les tendances de la Prusse. J'ai pour ma part bien souvent appelé l'attention du Gouvernement de l'Empereur sur cette éventualité; c'était surtout pour faire ressortir la nécessité pour la France de ne pas se laisser devancer dans la voie des réformes libérales par la Prusse, qui n'aurait pas manqué d'en retirer un avantage considérable pour les projets qu'elle poursuit en Allemagne. Mais reste à savoir si le Prince royal justifiera, une fois au pouvoir, toutes les espérances de ses amis, et s'il pourra et voudra, comme ils s'en flattent, en cédant à des rancunes personnelles partagées à un haut degré par la Princesse royale, se passer des services de M. de Bismarck. En tout cas, tant que cet homme d'État sera aux affaires, la Prusse restera, nous pouvons en être convaincus, sous l'influence irrésistible de son action autoritaire, et subordonnera sa transformation constitutionnelle à l'accomplissement de ses projets en Allemagne.

[1] Les copies des dépêches de Rothan des 20 et 25 octobre et 1er novembre 1869 sont jointes en annexes.

Mais, de même que le Cabinet de Berlin ne néglige rien pour agir au dehors sur l'opinion publique dans le sens de ses intérêts et particulièrement en France, où il s'est assuré le concours de plus d'un journal, de même aussi nous pourrions nous préoccuper un peu plus que nous ne l'avons fait jusqu'à présent de ce qui se passe en Allemagne, et chercher à combattre utilement les erreurs et les préventions calculées qu'on s'efforce d'accréditer de ce côté-ci du Rhin sur notre situation intérieure et sur les tendances de notre politique étrangère, ne serait-ce qu'en vue du prochain Parlement. Le terme fixé pour les élections approche en effet, et leur résultat dans un sens pacifique et progressiste ne serait pas douteux si dans le Nord de l'Allemagne on était, au moment d'aller au scrutin, bien fixé sur les sentiments dont s'anime notre politique, et si l'on voyait le régime que nous venons d'inaugurer se consolider et tourner à la prospérité du pays. Cette conviction, je l'exprimais déjà en 1867, regrettant dans une de mes dépêches du mois d'octobre l'ajournement des réformes libérales. «Si les réformes, disais-je, que l'Empereur a indiquées dans son programme du 19 janvier avaient pu passer dans le domaine des faits, il est probable que M. de Bismarck n'aurait pas réuni un Parlement aussi docile ni obtenu une Constitution aussi autoritaire. Il y a donc à penser que l'inauguration d'une politique libérale en France pourrait avoir une influence sur les transformations futures de l'Allemagne [1].»

Mais, je me permets de le répéter, cette influence ne s'exercera utilement que si nous parvenons à atténuer la mauvaise impression que produisent, sur l'opinion publique, les dénigrements incessants d'une presse hostile et inspirée.

Votre prédécesseur, Monsieur le Comte, peu de temps avant sa sortie du Ministère, a paru se préoccuper vivement de cette question. Il m'avait demandé à cet effet un travail sur la presse

[1] La Correspondance diplomatique ne contient aucune dépêche de Rothan entre les deux dates du 9 octobre et du 3 novembre 1867. — Rothan fit alors un séjour à Paris. Dans sa dépêche du 3 novembre, n° 116, Rothan fait allusion à une note qu'il écrivit pour le Ministre le 19 octobre; et dans une autre dépêche, du 7 novembre, il parle également de la note et de ses dépêches d'octobre. Celles-ci, écrites à Paris, n'ont pas été conservées, et la numérotation n'en tient pas compte.

IMPRIMERIE NATIONALE.

allemande que je me suis empressé de lui envoyer, sous le timbre du Cabinet, aussi complet que possible, et que je crois devoir signaler à l'attention de Votre Excellence [1].

Je crois qu'avec les indications que renferme mon rapport on pourrait aisément arriver à corriger dans une certaine mesure les appréciations erronées que les journaux allemands ne donnent que trop souvent, au détriment de notre influence, sur notre état intérieur, qu'ils se plaisent à représenter sous le jour le plus inquiétant.

Il importerait aussi de faire comprendre à quelques-uns de nos organes les plus considérables combien ils servent mal les intérêts de leur pays par les considérations fatalistes qu'ils émettent sur le mouvement allemand. Ils deviennent ainsi, sans s'en douter, les auxiliaires les plus utiles de M. de Bismarck, qui ne manque jamais de faire reproduire par les journaux les articles de l'étranger qui sont favorables à sa politique unitaire et qui, importés sous pavillon français, manquent rarement leur effet sur l'opinion publique allemande.

7990. Le Comte de Saint-Vallier, Ministre à Stuttgart, au Comte Daru. (Orig. Wurtemberg, 90, n° 13.)

Stuttgart, 3 mars 1870.
(Cabinet, 4 mars; Dir. pol., 7 mars.)

[L'ouverture de la session des Chambres wurtembergeoises a été fixée, comme le Comte de Saint-Vallier l'a annoncé dans une de ses précédentes dépêches [2], au 8 mars. Les Ministres se préoccupent de rédiger le discours du Trône et d'y annoncer les concessions qui seront nécessaires pour désarmer l'Opposition, au moins au début de la session. M. de Varnbüler ne cache pas son inquiétude. Les tentatives de rapprochement entre le Ministère et le parti libéral ont échoué. Pour détourner les attaques, il faudrait que le Ministère sacrifiât le Ministre de la Guerre, et se rési-

[1] La dépèche à laquelle Rothan renvoie ici était datée du 27 novembre 1869. (Hambourg, 159.)

[2] Celle du 16 février.

gnât à licencier cinq ou six mille hommes d'infanterie, un ou deux régiments de cavalerie. Mais il ne le fera pas. La session va s'ouvrir, et il ne s'est arrêté à aucun parti. Aussi, les démocrates ont-ils fait de sérieux progrès dans leur campagne contre le système militaire prussien. Il est certain qu'un grand nombre de Députés arriveront avec le mandat précis de refuser au Ministère toute augmentation d'impôts s'il ne renonce pas au service militaire tel qu'il a été établi en 1866.]

APPENDICE[1].

1. Le Comte Vitzthum, Ministre d'Autriche à Bruxelles, au Comte de Beust, Ministre des Affaires étrangères. (Particulière. Secrète, Autographe. Vienne, Archives d'État[2].)

Paris, 10 décembre 1869.

J'ai vu M. Rouher ce matin. Je l'ai retrouvé tel que je l'avais laissé, il y a deux mois, planant au-dessus des agitations du jour dans toute la sérénité d'un imperturbable optimisme.

«Il n'y a rien de nouveau, me dit-il. Notre affaire est réglée. L'Empereur m'a communiqué la correspondance échangée entre les deux Souverains. L'alliance est conclue, et les engagements pris par ces lettres auront la même force qu'un traité international. L'Empereur est parfaitement fixé dans son esprit. Il ne changera pas. Ne vous préoccupez pas de nos agitations parlementaires, et retenez bien ceci : quoi qu'il arrive, il y a deux choses que l'Empereur ne lâchera pas : il restera toujours son propre Ministre de la Guerre et son propre Ministre des Affaires étrangères. Le Prince de La Tour d'Auvergne a toute sa confiance, il la mérite, et l'Empereur tâchera de le conserver tant qu'il pourra...[3]. Quant à l'Italie, nous sommes parfaitement sûrs du Roi Victor-Emmanuel, et je crois pouvoir répondre de lui. Il ne variera pas.»

---

2. Le Baron de Kübeck, Ministre d'Autriche à Florence, au Comte de Beust, Ministre des Affaires étrangères. (Très secrète. Orig. Vienne, Archives d'État[4].)

Florence, 18 décembre 1869.

Comme j'y devais m'attendre [*sic*], le Roi n'a pas manqué d'aborder dans l'audience de dimanche l'affaire délicate et secrète dans laquelle vous avez bien voulu m'initier, Monsieur le Comte, lors de votre passage à Florence. C'était surtout pour me prier de ne pas en toucher mot avec le nouveau Ministre des Affaires étrangères, M.

[1] Voir les appendices des tomes précédents, depuis le t. XX.
[2] Cf. Oncken, t. III, p. 272.
[3] Ces points de suspension sont dans le texte.
[4] Cf. Oncken, t. III, p. 273-274.

Visconti-Venosta, qui, d'après l'avis de Sa Majesté, n'était pas fait pour traiter des pareilles matières. J'ai répondu au Roi que mes instructions ne me permettaient pas de parler de la chose à qui que ce soit, excepté à Sa Majesté, et que je me regardais donc comme unique intermédiaire entre elle-même et Votre Excellence, mandataire de Notre Auguste Souverain.

Le Roi me confia que M. Ollivier, dont on attend prochainement l'entrée dans le Cabinet des Tuileries, lui avait fait savoir que la position intérieure et des considérations parlementaires de la France ne permettaient pas de faire évacuer, comme il l'aurait désiré, dès à présent, les États du Saint-Siège par les troupes françaises, mais que cela pourra peut-être avoir lieu déjà en quelques mois. « Aussitôt que ce sera fait, ajouta le Roi, je signerai le traité secret, et avec empressement, car, si Messieurs les Prussiens m'ont rendu quelques services, je n'oublierai jamais comme ils m'ont traité en 1866, en me laissant dans le plus cruel embarras après l'armistice et les Préliminaires de Nikolsbourg. L'Empereur Napoléon me sommait de ne pas avancer, et au moins savais-je à quoi m'en tenir de ce côté; mais mon Allié d'alors, le Roi de Prusse, malgré toutes mes instances télégraphiques, ne m'honorait pas même d'une réponse.

« Dans les circonstances présentes, ni vous ni nous nous ne saurions désirer la guerre; si toutefois elle se présente, je suis là, et je ferai preuve de ma loyauté et de mon dévouement pour votre Empereur.

« Mais il y a une chose qui n'est aucunement prévue dans le traité éventuel et sur laquelle j'aurais beaucoup aimé à m'entendre directement avec l'Empereur, si malheureusement l'entrevue de Brindisi n'était pas tombée dans l'eau : ce serait le cas où la révolution française réussirait à renverser le Gouvernement actuel. Que faire alors ? Si j'avais pu voir votre Empereur, je lui aurais proposé la plus étroite alliance entre nous deux, et, ma foi, de faire marcher nos armées le plus tôt possible et de commun accord sur Paris pour écraser une révolution avant qu'elle ne vienne nous chercher chez nous. »

Je me borne à résumer ce que le Roi m'a dit dans cette conversation, en ne doutant pas que c'était à peu près le reflet des idées échangées dernièrement par lui avec Votre Excellence.

Après avoir fait la connaissance personnelle de Sa Majesté, vous saurez reconnaître, Monsieur le Comte, la part que l'on doit faire de la sincérité, de la finesse et de la vanterie du Roi. Quant à moi, tout en admettant la sincérité des propos sus-mentionnés, et peut-être même l'opportunité d'une initiative audacieuse dans l'éventualité indiquée, j'en emporte pourtant l'impression que le Roi — en

se réjouissant des chances que lui ouvrirait une évacuation prochaine des États Romains, ainsi que de l'espoir d'acquérir, dans un moment donné, à l'amiable, une autre province convoitée — ne serait pas trop fâché de profiter d'une constellation, aussi dangereuse, sous beaucoup de rapports, que présenterait au Royaume d'Italie une révolution victorieuse à Paris, pour rentrer de cette manière dans la possession toujours regrettée de la Savoie et de Nice.

Je peux me tromper, mais voilà la dernière convoitise qu'il m'a semblé [voir] briller dans les yeux de mon Royal Interlocuteur.

On n'a pas fait beaucoup de cas du passage par Florence de Son Altesse Royale Monseigneur le Prince Royal de Prusse et des autres Princes prussifiés, tels que le Prince Louis de Hesse et le Prince Frédéric de Hohenzollern. De toute manière, il a été certainement fort opportun que la mission de Votre Excellence auprès du Roi Victor-Emmanuel ait précédé ces visites princières.

---

3. Le Comte Vitzthum, Ministre d'Autriche à Bruxelles, au Comte de Beust, Ministre des Affaires étrangères. (Particulière. Orig. Vienne, Archives d'État [1].)

Bruxelles, 5 janvier 1870.

Hier, au moment de quitter Paris, j'ai eu une dernière entrevue avec le Prince de La Tour d'Auvergne, qui s'apprêtait à endosser pour la première fois son uniforme de Sénateur.

« J'ai pris congé de l'Empereur hier, me dit-il. Il n'est pas content... [2] comme bien vous le pensez. Il y a deux mois, lorsqu'il s'agissait de faire entrer M. Ollivier au Ministère, j'avais cru pouvoir rester. Mais depuis que l'Empereur a chargé le député du Var de former un nouveau Cabinet, je n'ai pas pu songer à accepter les offres qui m'ont été faites. M. Ollivier y a mis beaucoup d'insistance, je dois le reconnaître. « Je serai votre ami », lui ai-je répondu, « mais votre Collègue.... c'est impossible. » Or, j'ai beau être pacifique, je ne puis accepter le programme du Centre droit, je ne puis pas admettre avec M. Ollivier que la France n'aurait rien à y voir si la Prusse accomplissait *per fas et nefas* l'unification de l'Allemagne, sans compter les divergences d'opinions qui nous séparent quant à l'Italie (lisez Rome), le Ministre de la Justice et des Cultes et moi. L'Empereur

[1] Cf. Oncken, t. III, p. 284-285.

[2] Ces points de suspension et ceux qui suivent sont dans le texte.

l'a parfaitement compris; aussi n'a-t-il pas essayé de me retenir... Vous comprenez que je n'ai eu qu'à me féliciter de ma résolution en voyant ce qui est arrivé à Magne qui avait cru pouvoir rester... Je n'ai pas caché à mon successeur, dont l'Autriche aura toute raison d'être contente, que le fameux : «*Au dehors, la paix*» me paraissait signifier, en vérité : «*En peu de mois la guerre.*» Le Comte Daru a paru consterné de ce que je lui disais sur la situation. Il m'avoua qu'il ne s'était pas douté qu'elle fût si grave... Et c'est pourtant comme cela.

«Quant à notre *grande affaire*, je suis heureux de pouvoir vous dire que l'Empereur demeurera fidèle à ses engagements et très ferme dans les idées que vous lui connaissez. Seulement, il faudra attendre la tournure que prendront les événements, avant de revenir sur ces pourparlers. En attendant, j'ai laissé entre les mains de Sa Majesté le dossier que vous connaissez, et l'affaire ne laissera pas de traces aux Archives du Ministère. Deux personnes seulement sont en partie dans le secret; c'est Desprez d'abord, qui a copié une lettre de l'Empereur à Victor-Emmanuel et qui m'a promis qu'il ne soufflerait mot à âme qui vive de toute cette négociation *personnelle;* et Saint-Ferriol, notre Ministre à Copenhague, d'une discrétion à toute épreuve, silencieux comme la tombe. M. Rouher m'a dit qu'il tenait à la disposition de l'Empereur plusieurs pièces pouvant compléter mon dossier, et qu'à l'exception de M. Chauvy, dont il répondait, personne n'avait été initié par lui à ces pourparlers.»

J'ai cru devoir consigner ce testament politique d'un homme d'État qui laisse les meilleurs souvenirs et les plus sincères regrets à tous ceux qui l'ont connu au pouvoir.

En rentrant chez moi, j'ai trouvé la carte de M. Chauvy, très vraisemblablement chargé d'une commission de la part de M. Rouher. Le temps m'a manqué de tirer au clair le but de cette visite.

---

4. Le Comte Vitzthum, Ministre d'Autriche à Bruxelles, au Comte de Beust, Ministre des Affaires étrangères. (Particulière. Secrète. Autographe. Vienne, Archives d'État[1]).

Paris, 21 février 1870.

Notre *grande affaire* — Votre Excellence le sait — est demeurée ensevelie dans le dossier secret que le Prince de La Tour d'Auvergne,

[1] Cf. Oncken, t. III, p. 321-322.

avant de quitter le Ministère, avait pris soin de déposer entre les mains de l'Empereur Napoléon.

Je n'avais pas rencontré le Comte Vimercati depuis trois ou quatre mois, et je n'aurais pas songé à aller le voir s'il ne m'avait pas exprimé le désir pressant d'une entrevue, après m'avoir fait une visite sans me trouver. Le Prince de Metternich n'y voyant pas d'inconvénient, j'eus ce matin une conversation de deux heures avec l'agent secret de Victor-Emmanuel.

Après avoir répété sur tous les tons que tous ses compatriotes qui, en ces derniers temps, avaient eu l'honneur de faire leur cour à notre Auguste Maître, étaient revenus profondément touchés et charmés du gracieux accueil qu'on avait daigné leur faire à Vienne, que, pour le moment, il n'y avait pas de Souverain étranger plus populaire en Italie que l'Empereur François-Joseph, et que tous les patriotes italiens ne désiraient que l'alliance autrichienne, le Comte Vimercati ajouta :

« Vous savez mieux que moi que l'Empereur Napoléon est toujours dans les mêmes idées que nous avons pu constater l'année dernière. Je l'ai vu à l'époque où le Ministère actuel entra en fonctions. Sa Majesté m'ordonna d'assurer au Roi que rien n'était changé dans nos engagements, qui resteraient la base de la politique commune des trois Cours, mais que toute initiative, pour le moment, ne pouvant plus partir d'ici, devait partir de Vienne...[1]. J'ai rédigé un télégramme dans ce sens, l'Empereur l'a approuvé, et nous en sommes restés là... M. Ollivier a désiré me voir... Mais j'ai fait la sourde oreille, sous le prétexte de ma fidélité à mes anciennes relations non interrompues avec M. Rouher. Bien que M. le Garde des Sceaux m'eût fait savoir que c'était précisément pour cela qu'il désirerait me voir, je n'ai pas cru devoir aborder la politique avec ce Ministre qui me paraît si peu sûr de son lendemain. Or, le terrain qu'il paraît gagner dans la Chambre, il le perd au Conseil, et je crois que nous sommes à la veille d'événements qui nous démontreront s'il convient, oui ou non, de prendre M. Ollivier au sérieux et de le traiter comme un homme d'État en position de mériter et de conserver la confiance de l'Empereur. Quant à M. Daru, il est d'une incapacité manifeste : il fait le désespoir des bureaux, qui se moquent de ses balourdises et prédisent que, grâce à ce paysan du Danube, la France pourrait se réveiller un beau matin en pleine guerre sans savoir ni comment ni pourquoi. Il paraît que ces Messieurs s'amusent à répéter dans le sein du Cabinet cette comédie qui fut sifflée en 1848, après avoir

[1] Ces points de suspension et ceux qui suivent sont dans le texte.

neutralisé la France de Louis-Philippe, cette comédie qui reposait sur l'antagonisme de MM. Guizot et Thiers. Réduits au rôle de souffleurs, ces deux vieillards s'imaginent chacun de sauver la France en se disputant derrière les coulisses... L'Empereur regarde et laisse faire; nous devons, je crois, imiter son exemple, et laisser aller toutes ces incapacités sans nous en préoccuper... Cela ne peut pas durer... Telle est aussi depuis quelques jours l'opinion du Prince Napoléon. Vous savez que ce Prince a un saint respect pour son beau-père, et le Roi aime assez à tenir son gendre à distance. Voilà pourquoi, tout en vivant dans l'intimité de S. A. Impériale, nous ne parlons guère politique. Le Prince Napoléon ne *sait* rien de nos pourparlers, mais il se *doute* de quelque chose, et il connaît parfaitement ma manière de voir sur la nécessité d'une grande guerre, seul dérivatif pouvant sauver la France et la dynastie. Le Prince, qui jusqu'ici avait combattu ces idées, s'y est converti tout récemment. Il s'est plaint à M. Nigra de ce qu'il ne me voyait pas. «Ce diable de Vimer-«cati, a-t-il ajouté, a eu encore une fois raison : les choses vont de mal «en pis à l'intérieur; une diversion étrangère devient de jour en jour «plus indispensable...» Je n'ai pas encore répondu à ces avances. Mais j'ai des raisons pour croire que le moment serait venu *de sonder un peu le terrain*, de faire savoir à l'Empereur Napoléon que, malgré son parlementarisme, nous comptons sur lui, comme lui peut compter sur nous... Je crois qu'une petite conspiration de ce genre serait peut-être fort goûtée aux Tuileries en ce moment...

«— Je rendrai compte de tout ceci au Prince de Metternich, répondis-je, et, s'il juge à propos de suivre votre conseil, il pourra facilement parler à Napoléon III...

«— *Cela ne suffit pas*, reprit M. Vimercati, *il faudrait que l'initiative partît de Vienne; il faut que nous puissions nous associer à cette démarche que l'Empereur Napoléon*, *je le répète*, *verrait avec plaisir.*»

TABLE DES MATIÈRES.

NOVEMBRE 1869. (*SUITE.*)

17 NOVEMBRE.

18 NOVEMBRE.

21 NOVEMBRE.

22 NOVEMBRE.

24 NOVEMBRE.

DÉCEMBRE 1869.

1er DÉCEMBRE.

2 DÉCEMBRE.

IMPRIMERIE NATIONALE.

JANVIER 1870.

16 JANVIER.

17 JANVIER.

18 JANVIER.

19 JANVIER.

21 JANVIER.

28 JANVIER.

30 JANVIER.

31 JANVIER.

FÉVRIER 1870.

1er FÉVRIER.

2 FÉVRIER.

3 FÉVRIER.

4 FÉVRIER.

5 FÉVRIER.

6 FÉVRIER.

7 FÉVRIER.

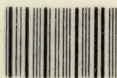
9 FÉVRIER.

10 FÉVRIER.

24 FÉVRIER.

25 FÉVRIER.

APPENDICE.


a39003

002730439b

